AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ

AMENDEMENT A03 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019

Eléments financiers au 30 juin 2020

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

SOMMAIRE

Avertissement 3

Normes applicables et comparabilité 3

1.COMMUNIQUÉ DE PRESSE RÉSULTATS DU T2 2020 ET DU 1ER SEMESTRE 2020 4

Groupe Crédit Agricole 5

Crédit Agricole S.A. 11

Solidité financière 23

Liquidité et Refinancement 25

Responsabilité Sociale et Environnementale de l'Entreprise 27

2. SUPPORTS VISUELS DE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 35

3. SUPPORTS VISUELS ANNEXES 66

4. LIQUIDITÉ ET REFINANCEMENT 98

TLAC 98

MREL 100

Liquidité et Refinancement 102

5. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER 108

Premier semestre 108

Perspectives pour le second semestre 110

6. ÉVOLUTION DES INSTANCES DE GOUVERNANCE 111

7. AUTRES INFORMATIONSRÉCENTES 114

Communiqués de presse 114

STATUTS 115

8. FACTEURS DES RISQUES 123

9. GESTION DES RISQUES 148

1. Risques de crédit 148

2. Risques de marché 151

3. Gestion du bilan 152

4. Risques opérationnels 152

5. Risques juridiques 152

6. Risques de non-conformité 156

10. INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 15

11. PUBLICATION DES EXPOSITIONS (CONTEXTE COVID-19) 216

Publication des expositions faisant l'objet de mesures appliquées en raison de la pandémie de COVID-19 – Groupe Crédit Agricole (moratoires sur les paiements et garanties publiques) 216

12. COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2020 219

Cadre général 221

États financiers consolidés 223

Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés 230

13. RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. 338

Attestation du responsable 338

14. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES 339

Commissaires aux comptes titulaires 339

Commissaires aux comptes suppléants 339

15. GLOSSAIRE 340

Indicateurs Alternatifs de Performance 340

16. INFORMATIONS GÉNÉRALES 341

Agenda financier 341

17. TABLES DE CONCORDANCE 342

Incorporation par référence 342

Tables de concordance 343

AVERTISSEMENT

L'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le deuxième trimestre et le premier semestre 2020 est constituée de cette présentation, des annexes à cette présentation et du communiqué de presse attachés, disponibles sur le site **https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres.**

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement délégué UE 2019/980 du 14 mars 2019 (chapitre 1, article 1,d).

Ces éléments sont issus de scenarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

Les chiffres présentés au titre de la période de six mois close au 30 juin 2020 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, et avec la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et n'ont pas été auditées.

Note : Les périmètres de consolidation des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole n'ont pas changé de façon matérielle depuis l'enregistrement auprès de l'AMF du Document d'enregistrement universel 2019 de Crédit Agricole S.A. et de l'amendement A.01 de ce Document d'enregistrement universel 2019 comprenant les informations réglementées pour le Groupe Crédit Agricole.

La somme des valeurs contenues dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total en raison de l'absence de gestion des arrondis.

Depuis le 30 septembre 2019, KAS Bank a été intégrée dans le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole en tant que filiale de CACEIS. SoYou a également été intégrée au périmètre de consolidation en tant qu'entreprise co-détenue par Crédit Agricole Consumer Finance et Bankia. Les données historiques n'ont pas fait l'objet d'un proforma.

Depuis le 23 décembre 2019, Caceis et Santander Securities Services (S3) ont rapproché leurs activités. A compter de cette date, Crédit Agricole S.A. et Santander détiennent respectivement 69,5 % et 30,5 % du capital de Caceis.

Le 30 juin 2020, l'ensemble des autorisations réglementaires nécessaires ayant été obtenues, Amundi a acquis l'intégralité du capital de Sabadell Asset Management.

Depuis le 30 juin 2020, Menafinance est détenue à 100% par Crédit Agricole Consumer Finance et est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans le groupe Crédit Agricole S.A..

Ce troisième Amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 11 août 2020 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

1 COMMUNIQUÉ DE PRESSE RÉSULTATS DU T2 2020 ET DU 1ER SEMESTRE 2020

Résultats du 2ème trimestre et du 1er semestre 2020, Montrouge, le 6 août 2020

Groupe Crédit Agricole*

PNB sous-jacent[1]	RBE sous-jacent[1]	RNPG sous-jacent[1]	Ratio CET1
T2 : 8 536 m€	**T2 : 3 398m€**	**T2 : 1 785 m€**	**16,1%**
stable T2/T2	+5,4% T2/T2	-3,3% T2/T2	+0,6 pp juin/mars,
S1 : 16 914 m€	**S1 : 5 843m€**	**S1 : 2 767 m€**	+7,2 pp au-dessus du SREP[2]
+0,3% S1/S1	**stable S1/S1**	-15,7% S1/S1	

- **RNPG publié T2 : 1 483 m€** (-18,2% T2/T2), **S1 : 2 391 m€** (-24,4% S1/S1) ; PNB publié T2 : 8 096 m€ (-4,6% T2/T2) ; S1 : 16 462 m€ (-1,3% S1/S1)
- **Reprise dynamique de l'activité du Groupe grâce au modèle de Banque universelle de proximité** : 685 000 nouveaux clients banque de détail au S1-20, progression de l'IRC (+7 pts vs. 2019 dans les Caisses régionales et LCL) ; croissance des encours de crédit hors PGE (+5,9% juin/juin), accélération du déploiement des 3 piliers du projet de Groupe, notamment sur la finance verte.
- **Un des meilleurs niveaux de provisionnement du risque en Europe. Taux de CDL stable (2,4%), taux de couverture en hausse (84,5% +0,2 pp vs mars 20)** ; stock de provisions à 20,1 Mds€ ; **hausse du provisionnement (à 1 208 m€, x2 T2/T2)**, (70% de la hausse liée au provisionnement des encours sains, à 424 m€ au T2). Coût du risque sur encours du semestre annualisé 45 pb ;
- **Solvabilité très solide, CET1 à 16,1%, objectif du PMT 2022 déjà atteint** (écart au SREP : 7,2 pp)
- **Belles performances des Caisses régionales** : RNPG sous-jacent 663 m€ (+17,9% T2/T2). PNB sous-jacent en hausse : +1,2% T2/T2, charges sous-jacentes hors FRU en baisse: -8,9% T2/T2 ; taux de CDL stable (1,8%), taux de couverture élevé (99,7%), hausse du provisionnement (+24,9% T2/T2)

** Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales à 100%*

Crédit Agricole S.A.

PNB sous-jacent[1]	RBE sous-jacent[1]	RNPG sous-jacent[1]	Ratio CET1
T2 : 5 185 m€	**T2 : 2 130 m€**	**T2 : 1 107 m€**	**12,0%**
+0,1% T2/T2	-0,5% T2/T2	-10,9% T2/T2	+0,6 pp juin/mars,
S1 : 10 322 m€	**S1 : 3 713 m€**	**S1 : 1 758 m€**	+4,1 pp au-dessus du SREP[3]
+2,4% S1/S1	**+2,9% S1/S1**	-13,7% S1/S1	

- **Résultat publié** : 954 m€ (-21,9% T2/T2) ; PNB publié : 4 897 m€ (-4,9% T2/T2) ; RBE publié: 1 838 m€ (-12,9% T2/T2)
- **RBE en croissance sur le semestre** : 2,1 Mds€ T2-20 -0,5% T2/T2 ; 3,7 mds€ S1-20 +2,9% S1/S1; amélioration au T2 du coefficient d'exploitation de 1,2 pt grâce à la stabilité des revenus (+0,1%) et à la baisse des charges (-1,9%) ;
- **Hausse du provisionnement (908 m€, x2,5 T2/T2),** dont 236 m€ de provisionnement des encours sains (48% de la hausse). Coût du risque du semestre sur encours annualisé 74 pb ; taux de CDL stable (3,2%), taux de couverture en hausse (73,4% +0,9 pp vs mar19) ; stock de provisions de 10,1 Mds€.
- **Ratio de CET1 en hausse sensible (+0,6pp) à 12,0%,** intégrant les mesures d'ajustements réglementaires de la BCE (*Quick-Fix* pour +41 pb) et l'impact de la remontée des marchés sur le trimestre sur les réserves latentes sur portefeuilles titres (+19 pb). Provision pour dividendes T2 de 0,15€ p.a. **Ecart au SREP : 4,1 pp au 30 juin, +0,6 pp vs. mars**
- **Bénéfice sous-jacent par action**: T2-20 : 0,36€, -10,1% T2/T2 ; S1-20 ; 0,53€, -15,5% S1/S1.
- **RoTE sous-jacent S1 annualisé 8,5%**
- **Indicateurs de liquidité en hausse (405 Mds€ de réserves au 30/06, en hausse de 67 Mds€ vs 31/03/2020).**
- **Activation du switch**, due aux tensions ce semestre sur les marchés, impact coût du risque publié de 65 m€.

Ce communiqué de presse commente les résultats de Crédit Agricole S.A. ainsi que ceux du Groupe Crédit Agricole, qui regroupe les entités de Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales du Crédit Agricole, lesquelles détiennent 55,9% de Crédit Agricole S.A. Les éléments spécifiques qui, retraités des différents soldes intermédiaires auxquels ils se rapportent, permettent de calculer les résultats sous-jacents, sont détaillés en p. 32 et suivantes de ce communiqué. Un rapprochement entre le compte de résultat publié et le compte de résultat sous-jacent se trouve en p.4 pour le Groupe Crédit Agricole et en p.9 pour Crédit Agricole S.A.

---

[1] *Sous-jacent, hors éléments spécifiques. Cf. p. 32 et suivantes pour plus de détails sur les éléments spécifiques.*
[2] *Selon Exigence SREP à 8,9%*
[3] *Selon Exigence SREP à 7,9%*

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

PREMIÈRE BANQUE EN FRANCE, LE GROUPE EST MASSIVEMENT ENGAGÉ POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE.

La crise a renforcé la proximité du Groupe avec ses clients. Un accompagnement massif a été mis en place pour **conserver le contact avec nos clients**. 9 agences et conseillers sur 10 ont été joignables pendant la période de confinement au sein de notre réseau de banques de proximité, que ce soit en physique ou à distance. Chez CA Italia, une hausse significative des interactions à distance a été constatée avec +30% de clients actifs *online*. Du côté des Caisses régionales, le taux de progression des clients digitaux a progressé de +0,8 point de pourcentage.

Nos efforts conséquents dans cette période contrastée se traduisent aussi par un **accompagnement de nos clients les plus impactés**. Le Groupe s'étant, dès le début, aligné sur les stratégies des pouvoirs publics, en prenant des mesures ciblées pour chaque catégorie de clients, nous continuons à répondre à leurs besoins. Depuis le 6 mars, le Groupe Crédit Agricole accorde la mise en place de **moratoires de 6 mois** sur les remboursements de crédits notamment pour les clients entreprises et professionnels, dont l'activité aurait été impactée par le Covid-19. Au 17 juillet 2020, 552 000 pauses ont été accordées en Banque de proximité en France pour un montant de 4,2 milliards d'euros d'échéances reportées (dont 83% aux clients professionnels et entreprises, 71% dans les Caisses régionales et 29% chez LCL). Le gouvernement français a également annoncé la mise en place dès le 25 mars de **Prêts Garantis par l'Etat** afin de répondre aux besoins de trésorerie des entreprises impactées par la crise du coronavirus. Fort de son ancrage territorial et de son universalité, le Groupe accompagne de la plus petite à la plus grande entreprise et recueille aujourd'hui 23,7% du total des demandes de PGE. Au 24 juillet 2020, 179 500 demandes ont été reçues par le Groupe pour un montant de 28,7 milliards d'euros (dont 62% dans les Caisses régionales, 30% chez LCL et 8% chez CACIB). Le Groupe a apporté **un soutien spécifique aux clients professionnels assurés contre les pertes d'exploitation** avec un soutien mutualiste de 239 millions d'euros. Enfin, 2 milliards d'euros de **moratoires et de Prêts Garantis par l'Etat ont été accordés** aux clients de CA Italia.

Etre présent et **à l'écoute de nos clients les plus sensibles est une préoccupation majeure** ces derniers mois, le nombre de clients en situation de vulnérabilité ayant augmenté de manière importante. Le Groupe réagit et propose des exonérations des frais de dysfonctionnement et des facilités de caisse pour les clients professionnels des Caisses régionales et de LCL.

Dans le contexte actuel, **le Projet de notre Groupe fait plus que jamais la preuve de sa pertinence**. Concernant le **Projet Client**, l'intensification de la relation avec nos clients s'est reflétée dans leurs retours et nous constatons un IRC[1] (Indice de Recommandation Client) en progression sur tous les réseaux en 2020 : +8 points pour les Caisses régionales (+7 points vs 2019), +2 points pour LCL (+7 points vs 2019), et amélioration de la satisfaction client pour CA Italia. L'évolution constante de notre modèle distributif et relationnel vers une digitalisation renforcée s'est traduite par plusieurs exemples sur le trimestre : hausse du plafond de paiement sans contact de 30€ à 50€ déployée en 6 semaines, signature électronique des PGE pour les clients professionnels, dématérialisation de la déclaration de sinistres en assurances dommage, mise en place d'un traitement automatisé des dossiers de moratoires chez CAL&F. Le **Projet Humain** s'est vu renforcé, tout d'abord avec l'engagement total de tous les collaborateurs, au contact ou non des clients, pour soutenir ces derniers. Des délégations exceptionnelles ont été mises en place en agences, comme illustration de la responsabilité en proximité. L'appétence des clients confirmée et renforcée pendant la crise pour les offres ESG conforte notre volonté d'intensifier notre engagement sociétal au travers du **Projet Sociétal**. A fin juin, nous avons mis en place une plateforme de reporting extra-financier au niveau Groupe pour répondre aux enjeux de mise en œuvre et de pilotage des objectifs sociétaux du Groupe. Par ailleurs, les approches des métiers de Crédit Agricole S.A. sont en ligne avec nos engagements sociétaux : lancement du 1er fonds actions internationales centré sur la réduction des inégalités pour Amundi et 1ère gamme complète de placements d'actifs dans la lutte contre le réchauffement climatique pour LCL. Enfin, CACIB est le numéro 1 mondial en obligations sociales et vertes. Le Groupe est également très attentif à la diversité et à l'emploi des jeunes et tient à remplir ses objectifs dans ces domaines : nous confirmons notre engagement d'embaucher 4 000 alternants en 2020 (ce qui nous positionne dans le Top 2 du classement Le Figaro/Cadremploi) et nous enregistrons une belle progression au sein du Palmarès de la féminisation des instances dirigeantes des entreprises du SBF 120 avec 46 places gagnées en 2020 nous positionnant dans le Top 50.

L'activité commerciale du Groupe est bonne ce trimestre, et très dynamique en fin de période. Les encours de gestion d'actifs progressent par rapport au deuxième trimestre 2019 (+7,1%), tout comme ceux en assurance-vie (+1,6%) avec une part des encours UC en progression (+0,5 point de pourcentage entre juin 2019 et juin 2020 à 22,7%). Dans les réseaux de banque de proximité en France et en Italie, la croissance des encours est toujours dynamique. Les encours de crédits atteignent 726,9 milliards d'euros (681,8 milliards d'euros en France et 44,2 milliards en Italie ; 708,4 milliards d'euros hors PGE) et progressent de 8,7% depuis le deuxième trimestre 2019 (+9% en France et +4,9% en Italie), et de +5,9% hors PGE. La collecte bilan atteint 671,8 milliards d'euros, en hausse de 11% depuis le deuxième trimestre 2019, et la collecte hors-bilan demeure stable (+0,1% à 382,8 milliards d'euros). La conquête brute est très forte (+685 000 clients en 2020 dont 630 000 clients en France et 55 000 clients en Italie, avec une nette accélération en juin (+150 000 clients, +2,4% juin/juin). Dans ce contexte, le fonds de commerce continue de progresser sensiblement (+38 000 clients supplémentaires en 2020 dont 36 500 clients en France et 1 500 clients en Italie, +4,4% juin/juin). Les encours consolidés en crédit à la consommation sont stables (+0,2%) avec une production commerciale qui est de nouveau dynamique en juin (+170% entre avril et juin 2020). Enfin, l'activité du pôle Grandes clientèles est très dynamique, notamment sur la banque de marché (revenus en hausse de 44% depuis le deuxième trimestre 2019) avec une forte contribution de tous les métiers. La banque de financement affiche également une belle progression de ses revenus (+6%) grâce à sa capacité à mobiliser l'ensemble des solutions de financements pour nos clients.

1 Indice de Recommandation Client national particuliers en 2020 : différence entre promoteurs et détracteurs

RÉSULTATS DU GROUPE

Au deuxième trimestre 2020, le **résultat net part du Groupe publié** du Groupe Crédit Agricole ressort à **1 483** millions d'euros, contre 1 813 millions d'euros au deuxième trimestre 2019. Les **éléments spécifiques** de ce trimestre ont eu un **effet net négatif de -302 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe.**

Les **éléments spécifiques** de ce trimestre (-302 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe) comprennent l'impact du soutien mutualiste aux clients professionnels assurés contre le risque de perte opérationnelle pour 94 millions d'euros dans les revenus des Caisses régionales, -2 millions d'euros dans les revenus de LCL et -143 millions d'euros dans les revenus de l'assurance (impact en résultat net part du Groupe respectivement de 64 millions d'euros, -1 million d'euros et -97 millions d'euros), l'impact de la soulte de l'opération de Liability Management réalisée par Crédit Agricole S.A. au début du mois de juin 2020 (-41 millions d'euros dans les revenus et -28 millions d'euros en résultat net part du Groupe). A ceci s'ajoute les éléments de volatilité comptable récurrents avec un effet net négatif de -160 millions d'euros en produit net bancaire et 109 millions d'euros en résultat net part du Groupe, à savoir le DVA (*Debt Valuation Adjustment,* soit les gains et pertes sur instruments financiers liés aux variations du spread émetteur du Groupe), auxquels s'ajoute la partie de la *FVA-Funding Value Adjustment* relative à la variation de spread émetteur, qui n'est pas couverte, pour 5 millions d'euros, la couverture de portefeuille de prêts en Grandes clientèles pour -51 millions d'euros et les variations de provisions épargne logement pour 53 millions d'euros. Sont également classés en éléments spécifiques les coûts d'intégration des entités acquises récemment par CACEIS (Kas Bank et S3) pour 5 millions d'euros en charges d'exploitation et -2 millions d'euros en résultat net part du Groupe. L'activation de la garantie Switch sur le deuxième trimestre 2020 génère deux impacts de sens inverse en coût du risque pour 65 millions d'euros dans les pôles Gestion de l'épargne et Assurances (impact positif) et pour les Caisses régionales (65 millions d'euros). Au deuxième trimestre 2019, les éléments spécifiques avaient eu un **effet net, négatif de 33 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe** et ils comprenaient uniquement les éléments de volatilité comptable récurrents, à savoir le DVA (*Debt Valuation Adjustment*, soit les gains et pertes sur instruments financiers liés aux variations du spread émetteur du Groupe) pour -3 millions d'euros, la couverture de portefeuille de prêts en Grandes clientèles pour -6 millions d'euros et les variations de provisions épargne logement pour 24 millions d'euros.

Hors ces éléments spécifiques, le **résultat net part du Groupe sous-jacent**[2] atteint **1 785 millions d'euros,** en baisse de -3,3% par rapport au deuxième trimestre 2019. Cette baisse est attribuable en grande partie aux effets de la crise de la Covid-19, en particulier sur le provisionnement des encours de crédit.

2 Sous-jacent, hors éléments spécifiques. Cf. p. 32 et suivantes pour plus de détails sur les éléments spécifiques.

Résultats consolidés du Groupe Crédit Agricole au T2-2020 et au T2-2019

En m€	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	T2-19 publié	Eléments spécifiques	T2-19 sous-jacent	T2/T2 publié	T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	**8 096**	**(441)**	**8 536**	**8 485**	**(49)**	**8 534**	**(4,6%)**	**+0,0%**
Charges d'exploitation hors FRU	(5 036)	(5)	(5 031)	(5 308)	-	(5 308)	(5,1%)	(5,2%)
FRU	(107)	-	(107)	(4)	-	(4)	x 27,5	x 27,5
Résultat brut d'exploitation	**2 953**	**(445)**	**3 398**	**3 174**	**(49)**	**3 223**	**(7,0%)**	**+5,4%**
Coût du risque de crédit	(1 208)	-	(1 208)	(598)	-	(598)	x 2	x 2
Sociétés mises en équivalence	78	-	78	94	-	94	(17,0%)	(17,0%)
Gains ou pertes sur autres actifs	78	-	78	(8)	-	(8)	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(3)	-	(3)	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	**1 898**	**(445)**	**2 343**	**2 662**	**(49)**	**2 711**	**(28,7%)**	**(13,6%)**
Impôt	(308)	142	(450)	(728)	16	(743)	(57,7%)	(39,5%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	(0)	-	(0)	8	-	8	ns	ns
Résultat net	**1 590**	**(303)**	**1 893**	**1 942**	**(33)**	**1 976**	**(18,1%)**	**(4,2%)**
Intérêts minoritaires	(107)	1	(108)	(130)	-	(130)	(17,4%)	(16,6%)
Résultat net part du Groupe	**1 483**	**(302)**	**1 785**	**1 813**	**(33)**	**1 846**	**(18,2%)**	**(3,3%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**62,2%**		**58,9%**	**62,6%**		**62,2%**	**-0,3 pp**	**-3,3 pp**
Résultat net part du Groupe hors FRU	**1 580**	**(302)**	**1 882**	**1 815**	**(33)**	**1 848**	**(13,0%)**	**+1,8%**

Au deuxième trimestre 2020, **le produit net bancaire sous-jacent** est resté stable par rapport au deuxième trimestre 2019, à 8 536 millions d'euros, il affiche une hausse de +2,2% pour les pôles métiers hors Activités Hors Métiers. Ce niveau de revenus sur le trimestre a été rendu possible grâce à un niveau d'activité qui est resté dynamique malgré le contexte sanitaire, en particulier dans le pôle Grandes clientèles, qui affiche une croissance de +20,9% de ses revenus (+310 millions d'euros) ; les Caisses régionales enregistrent également une légère croissance des revenus sous-jacents (+1,2%, soit +39 millions d'euros), de même que le pôle Gestion de l'épargne et Assurances (+1,6%, soit +24 millions d'euros). En revanche, les pôles Banques de proximité en France et à l'international ainsi que les Services financiers spécialisés enregistrent un recul de leurs revenus sur la période, affichant respectivement une baisse de -6,5% / -106 millions d'euros et -11,7% / 80 millions d'euros.

Les **charges d'exploitation sous-jacentes hors FRU (Fonds de résolution unique)** sont **en recul de -5,2%** par rapport au deuxième trimestre 2019 pour s'établir à 5 031 millions d'euros. A l'exception du pôle Grandes clientèles qui voit ses charges augmenter de +55 millions d'euros (+7,0%), tous les autres pôles affichent une baisse de leurs charges sur la période, en particulier toutes les Banques de proximité (Caisses régionales -8,9% / 198 millions d'euros ; LCL : -5,1% / -29 millions d'euros ; Banque de proximité à l'international : -3,5% / 16 millions d'euros). Ces baisses s'expliquent notamment par des baisses de frais de personnel et de frais de déplacements. Au global, le Groupe affiche un effet ciseau positif de +5,2 points de pourcentage (Caisses régionales : +10,1 points de pourcentage). La contribution au Fonds de résolution unique a été complétée ce trimestre à hauteur de 107 millions d'euros supplémentaires (contre 4 millions d'euros au deuxième trimestre 2019). Le **coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU s'élève à 58,9%, en amélioration de 3,3 points de pourcentage** par rapport au deuxième trimestre 2019.

Le **résultat brut d'exploitation sous-jacent** affiche donc une croissance de +5,4% à 3 398 millions d'euros par rapport au deuxième trimestre 2019. Hors contribution au FRU, le résultat brut d'exploitation sous-jacent atteint 3 505 millions d'euros, en hausse de +8,6% par rapport au deuxième trimestre 2019.

Le **coût du risque de crédit** est en hausse significative (x2 par rapport au deuxième trimestre 2019), en raison d'une hausse du provisionnement des encours sains dans le contexte de la crise du Covid-19 pour tous les métiers. Il s'élève à 1 208 millions d'euros sur le deuxième trimestre 2020, contre 598 millions d'euros au deuxième trimestre 2019. La qualité des actifs est bonne : le taux de créances douteuses est stable à 2,4% à fin juin 2020 et le taux de couverture est élevé à 84,5%, en hausse de 0,2 point de pourcentage sur le trimestre. Le portefeuille de prêts est diversifié, plutôt orienté habitat (46% des encours bruts au niveau du Groupe) et grandes entreprises (16% des encours bruts au niveau de Groupe). Le stock de provisions atteint 20,1 milliards d'euros à fin juin 2020, dont 30% porte sur les encours sains (*Stages* 1 & 2). Progressivement, dès le premier trimestre 2020, le contexte et les incertitudes liées à la conjoncture économique mondiale ont été pris en compte, en intégrant les effets attendus des mesures de soutien annoncées. Les niveaux de provisionnement ont été déterminés pour refléter la dégradation brutale de l'environnement, en tenant compte de plusieurs scénarios économiques pondérés, et en appliquant des ajustements forfaitaires sur les portefeuilles de la banque de proximité et sur les entreprises et compléments spécifiques sur des secteurs ciblés : tourisme, automobile, aéronautique, grande distribution textile, énergie, *supply chain*). Plusieurs scénarios économiques pondérés ont été utilisés pour définir le provisionnement des encours sains, dont un scénario plus favorable (PIB à -7% en France en 2020 +7,3% en 2021, +1,8% en 2022) et un scénario plus défavorable (PIB à -15,1% en France en 2020, +6,6% en 2021 et +8% en 2022).

La hausse du provisionnement sur encours sains explique 70% de la hausse du provisionnement total entre le deuxième trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2020. Le **coût du risque sur encours[3] annualisé sur le premier semestre 2020 atteint 45 points de base** (contre 33 points de base sur quatre trimestres glissants et 51 points de base en vision trimestrielle annualisée). Le provisionnement sur les *Stages* 1 & 2 s'élève à 424 millions d'euros, contre 0 euro au deuxième trimestre 2019 et 398 millions d'euros au premier trimestre 2020. Le provisionnement sur risques avérés s'élève à 785 millions d'euros (contre 588 millions d'euros au deuxième trimestre 2019 et 516 millions d'euros au premier trimestre 2020).

Le **résultat avant impôt sous-jacent s'établit à 2 343 millions d'euros**, en baisse de -13,6% par rapport au deuxième trimestre 2019. Outre les variations du résultat d'exploitation explicitées ci-dessus, le résultat avant impôt sous-jacent intègre également la contribution des sociétés mises en équivalence pour 78 millions d'euros (en baisse de -17,0% notamment du fait des Joint-ventures de CA-CF) ainsi que le résultat net sur autres actifs qui atteint 78 millions ce trimestre (contre -8 millions d'euros au deuxième trimestre 2019) et qui intègre une plus-value immobilière enregistrée par CA Italia. La **charge d'impôt** sous-jacente **est en baisse de -39,5%** sur la période. Le taux d'impôt sous-jacent est en baisse de -8,6 points de pourcentage à 19,8%, principalement en lien avec la baisse du taux d'impôt en France depuis début 2020. Ainsi, le résultat net sous-jacent avant déduction des minoritaires est en baisse de -4,2% et le résultat net part du Groupe sous-jacent en baisse de -3,3% par rapport au deuxième trimestre 2019.

3 *Coût du risque sur encours en points de base, annualisé*

Résultats consolidés du Groupe Crédit Agricole au S1-2020 et au S1-2019

En m€	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	S1-19 publié	Eléments spécifiques	S1-19 sous-jacent	S1/S1 publié	S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	**16 462**	**(452)**	**16 914**	**16 682**	**(175)**	**16 857**	**(1,3%)**	**+0,3%**
Charges d'exploitation hors FRU	(10 584)	(75)	(10 509)	(10 585)	-	(10 585)	(0,0%)	(0,7%)
FRU	(562)	-	(562)	(426)	-	(426)	+31,9%	+31,9%
Résultat brut d'exploitation	**5 316**	**(527)**	**5 843**	**5 671**	**(175)**	**5 846**	**(6,3%)**	**(0,0%)**
Coût du risque de crédit	(2 137)	-	(2 137)	(879)	-	(879)	x 2,4	x 2,4
Sociétés mises en équivalence	168	-	168	188	-	188	(10,8%)	(10,8%)
Gains ou pertes sur autres actifs	84	-	84	3	-	3	x 29,2	x 29,2
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(3)	-	(3)	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	**3 428**	**(527)**	**3 955**	**4 983**	**(175)**	**5 158**	**(31,2%)**	**(23,3%)**
Impôt	(789)	148	(937)	(1 576)	57	(1 633)	(50,0%)	(42,6%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	(1)	-	(1)	8	-	8	ns	ns
Résultat net	**2 638**	**(379)**	**3 017**	**3 415**	**(118)**	**3 534**	**(22,8%)**	**(14,6%)**
Intérêts minoritaires	(248)	3	(251)	(253)	-	(253)	(2,0%)	(0,9%)
Résultat net part du Groupe	**2 391**	**(376)**	**2 767**	**3 163**	**(118)**	**3 281**	**(24,4%)**	**(15,7%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**64,3%**		**62,1%**	**63,5%**		**62,8%**	**+0,8 pp**	**-0,7 pp**
Résultat net part du Groupe hors FRU	**2 913**	**(376)**	**3 289**	**3 569**	**(118)**	**3 687**	**(18,4%)**	**(10,8%)**

Au premier semestre 2020, le **résultat net part du Groupe sous-jacent baisse de -15,7%** par rapport au premier semestre 2019. Le produit net bancaire sous-jacent est en hausse de +0,3% et les charges d'exploitation sous-jacentes hors FRU baissent de -0,7%, générant un effet de ciseau positif de +1,0 point de pourcentage. La contribution au FRU augmente de 31,9%, à 562 millions d'euros. Hors contribution au FRU, le résultat brut d'exploitation sous-jacent atteint 6 405 millions d'euros, en hausse de +2,1% par rapport au premier semestre 2019. Le coût du risque de crédit est multiplié par 2,4 et la charge d'impôt diminue de 42,6% par rapport au premier semestre 2019.

CAISSES RÉGIONALES

L'activité commerciale des Caisses régionales est **dynamique** sur ce trimestre avec une **croissance des encours toujours forte**. Les **encours de crédits** atteignent 543,3 milliards d'euros (530,6 milliards d'euros hors PGE) en progression de 8,4% par rapport au deuxième trimestre 2019 (+5,9% hors PGE). La hausse est forte sur les **crédits habitat** (+7%) et les **crédits accordés aux entreprises, professionnels et agriculteurs** (+14%). Les **réalisations de crédits** augmentent par rapport au deuxième trimestre 2019 (+32,6%) mais sont en baisse lorsqu'on exclut les PGE (-14,8%). **L'activité est particulièrement dynamique en juin,** avec un niveau de production de crédits au mois de juin 2020 supérieur au niveau de production du mois de juin 2019 (+36,1% dont +6,9% sur l'habitat, +2,9% hors PGE). D'autres indicateurs témoignent d'une forte reprise : le nombre de simulation de crédits et le nombre de souscriptions à des contrats d'épargne ont augmenté respectivement de 75% et 63% (dont 67% de la hausse liée à des contrats d'épargne de bilan) entre mars 2020 et juin 2020. La **collecte bilan** atteint 495,9 milliards d'euros et progresse par rapport au deuxième trimestre 2019 de 11,1% (dont +25,2% sur les dépôts à vue et +8,7% sur les livrets) et la **collecte hors-bilan** est stable (-0,5% à 264,7 milliards d'euros) avec des encours d'assurance-vie en légère augmentation (+0,9%) et des encours liés aux titres et aux valeurs mobilières en baisse de -4,6%. Enfin, la **conquête brute demeure très active** (+480 000 clients) avec une nette accélération en juin (+110 000 clients, +1,9% juin/juin), et un solde toujours positif de la mobilité bancaire (+38 500 clients). Dans ce contexte, le **fonds de commerce continue de progresser sensiblement** (+27 000 clients supplémentaires en 2020, +6,7% juin/juin).

Au deuxième trimestre 2020, le **produit net bancaire** sous-jacent des Caisses régionales atteint 3 316 millions d'euros et est en hausse depuis le deuxième trimestre 2019 (+1,2%). La **marge nette d'intérêt** se maintient et le niveau global des **commissions** diminue (-2,3%) en raison d'une modération des commissions de dysfonctionnement et d'une baisse des commissions de paiements. Le **produit net bancaire de portefeuille** diminue également en raison des valorisations de fin de trimestre en normes internationales mais se redresse par rapport au premier trimestre 2020. Les **charges hors FRU** sous-jacentes sont maitrisées et diminuent sur la période (-8,9% par rapport au deuxième trimestre 2019) en lien avec la baisse des frais de personnel. Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent progresse au deuxième trimestre 2020 (+19,6%) grâce à un effet ciseaux positif (+10,1 points de pourcentage). Au final, malgré un **coût du risque** sous-jacent en hausse (+24,9%), le **RNPG** sous-jacent des Caisses régionales atteint 663 millions d'euros et progresse de 17,9%.

Le **produit net bancaire** sous-jacent diminue de 3,2% au premier semestre 2020 par rapport au premier semestre 2019, tout comme le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent (-5%) en lien avec le **produit net bancaire de portefeuille** qui diminue en raison des valorisations de fin de trimestre en normes internationales. Le **coefficient d'exploitation** sous-jacent est stable (+0,1 point de pourcentage) avec une diminution des **charges hors FRU** sous-jacentes (-3,1%). Enfin, avec un coût du risque sous-jacent en hausse (x2,1), la contribution des Caisses régionales au **RNPG** sous-jacent du Groupe est en baisse de 19,8%.

La performance des autres métiers du Groupe Crédit Agricole est détaillée dans la partie Crédit Agricole S.A. de ce communiqué.

* *
*

Commentant ces résultats et l'activité du Groupe au premier trimestre 2020, Dominique Lefebvre, Président de la SAS Rue La Boétie et Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., a indiqué : *« L'utilité se gagne chaque jour par ce que nous faisons concrètement pour les citoyens et pour la société. Dans cette période inédite, les femmes et les hommes du Groupe se sont totalement engagés pour soutenir les clients et l'économie. Notre solidité, nos performances financières, nous les mettons au service de la reprise, dans tous les territoires. C'est notre Raison d'être, depuis toujours. »*

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Résultats solides (-13,7% S1/S1) sous l'effet de la croissance du RBE ce semestre (+2,9%) et d'un provisionnement prudent ; ROTE sous-jacent[4] 8,5%

- **Résultat publié :** 954 m€ (-21,9% T2/T2); PNB publié : 4 897 m€ (-4,9%) ; RBE publié: 1 838 m€ (-12,9%)
- **RBE sous-jacent stable** au T2 (2 130 Mds€, -0,5% T2/T2), grâce à la stabilité des revenus (+0,1%) et à une très bonne maîtrise des charges (-1,9%)
- **Amélioration du coefficient d'exploitation** de 1,2 pt T2/T2 à 57,4% ; effet ciseaux positif (+2,0 pp)
- RNPG sous-jacent en baisse (-10,9%) sous l'effet de la hausse du provisionnement (x2,5)
- **Bénéfice sous-jacent par action :** T2-20 : 0,36€, -10,1% T2/T2 ; S1-20 ; 0,53€, -15,5% S1/S1

Activité soutenue en crédit, collecte et assurance, forte reprise dans tous les métiers de CASA en fin de trimestre

- **Conquête dynamique** (+145 000 clients professionnels et particuliers en 2020 chez LCL et +55 000 chez CA Italia)
- **Progression T2/T2 des encours** de gestion d'actifs (+7,1%), d'assurance-vie (+1,6%), des encours de crédit hors PGE chez LCL (habitat +7%, professionnels +11% et entreprises +6%), des encours de crédit chez CA Italie (+4,9%), et des encours de crédit à la consommation consolidés (+2,2%).
- **Progression de la collecte** chez LCL (hausse de la collecte bilan de +13,6% et stabilité de l'épargne hors bilan à 1,2%), et chez CA Italia (hausse de la collecte gérée de +5,4% et de la collecte bilan de 4,6%)
- Taux d'UC dans la collecte brute en hausse (+12,4 pp juin/juin à 41,6%) et dans les encours en hausse à 22,7% (+0,5 pp juin/juin). Fort rebond de l'activité post-confinement en dommages ; résilience du chiffre d'affaires (-0,8% T2/T2)
- **Activité commerciale excellente en banque de marché** (+44%) et solide en banque de financement (+5,7%) ; gestion prudente des risques (VaR modérée à 14 m€ au 30 juin)
- **Renouvellement du partenariat entre Amundi et Société Générale** pour 5 ans.

Hausse du provisionnement (x2,5) liée pour moitié au provisionnement des risques avérés et pour moitié au provisionnement des encours sains

- **Taux de CDL stable** (3,2 %), **taux de couverture en hausse** (73,4%, +0,9 pp vs mars 20) ; Stock de provisions à 10,1 Mds€, dont 24% lié au provisionnement des encours sains ; portefeuille de prêts diversifié, à 46% sur les entreprises et 27% sur l'habitat ; 73% des EAD (*Exposure at default) Investment grade*
- **Hausse du provisionnement** (908 m€ dont 236 m€ en stage 1 et 667 en stage 3, x2,5 T2/T2, +46,2% T2/T1)
- Coût du risque S1-20 sur encours annualisé 74 pb

Solvabilité très solide

- **Ratio CET1 phasé en hausse sensible (+0,6 pp) à 12,0%, +4,1 au-dessus de l'exigence SREP (+0,6 pp juin/mars)** intégrant les mesures d'ajustements réglementaires de la BCE (Quick-Fix pour +41 pb) et l'impact de la remontée des marchés sur le trimestre sur les réserves latentes sur portefeuilles titres (+19 pb). Provision pour dividendes T2 de 0,16€ par action. **Ratio non phasé à 11,7%**. Ratio phasé pro-forma des deux mois de carence sur les PGE à 12,0%
- **RWA stables sur le trimestre :** baisse des emplois pondérés des métiers (en particulier chez SFS), mesures d'ajustements réglementaires dont facteur supplétif (-2,6 Mds€), et ajustements menés par CACIB (-1,5 Md€) compensent la croissance de de la valeur de mise en équivalence de l'Assurance (+2,1 Md€). Pro-forma des deux mois de carence sur les PGE, baisse des RWA de -2,3 Mds€.

Liquidité en hausse

- **405 Mds€ de réserves au 30/06, en hausse de 67 Mds€ par rapport au 31/03/2020. Augmentation du LCR :134,4%[5]**.
- En juin 2020, **tirage significatif de 90 Mds€ sur la facilité TLTRO III,** pour soutenir l'activité crédit et bénéficier d'un coût de refinancement compétitif ; remboursement des tirages TLTRO II (partiel) et LTRO.
- 96% du programme de financement MLT de marché de 12 Mds€ réalisé à fin juillet.

Activation du Switch, due aux tensions ce semestre sur les marchés actions et obligataires

- Impact positif sur le coût du risque de Crédit Agricole S.A., retraité en éléments spécifiques, de 65 million d'euros (+44 m€ en RNPG) ; impact solvabilité non significatif.

4 ROTE sous-jacent calculé sur le premier semestre 2020 annualisé
5 Ratio calculé sur la base d'une moyenne sur 12 mois

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., réuni sous la présidence de Dominique Lefebvre le 5 août 2020, a examiné les comptes du deuxième trimestre et du premier semestre 2020.

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A. au T2-2020 et au T2-2019

En m€	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	T2-19 publié	Eléments spécifiques	T2-19 sous-jacent	T2/T2 publié	T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	**4 897**	**(288)**	**5 185**	**5 149**	**(30)**	**5 179**	**(4,9%)**	**+0,1%**
Charges d'exploitation hors FRU	(2 980)	(5)	(2 976)	(3 033)	-	(3 033)	(1,7%)	(1,9%)
FRU	(79)	-	(79)	(6)	-	(6)	x 13,8	x 13,8
Résultat brut d'exploitation	**1 838**	**(292)**	**2 130**	**2 111**	**(30)**	**2 140**	**(12,9%)**	**(0,5%)**
Coût du risque de crédit	(842)	65	(908)	(358)	-	(358)	x 2,4	x 2,5
Sociétés mises en équivalence	88	-	88	108	-	108	(18,3%)	(18,3%)
Gains ou pertes sur autres actifs	82	-	82	(1)	-	(1)	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	**1 166**	**(227)**	**1 393**	**1 861**	**(30)**	**1 890**	**(37,3%)**	**(26,3%)**
Impôt	(86)	72	(158)	(485)	9	(494)	(82,3%)	(68,1%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	(0)	-	(0)	8	-	8	ns	ns
Résultat net	**1 080**	**(155)**	**1 235**	**1 384**	**(20)**	**1 404**	**(21,9%)**	**(12,0%)**
Intérêts minoritaires	(126)	2	(129)	(161)	0	(162)	(21,9%)	(20,5%)
Résultat net part du Groupe	**954**	**(153)**	**1 107**	**1 222**	**(20)**	**1 242**	**(21,9%)**	**(10,9%)**
Bénéfice par action (€)	**0,31**	**(0,05)**	**0,36**	**0,39**	**(0,01)**	**0,40**	**(22,0%)**	**(10,1%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**60,9%**		**57,4%**	**58,9%**		**58,6%**	**+2,0 pp**	**-1,2 pp**
Résultat net part du groupe hors FRU	**1 020**	**(153)**	**1 173**	**1 227**	**(20)**	**1 247**	**(16,8%)**	**(6,0%)**

RÉSULTATS

Au deuxième trimestre 2020, le **résultat net part du Groupe publié** de Crédit Agricole S.A. ressort à **954 millions d'euros**, contre 1 222 millions d'euros au deuxième trimestre 2019. Les **éléments spécifiques** de ce trimestre ont eu un **effet net négatif de -153 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe.**

Hors ces éléments spécifiques, le **résultat net part du Groupe sous-jacent**[6] atteint **1 107 millions d'euros**, en baisse de -10,9% par rapport au deuxième trimestre 2019. Cette baisse est attribuable en grande partie à la hausse du coût du risque. Celle-ci est, pour moitié, liée au provisionnement des risques avérés, et pour moitié à la mise à jour des paramètres du provisionnement des encours sains dans le contexte actuel.

Les **éléments spécifiques** de ce trimestre (-153 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe) comprennent l'impact du soutien mutualiste aux clients professionnels assurés contre le risque de perte opérationnelle pour -2 millions d'euros dans les revenus de LCL et -143 millions d'euros dans les revenus de l'assurance (impact en résultat net part du Groupe respectivement de -1 million d'euro et -97 millions d'euros), l'impact de la soulte de l'opération de *Liability Management* menée par Crédit Agricole S.A. au début du mois de juin 2020 (41 millions d'euros en produit net bancaire et -28 millions d'euros en résultat net part du Groupe). A ceci s'ajoute les éléments de volatilité comptable récurrents avec un effet net négatif de -68 millions d'euros, sur le résultat net part du Groupe, à savoir le DVA (*Debt Valuation Adjustment,* soit les gains et pertes sur instruments financiers liés aux variations du spread émetteur du Groupe), auxquels s'ajoute la partie de la *FVA-Funding Value Adjustment* relative à la variation de spread émetteur, qui n'est pas couverte, pour 5 millions d'euros, la couverture de portefeuille de prêts en Grandes clientèles pour -50 millions d'euros et les variations de provisions épargne logement pour 14 millions d'euros. Sont également classés en éléments spécifiques les coûts d'intégration des entités acquises récemment par CACEIS (Kas Bank et S3) pour -5 millions d'euros en charges d'exploitation et 2 millions d'euros en résultat net part du Groupe. L'activation de la garantie Switch sur le deuxième trimestre 2020 génère un impact positif en coût du risque pour +65 millions d'euros dans le pôle Gestion de l'épargne et Assurances. Au deuxième trimestre 2019, les éléments spécifiques avaient eu un **effet net, négatif de 20 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe**, et ils comprenaient uniquement les éléments de volatilité comptable récurrents, à savoir le DVA (*Debt Valuation Adjustment*, soit les gains et pertes sur instruments financiers liés aux variations du spread émetteur du Groupe) pour -3 millions d'euros, la couverture de portefeuille de prêts en Grandes clientèles pour -6 millions d'euros et les variations de provisions épargne logement pour-11 millions d'euros.

6 Sous-jacent, hors éléments spécifiques. Cf. p. 23 et suivantes pour plus de détails sur les éléments spécifiques.

Les performances des métiers subissent l'effet sur le deuxième trimestre 2020 des deux mois de confinement liés à la crise de la Covid-19 en France et dans la plupart des pays européens, générant une quasi-mise à l'arrêt des économies à la fin du premier trimestre 2020 et au début du deuxième trimestre. Pour autant, le **résultat brut d'exploitation** est resté résilient sur le trimestre à 2 130 millions d'euros (-0,5% par rapport au deuxième trimestre 2019) grâce à des revenus qui sont demeurés stables (+0,1% à 5 185 million d'euros) et des charges très bien maîtrisées par les métiers (-1,9% à 2 976 millions d'euros). Ceci témoigne de l'excellente efficacité opérationnelle des métiers de Crédit Agricole S.A., le coefficient d'exploitation s'améliorant de 1,2 point de pourcentage au deuxième trimestre 2020 par rapport au deuxième trimestre 2019. Le **résultat net part du Groupe sous-jacent** est en retrait, néanmoins, de -10,9%. Cette baisse s'explique par la hausse du coût du risque, qui atteint 908 millions d'euros sur le deuxième trimestre 2020 (x2,5 par rapport au deuxième trimestre 2019), tirée pour moitié par la hausse du provisionnement des risques avérés et pour moitié par la mise à jour des paramètres de calcul du provisionnement des encours sains. Ainsi, le pôle Grandes Clientèles, en dépit d'une forte croissance du résultat brut d'exploitation (+26,7%), est affecté par la multiplication par 5 du coût du risque et affiche au final un résultat net part du Groupe en baisse de -5,3% ; les pôles Banques de proximité et Services financiers spécialisés ont été particulièrement touchés par les deux mois de confinement et par des hausses importantes du coût du risque, ils affichent respectivement des baisses de leur résultat net part du Groupe de -39% et -27,9%. En revanche, le pôle Gestion de l'épargne et Assurances enregistre une hausse de son résultat net part du Groupe sur le trimestre (+11,0%) bénéficiant de conditions de marché plus favorables sur cette dernière période, qui viennent compenser partiellement l'effet défavorable du premier trimestre.

Au deuxième trimestre 2020, les **revenus sous-jacents** ont atteint 5 185 millions d'euros et sont restés stables par rapport au deuxième trimestre 2019 (+0,1%). Les revenus du pôle Gestion de l'épargne et Assurances enregistrent une hausse modérée de +1,5% : l'assurance enregistre une nette hausse +13,5%, bénéficiant d'un effet marché plus favorable (140 millions d'euros au deuxième trimestre) qu'au premier trimestre, la gestion d'actifs (-7,5%) est pénalisée par la baisse des commissions nettes de gestion malgré un bon niveau de commissions de surperformance et des résultats financiers en hausse. Les activités de proximité (Banques de proximité et Services financiers spécialisés) ont été fortement pénalisés par la quasi-mise à l'arrêt des économies et enregistrent une baisse de leurs revenus sous-jacents, respectivement de -6,6% et -11,7%. A l'inverse, les activités *Corporates* et Institutionnels ont été très dynamiques ce trimestre, générant de hauts niveaux de revenus dans le pôle Grandes clientèles. Ainsi, l'activité exceptionnelle en Banque de marché a permis de générer une hausse des revenus de +31,7% sur le deuxième trimestre 2020 par rapport au deuxième trimestre 2019. La banque de financement a également enregistré un bon niveau d'activité sur la période, enregistrant une hausse de +5,8% de ses revenus. Enfin, les activités de services aux institutionnels affichent une hausse de +23,9% grâce à l'entrée de nouveaux clients ainsi qu'à un effet périmètre lié aux acquisitions de fin d'année dernière. Le PNB récurrent, à savoir le PNB adossé à un stock (encours de crédit/collecte, actifs sous gestion) ou à un contrat (assurances dommages, prévoyance) représente 77% du PNB total.

Les charges d'exploitation sous-jacentes hors FRU sont en diminution de -1,9% sur la période, permettant d'afficher des indicateurs d'efficacité opérationnelle de très bons niveaux : le coefficient d'exploitation ressort à 57,4%, en amélioration de 1,2 point de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2019 et l'effet ciseaux ressort positif, à 1,3 point de pourcentage. A l'exception du pôle Grandes clientèles qui enregistre une hausse de +7,0% de ses charges hors FRU (notamment liée à un effet de base dans la Banque de financement et d'investissement : reprise de provision sur frais de personnel au deuxième trimestre 2019, ainsi qu'un effet périmètre lié aux dernières acquisitions dans les Services financiers aux institutionnels), tous les autres pôles enregistrent une baisse de leurs charges hors FRU sur ce trimestre. Ainsi, le pôle Gestion de l'épargne et Assurances enregistre une baisse de -3,7%, tirée par la Gestion d'actifs (-7,5%, grâce à la baisse des rémunérations variables et toujours aux synergies de coûts réalisées suite à l'intégration de Pioneer), qui vient compenser la hausse enregistrée par les assurances (+4,1%, liée notamment à une hausse des effectifs pour accompagner le développement des métiers). Le pôle Banque de proximité affiche une baisse de ses charges hors FRU sur le trimestre (4,6%), en enregistrant une baisse des dépenses de personnel pour la France et en ayant réalisé des économies sur les dépenses externes et les mobilités pour l'Italie. De même, les Services financiers spécialisés voient leurs charges hors FRU diminuer de -6,2% sur le trimestre grâce notamment à un strict contrôle des coûts chez CACF. Sur les 57 millions d'euros de baisse des charges sous-jacentes hors FRU constatée entre le deuxième trimestre 2020 et le deuxième trimestre 2019, la crise du Covid19 a généré une baisse des charges de -23 millions d'euros, qui se décompose en 80 millions d'euros de charges évitées (déplacements, dépenses externes) et 57 millions d'euros de charges supplémentaires permettant de sécuriser les collaborateurs. La contribution au Fonds de résolution unique a été complétée ce trimestre à hauteur de 79 millions d'euros supplémentaires (contre 6 millions d'euros au deuxième trimestre 2019).

Ainsi, le **résultat brut d'exploitation sous-jacent** ressort à un haut niveau, 2 130 millions d'euros, en retrait limité de -0,5% par rapport au deuxième trimestre 2019, résilient compte tenu du contexte de la crise sanitaire et des deux mois de confinement en France et en Italie : +20,9% pour le pôle Grandes Clientèles, +6,5% pour la Gestion de l'épargne et Assurances, -11,7% pour la Banque de proximité, -16,7% pour les Services financiers spécialisés). Hors contribution au FRU, le résultat brut d'exploitation sous-jacent atteint 2 209 millions d'euros, en hausse de +2,9% par rapport au deuxième trimestre 2019.

Au 30 juin 2020, les indicateurs de risque témoignent une nouvelle fois de la qualité des actifs de Crédit Agricole S.A. et du niveau de couverture de ses risques. Le portefeuille de prêts est diversifié, plutôt orienté grandes entreprises (46% des encours bruts au niveau de Crédit Agricole S.A.) et habitat (27%). Ainsi, le taux de créances douteuses demeure toujours bas à 3,2% (+0,1 point de pourcentage par rapport au 31 mars 2020) et le taux de couverture élevé à 73,4%, en amélioration de 1,0 point de pourcentage sur le trimestre avec un stock total de provisions de 10,1 milliards d'euros). Sur ce stock de provisions, 24% sont liées au provisionnement des encours sains. Le **coût du risque** affiche une hausse significative (x2,5/-550 millions d'euros, à 908 millions d'euros contre 358 millions d'euros au deuxième trimestre 2019 et -621 millions d'euros au premier trimestre 2020). Cette hausse s'explique pour 48% par un provisionnement supplémentaire des encours sains (*Stages/Buckets* 1&2) sous l'effet de l'application des règles IFRS 9 et d'une mise à jour des paramètres de provisionnement et pour 52% par un provisionnement accru des risques avérés (*Stage/Bucket* 3). La charge de 908 millions d'euros sur le deuxième trimestre 2020 se décompose en provisionnement des encours sains (*Stages* 1&2) pour -236 millions d'euros (contre une reprise de -26 millions d'euros au deuxième trimestre 2019 et une dotation de -223 millions d'euros au premier trimestre 2020) et du provisionnement des risques avérés (*Stage* 3) pour -667 millions d'euros (contre -371 millions d'euros au deuxième trimestre 2019 et 382 millions d'euros au premier trimestre 2020). Le coût du risque sur encours atteint sur le premier semestre 2020 74 points de base en chiffre annualisé (et 55 points de base sur quatre trimestres glissants et 86 points de base en vision trimestrielle annualisée). Dans les quatre métiers principalement contributeurs au coût du risque, celui-ci enregistre des variations similaires. Ainsi, LCL affiche un coût du risque à 117 millions d'euros (x2,3 par rapport au deuxième trimestre 2019 et +16,3% par rapport au premier trimestre 2020) et une augmentation de son coût du risque sur encours à 33 points de base en semestriel annualisé (contre 26 points de base sur quatre trimestres glissants et 35 points de base en vision trimestrielle annualisée) ; CA Italia enregistre un coût du risque de -146 millions

d'euros sur le deuxième trimestre 2020, soit 2,4 fois le niveau du deuxième trimestre 2019 et en hausse de + 77,5% par rapport au premier trimestre 2020, avec un coût du risque sur encours atteignant 102 points de base en semestriel annualisé (contre 79 points de base sur quatre trimestres glissants et 129 points de base en vision trimestrielle annualisée) ; CACF enregistre une hausse de +85,1% du coût du risque à -218 millions d'euros par rapport au deuxième trimestre 2019 (et +32,8% par rapport au premier trimestre 2020), avec un coût du risque sur encours qui ressort également en hausse à 211 points de base en semestriel annualisé (contre 172 points de base sur quatre trimestres glissants 241 points de base en vision trimestrielle annualisée). Enfin, en Banque de financement, le coût du risque du trimestre s'élève à -312 millions d'euros, contre une dotation de seulement -39 millions d'euros au deuxième trimestre 2019 et soit 2,3 fois le niveau du premier trimestre 2020. Son coût du risque sur encours ressort à 78 points de base en semestre annualisé (contre 50 points de base sur quatre trimestres glissants et 102 points de base en vision trimestrielle annualisée).

Progressivement, dès le premier trimestre 2020, le contexte et les incertitudes liés à la conjoncture économique mondiale ont été pris en compte, en intégrant les effets attendus des mesures de soutien annoncées. Les niveaux de provisionnement ont été déterminés pour refléter la dégradation brutale de l'environnement, en tenant compte de plusieurs scénarios économiques pondérés, et en appliquant des ajustements forfaitaires sur les portefeuilles de la banque de proximité et sur les entreprises et compléments spécifiques sur des secteurs ciblés : tourisme, automobile, aéronautique, grande distribution textile, énergie, *supply chain*). Plusieurs scénarios économiques pondérés ont été utilisés pour définir le provisionnement des encours sains, dont un scénario plus favorable (PIB à -7% en France en 2020 +7,3% en 2021, +1,8% en 2022) et un scénario plus défavorable (PIB à -15,1% en France en 2020, +6,6% en 2021 et +8% en 2022).

La contribution des **sociétés mises en équivalence** ressort en baisse de **-18,3%**, à 88 millions d'euros, traduisant notamment le repli de la contribution des *Joint-Ventures* dans le crédit à la consommation (-22,7% au deuxième trimestre 2020 par rapport au même trimestre 2019, liée notamment à une hausse du coût du risque chez Wafasalaf de 26 millions d'euros) en dépit d'une légère croissance de la contribution des *Joint-Ventures* dans la gestion d'actifs (+26,6%).

Le **résultat net sur autres actifs** enregistre ce trimestre un impact positif de +82 millions d'euros, qui s'explique notamment par le gain enregistré par CA Italia sur la vente d'un actif immobilier pour +65 millions d'euros.

Le **résultat sous-jacent[7] avant impôt, activités cédées et minoritaires ressort ainsi en diminution de -26,3%,** à 1 393 millions d'euros. Le **taux d'impôt effectif sous-jacent** s'établit à **12,1%**, en baisse de -15,6 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2019, la charge d'impôt sous-jacente est en baisse de -68,1% à -158 millions d'euros. Le taux d'impôt du deuxième trimestre 2020 est notamment impacté par la baisse du taux d'impôt en France depuis le 1er janvier 2020 (32,02% au lieu de 34,43%), par l'effet favorable des filiales étrangères qui ont un taux d'impôt moins élevé qu'en France, et par un boni fiscal chez Agos pour 63 m€ lié à l'Affrancamento. Le **résultat net avant minoritaires affiche donc une baisse de -12,0%**.

La part de **résultat net attribuée aux intérêts minoritaires** est en baisse de -20,5% à 129 millions d'euros. Cela s'explique par plusieurs effets contraires : d'une part la baisse des intérêts minoritaires principalement pour Amundi (9,7%) et CA Italia (-57,0%) et d'autre part la hausse de la part attribuée aux intérêts minoritaires pour CACEIS au profit de Santander (+79,0%).

Le **résultat net part du Groupe sous-jacent** est en baisse de **-10,9%** par rapport au deuxième trimestre 2019 à **1 107 millions d'euros.** Hors contribution au FRU, la baisse est de -6,0%.

7 *Cf. p. 23 pour plus de détails sur les éléments spécifiques de Crédit Agricole S.A.*

Résultats consolidés de Crédit Agricole S.A. au S1-2020 et au S1-2019

En m€	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	S1-19 publié	Eléments spécifiques	S1-19 sous-jacent	S1/S1 publié	S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	**10 097**	**(225)**	**10 322**	**10 004**	**(78)**	**10 081**	**+0,9%**	**+2,4%**
Charges d'exploitation hors FRU	(6 235)	(65)	(6 170)	(6 136)	-	(6 136)	+1,6%	+0,5%
FRU	(439)	-	(439)	(337)	-	(337)	+30,0%	+30,0%
Résultat brut d'exploitation	**3 423**	**(290)**	**3 713**	**3 530**	**(78)**	**3 607**	**(3,0%)**	**+2,9%**
Coût du risque de crédit	(1 463)	65	(1 529)	(582)	-	(582)	x 2,5	x 2,6
Sociétés mises en équivalence	178	-	178	193	-	193	(7,7%)	(7,7%)
Gains ou pertes sur autres actifs	87	-	87	22	-	22	x 4	x 4
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	**2 226**	**(224)**	**2 450**	**3 163**	**(78)**	**3 240**	**(29,6%)**	**(24,4%)**
Impôt	(347)	55	(401)	(880)	23	(903)	(60,6%)	(55,6%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	(1)	-	(1)	8	-	8	ns	ns
Résultat net	**1 879**	**(170)**	**2 048**	**2 291**	**(54)**	**2 346**	**(18,0%)**	**(12,7%)**
Intérêts minoritaires	(287)	3	(290)	(307)	1	(308)	(6,4%)	(5,6%)
Résultat net part du Groupe	**1 592**	**(167)**	**1 758**	**1 985**	**(53)**	**2 038**	**(19,8%)**	**(13,7%)**
Bénéfice par action (€)	**0,47**	**(0,06)**	**0,53**	**0,61**	**(0,02)**	**0,63**	**(22,4%)**	**(15,5%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**61,7%**		**59,8%**	**61,3%**		**60,9%**	**+0,4 pp**	**-1,1 pp**
Résultat net part du groupe hors FRU	**1 984**	**(167)**	**2 151**	**2 297**	**(53)**	**2 350**	**(13,6%)**	**(8,5%)**

Sur l'ensemble du premier semestre 2020, le résultat net part du Groupe publié est de 1 592 millions d'euros, contre 1 985 millions d'euros au premier semestre 2019, soit une baisse de -19,8%.

Les **éléments spécifiques pour le premier semestre 2020** ont eu un effet négatif de **-167 millions d'euros** sur le résultat net part du Groupe publié. S'ajoutant aux éléments du deuxième trimestre déjà mentionnés *supra*, les éléments du premier trimestre 2020 qui avaient eu un impact négatif de -54 millions d'euros et correspondaient également aux éléments de volatilité comptable récurrents, à savoir le DVA pour -14 millions d'euros, les couvertures de portefeuilles de prêts en Grandes clientèles pour +81 millions d'euros et les variations de la provision Epargne Logement pour -7 millions d'euros chez LCL et pour -20 millions d'euros dans le pôle Activité hors métiers. Les **éléments spécifiques du premier semestre 2019** avaient eu un impact de 53 millions d'euros sur le **résultat net part du Groupe**. Par rapport à ceux du deuxième trimestre 2019 déjà mentionnés *supra*, ils ont eu un impact de -33 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe au premier trimestre 2019, soit les éléments de volatilité comptable récurrents, à savoir le DVA pour -6 millions d'euros, les couvertures de portefeuilles de prêts en Grandes clientèles pour -14 millions d'euros et les variations de la provision Epargne Logement pour -5 millions d'euros chez LCL et pour -8 millions d'euros dans le pôle Activité hors métiers.

Hors ces éléments spécifiques, le **résultat net part du Groupe sous-jacent ressort** à **1 758 millions d'euros,** en baisse de **-13,7%** par rapport au premier semestre 2019.

Le **bénéfice par action sous-jacent atteint 0,53** euro p**ar action**, en baisse de **-15,5%** par rapport au premier semestre 2019.

Le **RoTE**[8] annualisé net des coupons annualisés d'*Additional Tier 1* (retour sur fonds propres part du Groupe hors incorporels) atteint **8,5% sur le premier semestre 2020**, en retrait par rapport à l'année 2019 (11,0%). Les RoNE (retour sur capital alloué normalisé) annualisés sont en baisse ce semestre, en lien avec la baisse des résultats, par rapport à l'année 2019.

Le **produit net bancaire sous-jacent** augmente de **+2,4%** par rapport au premier semestre 2019, grâce à une croissance significative des revenus du pôle Grandes clientèles (+15,0%), tandis que les activités de proximité ont été fortement impactés par la crise sanitaire (-3,0% dans la Banque de proximité et -8,3% dans les Services financiers spécialisés) et que les revenus du pôle Gestion de l'épargne et Assurances ont été fortement pénalisés par un effet marché négatif (-4,3%).

Les **charges d'exploitation** sous-jacentes sont globalement stables (croissance limitée de **+0,5%**, hors contribution au FRU, cette dernière étant en forte augmentation, de +30,0% à 439 millions d'euros au premier semestre 2020 contre 337 millions d'euros au premier semestre 2019. Le **coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU s'élève à 59,8%,** en amélioration de 1,1 point de pourcentage. Hors contribution au FRU, le résultat brut d'exploitation sous-jacent atteint 4 152 millions d'euros, en hausse de +5,3% par rapport au premier semestre 2019.

8 *Voir détails du calcul du ROTE (retour sur fonds propres hors incorporels) et du RONE (retour sur fonds propres normalisés) des métiers en p.* 26

Enfin, le **coût du risque** affiche une hausse significative (x2,5/-947 millions d'euros, à -1 529 millions d'euros contre 582 millions d'euros au premier semestre 2019).

ACTIVITÉ

La dynamique commerciale a été soutenue sur le trimestre, grâce au dynamisme des encours, de gestion d'actifs (+7,1%), d'assurance-vie (+1,6%), des encours de crédit en banque de proximité (+7% chez LCL hors PGE, +4,9% chez CA Italia) et des encours de crédit à la consommation consolidés (+2,2%). La collecte a progressé chez LCL (hausse de la collecte bilan de +13,6% et stabilité de l'épargne hors bilan à -1,2%), et chez CA Italia (hausse de la collecte gérée de +5,4% et de la collecte bilan de 4,6%). Le taux d'UC dans la collecte brute est en hausse (+12,4 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2019 à 41,6%), tout comme celui dans les encours, à 22,7% (+0,5 point de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2019). Le chiffre d'affaires en protection des personnes a été résilient (-3,5% par rapport au deuxième trimestre 2019), tout comme celui en assurance-dommages (-0,8% par rapport au deuxième trimestre 2019). La conquête brute a été dynamique (+145 000 clients professionnels et particuliers en 2020 chez LCL et +55 000 chez CA Italia) et le fonds de commerce a continué de croître (+10 000 clients chez LCL en 2020 et +1 500 chez CA Italia). L'activité commerciale a été exceptionnelle en banque de marché (+44% par rapport au deuxième trimestre 2019) et solide en banque de financement (+5,7%), et la gestion des risques reste prudente (VaR modérée à 14 m€ au 30 juin).

L'activité a repris fortement en juin, avec notamment des simulations de crédits habitat en hausse chez LCL (+38,8% entre mars et juin 2020), une hausse de la production commerciale dans le pôle Services financiers spécialisés (+170% pour CA-CF et +90% en crédit-bail pour CAL&F entre avril et juin 2020) et une hausse du nombre de souscriptions d'affaires nouvelles en assurance-dommages (+63% entre mars et juin 2020).

En Epargne/Retraite, les encours (épargne, retraite et prévoyance) atteignent 302,1 milliards d'euros, en hausse de +1,6% par rapport à juin 2019, dont 68,5 milliards d'euros d'unités de compte, en progression 3,9% sur un an. La part des unités de comptes dans les encours atteint 22,7%, en hausse de +1,2 point de pourcentage par rapport au premier trimestre 2020. Le chiffre d'affaires s'élève à 3,8 milliards d'euros sur le deuxième trimestre 2020 (en baisse de -51,8% par rapport au deuxième trimestre 2019), et la collecte nette totale est négative à -0,9 milliard d'euros soit en diminution de -4,3 milliards d'euros par rapport au deuxième trimestre 2019. Ce trimestre a cependant été marqué par une décollecte en euros (-1,8 milliard d'euros) et par une collecte nette positive en unités de compte (+0,9 milliard d'euros). La part des contrats UC dans la collecte brute atteint 41,6%, en hausse de +12,4 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2019 et de +0,3 point de pourcentage par rapport au trimestre précédent. La solvabilité de Crédit Agricole Assurances est à un niveau confortable, à 233%, très supérieure à la borne supérieure de notre fourchette de pilotage 160%-200%. La Provision pour participations aux excédents (PPE) atteint 11,5 milliards d'euros au 30 juin, soit 5,5% du total des encours, en dotation de 0,6 milliard d'euros. Celle-ci peut venir en support au taux de rendement moyen annualisé des actifs du fonds général, qui atteint 2,50%[9] au 30/06/2020, soit un niveau déjà nettement supérieur au taux minimum garanti moyen (0,28% à fin 2019).

En Assurances dommages, Crédit Agricole Assurances enregistre une légère baisse des primes, de -0,8% au deuxième trimestre 2020 par rapport au deuxième trimestre 2019. Pacifica enregistre un apport net d'environ + **43 000 contrats** sur le trimestre, pour atteindre près de 14,2 millions de contrats à fin juin 2020, soit une hausse de +3,1% sur un an. Le taux d'équipement des clients particuliers[10] progresse dans les réseaux de LCL (25,2% à fin juin 2020, soit une augmentation de +0,6 point de pourcentage depuis juin 2019) et des Caisses régionales (41,0% à fin juin 2020, soit une augmentation de +1,0 point de pourcentage depuis juin 2019), ainsi que chez CA Italia (15,9% à fin juin 2020, soit une augmentation de +1,3 point depuis juin 2019). Le ratio combiné reste maîtrisé, à 97,7%, en légère hausse de 2,5 points de pourcentage sur un an. En **prévoyance/emprunteur/collectives**, le chiffre d'affaires atteint ce trimestre près de 958 millions, en baisse de -3,5% par rapport au deuxième trimestre 2019.

La Gestion d'actifs (Amundi) enregistre ce trimestre une décollecte nette limitée malgré le contexte inédit (-0,8 milliard d'euros), et une bonne dynamique de la collecte sur les actifs moyen long terme (MLT) (+3,5 milliards d'euros). La collecte MLT sur la clientèle retail (hors *Joint venture*) résiste, à -1,7 milliard d'euros avec une bonne résilience dans les réseaux (en France avec +1,2 milliard d'euros et à l'international avec -0,1 milliard d'euros) ; dans le segment Distributeurs tiers, les sorties du trimestre (2,7 milliards d'euros) sont concentrées au mois d'avril, et les flux sont redevenus positifs en juin. La collecte nette est de bon niveau sur les *Joint Ventures* (+3,1 milliards d'euros) et dynamique sur les institutionnels et *corporates* MLT (+4,6 milliards d'euros), en raison d'une reprise de l'appétence au risque de des clients institutionnels et souverains. Les encours sous gestion restent ainsi à un niveau toujours élevé à 1 592 milliards d'euros à fin juin 2020, en hausse de +7,1% par rapport à fin juin 2019. L'effet marché sur les encours sous gestion est de +64,9 milliards d'euros par rapport à mars 2020. **A noter ce trimestre le renouvellement du partenariat entre Amundi et Société Générale pour 5 ans.**

Les Banques de proximité maintiennent une bonne résilience de leur activité. La production de crédit habitat est en baisse pour LCL (-9,8% au deuxième trimestre 2020 par rapport au deuxième trimestre 2019), mais est stable pour CA Italia (-0,8% ce trimestre, mais nette reprise en juin de la production crédit habitat, de +26,9% par rapport au mois d'avril 2020). Toutefois, les encours de crédit continuent à augmenter dans les banques de proximité : en France avec, pour LCL, une croissance de +11,2% des crédits fin juin 2020 par rapport à fin juin 2019, notamment portée par les crédits habitat (+8,5%), les crédits entreprises (+18,0%) et les crédits professionnels (+27,3%), mais aussi en Italie avec, pour CA Italia, une croissance de +4,9% des crédits fin juin 2020 par rapport à fin juin 2019, tirée par les crédits aux particuliers (+4,2%) et les crédits aux professionnels (+1,5%), ainsi que les crédits aux grandes entreprises et PME (+8,9%), et, enfin, pour l'ensemble des Banque de Proximité à l'International hors Italie, une croissance des crédits de +1,8% fin juin 2020 par rapport à fin juin 2019, notamment portées par l'Egypte (+19,0%11) et le Maroc (+3,8%[14]), malgré une baisse en Ukraine (-10,8%14) et en Pologne (-3,4%14). En France, les renégociations de crédits habitat de LCL sont en baisse ce trimestre et atteignent 0,6 milliard d'euros d'encours au ce trimestre, contre 0,9 milliard d'euros au

9 *Taux Predica*
10 *Taux d'équipement : part des clients bancaires particuliers détenant au-moins un produit d'assurances (estimations Pacifica). Périmètre : assurances auto, habitation, santé, GAV et protection juridique.*
11 *Hors effet de change*

premier trimestre 2020, soit une différence de 0,3 milliard d'euros, et restent très en-deçà du point haut de 5,2 milliards d'euros du quatrième trimestre 2016. La collecte hors bilan reste stable pour LCL (-0,7%), impactée par un effet marché toujours négatif, malgré une remontée ce trimestre et est en hausse pour CA Italia (+4,6%). La collecte bilan est en hausse sur tous les marchés, de +13,1% par rapport à juin 2019 pour LCL en France liée notamment à une progression de l'épargne des particuliers, tirée par les dépôts à vue (+28,2%) et les livrets (+4,9%) ; elle progresse de +4,6% pour CA Italia, notamment portée par la hausse des dépôts des entreprises depuis le début de l'année ; et enfin de +5,5% pour l'ensemble des Banque de Proximité à l'International hors Italie, tirée par le Maroc (+7,5%14) et l'Ukraine (+11,4%14). Le taux d'équipement en Assurances automobile, MRH, santé, juridique ou GAV est en hausse chez LCL à 25,2% (+0,6 point de pourcentage) et chez CA Italia 15,9% (+1,3 point de pourcentage).

Au sein du pôle des Services financiers spécialisés, la **production commerciale de CA-CF** atteint 7,1 milliards d'euros, en baisse de 40% par rapport au deuxième trimestre 2019, notamment liée à une baisse sur **Agos** (-51%) et sur les **partenariats automobiles** (-43% dont -51% sur FCA Bank). Les **contributions** d**es Caisses régionales et de LCL** affichent également une baisse sensible (respectivement -41,3% et -40%). Le ralentissement de l'activité au sein de GAC Sofinco est, lui, plus modéré, avec une baisse de la production commerciale de -10% par rapport au deuxième trimestre 2019. Plus globalement, **l'activité est à nouveau soutenue depuis le mois de juin** avec une production commerciale de CA-CF en hausse de +170%/+2,3 milliards d'euros entre avril 2020 et juin 2020 (219% en France et 145% à l'international). Plus spécifiquement, la production en Chine a augmenté de 97% entre mars 2020 et juin 2020. CA-CF a également continué de soutenir ses clients durant cette période avec la mise en place de 400 000 moratoires. Dans ce contexte, les **encours gérés** atteignent 88,4 milliards d'euros et diminuent de -2,4% par rapport au deuxième trimestre 2019, avec une contribution des **partenariats automobiles** en baisse (-6,6%) et une **contribution des entités du Groupe** en hausse (+1,9%). Les **encours consolidés** sont quant à eux stables par rapport au deuxième trimestre 2019 (+0,2%), et atteignent 34,3 milliards d'euros. La **production de CAL&F** diminue également par rapport au deuxième trimestre 2019. En effet, la **production commerciale en affacturage** est en baisse (-9,2% à 3,8 milliards d'euros) notamment en **France** (-51% à 1,8 milliard d'euros). A l'inverse, à **l'international**, la production augmente de 1,6 milliard d'euros pour atteindre 1,9 milliard d'euros grâce au démarrage de contrats importants en Allemagne. Dans ce contexte, le **chiffre d'affaires factoré** diminue sur la période (-24,6% par rapport au deuxième trimestre 2019 à 15,5 milliards d'euros). Par ailleurs, la **production commerciale en crédit-bail** atteint 1 milliard d'euros et baisse de 23,9% par rapport au deuxième trimestre 2019, notamment en **France** et en **Pologne** (respectivement -215 millions d'euros et -84 millions d'euros) mais l'activité reprend depuis juin avec une progression de la production de 90% entre avril 2020 et juin 2020. Enfin, les **encours financés en créditbail** s'établissent à 15,1 milliards d'euros et progressent de +2,2% par rapport au deuxième trimestre 2019.

L'activité du pôle **Grandes clientèles** est très dynamique ce trimestre, avec des **revenus sous-jacents** en hausse au deuxième trimestre 2020 par rapport au deuxième trimestre 2019 (+20,9% à 1,8 milliard d'euros) notamment sur la **banque de marché et d'investissement** (+38% à 780 millions, dont +44% pour la banque de marché) grâce à une **forte contribution de tous les métiers**. Les **originations obligataires** affichent un **record d'activité**, le volume d'activité a été multiplié par deux par rapport au deuxième trimestre 2019. Les **positions de premier plan de CACIB** ont été confirmées sur ce segment (#1 en *All French Corporate bonds*, #1 en *Global Green*, *Social and Sustainability bonds*[12]). Le métier ***Fixed Income Credit and Change*** (FICC) réalise par ailleurs une **très bonne performance** (croissance de +44% des revenus y compris CVA au deuxième trimestre 2020 par rapport au deuxième trimestre 2019) témoignant de **l'efficacité de notre modèle relationnel**. La **VaR** réglementaire au 30/06/2020 est en hausse modérée et **reste à un niveau bas**, en lien avec notre **gestion prudente des risques** (14 millions d'euros au 30 juin 2020 vs 22,2 millions d'euros au 31 mars 2020, VaR réglementaire moyenne : 18,8 millions d'euros au T2-2020 vs 11,4 millions d'euros au T1-2020). La **banque de financement** présente des revenus sous-jacents en hausse (+5,8% par rapport au deuxième trimestre de 2019) à 720 millions d'euros grâce à sa capacité à **mobiliser l'ensemble des solutions de financements pour nos clients** (underwriting, club deal et prêt bilatéral). En particulier, la performance a été très bonne sur les **crédits syndiqués**. CACIB a **renforcé ses parts de marché** sur ce métier (7,6% vs 6,9% à fin juin 2019[13]) et devient ainsi le **2ème acteur sur le marché EMEA des crédits syndiqués**. Au global, les revenus de la **banque commerciale** progressent de 22,4% pour s'établir à 408 millions d'euros. Les **financements structurés** enregistrent quant à eux une baisse de leurs revenus (-10,2%) sous l'effet d'un ralentissement conjoncturel de l'activité. Par ailleurs, en lien avec son modèle *Originate to Distribute*, la Banque de financement a enregistré un taux de distribution primaire moyen sur les douze derniers mois de 39%, en baisse de 5 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2019.

Enfin, les **Services financiers aux institutionnels** (CACEIS) enregistrent ce trimestre de **bons niveaux d'encours conservés** (3 873 milliards d'euros à fin juin 2020, en hausse de +35% sur un an) et **d'encours administrés** (2 005 milliards d'euros, en hausse de +10% sur un an) grâce à la **conquête de nouveaux clients** qui compense un effet marché défavorable (+173 milliards d'euros en AuC et +36 milliards d'euros en AuA) et grâce à la **consolidation de KAS Bank et Santander Securities Services** (+826 milliards d'euros en AuC et +150 milliards d'euros en AuA).

12 Sources : Refinitiv et Bloomberg
13 Source : Refinitiv T78

ANALYSE DES RÉSULTATS DES PÔLES ET MÉTIERS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Gestion de l'épargne et Assurances

Le pôle Gestion de l'épargne et Assurances (GEA) réalise un résultat net part du Groupe sous-jacent de 551 millions d'euros au deuxième trimestre 2020, en hausse de +11,0% par rapport au deuxième trimestre 2019. Le pôle contribue à hauteur de 50% au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) sur le deuxième trimestre 2020 et de 28% aux revenus sous-jacents hors AHM.

Le pôle Gestion de l'épargne et Assurances (GEA) réalise un résultat net part du Groupe sous-jacent de 907 millions d'euros au premier semestre 2020, en baisse de -4,4% par rapport au premier semestre 2019.

Au 30 juin 2020, les fonds propres alloués au pôle s'élèvent à 10,0 milliards d'euros dont 8,5 milliards d'euros sur les Assurances, 1,1 milliard d'euros sur la Gestion d'actifs, et 0,5 milliard d'euros sur la Gestion de fortune. Les emplois pondérés du pôle sont de 40,9 milliards d'euros dont 24,8 milliards d'euros sur les Assurances, 11,1 milliards d'euros sur la Gestion d'actifs et 5,0 milliards d'euros sur la Gestion de fortune.

Uniquement pour ce pôle : ces emplois pondérés sont calculés en tenant compte de la garantie « Switch », qui permet au groupe Crédit Agricole S.A. d'économiser 22 milliards d'euros14 d'emplois pondérés sur le traitement prudentiel du métier des Assurances, mais qui pèse à hauteur d'environ -33 millions d'euros au deuxième trimestre 2020 sur son résultat net part du groupe.

Le RoNE (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent du pôle s'établit quant à lui à 21,4% pour le premier semestre 2020, contre 27,5% sur l'année 2019.

Assurances

Le PNB sous-jacent est en hausse de +13,5%, porté notamment par des effets marché favorables au deuxième trimestre 2020 (+140 millions d'euros) compensant partiellement l'effet marché négatif du premier trimestre 2020. Les charges sous-jacentes augmentent de +4,1%, en raison notamment de la hausse des effectifs pour accompagner le développement du métier. Ainsi, le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU ressort à 23,8%, en amélioration de 2,2 points de pourcentage par rapport au deuxième trimestre 2019, et le résultat brut d'exploitation sous-jacent augmente de +16,8% par rapport au deuxième trimestre 2019. La charge d'impôt sur le premier trimestre 2020 augmente de +4,6% à -152 millions d'euros. Le résultat net part du groupe sous-jacent du métier Assurances est en hausse de +20,6% par rapport au deuxième trimestre 2020.

Le PNB sous-jacent atteint 1 212 millions d'euros au premier semestre, marqué par les effets marché du premier trimestre. Il est en baisse de -2,7% par rapport au premier semestre 2019. Les charges augmentent, de +5,5%, entraînant une légère dégradation du coefficient d'exploitation de 2,7 points de pourcentage, atteignant ainsi 34,2% au premier semestre 2020. Le RBE sous-jacent diminue de -6,6%. Enfin, la charge d'impôt sur le premier trimestre 2020 diminue de -20,7% par rapport au premier semestre 2019, en raison de la baisse du résultat avant impôt et de la diminution du taux d'impôt en France. Au final, le résultat net part du groupe atteint 590 millions d'euros, enregistrant une baisse modérée de -2,5% par rapport au premier semestre 2019.

Gestion d'actifs

Le PNB sous-jacent baisse de -7,5% pour atteindre 607 millions d'euros au deuxième trimestre 2020. Les revenus nets de gestion sont en baisse (-7,7%), principalement sous l'effet du contexte de marché. Les commissions nettes de gestion sont affectées par le niveau moyen des marchés (en baisse T2/T2) et par un effet de mix moins favorable (produits/ clients); les commissions de surperformance restent à un bon niveau (34 M€ notamment en Actions et Diversifiés) ; enfin, les revenus financiers sont en hausse de +12,0% grâce au redressement des marchés de fin mars à fin juin (affectant la valorisation mark to market du portefeuille placements volontaires et de seed money). Les charges sous-jacentes baissent de -7,3% à 325 millions d'euros, grâce à l'ajustement des rémunérations variables et aux dernières synergies de coûts informatiques liées à l'intégration de Pioneer. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent diminue de -7,1% et le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU s'affiche à 53,5%, stable depuis un an (+0,1 point de pourcentage). La contribution des sociétés mises en équivalence, reprenant notamment le résultat des joint-ventures d'Amundi en Asie, est en hausse de +26,6%. L'impôt sur les sociétés est en diminution de -9,7% et atteint 70 millions d'euros ce trimestre. Au final, le RNPG sous-jacent est en baisse de -10,3%, atteignant 146 millions d'euros.

Sur le semestre, le PNB diminue de -7,2% du fait des effets marché et de mix produit. Les charges diminuent de -4,6%. Le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU se maintient à un très bon niveau 54,9%, malgré une dégradation de 1,5 point de pourcentage sur le semestre. Le RBE diminue de -10,3%. Le résultat des sociétés mises en équivalence augmente de +17,6%, grâce notamment à la JV indienne. Au final le RNPG diminue de -13,9% pour atteindre 274 millions d'euros.

Gestion de fortune

Le PNB sous-jacent diminue de -6,0% pour atteindre 194 millions d'euros au deuxième trimestre 2020, en lien avec la baisse des encours de gestion de fortune -3,6% entre fin juin 2019 et fin juin 2020. Les charges sous-jacentes hors FRU restent sous contrôle (-3,7%) et atteignent 174 millions d'euros au deuxième trimestre 2020. Ainsi le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU se détériore de 2,1 points de pourcentage et s'établit à 89,9% au deuxième trimestre 2020. Le RBE sous-jacent diminue de -16,6% et atteint 20 millions d'euros. Un produit d'impôt de +3 millions d'euros est cependant enregistré ce trimestre contre une charge de -4 millions d'euros au deuxième trimestre 2019, le deuxième trimestre 2020 faisant l'objet d'un crédit d'impôt sur un ancien litige fiscal et d'une baisse des taux cantonaux suisses. Ainsi, le RNPG sous-jacent est en hausse de +42,7%, atteignant 19 millions d'euros au deuxième trimestre 2020.

Le PNB sous-jacent sur le semestre est stable +0,2% par rapport au premier semestre 2019, tout comme les charges, avec une légère baisse de -0,3%. Le RBE augmente ainsi de +5,9% et les impôts, bénéficiant d'effets favorables décrits plus haut, enregistrent un produit d'un million d'euros. Le RNPG augmente donc de +62,9% pour atteindre 44 millions d'euros sur le semestre.

14 Intégrant le débouclement partiel du Switch enregistré au T1 2020

Banque de proximité

Banque de proximité en France

Le PNB sous-jacent est en légère baisse de -3,6% et atteint 857 millions d'euros au deuxième trimestre 2020. Il est impacté notamment par la baisse des commissions (-3,0%) en raison d'une activité très fortement impactée par le contexte, ainsi que par la baisse de la marge nette d'intérêts (MNI), en diminution de -4,0% en raison principalement des effets de valorisations. Grâce notamment à la poursuite de la politique d'efficacité opérationnelle de LCL, les charges sous-jacentes hors FRU diminuent de -5,1% et atteignent 544 millions d'euros au deuxième trimestre 2020, ce qui entraîne une amélioration du coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU de 1,0 point de pourcentage, à 63,4%. La baisse du résultat brut d'exploitation sous-jacent est donc contenue, de -2,7% à 306 millions d'euros. Le provisionnement augmente fortement (x2,3) et atteint -117 millions d'euros au deuxième trimestre 2020. Cette hausse intègre notamment 29 millions d'euros lié au provisionnement des encours sains. Le coût du risque sur encours du semestre annualisé s'établit ainsi à 33 points de base. Au final, le résultat net part du groupe sous-jacent est en baisse de -25,3%, atteignant 128 millions d'euros au deuxième trimestre 2020.

Les revenus restent stables au premier semestre 2020, à 1 746 millions d'euros par rapport au premier semestre 2019. Les charges sous-jacentes hors FRU diminuent de -3,2% grâce notamment à une amélioration continue des dépenses externes, ce qui entraîne une amélioration du coefficient d'exploitation de -1,7 point de pourcentage, à 64,6%. Le résultat brut d'exploitation augmente donc de +2,6%, mais est largement compensé par une forte hausse du provisionnement (x2,3) à -218 millions d'euros. Au final, la contribution du métier au résultat net part du groupe est en baisse de -21,7%.

Le RoNE (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent de LCL s'établit quant à lui à 7,8% pour le premier semestre 2020, contre 10,8% en 2019.

Banque de proximité à l'international

Le PNB du pôle Banque de proximité à l'international diminue de -10,5% et s'établit à 640 millions d'euros au deuxième trimestre 2020. Les charges sous-jacentes hors FRU sont en baisse, mais contenue (-4,0%), pour atteindre 418 millions d'euros, et on constate une contribution complémentaire au FRU de 9 millions d'euros. En conséquence, le résultat brut d'exploitation diminue de -22,0%. Le provisionnement est multiplié par 2,4 ce trimestre pour s'établir à -146 millions d'euros (liée notamment au provisionnement des encours sains). Au final le résultat net part du groupe du pôle Banque de proximité à l'international s'établit à 37 millions d'euros, soit une baisse de -62,8% par rapport au deuxième trimestre 2019.

Sur le semestre, le PNB sous-jacent diminue de -5,8% pour s'établir à 1 310 millions d'euros. Les charges d'exploitation sous-jacentes hors FRU sont en baisse de -1,9% pour atteindre 840 millions d'euros, entrainant une détérioration du coefficient d'exploitation sous-jacent de 2,6 points de pourcentage à 64,7%. Le provisionnement augmente de 82,3% pour s'établir à 314 millions d'euros sur le semestre. Il en résulte un résultat net part du groupe de 178 millions d'euros sur le premier semestre 2020.

Italie

Le PNB diminue de -10,8%, atteignant 431 millions d'euros au deuxième trimestre 2020 sous l'effet de la baisse d'activité pendant le confinement. La MNI est impactée par des renégociations et par la baisse des taux, affectant tant le stock d'encours à taux variable que la nouvelle production de crédit. Les commissions sont également en baisse ce trimestre (-15%); Les charges sous-jacentes hors FRU diminuent également de -2,3% grâce notamment à des économies sur les dépenses externes et les mobilités. Cette baisse étant moins rapide que la baisse des revenus, le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU s'établit à 67,0%, en dégradation de +5,8 points de pourcentage par rapport à 2019. Le provisionnement est multiplié par 2,4, atteignant 146 millions d'euros, sous l'effet à la fois des dotations sur encours sains (-30 millions d'euros) et d'un renforcement significatif des provisions pour risques avérés afin notamment de préparer des cessions de créances douteuses. Le coût du risque sur encours du semestre annualisé s'établit ainsi à 102 points de base. Le taux de créances douteuses et litigieuses est en amélioration ce trimestre à 7,4% (-0,3 points de pourcentage juin/juin) et le taux de couverture est en progression de +2,5 points de pourcentage à 62,9%. A noter par ailleurs ce trimestre une plus-value (comptabilisée sur la ligne gains ou perte du compte de résultat) pour cession d'un immeuble de 65 millions d'euros avant impôt.

Sur le premier semestre, le PNB baisse de -6,4% pour s'établir à 875 millions d'euros. Les charges d'exploitation hors FRU baissent de seulement -2,1%, ce qui entraine une dégradation du coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU qui s'établit à 64,8%, en hausse de 2,9 points de pourcentage juin/juin. Au final, la contribution du métier au RNGP est en baisse de -41,8%.

Le RoNE (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent de CA Italia s'établit quant à lui à 4,2% pour le premier semestre 2020, contre 9,3% en 2019.

Le Groupe Crédit Agricole en Italie

Le résultat du Groupe en Italie s'établit à 257 millions d'euros au premier semestre 2020, soit une baisse de -25% par rapport au premier semestre 2019 du fait de la hausse du coût du risque.

Banque de proximité à l'international - hors Italie

Le PNB sous-jacent diminue au deuxième trimestre 2020 par rapport au deuxième trimestre 2019 (-9,8%), en raison notamment d'une MNI impactée par la chute des taux directeurs en Egypte, Pologne, Ukraine et Maroc, et de commissions affectées par le fort ralentissement de l'activité commerciale. Les charges sous-jacentes hors FRU sont aussi en diminution de -7,7% ce trimestre et baissent dans toutes les filiales sauf chez CA Egypte (+5%). Le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU de la BPI hors Italie ne se dégrade donc que de 1,5 point de pourcentage, atteignant 62,1% au deuxième trimestre 2020. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent diminue ainsi de -13,1%, et le provisionnement augmente (x2,3) pour s'établir à 52 millions d'euros au deuxième trimestre 2020. Au final le résultat net part du groupe sous-jacent s'établit à 12 millions d'euros, soit une forte baisse de -70,3%.

Par pays :

- CA Egypte[15] : le résultat brut d'exploitation sous-jacent est en baisse de -16% au deuxième trimestre 2020 par rapport au deuxième trimestre 2020 avec un PNB (-13%) sous-jacent pénalisé par la baisse des taux. Le profil de risque reste toujours bon avec un faible taux de CDL à 2,6%, et un niveau élevé de taux de couverture à 169%.
- CA Pologne [15] : le PNB sous-jacent enregistre une baisse ce trimestre (-10%), pénalisé par la baisse des taux directeurs. Cette baisse est partiellement compensée par une baisse des charges, de -10%. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent baisse de -9% et le provisionnement augmente, ce qui a pour conséquence un résultat net part du Groupe en baisse, négatif au premier semestre 2020 (4 millions d'euros).
- CA Ukraine [15] : le PNB sous-jacent est en baisse ce trimestre (-11%), lié notamment à la chute du taux directeur, ainsi qu'à la baisse des commissions (-30%). Le taux de CDL est à 4,4% et le taux de couverture est élevé à 180%.
- Crédit du Maroc [15] : le PNB est en légère baisse ce trimestre de -3%, mais les charges restent maîtrisées (+1%). Le provisionnement reste prudent, le taux de couverture atteignant 96%.

Sur le premier semestre, le PNB baisse de -4,6% pour s'établir à 435 millions d'euros. Les charges d'exploitation hors FRU baissent de seulement -1,4%, ce qui entraine une dégradation du coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU qui s'établit à 62,7%, en hausse de 2,0 points de pourcentage juin/juin. Au final, la contribution du métier au RNGP est en baisse de -56,4%.

Le RoNE (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent des Autres BPI s'établit à 12,1% pour le premier semestre 2020, contre 19,3% pour 2019.

Le pôle Banque de Proximité à l'international contribue à hauteur de 4% au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) sur le premier semestre 2020 et de 13% aux revenus sous-jacents hors AHM.

Dans son ensemble, le pôle Banque de proximité contribue à hauteur de 15% au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) au premier semestre 2020 et de 29% aux revenus sous-jacents hors AHM.

Au 30 juin 2020, les fonds propres alloués au pôle s'élèvent à 9,1 milliards d'euros dont 5,1 milliards d'euros sur la Banque de proximité en France, 3,9 milliards d'euros sur la Banque de proximité à l'international. Les emplois pondérés du pôle sont de 95,5 milliards d'euros dont 54,1 milliards d'euros sur la Banque de proximité en France et 41,3 milliards d'euros sur la Banque de proximité à l'international.

Services Financiers Spécialisés

Au **deuxième trimestre 2020**, le **résultat net part du Groupe** du pôle Services financiers spécialisés atteint 149 millions d'euros, en baisse de -27,9% par rapport au deuxième trimestre 2019, en raison notamment d'une diminution du **produit net bancaire** dans un contexte de ralentissement de l'activité et d'une hausse du **provisionnement**.

Au **premier semestre 2020, le résultat net part du Groupe** s'établit à 258 millions d'euros et baisse de 35,7%

Le pôle contribue à hauteur de 12% au **résultat net part du Groupe sous-jacent** des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) sur le premier semestre 2020 et de 12% aux **revenus sous-jacents** hors AHM.

Au 30 juin 2020, les **fonds propres alloués** au pôle s'élèvent à 4,9 milliards d'euros et les **emplois pondérés** du pôle sont de 51,7 milliards d'euros.

Le **RoNE** (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent du pôle s'établit quant à lui à 10,1% pour le premier semestre 2020, contre 16% pour 2019.

Crédit à la consommation

Au **deuxième trimestre 2020**, le **produit net bancaire** de CA-CF atteint 485 millions d'euros et est en retrait par rapport au deuxième trimestre 2019 dans un contexte de ralentissement de l'activité dû notamment à la crise sanitaire (-12% dont -19 millions d'euros sur les revenus d'assurances). Les **charges hors FRU** diminuent grâce à une gestion rigoureuse des coûts (-7,1% à 240 millions d'euros) limitant la baisse du **résultat brut d'exploitation** (-15,5%). Le **coefficient d'exploitation hors FRU** se dégrade de 2,6 points de pourcentage pour atteindre 49,5%. La contribution des **sociétés mises en équivalence** baisse (-22,7%) en raison d'une augmentation du provisionnement chez Wafasalaf (+24 millions d'euros). Le **provisionnement** de CA-CF enregistre une hausse de 85,1% dont 37% lié au provisionnement des encours sains. La contribution sous-jacente des **impôts** est en baisse depuis le deuxième trimestre 2019 (-113 millions d'euros), CA-CF bénéficiant en Italie d'un dispositif fiscal favorable (Affrancamento, +39 millions) suite à l'accord commercial signé en 2019 entre Agos et Banco BPM. Au final, le **RNPG** de CA-CF atteint 131 millions d'euros et diminue de 23,3% par rapport au deuxième trimestre 2019.

Le **produit net bancaire** diminue de 8,1% par rapport au premier semestre 2019, tout comme le **résultat brut d'exploitation** (-14,1%). Le **coefficient d'exploitation hors FRU** se dégrade (+3,3 points de pourcentage pour atteindre 51,5%) malgré une diminution des **charges hors FRU** (-1,8% à 517 millions d'euros). La contribution des **sociétés mises en équivalences** diminue (-15,4%) et le **provisionnement** augmente (+78,4% à 382 millions d'euros). Au final, avec une contribution sous-jacente des **impôts** en diminution (-73 millions d'euros), la contribution du métier au **RNPG** sous-jacent est en baisse de 31,5%.

15 *Hors effet change*

Leasing & Affacturage

Au **deuxième trimestre 2020**, le **produit net bancaire** sous-jacent de CAL&F atteint 122 millions d'euros et est en retrait de -10,4% par rapport au deuxième trimestre 2019 (dont -29% sur l'affacturage), en raison d'un ralentissement de l'activité pendant la crise plus marqué sur l'affacturage. Les **charges hors FRU** sous-jacentes diminuent par ailleurs (-2,9% à 69 millions d'euros) limitant la baisse du **résultat brut d'exploitation** sous-jacent (-22%). Le **coefficient d'exploitation** hors FRU se dégrade de 4,4 points de pourcentage et atteint 56,3%. Le **provisionnement** enregistre une hausse (x2,2 à 30 millions d'euros) dont 79% lié au provisionnement des encours sains. Au final, le **RNPG** sous-jacent de CAL&F s'établit à 18 millions d'euros et est en baisse de 49,7% par rapport au deuxième trimestre 2019.

Le **produit net bancaire** sous-jacent diminue au premier semestre 2020 de -9,2% par rapport au premier semestre 2019 tandis que les **charges hors FRU** sous-jacentes sont stables (-0,9% à 144 millions d'euros). Ainsi, le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent diminue (-21,7%) et le **coefficient d'exploitation** sous-jacent se dégrade (+4,8 points de pourcentage, pour atteindre 57,4%). Avec un **provisionnement** en hausse (x2,3 à 56 millions d'euros), le **RNGP** sous-jacent baisse (-55,8% à 30 millions d'euros).

Grandes Clientèles

Au **deuxième trimestre 2020**, le **résultat net part du Groupe** sous-jacent du pôle Grandes clientèles atteint 436 millions d'euros, en baisse de -5,3% par rapport au deuxième trimestre 2019, en raison d'une hausse sensible du **provisionnement** dans la banque de financement (x8 dont 47% lié au provisionnement des encours sains) et malgré un **résultat brut d'exploitation** sous-jacent en forte croissance (+26,7%) grâce à une activité très soutenue.

Au premier semestre 2020, le **résultat net part du Groupe sous-jacent** s'établit à 644 millions d'euros et diminue de -7%.

Le pôle contribue à hauteur de 30% au **résultat net part du Groupe sous-jacent** des pôles métiers de Crédit Agricole S.A. (hors pôle AHM) sur le premier semestre 2020 et de 31% aux **revenus sous-jacents** hors AHM.

Au 30 juin 2020, les **fonds propres alloués** au pôle s'élèvent à 12,5 milliards d'euros et les **emplois pondérés** du pôle sont de 131,7 milliards d'euros.

Le **RoNE** (retour sur fonds propres alloués normalisés) sous-jacent du pôle s'établit quant à lui à 10% pour le premier semestre 2020, contre 12,7% pour 2019.

Banque de financement et d'investissement

Au **deuxième trimestre 2020**, le **produit net bancaire** sous-jacent augmente de 20,3% à 1 500 millions d'euros, tout comme le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent (+27,1%, à 802 millions), grâce à la très bonne performance de la banque de marché. Le produit net bancaire sous-jacent de la banque de marché et d'investissement est en effet en hausse de 37,7% à 780 millions d'euros (dont +44% sur la banque de marché), avec une forte contribution de tous les métiers. Les revenus sous-jacents de la banque de financement sont également en hausse (+5,8% à 720 millions d'euros) grâce à l'excellente performance de la banque commerciale (+22,4% à 408 millions d'euros) et malgré l'impact défavorable du contexte économique sur les financements structurés (-10,2% à 311 millions d'euros). Les **charges** sous-jacentes hors FRU augmentent de 3,4% à 645 millions par rapport au deuxième trimestre 2019 en raison notamment d'un effet de base, et demeurent maitrisées avec un coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU à 43%. Au final, avec un **provisionnement** en hausse (x5) notamment sur la banque de financement (x8 dont 47% lié au provisionnement des encours sains), la contribution du métier au **RNPG** sous-jacent du Groupe est en baisse de -4,2% et s'établit à 400 millions d'euros.

Le **produit net bancaire** sous-jacent augmente de +12,9% au premier semestre 2020 par rapport au premier semestre 2019 tandis que les **charges hors FRU** sous-jacentes augmentent de manière modérée (+3,1%). Ainsi, avec un effet ciseau positif (+9,8 points de pourcentage), le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent est en hausse (+20,6%) et **le coefficient d'exploitation** sous-jacent s'améliore (-4,6 points de pourcentage, pour atteindre 48,6%). Enfin, avec un **provisionnement** en augmentation (x9,4) ce semestre, la contribution du métier au **RNPG** est en baisse de -7,4% à 585 millions d'euros.

Services financiers aux institutionnels

Au **deuxième trimestre 2020**, sous l'effet de la **consolidation de KAS Bank et Santander Securities Services**, le **produit net bancaire** sous-jacent augmente de +23,9% à 288 millions d'euros tandis que les **charges hors FRU** sous-jacentes augmentent de 20% à 207 millions d'euros. Le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent progresse de 22,9% à 74 millions d'euros et bénéficie d'un effet ciseaux positif (+3,9 points de pourcentage). Le **coefficient d'exploitation** hors FRU s'améliore de 2,4 points de pourcentage pour atteindre 71,9%. Le **résultat net** sous-jacent progresse de 24,4%. Au final, la contribution du métier au **résultat net part du Groupe** sous-jacent est en baisse de -15,7% sur un an à 37 millions d'euros en raison de l'émergence d'intérêts minoritaires au bénéfice de Santander pour 17 millions d'euros.

Le **produit net bancaire** sous-jacent augmente au premier semestre 2020, de +26,3% par rapport au premier semestre 2019 tandis que les **charges hors FRU** sous-jacentes augmentent de 22,4%. Avec un effet ciseaux positif (+3,9 points de pourcentage), le **résultat brut d'exploitation** sous-jacent augmente (+31,9%) et le **coefficient d'exploitation** sous-jacent s'améliore (-2,4 points de pourcentage, pour atteindre 73,6%). Le **résultat net** sous-jacent progresse ainsi de 43,6%. Au final, la contribution du métier au **résultat net part du Groupe** est en baisse de 3,3% en raison des intérêts minoritaires (29 millions d'euros).

Activités Hors métiers

La contribution négative du pôle Activité Hors Métiers s'analyse en distinguant la contribution « structurelle » des autres éléments. La composante « structurelle » se décompose en trois types d'activités :

- les activités et fonctions d'organe central de Crédit Agricole S.A. entité sociale. Cette contribution négative atteint -139 millions d'euros au deuxième trimestre 2020, en amélioration notable par rapport au deuxième trimestre 2019 (-260 millions d'euros) sous l'effet d'une amélioration du PNB grâce à une diminution des coûts de refinancement et une baisse des frais de personnel et des frais de déplacements ;
- les métiers non rattachés aux pôles métiers, comme CACIF (*Private equity*) et CA Immobilier : leur contribution à -26 millions d'euros au deuxième trimestre 2020, affiche un recul par rapport au deuxième trimestre 2019 (+15 millions d'euros), du fait des impacts de valorisations négatives dans les entités de capital investissement ;
- les fonctions support du Groupe : le deuxième trimestre 2020 enregistre un impact positif de +10 millions d'euros, en léger recul par rapport au deuxième trimestre 2019 (+16 millions d'euros). Leur contribution reste toutefois globalement nulle sur une année glissante, leurs prestations faisant l'objet de refacturations aux autres entités du Groupe.

Les « autres éléments » enregistrent ce trimestre une contribution négative de -39 millions d'euros, contre une contribution de +38 millions d'euros au deuxième trimestre 2019, cet écart défavorable est lié à l'impact de la remontée des marchés sur des opérations intragroupe.

Sur le premier semestre 2020, la contribution négative du pôle AHM s'élève à -375 millions d'euros, en amélioration de +103 millions d'euros par rapport au premier semestre 2019. La composante structurelle s'améliore sensiblement sur la période (+54 millions d'euros), en particulier sur les activités et les fonctions d'organe central de Crédit Agricole S.A. entité sociale (+109 millions d'euros). Les autres éléments du pôle enregistrent contribution de +73 millions d'euros sur le semestre, en amélioration de +49 millions d'euros.

Au 30 juin 2020, les emplois pondérés sont de 27,1 milliards d'euros et le capital alloué de 2,6 milliards d'euros.

* *
*

Commentant ces résultats et l'activité de Crédit Agricole S.A. au deuxième trimestre 2020, Philippe Brassac, Directeur Général, a déclaré : « *Notre Groupe fait face sans dommage à un trimestre choc. La crise sanitaire, inédite, a impacté mécaniquement l'économie. En tant que première banque en France, nous avons massivement soutenu nos clients. Et nos résultats sont solides : un RBE en croissance sur le semestre, une forte hausse des ratios CET1, l'un des meilleurs niveaux de provisionnement du risque en Europe, le tout au service de la reprise.* »

SOLIDITÉ FINANCIÈRE

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Sur le trimestre, le Groupe Crédit Agricole maintien toujours un haut niveau de solidité financière, avec un ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de 16,1% en phasé, atteignant dès aujourd'hui l'objectif du Projet de Groupe 2022, en hausse de +0,6 point de pourcentage par rapport à fin mars 2020. Le ratio non-phasé atteint 15,8%. La hausse s'explique principalement par l'effet de +20 points de base du résultat conservé, intégrant une provision de dividende par action de 0,24 € au premier semestre 2020, par les effets méthodologiques et règlementaires (+59 points de base) liées notamment au phasing IFRS9 (+27 points de base) et le facteur supplétif PME (+24 points de base), mais aussi les réserves latentes (+11 points de base). Par ailleurs, la croissance des emplois pondérés sur la période a généré un effet défavorable sur le ratio CET1 de 21 points de base. En effet, les emplois pondérés des métiers ont progressé dans la banque de proximité de 2,6 milliards d'euros, dont 1,4 milliard d'euros chez LCL et 1,7 milliard d'euros dans les Caisses régionales (+7,6 milliards d'euros de croissance organique), en partie compensée par l'impact du facteur supplétif PME -6 milliards d'euros et par l'impact de la hausse de la valeur de mise en équivalence de l'assurance, pour 1,9 milliard d'euros. Hors effet du délai de carence de 2 mois pour les Prêts garantis par l'Etat, les emplois pondérés auraient atteint 565 milliards d'euros, et le ratio de CET1 du Groupe aurait été de 16,3% en phasé.

Ainsi, le Groupe Crédit Agricole affiche un coussin substantiel de 7,2 points de pourcentage entre le niveau de son ratio CET1 et l'exigence SREP fixée à 8,9%, contre 6,6 points de pourcentage au 31 mars 2020.

Le ratio de levier phasé ressort à 5,3%, stable par rapport à fin mars 2020. Le ratio Tier 1 phasé ressort à 17,0%, le ratio global phasé est à 19,7% et le ratio de levier intra-trimestriel moyen phasé à 5,2% ce trimestre.

TLAC

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* - FSB) a défini le calcul d'un ratio visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de pertes et de recapitalisation des banques systémiques (*Global Systemically Important Banks - G-SIBs*). Ce ratio de *Total Loss Absorbing Capacity* (TLAC) fournit aux autorités de résolution le moyen d'évaluer si les G-SIBs ont une capacité suffisante d'absorption de pertes et de recapitalisation avant et pendant la résolution. Il s'applique aux établissements d'importance systémique mondiale, donc au groupe Crédit Agricole.

Les éléments pouvant absorber les pertes sont constitués par le capital, les titres subordonnés et les dettes pour lesquelles l'Autorité de Résolution peut appliquer le renflouement interne.

L'exigence de ratio TLAC a été transposée en droit de l'Union européenne *via* CRR2 et s'applique depuis le 27 juin 2019. Depuis lors, le Groupe Crédit Agricole doit satisfaire à tout moment aux exigences suivantes :

- un ratio TLAC supérieur à 16% des actifs pondérés des risques (*Risk Weighted Assets* - RWA), niveau auquel s'ajoute, d'après la directive européenne CRD5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1% et le coussin contracyclique). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole devra respecter un ratio TLAC supérieur à 19,5% (auquel il faudra ajouter le coussin contra-cyclique)
- un ratio TLAC supérieur à 6% de l'exposition en levier (*Leverage Ratio Exposure* - LRE).

Les exigences minimales de ratio TLAC augmenteront à compter du 1er janvier 2022 à 18% des actifs pondérés des risques – niveau auquel il faudra ajouter l'exigence globale de coussins à cette date – et 6,75% de l'exposition en levier.

Au 30 juin 2020, le **ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole** s'élève à **23,8% des RWA et 7,5% de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible**. Le ratio TLAC progresse de 120 pb par rapport au 1er trimestre 2020, dans un contexte de forte hausse des émissions de dettes TLAC. Il est supérieur aux exigences respectives de 19,5% des RWA (d'après CRR2/CRD5, exigence à laquelle il faut ajouter le coussin contracyclique de 0,01% au 30 juin 2020) et de 6% de l'exposition en levier, alors même qu'il est possible à cette date d'inclure jusqu'à 2,5% des RWA en dette senior préférée éligible.

L'atteinte du ratio TLAC est soutenue par **un programme d'émission 2020 sur le marché de 6 à 8 milliards d'euros de dettes TLAC.** Au 30 juin 2020, 7,2 milliards d'euros équivalents ont été émis sur le marché le montant de titres senior non préférés du Groupe Crédit Agricole pris en compte dans le calcul du ratio TLAC s'élève à 23,2 milliards d'euros.

MREL

Le ratio MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*) est défini dans la Directive européenne "Redressement et Résolution des Banques" (*Bank Recovery and Resolution Directive - BRRD*). Cette directive établit un cadre pour la résolution des banques dans l'ensemble de l'Union Européenne, visant à doter les autorités de résolution d'instruments et de pouvoirs communs pour s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire l'exposition des contribuables aux pertes.

L'ACPR, autorité de résolution nationale, considère la stratégie de résolution « point d'entrée unique » (*Single Point of Entry* - SPE) comme la plus appropriée s'agissant du système bancaire français. Le Groupe Crédit Agricole a retenu le modèle du SPE. A ce titre, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole. Compte tenu des mécanismes de solidarité existant au sein du Groupe, un membre du réseau Crédit Agricole ou une entité qui lui est affiliée ne peut pas être mise en résolution de manière individuelle.

Le ratio MREL correspond à une exigence minimum de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution. Il est calculé comme étant le montant de fonds propres et de passifs éligibles exprimé en pourcentage du total des passifs et des fonds propres de l'établissement, après certains retraitements prudentiels (TLOF [16]) ou exprimé en actifs pondérés des risques (RWA). Sont éligibles au numérateur du

16 *TLOF – Total Llabilities Own Funds, équivalent au bilan prudentiel après netting des dérivés*

ratio MREL les fonds propres prudentiels, ainsi que les titres subordonnés, les dettes senior non préférées et certaines dettes senior préférées d'échéance résiduelle de plus d'un an.

En 2020, le Groupe Crédit Agricole s'est vu notifié son exigence de MREL au niveau consolidé et sa première exigence de MREL au niveau subordonné (dans laquelle les instruments de dette senior sont généralement exclus, en cohérence avec les standards TLAC). Ces deux exigences sont d'ores et déjà applicables et respectées par le Groupe depuis leur notification. Elles pourront potentiellement changer à l'occasion de leur fixation annuelle par le CRU, mais aussi dans le cadre de l'évolution du cadre réglementaire européen (BRRD2).

L'objectif du Groupe Crédit Agricole est d'atteindre d'ici fin 2022 un ratio de MREL subordonné (hors dette senior préférée éligible) à 24-25% des RWA et de maintenir le ratio de MREL subordonné au-dessus de 8% du TLOF. Ce niveau permettrait le recours au Fonds de Résolution Unique (soumis à la décision de l'autorité de résolution) avant d'appliquer le principe de renflouement interne aux dettes seniors préférées, permettant de créer une couche de protection supplémentaire pour les investisseurs en dette senior préférée.

Au 30 juin 2020, le **Groupe Crédit Agricole présentait un ratio MREL estimé à 11% du TLOF et 8,2% hors dette senior préférée éligible.** Exprimé en pourcentage des actifs pondérés des risques, le ratio MREL estimé du Groupe Crédit Agricole atteint environ **32%** à fin juin 2020. **Il s'établit à 23,8% hors dettes senior éligibles.**

Seuil de déclenchement du montant maximum de distribution (MMD)

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (CRD4) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuable (MMD, somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions) vise à restreindre les distributions lorsque ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, Tier 1 et Fonds propres totaux. Depuis le 12 mars 2020 et compte tenu des impacts de la crise du Covid-19, la Banque centrale Européenne a anticipé l'entrée en application de l'article 104a de CRD5 et autorise les établissements sous sa supervision à utiliser des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 pour remplir leur exigence additionnelle de capital au titre du Pilier 2 (*Pillar 2 requirement*, P2R). Au total, le P2R peut désormais être couvert par 75% de fonds propres Tier 1 dont a minima 75% de CET1. Ainsi, l'exigence CET1 de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole a baissé de 66bp depuis le 1er trimestre 2020.

Le Groupe Crédit Agricole, au 30 juin 2020, dispose d'une marge de sécurité de **636 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 36 Mds€ de capital CET1**.

Crédit Agricole S.A., au 30 juin 2020, dispose d'une marge de sécurité de **382 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 13 Mds€ de capital CET1**.

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

A fin juin 2020, la solvabilité de Crédit Agricole S.A. demeure à un niveau élevé, avec un **ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de 12,0% en phasé, en hausse de +0,6 point de pourcentage par rapport à fin mars 2020. Le ratio non phasé est de 11,7%**. Le ratio CET1 a bénéficié ce trimestre de l'effet du résultat publié, générant un impact positif de +27 points de base, des réserves latentes générant un impact positif de +19 points de base, ainsi que de l'impact positif des effets méthodologiques et réglementaires de +46 points de base, qui inclut notamment le phasing in des mesures IFRS9 pour +25 points de base (mesure autorisant la neutralisation d'une partie de l'impact de 1ère application d'IFRS 9 et des dotations nettes aux provisions sur les encours sains) un effet facteur supplétif (extension du facteur de soutien aux PME, et introduction d'un nouveau facteur de 0,85 pour les expositions au-delà du seuil de 2,5 millions d'euros) pour +9 points de base, et un effet « prudent valuation » (Adoption de l'EBA avant le 30 juin relative au facteur d'agrégation permettant de limiter l'impact de la volatilité de marché dans le calcul) pour +7 points de base. Les mesures sur les logiciels ne sont pas applicables au 30 juin 2020. Cet impact inclut aussi des optimisations chez CACIB, qui réduisent les emplois pondérés de 1,5 milliards d'euros. Le ratio de solvabilité intègre ce trimestre une provision de dividende de 0,16€ par action, soit 0,24€ au premier semestre, qui couplé à l'effet des coupons AT1, entraîne un impact négatif de 15 points de base. Le ratio de solvabilité intègre enfin un impact négatif de -16 points de base sur le poste « M&A et autres » lié essentiellement à l'acquisition par Amundi de Sabadell Asset Management pour -9 points de base.

L'impact sur le ratio ce trimestre de la croissance des métiers est neutre. Au final, Crédit Agricole S.A. affiche un coussin substantiel de 4,1 points de pourcentage entre le niveau de son ratio CET1 et l'exigence SREP fixée à 7,9%, contre 3,5 points de pourcentage au 31 mars 2020.

Le ratio de levier phasé s'établit à 3,9% à fin juin 2020, stable par rapport à fin mars 2020. Le ratio de levier intra-trimestriel moyen phasé à 3,8%, le ratio Tier 1 phasé ressort à 13,5% et le ratio global phasé est à 17,6% ce trimestre.

Les emplois pondérés s'élèvent à 347 milliards d'euros à fin juin 2020, contre 348 milliards d'euros à fin mars, soit une baisse limitée de -0,2% sur un trimestre. L'impact de la croissance des métiers est globalement neutre sur les emplois pondérés (+1,2 milliard d'euros, sous l'effet d'une hausse en Banque de proximité de 2,8 milliards d'euros, essentiellement chez LCL en lien avec la mise en place des PGE, partiellement compensée par une baisse en Services financiers spécialisés (-2,1 milliards d'euros). La hausse de la valeur de mise en équivalence de l'assurance impacte les emplois pondérés à la hausse pour 2,1 milliards d'euros, alors que les effets réglementaires les impactent à la baisse (-2,6 milliards d'euros pour l'effet facteur supplétif), tout comme les effets méthodologiques chez CACIB (-1,5 milliard d'euros). Pro-forma des deux mois de carence de la garantie publique sur les PGE en France, les emplois pondérés sont en baisse de -2,6 milliard d'euros en juin par rapport à mars.

LIQUIDITÉ ET REFINANCEMENT

L'analyse de la liquidité est réalisée à l'échelle du Groupe Crédit Agricole.

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité du Groupe, l'excédent de ressources stables du bilan *cash* bancaire est calculé trimestriellement.

Le bilan *cash* bancaire est élaboré à partir des comptes en normes IFRS du Groupe Crédit Agricole. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers IFRS du Groupe et les compartiments du bilan *cash* tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-après et dont la définition est communément admise sur la place. Il correspond au périmètre bancaire, les activités d'assurance étant gérées avec leur propre contrainte prudentielle.

À la suite de la répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan *cash*, des calculs de compensation (*nettings*) sont effectués. Ils concernent certains éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité. Ainsi, les impôts différés, impacts de la juste valeur, dépréciations collectives, ventes à découvert et autres actifs et passifs font l'objet d'un *netting* pour un montant de 62 milliards d'euros à fin juin 2020. De même, 96 milliards d'euros de repos/reverse repos sont éliminés, dans la mesure où ces encours sont la traduction de l'activité du desk Titres effectuant des opérations de prêts/emprunts de titres qui se compensent. Les autres *netting*s effectués pour la construction du bilan *cash* sont relatifs aux dérivés, appels de marge, comptes de régularisation / règlement / liaison et aux titres non liquides détenus par la Banque de financement et d'investissement (BFI), intégrés au compartiment des « Actifs de négoce à la clientèle », pour un montant total de 184 milliards d'euros à fin juin 2020.

Il est à noter que la centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations ne fait pas l'objet d'un *netting* dans la construction du bilan *cash* ; le montant de l'épargne centralisée (62 milliards d'euros à fin juin 2020) étant intégré à l'actif dans les « Actifs de négoce à la clientèle » et au passif dans les « Ressources clientèle ».

Dans une dernière étape, d'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les émissions senior dans les réseaux bancaires ainsi que les refinancements de la Banque Européenne d'Investissements et Caisse des Dépôts et Consignations et les autres refinancements de même type adossés à des prêts clientèle, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment "Ressources marché long terme", sont retraités pour apparaître comme des "Ressources clientèle".

On notera que parmi les opérations de refinancement banques centrales, les encours correspondant au TLTRO (*Targeted Longer Term Refinancing Operation*) sont intégrés dans les « Ressources marché long terme ». En effet, les opérations de TLTRO II et TLTRO III ne comportent pas d'option de remboursement anticipé à la main de la BCE ; compte tenu de leur maturité contractuelle respective à quatre ans et à trois ans, elles sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

Les opérations de pension livrée (repos) moyen-long terme sont également comprises dans les « Ressources marché long terme ».

Enfin, les contreparties bancaires de la BFI avec lesquelles nous avons une relation commerciale sont considérées comme de la clientèle pour la construction du bilan *cash*.

Le bilan *cash* bancaire du Groupe, à 1 487 milliards d'euros au 30 juin 2020, fait apparaître un **excédent des ressources stables sur emplois stables de 241 milliards d'euros**, en hausse de 109 milliards d'euros par rapport à mars 2020, et en hausse de 125 milliards d'euros par rapport à juin 2019.

Dans le contexte de crise sanitaire COVID-19, le Groupe s'est mobilisé massivement pour soutenir ses clients, à travers notamment la mise en place de PGE (Prêts Garantis par l'Etat) et le report d'échéance de crédits. Pour servir les demandes des clients et bénéficier de conditions de taux compétitives, le Groupe a de nouveau pris part en juin 2020 aux opérations de refinancement moyen-long terme « T-LTRO III » de la Banque centrale Européenne pour 90 milliards d'euros, contribuant à rehausser son niveau de ressources stables.

Par ailleurs, le Groupe a bénéficié sur le trimestre d'une hausse significative de la collecte sur la banque de financement et la banque de détail en France provenant pour partie du retour de liquidité issu du financement des PGE. En effet, sur le trimestre la collecte a progressé de 47 milliards d'euros tandis que les crédits sont en hausse de 16 milliards d'euros contribuant également à l'amélioration des ressources stables.

L'excédent de 241 milliards d'euros appelé "position en ressources stables" permet au Groupe de couvrir le déficit LCR engendré par les actifs durables et les passifs stables (clientèle, actifs tangibles et intangibles, ressources long terme et fonds propres). Il respecte ainsi l'objectif de plus de 100 milliards d'euros du Plan à Moyen Terme. Le **ratio des ressources stables sur emplois stables s'établit à 121,6%**, en hausse par rapport au trimestre précédent de 9,5pp.

Par ailleurs, compte-tenu des excédents de liquidité, et du remboursement progressif sur le trimestre des tirages sur les facilités banques centrales (notamment LTRO), le Groupe est passé en position prêteuse à court terme au 30 juin 2020 (dépôts Banques centrales supérieurs au montant de l'endettement court terme).

Les ressources de marché à moyen-long terme s'élèvent à 311 milliards d'euros au 30 juin 2020, en hausse de 83 milliards d'euros par rapport à fin mars 2020.

Elles comprennent les dettes senior collatéralisées à hauteur de 184 milliards d'euros, les dettes senior préférées à hauteur de 84 milliards d'euros, les dettes senior non préférées pour 24 milliards d'euros et des titres Tier 2 s'élevant à 19 milliards d'euros.

La hausse significative des dettes senior collatéralisées s'explique par la participation du Groupe aux opérations T-LTRO III de la Banque centrale Européenne. La baisse des dettes senior préférées s'explique par l'opération de liability management réalisée au cours du second trimestre.

Les réserves de liquidité du Groupe, en valeur de marché et après décotes, s'élèvent à 405 milliards d'euros au 30 juin 2020, en hausse de 67 milliards d'euros par rapport à fin mars 2020 et en hausse de 128 milliards d'euros par rapport au 30 juin 2019. Elles couvrent trois fois l'endettement court terme.

Dans le contexte de crise sanitaire COVID-19, le Groupe a démontré sa très forte capacité à mobiliser du collatéral pour créer des réserves de liquidité additionnelles. En parallèle, la mise en œuvre en avril des mesures d'assouplissement de la BCE sur le collatéral a également contribué à augmenter le pouvoir d'achat en Banque centrale du Groupe.

La hausse des dépôts en Banques centrales résulte du replacement d'importants excédents de liquidité. La hausse du taux d'encombrement des créances du Groupe est en ligne avec les tirages en Banques centrales.

A fin juin 2020, le numérateur du ratio LCR (comprenant le portefeuille de titres HQLA, la caisse et les dépôts Banques Centrales, hors réserves obligatoires), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit respectivement à 256,2 milliards d'euros pour le Groupe Crédit Agricole et à 224,4 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A. Le dénominateur du ratio (représentant les sorties nettes de trésorerie), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit respectivement à 192,8 milliards d'euros pour le Groupe Crédit Agricole et à 166,9 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A.

Les ratios LCR moyens sur 12 mois du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. s'élèvent respectivement à 132,9% et 134,4% à fin juin 2020. Ils sont supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme d'environ 110%. Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% à compter du 1er janvier 2018.

Dans le contexte de crise sanitaire COVID-19, la hausse du niveau des ratios LCR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. est en ligne avec le recours du Groupe aux tirages T-LTRO III auprès de la Banque centrale.

Le Groupe continue de suivre une politique prudente en matière de refinancement à moyen long terme, avec un accès très diversifié aux marchés, en termes de base investisseurs et de produits.

Au 30 juin 2020, les principaux émetteurs du Groupe avaient levé sur le marché l'équivalent de 21,8 milliards d'euros de dette à moyen long terme, dont 52% émis par Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, 3,3 milliards d'euro ont également été empruntés auprès d'organismes nationaux et supranationaux, ou placés dans les réseaux de banque de proximité du Groupe (Caisses régionales, LCL et CA Italia) et autres réseaux externes à fin juin 2020.

A noter que Crédit Agricole Assurances (CAA) a émis un Tier2 à 10 ans pour 1 Md€ en juillet afin de refinancer des dettes subordonnées intragroupe.

A fin juillet 2020, Crédit Agricole S.A. a réalisé à hauteur de 96% son programme de financement moyen **long terme sur les marchés de 12 Mds€ pour l'année.** La banque a levé l'équivalent de 11,5 milliards d'euros[17], dont 5,2 milliards d'euros équivalents en dette senior non préférée et 2,2 milliard d'euros équivalents en dette Tier 2, ainsi que 4,1 milliards d'euros équivalents de dette senior préférée et de dette senior collatéralisée.

L'objectif d'émissions senior non préférées et Tier 2 a été révisé à 6 à 8 Mds€ éq., en hausse par rapport à l'objectif initial de 5 à 6 Mds€ éq.

A noter que Crédit Agricole S.A. a réalisé en juin 2020 un rachat partiel portant sur 11 souches d'obligations libellées en euros et en livre sterling ainsi que le rachat partiel de 4 souches d'obligations libellées en dollars US pour un montant total de 3,4 Mds€ éq. L'objet des offres est de permettre à Crédit Agricole S.A. d'optimiser la structure de son passif et la gestion de son endettement au regard de la règlementation actuelle et future, et d'offrir de la liquidité aux investisseurs des souches d'obligations visées.

17 *Montant brut avant rachat et amortissement*

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'ENTREPRISE

SOCIAL

Le groupe Crédit Agricole S.A. intègre le top 50 du Palmarès de la féminisation des instances dirigeantes des entreprises du SBF 120. Le groupe Crédit Agricole S.A. enregistre une belle progression au sein de ce Palmarès puisqu'il a gagné 46 places entre 2015 et 2019 en passant de la 90e place à la 44e place. Ce classement annuel met en lumière l'engagement des 120 plus grandes entreprises françaises en faveur de la féminisation de leurs instances dirigeantes et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce résultat reflète la politique volontariste engagée il y a 4 ans par le Groupe, se traduisant notamment par une féminisation significative des instances dirigeantes du Comité Exécutif du groupe Crédit Agricole S.A. et de l'ensemble des plus hautes instances dirigeantes des 11 métiers du Groupe. D'ici à 2022, le groupe Crédit Agricole S.A. ambitionne d'avoir 30 % de femmes dans les plus hautes instances dirigeantes des entités.

Le 8 avril dernier, face à la crise sanitaire liée au Covid-19, le Crédit Agricole a lancé un fonds de solidarité pour financer des mesures de première nécessité en faveur des personnes âgées, pour les protéger et leur permettre de garder le lien avec leurs proches. A fin juin, grâce à ce fonds de 20 millions d'euros, près de 500 000 personnes âgées sur l'ensemble du territoire ont reçu un soutien du Crédit Agricole.

FINANCE CLIMAT

Crédit Agricole met en place un nouveau dispositif d'animation de sa performance extra-financière. Ce dispositif est composé de deux chantiers majeurs : la mise en place d'une plateforme de reporting extra-financier sur le périmètre Groupe Crédit Agricole et la mise en place d'une note de transition énergétique, outil d'analyse et de dialogue avec les grandes entreprises clientes du Groupe. Le Groupe se prépare ainsi aux exigences réglementaires européennes de 2021.

Amundi s'est vu confier la gestion d'un fonds indiciel actions zone euro aligné sur l'Accord de Paris pour le compte de douze investisseurs institutionnels de la Place de Paris qui lancent une initiative inédite en faveur du climat. Cette solution d'investissement prévoit au moins 7 % de réduction annuelle de l'intensité carbone, en phase avec le scénario 1,5°C du GIEC*. Il s'agit de la première solution d'investissement pleinement éligible au futur label européen « Paris Aligned Benchmark ». En pratique, l'indice exclura progressivement les entreprises qui ne prennent pas d'objectifs au sens de l'initiative Science Based Targets. La solution d'investissement incite donc les émetteurs à s'engager dans une trajectoire de transition.

** GIEC - Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (ou en anglais IPCC) est un organisme intergouvernemental ouvert à tous les pays membres de l'ONU*

Technique Solaire a mis en place une opération de financement de 111 M€, en faisant appel à Unifergie, filiale de Crédit Agricole Leasing & Factoring, et au Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou. Cette opération comprend d'une part le refinancement de 120 centrales photovoltaïques existantes (financement dit « Brownfield », qui concerne des actifs déjà en service) et le financement d'un portefeuille de projets représentant une puissance de 54 mégawatts (financement dit « Greenfield », qui concerne de nouveaux projets de construction) qui s'ajouteront au portefeuille de 81 mégawatts déjà en exploitation chez ce client. Au global, ces nouvelles installations produiront l'équivalent de la consommation annuelle de 24 000 foyers sur 23 départements.

PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

La Fondation Grameen Crédit Agricole a publié son premier rapport d'impact, une évaluation financière et extra-financière. La Fondation démultiplie son impact grâce à ses coopérations avec 30 Caisses régionales et entités du Crédit Agricole. Avec un Fonds pour la microfinance qui a réuni 21 Caisses régionales, un programme de volontariat de compétences et des schémas de coopération innovants, la Fondation réaffirme aujourd'hui, dans une quarantaines des pays, sa position de levier pour l'inclusion financière du Groupe.*Pour plus d'informations : http://rapport-impact.gca-foundation.org/*

BIODIVERSITÉ

Le siège social du Crédit Agricole vient d'obtenir la labellisation BiodiverCity® Life délivrée par le Conseil International Biodiversité et Immobilier (CIBI), qui distingue la prise en compte de la biodiversité sur un site en exploitation. Pendant près de deux ans, les équipes d'exploitation de Crédit Agricole Immobilier et la Direction de la RSE de Crédit Agricole S.A. ont ainsi « mis à l'épreuve » le potentiel écologique du site, jusqu'à l'obtention du label, à l'issue d'un audit de conformité réalisé par le cabinet Deloitte. Evergreen est le fruit d'une réflexion globale intégrant la préservation de l'environnement, le bien-être de ses occupants, la gestion des ressources naturelles et le développement de la biodiversité.

ANNEXE 1 – ELÉMENTS SPÉCIFIQUES, GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ET CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Groupe Crédit Agricole - Eléments spécifiques, T2-20 et T2-19, S1-20 et S1-19

En m€	T2-20		T2-19		S1-20		S1-19	
	Impact brut*	Impact en RNPG	Impact brut*	Impact en RNPG	Impact brut*	Impact en RNPG	Impact brut*	Impact en RNPG
DVA (GC)	(7)	(5)	(5)	(3)	(26)	(19)	(12)	(9)
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	(75)	(51)	(8)	(6)	48	32	(27)	(20)
Provisions Epargne logement (LCL)	(4)	(3)	(3)	(2)	(15)	(10)	(11)	(7)
Provisions Epargne logement (AHM)	(16)	(11)	(15)	(10)	(46)	(31)	(28)	(18)
Provisions Epargne logement (CR)	(58)	(40)	(19)	(13)	(133)	(90)	(98)	(64)
Soulte Liability management (AHM)	(41)	(28)	-	-	(41)	(28)	-	-
Soutien aux assurés pros Covid-19 (LCL)	(2)	(1)	-	-	(2)	(1)	-	-
Soutien aux assurés pros Covid-19 (GEA)	(143)	(97)	-	-	(143)	(97)	-	-
Soutien aux assurés pros Covid-19 (CR)	(94)	(64)	-	-	(94)	(64)	-	-
Total impact en PNB	**(441)**	**(300)**	**(49)**	**(33)**	**(452)**	**(309)**	**(175)**	**(118)**
Don solidaire Covid-19 (GEA)	-	-	-	-	(38)	(38)	-	-
Don solidaire Covid-19 (BPI)	-	-	-	-	(8)	(4)	-	-
Don solidaire Covid-19 (AHM)	-	-	-	-	(10)	(10)	-	-
Don solidaire Covid-19 (CR)	-	-	-	-	(10)	(10)	-	-
Coûts d'intégration Kas Bank / S3 (GC)	(5)	(2)	-	-	(9)	(4)	-	-
Total impact en Charges	**(5)**	**(2)**	**-**	**-**	**(75)**	**(67)**	**-**	**-**
Activation du Switch2 (GEA)	65	44	-	-	65	44	-	-
Activation du Switch2 (CR)	(65)	(44)	-	-	(65)	(44)	-	-
Total impact coût du risque de crédit	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Impact total des retraitements	**(445)**	**(302)**	**(49)**	**(33)**	**(527)**	**(376)**	**(175)**	**(118)**
Gestion de l'épargne et Assurances	**(77)**	**(53)**	**-**	**-**	**(116)**	**(91)**	**-**	**-**
Banque de proximité-France	**(224)**	**(152)**	**(22)**	**(14)**	**(320)**	**(221)**	**(108)**	**(71)**
Banque de proximité-International	**-**	**-**		**-**	**(8)**	**(4)**	**-**	**-**
Services financiers spécialisés	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Grandes Clientèles	**(86)**	**(58)**	**(12)**	**(9)**	**13**	**9**	**(39)**	**(29)**
Activités hors métiers	**(58)**	**(39)**	**(15)**	**(10)**	**(97)**	**(69)**	**(28)**	**(18)**

** Impacts avant impôts et avant intérêts minoritaires*

Crédit Agricole S.A. - Eléments spécifiques, T2-20 et T2-19, S1-20 et S1-19

En m€	T2-20		T2-19		S1-20		S1-19	
	Impact brut*	Impact en RNPG	Impact brut*	Impact en RNPG	Impact brut*	Impact en RNPG	Impact brut*	Impact en RNPG
DVA (GC)	(7)	(5)	(5)	(3)	(26)	(19)	(12)	(9)
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	(75)	(50)	(8)	(6)	48	32	(27)	(20)
Provisions Epargne logement (LCL)	(4)	(2)	(3)	(2)	(15)	(10)	(11)	(7)
Provisions Epargne logement (AHM)	(16)	(11)	(15)	(10)	(46)	(31)	(28)	(18)
Soulte Liability management (AHM)	(41)	(28)	-	-	(41)	(28)	-	-
Soutien aux assurés pros Covid-19 (LCL)	(2)	(1)	-	-	(2)	(1)	-	-
Soutien aux assurés pros Covid-19 (GEA)	(143)	(97)	-	-	(143)	(97)	-	-
DVA (GC)	(7)	(5)	(5)	(3)	(26)	(19)	(12)	(9)
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	(75)	(50)	(8)	(6)	48	32	(27)	(20)
Total impact en PNB	**(288)**	**(195)**	**(30)**	**(20)**	**(225)**	**(154)**	**(78)**	**(53)**
Don solidaire Covid-19 (GEA)	-	-	-	-	(38)	(38)	-	-
Don solidaire Covid-19 (BPI)	-	-	-	-	(8)	(4)	-	-
Don solidaire Covid-19 (AHM)	-	-	-	-	(10)	(10)	-	-
Coûts d'intégration Kas Bank / S3 (GC)	(5)	(2)	-	-	(9)	(4)	-	-
Total impact en Charges	**(5)**	**(2)**	**-**	**-**	**(65)**	**(57)**	**-**	**-**
Activation du Switch2 (GEA)	65	44	-	-	65	44	-	-
Total impact coût du risque de crédit	**65**	**44**	**-**	**-**	**65**	**44**	**-**	**-**
Impact total des retraitements	**(227)**	**(153)**	**(30)**	**(20)**	**(224)**	**(166)**	**(78)**	**(53)**
Gestion de l'épargne et Assurances	**(77)**	**(53)**	**-**	**-**	**(116)**	**(91)**	**-**	**-**
Banque de proximité-France	**(6)**	**(4)**	**(3)**	**(2)**	**(17)**	**(11)**	**(11)**	**(7)**
Banque de proximité-International	**-**	**-**		**-**	**(8)**	**(4)**		**-**
Services financiers spécialisés	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Grandes Clientèles	**(86)**	**(57)**	**(12)**	**(9)**	**13**	**9**	**(39)**	**(28)**
Activités hors métiers	**(57)**	**(39)**	**(15)**	**(10)**	**(97)**	**(69)**	**(28)**	**(18)**

** Impacts avant impôts et avant intérêts minoritaires*

ANNEXE 2- GROUPE CRÉDIT AGRICOLE : RÉSULTATS PAR PÔLE

Groupe Crédit Agricole – Résultats par pôles, T2-20 et T2-19

	T2-20 (publié)							
En m€	**CR**	**LCL**	**BPI**	**GEA**	**SFS**	**GC**	**AHM**	**Total**
Produit net bancaire	**3 163**	**851**	**664**	**1 360**	**607**	**1 706**	**(256)**	**8 096**
Charges d'exploitation hors FRU	(2 023)	(544)	(439)	(666)	(309)	(857)	(199)	(5 036)
FRU	(29)	(7)	(9)	1	(0)	(60)	(2)	(107)
Résultat brut d'exploitation	**1 112**	**301**	**216**	**696**	**298**	**789**	**(458)**	**2 953**
Coût du risque	(363)	(117)	(200)	64	(248)	(342)	(2)	(1 208)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	(1)	-	-	15	60	3	-	78
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(4)	-	65	(0)	18	(0)	(0)	78
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(3)	-	-	-	-	-	-	(3)
Résultat avant impôt	**741**	**183**	**81**	**775**	**128**	**450**	**(460)**	**1 898**
Impôts	(226)	(53)	(17)	(202)	47	(47)	189	(308)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	(0)	-	-	-	-	(0)
Résultat net	**515**	**130**	**64**	**573**	**175**	**403**	**(272)**	**1 590**
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(22)	(69)	(26)	(16)	27	(107)
Résultat net part du Groupe	**515**	**130**	**42**	**504**	**149**	**387**	**(245)**	**1 483**

	T2-19 (publié)							
En m€	**CR**	**LCL**	**GEA**	**BPI**	**SFS**	**GC**	**AHM**	**Total**
Produit net bancaire	**3 257**	**886**	**1 480**	**740**	**687**	**1 466**	**(30)**	**8 485**
Charges d'exploitation hors FRU	(2 221)	(573)	(691)	(455)	(329)	(797)	(242)	(5 308)
FRU	2	(1)	(3)	(7)	(0)	8	(3)	(4)
Résultat brut d'exploitation	**1 038**	**312**	**786**	**278**	**358**	**678**	**(275)**	**3 174**
Coût du risque	(238)	(51)	(8)	(87)	(132)	(69)	(14)	(598)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	4	-	12	-	78	(1)	-	94
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(7)	(0)	(0)	(1)	0	(0)	0	(8)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	**797**	**262**	**790**	**190**	**305**	**608**	**(289)**	**2 662**
Impôts	(247)	(84)	(222)	(53)	(73)	(148)	99	(728)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	8	-	-	-	-	8
Résultat net	**550**	**178**	**576**	**137**	**232**	**460**	**(190)**	**1 942**
Intérêts minoritaires	0	(0)	(76)	(29)	(25)	1	(0)	(130)
Résultat net part du Groupe	**550**	**178**	**500**	**108**	**207**	**460**	**(190)**	**1 813**

Groupe Crédit Agricole – Résultats par pôles S1-20 et S1-19

	S1-20 (publié)							
En m€	**CR**	**LCL**	**BPI**	**GEA**	**SFS**	**GC**	**AHM**	**Total**
Produit net bancaire	**6 323**	**1 729**	**1 360**	**2 694**	**1 254**	**3 295**	**(192)**	**16 462**
Charges d'exploitation hors FRU	(4 286)	(1 128)	(889)	(1 471)	(661)	(1 741)	(408)	(10 584)
FRU	(123)	(42)	(25)	(6)	(20)	(260)	(86)	(562)
Résultat brut d'exploitation	**1 914**	**558**	**446**	**1 217**	**573**	**1 293**	**(686)**	**5 316**
Coût du risque	(670)	(218)	(316)	46	(438)	(501)	(39)	(2 137)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	3	-	-	29	132	4	-	168
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(4)	0	66	3	18	(0)	(0)	84
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(3)	-	-	-	-	-	-	(3)
Résultat avant impôt	**1 240**	**340**	**195**	**1 294**	**286**	**796**	**(725)**	**3 428**
Impôts	(464)	(109)	(54)	(328)	18	(103)	252	(789)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)
Résultat net	**776**	**231**	**140**	**967**	**304**	**693**	**(473)**	**2 638**
Intérêts minoritaires	(1)	(0)	(40)	(131)	(46)	(26)	(4)	(248)
Résultat net part du Groupe	**775**	**231**	**101**	**835**	**258**	**667**	**(477)**	**2 391**

	S1-19 (publié)							
En m€	**CR**	**LCL**	**GEA**	**BPI**	**SFS**	**GC**	**AHM**	**Total**
Produit net bancaire	**6 669**	**1 747**	**2 940**	**1 442**	**1 368**	**2 804**	**(287)**	**16 682**
Charges d'exploitation hors FRU	(4 413)	(1 166)	(1 444)	(894)	(671)	(1 616)	(381)	(10 585)
FRU	(88)	(32)	(7)	(22)	(18)	(177)	(81)	(426)
Résultat brut d'exploitation	**2 167**	**550**	**1 489**	**526**	**678**	**1 011**	**(749)**	**5 671**
Coût du risque	(295)	(95)	(3)	(175)	(239)	(59)	(13)	(879)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	9	-	25	-	156	(1)	-	188
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(7)	1	(0)	(1)	1	3	7	3
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	**1 874**	**456**	**1 510**	**350**	**596**	**953**	**(755)**	**4 983**
Impôts	(710)	(153)	(419)	(99)	(137)	(277)	219	(1 576)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	8	-	-	-	-	8
Résultat net	**1 164**	**302**	**1 099**	**251**	**459**	**676**	**(537)**	**3 415**
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(149)	(53)	(58)	1	7	(253)
Résultat net part du Groupe	**1 164**	**302**	**950**	**198**	**401**	**677**	**(530)**	**3 163**

ANNEXE 3 – CRÉDIT AGRICOLE S.A. : RÉSULTATS PAR PÔLE

Crédit Agricole S.A. – Résultats par pôle, T2-20 et T2-19

	T2-20 (publié)						
En m€	**GEA**	**BP (LCL)**	**BPI**	**SFS**	**GC**	**AHM**	**Total**
Produit net bancaire	**1 359**	**851**	**640**	**607**	**1 706**	**(266)**	**4 897**
Charges d'exploitation hors FRU	(666)	(544)	(418)	(309)	(857)	(187)	(2 980)
FRU	1	(7)	(9)	(0)	(60)	(2)	(79)
Résultat brut d'exploitation	**694**	**300**	**212**	**298**	**789**	**(456)**	**1 838**
Coût du risque	64	(117)	(199)	(248)	(342)	(1)	(842)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	15	-	-	60	3	10	88
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)	-	65	18	(0)	(0)	82
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	**773**	**183**	**78**	**128**	**450**	**(447)**	**1 166**
Impôts	(201)	(53)	(16)	47	(47)	185	(86)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	(0)	-	-	-	(0)
Résultat net	**572**	**130**	**62**	**175**	**403**	**(262)**	**1 080**
Intérêts minoritaires	(74)	(6)	(25)	(26)	(23)	29	(126)
Résultat net part du Groupe	**498**	**124**	**37**	**149**	**379**	**(233)**	**954**

	T2-19 (publié)						
En m€	**GEA**	**BP (LCL)**	**BPI**	**SFS**	**GC**	**AHM**	**Total**
Produit net bancaire	**1 479**	**886**	**715**	**687**	**1 467**	**(85)**	**5 149**
Charges d'exploitation hors FRU	(691)	(573)	(436)	(329)	(797)	(207)	(3 033)
FRU	(3)	(1)	(7)	(0)	8	(3)	(6)
Résultat brut d'exploitation	**786**	**312**	**272**	**358**	**679**	**(296)**	**2 111**
Coût du risque	(8)	(51)	(84)	(132)	(69)	(15)	(358)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	12	-	-	78	(1)	19	108
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)	(0)	(1)	0	(0)	0	(1)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	**790**	**262**	**187**	**305**	**609**	**(292)**	**1 861**
Impôts	(221)	(84)	(52)	(73)	(148)	94	(485)
Rés. net des activités abandonnées	8	-	-	-	-	-	8
Résultat net	**577**	**178**	**135**	**232**	**460**	**(198)**	**1 384**
Intérêts minoritaires	(80)	(8)	(36)	(25)	(9)	(3)	(161)
Résultat net part du Groupe	**496**	**170**	**98**	**207**	**452**	**(201)**	**1 222**

Crédit Agricole S.A. – Résultats par pôle, S1-20 et S1-19

	S1-20 (publié)						
En m€	**GEA**	**BP (LCL)**	**BPI**	**SFS**	**GC**	**AHM**	**Total**
Produit net bancaire	**2 678**	**1 728**	**1 310**	**1 254**	**3 293**	**(167)**	**10 097**
Charges d'exploitation hors FRU	(1 471)	(1 128)	(848)	(661)	(1 741)	(385)	(6 235)
FRU	(6)	(42)	(25)	(20)	(260)	(86)	(439)
Résultat brut d'exploitation	**1 201**	**558**	**437**	**573**	**1 292**	**(638)**	**3 423**
Coût du risque	46	(218)	(314)	(438)	(501)	(37)	(1 463)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	29	-	-	132	4	13	178
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	0	66	18	(0)	(0)	87
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	**1 279**	**340**	**189**	**286**	**795**	**(662)**	**2 226**
Impôts	(323)	(109)	(53)	18	(103)	224	(347)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	(1)	-	-	-	(1)
Résultat net	**955**	**231**	**135**	**304**	**692**	**(439)**	**1 879**
Intérêts minoritaires	(139)	(10)	(47)	(46)	(39)	(5)	(287)
Résultat net part du Groupe	**816**	**220**	**88**	**258**	**653**	**(444)**	**1 592**

	S1-19 (publié)						
En m€	**GEA**	**BP (LCL)**	**BPI**	**SFS**	**GC**	**AHM**	**Total**
Produit net bancaire	**2 948**	**1 747**	**1 391**	**1 368**	**2 806**	**(256)**	**10 004**
Charges d'exploitation hors FRU	(1 444)	(1 166)	(856)	(671)	(1 616)	(384)	(6 136)
FRU	(7)	(32)	(22)	(18)	(177)	(81)	(337)
Résultat brut d'exploitation	**1 497**	**550**	**513**	**678**	**1 013**	**(721)**	**3 530**
Coût du risque	(3)	(95)	(172)	(239)	(59)	(13)	(582)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	25	-	-	156	(1)	13	193
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)	1	(1)	1	3	19	22
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	**1 518**	**456**	**340**	**596**	**955**	**(702)**	**3 163**
Impôts	(420)	(153)	(96)	(137)	(278)	205	(880)
Rés. net des activités abandonnées	8	-	-	-	-	-	8
Résultat net	**1 106**	**303**	**243**	**459**	**677**	**(497)**	**2 291**
Intérêts minoritaires	(157)	(14)	(66)	(58)	(13)	1	(307)
Résultat net part du Groupe	**949**	**289**	**178**	**401**	**664**	**(496)**	**1 985**

ANNEXE 4 – MÉTHODES DE CALCUL DU BÉNÉFICE PAR ACTION ET DE L'ACTIF NET PAR ACTION

Crédit Agricole S.A. – Calcul du bénéfice par action, de l'actif net par action et du ROTE

(en m€)		T2-20	T2-19	S1-20	S1-19	T2/T2	S1/S1
Résultat net part du Groupe - publié		954	1 222	1 592	1 985	(21,9%)	(19,8%)
- Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS		(72)	(99)	(229)	(240)	(27,2%)	(4,5%)
RNPG attribuable aux actions ordinaires - publié	**[A]**	**882**	**1 123**	**1 363**	**1 745**	**(21,5%)**	**(21,9%)**
Nombre d'actions moyen, hors titres d'auto-contrôle (m)	[B]	2 882,4	2 864,1	2 882,7	2 863,3	+0,6%	+0,7%
Résultat net par action - publié	**[A]/[B]**	**0,31 €**	**0,39 €**	**0,47 €**	**0,61 €**	**(22,0%)**	**(22,4%)**
RNPG sous-jacent		1 107	1 242	1 758	2 038	(10,9%)	(13,7%)
RNPG sous-jacent attribuable aux actions ordinaires	**[C]**	**1 035**	**1 143**	**1 529**	**1 798**	**(9,5%)**	**(15,0%)**
Résultat net par action - sous-jacent	**[C]/[B]**	**0,36 €**	**0,40 €**	**0,53 €**	**0,63 €**	**(10,1%)**	**(15,5%)**

(en m€)		30/06/2020	30/06/2019
Capitaux propres - part du Groupe		63 895	61 216
- Emissions AT1		(5 130)	(6 094)
- Réserves latentes OCI - part du Groupe		(2 291)	(3 056)
- Projet distribution de dividende sur résultat annuel*		-	-
Actif net non réévalué (ANC) attrib. aux actions ord.	**[D]**	**56 474**	**52 066**
- Écarts d'acquisition & incorporels** - part du Groupe		(18 502)	(18 335)
ANC tangible non réévalué (ANT) attrib. aux actions ord.	**[E]**	**37 972**	**33 731**
Nombre d'actions, hors titres d'auto-contrôle (fin de période, m)	[F]	2 882,8	2 864,0
ANC par action, après déduction du dividende à verser (€)	**[D]/[F]**	**19,6 €**	**18,2 €**
+ Dividende à verser (€)	**[H]**	**0,0 €**	**0,0 €**
ANC par action, avant déduction du dividende (€)		**19,6 €**	**18,2 €**
ANT par action, après déduction du dividende à verser (€)	**[G]=[E]/[F]**	**13,2 €**	**11,8 €**
ANT par action, avt déduct. du divid. à verser (€)	**[G]+[H]**	**13,2 €**	**11,8 €**

(en m€)		S1-20	S1-19
Résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires	[H]	2 725	3 490
AN tangible moyen non réévalué attrib. aux actions ordin.***	[J]	36 022	32 572
ROTE publié (%)	**[H]/[J]**	**7,6%**	**10,7%**
RNPG sous-jacent attribuable aux actions ordin. (annualisé)	[I]	3 058	3 596
ROTE sous-jacent (%)	**[I]/[J]**	**8,5%**	**11,0%**

**** y compris hypothèse de distribution du résultat en cours de formation*

2. SUPPORTS VISUELS DE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT
DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ

RÉSULTATS du 2ème trimestre et du 1er semestre 2020

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Avertissement

L'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le deuxième trimestre et le premier semestre 2020 est constituée de cette présentation, des annexes à cette présentation et du communiqué de presse attachés, disponibles sur le site https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres.

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement délégué UE 2019/980 du 14 mars 2019 (chapitre 1, article 1,d).

Ces éléments sont issus de scenarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Les chiffres présentés au titre de la période de six mois close au 30 juin 2020 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, et avec la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et n'ont pas été auditées.

Note : Les périmètres de consolidation des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole n'ont pas changé de façon matérielle depuis l'enregistrement auprès de l'AMF du Document d'enregistrement universel 2019 de Crédit Agricole S.A. et de l'amendement A.01 de ce Document d'enregistrement universel 2019 comprenant les informations réglementées pour le Groupe Crédit Agricole.

La somme des valeurs contenues dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total en raison de l'absence de gestion des arrondis.

Depuis le 30 septembre 2019, KAS Bank a été intégrée dans le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole en tant que filiale de CACEIS. SoYou a également été intégrée au périmètre de consolidation en tant qu'entreprise co-détenue par Crédit Agricole Consumer Finance et Bankia. Les données historiques n'ont pas fait l'objet d'un proforma.

Depuis le 23 décembre 2019, Caceis et Santander Securities Services (S3) ont rapproché leurs activités. A compter de cette date, Crédit Agricole S.A. et Santander détiennent respectivement 69,5 % et 30,5 % du capital de Caceis.

Le 30 juin 2020, l'ensemble des autorisations réglementaires nécessaires ayant été obtenues, Amundi a acquis l'intégralité du capital de Sabadell Asset Management.

Depuis le 30 juin 2020, Menafinance est détenue à 100% par Crédit Agricole Consumer Finance et est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans le groupe Crédit Agricole S.A.

NOTE

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole comprend :
les Caisses régionales, les Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales. Il s'agit du périmètre qui a été privilégié par les autorités compétentes notamment lors des exercices de Stress tests (2016 et 2018) pour apprécier la situation du Groupe.

Crédit Agricole S.A.
est l'entité cotée, qui détient notamment les filiales métier (Gestion de l'épargne et Assurances, Banque de proximité en France et à l'international, Services financiers spécialisés, ainsi que Grandes clientèles)

Sommaire

01 Synthèse générale
02 Crédit Agricole S.A. – Synthèse
03 Crédit Agricole S.A. – Pôles métiers
04 Groupe Crédit Agricole
05 Solidité financière
06 Conclusion
07 Annexes

CRÉDIT AGRICOLE S.A. | GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

SYNTHESE

Chiffres clés

Groupe Crédit Agricole

Taux de CDL	2,4%	stable vs. 31/03
Taux de couverture	84,5%	+0,2 pp vs. 31/03
Solvabilité (CET1 phasé)	16,1%	+7,2 pp vs. SREP
Résultat net PdG (RNPG) - publié	1 483 m€	-18,2% T2/T2
	2 391 m€	-24,4% S1/S1
Résultat net PdG (RNPG) - sous-jacent	1 785 m€	-3,3% T2/T2
	2 767 m€	-15,7% S1/S1

Crédit Agricole S.A.

Taux de CDL	3,2%	+0,1 pp vs. 31/03
Taux de couverture	73,4%	+0,9 pp vs. 31/03
Solvabilité (CET1 phasé)	12,0%	+4,1pp vs. SREP
Résultat net PdG (RNPG) - publié	954 m€	-21,9% T2/T2
	1 592 m€	-19,8% S1/S1
Résultat net PdG (RNPG) - sous-jacent	1 107 m€	-10,9% T2/T2
	1 758 m€	-13,7% S1/S1
Bénéfice sous-jacent par action	0,36 €	-10,1% T2/T2
	0,53 €	-15,5% S1/S1
Actif net tangible par action	13,2 €	+0,5€ vs. 31/12/2019
ROTE sous-jacent (%)	8,5%	S1-20 annualisé

CDL : Créances douteuses et litigieuses
Les données de RoTE (S1-20 annualisé), BNPA sont en vision sous-jacente, cf. slide 49 pour le détail des éléments spécifiques
Le BNPA est calculé après déduction des coupons AT1, comptabilisés en capitaux propres, cf. slide 61
Le RoNE CASA calculé en appliquant une pondération des RWA à 11% atteint 9,5% sur la base du résultat S1-20 sous-jacent net des coupons AT1 annualisé

CRÉDIT AGRICOLE S.A. | GROUPE CREDIT AGRICOLE

SYNTHESE

Une reprise en « V » pour le Groupe Crédit Agricole

Mobilisation massive de la 1ère banque en France pour soutenir ses clients

- 28,7 Mds de **PGE**, 4,2 Mds€ d'échéances reportées, 239 m€ de soutien aux assurés professionnels ; **satisfaction clients** en hausse dans les Caisses régionales, LCL et CA Italia

Forte reprise de l'activité du Groupe en juin

Résultats solides grâce à une croissance du RBE sur le semestre

- **Amélioration du coefficient d'exploitation**[1] de 1,2 pp : stabilité des revenus[1] (+0,1% T2/T2) et bonne maîtrise des charges[1] (-1,9% T2/T2, hors FRU)
- **RBE**[1] élevé : 2,1 Mds€ au T2-20 -0,5% T2/T2 ; 3,7 Mds€ au S1-20 +2,9% S1/S1

Un des meilleurs niveaux de provisionnements des risques en Europe

- Taux de créances douteuses **2,4% GCA**, **3,2% CASA**, taux de couverture **84,5% GCA**, **73,4% CASA**
- Provisionnement : **908 m€** pour **CASA** (x2,5 vs. T2-19 et +46% vs. T1-20) ; **1 208 m€ GCA** (x2,0); hausse pour **moitié** / **deux tiers** du fait d'une mise à jour des paramètres de provisionnement des encours sains

Solvabilité très solide

- CET1[3] : **16,1% GCA**, **12,0% CASA**

Réserves de liquidité en hausse

- **405 Mds€** de réserves de liquidité à fin juin-20, **+67 Mds€** vs. fin mars 20

Activation du Switch, due aux tensions ce semestre sur les marchés actions et obligataires

- Aucun impact **GCA** ; impact positif **CASA** classé en éléments spécifiques : +65 m€ coût du risque, 44 m€ RNPG
- Toute hausse ultérieure de la VME bénéficiera aux Caisses régionales, jusqu'au retour à la valeur d'avant baisse

Crédit Agricole S.A.	Crédit Agricole S.A.
57,4% — Coefficient d'exploitation sous-jacent T2-20, hors FRU	8,5% — RoTE sous-jacent[1] S1-20 annualisé
3,2% — Taux de CDL; 73,4% — Taux de couverture au 30/06/20	74 pb — Coût du risque sur encours[2]
4,1 pp — Ecart[4] aux exigences SREP	Groupe Crédit Agricole: 7,2 pp — Ecart[4] aux exigences SREP

[1] Données sous-jacentes, coefficient d'exploitation hors FRU, cf. slide 49 pour le détail des éléments spécifiques de Crédit Agricole S.A.
[2] Coût du risqué sur encours du S1-20, annualisé
[3] Sauf mention contraire, le ratio CET1 est indiqué en vision phasée
[4] Ecart au SREP sur le CET1

5 | RESULTATS DU DEUXIEME TRIMESTRE ET DU PREMIER SEMESTRE 2020

GROUPE CREDIT AGRICOLE

SYNTHESE

1ère banque en France, massivement engagée pour soutenir l'économie

Mobilisés en première ligne

Mobilisation massive de tous les collaborateurs au service des clients
90% d'agences joignables, en physique ou à distance

En proximité avec les clients les plus impactés

28,7 Mds€	Prêts Garantis par l'Etat pour 179 500 clients (pros et entreprises), soit 23,7% des demandes en France [1](62% Caisses régionales, 30% LCL et 8% CACIB)[2]
552 000	Pauses accordées, soit 4,2 Mds€ d'échéances reportées[3] en Banque de proximité France (dont 83% sur les professionnels et les entreprises, dont 71% Caisses régionales et 29% LCL)
239 m€	Soutien mutualiste aux clients assurés contre les pertes d'exploitation
2 Mds€	Pauses et prêts garantis par l'Etat pour les clients de CA Italia

[1] Demandes Caisses régionales, LCL et CACIB au 24/07/2020; taux d'acceptation de 97,5%
[2] Répartition des demandes en nombre
[3] Correspondant à un capital restant dû de 58,5 Mds€, dont 39,9 Mds€ sur les entreprises, professionnels et agriculteurs. Données au 17/07/2020.

6 | RESULTATS DU DEUXIEME TRIMESTRE ET DU PREMIER SEMESTRE 2020

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

SYNTHESE

Un crise qui révèle toute la pertinence de notre Projet de Groupe

Projet Client

Digital et Humain

→ Progression de la satisfaction client [1]

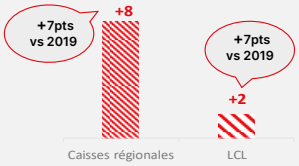

→ Une digitalisation sans cesse étendue

- Signature électronique pour les PGE professionnels
- Dématérialisation de la déclaration de sinistres
- Traitement automatisé des dossiers de moratoires en crédit-bail
- Plafond de paiement sans contact porté à 50€

Projet Humain

Responsabilité en proximité

→ Adaptation instantanée de l'organisation au contexte de confinement

→ Délégations exceptionnelles en agences

Projet Sociétal

Engagement sociétal

Environnement

→ CACIB : n° 1 mondial en obligations sociales/vertes

→ Amundi (CPR AM) : 1er fonds actions internationales centré sur la réduction des inégalités

→ LCL : 1ère gamme complète de placements d'actifs dans la lutte contre le réchauffement climatique

→ Création d'une plateforme de reporting extra-financier de niveau Groupe

Inclusion

→ 4 000 alternants en 2020 (Top 2 Figaro/Cadremploi)

→ Top 50 Palmarès 2020 de la féminisation des instances dirigeantes des entreprises (+46 places en 2020)

[1] Indice de Recommandation Client national particuliers en 2020 : différence entre promoteurs et détracteurs

CRÉDIT AGRICOLE S.A. | GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

SYNTHESE

Rebond en France plus rapide et plus fort qu'anticipé

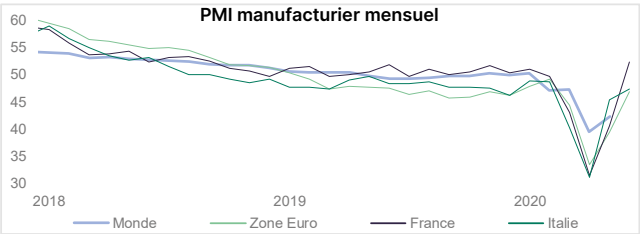

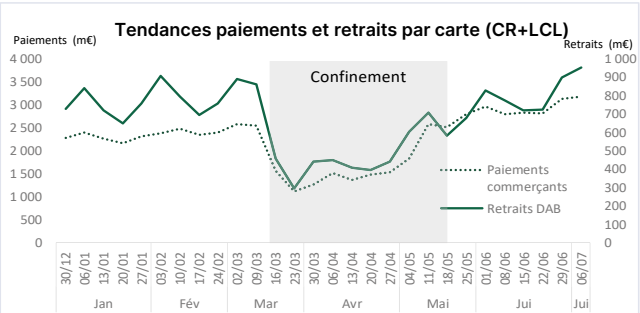

Rebond de la confiance des ménages et du climat des affaires en France en juin et juillet

- Confiance des ménages[1] : proche du niveau pré-crise (97 vs 104 juin/février)
- Indicateur de mobilité Apple (tous transports)[2] : > niveau pré-crise juin/février
- PMI manufacturier[3] : > niveau pré-crise (52,3 vs 51,1 juin/février)
- Climat des affaires[1] : 85 pts juillet (+7pts/juin, +18pts juin/mai), optimisme dans tous les secteurs : industrie 83 pts, services 89 pts
- Chômage partiel: baisse à 4,5m de salariés en juin (vs 8,8 m avril)
- Taux d'utilisation des capacités de production [4]: 70% +7 pp juin/mai (vs 78% pré-crise). Fort rebond auto/habillement-textile/caoutchouc-plastiques

Constat confirmé par le niveau d'activité des réseaux du Groupe, 1ère banque en France

- Niveaux pré-crise retrouvés en juin pour les simulations de crédits immo CR et LCL (98% vs janv) et pour les contrats de crédit conso CACF (101% vs janv)
- Paiements[5] : du 25/05 au 22/06, 406 m€ de transactions TPE commerçants/jour (vs. 334 m€ avant confinement et 240 m€ pendant)
- Encours DAV : plus forte hausse en mai (+5,4%vs avril) [6], normalisation en juin (+2,5% vs mai), mais encore supérieur au niveau pré-crise

[1] Insee [2] Apple: indicateur recensant les mobilités en France (voiture, transit, marche, vélo) [3] IHS Markit [4] Enquête mensuelle BdF du 26/06 et 03/07 auprès de 8 500 entreprises [5] Périmètre: CR + LCL [6] Périmètre: CR

➢ **Un scénario de reprise en "V" dans un contexte toujours incertain (usage de l'épargne accumulée, évolution sanitaire, agenda des mesures de soutien)**

CRÉDIT AGRICOLE S.A. | GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

SYNTHESE

Reprise en « V » de l'activité du Groupe grâce au modèle de Banque universelle de proximité

Conquête brute Clients Banque de Proximité Groupe Crédit Agricole

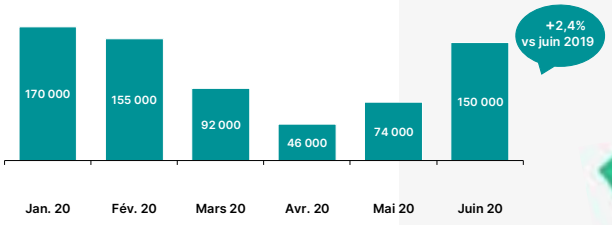

Simulations crédits habitat (Caisses régionales et LCL) – Contrats crédits à la consommation

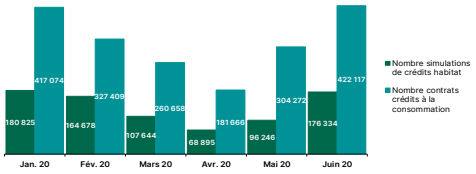

Nombre de souscriptions de contrats d'épargne (Caisses régionales)

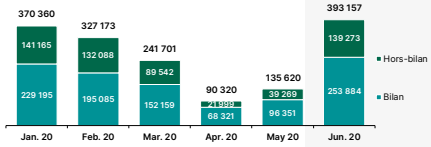

Crédit Agricole Assurances – Nombre d'affaires nouvelles en assurance dommages (en milliers)

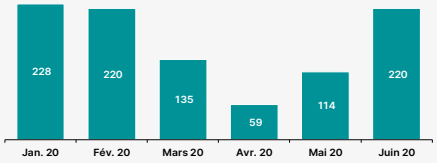

685 000 nouveaux clients Banque de détail au S1-20 (480 000 clients Caisses régionales) reprise de l'activité de crédit (encours hors PGE[1] : +5,9% juin/juin)

[1] Périmètre : Caisses régionales – LCL – CA Italia, y compris PGE Caisses régionales/LCL : +8,7%

Sommaire

01 Synthèse générale
02 Crédit Agricole S.A. – Synthèse
03 Crédit Agricole S.A. – Pôles métiers
04 Groupe Crédit Agricole
05 Solidité financière
06 Conclusion
07 Annexes

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

REVENUS

Revenus en croissance T2/T2 et S1/S1

Evolution T2/T2 et S1/S1 des revenus sous-jacents[1], par pôle

Sous-jacent : détail des éléments spécifiques disponible slide 49

Semestre exceptionnel en GC, pénalisé par un effet marché défavorable en GEA

- Des activités de proximité (BP et SFS) fortement pénalisées par les deux mois de confinement
- Très bonne dynamique de l'activité *Corporates* et Institutionnels, générant des hauts revenus en GC
  - BFI : activité exceptionnelle en BMI : +37,7% T2/T2 et +26,1% S1/S1 et bon niveau d'activité en BF :+5,8% T2/T2 et +1,6% S1/S1
  - SFI : +23,9% T2/T2 grâce à une activité dynamique et effet périmètre
- Effet marché pénalisant les revenus GEA sur le semestre (-4,3% S1/S1)

Répartition du PNB sous-jacent 6M-20

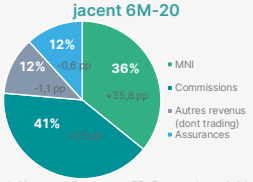

77%
Part du PNB T2-20 récurrent[1] dans le total

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banques de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers
[1] PNB récurrent : PNB adossé à un stock (encours de crédit / collecte, actifs sous gestion) ou un contrat (assurances dommages, prévoyance) ; PNB transactionnel : PNB lié aux commissions sur flux et aux activités de marché.

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

CHARGES

Baisse des charges T2/T2

Evolution T2/T2 et S1/S1 des charges sous-jacentes hors FRU[1], par pôle

[1] Données en vision sous-jacentes, hors FRU ; Sous-jacent : détail des éléments spécifiques disponible slide 49

Baisse du coefficient d'exploitation T2/T2

- **GC :** hausse liée à un effet de base dans la BFI (reprise de provisions sur frais de personnel au T2-19) et un effet périmètre pour SFI
- **Gestion d'actifs :** très bonne maîtrise des charges (-7,3% T2/T2 et -4,6% S1/S1) grâce aux ajustements des rémunérations variables et aux synergies de coûts liées à Pioneer
- **Assurances :** hausse des effectifs pour accompagner le développement du métier
- **LCL :** baisse des dépenses de personnel
- **CA Italia :** économies sur les dépenses externes et les mobilités
- **SFS :** -6,2% gestion rigoureuse des coûts chez CACF

Impact Covid : - 80 m€ de charges évitées et +57 m€ pour sécuriser les collaborateurs

Charges FRU : 79 m€ au T2-20 vs. 6 m€ au T2-19 / 439 m€ au S1-20 +30,0% S1/S1

Coex[1] T2-20
57,4%
-1,2 pt T2/T2

Effet ciseaux[1]
+2,0 pp T2/T2
+1,8 pp S1/S1

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banques de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

CRÉDIT AGRICOLE S.A. | GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

RISQUES

Taux de créances douteuses parmi les plus bas et taux de couverture parmi les plus élevés d'Europe

Taux de créances douteuses :

- Crédit Agricole S.A. : 3,2% (+0,1 pp / mars 20)
- Caisses Régionales : 1,8% (Stable / mars 20)
- Groupe Crédit Agricole : 2,4% (Stable / mars 20)

Taux de couverture[1] :

- Crédit Agricole S.A.[1] : 73,4% (+0,9 pp / mars 20)
- Caisses régionales[1] : 99,7% (-0,3 pp / mars 20)
- Groupe Crédit Agricole[1] : 84,5% (+0,2 pp / mars 20)

Stock de provisions :

- Crédit Agricole S.A. : 10,1 Mds€
- Caisses régionales : 10,0 Mds€
- Groupe Crédit Agricole : 20,1 Mds€

Stock de provisions : 24% lié au provisionnement des encours sains pour CASA, 37% pour les Caisses régionales, 30% pour GCA

Un portefeuille de prêts diversifié, plutôt orienté grandes entreprises (46% CASA, 16% GCA) et habitat (27% CASA, 46% GCA) *(voir annexe p. 40)*

73% des EAD[2] Grandes entreprises de CASA notées *investment grade (voir annexe p. 41)*

(1) Y compris l'exhaustivité des provisions pour encours sains enregistrées au titre du Covid-19. Stock de provisions, y compris provisions collectives. Les taux de couverture sont calculés sur les prêts et créances à la clientèle

(2) l'EAD (exposition en cas de défaut) est une définition réglementaire utilisée dans le Pilier 3. Elle correspond à l'exposition en cas de défaut après prise en compte des facteurs d'atténuation du risque. Elle comprend les actifs du bilan et une partie des engagements hors bilan

CRÉDIT AGRICOLE S.A. | GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

RISQUES

Hausse maîtrisée du provisionnement T2/T2, liée pour moitié au provisionnement des encours sains

Coût du risque (CDR) décomposé par *stage / bucket* (en €m): S1&S2 - provisionnement des encours sains ; S3 - provisionnement pour risques avérés

Crédit Agricole S.A.

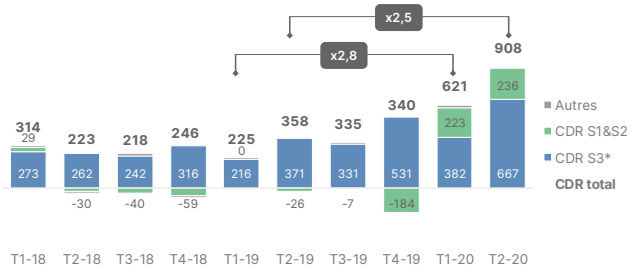

- Crédit Agricole S.A. : 74 pb (1,2) — CDR / encours annualisé sur la base du S1 2020
- Coût du risque : x 2,5 T2/T2 — 48% de la hausse liée aux encours sains

Groupe Crédit Agricole

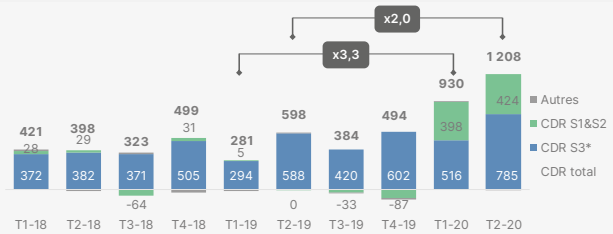

- Groupe Crédit Agricole : 45 pb (1,2) — CDR / encours annualisé sur la base du S1 2020
- Coût du risque : x 2,0 T2/T2 — 70% de la hausse liée aux encours sains

Coût du risque sous-jacent

(1) Coût du risque sur encours (en points de base, annualisé) ; Coût du risque sur encours en points de base sur quatre trimestres glissants à 55 pb sur Crédit Agricole SA, 33 pb sur Groupe Crédit Agricole ; Coût du risque sur encours en points de base en trimestre annualisé 86 pb sur Crédit Agricole SA, 51 pb sur Groupe Crédit Agricole Le CDR sur encours est calculé sur la base du coût du risque enregistré sur le semestre annualisé auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des premier et deuxième trimestres (2) Depuis le T1-19, les encours pris en compte dans les indicateurs de risque de crédit sont les seuls crédits à la clientèle, avant déduction des provisions. *Y compris les pertes non provisionnées.

CRÉDIT AGRICOLE S.A. | GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

RISQUES

Taux de couverture élevés dans tous les métiers du Groupe

Coût du risque (CDR) de crédit par *stage/bucket* et par métier (en m€) – Coût du risque sur encours (en points de base annualisés sur la base du S1-20)

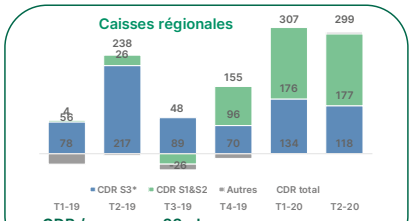

- CDR / encours : 23 pb ; Tx de douteux : 1,8% ; Couverture : 99,7%

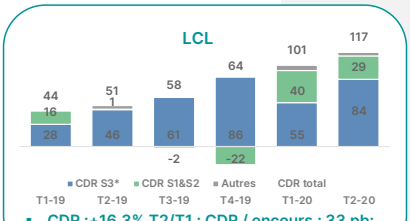

- CDR :+16,3% T2/T1 ; CDR / encours : 33 pb; Tx de douteux : 1,7% ; Couverture : 78,1%

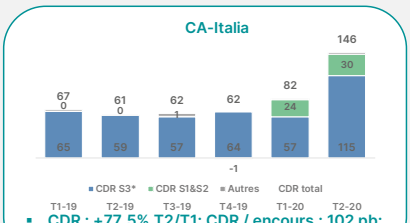

- CDR : +77,5% T2/T1; CDR / encours : 102 pb; Tx de douteux : 7,4% ; Couverture : 62,9%

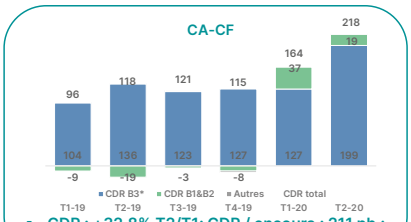

- CDR : +32,8% T2/T1; CDR / encours : 211 pb ; Tx de douteux : 6,1% ; Couverture : 92,8%

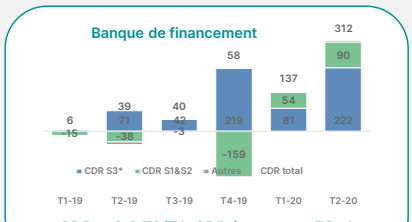

- CDR : x2,3 T2/T1; CDR / encours : 78 pb; Tx de douteux : 2,2% ; Couverture : 72,3%

Coût du risque sous-jacent

(*) Y compris les pertes non provisionnées ; Le CDR sur encours est calculé sur la base du coût du risque enregistré sur le semestre annualisé auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des premier et deuxième trimestres. Coût du risque sur encours (en pb sur quatre trimestres glissants) à 15 pb pour les CR ; 26 pb pour LCL, 79 pb pour CA Italia, 172 pb pour CACF, 50 pb pour la BF. Coût du risque sur encours (en pb en trimestre annualisé) à 22 pb pour les CR ; 35 pb pour LCL, 129 pb pour CA Italia, 241 pb pour CACF, 102 pb pour la BF. Les taux de couverture sont calculés sur les prêts et créances à la clientèle

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

Résultats solides grâce à un RBE en croissance sur le semestre

Evolution T2/T2 et S1/S1 du Résultat net part du Groupe (RNPG) sous-jacent[1], par pôle

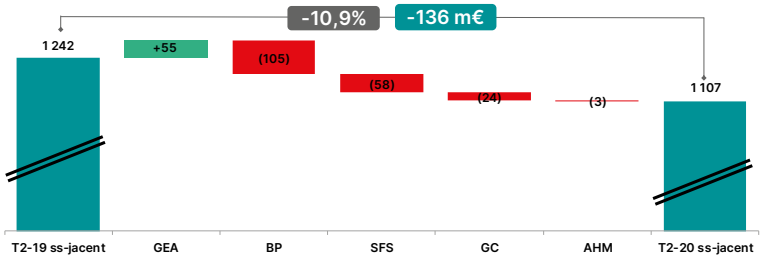

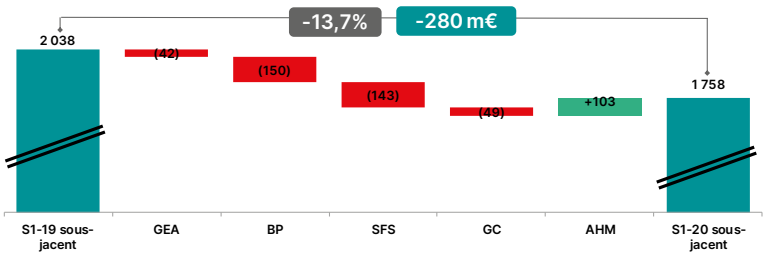

Sous-jacent : détail des éléments spécifiques disponible slide 49

T2/T2 : RBE résilient (-0,5%) en dépit du confinement

- **GEA :** effet « marché » favorable compensant partiellement l'effet défavorable au T1-20
- **BP et SFS :** pôles touchés par la quasi-mise à l'arrêt des économies européennes et par des hausses du coût du risque (x2,4 et +88,3% T2/T2)
- **GC :** RBE en forte croissance (+26,7%), mais multiplication par 4,9 du coût du risque, après un T2-19 à un bas niveau

S1/S1 : RBE en hausse (+2,9%), coût du risque x2,6

- **Hausse du provisionnement pour moitié liée aux encours sains**

RBE sous-jacent hors FRU : +2,9% T2/T2, +5,3% S1/S1

RNPG sous-jacent hors FRU : -6,0% T2/T2, -8,5% S1/S1

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banques de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

[1] RNPG intégrant des effets impôts sur CAA, Amundi et AHM et des minoritaires sur Amundi et AHM

Sommaire

01 Synthèse générale

02 Crédit Agricole S.A. – Synthèse

03 **Crédit Agricole S.A. – Pôles métiers**

04 Groupe Crédit Agricole

05 Solidité financière

06 Conclusion

07 Annexes

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

GESTION DE L'EPARGNE ET ASSURANCES

RNPG du pôle en hausse sur le trimestre

Indicateurs d'activité (Encours gérés Mds€)

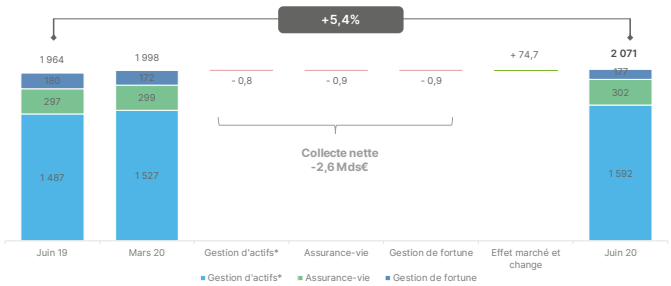

Contribution aux résultats (en m€)	T2-20 ss-jacent	Δ T2/T2 ss-jacent	S1-20 ss-jacent	Δ S1/S1 ss-jacent
Assurances	386	+20,6%	590	(2,5%)
Gestion d'actifs	146	(10,3%)	274	(13,9%)
Gestion de fortune	19	+42,7%	44	+62,9%
Résultat net part du Groupe	**551**	**+11,0%**	**907**	**(4,4%)**

Encours gérés en hausse (+4% juin/mars) et activité soutenue

- **Gestion d'actifs :** maintien d'un niveau élevé des actifs sous gestion, à 1 592 Mds€ au 30/06/2020, avec une bonne dynamique de collecte en actifs MLT (+3,5 Mds€ au T2-2020)
- **Assurance** : hausse du taux d'UC dans les encours (22,7%, +0,5 pp juin/juin) et du taux d'UC de la collecte brute (41,6%, soit +12,4 pp T2/T2)
- Gestion de fortune : légère décollecte sur le trimestre

Résultats en forte croissance sur le trimestre

- **Assurance :** résultats portés par un effet marché positif, reprise de l'activité dommages
- **Gestion d'actifs :** maintien d'un excellent CoEx (53,5% hors FRU au T2-20)
- **Gestion de fortune:** surperformance par rapport au T2-19 expliquée notamment par l'impôt (baisse du taux moyen d'impôt et un crédit d'impôt comptabilisé sur un litige fiscal)

Sous-jacent: les éléments spécifiques comprennent les provisions Epargne Logement (PNB) pour -11m€ au T1-20 vs.-8 m€ au T1-19 –voir slide 49. (1) Cout du risque sur encours annualisé
* Y compris actifs conseillés et commercialisés

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ASSURANCES

Reprise de l'activité en juin, résultats en hausse T2/T2

Indicateurs d'activité (Mds€)

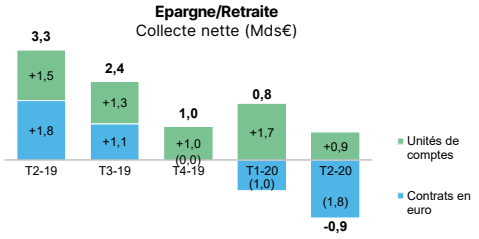

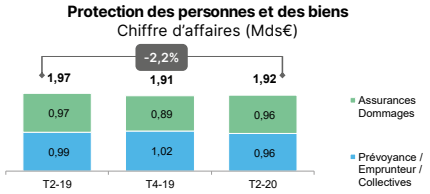

Contribution aux résultats (en m€)	T2-20 ss-jacent	Δ T2/T2 ss-jacent	S1-20 ss-jacent	Δ S1/S1 ss-jacent
Produit net bancaire	**701**	**+13,5%**	**1 212**	**(2,7%)**
Charges d'exploitation	(167)	+4,1%	(414)	+5,5%
Résultat brut d'exploitation	**534**	**+16,8%**	**798**	**(6,6%)**
Impôt	(152)	+4,6%	(203)	(20,7%)
Résultat net part du Groupe	**386**	**+20,6%**	**590**	**(2,5%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**23,8%**	**-2,2 pp**	**34,2%**	**+2,7 pp**

Sous-jacent : les éléments spécifiques du semestre comprennent i) la contribution au Fonds de solidarité de l'Etat (-39 m€ en charge, -39 m€ en RNPG), ii) le coût du dispositif de soutien mutualiste sur la garantie perte d'exploitation (-135 m€ en PNB, -92 m€ en RNPG), iii) la mesure extracontractuelle en faveur des personnes fragiles (-8m€ en PNB, -5m€ en RNPG), iv) l'impact du déclenchement de la garantie switch (+65m€ en coût du risque, +45m€ en RNPG).

(1) Encours en épargne, retraite et prévoyance; (2) Provision pour Participation aux Excédents Périmètre Vie France (Predica + Spirica); (3) périmètre : dommage France et international (4) Assurances automobile, MRH, santé, juridique ou GAV (5) Ratio (sinistralité + frais généraux + commissions) / cotisations, net de réassurance, périmètre Pacifica; (6) Formule standard sans mesure transitoire, excepté pour le grandfathering des dettes subordonnées

Epargne / retraite : baisse de la collecte, mais hausse du taux d'UC

- **Collecte** nette négative, avec un apport positif d'UC (+0,9 Md€), taux d'UC dans la collecte brute élevé à 41,6%, soit +12,4 pp T2/T2
- **Encours**[1] **:** 302 Mds€, +1,6% juin/juin, +1,2% mars/juin grâce à la hausse des encours UC, part des UC 22,7% (+0,5 pp juin/juin)
- **Stock de PPE**[2] **:** 11,5 Mds € à fin juin 2020 (soit 5,5% des encours), en dotation de +0,6 Md€ sur un an

Dommages : fort rebond de l'activité post-confinement

- **Affaires nouvelles** : hausse de +94% en juin par rapport à mai 2020, permettant de retrouver le bon niveau de juin 2019
- **14,2 m de contrats**[3] **en portefeuille**, en hausse continue (+3,1% sur un an)
- **Equipement**[4]**:** 41,0% des clients Caisses régionales (+1,0 pp juin/juin), 25,2% LCL (+0,6 pp) et 15,9% CA Italia (+1,3 pp)

Protection des personnes : chiffre d'affaires -3,5% T2/T2

Résultats en hausse ce trimestre grâce à la reprise des marchés financiers

- **PNB :** effet marché favorable au T2 (+140 M€), compensant partiellement l'effet marché négatif du T1
- **Ratio combiné Dommages**[5] à 97,7% au 30/06/2020
- **Ratio Solvabilité 2 au 30/06/20 : 233 %**[6]

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

GESTION D'ACTIFS

Bonne résistance de l'activité et des résultats maintenus à haut niveau

Indicateurs d'activité (Actifs sous gestion Mds€)

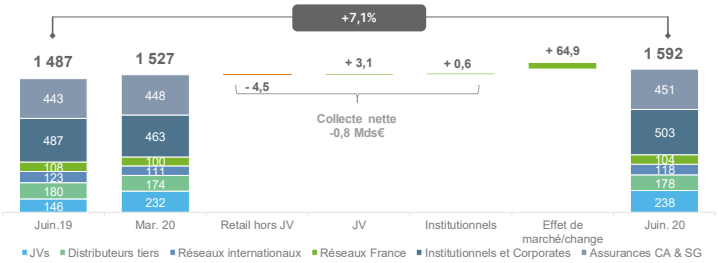

Contribution aux résultats (en m€)	T2-20 ss-jacent	Δ T2/T2 ss-jacent	S1-20 ss-jacent	Δ S1/S1 ss-jacent
Produit net bancaire	**607**	**(7,5%)**	**1 201**	**(7,2%)**
Charges d'exploitation hors FRU	(325)	(7,3%)	(659)	(4,6%)
FRU	0	ns	(3)	(1,8%)
Résultat brut d'exploitation	**282**	**(7,1%)**	**538**	**(10,3%)**
Coût du risque	(4)	+68,8%	(17)	ns
Sociétés mises en équivalence	15	+26,6%	29	+17,6%
Impôt	(77)	+6,0%	(146)	(8,3%)
Résultat net	**216**	**(10,1%)**	**404**	**(13,6%)**
Intérêts minoritaires	(70)	(9,7%)	(131)	(13,1%)
Résultat net part du Groupe	**146**	**(10,3%)**	**274**	**(13,9%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**53,5%**	**+0,1 pp**	**54,9%**	**+1,5 pp**

Sous-jacent = Publié

Activité résiliente (-0,8 Md € de collecte) et bonne dynamique actifs MLT (+3,5 Mds€)

- **Collecte nette Retail** (hors JV) **MLT** : positive dans les réseaux France (+1,2 Md€) et à l'équilibre à l'International
- **Institutionnels & Corporates MLT** : collecte dynamique **(+4,6 Mds€)** liée à la reprise de l'appétence au risque des clients institutionnels et souverains
- **JVs :** collecte nette de bon niveau **(+3,1 Mds€)**

Renouvellement du partenariat avec la Société Générale pour 5 ans

Résultats élevés et excellent niveau de CoEx (53,5% hors FRU au T2-20)

- **Revenus :** commissions nettes de gestion en baisse (-7,2% T2/T2); effet marché et effet mix produit), bon niveau de commissions de surperformance, résultats financiers en hausse
- **Charges en baisse sensible :** baisse des rémunérations variables et synergies de coûts informatiques liées à Pioneer

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE - LCL

Activité résiliente et charges maîtrisées

Indicateurs d'activité (Mds€)

Encours de crédits

Encours de collecte

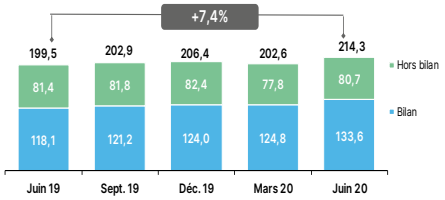

Production en baisse sur le trimestre, reprise en juin, encours en progression :

- **Baisse de la production de crédits (-21% T2/T2), vive reprise en juin (+51% juin/avril 20)**
- **Encours de Crédits :** +7% juin/juin hors PGE (professionnels +11%, entreprises +6%, consommation +2%, habitat +7%) ; 5,9 Mds€ de PGE déjà mis en place fin juin
- **Collecte :** hausse des dépôts bilan (+13,6% juin/juin) tirée par les DAV (+28,2%) et les livrets (+4,9%); stabilité de l'épargne hors bilan (-1,2% juin/juin)

Résilience du RBE mais un RNPG en repli modéré sous l'effet du coût du risque (x2,3)

- **Revenus** : baisse de la MNI (-4,0% T2/T2, effets de valorisation) ; baisse des commissions (-3,0% T2/T2)
- **Charges :** -5,1% T2/T2, en baisse tous les ans depuis 2017 (-2,7%[1] par an en moyenne); CoEx en amélioration (-1pp T2/T2)
- Hausse du **provisionnement**, intégrant notamment 29m€ lié au provisionnement des encours sains ; taux de créances douteuses à 1,7% et taux de couverture à 78,1% à fin juin 2020

Contribution aux résultats (en m€)	T2-20 ss-jacent	Δ T2/T2 ss-jacent	S1-20 ss-jacent	Δ S1/S1 ss-jacent
Produit net bancaire	857	(3,6%)	1 746	(0,7%)
Charges d'exploitation hors FRU	(544)	(5,1%)	(1 128)	(3,2%)
FRU	(7)	x 6,3	(42)	+32,4%
Résultat brut d'exploitation	**306**	**(2,7%)**	**575**	**+2,6%**
Coût du risque	(117)	x 2,3	(218)	x 2,3
Résultat avant impôt	**189**	**(28,5%)**	**357**	**(23,4%)**
Impôt	(55)	(35,2%)	(115)	(26,7%)
Résultat net part du Groupe	**128**	**(25,3%)**	**232**	**(21,7%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**63,4%**	**-1,0 pp**	**64,6%**	**-1,7 pp**

(1) TCAM des charges T2 17/T2 20

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

BANQUE DE PROXIMITÉ A L'INTERNATIONAL - ITALIE

Reprise de l'activité post-confinement

Indicateurs d'activité (Mds€)

Encours de crédits

Encours de collecte

Production de crédit et collecte en hausse en fin de trimestre

- **Encours de crédits :** +4,9% juin/juin, croissance plus forte que la moyenne du secteur (+1,4%[1]), portée principalement par les crédits aux entreprises (notamment les PGE : 800 m€ au T2); encours de crédit habitat stables, nette reprise en juin de la production (+26,9% juin/avril 2020)
- **Collecte gérée dynamique** (+5,4% T2/T2), rebond de la production en fin de trimestre(+95,7% juin/avril 2020), collecte bilan solide (+4,6% juin/juin)

PNB impacté par la crise, mais charges maîtrisées ; provisionnement prudent

- **PNB** : MNI impactée par la baisse des taux de marché; retour des commissions au niveau de janvier 20
- **Charges**, en baisse hors FRU T2/T2[2][3], grâce notamment à des économies sur les dépenses externes et les mobilités
- Hausse du **provisionnement,** liée aux dotations sur encours sains, renforcement significatif des provisions pour risques avérés pour préparer des cessions de créances douteuses; amélioration du taux de CDL (7,4%, -0,3 pp T2/T2)
- Cession d'un immeuble pour un gain de 65 m€[4]

Groupe Crédit Agricole S.A. en Italie : RNPG 257 m€, soit -25% S1/S1

Contribution aux résultats (en m€)	T2-20 ss-jacent	Δ T2/T2 ss-jacent	S1-20 ss-jacent	Δ S1/S1 ss-jacent
Produit net bancaire	**431**	**(10,8%)**	**875**	**(6,4%)**
Charges d'exploitation hors FRU	(288)	(2,3%)	(567)	(2,1%)
FRU	(9)	+35,2%	(25)	+14,2%
Résultat brut d'exploitation	**133**	**(26,5%)**	**282**	**(15,3%)**
Coût du risque	(146)	x 2,4	(229)	+79,1%
Gains ou pertes sur autres actifs	65	ns	66	ns
Résultat avant impôt	**51**	**(57,2%)**	**120**	**(41,9%)**
Impôt	(17)	(56,4%)	(38)	(42,9%)
Résultat net	**34**	**(57,7%)**	**82**	**(41,4%)**
Intérêts minoritaires	(10)	(57,0%)	(23)	(40,4%)
Résultat net part du Groupe	**25**	**(57,9%)**	**59**	**(41,8%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**67,0%**	**+5,8 pp**	**64,8%**	**+2,9 pp**

(1) source Abi ,(2) baisse de 5% des charges hors FRU et hors charges liées au Covid, (3) RNPG S1-20 hors FRU et hors charges liées au Covid à 77m€, (4) Montant brut, avant impôt

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

BANQUE DE PROXIMITÉ A L'INTERNATIONAL – HORS ITALIE

Pilotage prudent de la liquidité et de la couverture des risques

Indicateurs d'activité (Mds€)

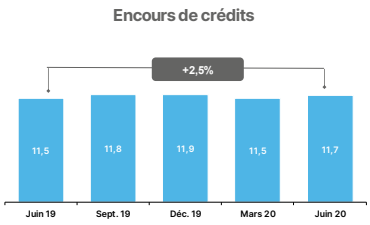

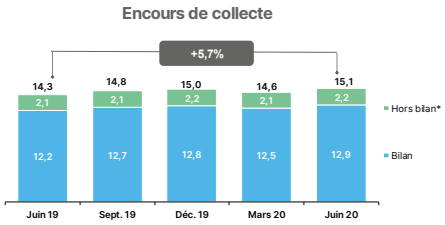

* Hors titres en conservation

Activité résiliente malgré le ralentissement de la production de crédits

- **Crédit**[1] **:** +4% T2/T2, progression en Égypte (+13%) et au Maroc (+4%)
- **Collecte bilan**[1] +6% T2/T2, tirée par des hausses en Ukraine (+12%), au Maroc(+7%), et Pologne (+2%)
- **Liquidité** : situation confortable avec un excédent net de collecte : +1,8 Md€ au 30/06/2020

Diminution contenue du RBE (-13% T2/T2) grâce à la maîtrise des charges

- **CA Egypte**[1] : PNB en baisse de -13% T2/T2 impacté par la MNI (-15%, effet baisse des taux); taux de CDL faible (2,6%) et taux de couverture élevé (169%)
- **CA Pologne**[1] : RNPG négatif au S1-20, PNB pénalisé (-10%) par la baisse des taux directeurs, partiellement compensé par une baisse des charges (-10%) ; renforcement des provisions sur crédits
- **CA Ukraine**[1] **:** PNB (-11% T2/T2) impacté par la chute du taux directeur et la baisse des commissions (-30% T2/T2), amélioration du taux de CDL (4,4%, -1,3pp T2/T2) ; taux de couverture élevé (180%)
- **Crédit du Maroc**[1] : PNB en légère baisse de -3%, charges maîtrisées (+1%), taux de couverture à 96%

(1) variations hors effet change

Contribution aux résultats (en m€)	T2-20 ss-jacent	Δ T2/T2 ss-jacent	S1-20 ss-jacent	Δ S1/S1 ss-jacent
Produit net bancaire	209	(9,8%)	435	(4,6%)
Charges d'exploitation	(130)	(7,7%)	(273)	(1,4%)
FRU	-	ns	-	ns
Résultat brut d'exploitation	**79**	**(13,1%)**	**162**	**(9,4%)**
Coût du risque	(52)	x 2,3	(85)	+91,3%
Résultat avant impôt	**27**	**(60,0%)**	**77**	**(42,3%)**
Impôt	1	ns	(18)	(40,5%)
Résultat net	**27**	**(48,5%)**	**58**	**(43,4%)**
Intérêts minoritaires	(16)	+11,2%	(25)	(7,9%)
Résultat net part du Groupe	**12**	**(70,3%)**	**33**	**(56,4%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**62,1%**	**+1,5 pp**	**62,7%**	**+2,0 pp**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

Baisse de la production et contrôle des charges

Indicateurs d'activité (Mds€)

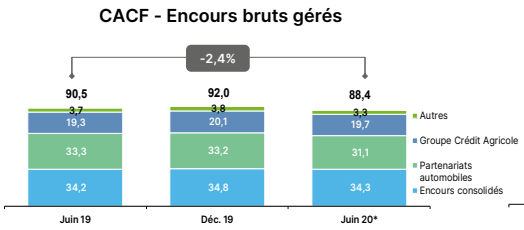

(*) 38,1% des encours sont localisés en France, 29,7% en Italie et 32,2% dans les autres pays

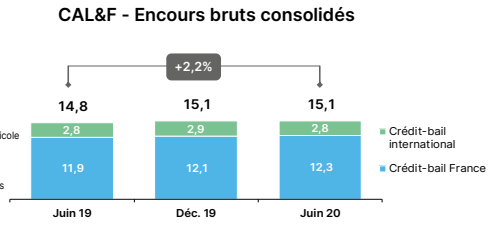

Production commerciale impactée par la crise, quasi retour à la normale en juin

- **CACF :** baisse de la production commerciale (-40% T2/T2) mais reprise en juin : +170%/+2,3mds€ juin/avril, GAC Sofinco : +97%/+159m€ juin/mars
- **CAL&F :** baisse de la production en crédit-bail (-23,9% T2/T2, en France et en Pologne) mais reprise en juin (+90% juin/avril), contraction du chiffre d'affaires factoré sur un an (-24,6% T2/T2) mais hausse juin/avril (+33%)

Baisse du PNB, gestion rigoureuse des charges permettant la maîtrise du Coex

- **CACF (RNPG : -23,3% T2/T2) :** PNB en contraction (-12% T2/T2) notamment sur les revenus d'assurance (-18 m€) ; Diminution des charges d'exploitation (-7,1% hors FRU T2/T2) ; coût du risque en hausse (+85,1% T2/T2) dont 37% lié au provisionnement des encours sains, boni fiscal pour Agos lié à l'Affrancamento (+39 m€), baisse de la contribution des sociétés mises en équivalence (-22,7%) en raison d'une hausse du provisionnement chez Wafasalaf (+24 m€)
- **CAL&F (RNPG : -49,7% T2/T2) :** PNB en retrait (-10,4% T2/T2) notamment sur l'affacturage (-29%), baisse des charges (-2,9% hors FRU T2/T2)

Contribution aux résultats (en m€)	T2-20 ss-jacent	Δ T2/T2 ss-jacent	S1-20 ss-jacent	Δ S1/S1 ss-jacent
Produit net bancaire	**607**	**(11,7%)**	**1 254**	**(8,3%)**
dont CACF	*485*	*(12,0%)*	*1 003*	*(8,1%)*
dont CAL&F	*122*	*(10,4%)*	*251*	*(9,2%)*
Charges d'exploitation hors FRU	(309)	(6,2%)	(661)	(1,6%)
FRU	(0)	+38,4%	(20)	+7,9%
Résultat brut d'exploitation	**298**	**(16,7%)**	**573**	**(15,5%)**
Coût du risque	(248)	+88,7%	(438)	+83,4%
Sociétés mises en équivalence	60	(22,7%)	132	(15,4%)
Résultat avant impôt	**128**	**(57,9%)**	**286**	**(52,1%)**
Impôt	47	ns	18	ns
Résultat net part du Groupe	**149**	**(27,9%)**	**258**	**(35,7%)**
dont CACF	*131*	*(23,3%)*	*228*	*(31,5%)*
dont CAL&F	*18*	*(49,7%)*	*30*	*(55,8%)*
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**50,9%**	**+3,0 pp**	**52,7%**	**+3,6 pp**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

GRANDES CLIENTÈLES

RBE en forte croissance grâce à une activité soutenue

Indicateurs d'activité (Revenus sous-jacents du pôle Grandes Clientèles m€)

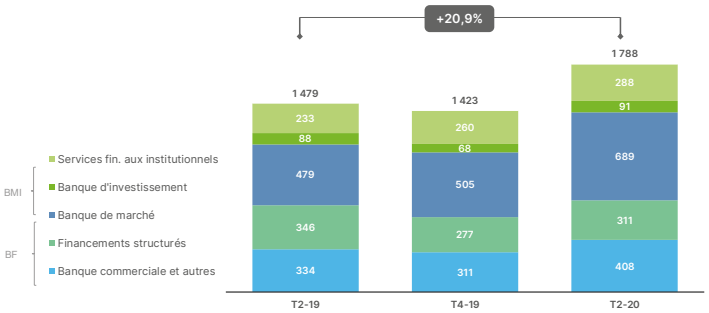

Activité très dynamique de l'ensemble du pôle

- **Banque de financement et d'investissement :** banque de marché en forte croissance (+44% T2/T2), accompagnement des clients pour leurs besoins en couverture, excellente activité sur les émissions obligataires. Activité de la banque de financement solide (+6% T2/T2) grâce à l'excellente performance de la banque commerciale
- **Services financiers aux institutionnels :** hausse des encours conservés grâce à l'entrée de nouveaux clients qui compensent un effet marché négatif (+173Mds€/+6%) et grâce à la consolidation de KAS Bank et S3 (+826Mds€/+29%)

RBE en forte croissance (+27% T2/T2), effet ciseaux positif (+13,9pp hors FRU T2/T2)

- **Banque de financement et d'investissement (RNPG : -4% T2/T2) :** hausse sensible des revenus et du RBE (+27% T2/T2) ; coefficient d'exploitation maitrisé (49% hors FRU S1-20)
- **Services financiers aux institutionnels (RNPG : -16% T2/T2) :** hausse du PNB (+24% T2/T2) ; effet ciseaux positif (+3,9 points de pourcentage hors FRU) ; Résultat net (avant minoritaires) en hausse (+24%)

Contribution aux résultats (en m€)	T2-20 ss-jacent	Δ T2/T2 ss-jacent	S1-20 ss-jacent	Δ S1/S1 ss-jacent
Produit net bancaire	**1 788**	**+20,9%**	**3 271**	**+15,0%**
Charges d'exploitation hors FRU	(852)	+7,0%	(1 732)	+7,2%
FRU	(60)	ns	(260)	+46,7%
Résultat brut d'exploitation	**875**	**+26,7%**	**1 279**	**+21,6%**
Coût du risque	(342)	x 4,9	(501)	x 8,4
Résultat avant impôt	**536**	**(13,6%)**	**782**	**(21,4%)**
Impôt	(74)	(50,8%)	(97)	(66,3%)
Résultat net	**462**	**(1,6%)**	**685**	**(3,0%)**
Résultat net part du Groupe	**436**	**(5,3%)**	**644**	**(7,0%)**
dont Banque de Financement et d'Investiss.	*400*	*(4,2%)*	*585*	*(7,4%)*
dont Services Financiers aux Institutionnels	*37*	*(15,7%)*	*59*	*(3,3%)*
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**47,7%**	**-6,2 pp**	**53,0%**	**-3,8 pp**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Activité très dynamique et positions de premier plan, RWA maîtrisés

Indicateurs d'activité (Originations obligataires – Volume d'activité Mds€)

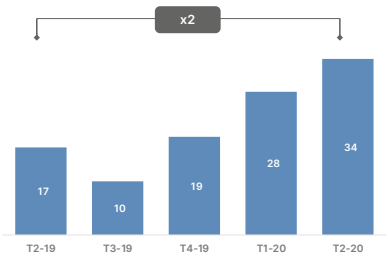

Très forte activité grâce au soutien continu apporté à nos clients

- **Banque de financement :** bon niveau d'activité global lié à notre capacité à mobiliser l'ensemble des solutions de financements pour nos clients (*underwriting*, club deal et prêt bilatéral), crédits syndiqués-EMEA : 2ème fin juin 2020 avec 7,6% de parts de marché (vs 6,9% à fin juin 2019)
- **Banque de marché :** excellente activité FICC (+44% yc CVA), record sur les émissions obligataires, positions de premier plan (#1 en *All French Corporate bonds*, #1 en *Global Green*, *Social and Sustainability bonds*) ; maintien d'un profil de risque prudent (VaR à 14m€ au 30/06)

RBE dynamique (+27%) mais hausse du provisionnement sur la Banque de financement

- **Revenus** dynamiques (+20% T2/T2) et charges maîtrisées (+3% hors FRU), hausse du provisionnement sur la BF avec un effet de base, dont 47% lié au provisionnement des encours sains
- **Emplois pondérés** maitrisés (-0,4Md€ T2/T1) grâce aux actions d'optimisation et à la baisse du RCTB[1] (-4Mds€), impact net des dégradations de notations : +1,9Md€

Contribution aux résultats (en m€)	T2-20 ss-jacent	Δ T2/T2 ss-jacent	S1-20 ss-jacent	Δ S1/S1 ss-jacent
Produit net bancaire	**1 500**	**+20,3%**	**2 702**	**+12,9%**
Charges d'exploitation hors FRU	(645)	+3,4%	(1 313)	+3,1%
FRU	(53)	ns	(232)	+43,6%
Résultat brut d'exploitation	**802**	**+27,1%**	**1 157**	**+20,6%**
Coût du risque	(339)	x 5	(496)	x 9,4
Sociétés mises en équivalence	1	ns	1	ns
Gains ou pertes sur autres actifs	(0)	ns	(0)	ns
Résultat avant impôt	**464**	**(17,4%)**	**662**	**(27,1%)**
Impôt	(56)	(58,6%)	(66)	(75,1%)
Résultat net	**408**	**(4,2%)**	**597**	**(7,5%)**
Intérêts minoritaires	(8)	(5,6%)	(12)	(10,9%)
Résultat net part du Groupe	**400**	**(4,2%)**	**585**	**(7,4%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**43,0%**	**-7,1 pp**	**48,6%**	**-4,6 pp**

(1) Risque de contrepartie sur le trading book

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ACTIVITÉS HORS MÉTIERS

Baisse du coût de refinancement, mais impact marché défavorable

Indicateurs d'activité (Mds€)

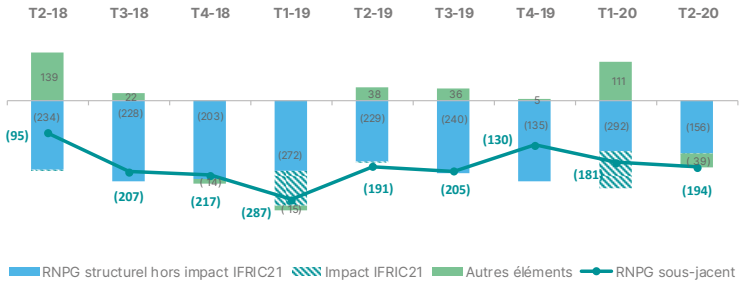

En m€	T2-20	T2-19	Δ T2/T2	S1-20	S1-19	Δ S1/S1
Produit net bancaire	**(266)**	**(85)**	**(181)**	**(167)**	**(256)**	**+90**
Charges d'exploitation hors FRU	(187)	(207)	+20	(385)	(384)	(2)
FRU	(2)	(3)	+1	(86)	(81)	(5)
Résultat brut d'exploitation	**(456)**	**(296)**	**(160)**	**(638)**	**(721)**	**+83**
Coût du risque	(1)	(15)	+14	(37)	(13)	(24)
Sociétés mises en équivalence	10	19	(9)	13	13	(1)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)	0	-	(0)	19	(20)
Résultat avant impôts	**(447)**	**(292)**	**(155)**	**(662)**	**(702)**	**+39**
Impôts	185	94	+91	224	205	+19
Résultat net part du Groupe publié	**(233)**	**(201)**	**(32)**	**(444)**	**(496)**	**+52**
Résultat net part du Groupe ss-jacent	**(194)**	**(191)**	**(3)**	**(375)**	**(478)**	**+103**
Dont RNPG structurel	**(156)**	**(229)**	**+74**	**(447)**	**(502)**	**+54**
- Bilan & holding Crédit Agricole S.A.	(139)	(260)	+121	(433)	(542)	+109
- Autres activités (CACIF, CA Immobilier, etc.)	(26)	15	(41)	(28)	26	(54)
- Activités supports (CAPS, CAGIP, SCI)	10	16	(6)	14	14	(1)
Dont autres éléments du pôle	**(39)**	**38**	**(77)**	**73**	**24**	**+49**

RNPG structurel : contribution en amélioration notable T2/T2 (+74 m€) et S1/S1 (+54 m€)

- **Bilan & holding CASA** : diminution des coûts de refinancement et une baisse des charges (frais de personnel et frais de déplacements)
- **Autres métiers du pôle** : résultats en baisse, du fait d'impacts de valorisations négatives chez CACIF
- **Fonctions support** : décalage temporaire dans la comptabilisation des produits et des charges

Autres éléments du pôle :

- **Impact de la remontée des marchés sur opérations intragroupe (écart défavorable T2/T2 : -77 m€)**

Sous-jacent: les éléments spécifiques comprennent les provisions Epargne Logement (PNB) pour -16m€ au T2-20 vs.-46 m€ au T2-19, l'impact d'une opération de *Liability Management* pour -41m€ – voir slide 49

Sommaire

01 Synthèse générale
02 Crédit Agricole S.A. – Synthèse
03 Crédit Agricole S.A. – Pôles métiers
04 Groupe Crédit Agricole
05 Solidité financière
06 Conclusion
07 Annexes

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

CAISSES RÉGIONALES
Activité dynamique, RBE et RNPG en forte hausse

Indicateurs d'activité (Mds€)

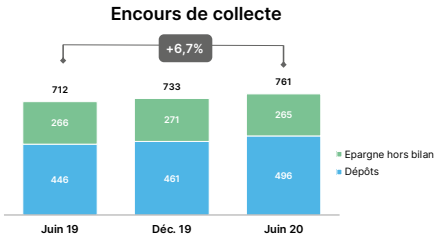

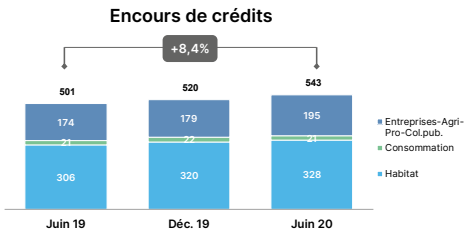

Croissance des encours toujours dynamique. Conquête très active.

- **Crédit :** réalisations de crédits en hausse (+32,6% T2/T2, -14,8% hors PGE), reprise nette de l'activité en juin : production juin 2020 supérieure à la production juin 2019 (+36% dont habitat : +7%, hors PGE : +3%), **progression des encours de crédits hors PGE : +5,9%**
- **Collecte :** hausse de la collecte bilan (DAV +25,2%, livrets +8,7%), stabilité de la collecte hors bilan (-0,5% T2/T2)
- **Conquête :** 480 000 nouveaux clients en 2020 avec une nette accélération en juin (+110 000 clients +1,9% juin/juin), forte croissance du fonds de commerce (+27 000 clients en 2020, +6,7% juin/juin)

PNB en hausse et charges maîtrisées. Effet ciseaux positif (+10,1pp hors FRU T2/T2)

- **PNB** (+1,2% T2/T2) : maintien de la MNI (T2/T2), diminution des commissions (-2,3%) en raison d'une modération des commissions de dysfonctionnement et d'une baisse des commissions de paiements, PNB portefeuille en retrait en lien avec les effets défavorables de marché depuis le T2-19 mais redressement par rapport au T1-20
- **RNPG**[1] en hausse (+17,9%) malgré une hausse du provisionnement (+24,9% T2/T2)
- **Taux de créances douteuses** en baisse (1,8% vs 2,0% à fin juin 2019), taux de couverture toujours élevé (99,7%)

Contribution aux résultats (en m€)	T2-20 sous-jacent	Δ T2/T2 sous-jacent	S1-20 sous-jacent	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	**3 316**	**+1,2%**	**6 550**	**(3,2%)**
Charges d'exploitation hors FRU	(2 023)	(8,9%)	(4 276)	(3,1%)
FRU	(29)	ns	(123)	+38,8%
Résultat brut d'exploitation	**1 264**	**+19,6%**	**2 152**	**(5,0%)**
Coût du risque	(298)	+24,9%	(605)	x 2,1
Résultat avant impôt	**959**	**+17,5%**	**1 543**	**(21,7%)**
Impôt	(295)	+16,4%	(558)	(25,0%)
Résultat net part du Groupe	**663**	**+17,9%**	**984**	**(19,8%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**61,0%**	**-6,8 pp**	**65,3%**	**+0,1 pp**

(1) RNPG = contribution des Caisses régionales au RNPG du Groupe Crédit Agricole

Sommaire

01 Synthèse générale
02 Crédit Agricole S.A. – Synthèse
03 Crédit Agricole S.A. – Pôles métiers
04 Groupe Crédit Agricole
05 Solidité financière
06 Conclusion
07 Annexes

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

SOLIDITÉ FINANCIÈRE

Ratio CET1 phasé : 12,0%, +4,1 pp au-dessus de l'exigence SREP

Evolution des emplois pondérés de Crédit Agricole S.A. (Mds€)

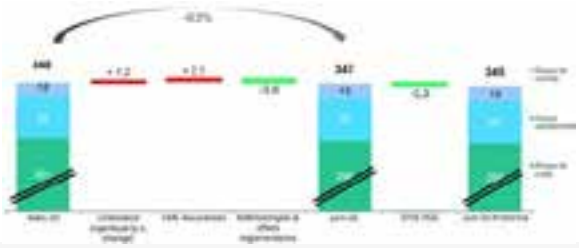

Evolution du ratio CET1 (pb)

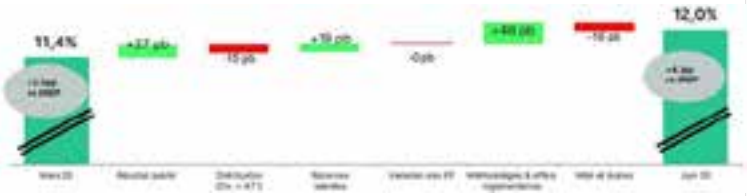

Emplois pondérés stables sur le trimestre

- **Croissance des métiers :** neutre, hausse en Banque de proximité (+2,8 Mds€), en lien avec la mise en place des PGE chez LCL, baisse chez SFS (-2,1 Mds€)
- **Hausse de la VME assurance :** +2,1 Md€ (réserves OCI et résultat trimestriel)
- **Méthodologies et effets réglementaires :** principalement effet facteur supplétif de -2,6 Mds€, et -1,5 Mds€ chez CACIB
- **Evolution EP juin/mars, pro-forma des 2 mois de carence PGE :** -2,3 Mds€

Ratio CET1 : 12,0%, non phasé 11,7%

- **Résultat conservé :** +12 pb, intégrant une provision de dividende de 0,16 € par action au T2, soit 0,24 € sur le S1-20
- **Réserves latentes sur portefeuilles titres :** variation de +19 pb, liée principalement au resserrement des spreads de crédit sur le trimestre ; stock 30/06/2020 : 37 pb
- **Méthodologies et effets réglementaires :** essentiellement mesures « quick-fix » +41 pb, dont phasing in IFRS 9 (+25 pb), facteur supplétif PME (+9 pb), prudent valuation (+7 pb); mesure sur les logiciels non applicable au 30/06/2020
- **M&A et autres :** -16 pb, dont acquisition de Sabadell AM (-9 pb)
- **Ratio CET pro-forma des deux mois de carence sur les PGE à 12,0%**

Ecart au SREP : +4,1 pp (+0,6 pp vs T1 2020)

- **Ratio Tier 1 phasé :** 13,5% et ratio global phasé : 17,6%
- **Ratio de levier phasé :** 3,9%, stable vs à fin mars 20
- **Ratio de levier intra-trimestriel moyen phasé[1] :** 3,8% au T2-20

31 | RESULTATS DU DEUXIEME TRIMESTRE ET DU PREMIER SEMESTRE 2020

(1) Le levier intra-trimestriel est la moyenne des expositions fin de mois des deux premiers mois du trimestre

GROUPE CREDIT AGRICOLE

SOLIDITÉ FINANCIÈRE

Ratio CET1 16,1% phasé, atteignant dès aujourd'hui l'objectif du Projet de Groupe 2022

Evolution des emplois pondérés du Groupe Crédit Agricole (Mds€)

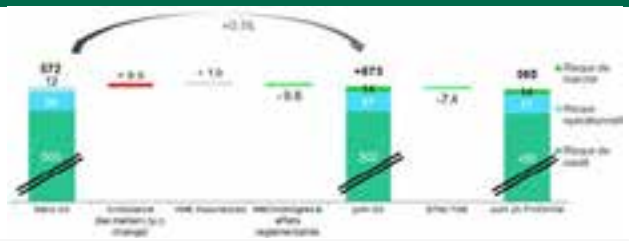

Evolution du ratio CET1 (pb)

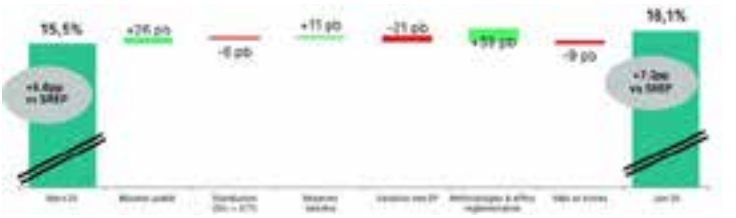

Légère hausse des emplois pondérés

- **Hausse de la VME assurance :** +1,9 Md€ (réserves OCI et résultat trimestriel)
- **Croissance des emplois pondérés dans la Banque de proximité :** 2,6 Mds€, dont 1,4 Mds€ chez LCL et 1,7 Mds€ dans les Caisses régionales (+7,6 Mds€ de croissance organique, dont 7,4 Mds€ de PGE, en partie compensée par l'impact facteur supplétif PME -6 Mds€)

Ratio CET1: 16,1% phasé (+0,6 pp vs T1-20), 15,8% non phasé

- **Résultat conservé :** +20 pb, intégrant une provision de dividende par action de 0,24 € au S1-20
- **Méthodologies et effets réglementaires :** essentiellement Quick-fix (+55 pb), dont phasing in IFRS 9 (+27 pb) et facteur supplétif PME (+24 pb)
- **Croissance des EP :** -21 pb, liée principalement à la mise en place des PGE en Banque de proximité
- **Ratio CET1 phasé à 16,3% pro-forma des deux mois de carence PGE**

Ecart au SREP : +7,2 pp (+0,6 pp vs T1 2020)

- **Ratio Tier 1 phasé :** 17,0% et ratio global phasé : 19,7%
- **Ratio de levier phasé :** stable à 5,3% vs. fin mars 20
- **Ratio de levier intra-trimestriel moyen phasé[1] :** : 5,2% au T2-20

Ratio TLAC : 23,8% des emplois pondérés et 7,5% de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible

- **Ratio supérieur aux exigences réglementaires[2]** de 4,3 pp en emplois pondérés et de 1,5 pp en levier, sans inclure de dette senior préférée éligible

Ratio MREL : environ 32% des emplois pondérés et 23,8% hors dette senior préférée éligible, soit 8,2% du TLOF

- Objectif d'atteindre un ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée éligible) de 24-25% des emplois pondérés d'ici fin 2022
- Au 31/06 : ratio > 8% du TLOF

(1) Le levier intra-trimestriel se réfère à la moyenne des expositions fin de mois des deux premiers mois dudit trimestre

(2) Le Groupe Crédit Agricole doit satisfaire à tout moment aux exigences TLAC suivantes: 16% des emplois pondérés, auxquels s'ajoute l'exigence globale de coussins d'après CRDV (dont 2,5% de coussin de conservation, 1% de coussin systémique et 0,01% de coussin contracyclique au 30 juin 2020) et 6% de l'exposition en levier

32 RESULTATS DU DEUXIEME TRIMESTRE ET DU PREMIER SEMESTRE 2020

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

SOLIDITÉ FINANCIERE

Gestion dynamique des réserves, pour servir les clients et bénéficier de conditions compétitives de refinancement

Réserves de liquidité (Mds€)

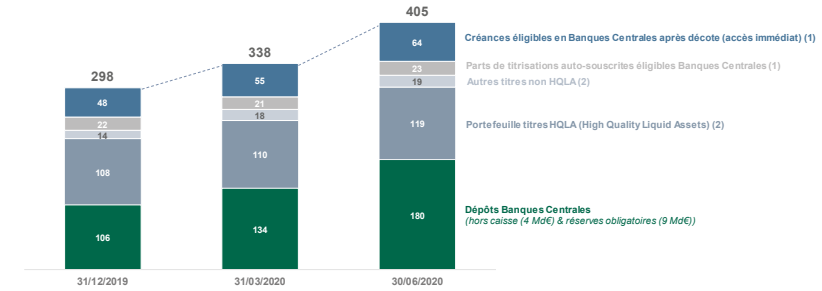

(1) Eligibles au refinancement banques centrales pour couverture potentielle du LCR
(2) Titres disponibles, en valeur de marché après décote

+67 Mds€
réserves de liquidité T2-20/T1-20

- **Réserves de liquidité à 405 Mds€, en hausse de 67 Mds€ par rapport au 31/03/20**
- **LCR trimestriel en forte hausse à 155,5% pour le Groupe Crédit Agricole et à 151,5% pour Crédit Agricole S.A.**

Très forte capacité à mobiliser du collatéral pour créer des réserves de liquidité additionnelles

- Réserves pré-positionnées en hausse de 80 Mds€ sur le trimestre, avant tirages nets en Banques Centrales
- 87 Mds€ d'actifs éligibles en Banques Centrales, permettant d'augmenter la couverture potentielle du LCR
- Augmentation du taux d'encombrement des créances en ligne avec les tirages en Banques Centrales (21% à fin mars)

Evolution de la structure de bilan

- Augmentation des tirages en Banques Centrales
  - En juin 2020, tirage de 90Mds€ sur la facilité TLTRO III
  - Parallèlement, remboursements des tirages TLTRO II (partiels) et LTRO
- Hausse des dépôts Banques Centrales résultant du placement d'un important excès de liquidité
- Position de Ressources Stables en hausse à 241 Mds€ vs 132 Mds€ à fin mars

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

SOLIDITÉ FINANCIERE

96% du programme de financement MLT de marché réalisé par Crédit Agricole S.A à fin juillet 2020

Groupe Crédit Agricole - Levées MLT de marché
Ventilation par émetteur : 21,8 Mds€* au 30/06/20

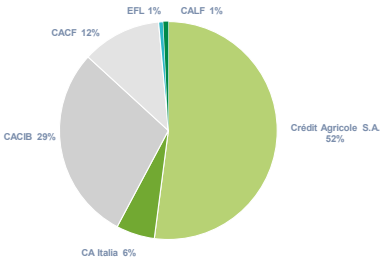

Crédit Agricole S.A. - Levées MLT de marché
Ventilation par segment : 11,5 Mds€* au 31/07/20

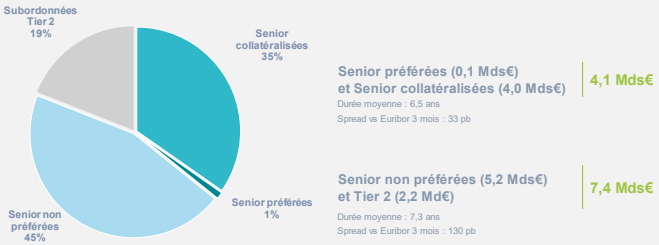

Groupe Crédit Agricole (à fin juin)

- **21,8 Mds€ équivalent émis dans le marché par les émetteurs du Groupe**
- **Mix de financement marché très diversifié** par types d'instruments, d'investisseurs et zones géographiques visées
- Par ailleurs, **3,3Mds€** empruntés auprès **d'organismes nationaux et supranationaux** ou placés dans **les réseaux de banque de proximité du Groupe** (Caisses régionales, LCL et CA Italia) **et d'autres réseaux externes**
- **Crédit Agricole Assurances :** émission d'un Tier 2 à 10 ans pour 1Md€ en juillet afin de refinancer des dettes subordonnées intragroupe

Crédit Agricole S.A. (à fin juillet)

- **11,5 Mds€ de financement MLT de marché sur le programme de 12 Mds€ réalisés –** ce programme inclut 6 à 8 Mds€ éq. de dettes senior non préférées et Tier 2 (révisé à la hausse par rapport au plan initial de 5 à 6 Mds€ éq.); **financement diversifié** avec différents formats et devises
- **Rachat de titres sur des obligations senior EUR / GBP / USD:** rachat de 3,4 Mds€ éq. afin d'optimiser la structure financière et offrir de la liquidité aux investisseurs

* Montant brut avant rachat et amortissement

Sommaire

01 Synthèse générale

02 Crédit Agricole S.A. – Synthèse

03 Crédit Agricole S.A. – Pôles métiers

04 Groupe Crédit Agricole

05 Solidité financière

06 Conclusion

07 Annexes

CRÉDIT AGRICOLE S.A. | GROUPE CREDIT AGRICOLE

CONCLUSION

Des performances solides au service de la reprise

- Des résultats très solides, grâce au modèle de Banque universelle du Groupe
- Un engagement massif de la 1ère banque en France pour soutenir ses clients
- Une activité dynamique dans tous les métiers du Groupe en fin de trimestre
- RBE en croissance sur le semestre, situation financière solide, un des meilleurs niveaux de provisionnement des risques en Europe

Crédit Agricole S.A.
57,4 %
Coex T2-20
Coefficient d'exploitation sous-jacent, hors FRU

Crédit Agricole S.A.
8,5 %
ROTE
ROTE sous-jacent S1 2020 annualisé

Groupe Crédit Agricole
Solvabilité
16,1%

Crédit Agricole S.A.
Solvabilité
12,0%

Groupe Crédit Agricole
405 Mds €
Réserves de liquidité

Groupe Crédit Agricole
28,7 Mds €
de PGE

Groupe Crédit Agricole
552 000
pauses accordées

Groupe Crédit Agricole
+685 000
nouveaux clients S1-20

Sommaire

01 Synthèse générale

02 Crédit Agricole S.A. – Synthèse

03 Crédit Agricole S.A. – Pôles métiers

04 Groupe Crédit Agricole

05 Solidité financière

06 Conclusion

07 Annexes

CRÉDIT AGRICOLE S.A. | GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

Reprise des marchés, sans que le niveau avant crise ne soit retrouvé

Taux d'intérêts en euro (%)

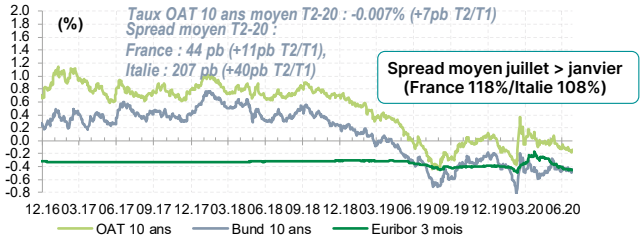

Spreads de crédits (indice CDS Main iTraxx 1 an)

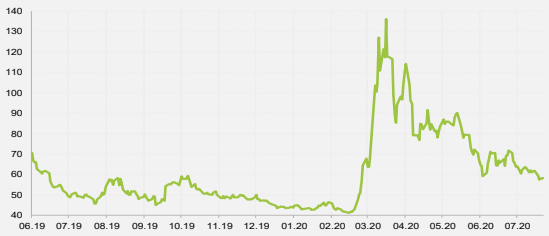

Indices actions (base 100 = 31/12/2016)

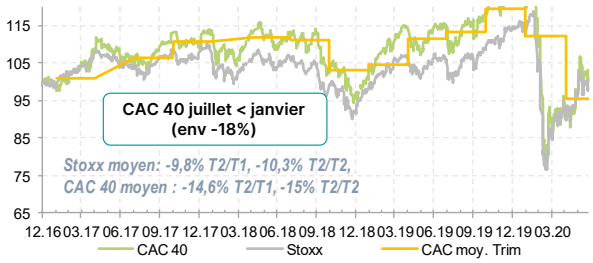

Devises (cours pour 1 €)

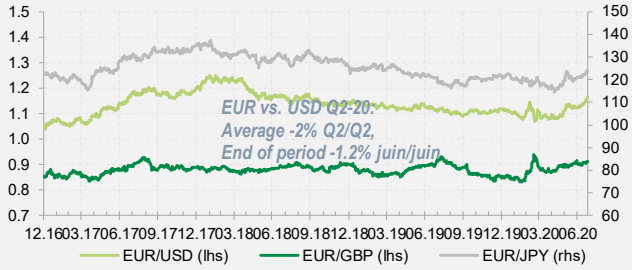

CRÉDIT AGRICOLE S.A. | GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

Un scénario économique central plus prudent que ce qu'indiquent les données d'activité

France, Italie, Zone euro – Croissance du PIB réel

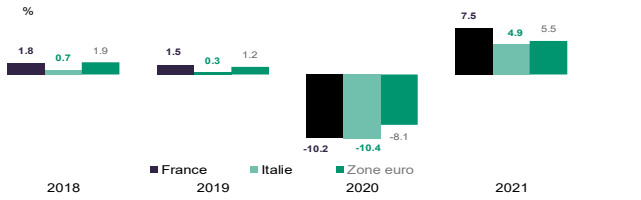

Source: Eurostat, Crédit Agricole S.A./ECO

prévisions au 30 juin 2020

France, Italie, Zone euro – Taux de chômage

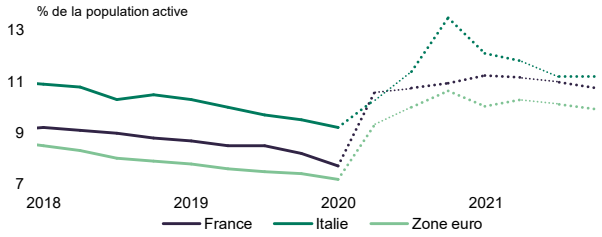

Source: Eurostat, Crédit Agricole S.A./ECO

Pour le provisionnement des encours sains, utilisation de plusieurs scénarios économiques pondérés dont:

- **Un scénario plus favorable :** PIB France -7% en 2020, +7,3% en 2021, +1,8% en 2022
- **Un scénario moins favorable :** PIB France -15,1% en 2020, +6,6% en 2021, +8% en 2022

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Un portefeuille de prêts diversifié, plutôt orienté grandes entreprises et crédits habitat

Encours bruts des prêts à la clientèle[1] au sein de Crédit Agricole S.A. (30/06/20)

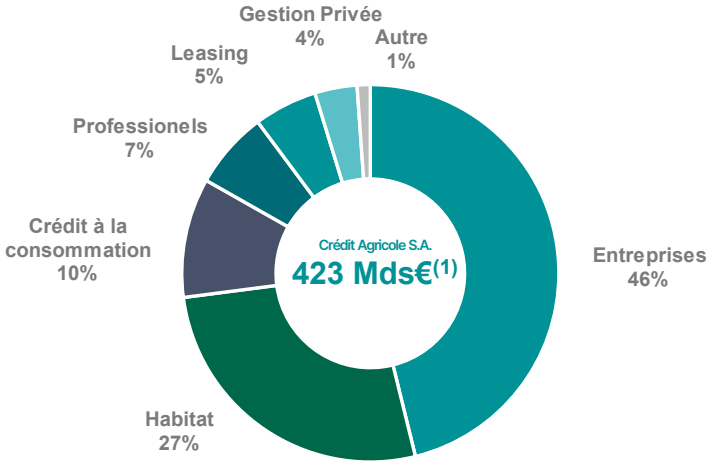

Crédit entreprises 195 Mds€	• Dont 141 Mds€ CACIB, 29 Mds€ LCL, 19 Mds€ BPI
Crédit habitat 113 Mds€	• Dont 84 Mds€ LCL: en très grande majorité, crédits à taux fixe, amortissables, cautionnés ou garantis par une sûreté hypothécaire • Dont 29 Mds€ au sein des BPI
Crédit à la consommation 43 Mds€	• Dont 36 Mds€ CACF (y compris Agos) et 8 Mds€ réseaux de distribution, hors entités non consolidées (JV automobiles)
Crédit aux professionnels 28 Mds€	• Dont 19 Mds€ LCL et 9 Mds€ au sein des BPI

[1] Encours bruts de prêts à la clientèle hors établissements de crédit

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Une part limitée des EAD sur des secteurs sensibles aux effets économiques du Covid-19

EAD hors établissement de crédit [1] à fin juin 2020

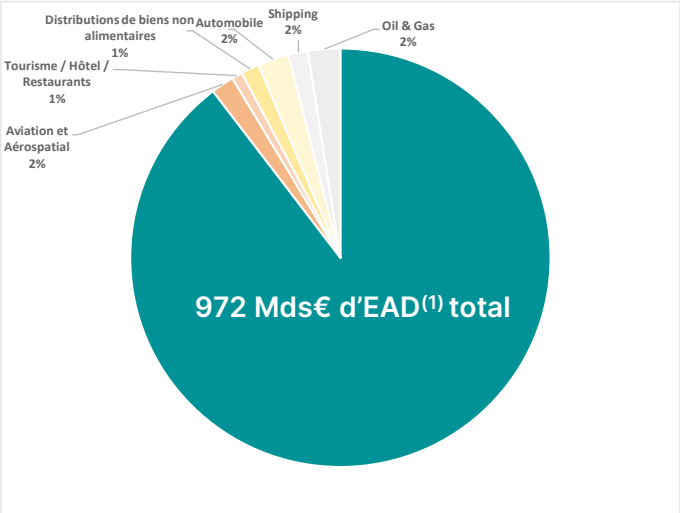

juin-20	EAD Md€	% Investment Grade	% EAD en défaut
Aviation / Aérospatial	17,2	57,5%	2,4%
Tourisme / Hôtel / Restaurants	7,9	50,9%	2,6%
Distribution de biens non alimentaires	13,7	75,1%	3,2%
Automobile	23,3	74,4%	0,6%
Shipping	14,6	56,8%	6,6%
Oil & Gas	24,0	73,2%	1,8%

La part Investment Grade des EAD Corporates est de 73% à Juin 2020

- Secteurs Aviation / Aérospatial et Tourisme /Hôtel / Restaurants : probablement affectés à MLT par la crise[2]
- Autres secteurs sensibles: impact plus temporaire et limité[2]
  - Distribution de biens non alimentaires : reprise de la consommation constatée en juin en France, sauf pour i) les ventes liées aux flux touristiques (travel retail, grands magasins Paris, luxe) et ii) l'habillement/chaussure (pas d'effet de rattrapage)
  - Automobile : stabilisation de la production automobile attendue au T3 2020
  - Shipping : reprise de l'indice BDI de transport maritime de vracs secs, signe de la poursuite du redémarrage des échanges commerciaux
  - Oil & Gas : ré-équilibrage progressif du marché (après un plus bas à 16€ en avril, le Brent est revenu autour de 40€ en juin)

EAD Oil & Gas présentés hors commodity traders
Présentation de la qualité des actifs sur la base des notations internes

(1) EAD hors établissement de crédit. Total obtenu sur la base des EAD Corporate au 30/06/2020 ,et des EAD au 30/03/2020 sur les autres segments projetés à fin juin 2020 sur la base de la croissance entre T2 et T1 constatés sur les expositions comptables. l'EAD (exposition en cas de défaut) est une définition réglementaire utilisée dans le Pilier 3. Elle correspond à l'exposition en cas de défaut après prise en compte des facteurs d'atténuation du risque. Elle comprend les actifs du bilan et une partie des engagements hors bilan (2) Source : Source sur le Financial Stability Review (May 2020) : https://www.ecb.europa.eu/pub/financial-stability/fsr/html/ecb.fsr202005~1b75555f66.en.html#toc9

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Crédit Agricole CIB: Oil & Gas

25,2 Mds € EAD[1] sur le secteur Oil & Gas, hors négociant en matières premières en mai 2020

- L'EAD est brut des couvertures des agences de crédit export et des credit risk insurance : au 31/05/2020, les couvertures des agences de crédit export représentaient 3,5 Mds€ et celles des credit risk insurance représentaient 0,6 Mds€ du portefeuille Oil & Gas

70% de l'EAD[1] Oil & Gas est noté Investment Grade[2]

- Une exposition diversifiée en termes d'opérateurs, de type d'activité, d'engagements et de zones géographiques

84% de l'EAD[1] provient de segments peu sensibles à la volatilité du prix du pétrole

- 17% de l'EAD[1] sur les segments Exploration & Production et Services, segments plus sensibles à la volatilité du prix du pétrole
- Des sûretés de premier rang sur la grande majorité des expositions aux contreparties issues du segment prospection/ production

(1) Périmètre CA CIB. L'EAD (valeurs exposées au risque) est une définition réglementaire utilisée dans le Pilier 3. Elle correspond à l'exposition en cas de défaut après prise en compte des facteurs de réduction du risque. Elle comprend les actifs du bilan et une partie des engagements hors bilan.
(2) Equivalent de notation interne
L'écart sur les expositions entre les slides 42 et 42 est lié au taux de change (taux de change à fin mai versus taux de change à fin juin)

EAD Oil & Gas hors négociants de matières premières: 25,2 Md€

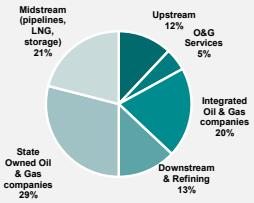

Oil & Gas EAD hors négociants de matières premières

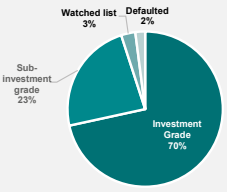

Oil & Gas exposition nette d'Agence Crédit Export par géographie

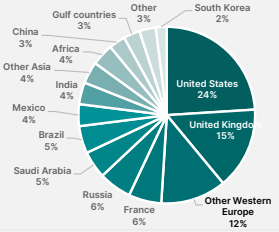

CA CIB perimeter

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Crédit Agricole CIB: Aeronautique et Shipping

16,8 Md€ EAD[1] sur l'aéronautique en mai 2020

- L'EAD est brut des couvertures des agencies de crédit export et des credit risk insurance s'élevant au 31/05/2020 pour 1,4 Md€

59% de l'EAD[1] Aéronautique noté Investment Grade[2]

- Une exposition diversifiée en termes d'opérateurs, de type d'activité, d'engagements et de zones géographiques
- Un portefeuille largement « secured » et composé d'acteurs majeurs, essentiellement des Constructeurs/ Fournisseurs et Transport aérien. La part du financement d'actifs réels représente 46% de l'exposition en mai 2020
- Un portefeuille sécurisé par de nouvelles générations d'avions avec une flotte d'âge moyen relativement jeune (4,4 ans)

14,0 Md€ d'EAD[1] sur le Shipping en Juin 2020

- L'EAD est brut des agencies crédit export (3,3 Md€ au 30/06/2020 dont 83% au financement d'actifs reels) et des credit risk insurance covers (1,1 Md€ au 30/06/2020)

56 % des EAD Shipping EAD noté Investment Grade[2]

- Après une baisse des exposition engage à partir de 2011, le portefeuille Shipping est resté stable depuis 2018
- 81,4% des expositions sur le financement de bateaux, donc "secured"
- 77% des bateaux faisant l'objet de financements ont moins de 10 ans

(1) Périmètre CA CIB. L'EAD (valeurs exposées au risque) est une définition réglementaire utilisée dans le Pilier 3. Elle correspond à l'exposition en cas de défaut après prise en compte des facteurs de réduction du risque. Elle comprend les actifs du bilan et une partie des engagements hors bilan.
(2) Equivalent de notation interne

Exposition aéronautique par géographie

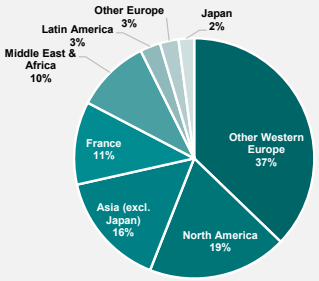

Exposition Shipping par géographie

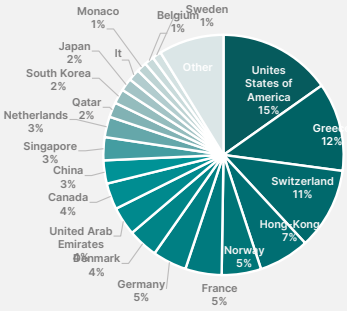

Périmètre CA CIB

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Un portefeuille Corporate équilibré

Credit Agricole S.A. : 326 Bn€ corporate EAD at 30/06/2020

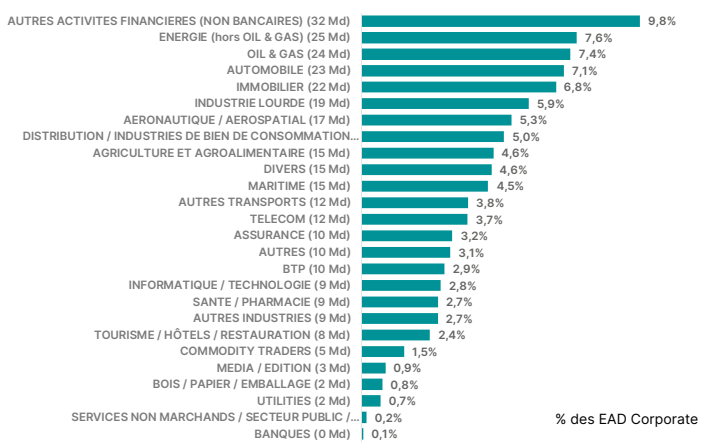

% des EAD Corporate

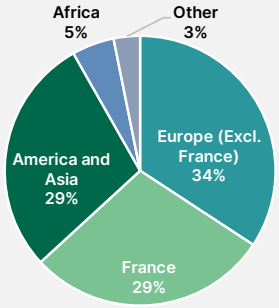

- 73% des expositions Corporate notées Investment Grade[1]
- Exposition aux PME de €22 Md au 30/06/2020
- Expositions LBO[2] de €4Md au 30/06/2020

(1) Notation en méthodologie interne(2) périmètre CACIB

CRÉDIT AGRICOLE S.A. | GROUPE CREDIT AGRICOLE

ANNEXES

Impacts financiers de l'activation du mécanisme de garantie Switch

- Activation au T2-2020 liée à la baisse de la VME de l'assurance (-147m€) dans un contexte d'évolution défavorable des paramètres de marché :
  - Baisse du CAC40 (-17,4% sur le S1-2020) qui a conduit à une baisse des réserves de 507m€ sur le semestre
  - Tension sur les spreads qui a conduit à une baisse des réserves de plus de 100 m€

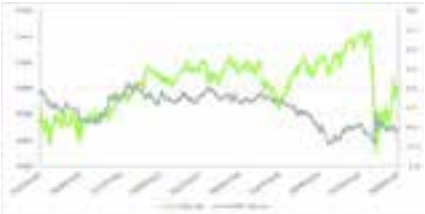

- Impact non significatif sur le ratio CET1 Crédit Agricole SA

	Compte de résultat
Groupe Crédit Agricole	Pas d'impact de l'activation de la garantie Switch
Crédit Agricole S.A.	Coût du risque (GEA) : +65 m€ RNPG : +44 m€
Caisses régionales (à 100%)	Coût du risque : -65 m€ RNPG : -44 m€

- Clause de retour à meilleure fortune : toute hausse de la VME globale bénéficiera aux Caisses régionales, jusqu'à ce que la VME ait retrouvé sa valeur d'avant la baisse si la garantie n'est pas résiliée entretemps.

CRÉDIT AGRICOLE S.A. | GROUPE CREDIT AGRICOLE

ANNEXES

Rappel du fonctionnement du mécanisme de garantie Switch

Principe

- La garantie Switch transfère aux Caisses régionales l'exigence prudentielle liée à la détention de participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), témoignant ainsi de la libre circulation de capital au sein du groupe
- Le garantie couvre un montant fixe de valeur de mise en équivalence (VME) de CAA qui s'élève à 5,9 Mds€ au 30 juin 2020
- Le risque transféré est le risque patrimonial lié à la variation semestrielle de la VME de Crédit Agricole Assurances, rémunéré par Crédit Agricole SA aux Caisses régionales à hauteur d'environ 190 m€ par an enregistrés en PNB (réduction de la rémunération d'environ 100 m€ en année pleine liée au débouclement de 35% du Switch au T1)

Fonctionnement

- La garantie Switch est activée dès lors qu'une baisse de la VME de Crédit Agricole Assurances est constatée sur un semestre donné
- Elle se traduit par une provision en coût du risque dans les comptes des Caisses régionales et parallèlement d'un produit du même montant comptabilisé par Crédit Agricole SA (pôle GEA)
- Ainsi que par une réduction des exigences de capital de Crédit Agricole S.A pour le montant fixe garanti, à savoir environ 70pb (réduction de 44pb lors du débouclement de 35% du Switch au T1)
  - 22,0 Mds€ d'emplois pondérés
  - non-déduction au numérateur du CET1 de 143 m€ principalement liée à l'Expected loss (EL)

Dépôt de garantie

- Les garanties sont assorties d'un dépôt de garantie de 2,0 Mds€ constitué par les Caisses régionales et logé au bilan de Crédit Agricole S.A.
- Le dépôt de garantie est calibré pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.
- Si les garanties sont activées, l'indemnisation correspondante est alors prélevée par Crédit Agricole S.A. sur le dépôt de garantie qui est alors reconstitué par les Caisses régionales à hauteur de l'exigence prudentielle

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Crédit Agricole en Italie – un ensemble de métiers résilients

Le Groupe Crédit Agricole en Italie

- **Crédits: production commerciale dynamique**, croissance des **encours de crédit totaux** de +2,3% S1/S1
- **Collecte: encours totaux[1] en hausse** (plus de + 1,5% S1/S1), grâce aux synergies au sein du Groupe

Résultats du Groupe Crédit Agricole en Italie

- Présence de tous les métiers du Groupe
- **Modèle banque universelle complet et résilient face à la crise grâce à la poursuite des synergies intra-groupe**

257 m€
RNPG sous-jacent S1-20

-25%
Evolution S1/S1

Profil de risque du Groupe en Italie

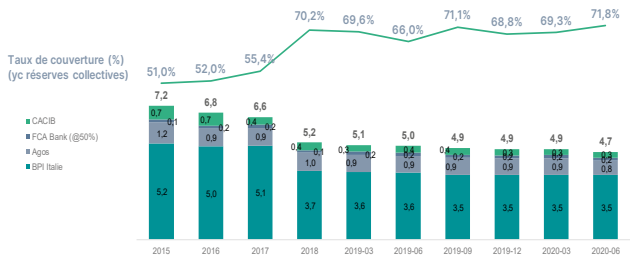

Répartition du RNPG du Groupe en Italie[2]

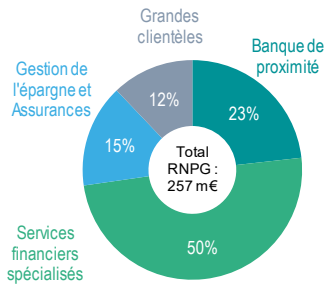

(1) Compris AUM Amundi et Asset under costudy CACEIS «hors groupe»
(2) Agrégation des entités du Groupe en Italie, notamment CA Italia, CACIB, CACEIS, CA Vita et CA Assicurazioni, CACI, Amundi Italia, Indosuez Wealth Management, Agos, CALIT, Eurofactor, FCA Bank (hypothèse: moitié du résultat réalisé en Italie).

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Eléments spécifiques : -153 m€ en RNPG au T2-20 (vs. -30 m€ au T2-19) et -167 m€ au S1-20 (vs. -53 m€ au S1-19)

Soutien mutualiste des assurés professionnels dans le contexte de la crise Covid-19 : -145 m€ en PNB, -98 m€ en RNPG

- LCL : -2 m€ en PNB, -1 m€ en RNPG
- Assurances : -143 m€ en PNB, -97 m€ en RNPG

Soulte payée lors de l'opération de *Liability management* dans le pôle AHM : -41 m€ en PNB, -28 m€ en RNPG

Coûts d'intégration des acquisitions réalisées par CACEIS (Grandes clientèles) : -5 m€ en charges, -2 m€ en RNPG

Activation du Switch (Assurances) : +65 m€ en coût du risque, +44 m€ en RNPG

Eléments spécifiques récurrents : impact en RNPG de -68 m€

- DVA et partie spread émetteur de la FVA : -7 m€ en PNB, -5 m€ en RNPG
- Couverture du portefeuille de prêts[1] : -75 m€ en PNB, -50 m€ en RNPG
- Provision épargne logement : -20 m€ en PNB (-4 m€ chez LCL et -16 m€ en AHM), -14 m€ en RNPG

Note: au T2-19, éléments spécifiques récurrents -20 m€ en RNPG

[1] Opérations de couverture du portefeuille de °prêts de CACIB afin de ladapter aux objectifs d'expositions sectorielles, géographiques, etc.
Détail des éléments spécifiques disponible en slide 49 pour CASA et slide 53 pour Groupe Crédit Agricole.

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Indicateurs alternatifs de performance – éléments spécifiques T2-20 et S1-20

En m€	T2-20		T2-19		S1-20		S1-19	
	Impact brut*	Impact en RNPG	Impact brut*	Impact en RNPG	Impact brut*	Impact en RNPG	Impact brut*	Impact en RNPG
DVA (GC)	(7)	(5)	(5)	(3)	(26)	(19)	(12)	(9)
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	(75)	(50)	(8)	(6)	48	32	(27)	(20)
Provisions Epargne logement (LCL)	(4)	(2)	(3)	(2)	(15)	(10)	(11)	(7)
Provisions Epargne logement (AHM)	(16)	(11)	(15)	(10)	(46)	(31)	(28)	(18)
Soulte Liability management (AHM)	(41)	(28)	-	-	(41)	(28)	-	-
Soutien aux assurés pros Covid-19 (LCL)	(2)	(1)	-	-	(2)	(1)	-	-
Soutien aux assurés pros Covid-19 (GEA)	(143)	(97)	-	-	(143)	(97)	-	-
Total impact en PNB	**(288)**	**(195)**	**(30)**	**(20)**	**(225)**	**(154)**	**(78)**	**(53)**
Don solidaire Covid-19 (GEA)	-	-	-	-	(38)	(38)	-	-
Don solidaire Covid-19 (BPI)	-	-	-	-	(8)	(4)	-	-
Don solidaire Covid-19 (AHM)	-	-	-	-	(10)	(10)	-	-
Coûts d'intégration Kas Bank / S3 (GC)	(5)	(2)	-	-	(9)	(4)	-	-
Total impact en Charges	**(5)**	**(2)**	**-**	**-**	**- (65)**	**(57)**	**-**	**-**
Activation du Switch2 (GEA)	65	44	-	-	65	44	-	-
Total impact coût du risque de crédit	**65**	**44**	**-**	**-**	**- 65**	**44**	**-**	**-**
Impact total des retraitements	***(227)***	***(153)***	***(30)***	***(20)***	***(224)***	***(167)***	***(78)***	***(53)***
Gestion de l'épargne et Assurances	***(77)***	***(53)***	***-***	***-***	***(116)***	***(91)***	***-***	***-***
Banque de proximité-France	***(6)***	***(4)***	***(3)***	***(2)***	***(17)***	***(11)***	***(11)***	***(7)***
Banque de proximité-International	***-***	***-***		***-***	***(8)***	***(4)***		***-***
Services financiers spécialisés	***-***	***-***	***-***	***-***	***-***	***-***	***-***	***-***
Grandes Clientèles	***(86)***	***(57)***	***(12)***	***(9)***	***13***	***9***	***(39)***	***(28)***
Activités hors métiers	***(58)***	***(39)***	***(15)***	***(10)***	***(97)***	***(69)***	***(28)***	***(18)***

** Impacts avant impôts et avant intérêts minoritaires*

-153 m€
Impact net des éléments spécifiques en RNPG au T2-20

-167 m€
Impact net des éléments spécifiques en RNPG au S1-20

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent – T2-20

En m€	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	T2-19 publié	Eléments spécifiques	T2-19 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	**4 897**	**(288)**	**5 185**	**5 149**	**(30)**	**5 179**	**(4,9%)**	**+0,1%**
Charges d'exploitation hors FRU	(2 980)	(5)	(2 976)	(3 033)	-	(3 033)	(1,7%)	(1,9%)
FRU	(79)	-	(79)	(6)	-	(6)	x 13,8	x 13,8
Résultat brut d'exploitation	**1 838**	**(293)**	**2 130**	**2 111**	**(30)**	**2 140**	**(12,9%)**	**(0,5%)**
Coût du risque de crédit	(842)	65	(908)	(358)	-	(358)	x 2,4	x 2,5
Sociétés mises en équivalence	88	-	88	108	-	108	(18,3%)	(18,3%)
Gains ou pertes sur autres actifs	82	-	82	(1)	-	(1)	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	**1 166**	**(227)**	**1 393**	**1 861**	**(30)**	**1 890**	**(37,3%)**	**(26,3%)**
Impôt	(86)	72	(158)	(485)	9	(494)	(82,3%)	(68,1%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	(0)	-	(0)	8	-	8	ns	ns
Résultat net	**1 080**	**(155)**	**1 235**	**1 384**	**(20)**	**1 404**	**(21,9%)**	**(12,0%)**
Intérêts minoritaires	(126)	2	(129)	(161)	0	(162)	(21,9%)	(20,5%)
Résultat net part du Groupe	**954**	**(153)**	**1 107**	**1 222**	**(20)**	**1 242**	**(21,9%)**	**(10,9%)**
Bénéfice par action (€)	**0,31**	**(0,05)**	**0,36**	**0,39**	**(0,01)**	**0,40**	**(22,0%)**	**(10,1%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**60,9%**		**57,4%**	**58,9%**		**58,6%**	**+2,0 pp**	**-1,2 pp**
Résultat net part du groupe hors FRU	**1 020**	**(153)**	**1 173**	**1 227**	**(20)**	**1 247**	**(16,8%)**	**(6,0%)**

1 107 m€
RNPG sous-jacent au T2-20

0,36€
Bénéfice sous-jacent par action au T2-20

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent – S1-20

En m€	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	S1-19 publié	Eléments spécifiques	S1-19 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	**10 097**	**(225)**	**10 322**	**10 004**	**(78)**	**10 081**	**+0,9%**	**+2,4%**
Charges d'exploitation hors FRU	(6 235)	(65)	(6 170)	(6 136)	-	(6 136)	+1,6%	+0,5%
FRU	(439)	-	(439)	(337)	-	(337)	+30,0%	+30,0%
Résultat brut d'exploitation	**3 423**	**(290)**	**3 713**	**3 530**	**(78)**	**3 607**	**(3,0%)**	**+2,9%**
Coût du risque de crédit	(1 463)	65	(1 529)	(582)	-	(582)	x 2,5	x 2,6
Sociétés mises en équivalence	178	-	178	193	-	193	(7,7%)	(7,7%)
Gains ou pertes sur autres actifs	87	-	87	22	-	22	x 4	x 4
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	**2 226**	**(224)**	**2 450**	**3 163**	**(78)**	**3 240**	**(29,6%)**	**(24,4%)**
Impôt	(347)	55	(401)	(880)	23	(903)	(60,6%)	(55,6%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	(1)	-	(1)	8	-	8	ns	ns
Résultat net	**1 879**	**(170)**	**2 048**	**2 291**	**(54)**	**2 346**	**(18,0%)**	**(12,7%)**
Intérêts minoritaires	(287)	3	(290)	(307)	1	(308)	(6,4%)	(5,6%)
Résultat net part du Groupe	**1 592**	**(167)**	**1 758**	**1 985**	**(53)**	**2 038**	**(19,8%)**	**(13,7%)**
Bénéfice par action (€)	**0,47**	**(0,06)**	**0,53**	**0,61**	**(0,02)**	**0,63**	**(22,4%)**	**(15,5%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**61,7%**		**59,8%**	**61,3%**		**60,9%**	**+0,4 pp**	**-1,1 pp**
Résultat net part du groupe hors FRU	**1 984**	**(167)**	**2 151**	**2 297**	**(53)**	**2 350**	**(13,6%)**	**(8,5%)**

1 758 m€
RNPG sous-jacent au S1-20

0,53€
Bénéfice sous-jacent par action au S1-20

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Variations du RNPG par pôle – T2/T2 et S1/S1

En m€	T2-20 sous-jacent	T2-19 sous-jacent	Δ T2/T2 sous-jacent	Δ T2/T2 sous-jacent
Résultat net part du Groupe	**1 107**	**1 242**	**(10,9%)**	**(136)**
Gestion de l'épargne et Assurances	**551**	**496**	**+11,0%**	**55**
Assurances	386	320	+20,6%	66
Gestion d'actifs	146	163	(10,3%)	(17)
Gestion de fortune	19	13	+42,7%	6
Banque de proximité	**165**	**270**	**(39,0%)**	**(105)**
LCL	128	172	(25,3%)	(43)
CA Italia	25	59	(57,9%)	(34)
BPI-hors Italie	12	39	(70,3%)	(27)
Services financiers spécialisés	**149**	**207**	**(27,9%)**	**(58)**
CA-CF	131	171	(23,3%)	(40)
CAL&F	18	36	(49,7%)	(18)
Grandes clientèles	**436**	**461**	**(5,3%)**	**(24)**
BFI	400	417	(4,2%)	(18)
SFI	37	43	(15,7%)	(7)
AHM	**(194)**	**(191)**	**+1,6%**	**(3)**

En m€	S1-20 sous-jacent	S1-19 sous-jacent	Δ S1/S1 sous-jacent	Δ S1/S1 sous-jacent
Résultat net part du Groupe	**1 758**	**2 038**	**(13,7%)**	**(280)**
Gestion de l'épargne et Assurances	**907**	**949**	**(4,4%)**	**(42)**
Assurances	590	604	(2,5%)	(15)
Gestion d'actifs	274	318	(13,9%)	(44)
Gestion de fortune	44	27	+62,9%	17
Banque de proximité	**324**	**473**	**(31,6%)**	**(150)**
LCL	232	296	(21,7%)	(64)
CA Italia	59	102	(41,8%)	(43)
BPI-hors Italie	33	76	(56,4%)	(43)
Services financiers spécialisés	**258**	**401**	**(35,7%)**	**(143)**
CA-CF	228	333	(31,5%)	(105)
CAL&F	30	68	(55,8%)	(38)
Grandes clientèles	**644**	**692**	**(7,0%)**	**(49)**
BFI	585	631	(7,4%)	(47)
SFI	59	61	(3,3%)	(2)
AHM	**(375)**	**(478)**	**(21,6%)**	**103**

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

Indicateurs alternatifs de performance – éléments spécifiques au T2-20 et S1-20

En m€	T2-20		T2-19		S1-20		S1-19	
	Impact brut*	Impact en RNPG	Impact brut*	Impact en RNPG	Impact brut*	Impact en RNPG	Impact brut*	Impact en RNPG
DVA (GC)	(7)	(5)	(5)	(3)	(26)	(19)	(12)	(9)
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	(75)	(51)	(8)	(6)	48	32	(27)	(20)
Provisions Epargne logement (LCL)	(4)	(3)	(3)	(2)	(15)	(10)	(11)	(7)
Provisions Epargne logement (AHM)	(16)	(11)	(15)	(10)	(46)	(31)	(28)	(18)
Provisions Epargne logement (CR)	(58)	(40)	(19)	(13)	(133)	(90)	(98)	(64)
Soulte Liability management (AHM)	(41)	(28)	-	-	(41)	(28)	-	-
Soutien aux assurés pros Covid-19 (LCL)	(2)	(1)	-	-	(2)	(1)	-	-
Soutien aux assurés pros Covid-19 (GEA)	(143)	(97)	-	-	(143)	(97)	-	-
Soutien aux assurés pros Covid-19 (CR)	(94)	(64)	-	-	(94)	(64)	-	-
Total impact en PNB	**(441)**	**(300)**	**(49)**	**(33)**	**(452)**	**(309)**	**(175)**	**(118)**
Don solidaire Covid-19 (GEA)	-	-	-	-	(38)	(38)	-	-
Don solidaire Covid-19 (BPI)	-	-	-	-	(8)	(4)	-	-
Don solidaire Covid-19 (AHM)	-	-	-	-	(10)	(10)	-	-
Don solidaire Covid-19 (CR)	-	-	-	-	(10)	(10)	-	-
Coûts d'intégration Kas Bank / S3 (GC)	(5)	(2)	-	-	(9)	(4)	-	-
Total impact en Charges	**(5)**	**(2)**	**-**	**-**	**(75)**	**(67)**	**-**	**-**
Activation du Switch2 (GEA)	65	44	-	-	65	44	-	-
Activation du Switch2 (CR)	(65)	(44)	-	-	(65)	(44)	-	-
Total impact coût du risque de crédit	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Impact total des retraitements	*(445)*	*(302)*	*(49)*	*(33)*	*(527)*	*(376)*	*(175)*	*(118)*
Gestion de l'épargne et Assurances	*(77)*	*(53)*	*-*	*-*	*(116)*	*(91)*	*-*	*-*
Banque de proximité-France	*(224)*	*(152)*	*(22)*	*(14)*	*(320)*	*(221)*	*(108)*	*(71)*
Banque de proximité-International	*-*	*-*		*-*	*(8)*	*(4)*	*-*	*-*
Services financiers spécialisés	*-*	*-*	*-*	*-*	*-*	*-*	*-*	*-*
Grandes Clientèles	*(86)*	*(58)*	*(12)*	*(9)*	*13*	*9*	*(39)*	*(29)*
Activités hors métiers	*(58)*	*(39)*	*(15)*	*(10)*	*(97)*	*(69)*	*(28)*	*(18)*

-302 m€
Impact net des éléments spécifiques en RNPG au T2-20

-376 m€
Impact net des éléments spécifiques en RNPG au S1-20

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent – T2-20

En m€	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	T2-19 publié	Eléments spécifiques	T2-19 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	**8 096**	**(441)**	**8 536**	**8 485**	**(49)**	**8 534**	(4,6%)	+0,0%
Charges d'exploitation hors FRU	(5 036)	(5)	(5 031)	(5 308)	-	(5 308)	(5,1%)	(5,2%)
FRU	(107)	-	(107)	(4)	-	(4)	x 27,5	x 27,5
Résultat brut d'exploitation	**2 953**	**(445)**	**3 398**	**3 174**	**(49)**	**3 223**	**(7,0%)**	**+5,4%**
Coût du risque de crédit	(1 208)	-	(1 208)	(598)	-	(598)	x 2	x 2
Sociétés mises en équivalence	78	-	78	94	-	94	(17,0%)	(17,0%)
Gains ou pertes sur autres actifs	78	-	78	(8)	-	(8)	ns	ns
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(3)	-	(3)	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	**1 898**	**(445)**	**2 343**	**2 662**	**(49)**	**2 711**	**(28,7%)**	**(13,6%)**
Impôt	(308)	142	(450)	(728)	16	(743)	(57,7%)	(39,5%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	(0)	-	(0)	8	-	8	ns	ns
Résultat net	**1 590**	**(303)**	**1 893**	**1 942**	**(33)**	**1 976**	**(18,1%)**	**(4,2%)**
Intérêts minoritaires	(107)	1	(108)	(130)	-	(130)	(17,4%)	(16,6%)
Résultat net part du Groupe	**1 483**	**(302)**	**1 785**	**1 813**	**(33)**	**1 846**	**(18,2%)**	**(3,3%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**62,2%**		**58,9%**	**62,6%**		**62,2%**	**-0,3 pp**	**-3,3 pp**
Résultat net part du Groupe hors FRU	**1 580**	**(302)**	**1 882**	**1 815**	**(33)**	**1 848**	**(13,0%)**	**+1,8%**

1 785 m€
RNPG sous-jacent au T2-20

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

ANNEXES
Passage du résultat publié au résultat sous-jacent – S1-20

En m€	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	S1-19 publié	Eléments spécifiques	S1-19 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	**16 462**	**(452)**	**16 914**	**16 682**	**(175)**	**16 857**	(1,3%)	+0,3%
Charges d'exploitation hors FRU	(10 584)	(75)	(10 509)	(10 585)	-	(10 585)	(0,0%)	(0,7%)
FRU	(562)	-	(562)	(426)	-	(426)	+31,9%	+31,9%
Résultat brut d'exploitation	**5 316**	**(527)**	**5 843**	**5 671**	**(175)**	**5 846**	**(6,3%)**	**(0,0%)**
Coût du risque de crédit	(2 137)	-	(2 137)	(879)	-	(879)	x 2,4	x 2,4
Sociétés mises en équivalence	168	-	168	188	-	188	(10,8%)	(10,8%)
Gains ou pertes sur autres actifs	84	-	84	3	-	3	x 29,2	x 29,2
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(3)	-	(3)	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	**3 428**	**(527)**	**3 955**	**4 983**	**(175)**	**5 158**	**(31,2%)**	**(23,3%)**
Impôt	(789)	148	(937)	(1 576)	57	(1 633)	(50,0%)	(42,6%)
Rés. net des activ. arrêtées ou en cours de cession	(1)	-	(1)	8	-	8	ns	ns
Résultat net	**2 638**	**(379)**	**3 017**	**3 415**	**(118)**	**3 534**	**(22,8%)**	**(14,6%)**
Intérêts minoritaires	(248)	3	(251)	(253)	-	(253)	(2,0%)	(0,9%)
Résultat net part du Groupe	**2 391**	**(376)**	**2 767**	**3 163**	**(118)**	**3 281**	**(24,4%)**	**(15,7%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**64,3%**		**62,1%**	**63,5%**		**62,8%**	**+0,8 pp**	**-0,7 pp**
Résultat net part du Groupe hors FRU	**2 913**	**(376)**	**3 289**	**3 569**	**(118)**	**3 687**	**(18,4%)**	**(10,8%)**

2 767 m€
RNPG sous-jacent au S1-20

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES
Rentabilité dans les métiers

RoNE [1,2] sous-jacent S1-20 annualisé par métiers et objectifs 2022 (%)

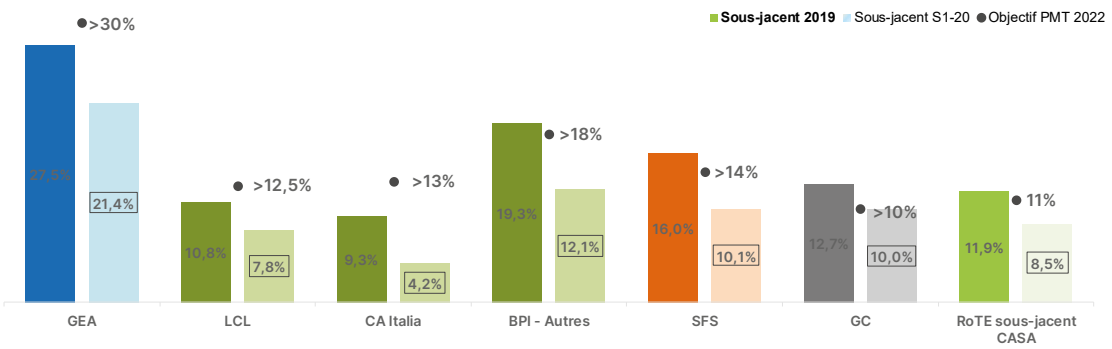

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers (1) Cf. slides 49 (Crédit Agricole S.A.) et 53 (Groupe Crédit Agricole) pour plus de détails sur les éléments spécifiques, (2) Sous-jacent après déduction des Voir slide 49 pour le détail des éléments spécifiques. Après déduction des coupons AT1, comptabilisés en capitaux propres - cf. slide 61

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Un modèle économique stable, diversifié et rentable

Revenus S1-20 sous-jacent par métier [1]
(hors AHM) (%)

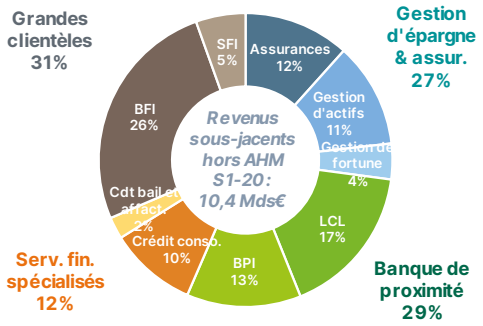

RNPG[1] S1-20 sous-jacent par métier
(hors AHM) (%)

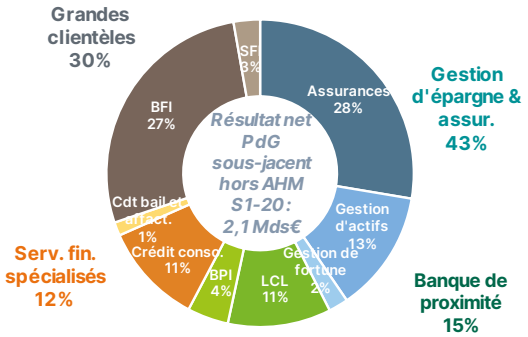

[1] Voir slide 49 pour le détail des éléments spécifiques

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Emplois pondérés et fonds propres alloués par métier

Emplois pondérés par métier au 30/06/2020 (en Mds€ et %)

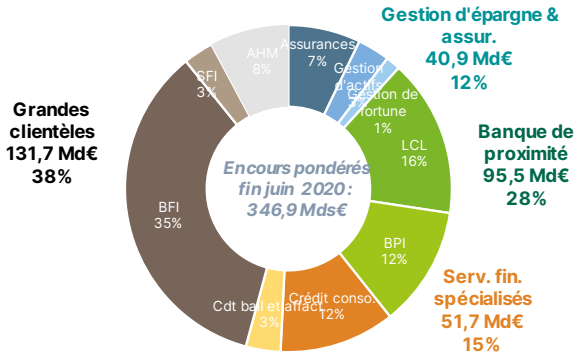

Capital alloué par métier au 30/06/2020 (en Mds€ et %)

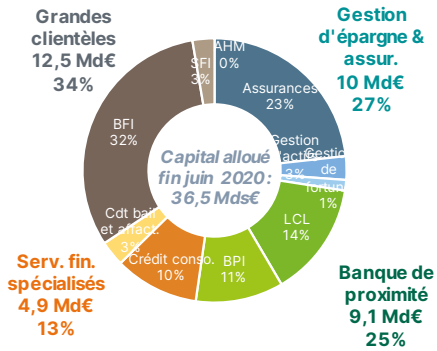

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

RWA et capital alloué par pole métier

En Mds€	Emplois pondérés Juin 2020	Mars 2020	Juin 2019	Capital Juin 2020	Mars 2020	Juin 2019
Gestion de l'épargne et Assurances	**40,9**	**39,2**	**30,8**	**10,0**	**9,2**	**9,0**
- Assurances ***	*24,8*	*22,7*	*15,3*	*8,5*	*7,7*	*7,5*
- Gestion d'actifs	*11,1*	*11,3*	*10,5*	*1,1*	*1,1*	*1,0*
- Gestion de fortune	*5,0*	*5,2*	*5,0*	*0,5*	*0,5*	*0,5*
Banque de proximité en France (LCL)	**54,1**	**52,5**	**52,1**	**5,1**	**5,0**	**5,0**
Banque de proximité à l'international	**41,3**	**41,9**	**41,9**	**3,9**	**4,0**	**4,0**
Services financiers spécialisés	**51,7**	**54,2**	**55,6**	**4,9**	**5,1**	**5,3**
Grandes clientèles	**131,7**	**132,5**	**119,8**	**12,5**	**12,6**	**11,4**
- Banque de financement	*74,7*	*74,0*	*73,3*	*7,1*	*7,0*	*7,0*
- Banque de marchés et d'investissement	*46,7*	*47,8*	*38,0*	*4,4*	*4,5*	*3,6*
- Services financiers aux institutionnels	*10,3*	*10,8*	*8,6*	*1,0*	*1,0*	*0,8*
Activités hors métiers	**27,1**	**27,4**	**23,3**	**0,0**	**2,6**	**2,2**
TOTAL	**346,9**	**347,5**	**323,4**	**36,5**	**38,5**	**36,8**

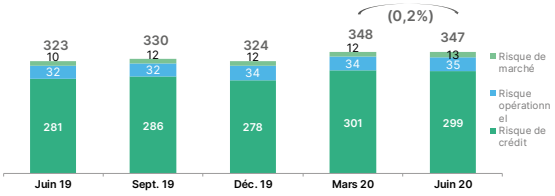

* **Méthodologie : 9,5% des RWA de chaque pôle ; Assurances : 80% des exigences de capital au titre de Solvency 2 diminuées de 9,5% des RWA transférés au titre de la garantie Switch 2 aux Caisses régionales.

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Répartition du capital et nombre d'actions

	30/06/2020		31/12/2019		30/06/2019	
Répartition du capital	**Nombre d'actions**	**%**	**Nombre d'actions**	**%**	**Nombre d'actions**	**%**
SAS Rue La Boétie	1 612 517 290	55,9%	1 612 517 290	55,9%	1 612 517 290	56,3%
Titres d'auto-contrôle	1 900 000	0,1%	435 000	0,0%	2 458 564	0,1%
Employés (FCPE, PEE)	152 504 221	5,3%	134 900 173	4,7%	130 180 992	4,5%
Public	1 117 767 201	38,7%	1 136 836 249	39,4%	1 121 280 310	39,1%
Nombre d'actions (fin de période)	**2 884 688 712**		**2 884 688 712**		**2 866 437 156**	
Nombre d'actions, hors auto-contrôle (fin de période)	***2 882 788 712***		***2 884 253 712***		***2 863 978 592***	
Nombre d'actions, hors auto-contrôle (moyenne)	***2 882 727 994***		***2 873 414 500***		***2 863 261 762***	

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Données par action

(en m€)		T2-20	T2-19	S1-20	S1-19	Δ T2/T2	Δ S1/S1
Résultat net part du Groupe - publié		954	1 222	1 592	1 985	(21,9%)	(19,8%)
- Intérêts sur AT1 y compris frais d'émission, avant IS		(72)	(99)	(229)	(240)	(27,2%)	(4,5%)
RNPG attribuable aux actions ordinaires - publié	**[A]**	**882**	**1 123**	**1 363**	**1 745**	**(21,5%)**	**(21,9%)**
Nombre d'actions moyen, hors titres d'auto-contrôle (m)	[B]	2 882,4	2 864,1	2 882,7	2 863,3	+0,6%	+0,7%
Résultat net par action - publié	**[A]/[B]**	**0,31 €**	**0,39 €**	**0,47 €**	**0,61 €**	**(22,0%)**	**(22,4%)**
RNPG sous-jacent		1 107	1 242	1 758	2 038	(10,9%)	(13,7%)
RNPG sous-jacent attribuable aux actions ordinaires	**[C]**	**1 035**	**1 143**	**1 529**	**1 798**	**(9,5%)**	**(15,0%)**
Résultat net par action - sous-jacent	**[C]/[B]**	**0,36 €**	**0,40 €**	**0,53 €**	**0,63 €**	**(10,1%)**	**(15,5%)**

(en m€)		30/06/2020	30/06/2019
Capitaux propres - part du Groupe		63 895	61 216
- Emissions AT1		(5 130)	(6 094)
- Réserves latentes OCI - part du Groupe		(2 291)	(3 056)
- Projet distribution de dividende sur résultat annuel*		-	-
Actif net non réévalué (ANC) attrib. aux actions ord.	**[D]**	**56 474**	**52 066**
- Écarts d'acquisition & incorporels** - part du Groupe		(18 502)	(18 335)
ANC tangible non réévalué (ANT) attrib. aux actions ord.	**[E]**	**37 972**	**33 731**
Nombre d'actions, hors titres d'auto-contrôle (fin de période, m)	[F]	2 882,8	2 864,0
ANC par action, après déduction du dividende à verser (€)	[D]/[F]	19,6 €	18,2 €
+ Dividende à verser (€)	[H]	0,0 €	0,0 €
ANC par action, avant déduction du dividende (€)		19,6 €	18,2 €
ANT par action, après déduction du dividende à verser (€)	[G]=[E]/[F]	13,2 €	11,8 €
ANT par action, avt déduct. du divid. à verser (€)	[G]+[H]	13,2 €	11,8 €

** dividende proposé par le Conseil d'administration et en attente de versement*
*** y compris les écarts d'acquisition dans les participations ne donnant pas le contrôle*

(en m€)		S1-20	S1-19
Résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires	[H]	2 725	3 490
AN tangible moyen non réévalué attrib. aux actions ordin.***	[J]	36 022	32 579
ROTE publié (%)	[H]/[J]	7,6%	10,7%
RNPG sous-jacent attribuable aux actions ordin. (annualisé)	[I]	3 058	3 596
ROTE sous-jacent (%)	[I]/[J]	8,5%	11,0%

**** y compris hypothèse de distribution du résultat en cours de formation*

ROTE sous-jacent[1] (%)

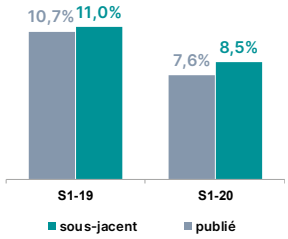

[1] Sous-jacent. Voir slide 49 les détails des éléments spécifiques

Liste de contacts :

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS CREDIT AGRICOLE S.A. :

Investisseurs institutionnels + 33 1 43 23 04 31 investor.relations@credit-agricole-sa.fr
Actionnaires individuels + 33 800 000 777 credit-agricole-sa@relations-actionnaires.com
(numéro d'appel gratuit France uniquement)

Clotilde L'Angevin	**+ 33 1 43 23 32 45**	**clotilde.langevin@credit-agricole-sa.fr**
Toufik Belkhatir	+ 33 1 57 72 12 01	toufik.belkhatir@credit-agricole-sa.fr
Joséphine Brouard	+ 33 1 43 23 48 33	josephine.brouard@credit-agricole-sa.fr
Oriane Cante	+ 33 1 43 23 03 07	oriane.cante@credit-agricole-sa.fr
Emilie Gasnier	+ 33 1 43 23 15 67	emilie.gasnier@credit-agricole-sa.fr
Ibrahima Konaté	+ 33 1 43 23 51 35	ibrahima.konate@credit-agricole-sa.fr
Annabelle Wiriath	+ 33 1 43 23 55 52	annabelle.wiriath@credit-agricole-sa.fr

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE :

Charlotte de Chavagnac	**+ 33 1 57 72 11 17**	**charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr**
Olivier Tassain	**+ 33 1 43 23 25 41**	**olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr**
Bertrand Schaefer	**+ 33 1 49 53 43 76**	**bertrand.schaefer@ca-fnca.fr**

Cette presentation est disponible sur :
www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres
Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info

@Crédit_Agricole Groupe Crédit Agricole @créditagricole_sa

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ

RÉSULTATS du 2ème trimestre et du 1er semestre 2020 Annexes

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Avertissement

L'information financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole pour le deuxième trimestre et le premier semestre 2020 est constituée de cette présentation, des annexes à cette présentation et du communiqué de presse attachés, disponibles sur le site https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres.

Cette présentation peut comporter des informations prospectives du Groupe, fournies au titre de l'information sur les tendances. Ces données ne constituent pas des prévisions au sens du règlement délégué UE 2019/980 du 14 mars 2019 (chapitre 1, article 1,d).

Ces éléments sont issus de scenarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Par nature, ils sont donc soumis à des aléas qui pourraient conduire à la non-réalisation des projections et résultats mentionnés. De même, les informations financières reposent sur des estimations notamment lors des calculs de valeur de marché et des montants de dépréciations d'actifs.

Le lecteur doit prendre en considération l'ensemble de ces facteurs d'incertitudes et de risques avant de fonder son propre jugement.

Les chiffres présentés au titre de la période de six mois close au 30 juin 2020 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, et avec la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour. Ces informations financières ne constituent pas des états financiers pour une période intermédiaire, tels que définis par la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et n'ont pas été auditées.

Note : Les périmètres de consolidation des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole n'ont pas changé de façon matérielle depuis l'enregistrement auprès de l'AMF du Document d'enregistrement universel 2019 de Crédit Agricole S.A. et de l'amendement A.01 de ce Document d'enregistrement universel 2019 comprenant les informations réglementées pour le Groupe Crédit Agricole.

La somme des valeurs contenues dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total en raison de l'absence de gestion des arrondis.

Depuis le 30 septembre 2019, KAS Bank a été intégrée dans le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole en tant que filiale de CACEIS. SoYou a également été intégrée au périmètre de consolidation en tant qu'entreprise co-détenue par Crédit Agricole Consumer Finance et Bankia. Les données historiques n'ont pas fait l'objet d'un proforma.

Depuis le 23 décembre 2019, Caceis et Santander Securities Services (S3) ont rapproché leurs activités. A compter de cette date, Crédit Agricole S.A. et Santander détiennent respectivement 69,5 % et 30,5 % du capital de Caceis.

Le 30 juin 2020, l'ensemble des autorisations réglementaires nécessaires ayant été obtenues, Amundi a acquis l'intégralité du capital de Sabadell Asset Management.

Depuis le 30 juin 2020, Menafinance est détenue à 100% par Crédit Agricole Consumer Finance et est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans le groupe Crédit Agricole S.A.

NOTE

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole comprend :
les Caisses régionales, les Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales. Il s'agit du périmètre qui a été privilégié par les autorités compétentes notamment lors des exercices de Stress tests (2016 et 2018) pour apprécier la situation du Groupe.

Crédit Agricole S.A.
est l'entité cotée, qui détient notamment les filiales métier (Gestion de l'épargne et Assurances, Banque de proximité en France et à l'international, Services financiers spécialisés, ainsi que Grandes clientèles)

Sommaire

01 Pôle métiers – Indicateurs d'activité et résultats

02 Contribution des pôles métiers au résultat – Crédit Agricole S.A.

03 Caisses régionales – Indicateurs d'activité et résultats

04 Contribution des pôles métiers au résultat – Groupe Crédit Agricole

05 Indicateurs de risques

06 Structure financière et Bilan

07 Notations de crédits

08 Risques juridiques

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle GEA

Encours gérés (Mds€)

En Mds€	Juin 18	Sept. 18	Déc. 18	Mars 19	Juin 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Juin 20	Δ Juin/Juin
Gestion d'actifs – Amundi	1 466,4	1 475,2	1 425,1	1 476,5	1 486,8	1 562,9	1 653,4	1 527,5	1 591,6	+7,1%
Epargne/retraite	282,6	285,6	285,2	292,3	297,3	301,3	304,2	298,6	302,1	+1,6%
Gestion de fortune	171,8	173,6	168,9	177,0	180,0	184,2	183,4	171,8	177,0	(1,6%)
Encours gérés - Total	1 920,8	1 934,5	1 879,2	1 945,8	1 964,1	2 048,4	2 141,0	1 997,8	2 070,7	+5,4%
Encours gérés hors double compte	**1 626,9**	**1 640,4**	**1 587,4**	**1 641,9**	**1 652,6**	**1 727,8**	**1 794,7**	**1 820,5**	**1 821,5**	**+10,2%**

En Mds€	Juin 18	Sept. 18	Déc. 18	Mars 19	Juin 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Juin 20	Δ Juin/Juin
LCL Banque privée	45,2	46,1	46,1	48,4	49,6	50,6	51,3	49,4	51,2	+3,1%
CA Indosuez Wealth Management	126,6	127,4	122,8	128,6	130,4	133,6	132,1	122,4	125,7	(3,6%)
dont France	*31,8*	*32,1*	*30,6*	*31,9*	*32,7*	*32,9*	*33,3*	*30,8*	*32,0*	(2,3%)
dont International	*94,8*	*95,3*	*92,2*	*96,7*	*97,6*	*100,7*	*98,9*	*91,6*	*93,7*	(4,0%)
Total	**171,8**	**173,6**	**168,9**	**177,0**	**180,0**	**184,2**	**183,4**	**171,8**	**176,8**	**(1,7%)**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle GEA - Assurances

Encours (Mds) / ventilation des placements / historique PNB et RNPG

en mds €	Juin 18	Sept. 18	Déc. 18	Mars 19	Juin 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Juin 20	Δ Jun./Jun.
en UC	61,2	61,8	59,9	63,7	65,9	67,4	69,3	63,9	68,51	+3,9%
en Euros	221,4	223,8	225,3	228,6	231,4	234,0	234,8	234,6	233,54	+0,9%
Total	**282,6**	**285,6**	**285,2**	**292,3**	**297,3**	**301,4**	**304,2**	**298,6**	**302,1**	**+1,6%**
Taux d'UC	*21,7%*	*21,7%*	*21,0%*	*21,8%*	*22,2%*	*22,4%*	*22,8%*	*21,4%*	*22,7%*	*+0,5pp*

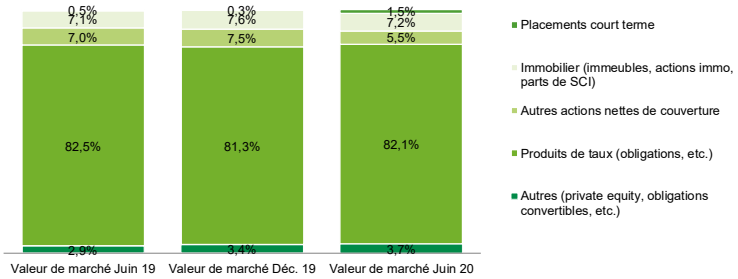

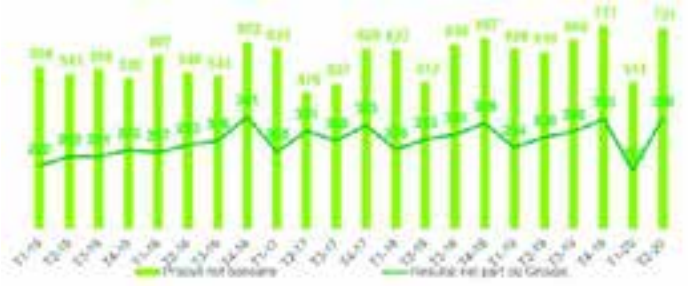

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle GEA - Assurances

Chiffres d'affaires protection des biens et des personnes (Mds€)

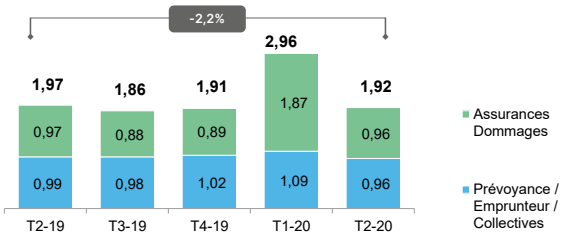

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle GEA – Amundi

Ventilation des actifs sous gestion par classe d'actifs (Mds€)

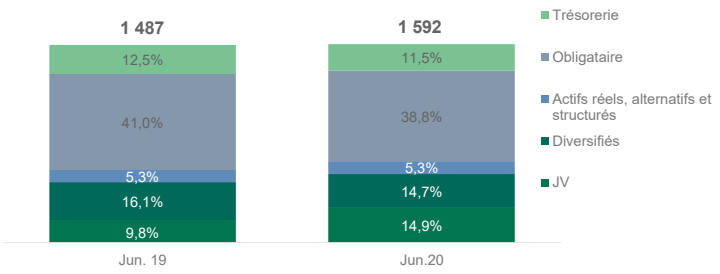

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Pôle GEA

En m€	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	T2-19 publié	Eléments spécifiques	T2-19 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	**1 359**	**(143)**	**1 501**	**1 479**	**-**	**1 479**	(8,2%)	+1,5%
Charges d'exploitation hors FRU	(666)	-	(666)	(691)	-	(691)	(3,7%)	(3,7%)
FRU	1	-	1	(3)	-	(3)	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	**694**	**(143)**	**837**	**786**	**-**	**786**	**(11,7%)**	**+6,5%**
Coût du risque	64	65	(1)	(8)	-	(8)	ns	(86,7%)
Sociétés mises en équivalence	15	-	15	12	-	12	+26,6%	+26,6%
Résultat avant impôt	**773**	**(77)**	**851**	**790**	**-**	**790**	**(2,1%)**	**+7,7%**
Impôt	(201)	25	(226)	(221)	-	(221)	(9,2%)	+2,0%
Résultat net	**572**	**(53)**	**625**	**577**	**-**	**577**	**(0,8%)**	**+8,4%**
Intérêts minoritaires	(74)	-	(74)	(80)	-	(80)	(8,0%)	(8,0%)
Résultat net part du Groupe	**498**	**(53)**	**551**	**496**	**-**	**496**	**+0,4%**	**+11,0%**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**49,0%**		**44,3%**	**46,7%**		**46,7%**	**+2,3 pp**	**-2,4 pp**

En m€	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	S1-19 publié	Eléments spécifiques	S1-19 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	**2 678**	**(143)**	**2 821**	**2 948**	**-**	**2 948**	(9,2%)	(4,3%)
Charges d'exploitation	(1 471)	(38)	(1 433)	(1 444)	-	(1 444)	+1,9%	(0,8%)
FRU	(6)	-	(6)	(7)	-	(7)	(15,2%)	(15,2%)
Résultat brut d'exploitation	**1 201**	**(181)**	**1 382**	**1 497**	**-**	**1 497**	**(19,8%)**	**(7,7%)**
Coût du risque	46	65	(20)	(3)	-	(3)	ns	x 5,8
Sociétés mises en équivalence	29	-	29	25	-	25	+17,6%	+17,6%
Résultat avant impôt	**1 279**	**(116)**	**1 394**	**1 518**	**-**	**1 518**	**(15,8%)**	**(8,1%)**
Impôt	(323)	25	(348)	(420)	-	(420)	(23,1%)	(17,2%)
Résultat net	**955**	**(91)**	**1 047**	**1 106**	**-**	**1 106**	**(13,6%)**	**(5,4%)**
Intérêts minoritaires	(139)	-	(139)	(157)	-	(157)	(11,3%)	(11,3%)
Résultat net part du Groupe	**816**	**(91)**	**907**	**949**	**-**	**949**	**(14,0%)**	**(4,4%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**54,9%**		**50,8%**	**49,0%**		**49,0%**	**+6,0 pp**	**+1,8 pp**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Assurances

En m€	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	T2-19 publié	Eléments spécifiques	T2-19 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	**558**	**(143)**	**701**	**618**	**-**	**618**	(9,6%)	+13,5%
Charges d'exploitation hors FRU	(167)	-	(167)	(160)	-	(160)	+4,1%	+4,1%
FRU	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	**392**	**(143)**	**534**	**457**	**-**	**457**	**(14,4%)**	**+16,8%**
Coût du risque de crédit	70	65	5	(0)	-	(0)	ns	ns
Résultat avant impôt	**462**	**(77)**	**539**	**457**	**-**	**457**	**+1,0%**	**+17,9%**
Impôt	(127)	25	(151)	(145)	-	(145)	(12,5%)	+4,5%
Résultat net part du Groupe	**333**	**(53)**	**386**	**320**	**-**	**320**	**+4,1%**	**+20,6%**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**29,9%**		**23,8%**	**26,0%**		**26,0%**	**+3,9 pp**	**-2,2 pp**

En m€	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	S1-19 publié	Eléments spécifiques	S1-19 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	**1 069**	**(143)**	**1 212**	**1 246**	**-**	**1 246**	(14,2%)	(2,7%)
Charges d'exploitation hors FRU	(453)	(38)	(414)	(393)	-	(393)	+15,3%	+5,5%
FRU	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	**617**	**(181)**	**798**	**854**	**-**	**854**	**(27,8%)**	**(6,6%)**
Coût du risque de crédit	64	65	(2)	1	-	1	x 116,5	ns
Résultat avant impôt	**680**	**(116)**	**796**	**854**	**-**	**854**	**(20,4%)**	**(6,8%)**
Impôt	(179)	25	(203)	(256)	-	(256)	(30,3%)	(20,7%)
Résultat net part du Groupe	**499**	**(91)**	**590**	**604**	**-**	**604**	**(17,5%)**	**(2,4%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**42,3%**		**34,2%**	**31,5%**		**31,5%**	**+10,8 pp**	**+2,7 pp**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Gestion d'actifs

En m€	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	T2-19 publié	Eléments spécifiques	T2-19 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	**607**	**-**	**607**	**656**	**-**	**656**	(7,5%)	(7,5%)
Charges d'exploitation hors FRU	(325)	-	(325)	(350)	-	(350)	(7,3%)	(7,3%)
Résultat brut d'exploitation	**282**	**-**	**282**	**304**	**-**	**304**	**(7,1%)**	**(7,1%)**
Coût du risque	(4)	-	(4)	(2)	-	(2)	+68,8%	+68,8%
Sociétés mises en équivalence	15	-	15	12	-	12	+26,6%	+26,6%
Résultat avant impôt	**293**	**-**	**293**	**313**	**-**	**313**	**(6,4%)**	**(6,4%)**
Impôt	(77)	-	(77)	(73)	-	(73)	+6,0%	+6,0%
Résultat net	**216**	**-**	**216**	**240**	**-**	**240**	**(10,1%)**	**(10,1%)**
Intérêts minoritaires	(70)	-	(70)	(77)	-	(77)	(9,7%)	(9,7%)
Résultat net part du Groupe	**146**	**-**	**146**	**163**	**-**	**163**	**(10,3%)**	**(10,3%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**53,5%**		**53,5%**	**53,4%**		**53,4%**	**+0,1 pp**	**+0,1 pp**

En m€	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	S1-19 publié	Eléments spécifiques	S1-19 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	**1 201**	**-**	**1 201**	**1 294**	**-**	**1 294**	(7,2%)	(7,2%)
Charges d'exploitation hors FRU	(659)	-	(659)	(691)	-	(691)	(4,6%)	(4,6%)
FRU	(3)	-	(3)	(3)	-	(3)	(1,8%)	(1,8%)
Résultat brut d'exploitation	**538**	**-**	**538**	**600**	**-**	**600**	**(10,3%)**	**(10,3%)**
Coût du risque de crédit	(17)	-	(17)	3	-	3	ns	ns
Sociétés mises en équivalence	29	-	29	25	-	25	+17,6%	+17,6%
Résultat avant impôt	**550**	**-**	**550**	**627**	**-**	**627**	**(12,3%)**	**(12,3%)**
Impôt	(146)	-	(146)	(159)	-	(159)	(8,3%)	(8,3%)
Résultat net	**404**	**-**	**404**	**468**	**-**	**468**	**(13,6%)**	**(13,6%)**
Intérêts minoritaires	(131)	-	(131)	(150)	-	(150)	(13,1%)	(13,1%)
Résultat net part du Groupe	**274**	**-**	**274**	**318**	**-**	**318**	**(13,9%)**	**(13,9%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**54,9%**		**54,9%**	**53,4%**		**53,4%**	**+1,5 pp**	**+1,5 pp**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Gestion de fortune

En m€	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	T2-19 publié	Eléments spécifiques	T2-19 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	**194**	**-**	**194**	**206**	**-**	**206**	(6,0%)	(6,0%)
Charges d'exploitation hors FRU	(174)	-	(174)	(181)	-	(181)	(3,7%)	(3,7%)
Résultat brut d'exploitation	**20**	**-**	**20**	**24**	**-**	**24**	**(16,6%)**	**(16,6%)**
Coût du risque de crédit	(2)	-	(2)	(5)	-	(5)	(63,9%)	(63,9%)
Résultat avant impôt	**18**	**-**	**18**	**19**	**-**	**19**	**(4,6%)**	**(4,6%)**
Impôt	3	-	3	(4)	-	(4)	ns	ns
Résultat net part du Groupe	**19**	**-**	**19**	**13**	**-**	**13**	**+42,7%**	**+42,7%**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**89,9%**		**89,9%**	**87,8%**		**87,8%**	**+2,1 pp**	**+2,1 pp**

En m€	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	S1-19 publié	Eléments spécifiques	S1-19 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	**408**	**-**	**408**	**408**	**-**	**408**	+0,2%	+0,2%
Charges d'exploitation hors FRU	(359)	-	(359)	(360)	-	(360)	(0,3%)	(0,3%)
FRU	(3)	-	(3)	(4)	-	(4)	(26,6%)	(26,6%)
Résultat brut d'exploitation	**46**	**-**	**46**	**44**	**-**	**44**	**+5,9%**	**+5,9%**
Coût du risque de crédit	(1)	-	(1)	(7)	-	(7)	(88,8%)	(88,8%)
Gains ou pertes sur autres actifs	3	-	3	(0)	-	(0)	ns	ns
Résultat avant impôt	**49**	**-**	**49**	**37**	**-**	**37**	**+32,1%**	**+32,1%**
Impôt	1	-	1	(5)	-	(5)	ns	ns
Résultat net part du Groupe	**44**	**-**	**44**	**27**	**-**	**27**	**+62,9%**	**+62,9%**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**88,0%**		**88,0%**	**88,3%**		**88,3%**	**-0,4 pp**	**-0,4 pp**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle BPF

Encours de collecte / Encours de crédits (Mds€)

Banque de proximité en France (LCL) - Encours de collecte

Encours de collecte (Mds€)*	Juin 18	Sept. 18	Déc. 18	Mars19	Juin 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars20	Juin 20	Δ Juin/Juin
Titres	9,9	9,9	8,7	10,1	10,2	10,1	10,5	9,0	10,2	0,2%
OPCVM	9,4	9,2	9,0	8,7	8,5	8,5	8,5	7,2	7,7	-9,1%
Assurance-vie	61,2	61,1	60,1	61,5	62,7	63,1	63,4	61,6	62,9	0,2%
Collecte Hors bilan	**80,5**	**80,2**	**77,8**	**80,3**	**81,4**	**81,8**	**82,4**	**77,8**	**80,7**	**-0,7%**
Dépôts à vue	45,5	47,2	48,6	48,3	51,2	52,3	54,2	55,5	65,6	28,2%
Epargne logement	9,6	9,6	9,6	9,8	9,8	9,8	9,8	10,0	10,1	2,6%
Obligations	3,5	4,0	4,3	4,5	4,1	4,5	4,6	4,5	4,1	0,0%
Livrets*	37,2	37,4	39,4	40,7	40,9	42,0	42,5	42,5	42,9	4,9%
CAT, PEP	11,8	11,9	12,2	11,9	12,2	12,5	12,9	12,2	10,9	-10,3%
Collecte Bilan	**107,7**	**110,1**	**114,1**	**115,2**	**118,1**	**121,2**	**124,0**	**124,8**	**133,6**	**13,1%**
TOTAL	**188,2**	**190,3**	**191,9**	**195,5**	**199,5**	**202,9**	**206,4**	**202,6**	**214,3**	**7,4%**

Livrets, dont (Mds€)*	Juin 18	Sept. 18	Déc. 18	Mars19	Juin 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars20	Juin 20	Δ Juin/Juin
Livret A	*8,9*	*9,0*	*9,1*	*9,5*	*9,8*	*9,9*	*9,9*	*10,2*	*10,8*	10,6%
LEP	*0,9*	*0,9*	*1,0*	*1,0*	*0,9*	*1,0*	*1,0*	*1,0*	*1,0*	6,9%
LDD	*8,0*	*8,0*	*7,9*	*8,2*	*8,2*	*8,2*	*8,2*	*8,4*	*8,7*	5,5%
* Y compris épargne liquide entreprise										**N.S.**

Banque de proximité en France (LCL) - Encours de crédit

Encours de crédit (Mds€)	Juin 18	Sept. 18	Déc. 18	Mars19	Juin 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars20	Juin 20	Δ Juin/Juin
Entreprises	21,6	22,5	23,2	23,5	24,1	24,5	23,9	24,5	28,4	18,0%
Professionnels	13,2	13,5	13,8	14,2	14,6	15,0	15,4	15,8	18,6	27,3%
Consommation	7,2	7,3	7,6	7,4	7,6	7,8	8,1	7,7	7,7	1,7%
Habitat	71,9	73,8	75,4	76,9	78,3	80,4	82,4	83,4	83,8	7,1%
TOTAL	**113,8**	**117,0**	**120,0**	**122,0**	**124,6**	**127,8**	**129,8**	**131,5**	**138,5**	**11,2%**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle BPF

Encours renégociés mensuels (Mds€)

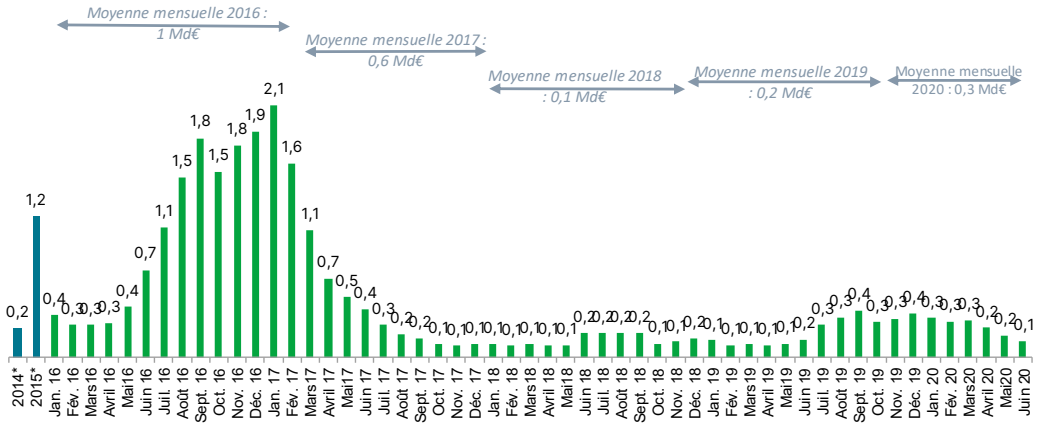

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle BPF

Produit net bancaire (m€)

Produit net bancaire (m€)	T2-18	T3-18	T4-18	T1-19	T2-19	T3-19	T4-19	T1-20	T2-20	Δ T2/T2	Δ T2/T4
Marge d'intérêt	**462**	**460**	**419**	**458**	**473**	**456**	**437**	**448**	**453**	**(4,4%)**	**+3,5%**
Epargne logement (PEL/CEL)	-	(2)	1	(8)	(3)	(8)	(12)	(11)	(4)	+50,1%	(68,6%)
Marge d'intérêt hors PEL/CEL	***462***	***462***	***418***	***466***	***476***	***464***	***449***	***460***	***457***	**(4,0%)**	**+1,7%**
Commissions	**413**	**398**	**422**	**403**	**413**	**403**	**414**	**429**	**400**	**(3,0%)**	**(3,4%)**
- Gestion mobilière	*35*	*31*	*26*	*28*	*26*	*21*	*30*	*35*	*31*	+18,5%	+4,4%
- Assurance	*155*	*147*	*155*	*167*	*158*	*153*	*152*	*173*	*187*	+17,8%	+22,9%
- Gestion de comptes services et moyens de paiement	*223*	*220*	*241*	*208*	*228*	*228*	*232*	*220*	*182*	(20,1%)	(21,6%)
TOTAL	**875**	**858**	**842**	**861**	**886**	**858**	**851**	**877**	**853**	**-3,7%**	**0,2%**
TOTAL HORS EL	**875**	**860**	**841**	**869**	**889**	**867**	**863**	**889**	**857**	**(3,6%)**	**(0,8%)**

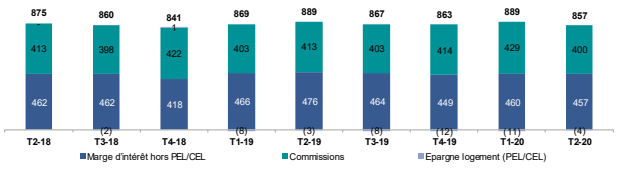

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – pôle BPF

En m€	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	T2-19 publié	Eléments spécifiques	T2-19 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	**851**	**(6)**	**857**	**886**	**(3)**	**889**	(4,0%)	(3,6%)
Charges d'exploitation hors FRU	(544)	-	(544)	(573)	-	(573)	(5,1%)	(5,1%)
FRU	(7)	-	(7)	(1)	-	(1)	x 6,3	x 6,3
Résultat brut d'exploitation	**300**	**(6)**	**306**	**312**	**(3)**	**315**	**(3,8%)**	**(2,7%)**
Coût du risque	(117)	-	(117)	(51)	-	(51)	x 2,3	x 2,3
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	**183**	**(6)**	**189**	**262**	**(3)**	**264**	**(30,0%)**	**(28,5%)**
Impôt	(53)	2	(55)	(84)	1	(85)	(36,8%)	(35,2%)
Résultat net part du Groupe	**124**	**(4)**	**128**	**170**	**(2)**	**172**	**(26,9%)**	**(25,3%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**63,9%**		**63,4%**	**64,6%**		**64,4%**	**-0,8 pp**	**-1,0 pp**

En m€	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	S1-19 publié	Eléments spécifiques	S1-19 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	**1 728**	**(17)**	**1 746**	**1 747**	**(11)**	**1 758**	(1,1%)	(0,7%)
Charges d'exploitation hors FRU	(1 128)	-	(1 128)	(1 166)	-	(1 166)	(3,2%)	(3,2%)
FRU	(42)	-	(42)	(32)	-	(32)	+32,4%	+32,4%
Résultat brut d'exploitation	**558**	**(17)**	**575**	**550**	**(11)**	**561**	**+1,5%**	**+2,6%**
Coût du risque	(218)	-	(218)	(95)	-	(95)	x 2,3	x 2,3
Résultat avant impôt	**340**	**(17)**	**357**	**456**	**(11)**	**467**	**(25,4%)**	**(23,4%)**
Impôt	(109)	6	(115)	(153)	4	(157)	(28,5%)	(26,7%)
Résultat net part du Groupe	**220**	**(11)**	**232**	**289**	**(7)**	**296**	**(23,8%)**	**(21,7%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**65,3%**		**64,6%**	**66,7%**		**66,3%**	**-1,4 pp**	**-1,7 pp**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle BPI

Encours de crédit / Encours de collecte bilan / PNB par entité (%)

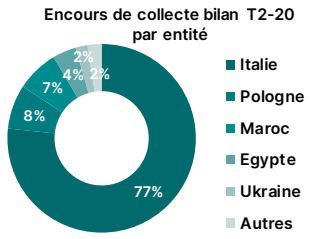

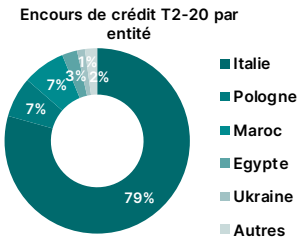

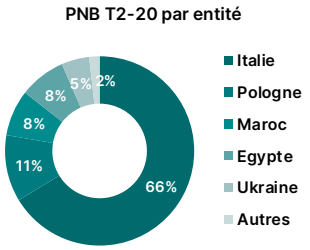

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle BPI

Encours de crédits et de collecte (Mds€)

CA Italie (mds€)	Juin 18**	Sept 18**	Déc 18**	Mars 19**	Juin 19**	Sept. 19**	Déc. 19**	Mars 20**	Juin 20**	Δ Juin/Juin
Total encours de crédits	**42,9**	**42,1**	**42,2**	**42,5**	**43,0**	**43,4**	**43,3**	**44,2**	**45,1**	**+4,9%**
dont crédits aux particuliers	22,1	20,0	20,3	20,5	20,8	21,1	21,3	21,4	21,7	+4,2%
dont crédits aux professionnels	7,0	8,0	7,9	7,5	7,5	7,5	7,5	7,4	7,6	+1,5%
dont crédits aux entreprises, y compris PMEs	11,7	12,0	11,9	12,4	12,6	12,7	12,4	13,3	13,7	+8,9%
Total encours de collecte bilan	**42,2**	**40,9**	**40,6**	**39,8**	**40,6**	**40,9**	**41,2**	**41,8**	**42,4**	**+4,6%**
Total encours de collecte hors bilan**	**33,9**	**34,3**	**33,7**	**34,5**	**35,2**	**35,8**	**36,7**	**34,9**	**37,4**	**+6,4%**
Total collecte	**76,1**	**75,3**	**74,3**	**74,3**	**75,7**	**76,7**	**77,9**	**76,8**	**79,8**	**+5,4%**

* y compris intégration de Calit pour 1,9 Md€

** pro forma du reclassement au T3-16 de dépôts de cli

** hors titres en conservation

Autres BPI (mds€)	Juin 18	Sept 18	Déc 18	Mars 19	Juin 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Juin 20	Δ Juin/Juin
Total encours de crédits	**10,2**	**10,7**	**10,7**	**11,0**	**11,5**	**11,8**	**11,9**	**11,5**	**11,7**	**+2,5%**
dont Crédits aux particuliers	5,2	5,3	5,4	5,7	5,9	5,8	5,9	5,6	5,7	(2,2%)
dont Crédits aux professionnels et PME	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,1	1,1	1,1	1,2	+14,3%
dont Crédits aux grandes entreprises	4,2	4,3	4,4	4,2	4,8	5,0	4,9	4,7	4,7	(2,0%)
Total encours de collecte bilan	**10,9**	**11,4**	**11,6**	**11,8**	**12,2**	**12,7**	**12,8**	**12,5**	**12,9**	**+5,6%**
Total encours de collecte hors bilan	**1,5**	**1,6**	**1,7**	**1,8**	**2,1**	**2,1**	**2,2**	**2,1**	**2,2**	**+6,3%**
Total collecte	**12,5**	**13,0**	**13,3**	**13,6**	**14,3**	**14,8**	**15,0**	**14,6**	**15,1**	**+5,7%**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – pôle BPI

En m€	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	T2-19 publié	Eléments spécifiques	T2-19 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	**640**	**-**	**640**	**715**	**-**	**715**	(10,5%)	(10,5%)
Charges d'exploitation hors FRU	(418)	-	(418)	(436)	-	(436)	(4,0%)	(4,0%)
FRU	(9)	-	(9)	(7)	-	(7)	+35,2%	+35,2%
Résultat brut d'exploitation	**212**	**-**	**212**	**272**	**-**	**272**	**(22,0%)**	**(22,0%)**
Coût du risque	(199)	-	(199)	(84)	-	(84)	x 2,4	x 2,4
Gains ou pertes sur autres actifs	65	-	65	(1)	-	(1)	ns	ns
Résultat avant impôt	**78**	**-**	**78**	**187**	**-**	**187**	**(58,2%)**	**(58,2%)**
Impôt	(16)	-	(16)	(52)	-	(52)	(69,3%)	(69,3%)
Résultat net	**62**	**-**	**62**	**135**	**-**	**135**	**(54,0%)**	**(54,0%)**
Intérêts minoritaires	(25)	-	(25)	(36)	-	(36)	(30,3%)	(30,3%)
Résultat net part du Groupe	**37**	**-**	**37**	**98**	**-**	**98**	**(62,8%)**	**(62,8%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**65,4%**		**65,4%**	**61,0%**		**61,0%**	**+4,4 pp**	**+4,4 pp**

En m€	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	S1-19 publié	Eléments spécifiques	S1-19 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	**1 310**	**-**	**1 310**	**1 391**	**-**	**1 391**	(5,8%)	(5,8%)
Charges d'exploitation hors FRU	(848)	(8)	(840)	(856)	-	(856)	(1,0%)	(1,9%)
FRU	(25)	-	(25)	(22)	-	(22)	+14,2%	+14,2%
Résultat brut d'exploitation	**437**	**(8)**	**445**	**513**	**-**	**513**	**(14,8%)**	**(13,3%)**
Coût du risque	(314)	-	(314)	(172)	-	(172)	+82,3%	+82,3%
Gains ou pertes sur autres actifs	66	-	66	(1)	-	(1)	ns	ns
Résultat avant impôt	**189**	**(8)**	**197**	**340**	**-**	**340**	**(44,4%)**	**(42,1%)**
Impôt	(53)	3	(56)	(96)	-	(96)	(45,2%)	(42,1%)
Résultat net	**135**	**(5)**	**140**	**243**	**-**	**243**	**(44,3%)**	**(42,3%)**
Intérêts minoritaires	(47)	1	(48)	(66)	-	(66)	(28,4%)	(26,8%)
Résultat net part du Groupe	**88**	**(4)**	**92**	**178**	**-**	**178**	**(50,2%)**	**(48,0%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**64,7%**		**64,1%**	**61,5%**		**61,5%**	**+3,2 pp**	**+2,6 pp**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – CA Italia

En m€	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	T2-19 publié	Eléments spécifiques	T2-19 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	**431**	**-**	**431**	**483**	**-**	**483**	(10,8%)	(10,8%)
Charges d'exploitation hors FRU	(288)	-	(288)	(295)	-	(295)	(2,3%)	(2,3%)
FRU	(9)	-	(9)	(7)	-	(7)	+35,2%	+35,2%
Résultat brut d'exploitation	**133**	**-**	**133**	**181**	**-**	**181**	**(26,5%)**	**(26,5%)**
Coût du risque	(146)	-	(146)	(61)	-	(61)	x 2,4	x 2,4
Gains ou pertes sur autres actifs	65	-	65	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	**51**	**-**	**51**	**120**	**-**	**120**	**(57,2%)**	**(57,2%)**
Impôt	(17)	-	(17)	(38)	-	(38)	(56,4%)	(56,4%)
Résultat net	**34**	**-**	**34**	**81**	**-**	**81**	**(57,7%)**	**(57,7%)**
Intérêts minoritaires	(10)	-	(10)	(22)	-	(22)	(57,0%)	(57,0%)
Résultat net part du Groupe	**25**	**-**	**25**	**59**	**-**	**59**	**(57,9%)**	**(57,9%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**67,0%**		**67,0%**	**61,1%**		**61,1%**	**+5,8 pp**	**+5,8 pp**

En m€	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	S1-19 publié	Eléments spécifiques	S1-19 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	**875**	**-**	**875**	**935**	**-**	**935**	(6,4%)	(6,4%)
Charges d'exploitation hors FRU	(567)	-	(567)	(579)	-	(579)	(2,1%)	(2,1%)
FRU	(25)	-	(25)	(22)	-	(22)	+14,2%	+14,2%
Résultat brut d'exploitation	**282**	**-**	**282**	**334**	**-**	**334**	**(15,3%)**	**(15,3%)**
Coût du risque de crédit	(229)	-	(229)	(128)	-	(128)	+79,1%	+79,1%
Gains ou pertes sur autres actifs	66	-	66	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	**120**	**-**	**120**	**206**	**-**	**206**	**(41,9%)**	**(41,9%)**
Impôt	(38)	-	(38)	(66)	-	(66)	(42,9%)	(42,9%)
Résultat net	**82**	**-**	**82**	**140**	**-**	**140**	**(41,4%)**	**(41,4%)**
Intérêts minoritaires	(23)	-	(23)	(38)	-	(38)	(40,4%)	(40,4%)
Résultat net part du Groupe	**59**	**-**	**59**	**102**	**-**	**102**	**(41,8%)**	**(41,8%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**64,8%**		**64,8%**	**62,0%**		**62,0%**	**+2,9 pp**	**+2,9 pp**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – BPI – hors Italie

En m€	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	T2-19 publié	Eléments spécifiques	T2-19 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	**209**	**-**	**209**	**232**	**-**	**232**	(9,8%)	(9,8%)
Charges d'exploitation	(130)	-	(130)	(141)	-	(141)	(7,7%)	(7,7%)
FRU	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	**79**	**-**	**79**	**91**	**-**	**91**	**(13,1%)**	**(13,1%)**
Coût du risque de crédit	(52)	-	(52)	(23)	-	(23)	x 2,3	x 2,3
Résultat avant impôt	**27**	**-**	**27**	**67**	**-**	**67**	**(60,0%)**	**(60,0%)**
Impôt	1	-	1	(14)	-	(14)	ns	ns
Résultat net	**27**	**-**	**27**	**53**	**-**	**53**	**(48,5%)**	**(48,5%)**
Intérêts minoritaires	(16)	-	(16)	(14)	-	(14)	+11,2%	+11,2%
Résultat net part du Groupe	**12**	**-**	**12**	**39**	**-**	**39**	**(70,3%)**	**(70,3%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**62,1%**		**62,1%**	**60,7%**		**60,7%**	**+1,5 pp**	**+1,5 pp**

En m€	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	S1-19 publié	Eléments spécifiques	S1-19 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	**435**	**-**	**435**	**456**	**-**	**456**	(4,6%)	(4,6%)
Charges d'exploitation	(281)	(8)	(273)	(277)	-	(277)	+1,4%	(1,4%)
FRU	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	**155**	**(8)**	**162**	**179**	**-**	**179**	**(13,8%)**	**(9,4%)**
Coût du risque de crédit	(85)	-	(85)	(44)	-	(44)	+91,3%	+91,3%
Résultat avant impôt	**69**	**(8)**	**77**	**134**	**-**	**134**	**(48,2%)**	**(42,3%)**
Impôt	(15)	3	(18)	(31)	-	(31)	(50,0%)	(40,5%)
Résultat net	**53**	**(5)**	**58**	**103**	**-**	**103**	**(48,3%)**	**(43,4%)**
Intérêts minoritaires	(24)	1	(25)	(28)	-	(28)	(11,7%)	(7,9%)
Résultat net part du Groupe	**29**	**(4)**	**33**	**76**	**-**	**76**	**(61,6%)**	**(56,4%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**64,5%**		**62,7%**	**60,7%**		**60,7%**	**+3,8 pp**	**+2,0 pp**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle SFS

Encours crédit à la consommation et crédit bail / chiffre d'affaires factoré (Mds€)

ENCOURS CACF

Crédit à la consommation - encours bruts gérés

(en Md€)	Mars 18	Juin 18	Sept. 18	Déc. 18	Mars 19	Juin 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Juin 20	Δ Jun./Jun.
Encours consolidés	32,9	33,1	33,2	33,6	33,7	34,2	34,4	34,8	34,8	34,3	3,3%
Partenariats automobiles	29,5	30,7	30,8	32,5	33,2	33,3	32,9	33,2	32,8	31,1	-1,3%
Groupe Crédit Agricole	17,3	17,9	18,3	18,7	18,8	19,3	19,5	20,1	20,1	19,7	6,6%
Autres	3,5	3,6	3,7	3,7	3,7	3,7	3,8	3,8	3,7	3,3	0,1%
Total	**83,2**	**85,3**	**85,9**	**88,4**	**89,5**	**90,5**	**90,6**	**92,0**	**91,4**	**88,4**	**2,1%**
dont Agos Ducato total géré	*13,9*	*13,9*	*13,8*	*13,9*	*13,9*	*14,4*	*14,4*	*14,6*	*14,6*	*14,6*	*5,0%*

ENCOURS CAL&F

Crédit Agricole Leasing & Factoring - Encours de crédit-bail et C.A. factoré

(en Md€)	Mars 18	Juin 18	Sept. 18	Déc. 18	Mars 19	Juin 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Juin 20	Δ Jun./Jun.
Encours Crédit-bail	14,3	14,3	14,3	14,6	14,7	14,8	14,7	15,1	15,1	15,1	2,6%
dont France	*11,8*	*11,8*	*11,8*	*11,9*	*11,9*	*11,9*	*11,9*	*12,1*	*12,3*	*12,3*	*2,7%*
Chiffre d'affaires factoré	18,4	19,6	18,0	20,5	18,9	20,6	18,7	20,6	19,2	19,2	1,7%
dont France	*11,9*	*12,9*	*11,6*	*13,5*	*12,2*	*13,7*	*12,4*	*14,0*	*12,4*	*12,4*	*1,9%*

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – pôle SFS

En m€	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	T2-19 publié	Eléments spécifiques	T2-19 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	**607**	**-**	**607**	**687**	**-**	**687**	(11,7%)	(11,7%)
Charges d'exploitation hors FRU	(309)	-	(309)	(329)	-	(329)	(6,2%)	(6,2%)
FRU	(0)	-	(0)	(0)	-	(0)	+38,4%	+38,4%
Résultat brut d'exploitation	**298**	**-**	**298**	**358**	**-**	**358**	**(16,7%)**	**(16,7%)**
Coût du risque	(248)	-	(248)	(132)	-	(132)	+88,7%	+88,7%
Sociétés mises en équivalence	60	-	60	78	-	78	(22,7%)	(22,7%)
Gains ou pertes sur autres actifs	18	-	18	0	-	0	x 38,8	x 38,8
Résultat avant impôt	**128**	**-**	**128**	**305**	**-**	**305**	**(57,9%)**	**(57,9%)**
Impôt	47	-	47	(73)	-	(73)	ns	ns
Résultat net	**175**	**-**	**175**	**232**	**-**	**232**	**(24,4%)**	**(24,4%)**
Intérêts minoritaires	(26)	-	(26)	(25)	-	(25)	+4,2%	+4,2%
Résultat net part du Groupe	**149**	**-**	**149**	**207**	**-**	**207**	**(27,9%)**	**(27,9%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**50,9%**		**50,9%**	**47,9%**		**47,9%**	**+3,0 pp**	**+3,0 pp**

En m€	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	S1-19 publié	Eléments spécifiques	S1-19 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	**1 254**	**-**	**1 254**	**1 368**	**-**	**1 368**	(8,3%)	(8,3%)
Charges d'exploitation hors FRU	(661)	-	(661)	(671)	-	(671)	(1,6%)	(1,6%)
FRU	(20)	-	(20)	(18)	-	(18)	+7,9%	+7,9%
Résultat brut d'exploitation	**573**	**-**	**573**	**678**	**-**	**678**	**(15,5%)**	**(15,5%)**
Coût du risque	(438)	-	(438)	(239)	-	(239)	+83,4%	+83,4%
Sociétés mises en équivalence	132	-	132	156	-	156	(15,4%)	(15,4%)
Gains ou pertes sur autres actifs	18	-	18	1	-	1	x 35,8	x 35,8
Résultat avant impôt	**286**	**-**	**286**	**596**	**-**	**596**	**(52,1%)**	**(52,1%)**
Impôt	18	-	18	(137)	-	(137)	ns	ns
Résultat net	**304**	**-**	**304**	**459**	**-**	**459**	**(33,8%)**	**(33,8%)**
Intérêts minoritaires	(46)	-	(46)	(58)	-	(58)	(21,2%)	(21,2%)
Résultat net part du Groupe	**258**	**-**	**258**	**401**	**-**	**401**	**(35,7%)**	**(35,7%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**52,7%**		**52,7%**	**49,1%**		**49,1%**	**+3,6 pp**	**+3,6 pp**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – CA-CF

En m€	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	T2-19 publié	Eléments spécifiques	T2-19 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	**485**	**-**	**485**	**551**	**-**	**551**	(12,0%)	(12,0%)
Charges d'exploitation hors FRU	(240)	-	(240)	(259)	-	(259)	(7,1%)	(7,1%)
FRU	2	-	2	(0)	-	(0)	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	**247**	**-**	**247**	**292**	**-**	**292**	**(15,5%)**	**(15,5%)**
Coût du risque de crédit	(218)	-	(218)	(118)	-	(118)	+85,1%	+85,1%
Sociétés mises en équivalence	60	-	60	78	-	78	(22,7%)	(22,7%)
Gains ou pertes sur autres actifs	12	-	12	0	-	0	x 33	x 33
Résultat avant impôt	**101**	**-**	**101**	**253**	**-**	**253**	**(59,9%)**	**(59,9%)**
Impôt	56	-	56	(57)	-	(57)	ns	ns
Résultat net	**157**	**-**	**157**	**196**	**-**	**196**	**(19,7%)**	**(19,7%)**
Intérêts minoritaires	(26)	-	(26)	(25)	-	(25)	+4,6%	+4,6%
Résultat net part du Groupe	**131**	**-**	**131**	**171**	**-**	**171**	**(23,3%)**	**(23,3%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**49,5%**		**49,5%**	**46,9%**		**46,9%**	**+2,6 pp**	**+2,6 pp**

En m€	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	S1-19 publié	Eléments spécifiques	S1-19 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	**1 003**	**-**	**1 003**	**1 092**	**-**	**1 092**	(8,1%)	(8,1%)
Charges d'exploitation hors FRU	(517)	-	(517)	(526)	-	(526)	(1,8%)	(1,8%)
FRU	(10)	-	(10)	(11)	-	(11)	(11,1%)	(11,1%)
Résultat brut d'exploitation	**477**	**-**	**477**	**555**	**-**	**555**	**(14,1%)**	**(14,1%)**
Coût du risque de crédit	(382)	-	(382)	(214)	-	(214)	+78,4%	+78,4%
Sociétés mises en équivalence	132	-	132	156	-	156	(15,4%)	(15,4%)
Gains ou pertes sur autres actifs	12	-	12	0	-	0	x 31,8	x 31,8
Résultat avant impôt	**240**	**-**	**240**	**498**	**-**	**498**	**(51,9%)**	**(51,9%)**
Impôt	34	-	34	(107)	-	(107)	ns	ns
Résultat net	**274**	**-**	**274**	**391**	**-**	**391**	**(30,0%)**	**(30,0%)**
Intérêts minoritaires	(46)	-	(46)	(58)	-	(58)	(21,2%)	(21,2%)
Résultat net part du Groupe	**228**	**-**	**228**	**333**	**-**	**333**	**(31,5%)**	**(31,5%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**51,5%**		**51,5%**	**48,2%**		**48,2%**	**+3,3 pp**	**+3,3 pp**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – CAL&F

En m€	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	T2-19 publié	Eléments spécifiques	T2-19 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	**122**	**-**	**122**	**136**	**-**	**136**	(10,4%)	(10,4%)
Charges d'exploitation hors FRU	(69)	-	(69)	(71)	-	(71)	(2,9%)	(2,9%)
FRU	(2)	-	(2)	0	-	0	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	**51**	**-**	**51**	**66**	**-**	**66**	**(22,0%)**	**(22,0%)**
Coût du risque de crédit	(30)	-	(30)	(14)	-	(14)	x 2,2	x 2,2
Gains ou pertes sur autres actifs	6	-	6	0	-	0	x 59,3	x 59,3
Résultat avant impôt	**27**	**-**	**27**	**52**	**-**	**52**	**(48,3%)**	**(48,3%)**
Impôt	(9)	-	(9)	(16)	-	(16)	(44,9%)	(44,9%)
Résultat net part du Groupe	**18**	**-**	**18**	**36**	**-**	**36**	**(49,7%)**	**(49,7%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**56,3%**		**56,3%**	**51,9%**		**51,9%**	**+4,4 pp**	**+4,4 pp**

En m€	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	S1-19 publié	Eléments spécifiques	S1-19 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	**251**	**-**	**251**	**276**	**-**	**276**	(9,2%)	(9,2%)
Charges d'exploitation hors FRU	(144)	-	(144)	(145)	-	(145)	(0,9%)	(0,9%)
FRU	(10)	-	(10)	(8)	-	(8)	+34,7%	+34,7%
Résultat brut d'exploitation	**96**	**-**	**96**	**123**	**-**	**123**	**(21,7%)**	**(21,7%)**
Coût du risque de crédit	(56)	-	(56)	(25)	-	(25)	x 2,3	x 2,3
Gains ou pertes sur autres actifs	6	-	6	0	-	0	x 48,4	x 48,4
Résultat avant impôt	**46**	**-**	**46**	**98**	**-**	**98**	**(53,1%)**	**(53,1%)**
Impôt	(16)	-	(16)	(30)	-	(30)	(47,1%)	(47,1%)
Résultat net part du Groupe	**30**	**-**	**30**	**68**	**-**	**68**	**(55,8%)**	**(55,8%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**57,4%**		**57,4%**	**52,6%**		**52,6%**	**+4,8 pp**	**+4,8 pp**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle GC

Revenus sous jacents par ligne métier (m€)

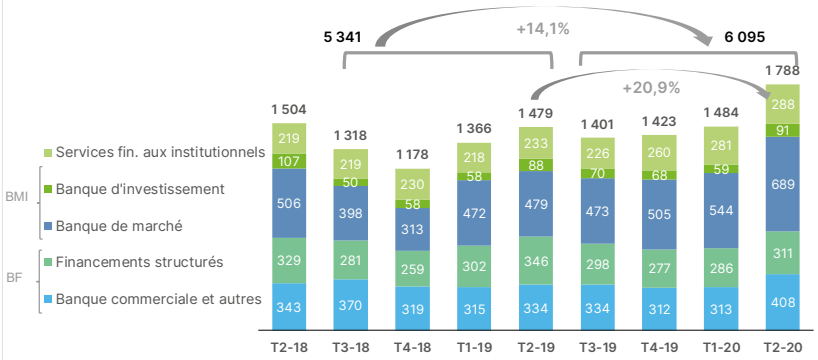

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle GC

Mandats CACIB, Rankings CACIB, Encours CACEIS

- #1 – Emissions green, social & sustainability toute devise – Bookrunner - Monde
- #1 – Emissions en EUR et en USD – France
- #2 – Financements aéronautiques - Monde
- #2 – Arrangeur de prêts syndiqués - EMEA

Encours CACEIS (Mds€)

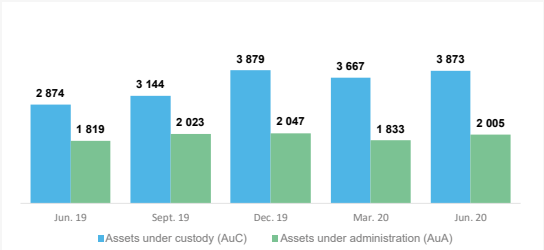

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – pôle GC

En m€	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	T2-19 publié	Eléments spécifiques	T2-19 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	**1 706**	**(82)**	**1 788**	**1 467**	**(12)**	**1 479**	+16,3%	+20,9%
Charges d'exploitation hors FRU	(857)	(5)	(852)	(797)	-	(797)	+7,5%	+7,0%
FRU	(60)	-	(60)	8	-	8	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	**789**	**(86)**	**875**	**679**	**(12)**	**691**	**+16,3%**	**+26,7%**
Coût du risque	(342)	-	(342)	(69)	-	(69)	x 4,9	x 4,9
Résultat avant impôt	**450**	**(86)**	**536**	**609**	**(12)**	**621**	**(26,1%)**	**(13,6%)**
Impôt	(47)	27	(74)	(148)	3	(151)	(68,0%)	(50,8%)
Résultat net	**403**	**(59)**	**462**	**460**	**(9)**	**469**	**(12,6%)**	**(1,6%)**
Intérêts minoritaires	(23)	2	(26)	(9)	0	(9)	x 2,7	x 2,9
Résultat net part du Groupe	**379**	**(57)**	**436**	**452**	**(9)**	**461**	**(16,1%)**	**(5,3%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**50,2%**		**47,7%**	**54,3%**		**53,9%**	**-4,1 pp**	**-6,2 pp**

En m€	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	S1-19 publié	Eléments spécifiques	S1-19 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	**3 293**	**22**	**3 271**	**2 806**	**(39)**	**2 845**	+17,4%	+15,0%
Charges d'exploitation hors FRU	(1 741)	(9)	(1 732)	(1 616)	-	(1 616)	+7,8%	+7,2%
FRU	(260)	-	(260)	(177)	-	(177)	+46,7%	+46,7%
Résultat brut d'exploitation	**1 292**	**13**	**1 279**	**1 013**	**(39)**	**1 052**	**+27,6%**	**+21,6%**
Coût du risque	(501)	-	(501)	(59)	-	(59)	x 8,4	x 8,4
Sociétés mises en équivalence	4	-	4	(1)	-	(1)	ns	ns
Résultat avant impôt	**795**	**13**	**782**	**955**	**(39)**	**994**	**(16,7%)**	**(21,4%)**
Impôt	(103)	(6)	(97)	(278)	10	(288)	(62,9%)	(66,3%)
Résultat net	**692**	**7**	**685**	**677**	**(29)**	**706**	**+2,2%**	**(3,0%)**
Intérêts minoritaires	(39)	2	(41)	(13)	1	(14)	x 3	x 3
Résultat net part du Groupe	**653**	**9**	**644**	**664**	**(28)**	**692**	**(1,7%)**	**(7,0%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**52,9%**		**53,0%**	**57,6%**		**56,8%**	**-4,7 pp**	**-3,8 pp**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – BFI

En m€	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	T2-19 publié	Eléments spécifiques	T2-19 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	**1 418**	**(82)**	**1 500**	**1 234**	**(12)**	**1 247**	+14,9%	+20,3%
Charges d'exploitation hors FRU	(645)	-	(645)	(624)	-	(624)	+3,4%	+3,4%
FRU	(53)	-	(53)	8	-	8	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	**720**	**(82)**	**801**	**619**	**(12)**	**631**	**+16,4%**	**+27,1%**
Coût du risque	(339)	-	(339)	(67)	-	(67)	x 5	x 5
Résultat avant impôt	**383**	**(82)**	**464**	**550**	**(12)**	**562**	**(30,5%)**	**(17,4%)**
Impôt	(31)	26	(56)	(133)	3	(136)	(76,9%)	(58,6%)
Résultat net part du Groupe	**345**	**(55)**	**399**	**408**	**(9)**	**417**	**(15,5%)**	**(4,2%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**45,5%**		**43,0%**	**50,6%**		**50,1%**	**-5,1 pp**	**-7,1 pp**

En m€	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	S1-19 publié	Eléments spécifiques	S1-19 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	**2 724**	**22**	**2 702**	**2 355**	**(39)**	**2 394**	+15,7%	+12,9%
Charges d'exploitation hors FRU	(1 313)	-	(1 313)	(1 273)	-	(1 273)	+3,1%	+3,1%
FRU	(232)	-	(232)	(161)	-	(161)	+43,6%	+43,6%
Résultat brut d'exploitation	**1 179**	**22**	**1 157**	**920**	**(39)**	**960**	**+28,1%**	**+20,6%**
Coût du risque	(496)	-	(496)	(53)	-	(53)	x 9,4	x 9,4
Résultat avant impôt	**684**	**22**	**662**	**869**	**(39)**	**908**	**(21,3%)**	**(27,1%)**
Impôt	(74)	(9)	(66)	(253)	10	(263)	(70,7%)	(75,1%)
Résultat net part du Groupe	**597**	**13**	**585**	**603**	**(28)**	**631**	**(0,9%)**	**(7,4%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**48,2%**		**48,6%**	**54,1%**		**53,2%**	**-5,9 pp**	**-4,6 pp**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Banque de financement

En m€	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	T2-19 publié	Eléments spécifiques	T2-19 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	**645**	**(75)**	**720**	**673**	**(8)**	**680**	(4,2%)	+5,8%
Charges d'exploitation hors FRU	(280)	-	(280)	(237)	-	(237)	+17,9%	+17,9%
FRU	(15)	-	(15)	(1)	-	(1)	x 18,8	x 18,8
Résultat brut d'exploitation	**350**	**(75)**	**425**	**435**	**(8)**	**442**	**(19,4%)**	**(3,9%)**
Coût du risque	(312)	-	(312)	(39)	-	(39)	x 8	x 8
Résultat avant impôt	**39**	**(75)**	**114**	**394**	**(8)**	**402**	**(90,0%)**	**(71,6%)**
Impôt	77	24	54	(109)	2	(111)	ns	ns
Résultat net part du Groupe	**115**	**(50)**	**164**	**279**	**(6)**	**285**	**(58,9%)**	**(42,2%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**43,4%**		**38,9%**	**35,3%**		**34,9%**	**+8,1 pp**	**+4,0 pp**

En m€	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	S1-19 publié	Eléments spécifiques	S1-19 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	**1 367**	**48**	**1 319**	**1 271**	**(27)**	**1 298**	+7,5%	+1,6%
Charges d'exploitation hors FRU	(545)	-	(545)	(487)	-	(487)	+11,9%	+11,9%
FRU	(71)	-	(71)	(45)	-	(45)	+55,8%	+55,8%
Résultat brut d'exploitation	**751**	**48**	**703**	**739**	**(27)**	**765**	**+1,7%**	**(8,1%)**
Coût du risque	(450)	-	(450)	(33)	-	(33)	x 13,6	x 13,6
Résultat avant impôt	**302**	**48**	**255**	**705**	**(27)**	**732**	**(57,1%)**	**(65,2%)**
Impôt	65	(15)	81	(203)	7	(210)	ns	ns
Résultat net part du Groupe	**360**	**32**	**329**	**492**	**(20)**	**511**	**(26,8%)**	**(35,7%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**39,9%**		**41,3%**	**38,3%**		**37,5%**	**+1,6 pp**	**+3,8 pp**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Banque de marché et d'investissement

En m€	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	T2-19 publié	Eléments spécifiques	T2-19 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	**773**	**(7)**	**780**	**562**	**(5)**	**566**	+37,6%	+37,7%
Charges d'exploitation hors FRU	(365)	-	(365)	(387)	-	(387)	(5,6%)	(5,6%)
FRU	(38)	-	(38)	9	-	9	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	**370**	**(7)**	**376**	**184**	**(5)**	**188**	**x 2**	**+99,7%**
Coût du risque	(26)	-	(26)	(28)	-	(28)	(6,2%)	(6,2%)
Résultat avant impôt	**343**	**(7)**	**350**	**156**	**(5)**	**160**	**x 2,2**	**x 2,2**
Impôt	(108)	2	(110)	(24)	1	(25)	x 4,5	x 4,4
Résultat net part du Groupe	**230**	**(5)**	**235**	**129**	**(3)**	**132**	**+78,2%**	**+77,5%**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**47,2%**		**46,8%**	**68,8%**		**68,3%**	**-21,6 pp**	**-21,5 pp**

En m€	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	S1-19 publié	Eléments spécifiques	S1-19 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	**1 357**	**(26)**	**1 383**	**1 084**	**(12)**	**1 096**	+25,2%	+26,1%
Charges d'exploitation hors FRU	(768)	-	(768)	(786)	-	(786)	(2,3%)	(2,3%)
FRU	(161)	-	(161)	(116)	-	(116)	+38,8%	+38,8%
Résultat brut d'exploitation	**428**	**(26)**	**454**	**182**	**(12)**	**194**	**x 2,4**	**x 2,3**
Coût du risque de crédit	(46)	-	(46)	(20)	-	(20)	x 2,3	x 2,3
Résultat avant impôt	**382**	**(26)**	**408**	**164**	**(12)**	**176**	**x 2,3**	**x 2,3**
Impôt	(140)	7	(146)	(50)	3	(54)	x 2,8	x 2,7
Résultat net part du Groupe	**237**	**(19)**	**256**	**111**	**(9)**	**120**	**x 2,1**	**x 2,1**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**56,6%**		**55,5%**	**72,5%**		**71,7%**	**-15,9 pp**	**-16,2 pp**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – SFI

En m€	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	T2-19 publié	Eléments spécifiques	T2-19 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	**288**	**-**	**288**	**233**	**-**	**233**	+23,9%	+23,9%
Charges d'exploitation hors FRU	(212)	(5)	(207)	(173)	-	(173)	+22,7%	+20,0%
FRU	(7)	-	(7)	0	-	0	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	**69**	**(5)**	**74**	**60**	**-**	**60**	**+15,1%**	**+22,9%**
Coût du risque de crédit	(3)	-	(3)	(2)	-	(2)	+83,6%	+83,6%
Résultat avant impôt	**67**	**(5)**	**72**	**58**	**-**	**58**	**+15,4%**	**+23,3%**
Impôt	(17)	1	(18)	(15)	-	(15)	+11,8%	+20,2%
Résultat net	**51**	**(3)**	**54**	**43**	**-**	**43**	**+16,6%**	**+24,4%**
Intérêts minoritaires	(16)	1	(17)	(0)	-	(0)	ns	ns
Résultat net part du Groupe	**34**	**(2)**	**37**	**43**	**-**	**43**	**(21,1%)**	**(15,7%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**73,5%**		**71,9%**	**74,2%**		**74,2%**	**-0,7 pp**	**-2,4 pp**

En m€	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	S1-19 publié	Eléments spécifiques	S1-19 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	**569**	**-**	**569**	**451**	**-**	**451**	+26,3%	+26,3%
Charges d'exploitation hors FRU	(428)	(9)	(419)	(342)	-	(342)	+24,9%	+22,4%
FRU	(28)	-	(28)	(16)	-	(16)	+77,8%	+77,8%
Résultat brut d'exploitation	**113**	**(9)**	**122**	**92**	**-**	**92**	**+22,6%**	**+31,9%**
Coût du risque de crédit	(6)	-	(6)	(7)	-	(7)	(14,8%)	(14,8%)
Sociétés mises en équivalence	3	-	3	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	**111**	**(9)**	**119**	**86**	**-**	**86**	**+29,2%**	**+39,2%**
Impôt	(29)	2	(31)	(24)	-	(24)	+18,6%	+28,1%
Résultat net	**82**	**(6)**	**88**	**61**	**-**	**61**	**+33,4%**	**+43,6%**
Intérêts minoritaires	(27)	2	(29)	(0)	-	(0)	ns	ns
Résultat net part du Groupe	**55**	**(4)**	**59**	**61**	**-**	**61**	**(10,3%)**	**(3,3%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**75,1%**		**73,6%**	**76,0%**		**76,0%**	**-0,9 pp**	**-2,4 pp**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – pôle AHM

En m€	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	T2-19 publié	Eléments spécifiques	T2-19 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	**(266)**	**(57)**	**(208)**	**(85)**	**(15)**	**(70)**	x 3,1	x 3
Charges d'exploitation hors FRU	(187)	-	(187)	(207)	-	(207)	(9,5%)	(9,5%)
FRU	(2)	-	(2)	(3)	-	(3)	(23,0%)	(23,0%)
Résultat brut d'exploitation	**(456)**	**(57)**	**(398)**	**(296)**	**(15)**	**(280)**	**+54,2%**	**+42,0%**
Coût du risque	(1)	-	(1)	(15)	-	(15)	(93,3%)	(93,3%)
Sociétés mises en équivalence	10	-	10	19	-	19	(47,0%)	(47,0%)
Résultat avant impôt	**(447)**	**(57)**	**(389)**	**(292)**	**(15)**	**(277)**	**+53,2%**	**+40,8%**
Impôt	185	18	166	94	5	88	+97,2%	+87,9%
Résultat net	**(262)**	**(39)**	**(223)**	**(198)**	**(10)**	**(188)**	**+32,4%**	**+18,6%**
Intérêts minoritaires	29	-	29	(3)	-	(3)	ns	ns
Résultat net part du Groupe	**(233)**	**(39)**	**(194)**	**(201)**	**(10)**	**(191)**	**+16,1%**	**+1,7%**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**-70,5%**		**-90,0%**	**-243,5%**		**-295,7%**	**+173,0 pp**	**+205,7 pp**

En m€	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	S1-19 publié	Eléments spécifiques	S1-19 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	**(167)**	**(87)**	**(80)**	**(256)**	**(28)**	**(229)**	(35,0%)	(65,1%)
Charges d'exploitation hors FRU	(385)	(10)	(375)	(384)	-	(384)	+0,4%	(2,2%)
FRU	(86)	-	(86)	(81)	-	(81)	+6,0%	+6,0%
Résultat brut d'exploitation	**(638)**	**(97)**	**(541)**	**(721)**	**(28)**	**(693)**	**(11,6%)**	**(22,0%)**
Coût du risque	(37)	-	(37)	(13)	-	(13)	x 2,8	x 2,8
Sociétés mises en équivalence	13	-	13	13	-	13	(4,1%)	(4,1%)
Résultat avant impôt	**(662)**	**(97)**	**(566)**	**(702)**	**(28)**	**(674)**	**(5,6%)**	**(16,1%)**
Impôt	224	28	196	205	9	195	+9,4%	+0,5%
Résultat net	**(439)**	**(69)**	**(370)**	**(497)**	**(18)**	**(479)**	**(11,8%)**	**(22,8%)**
Intérêts minoritaires	(5)	-	(5)	1	-	1	ns	ns
Résultat net part du Groupe	**(444)**	**(69)**	**(375)**	**(496)**	**(18)**	**(478)**	**(10,6%)**	**(21,6%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**-231,4%**		**-470,0%**	**-149,7%**		**-167,7%**	**-81,7 pp**	**-302,3 pp**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat T2-20 et T2-19

	T2-20 (publié)						
En m€	GEA	BP (LCL)	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	**1 359**	**851**	**640**	**607**	**1 706**	**(266)**	**4 897**
Charges d'exploitation hors FRU	(666)	(544)	(418)	(309)	(857)	(187)	(2 980)
FRU	1	(7)	(9)	(0)	(60)	(2)	(79)
Résultat brut d'exploitation	**694**	**300**	**212**	**298**	**789**	**(456)**	**1 838**
Coût du risque	64	(117)	(199)	(248)	(342)	(1)	(842)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	15	-	-	60	3	10	88
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)	-	65	18	(0)	(0)	82
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	**773**	**183**	**78**	**128**	**450**	**(447)**	**1 166**
Impôts	(201)	(53)	(16)	47	(47)	185	(86)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	(0)	-	-	-	(0)
Résultat net	**572**	**130**	**62**	**175**	**403**	**(262)**	**1 080**
Intérêts minoritaires	(74)	(6)	(25)	(26)	(23)	29	(126)
Résultat net part du Groupe	**498**	**124**	**37**	**149**	**379**	**(233)**	**954**

	T2-19 (publié)						
En m€	GEA	BP (LCL)	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	**1 479**	**886**	**715**	**687**	**1 467**	**(85)**	**5 149**
Charges d'exploitation hors FRU	(691)	(573)	(436)	(329)	(797)	(207)	(3 033)
FRU	(3)	(1)	(7)	(0)	8	(3)	(6)
Résultat brut d'exploitation	**786**	**312**	**272**	**358**	**679**	**(296)**	**2 111**
Coût du risque	(8)	(51)	(84)	(132)	(69)	(15)	(358)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	12	-	-	78	(1)	19	108
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)	(0)	(1)	0	(0)	0	(1)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	**790**	**262**	**187**	**305**	**609**	**(292)**	**1 861**
Impôts	(221)	(84)	(52)	(73)	(148)	94	(485)
Rés. net des activités abandonnées	8	-	-	-	-	-	8
Résultat net	**577**	**178**	**135**	**232**	**460**	**(198)**	**1 384**
Intérêts minoritaires	(80)	(8)	(36)	(25)	(9)	(3)	(161)
Résultat net part du Groupe	**496**	**170**	**98**	**207**	**452**	**(201)**	**1 222**

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat sous-jacent T2-20 et T2-19

	T2-20 (sous-jacent)						
En m€	GEA	BP (LCL)	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	**1 501**	**857**	**640**	**607**	**1 788**	**(208)**	**5 185**
Charges d'exploitation hors FRU	(666)	(544)	(418)	(309)	(852)	(187)	(2 976)
FRU	1	(7)	(9)	(0)	(60)	(2)	(79)
Résultat brut d'exploitation	**837**	**306**	**212**	**298**	**875**	**(398)**	**2 130**
Coût du risque	(1)	(117)	(199)	(248)	(342)	(1)	(908)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	15	-	-	60	3	10	88
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)	-	65	18	(0)	(0)	82
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	**851**	**189**	**78**	**128**	**536**	**(389)**	**1 393**
Impôts	(226)	(55)	(16)	47	(74)	166	(158)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	(0)	-	-	-	(0)
Résultat net	**625**	**134**	**62**	**175**	**462**	**(223)**	**1 235**
Intérêts minoritaires	(74)	(6)	(25)	(26)	(26)	29	(129)
Résultat net part du Groupe	**551**	**128**	**37**	**149**	**436**	**(194)**	**1 107**

	T2-19 (sous-jacent)						
En m€	GEA	BP (LCL)	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	**1 479**	**889**	**715**	**687**	**1 479**	**(70)**	**5 179**
Charges d'exploitation hors FRU	(691)	(573)	(436)	(329)	(797)	(207)	(3 033)
FRU	(3)	(1)	(7)	(0)	8	(3)	(6)
Résultat brut d'exploitation	**786**	**315**	**272**	**358**	**691**	**(280)**	**2 140**
Coût du risque	(8)	(51)	(84)	(132)	(69)	(15)	(358)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	12	-	-	78	(1)	19	108
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)	(0)	(1)	0	(0)	0	(1)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	**790**	**264**	**187**	**305**	**621**	**(277)**	**1 890**
Impôts	(221)	(85)	(52)	(73)	(151)	88	(494)
Rés. net des activités abandonnées	8	-	-	-	-	-	8
Résultat net	**577**	**180**	**135**	**232**	**469**	**(188)**	**1 404**
Intérêts minoritaires	(80)	(8)	(36)	(25)	(9)	(3)	(162)
Résultat net part du Groupe	**496**	**172**	**98**	**207**	**461**	**(191)**	**1 242**

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat S1-20 et S1-19

	S1-20 (publié)						
En m€	GEA	BP (LCL)	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	**2 678**	**1 728**	**1 310**	**1 254**	**3 293**	**(167)**	**10 097**
Charges d'exploitation hors FRU	(1 471)	(1 128)	(848)	(661)	(1 741)	(385)	(6 235)
FRU	(6)	(42)	(25)	(20)	(260)	(86)	(439)
Résultat brut d'exploitation	**1 201**	**558**	**437**	**573**	**1 292**	**(638)**	**3 423**
Coût du risque	46	(218)	(314)	(438)	(501)	(37)	(1 463)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	29	-	-	132	4	13	178
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	0	66	18	(0)	(0)	87
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	**1 279**	**340**	**189**	**286**	**795**	**(662)**	**2 226**
Impôts	(323)	(109)	(53)	18	(103)	224	(347)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	(1)	-	-	-	(1)
Résultat net	**955**	**231**	**135**	**304**	**692**	**(439)**	**1 879**
Intérêts minoritaires	(139)	(10)	(47)	(46)	(39)	(5)	(287)
Résultat net part du Groupe	**816**	**220**	**88**	**258**	**653**	**(444)**	**1 592**

	S1-19 (publié)						
En m€	GEA	BP (LCL)	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	**2 948**	**1 747**	**1 391**	**1 368**	**2 806**	**(256)**	**10 004**
Charges d'exploitation hors FRU	(1 444)	(1 166)	(856)	(671)	(1 616)	(384)	(6 136)
FRU	(7)	(32)	(22)	(18)	(177)	(81)	(337)
Résultat brut d'exploitation	**1 497**	**550**	**513**	**678**	**1 013**	**(721)**	**3 530**
Coût du risque	(3)	(95)	(172)	(239)	(59)	(13)	(582)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	25	-	-	156	(1)	13	193
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)	1	(1)	1	3	19	22
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	**1 518**	**456**	**340**	**596**	**955**	**(702)**	**3 163**
Impôts	(420)	(153)	(96)	(137)	(278)	205	(880)
Rés. net des activités abandonnées	8	-	-	-	-	-	8
Résultat net	**1 106**	**303**	**243**	**459**	**677**	**(497)**	**2 291**
Intérêts minoritaires	(157)	(14)	(66)	(58)	(13)	1	(307)
Résultat net part du Groupe	**949**	**289**	**178**	**401**	**664**	**(496)**	**1 985**

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat sous-jacent S1-20 et S1-19

	S1-20 (sous-jacent)						
En m€	GEA	BP (LCL)	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	**2 821**	**1 746**	**1 310**	**1 254**	**3 271**	**(80)**	**10 322**
Charges d'exploitation hors FRU	(1 433)	(1 128)	(840)	(661)	(1 732)	(375)	(6 170)
FRU	(6)	(42)	(25)	(20)	(260)	(86)	(439)
Résultat brut d'exploitation	**1 382**	**575**	**445**	**573**	**1 279**	**(541)**	**3 713**
Coût du risque	(20)	(218)	(314)	(438)	(501)	(37)	(1 529)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	29	-	-	132	4	13	178
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	0	66	18	(0)	(0)	87
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	**1 394**	**357**	**197**	**286**	**782**	**(566)**	**2 450**
Impôts	(348)	(115)	(56)	18	(97)	196	(401)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	(1)	-	-	-	(1)
Résultat net	**1 047**	**243**	**140**	**304**	**685**	**(370)**	**2 048**
Intérêts minoritaires	(139)	(11)	(48)	(46)	(41)	(5)	(290)
Résultat net part du Groupe	**907**	**232**	**92**	**258**	**644**	**(375)**	**1 758**

	S1-19 (sous-jacent)						
En m€	GEA	BP (LCL)	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	**2 948**	**1 758**	**1 391**	**1 368**	**2 845**	**(229)**	**10 081**
Charges d'exploitation hors FRU	(1 444)	(1 166)	(856)	(671)	(1 616)	(384)	(6 136)
FRU	(7)	(32)	(22)	(18)	(177)	(81)	(337)
Résultat brut d'exploitation	**1 497**	**561**	**513**	**678**	**1 052**	**(693)**	**3 607**
Coût du risque	(3)	(95)	(172)	(239)	(59)	(13)	(582)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	25	-	-	156	(1)	13	193
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(0)	1	(1)	1	3	19	22
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	**1 518**	**467**	**340**	**596**	**994**	**(674)**	**3 240**
Impôts	(420)	(157)	(96)	(137)	(288)	195	(903)
Rés. net des activités abandonnées	8	-	-	-	-	-	8
Résultat net	**1 106**	**310**	**243**	**459**	**706**	**(479)**	**2 346**
Intérêts minoritaires	(157)	(14)	(66)	(58)	(14)	1	(308)
Résultat net part du Groupe	**949**	**296**	**178**	**401**	**692**	**(478)**	**2 038**

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

CRÉDIT AGRICOLE GROUP

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle CR

Encours de collecte et de crédit (Mds€)

Encours de collecte (Mds€)*	Mars 18	Juin 18	Sept. 18	Déc. 18	Mars 19	Juin 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Juin 20	Δ Juin/Juin
Titres	45,8	46,6	46,7	44,2	44,7	43,8	44,7	45,2	40,1	42,4	(3,4%)
OPCVM	26,8	26,6	25,7	23,7	25,3	25,7	25,6	25,9	22,8	24,0	(6,7%)
Assurance-vie	187,8	189,1	189,6	190,2	194,7	196,5	197,9	200,2	197,2	198,3	+0,9%
Collecte Hors bilan	**260,4**	**262,3**	**262,0**	**258,0**	**264,7**	**266,1**	**268,2**	**271,3**	**260,1**	**264,7**	**(0,5%)**
Dépôts à vue	135,6	142,4	144,4	148,8	149,7	155,6	159,0	165,6	172,4	194,8	+25,2%
Epargne logement	100,4	100,7	101,0	103,2	103,7	104,0	104,4	106,6	107,2	107,8	+3,6%
Livrets	125,6	126,9	128,8	131,0	133,9	135,7	137,8	139,8	142,8	147,4	+8,7%
Comptes et dépôts à terme	52,6	52,0	52,1	51,0	51,1	51,1	50,7	49,3	48,0	45,8	(10,3%)
Collecte Bilan	**414,2**	**422,0**	**426,3**	**434,0**	**438,4**	**446,4**	**451,8**	**461,3**	**470,4**	**495,9**	**+11,1%**
TOTAL	**674,7**	**684,3**	**688,3**	**691,9**	**703,1**	**712,5**	**720,1**	**732,6**	**730,5**	**760,5**	**+6,7%**

NB : Changement de méthode en mars 2019 : prise en compte des contrats d'assurance vie souscrits auprès de prestataires hors Groupe

Livrets, dont (Mds€)	Mars 18	Juin 18	Sept. 18	Déc. 18	Mars 19	Juin 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Juin 20	Δ Juin/Juin
Livret A	41,9	42,7	43,5	44,6	46,3	47,4	48,3	49,0	50,6	53,0	+11,9%
LEP	12,1	12,0	12,0	12,2	11,7	11,0	11,1	11,3	11,5	11,6	+5,5%
LDD	30,9	31,0	31,1	31,5	31,9	32,2	32,4	32,6	33,2	34,1	+5,9%
Livrets sociétaires	8,8	9,0	9,2	9,3	9,5	9,6	9,8	9,9	9,9	9,9	+7,1%

** Y compris épargne liquide entreprise*

Encours de crédit (Mds€)	Mars 18	Juin 18	Sept. 18	Déc. 18	Mars 19	Juin 19	Sept. 19	Déc. 19	Mars 20	Juin 20	Δ Juin/Juin
Habitat	279,6	285,0	291,3	296,9	300,2	306,2	313,2	319,6	323,5	327,8	+7,1%
Consommation	18,7	19,2	19,5	20,1	21,7	20,6	20,8	21,6	21,0	20,9	+1,3%
Entreprises	73,2	73,9	76,4	78,5	77,4	79,3	81,6	83,3	86,6	92,1	+16,2%
Professionnels	21,0	21,2	21,4	21,7	22,0	22,3	22,6	23,1	23,2	28,2	+26,4%
Agriculture	38,5	39,2	39,3	38,6	39,2	40,2	40,7	39,8	40,3	41,3	+2,7%
Collectivités locales	31,7	31,6	31,2	31,5	32,0	32,5	32,3	32,8	32,8	32,9	+1,4%
TOTAL	**462,6**	**470,2**	**479,1**	**487,4**	**492,5**	**501,1**	**511,2**	**520,1**	**527,4**	**543,3**	**+8,4%**

CRÉDIT AGRICOLE GROUP

ANNEXES

Indicateurs d'activité – pôle CR

Détail des commissions / Evolution des encours de crédit (m€)

Caisses régionales – détail des commissions clientèle, du T1-18 au T2-20

m€	T1-18	T2-18	T3-18	T4-18	T1-19	T2-19	T3-19	T4-19	T1-20	T2-20	Δ T2/T2
Services et autres opérations bancaires	209	203	184	206	210	200	201	205	213	199	(0,4%)
Valeurs mobilières	75	73	64	64	63	61	58	67	76	64	+5,4%
Assurances	789	606	593	755	854	636	626	736	914	710	+11,8%
Gestion de comptes et moyens de paiement	520	548	534	530	519	535	536	530	523	423	(21,0%)
Revenus nets des autres activités clientèle(1)	89	91	97	103	90	98	102	110	93	98	+0,4%
TOTAL(1)	**1 683**	**1 520**	**1 473**	**1 658**	**1 736**	**1 529**	**1 523**	**1 648**	**1 820**	**1 494**	**(2,3%)**

(1) Revenus générés par les filiales des Caisses régionales, notamment commissions de crédit-bail et de location simple

Caisses régionales - Evolution des encours de risque de crédit

En m€	Juin 19	Mars 20	Juin 20
Encours bruts de créances clientèle	509 178	535 770	551 786
dont créances dépréciées	10 206	9 948	10 075
Dépréciations constituées (y compris provisions collectives)	9 973	9 940	10 039
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	2,0%	1,9%	1,8%
Taux de couverture des créances dépréciées (hors provisions collectives)	64,8%	64,0%	63,0%
Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives)	97,7%	99,9%	99,7%

CRÉDIT AGRICOLE GROUP

ANNEXES

Passage du résultat publié au résultat sous-jacent (m€) – Caisses régionales

En m€	T2-20 publié	Eléments spécifiques	T2-20 sous-jacent	T2-19 publié	Eléments spécifiques	T2-19 sous-jacent	Δ T2/T2 publié	Δ T2/T2 sous-jacent
Produit net bancaire	**3 163**	**(153)**	**3 316**	**3 257**	**(19)**	**3 277**	**(2,9%)**	**+1,2%**
Charges d'exploitation hors FRU	(2 023)	-	(2 023)	(2 221)	-	(2 221)	(8,9%)	(8,9%)
FRU	(29)	-	(29)	2	-	2	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	**1 112**	**(153)**	**1 264**	**1 038**	**(19)**	**1 057**	**+7,1%**	**+19,6%**
Coût du risque de crédit	(363)	(65)	(298)	(238)	-	(238)	+52,3%	+24,9%
Gains ou pertes sur autres actifs	(4)	-	(4)	(7)	-	(7)	(42,8%)	(42,8%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(3)	-	(3)	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	**741**	**(218)**	**959**	**797**	**(19)**	**816**	**(7,0%)**	**+17,5%**
Impôt	(226)	70	(295)	(247)	7	(254)	(8,7%)	+16,4%
Résultat net part du Groupe	**515**	**(148)**	**663**	**550**	**(13)**	**563**	**(6,4%)**	**+17,9%**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**64,0%**		**61,0%**	**68,2%**		**67,8%**	**-4,2 pp**	**-6,8 pp**

En m€	S1-20 publié	Eléments spécifiques	S1-20 sous-jacent	S1-19 publié	Eléments spécifiques	S1-19 sous-jacent	Δ S1/S1 publié	Δ S1/S1 sous-jacent
Produit net bancaire	**6 323**	**(227)**	**6 550**	**6 669**	**(98)**	**6 766**	**(5,2%)**	**(3,2%)**
Charges d'exploitation hors FRU	(4 286)	(10)	(4 276)	(4 413)	-	(4 413)	(2,9%)	(3,1%)
FRU	(123)	-	(123)	(88)	-	(88)	+38,8%	+38,8%
Résultat brut d'exploitation	**1 914**	**(237)**	**2 152**	**2 167**	**(98)**	**2 265**	**(11,7%)**	**(5,0%)**
Coût du risque de crédit	(670)	(65)	(605)	(295)	-	(295)	x 2,3	x 2,1
Sociétés mises en équivalence	3	-	3	9	-	9	(69,1%)	(69,1%)
Gains ou pertes sur autres actifs	(4)	-	(4)	(7)	-	(7)	(47,5%)	(47,5%)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(3)	-	(3)	-	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	**1 240**	**(303)**	**1 543**	**1 874**	**(98)**	**1 972**	**(33,8%)**	**(21,7%)**
Impôt	(464)	94	(558)	(710)	34	(744)	(34,7%)	(25,0%)
Résultat net part du Groupe	**775**	**(209)**	**984**	**1 164**	**(64)**	**1 228**	**(33,4%)**	**(19,8%)**
Coefficient d'exploitation hors FRU (%)	**67,8%**		**65,3%**	**66,2%**		**65,2%**	**+1,6 pp**	**+0,1 pp**

CRÉDIT AGRICOLE GROUP

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat T2-20 et T2-19

	T2-20 (publié)							
En m€	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	**3 163**	**851**	**664**	**1 360**	**607**	**1 706**	**(256)**	**8 096**
Charges d'exploitation hors FRU	(2 023)	(544)	(439)	(666)	(309)	(857)	(199)	(5 036)
FRU	(29)	(7)	(9)	1	(0)	(60)	(2)	(107)
Résultat brut d'exploitation	**1 112**	**301**	**216**	**696**	**298**	**789**	**(458)**	**2 953**
Coût du risque	(363)	(117)	(200)	64	(248)	(342)	(2)	(1 208)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	(1)	-	-	15	60	3	-	78
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(4)	-	65	(0)	18	(0)	(0)	78
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(3)	-	-	-	-	-	-	(3)
Résultat avant impôt	**741**	**183**	**81**	**775**	**128**	**450**	**(460)**	**1 898**
Impôts	(226)	(53)	(17)	(202)	47	(47)	189	(308)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	(0)	-	-	-	-	(0)
Résultat net	**515**	**130**	**64**	**573**	**175**	**403**	**(272)**	**1 590**
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(22)	(69)	(26)	(16)	27	(107)
Résultat net part du Groupe	**515**	**130**	**42**	**504**	**149**	**387**	**(245)**	**1 483**

	T2-19 (publié)							
En m€	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	**3 257**	**886**	**1 480**	**740**	**687**	**1 466**	**(30)**	**8 485**
Charges d'exploitation hors FRU	(2 221)	(573)	(691)	(455)	(329)	(797)	(242)	(5 308)
FRU	2	(1)	(3)	(7)	(0)	8	(3)	(4)
Résultat brut d'exploitation	**1 038**	**312**	**786**	**278**	**358**	**678**	**(275)**	**3 174**
Coût du risque	(238)	(51)	(8)	(87)	(132)	(69)	(14)	(598)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	4	-	12	-	78	(1)	-	94
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(7)	(0)	(0)	(1)	0	(0)	0	(8)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	**797**	**262**	**790**	**190**	**305**	**608**	**(289)**	**2 662**
Impôts	(247)	(84)	(222)	(53)	(73)	(148)	99	(728)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	8	-	-	-	-	8
Résultat net	**550**	**178**	**576**	**137**	**232**	**460**	**(190)**	**1 942**
Intérêts minoritaires	0	(0)	(76)	(29)	(25)	1	(0)	(130)
Résultat net part du Groupe	**550**	**178**	**500**	**108**	**207**	**460**	**(190)**	**1 813**

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

CRÉDIT AGRICOLE GROUP

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat sous-jacent T2-20 et T2-19

	T2-20 (sous-jacent)							
En m€	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	**3 316**	**857**	**1 503**	**664**	**607**	**1 787**	**(199)**	**8 536**
Charges d'exploitation hors FRU	(2 023)	(544)	(666)	(439)	(309)	(852)	(199)	(5 031)
FRU	(29)	(7)	1	(9)	(0)	(60)	(2)	(107)
Résultat brut d'exploitation	**1 264**	**307**	**839**	**216**	**298**	**875**	**(401)**	**3 398**
Coût du risque	(298)	(117)	(1)	(200)	(248)	(342)	(2)	(1 208)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	(1)	-	15	-	60	3	-	78
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(4)	-	(0)	65	18	(0)	(0)	78
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(3)	-	-	-	-	-	-	(3)
Résultat avant impôt	**959**	**189**	**852**	**81**	**128**	**536**	**(403)**	**2 343**
Impôts	(295)	(55)	(226)	(17)	47	(74)	171	(450)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	(0)	-	-	-	(0)
Résultat net	**664**	**134**	**626**	**64**	**175**	**462**	**(232)**	**1 893**
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(69)	(22)	(26)	(17)	27	(108)
Résultat net part du Groupe	**663**	**134**	**557**	**42**	**149**	**445**	**(206)**	**1 785**

	T2-19 (sous-jacent)							
En m€	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	**3 277**	**888**	**1 480**	**740**	**687**	**1 478**	**(15)**	**8 534**
Charges d'exploitation hors FRU	(2 221)	(573)	(691)	(455)	(329)	(797)	(242)	(5 308)
FRU	2	(1)	(3)	(7)	(0)	8	(3)	(4)
Résultat brut d'exploitation	**1 057**	**315**	**786**	**278**	**358**	**690**	**(260)**	**3 223**
Coût du risque	(238)	(51)	(8)	(87)	(132)	(69)	(14)	(598)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	4	-	12	-	78	(1)	-	94
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(7)	(0)	(0)	(1)	0	(0)	0	(8)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	**816**	**264**	**790**	**190**	**305**	**620**	**(274)**	**2 711**
Impôts	(254)	(85)	(222)	(53)	(73)	(151)	94	(743)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	8	-	-	-	-	8
Résultat net	**563**	**179**	**576**	**137**	**232**	**469**	**(180)**	**1 976**
Intérêts minoritaires	0	(0)	(76)	(29)	(25)	1	(0)	(130)
Résultat net part du Groupe	**563**	**179**	**500**	**108**	**207**	**469**	**(181)**	**1 846**

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

CRÉDIT AGRICOLE GROUP

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat S1-20 et S1-19

	S1-20 (publié)							
En m€	CR	LCL	BPI	GEA	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	**6 323**	**1 729**	**1 360**	**2 694**	**1 254**	**3 295**	**(192)**	**16 462**
Charges d'exploitation hors FRU	(4 286)	(1 128)	(889)	(1 471)	(661)	(1 741)	(408)	(10 584)
FRU	(123)	(42)	(25)	(6)	(20)	(260)	(86)	(562)
Résultat brut d'exploitation	**1 914**	**558**	**446**	**1 217**	**573**	**1 293**	**(686)**	**5 316**
Coût du risque	(670)	(218)	(316)	46	(438)	(501)	(39)	(2 137)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	3	-	-	29	132	4	-	168
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(4)	0	66	3	18	(0)	(0)	84
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(3)	-	-	-	-	-	-	(3)
Résultat avant impôt	**1 240**	**340**	**195**	**1 294**	**286**	**796**	**(725)**	**3 428**
Impôts	(464)	(109)	(54)	(328)	18	(103)	252	(789)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)
Résultat net	**776**	**231**	**140**	**967**	**304**	**693**	**(473)**	**2 638**
Intérêts minoritaires	(1)	(0)	(40)	(131)	(46)	(26)	(4)	(248)
Résultat net part du Groupe	**775**	**231**	**101**	**835**	**258**	**667**	**(477)**	**2 391**

	S1-19 (publié)							
En m€	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	**6 669**	**1 747**	**2 940**	**1 442**	**1 368**	**2 804**	**(287)**	**16 682**
Charges d'exploitation hors FRU	(4 413)	(1 166)	(1 444)	(894)	(671)	(1 616)	(381)	(10 585)
FRU	(88)	(32)	(7)	(22)	(18)	(177)	(81)	(426)
Résultat brut d'exploitation	**2 167**	**550**	**1 489**	**526**	**678**	**1 011**	**(749)**	**5 671**
Coût du risque	(295)	(95)	(3)	(175)	(239)	(59)	(13)	(879)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	9	-	25	-	156	(1)	-	188
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(7)	1	(0)	(1)	1	3	7	3
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	**1 874**	**456**	**1 510**	**350**	**596**	**953**	**(755)**	**4 983**
Impôts	(710)	(153)	(419)	(99)	(137)	(277)	219	(1 576)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	8	-	-	-	-	8
Résultat net	**1 164**	**302**	**1 099**	**251**	**459**	**676**	**(537)**	**3 415**
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(149)	(53)	(58)	1	7	(253)
Résultat net part du Groupe	**1 164**	**302**	**950**	**198**	**401**	**677**	**(530)**	**3 163**

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

CRÉDIT AGRICOLE GROUP

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat sous-jacent S1-20 et S1-19

	S1-20 (sous-jacent)							
En m€	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	**6 550**	**1 746**	**2 837**	**1 360**	**1 254**	**3 273**	**(106)**	**16 914**
Charges d'exploitation hors FRU	(4 276)	(1 128)	(1 433)	(881)	(661)	(1 732)	(398)	(10 509)
FRU	(123)	(42)	(6)	(25)	(20)	(260)	(86)	(562)
Résultat brut d'exploitation	**2 152**	**576**	**1 398**	**454**	**573**	**1 280**	**(589)**	**5 843**
Coût du risque	(605)	(218)	(20)	(316)	(438)	(501)	(39)	(2 137)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	3	-	29	-	132	4	-	168
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(4)	0	3	66	18	(0)	(0)	84
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(3)	-	-	-	-	-	-	(3)
Résultat avant impôt	**1 543**	**358**	**1 410**	**203**	**286**	**783**	**(628)**	**3 955**
Impôts	(558)	(115)	(353)	(57)	18	(97)	224	(937)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)
Résultat net	**985**	**243**	**1 058**	**145**	**304**	**686**	**(404)**	**3 017**
Intérêts minoritaires	(1)	(0)	(131)	(41)	(46)	(28)	(4)	(251)
Résultat net part du Groupe	**984**	**243**	**926**	**105**	**258**	**658**	**(408)**	**2 767**

	S1-19 (sous-jacent)							
En m€	CR	LCL	GEA	BPI	SFS	GC	AHM	Total
Produit net bancaire	**6 766**	**1 758**	**2 940**	**1 442**	**1 368**	**2 843**	**(260)**	**16 857**
Charges d'exploitation hors FRU	(4 413)	(1 166)	(1 444)	(894)	(671)	(1 616)	(381)	(10 585)
FRU	(88)	(32)	(7)	(22)	(18)	(177)	(81)	(426)
Résultat brut d'exploitation	**2 265**	**561**	**1 489**	**526**	**678**	**1 050**	**(722)**	**5 846**
Coût du risque	(295)	(95)	(3)	(175)	(239)	(59)	(13)	(879)
Coût du risque juridique	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés mises en équivalence	9	-	25	-	156	(1)	-	188
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(7)	1	(0)	(1)	1	3	7	3
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	**1 972**	**466**	**1 510**	**350**	**596**	**992**	**(727)**	**5 158**
Impôts	(744)	(157)	(419)	(99)	(137)	(287)	209	(1 633)
Rés. net des activités abandonnées	-	-	8	-	-	-	-	8
Résultat net	**1 228**	**310**	**1 099**	**251**	**459**	**705**	**(518)**	**3 534**
Intérêts minoritaires	(0)	(0)	(149)	(53)	(58)	1	7	(253)
Résultat net part du Groupe	**1 228**	**309**	**950**	**198**	**401**	**706**	**(512)**	**3 281**

GEA : Gestion de l'épargne et Assurances ; BP : Banque de proximité ; SFS : Services financiers spécialisés ; GC : Grandes clientèles ; AHM : Activités hors métiers

CRÉDIT AGRICOLE GROUP

ANNEXES

Contribution des pôles métiers au résultat

Revenus et RNPG sous-jacent par métier hors AHM (m€)

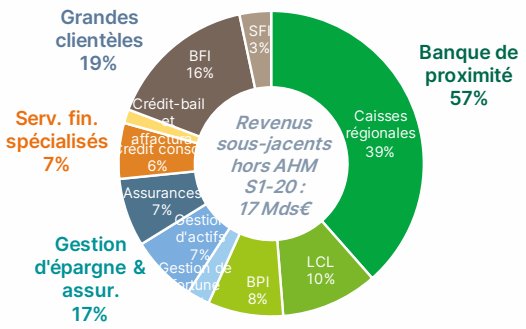

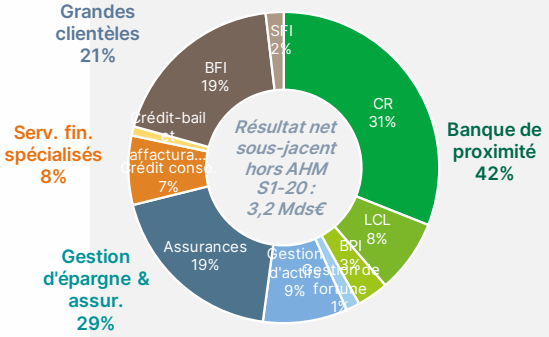

CRÉDIT AGRICOLE S.A. | CRÉDIT AGRICOLE GROUP

ANNEXES

Indicateurs de risques

Evolution des encours de crédits

Groupe Crédit Agricole - Evolution des encours de risque de crédit

En m€	Juin 19	Mars 20	Juin 20
Encours bruts de créances clientèle	903 401	955 907	975 202
dont créances dépréciées	23 099	23 152	23 815
Dépréciations constituées (y compris provisions collectives)	19 337	19 509	20 125
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	2,6%	2,42%	2,44%
Taux de couverture des créances dépréciées (hors provisions collectives)	59,7%	59,2%	58,8%
Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives)	83,7%	84,3%	84,5%

Crédit Agricole S.A. - Evolution des encours de risque de crédit

En m€	Juin 19	Mars 20	Juin 20
Encours bruts de créances clientèle	394 187	420 170	423 437
dont créances dépréciées	12 889	13 200	13 737
Dépréciations constituées (y compris provisions collectives)	9 359	9 566	10 082
Taux des créances dépréciées sur encours bruts	3,3%	3,1%	3,2%
Taux de couverture des créances dépréciées (hors provisions collectives)	55,7%	55,6%	55,6%
Taux de couverture des créances dépréciées (y compris provisions collectives)	72,6%	72,5%	73,4%

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Indicateurs de risques

Ventilation des expositions[1] par secteur et zone géographique

Par secteur d'activité	Juin 20	Déc. 19
Clientèle de banque de détail	23,6%	25,2%
Services non marchands / secteur public / collectivités	27,0%	20,1%
Energie	6,5%	7,0%
Autres activités financières non bancaires	9,0%	10,0%
Banques	2,8%	3,0%
Immobilier	2,9%	3,3%
Aéronautique / aérospatial	1,9%	2,0%
Divers	3,1%	3,2%
Automobile	3,0%	2,6%
Industrie lourde	2,2%	2,2%
Distribution / Biens de consommation	1,9%	1,8%
BTP	1,7%	1,8%
Agriculture / Agroalimentaire	2,0%	2,1%
Maritime	1,6%	1,7%
Autres transports	1,4%	1,3%
Autres industries	1,9%	1,8%
Telecom	1,5%	1,7%
Santé / Pharmacie	1,0%	1,1%
Assurance	1,2%	1,1%
Tourisme / hôtels / restauration	0,9%	0,8%
Informatique / Technologie	1,4%	1,6%
Non ventilé	1,5%	4,8%
Total	**100,0%**	**100,0%**

Par zone géographique	Juin 20	Déc. 19
France (hors banque de détail)	37,1%	31,6%
France (banque de détail)	15,2%	16,0%
Europe de l'Ouest hors Italie	12,2%	13,4%
Italie	11,0%	12,1%
Amérique du Nord	5,8%	7,6%
Asie et Océanie hors Japon	4,6%	5,2%
Afrique et Moyen-Orient	3,5%	3,7%
Japon	4,4%	4,6%
Europe de l'Est	1,9%	2,4%
Amérique centrale et du Sud	1,2%	1,3%
Non ventilé	2,9%	2,0%
Total	**100,0%**	**100,0%**

[1] *Les engagements commerciaux sont calculés conformément aux exigences IFRS7 et couvrent les engagements de bilan et de hors-bilan.*

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Indicateurs de risques

VaR – expositions aux risques de marché

Crédit Agricole S.A. – exposition aux risques de marché

En m€	VAR (99% -1 jour) 1er Janvier au 30 juin 2020				
	Minimum	Maximum	Moyenne	**30 Juin**	31/12/2019
Taux	6	16	11	**10**	6
Crédit	3	12	7	**7**	4
Change	1	6	3	**4**	3
Actions	1	3	2	**1**	1
Matières premières	0	0	0	**0**	0
VaR mutualisée de Crédit Agricole S.A.	**7**	**24**	**16**	**14**	**9**

La VaR (99%,1 jour) de Crédit Agricole S.A. est mesurée en prenant en compte les effets de diversification entre les différentes entités du Groupe.
VaR (99% - 1 day) au 30/06/20 : €14m pour Crédit Agricole S.A.

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Structure financière et Bilan

Solvabilité de Crédit Agricole S.A. (Mds€)

Solvabilité de Crédit Agricole SA (en Mds d'euros)

	Non-Phasé		*Phasé*	
	30/06/20	*31/12/19*	*30/06/20*	*31/12/19*
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)	**63,9**	**62,9**	**63,9**	**62,9**
(-) Prévision de distribution	(0,7)	(2,0)	(0,7)	(2,0)
(-) Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(5,1)	(5,1)	(5,1)	(5,1)
Intérêts minoritaires éligibles	4,4	4,4	4,4	4,4
(-) Filtres prudentiels	(2,0)	(1,6)	(2,0)	(1,6)
dont : Prudent valuation	*(0,8)*	*(0,9)*	*(0,8)*	*(0,9)*
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(19,1)	(18,7)	(19,1)	(18,7)
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(0,2)	(0,1)	(0,2)	(0,1)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticiopées des expositions sous forme d'actions	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,2)
Dépassement de franchises	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres éléments du CET1	(0,4)	(0,4)	0,5	(0,4)
TOTAL CET1	**40,6**	**39,2**	**41,5**	**39,2**
AT1	3,6	3,5	5,2	5,1
TOTAL TIER 1	**44,2**	**42,7**	**46,8**	**44,3**
Tier 2	14,1	12,1	14,2	12,2
TOTAL CAPITAL	**58,3**	**54,8**	**61,0**	**56,5**
EMPLOIS PONDÉRÉS	**346,9**	**323,7**	**347,4**	**323,7**
Ratio CET1	**11,7%**	**12,1%**	**12,0%**	**12,1%**
Ratio Tier1	**12,7%**	**13,2%**	**13,5%**	**13,7%**
Ratio global	**16,8%**	**16,9%**	**17,6%**	**17,5%**

CRÉDIT AGRICOLE GROUP

ANNEXES

Structure financière et Bilan

Solvabilité de Crédit Agricole (Mds€)

Solvabilité du Groupe Crédit Agricole (en Mds d'euros)	Non-Phasé		Phasé	
	30/06/20	31/12/19	30/06/20	31/12/19
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE)	**116,8**	**115,0**	**116,8**	**115,0**
(-) Prévision de distribution	(0,4)	(1,1)	(0,4)	(1,1)
(-) Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(5,1)	(5,1)	(5,1)	(5,1)
Intérêts minoritaires éligibles	3,5	3,5	3,5	3,5
(-) Filtres prudentiels	(2,5)	(2,1)	(2,5)	(2,1)
dont : Prudent valuation	*(1,4)*	*(1,4)*	*(1,4)*	*(1,4)*
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(19,8)	(19,4)	(19,8)	(19,4)
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(0,2)	(0,1)	(0,2)	(0,1)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(0,4)	(0,4)	(0,4)	(0,4)
Dépassement de franchises	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres éléments du CET1	(1,2)	(1,1)	0,4	(1,1)
TOTAL CET1	**90,6**	**89,1**	**92,2**	**89,1**
AT1	3,6	3,5	5,2	5,1
TOTAL TIER 1	**94,2**	**92,6**	**97,4**	**94,2**
Tier 2	15,0	13,3	15,2	13,5
TOTAL CAPITAL	**109,2**	**105,9**	**112,6**	**107,7**
EMPLOIS PONDÉRÉS	**572,3**	**559,0**	**572,8**	**559,0**
Ratio CET1	**15,8%**	**15,9%**	**16,1%**	**15,9%**
Ratio Tier1	**16,5%**	**16,6%**	**17,0%**	**16,8%**
Ratio global	**19,1%**	**18,9%**	**19,7%**	**19,3%**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Structure financière et Bilan

Bilan (Mds€)

Actif	30/06/2020	31/12/2019
Caisse, banques centrales	156,5	93,1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	430,9	399,5
Instruments dérivés de couverture	23,1	19,4
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	261,8	261,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	499,8	438,6
Prêts et créances sur la clientèle	413,4	395,2
Titres de dette	93,8	72,5
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8,1	7,1
Actifs d'impôts courants et différés	4,6	4,3
Comptes de régularisation et actifs divers	44,6	38,3
Actifs non courants destinés à être cédés	0,5	0,5
Participations aux bénéfices différée	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7,4	7,2
Immeubles de placement	6,6	6,6
Immobilisations corporelles	5,4	5,6
Immobilisations incorporelles	3,2	3,2
Ecart d'acquisition	15,7	15,3
Total actif	**1 975,4**	**1 767,6**

Passif	30/06/2020	31/12/2019
Banques centrales	1,6	1,9
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	271,9	246,7
Instruments dérivés de couverture	15,6	13,3
Dettes envers les établissements de crédit	275,6	142,0
Dettes envers la clientèle	704,1	646,9
Dettes représentées par un titre	185,3	201,0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	10,3	9,2
Passifs d'impôts courants et différés	3,9	3,8
Comptes de régularisation et passifs divers	55,6	49,3
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,5	0,5
Provisions techniques des contrats d'assurance	351,9	356,1
Provisions	4,3	4,4
Dettes subordonnées	23,0	21,8
Capitaux propres part du Groupe	63,9	62,9
Participations ne donnant pas le contrôle	8,0	7,9
Total passif	**1 975,4**	**1 767,6**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Structure financière et Bilan

Variation des capitaux propres (m€)

En m€	*Part du Groupe*	*Part des Minoritaires*	*Total*	*Dettes subordonnées*
Au 31 Décembre 2019	**62 920**	**7 923**	**70 843**	**21 797**
Augmentation de capital	-	-	-	
Dividendes versés sur 2020	-	(108)	(108)	
Variation des titres auto-détenus	(14)	-	(14)	
Émissions de titres super subordonnés Additional Tier 1 à durée indéterminée net des frais d'émission	(4)	-	(4)	
Rémunération des titres super subordonnés Additional Tier 1 à durée indéterminée	(229)	(14)	(243)	
Effets des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	6	3	9	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(302)	(28)	(330)	
Variation de la quote-part de réserve des sociétés mises en équivalence	(86)	(30)	(116)	
Résultat de la période	1 592	287	1 879	
Autres	11	5	16	
Au 30 juin 2020	**63 894**	**8 038**	**71 932**	**23 038**

CRÉDIT AGRICOLE GROUP

ANNEXES

Structure financière et Bilan

Bilan (Mds€)

Actif	30/06/2020	31/12/2019
Caisse, banques centrales	160,3	97,1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	435,2	404,3
Instruments dérivés de couverture	24,6	20,9
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	272,5	272,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	120,4	100,9
Prêts et créances sur la clientèle	955,1	913,5
Titres de dette	117,9	95,1
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	14,4	11,7
Actifs d'impôts courants et différés	6,6	6,3
Comptes de régularisation et actifs divers	48,4	44,4
Actifs non courants destinés à être cédés	0,5	0,5
Participations aux bénéfices différée	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7,3	7,1
Immeubles de placement	7,3	7,3
Immobilisations corporelles	10,1	10,2
Immobilisations incorporelles	3,5	3,4
Ecart d'acquisition	16,2	15,8
Total actif	**2 200,2**	**2 011,0**

Passif	30/06/2020	31/12/2019
Banques centrales	1,9	2,2
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	270,3	245,1
Instruments dérivés de couverture	24,8	20,5
Dettes envers les établissements de crédit	190,8	99,6
Dettes envers la clientèle	938,6	855,5
Dettes représentées par un titre	194,8	213,4
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	11,6	10,5
Passifs d'impôts courants et différés	3,9	4,0
Comptes de régularisation et passifs divers	55,5	51,4
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,5	0,5
Provisions techniques des contrats d'assurance	354,2	358,2
Provisions	7,0	6,9
Dettes subordonnées	22,9	21,7
Capitaux propres part du Groupe	116,8	115,0
Participations ne donnant pas le contrôle	6,6	6,6
Total passif	**2 200,2**	**2 011,0**

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Notation de crédits

Notations au 29/07/2020

Crédit Agricole S.A. - Notations au 29/07/20

Notation	Contrepartie LT / CT	Emetteur / Dette senior préférée LT	Perspective / surveillance	Dette senior préférée CT	Dernière décision note Emetteur/Dette	Décision de notation
S&P Global Ratings	AA-/A-1+ (RCR)	A+	Perspective négative	A-1	23/04/2020	Affirmation des notes LT / CT ; perspective révisée de stable à négative
Moody's	Aa2/P-1 (CRR)	Aa3	Perspective stable	P-1	19/09/2019	Relèvement des notes LT (1 cran); perspective révisée à stable de positive ; notes CT confirmées
Fitch Ratings	AA- (DCR)	A+/AA-	Perspective négative	F1+	30/03/2020	Relèvement des notes des dettes senior préférées LT/CT (1 cran); perspective révisée de stable à négative
DBRS	AA (high) / R-1 (high) (COR)	AA (low)	Perspective stable	R-1 (middle)	01/10/2019	Affirmation des notes LT / CT ; perspective inchangée

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Risques juridiques

Risques juridiques

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2019.
Par rapport aux faits exceptionnels et litiges exposés dans ce document et actualisés au premier trimestre 2020 dans le document A02, les seules évolutions se trouvent :

- **au paragraphe « O' Sullivan and Tavera", dernier alinéa,**
- **au paragraphe « Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. », dernier alinéa.**

Au deuxième trimestre 2020, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a notifié des griefs à Amundi tel que précisé ci-après au paragraphe « Amundi – Procédure AMF ».

Faits exceptionnels et litige

Strauss/Wolf/Faudem :
Des citoyens américains (et des membres de leurs familles), victimes d'attentats attribués au Hamas commis en Israël entre 2001 et 2004, ont assigné le Crédit Lyonnais et une autre banque devant un tribunal new-yorkais.

Ils soutiennent que ces banques seraient complices des terroristes car elles détenaient chacune un compte ouvert – en 1990 pour le Crédit Lyonnais – par une association charitable d'aide aux Palestiniens, compte par lequel des fonds auraient été virés à des entités palestiniennes accusées, selon les demandeurs, de financer le Hamas. Les demandeurs, qui n'ont pas chiffré leur préjudice, réclament l'indemnisation de leurs « blessures, angoisses et douleurs émotionnelles ».

En l'état du dossier et de la procédure, les demandeurs n'ont pas rapporté la preuve que l'association était effectivement liée aux terroristes, ni que le Crédit Lyonnais savait que son client pouvait être impliqué – si ceci était démontré – dans le financement du terrorisme. Le Tribunal a pourtant exigé cette démonstration de la part des demandeurs pour qu'ils puissent espérer obtenir gain de cause. Le Crédit Lyonnais conteste donc vigoureusement les allégations des demandeurs.

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2013, le juge du Summary Judgement a renvoyé le Crédit Lyonnais et les demandeurs vers un procès au fond devant un jury populaire.
En février 2018, le Crédit Lyonnais a déposé une nouvelle « motion for summary judgement », fondée sur une jurisprudence récente afin que les réclamations des demandeurs soient rejetées sans que l'affaire soit soumise à un tel jury populaire.

En janvier 2019, les demandeurs ont tenté de modifier leurs écritures pour y ajouter de nouveaux demandeurs, avant que leur action ne soit prescrite. Le juge a refusé cette demande et deux nouvelles actions (Fisher et Miller) ont donc été introduites devant le même tribunal que celui en charge des procédures Strauss/Wolf. Elles sont similaires à celles déjà en cours, leur analyse juridique est identique et leur sort dépendra de l'issue de la dernière demande de summary judgment déposée par le Crédit Lyonnais en février 2018. Elles vont donc, d'un point de vue procédural, rester en suspens jusque-là.

ANNEXES

Risques juridiques

Risques juridiques

Le 31 mars 2019, le tribunal a accueilli dans son intégralité la « motion for summary judgment » déposée par le Crédit Lyonnais en février 2018. Le tribunal a estimé qu'aucun jury raisonnable ne pourrait donner raison aux demandeurs et a donc rejeté toutes leurs prétentions. Les demandeurs ont fait appel de cette décision.

Affaire EIC (échange image chèques)

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que dix autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie.
En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'échange image chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (annulation d'opérations compensées à tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision.

Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT.

L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet.

L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012.
La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC - Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.
La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi.

La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros.

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Risques juridiques

Risques juridiques

Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation.

Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, CACIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

ANNEXES

Risques juridiques

Risques juridiques

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne.

En outre, Crédit Agricole S.A. fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) a été close par la KFTC, selon une décision notifiée à CA-CIB le 20 décembre 2018.

S'agissant des deux actions de groupe (class actions) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une (« Sullivan » pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre (« Lieberman » pour le Libor), l'action de groupe « Lieberman » est au stade préliminaire de l'examen de sa recevabilité ; la procédure est toujours suspendue devant la Cour fédérale de l'État de New York. Quant à l'action de groupe « Sullivan », Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont présenté une motion to dismiss visant à rejeter la demande des plaignants. La Cour fédérale de New-York, statuant en première instance, a fait droit à cette demande à l'égard de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB. Le 14 juin 2019, les demandeurs ont interjeté appel de cette décision.

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Risques juridiques

Risques juridiques

Depuis le 1er juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (class action) aux États-Unis (« Frontpoint ») relative aux indices SIBOR (Singapore Interbank Offered Rate) et SOR (Singapore Swap Offer Rate). Après avoir accepté une première motion to dismiss présentée par Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB, la cour fédérale de New York, statuant sur une nouvelle demande des plaignants, a écarté Crédit Agricole SA de l'action Frontpoint, au motif qu'elle n'avait pas contribué aux indices concernés. La cour a en revanche considéré, en tenant compte d'évolutions récentes de la jurisprudence, que sa compétence juridictionnelle pouvait s'appliquer à l'égard de Crédit Agricole CIB, comme à l'égard de l'ensemble des banques membres du panel de l'indice SIBOR. Les allégations contenues dans la plainte relative aux indices SIBOR/USD et SOR ont par ailleurs été écartées par la cour, ne demeure donc pris en compte que l'indice SIBOR/dollar singapourien. Le 26 décembre2018, les plaignants ont déposé une nouvelle plainte visant à réintroduire dans le champ de l'action Frontpoint les manipulations alléguées des indices Sibor et Sor ayant affecté les transactions en dollars américains. Crédit Agricole CIB, aux côtés des autres défendeurs, s'est opposé à cette nouvelle plainte lors de l'audience qui s'est tenue le 2 mai 2019 devant la cour fédérale de New York. Le 26 juillet 2019, la cour fédérale a fait droit aux arguments présentés par les défendeurs. Les plaignants ont relevé appel de cette décision le 26 août 2019.

Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor, Libor, SIBOR et SOR, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indûment perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

Banque Saudi Fransi

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) a reçu au cours de l'année 2018 une demande d'arbitrage présentée par Banque Saudi Fransi (BSF) devant la Chambre de Commerce Internationale (CCI). Le litige portait sur l'exécution d'un contrat de services techniques entre BSF et Crédit Agricole CIB qui n'est plus en vigueur. BSF avait quantifié sa réclamation à 1 023 523 357,00 SAR en principal, soit la contre-valeur en euros d'environ 242 millions. Crédit Agricole CIB et BSF ont signé un accord ayant pour effet de mettre un terme à la procédure d'arbitrage devant la CCI. Cet accord n'a pas d'impact significatif sur les comptes de Crédit Agricole CIB.

Bonds SSA

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre d'enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché secondaire des obligations SSA (Supranational, Sub-Sovereign and Agencies) libellées en dollars américains. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises disponibles. Le 20 décembre 2018, la Commission européenne a adressé une communication des griefs à plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction à des règles du droit européen de la concurrence sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont pris connaissance des griefs et y ont répondu le 29 mars 2019, puis au cours d'une audition qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2019. Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans une action de groupe (class action) consolidée putative devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Les plaignants n'ayant pas réussi à établir un dommage suffisant, cette action a été rejetée par une décision du 29 août 2018 qui leur a donné néanmoins la possibilité d'y remédier. Le 7 novembre 2018, les plaignants ont déposé une plainte modifiée. Crédit Agricole CIB ainsi que les autres défendeurs ont déposé des « motions to dismiss » visant à rejeter cette plainte. La plainte a été jugée irrecevable, le 30 septembre 2019, pour défaut de compétence de la juridiction new-yorkaise.

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Risques juridiques

Risques juridiques

Le 7 février 2019, une autre action de groupe contre Crédit Agricole CIB et les défendeurs également cités dans l'action de groupe déjà en cours a été déposée devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole-CIB ont reçu notification, le 11 juillet 2018, d'une citation avec d'autres banques dans une action de groupe déposée au Canada devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario. Une autre action, a été déposée le même jour devant la Cour fédérale. L'action devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario a été radiée en date du 19 février 2020.

À ce stade, il n'est pas possible de connaître l'issue de ces enquêtes, procédures ou actions de groupe ni la date à laquelle elles se termineront.

O'Sullivan and Tavera

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York (« O' Sullivan I »).

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (« O'Sullivan II »).

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (« Tavera »).

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du US Anti-Terrorism Act et du Justice Against Sponsors of Terrorism Act. Plus particulièrement, elles soutiennent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient traité des opérations en dollars américains pour l'Iran et des entités iraniennes en violation de sanctions édictées par le US Treasury Department's Office of Foreign Assets Control, ce qui aurait permis à l'Iran de financer des organisations terroristes qui, comme il est allégué, seraient les auteurs des attaques précitées. Les demandeurs réclament des dommages intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Le 2 mars 2018, Crédit Agricole CIB et d'autres défendeurs ont déposé une « motion to dismiss » visant à rejeter les prétentions des demandeurs dans la procédure « O'Sullivan I ». Le 28 mars 2019 le juge a fait droit à cette demande de Crédit Agricole CIB et des autres défendeurs. Les plaignants ont déposé le 22 avril 2019 une requête en vue de modifier leur plainte. Les défendeurs se sont opposés à cette requête le 20 mai 2019 et les plaignants ont répondu le 10 juin 2019. Le 25 février 2020 la requête des plaignants en vue de modifier leur plainte a été refusée et leur plainte initiale a été rejetée.

Le 28 mai 2020, les plaignants ont déposé une nouvelle requête en vue d'obtenir une décision finale susceptible d'appel. Le 11 juin 2020, les défendeurs se sont opposés à cette requête et le 18 juin 2020 les plaignants ont répondu. Le Tribunal n'a pas encore statué sur la requête.

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Risques juridiques

Risques juridiques

Autorité de la concurrence italienne

Le 5 octobre 2018, CA Consumer Finance SA (« CACF ») et sa filiale FCA Bank S.p.A. ont reçu –ainsi que plusieurs autres banques et certains constructeurs automobiles – une communication des griefs de l'Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato (Autorité italienne de la concurrence). Il était allégué dans cette communication des griefs que plusieurs banques adossées à certains fabricants d'automobiles et offrant des solutions de financement de ces véhicules (banques dites « captives ») auraient restreint la concurrence du fait de certains échanges d'informations, notamment au sein de deux associations professionnelles.

Par une décision notifiée le 9 janvier 2019, l'Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato a considéré que FCA Bank S.p.A. avait participé à cette prétendue infraction et que celle-ci était également imputable à CACF. L'AGCM a imposé une amende de 178,9 millions euros à FCA Bank S.p.A., FCA Bank S.p.A. et CA CF ont fait appel de cette décision devant le Tribunal administratif régional (TAR) du Lazio. Par ordonnance du 4 avril 2019, le TAR du Lazio a prononcé, à titre provisoire, le sursis à l'exécution du paiement de l'amende imposée à FCA Bank S.p.A. sous réserve de la constitution d'une caution par FCA Bank S.p.A. couvrant le montant de l'amende.

Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE")

Le 15 janvier 2019, une action de groupe (« Putnam Bank ») a été introduite devant un tribunal fédéral de New York (l'US District Court Southern District of New-York) contre l'Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE") et de nombreuses banques dont Crédit Agricole SA, Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Cette action a été introduite par des plaignants qui prétendent avoir investi dans des produits financiers indexés sur l'USD ICE LIBOR. Ils accusent les banques de s'être entendues, depuis février 2014, pour fixer de manière artificiellement basse cet indice et d'avoir réalisé ainsi des profits illicites.

Le 31 janvier 2019 une action similaire (« Livonia ») a été introduite auprès de l'US District Court Southern District of New-York contre de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Le 1er février 2019 ces deux actions ont été jointes.

Le 4 mars 2019 une troisième action de groupe («Hawaï Sheet Metal Workers retirement funds ») a été introduite contre les mêmes banques devant le même tribunal et consolidée avec les deux actions précédentes le 26 avril 2019.Le 1er juillet 2019, les demandeurs ont déposé une "Consolidated Class Action Complaint".

Les défendeurs ont déposé le 30 août 2019 une « motion to dismiss » visant à rejeter cette plainte consolidée.

Le 26 mars 2020, le juge a fait droit à la « motion to dismiss » des défendeurs. Le 24 avril 2020, les plaignants ont fait appel de cette décision.

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Risques juridiques

Risques juridiques

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V.

Les conditions de révision des taux d'intérêts de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., filiale à 100% de Crédit Agricole Consumer Finance SA, et ses filiales font l'objet de réclamations d'un certain nombre d'emprunteurs qui portent sur les critères de révision de ces taux et d'éventuels trop-perçus d'intérêts.

Le 21 janvier 2019, dans deux affaires concernant des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., la commission des appels de la KIFID (instance néerlandaise spécialisée dans les litiges concernant les services financiers) a jugé que, en cas d'absence d'information ou d'information insuffisante sur les éléments précis déterminant le taux d'intérêt, celui-ci devait suivre l'évolution des taux d'intérêt du marché des prêts à la consommation.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a mis en place en mai 2020 un plan de compensation au profit de clients emprunteurs qui tient compte des décisions de la KIFID précitées.

CACEIS Allemagne

CACEIS Allemagne a reçu des autorités fiscales bavaroises une demande de restitution d'impôts sur dividendes remboursés à certains de ses clients en 2010.

Cette demande porte sur un montant de 312 millions d'euros. Elle est assortie d'une demande de paiement de 148 millions d'euros d'intérêts (calculés au taux de 6% l'an).

CACEIS Allemagne conteste vigoureusement cette demande qui lui apparaît dénuée de tout fondement. CACEIS Allemagne a interjeté appel sur le fond et a sollicité un sursis à exécution du paiement dans l'attente de l'issue de la procédure au fond. Le sursis à exécution a été accordé pour le paiement des 148 millions d'euros d'intérêts et rejeté pour la demande de restitution du montant de 312 millions d'euros. CACEIS a fait appel de cette décision de rejet. La décision de rejet étant exécutoire, le paiement de la somme de 312 millions a été effectué par CACEIS qui a inscrit dans ses comptes, compte tenu des procédures d'appel en cours, une créance d'un montant équivalent.

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

ANNEXES

Risques juridiques

Risques juridiques

Amundi – Procédure AMF

Suite à une enquête diligentée de 2017 à 2019, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a notifié des griefs à Amundi le 12 juin 2020. Les griefs concernent la gestion de certaines transactions réalisées par deux salariés d'Amundi, entre 2014 et 2015. Ce dossier a été transmis à un Rapporteur qui présentera ses conclusions à la Commission des Sanctions au terme de l'instruction du dossier. Amundi coopère pleinement dans le cadre de cette procédure. A ce jour, aucune sanction n'a été prononcée à l'encontre d'Amundi.

Dépendances éventuelles

Crédit Agricole S.A. n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

Liste de contacts :

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS CREDIT AGRICOLE S.A. :

Investisseurs institutionnels + 33 1 43 23 04 31 investor.relations@credit-agricole-sa.fr
Actionnaires individuels + 33 800 000 777 credit-agricole-sa@relations-actionnaires.com
(numéro d'appel gratuit France uniquement)

Clotilde L'Angevin + 33 1 43 23 32 45 clotilde.langevin@credit-agricole-sa.fr
Toufik Belkhatir + 33 1 57 72 12 01 toufik.belkhatir@credit-agricole-sa.fr
Joséphine Brouard + 33 1 43 23 48 33 josephine.brouard@credit-agricole-sa.fr
Oriane Cante + 33 1 43 23 03 07 oriane.cante@credit-agricole-sa.fr
Emilie Gasnier + 33 1 43 23 15 67 emilie.gasnier@credit-agricole-sa.fr
Ibrahima Konaté + 33 1 43 23 51 35 ibrahima.konate@credit-agricole-sa.fr
Annabelle Wiriath + 33 1 43 23 55 52 annabelle.wiriath@credit-agricole-sa.fr

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE :

Charlotte de Chavagnac + 33 1 57 72 11 17 charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr
Olivier Tassain + 33 1 43 23 25 41 olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr
Bertrand Schaefer + 33 1 49 53 43 76 bertrand.schaefer@ca-fnca.fr

Cette presentation est disponible sur :
www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres
Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info

@Crédit_Agricole Groupe Crédit Agricole @créditagricole_sa

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

TLAC

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* - FSB) a défini le calcul d'un ratio visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de pertes et de recapitalisation des banques systémiques (*Global Systemically Important Banks - G-SIBs*). Ce ratio de Total Loss Absorbing Capacity (TLAC) fournit aux autorités de résolution le moyen d'évaluer si les G-SIBs ont une capacité suffisante d'absorption de pertes et de recapitalisation avant et pendant la résolution. Il s'applique aux établissements d'importance systémique mondiale, donc au groupe Crédit Agricole.

Les éléments pouvant absorber les pertes sont constitués par le capital, les titres subordonnés et les dettes pour lesquelles l'Autorité de Résolution peut appliquer le renflouement interne.

L'exigence de ratio TLAC a été transposée en droit de l'Union européenne via CRR2 et s'applique depuis le 27 juin 2019. Depuis lors, le Groupe Crédit Agricole doit satisfaire à tout moment aux exigences suivantes :

- un ratio TLAC supérieur à 16% des actifs pondérés des risques (*Risk Weighted Assets* - RWA), niveau auquel s'ajoute, d'après la directive européenne CRD5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1% et le coussin contracyclique). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole devra respecter un ratio TLAC supérieur à 19,5% (auquel il faudra ajouter le coussin contra-cyclique)
- un ratio TLAC supérieur à 6% de l'exposition en levier (Leverage Ratio Exposure - LRE).

Les exigences minimales de ratio TLAC augmenteront à compter du 1er janvier 2022 à 18% des actifs pondérés des risques – niveau auquel il faudra ajouter l'exigence globale de coussins à cette date – et 6,75% de l'exposition en levier.

Groupe Crédit Agricole - Ratio TLAC au 30/06/20

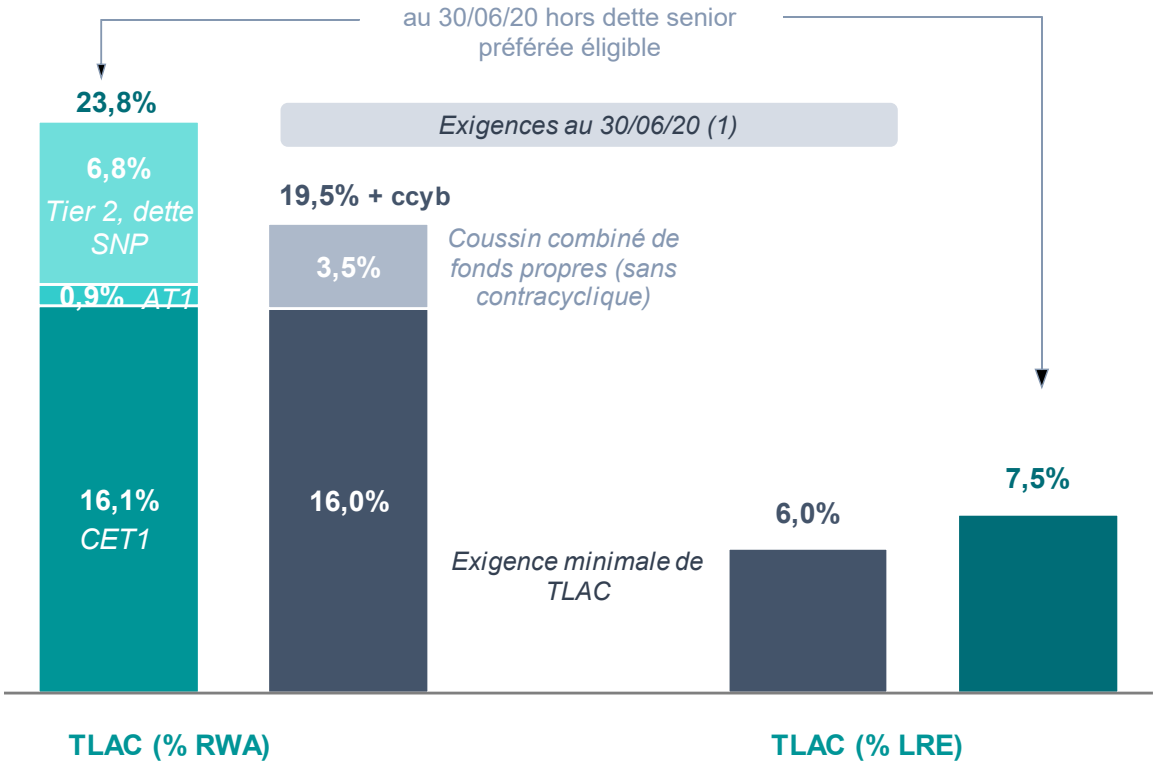

(1) D'après la directive CRD5, l'exigence globale de coussins de fonds propres (coussin combiné) qui s'ajoute à l'exigence minimale de TLAC exprimée en % des RWA inclut 2,5% de coussin de conservation, 1% de coussin systémique et le coussin contracyclique, fixé à 0,01% pour le Groupe CA au 30/06/20, d'après les décisions connues à ce jour.

Groupe Crédit Agricole - Exigences de TLAC au niveau du Groupe de résolution		
(en Mds€)		30/06/20
1	Capacité totale d'absorption de pertes (éléments de TLAC)	136,1
2	Total des actifs pondérés des risques (RWA)	572,8
3	TLAC (en pourcentage des actifs pondérés des risques, RWA)	23,8%
4	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier (LRE)	1 826,8
5	TLAC (en pourcentage de l'exposition en levier, LRE)	7,5%
6a	L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau du FSB sur la TLAC s'applique t-elle ?	Non
6b	L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle ?	Non
6c	Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)	N/A

Au 30 juin 2020, le **ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole s'élève à 23,8% des RWA et 7,5% de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible**. Le ratio TLAC progresse de 120 pb par rapport au 1er trimestre 2020, dans un contexte de forte hausse des émissions de dettes TLAC. Il est supérieur aux exigences respectives de 19,5% des RWA (d'après CRR2/CRD5, exigence à laquelle il faut ajouter le coussin contracyclique de 0,01% au 30 juin 2020) et de 6% de l'exposition en levier, alors même qu'il est possible à cette date d'inclure jusqu'à 2,5% des RWA en dette senior préférée éligible.

L'atteinte du ratio TLAC est soutenue par **un programme d'émission 2020 sur le marché de 6 à 8 milliards d'euros de dettes TLAC**. Au 30 juin 2020, 7,2 milliards d'euros équivalents ont été émis sur le marché ; le montant de titres senior non préférés du Groupe Crédit Agricole pris en compte dans le calcul du ratio TLAC s'élève à 23,2 milliards d'euros.

MREL

Le ratio MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*) est défini dans la Directive européenne "Redressement et Résolution des Banques" (*Bank Recovery and Resolution Directive - BRRD*). Cette directive établit un cadre pour la résolution des banques dans l'ensemble de l'Union Européenne, visant à doter les autorités de résolution d'instruments et de pouvoirs communs pour s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire l'exposition des contribuables aux pertes.

L'ACPR, autorité de résolution nationale, considère la stratégie de résolution «point d'entrée unique» (*Single Point of Entry* - SPE) comme la plus appropriée s'agissant du système bancaire français. Le Groupe Crédit Agricole a retenu le modèle du SPE. A ce titre, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole. Compte tenu des mécanismes de solidarité existant au sein du Groupe, un membre du réseau Crédit Agricole ou une entité qui lui est affiliée ne peut pas être mise en résolution de manière individuelle.

Le ratio MREL correspond à une exigence minimum de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution. Il est calculé comme étant le montant de fonds propres et de passifs éligibles exprimé en pourcentage du total des passifs et des fonds propres de l'établissement, après certains retraitements prudentiels (TLOF [1]) ou exprimé en actifs pondérés des risques (RWA). Sont éligibles au numérateur du ratio MREL les fonds propres prudentiels, ainsi que les titres subordonnés, les dettes senior non préférées et certaines dettes senior préférées d'échéance résiduelle de plus d'un an.

Groupe Crédit Agricole - Ratio MREL au 30/06/20

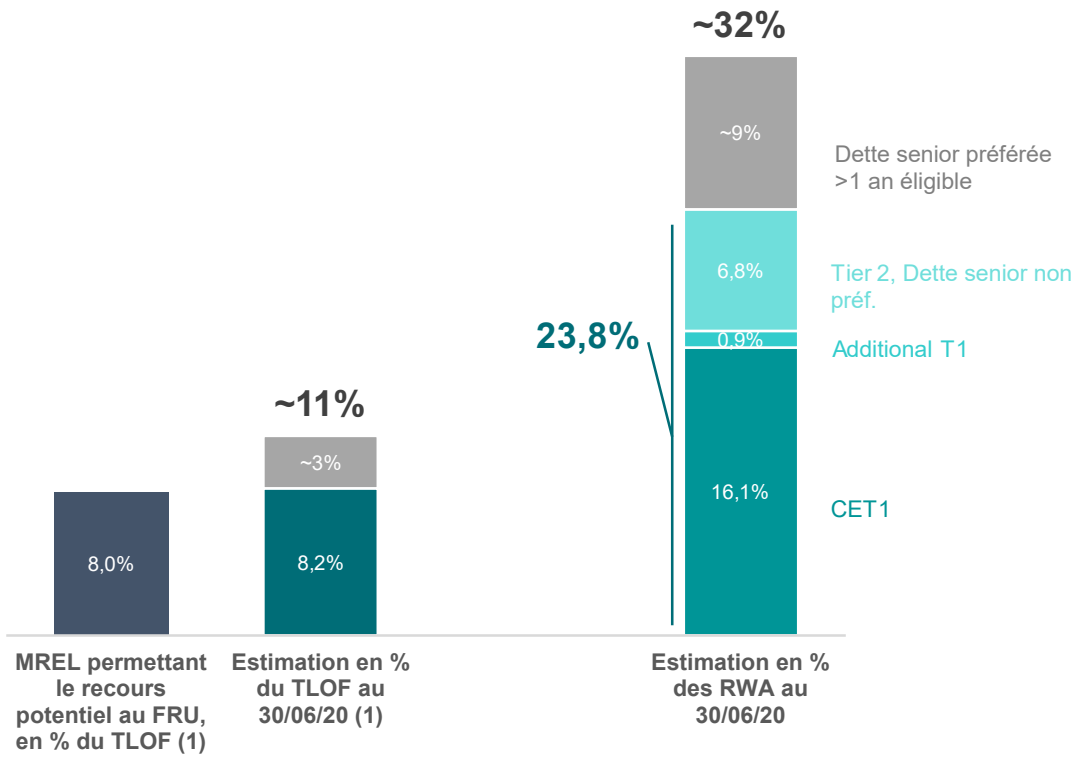

(1) Calcul effectué conformément à la BRRD applicable. Sont inclus les éléments éligibles au MREL émis par toutes les entités du Groupe. Recours au FRU sous réserve de la décision de l'autorité de résolution.

En 2020, le Groupe Crédit Agricole s'est vu notifié son exigence de MREL au niveau consolidé et sa première exigence de MREL au niveau subordonné (dans laquelle les instruments de dette senior sont généralement exclus, en cohérence avec les standards TLAC). Ces deux exigences sont d'ores et déjà applicables et respectées par le Groupe depuis leur notification. Elles pourront potentiellement changer à l'occasion de leur fixation annuelle par le CRU, mais aussi dans le cadre de l'évolution du cadre réglementaire européen (BRRD2).

L'objectif du Groupe Crédit Agricole est d'atteindre d'ici fin 2022 un ratio de MREL subordonné (hors dette senior préférée éligible) à 24-25% des RWA et de maintenir le ratio de MREL subordonné au-dessus de 8% du TLOF. Ce niveau permettrait le recours au Fonds de Résolution Unique (soumis à la décision de l'autorité de résolution) avant d'appliquer le principe de renflouement interne aux dettes seniors préférées, permettant de créer une couche de protection supplémentaire pour les investisseurs en dette senior préférée.

Au 30 juin 2020, le **Groupe Crédit Agricole présentait un ratio MREL estimé à 11% du TLOF et 8,2% hors dette senior préférée éligible**. Exprimé en pourcentage des actifs pondérés des risques, le ratio MREL estimé du Groupe Crédit Agricole atteint environ 32% à fin juin 2020. **Il s'établit à 23,8% hors dettes senior éligibles**.

1 TLOF – Total Llabilities Own Funds, équivalent au bilan prudentiel après netting des dérivés

SEUIL DE DÉCLENCHEMENT DU MONTANT MAXIMUM DE DISTRIBUTION (MMD)

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (CRD4) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuable (MMD, somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions) vise à restreindre les distributions lorsque ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, Tier 1 et Fonds propres totaux. Depuis le 12 mars 2020 et compte tenu des impacts de la crise du Covid-19, la Banque centrale Européenne a anticipé l'entrée en application de l'article 104a de CRD5 et autorise les établissements sous sa supervision à utiliser des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 pour remplir leur exigence additionnelle de capital au titre du Pilier 2 (*Pillar 2 requirement, P2R*). Au total, le P2R peut désormais être couvert par 75% de fonds propres Tier 1 dont a minima 75% de CET1. Ainsi, l'exigence CET1 de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole a baissé de 66bp depuis le 1er trimestre 2020.

Le Groupe Crédit Agricole, au 30 juin 2020, dispose d'une marge de sécurité de **636 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 36 Mds€ de capital CET1**.

Crédit Agricole S.A., au 30 juin 2020, dispose d'une marge de sécurité de **382 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 13 Mds€ de capital CET1**.

Groupe Crédit Agricole - Seuil de restrictions de distribution

30/06/20	CET1	Tier 1	Fonds propres totaux
Ratios de solvabilité phasés	16,1%	17,0%	19,7%
Distance à l'exigence SREP (1)	724 pb	636 pb	664 pb

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, Tier 1 et Fonds propres totaux.

636 pb

36 Md€

Distance au seuil de restrictions de distribution

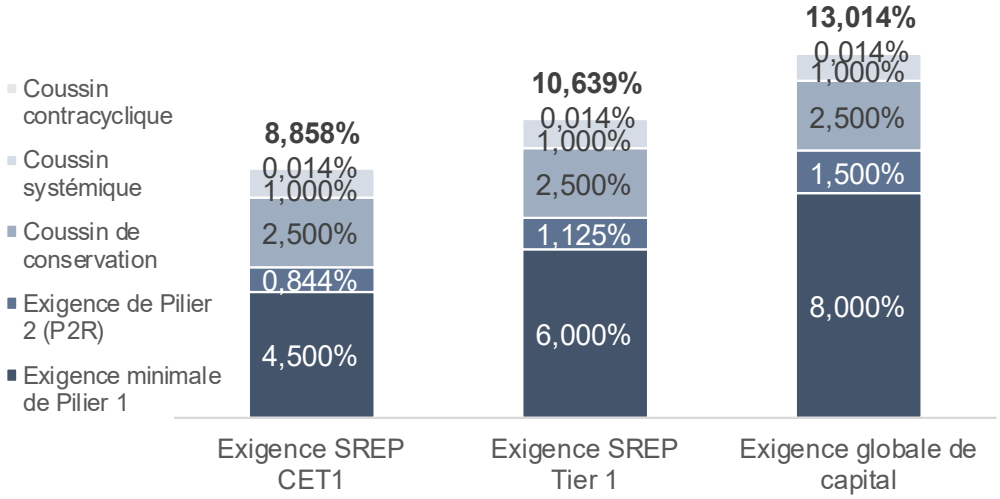

Crédit Agricole S.A. - Seuil de restrictions de distribution

30/06/20	CET1	Tier 1	Fonds propres totaux
Ratios de solvabilité phasés	12,0%	13,5%	17,6%
Distance à l'exigence SREP (1)	410 pb	382 pb	554 pb

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, Tier 1 et Fonds propres totaux.

382 pb

13 Md€

Distance au seuil de restrictions de distribution

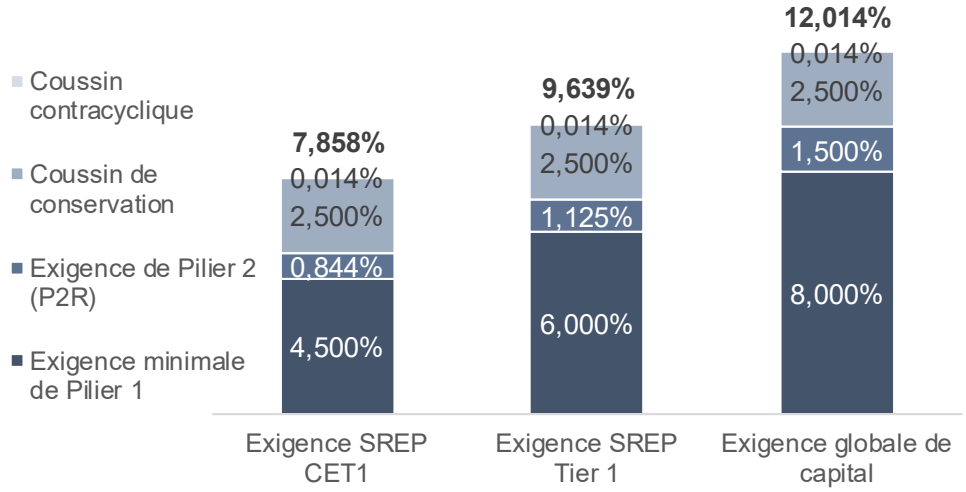

La recommandation Pilier 2 (P2G) n'est pas prise en compte, car le non-respect de cette recommandation (avéré ou probable) n'a pas de conséquence automatique sur les distributions.

LIQUIDITÉ ET REFINANCEMENT

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité du Groupe, l'excédent de ressources stables du bilan *cash* bancaire est calculé trimestriellement.

Le bilan *cash* bancaire est élaboré à partir des comptes en normes IFRS du Groupe Crédit Agricole. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers IFRS du Groupe et les compartiments du bilan *cash* tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-après et dont la définition est communément admise sur la place. Il correspond au périmètre bancaire, les activités d'assurance étant gérées avec leur propre contrainte prudentielle.

À la suite de la répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan *cash*, des calculs de compensation (*nettings*) sont effectués. Ils concernent certains éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité. Ainsi, les impôts différés, impacts de la juste valeur, dépréciations collectives, ventes à découvert et autres actifs et passifs font l'objet d'un *netting* pour un montant de 62 milliards d'euros à fin juin 2020. De même, 96 milliards d'euros de *repos/reverse* repos sont éliminés, dans la mesure où ces encours sont la traduction de l'activité du *desk* Titres effectuant des opérations de prêts/emprunts de titres qui se compensent. Les autres *nettings* effectués pour la construction du bilan *cash* sont relatifs aux dérivés, appels de marge, comptes de régularisation / règlement / liaison et aux titres non liquides détenus par la Banque de financement et d'investissement (BFI), intégrés au compartiment des «Actifs de négoce à la clientèle», pour un montant total de 184 milliards d'euros à fin juin 2020.

Il est à noter que la centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations ne fait pas l'objet d'un *netting* dans la construction du bilan *cash* ; le montant de l'épargne centralisée (62 milliards d'euros à fin juin 2020) étant intégré à l'actif dans les «Actifs de négoce à la clientèle» et au passif dans les «Ressources clientèle».

Dans une dernière étape, d'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les émissions senior dans les réseaux bancaires ainsi que les refinancements de la Banque Européenne d'Investissements et Caisse des Dépôts et Consignations et les autres refinancements de même type adossés à des prêts clientèle, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment "Ressources marché long terme", sont retraités pour apparaître comme des "Ressources clientèle".

On notera que parmi les opérations de refinancement banques centrales, les encours correspondant au TLTRO (*Targeted Longer Term Refinancing Operation*) sont intégrés dans les «Ressources marché long terme». En effet, les opérations de TLTRO II et TLTRO III ne comportent pas d'option de remboursement anticipé à la main de la BCE ; compte tenu de leur maturité contractuelle respective à quatre ans et à trois ans, elles sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

Les opérations de pension livrée (*repos*) moyen-long terme sont également comprises dans les «Ressources marché long terme».

Enfin, les contreparties bancaires de la BFI avec lesquelles nous avons une relation commerciale sont considérées comme de la clientèle pour la construction du bilan *cash*.

Groupe Crédit Agricole - Construction du bilan cash bancaire au 30/06/20

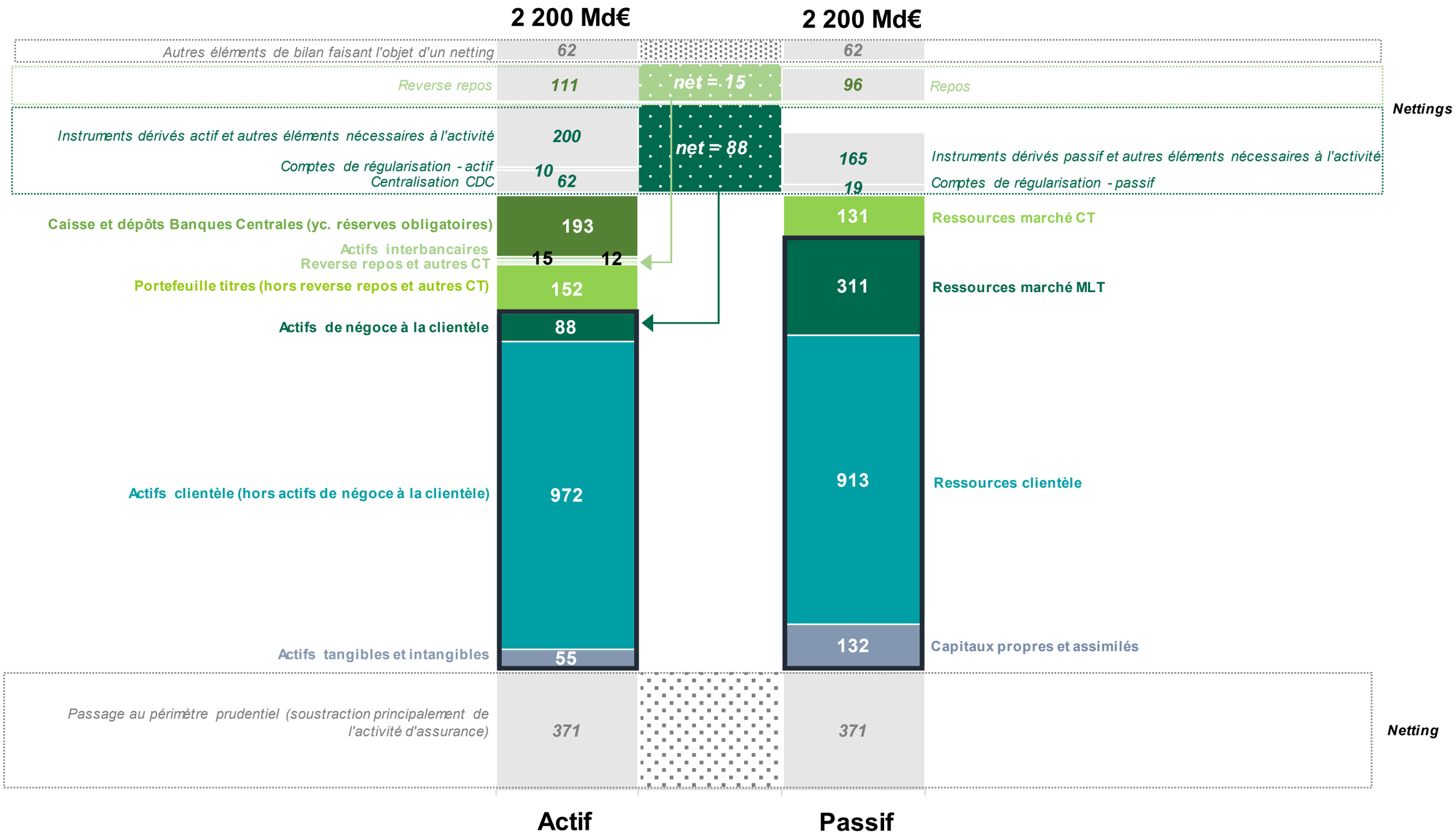

Le bilan *cash* bancaire du Groupe, à 1 487 milliards d'euros au 30 juin 2020, fait apparaître un **excédent des ressources stables sur emplois stables de 241 milliards d'euros**, en hausse de 109 milliards d'euros par rapport à mars 2020, et en hausse de 125 milliards d'euros par rapport à juin 2019.

Dans le contexte de crise sanitaire COVID-19, le Groupe s'est mobilisé massivement pour soutenir ses clients, à travers notamment la mise en place de PGE (Prêts Garantis par l'Etat) et le report d'échéance de crédits. Pour servir les demandes des clients et bénéficier de conditions de taux compétitives, le Groupe a de nouveau pris part en juin 2020 aux opérations de refinancement moyen-long terme «T-LTRO III» de la Banque centrale Européenne pour 90 milliards d'euros, contribuant à rehausser son niveau de ressources stables.

Par ailleurs, le Groupe a bénéficié sur le trimestre d'une hausse significative de la collecte sur la banque de financement et la banque de détail en France provenant pour partie du retour de liquidité issu du financement des PGE. En effet, sur le trimestre la collecte a progressé de 47 milliards d'euros tandis que les crédits sont en hausse de 16 milliards d'euros contribuant également à l'amélioration des ressources stables.

L'excédent de 241 milliards d'euros appelé "position en ressources stables" permet au Groupe de couvrir le déficit LCR engendré par les actifs durables et les passifs stables (clientèle, actifs tangibles et intangibles, ressources long terme et fonds propres). Il respecte ainsi l'objectif de plus de 100 milliards d'euros du Plan à Moyen Terme. Le **ratio des ressources stables sur emplois stables s'établit à 121,6%**, en hausse par rapport au trimestre précédent de 9,5pp.

Par ailleurs, compte-tenu des excédents de liquidité, et du remboursement progressif sur le trimestre des tirages sur les facilités banques centrales (notamment LTRO), le Groupe est passé en position prêteuse à court terme au 30 juin 2020 (dépôts Banques centrales supérieurs au montant de l'endettement court terme).

Groupe Crédit Agricole - Bilan cash au 30/06/20

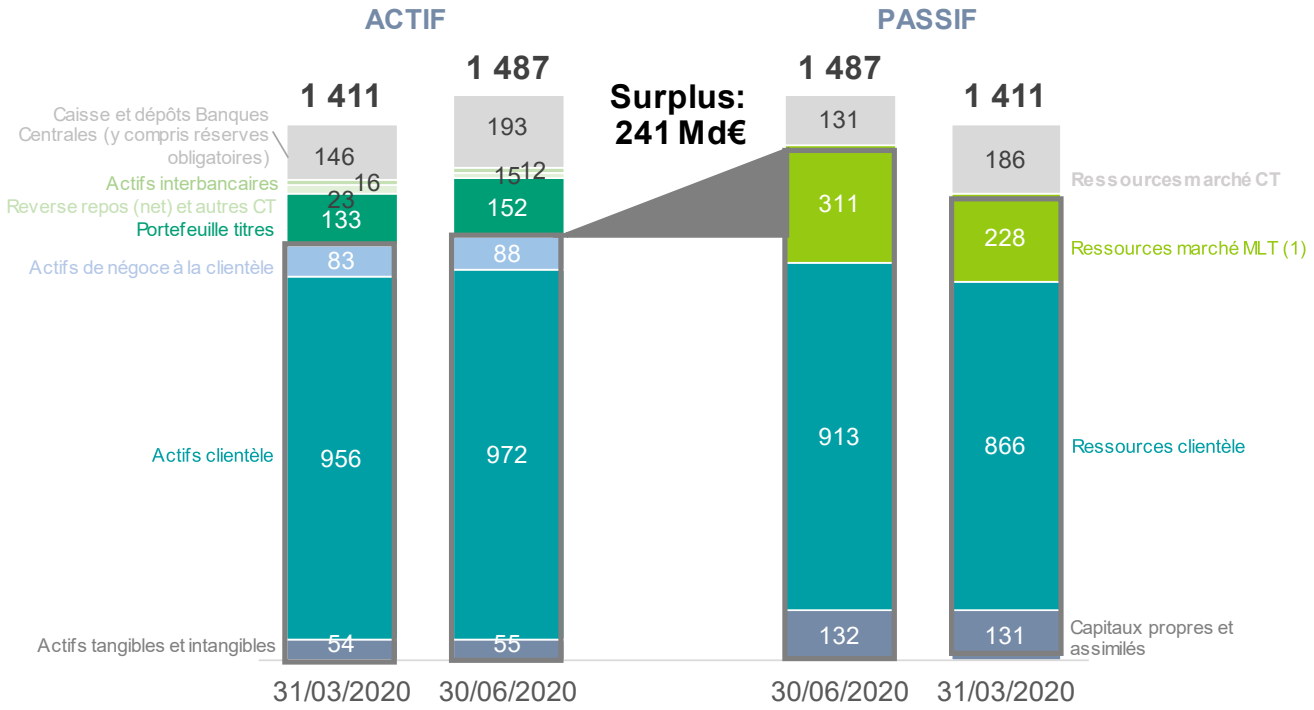

(1) Les ressources de marché LT intègrent les tirages sur le T-LTRO

Les ressources de marché à moyen-long terme s'élèvent à 311 milliards d'euros au 30 juin 2020, en hausse de 83 milliards d'euros par rapport à fin mars 2020.

Elles comprennent les dettes senior collatéralisées à hauteur de 184 milliards d'euros, les dettes senior préférées à hauteur de 84 milliards d'euros, les dettes senior non préférées pour 24 milliards d'euros et des titres Tier 2 s'élevant à 19 milliards d'euros.

La hausse significative des dettes senior collatéralisées s'explique par la participation du Groupe aux opérations T-LTRO III de la Banque centrale Européenne. La baisse des dettes senior préférées s'explique par l'opération de Liability Management réalisée au cours du second trimestre.

Groupe Crédit Agricole – Répartition des encours comptables de ressources de marché moyen-long terme au 30/06/20

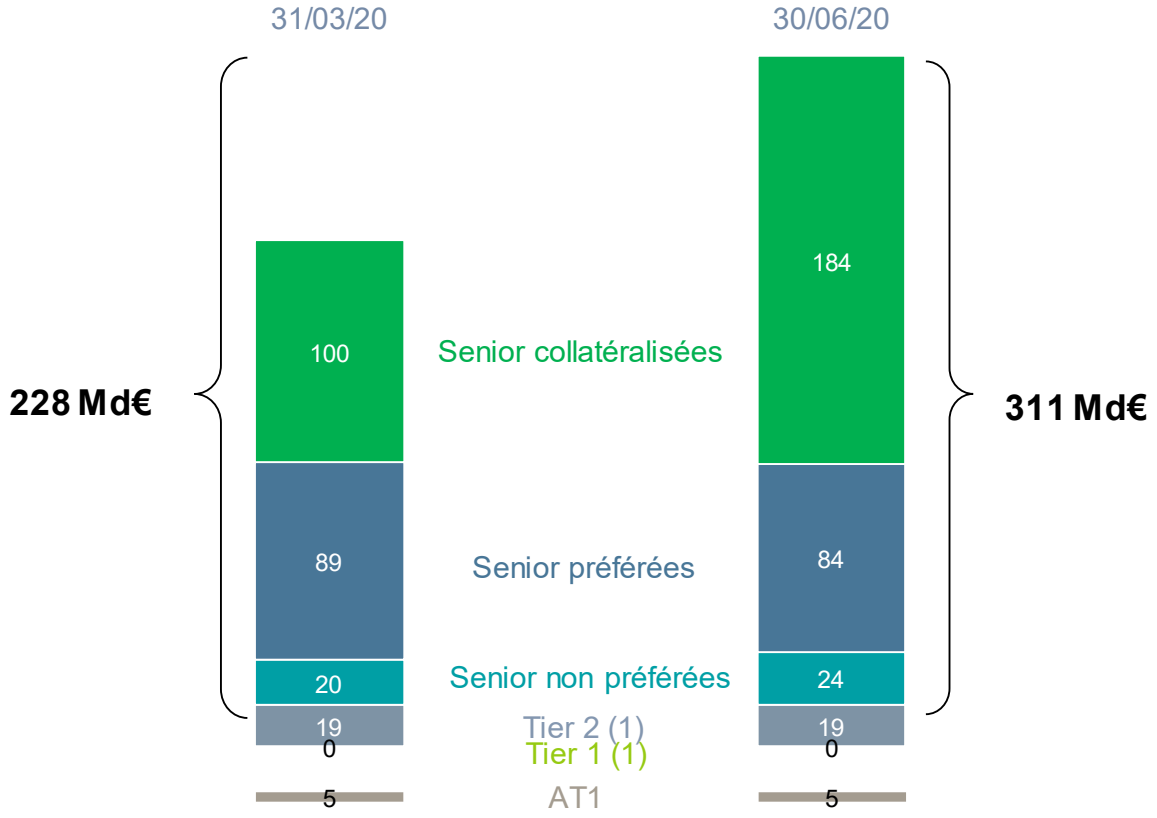

(1) Montant notionnel

Vision comptable (hors ajustements prudentiels solvabilité).

Les réserves de liquidité du Groupe, en valeur de marché et après décotes, s'élèvent à 405 milliards d'euros au 30 juin 2020, en hausse de 67 milliards d'euros par rapport à fin mars 2020 et en hausse de 128 milliards d'euros par rapport au 30 juin 2019. Elles couvrent trois fois l'endettement court terme.

Dans le contexte de crise sanitaire COVID-19, le Groupe a démontré sa très forte capacité à mobiliser du collatéral pour créer des réserves de liquidité additionnelles. En parallèle, la mise en œuvre en avril des mesures d'assouplissement de la BCE sur le collatéral a également contribué à augmenter le pouvoir d'achat en Banque centrale du Groupe.

La hausse des dépôts en Banques centrales résulte du replacement d'importants excédents de liquidité. La hausse du taux d'encombrement des créances du Groupe est en ligne avec les tirages en Banques centrales.

Groupe Crédit Agricole - Réserves de liquidité au 30/06/20

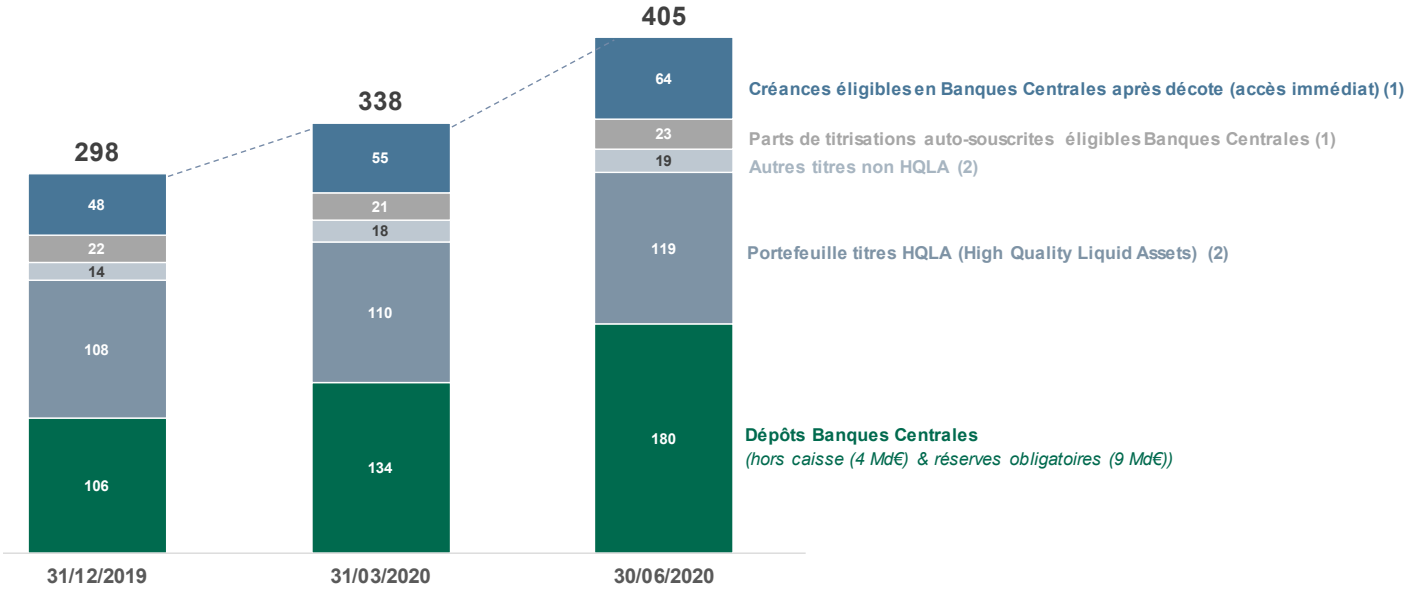

(1) Eligibles au refinancement banques centrales pour couverture potentielle du LCR
(2) Titres disponibles, en valeur de marché après décote

A fin juin 2020, le numérateur du ratio LCR (comprenant le portefeuille de titres HQLA, la caisse et les dépôts Banques Centrales, hors réserves obligatoires), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit respectivement à 256,2 milliards d'euros pour le Groupe Crédit Agricole et à 224,4 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A. Le dénominateur du ratio (représentant les sorties nettes de trésorerie), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit respectivement à 192,8 milliards d'euros pour le Groupe Crédit Agricole et à 166,9 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A..

Les ratios LCR moyens sur 12 mois du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. s'élèvent respectivement à 132,9% et 134,4% à fin juin 2020. Ils sont supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme d'environ 110%. Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% à compter du 1er janvier 2018.

Dans le contexte de crise sanitaire COVID-19, la hausse du niveau des ratios LCR du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. est en ligne avec le recours du Groupe aux tirages T-LTRO III auprès de la Banque centrale.

Le Groupe continue de suivre une politique prudente en matière de refinancement à moyen long terme, avec un accès très diversifié aux marchés, en termes de base investisseurs et de produits.

Au 30 juin 2020, les principaux émetteurs du Groupe avaient levé sur le marché l'équivalent de 21,8 milliards d'euros2 de dette à moyen long terme, dont 52% émis par Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, 3,3 milliards d'euro ont également été empruntés auprès d'organismes nationaux et supranationaux, ou placés dans les réseaux de banque de proximité du Groupe (Caisses régionales, LCL et CA Italia) et autres réseaux externes à fin juin 2020.

A noter que Crédit Agricole Assurances (CAA) a émis un Tier2 à 10 ans pour 1 Md€ en juillet afin de refinancer des dettes subordonnées intra-groupe.

Groupe Crédit Agricole - Levées MLT de marché - Ventilation par émetteur : 21,8 Mds€ au 30/06/20

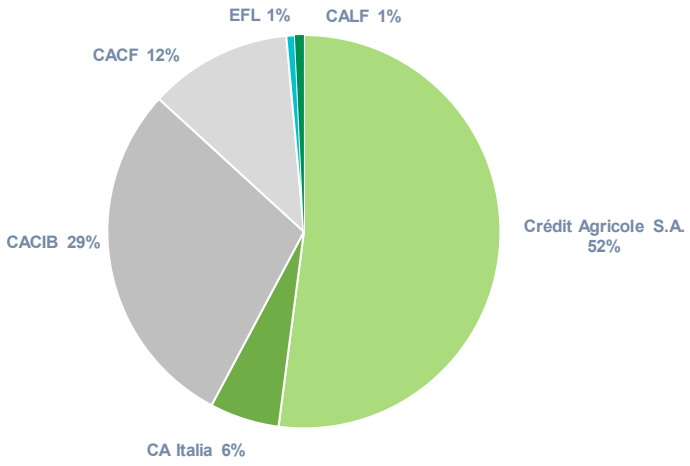

Crédit Agricole S.A. - Levées MLT de marché - Ventilation par segment : 11,5 Mds€ au 31/07/20

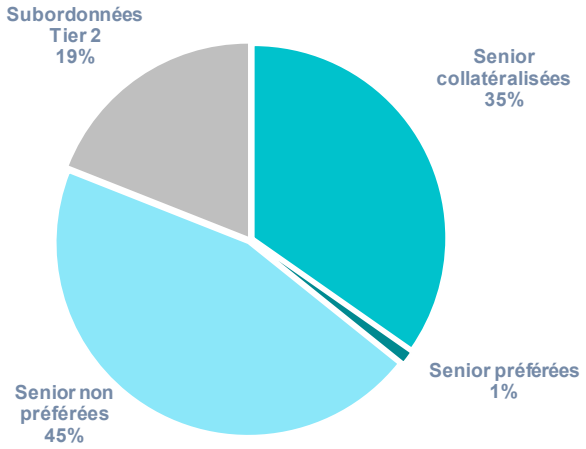

A fin juillet 2020, Crédit Agricole S.A. a réalisé à hauteur de 96% son programme de financement moyen **long terme sur les marchés de 12 Mds€ pour l'année**. La banque a levé l'équivalent de 11,5 milliards d'euros [2], dont 5,2 milliards d'euros équivalents en dette senior non préférée et 2,2 milliard d'euros équivalents en dette Tier 2, ainsi que 4,1 milliards d'euros équivalents de dette senior préférée et de dette senior collatéralisée.

L'objectif d'émissions senior non préférées et Tier 2 a été révisé à 6 à 8 Mds€ éq., en hausse par rapport à l'objectif initial de 5 à 6 Mds€ éq.

A noter que Crédit Agricole S.A. a réalisé en juin 2020 un rachat partiel portant sur 11 souches d'obligations libellées en euros et en livre sterling ainsi que le rachat partiel de 4 souches d'obligations libellées en dollars US pour un montant total de 3,4 Mds€ éq. L'objet des offres est de permettre à Crédit Agricole S.A. d'optimiser la structure de son passif et la gestion de son endettement au regard de la règlementation actuelle et future, et d'offrir de la liquidité aux investisseurs des souches d'obligations visées.

Senior préférées (0,1 Mds€) et Senior collatéralisées (4,0 Mds€) — **4,1 Mds€**

Durée moyenne : 6,5 ans
Spread vs Euribor 3 mois : 33 pb

Senior non préférées (5,2 Mds€) et Tier 2 (2,2 Md€) — **7,4 Mds€**

Durée moyenne : 7,3 ans
Spread vs Euribor 3 mois : 130 pb

2 Montant brut avant rachat et amortissement

PREMIER SEMESTRE

L'irruption de l'épidémie de coronavirus est venue remettre en question un scénario de ralentissement modéré de l'économie mondiale dans lequel les marchés se montraient confiants, percevant une diminution des incertitudes (accord commercial sino-américain et issue plus favorable du Brexit) et des politiques monétaires durablement accommodantes.

L'épidémie de Covid-19 et le confinement qui en a résulté **constituent un choc inédit par sa nature et par son ampleur, bien supérieur à celle de la crise de 2008-2009.** Mondial, exogène, la quasi mise à l'arrêt des économies impacte mécaniquement, en premier lieu, l'économie réelle, l'offre comme la demande, en contraignant des pans entiers d'activité à la mise en sommeil, tout en imposant une contraction de la consommation avec, en corollaire, l'accumulation involontaire d'un matelas substantiel d'épargne. Alors que l'épidémie prenait de l'ampleur et que des mesures de confinement s'annonçaient en Europe, les marchés financiers ont connu entre fin février et fin mars une violente vague d'aversion au risque : chute des prix des actifs, assèchement de la liquidité, volatilité des prix très élevée. Le taux à 10 ans américain début mars était en dessous de 1%, le taux allemand à 10 ans se repliait vers un point bas (-0,8%) alors que les primes de risque offertes par la France et l'Italie se redressaient jusqu'à atteindre respectivement 67 points de base (pb) et 282 pb et que les marchés actions s'effondraient (les grandes places boursières ont perdu 30 à 35% en un mois au 20 mars, tout comme l'indice MSCI des bourses émergentes).

Redoutant l'impact économique et financier dans la durée de cette crise, les pouvoirs publics, forts de l'expérience de la crise financière de 2008-2009, se sont rapidement engagés dans des politiques de soutien inédites par leur ampleur et leur capacité à s'affranchir des contraintes.

Afin d'éviter que la crise affectant l'économie réelle ne se double d'une crise financière, que la récession ne se mue en dépression, les Banques centrales se sont ainsi lancées dans des assouplissements monétaires massifs. Les combinaisons d'outils (eux-mêmes variés) sont diverses, mais les objectifs identiques : baisses de taux, programmes d'achats d'actifs (souverains, *corporate*, titrisations) afin d'assouplir les conditions de financement, d'assurer la transmission efficace de la politique monétaire, le meilleur fonctionnement possible des marchés financiers et du crédit. Quant aux politiques budgétaires, si elles obéissent à des logiques largement nationales, elles sont guidées par des inspirations similaires : plans de soutien hors normes visant à maintenir l'emploi et le revenu des ménages ainsi qu'à limiter les défaillances d'entreprise. Grâce à de multiples mesures (chômage partiel, aides aux populations les plus fragiles, baisse temporaire des cotisations sociales, reports de charges fiscales et sociales, garanties publiques sur les prêts aux entreprises, prises de participations de l'État), il s'agit de s'assurer que l'offre et la demande seront en mesure, le plus rapidement possible, de retrouver un cours aussi normal que possible.

Les mesures budgétaires et monétaires mises en œuvre dans la zone euro témoignent bien du volontarisme des autorités monétaires et des gouvernements nationaux. La levée des contraintes européennes liées à la supervision budgétaire et à la politique de la concurrence en matière d'aides d'État aux entreprises a, tout d'abord, offert plus de latitude financière aux États-membres pour parer à l'urgence sanitaire ou économique. En a résulté une réponse massive mais différenciée en fonction des marges budgétaires disponibles, se traduisant par une discrimination de la part des marchés financiers selon l'effort budgétaire produit et/ou son impact sur l'endettement, avec un début de fragmentation sur le marché des dettes souveraines. La forte remontée de l'indicateur de *stress* systémique de la BCE laissait craindre un durcissement sévère des conditions de financement. Le rendement souverain pondéré à dix ans de la zone euro était remonté de 70 points de base avec la diffusion de la pandémie.

La BCE s'est ainsi engagée rapidement dans une politique volontariste visant à calmer les marchés en augmentant la liquidité et en limitant les tensions sur les *spreads* obligataires des souverains les plus fragiles : augmentation du *Quantitative Easing* (soit une enveloppe supplémentaire de 120 Mds€), lancement d'un nouveau programme d'achats temporaire (initialement jusqu'à la fin 2020), le *Pandemic Emergency Purchase Programme* (PEPP) de 750 milliards d'euros [(1)], introduction de *Long Term Refinancing Operations* (LTRO) transitoires jusqu'en juin 2020, afin d'assurer la transition avec l'échéance des *Targeted Longer-Term Refinancing Operations* (TLTRO)-III (assorties de conditions plus favorables ainsi que de règles moins strictes pour le collatéral), puis assouplissement des conditions des TLTRO-III et nouvelles opérations de refinancement à long terme *Pandemic Emergency Long Term Operations* (PELTRO), assouplissement et l'allègement des contraintes de solvabilité et de liquidité du secteur bancaire afin de lui permettre de jouer un rôle stabilisateur. En s'écartant de la clé de répartition de son capital, le BCE a pu acheter les titres des souverains les plus *stressés*. Son action a été déterminante pour desserrer les conditions financières. Après ses interventions, le rendement souverain pondéré à dix ans de la zone euro n'était plus supérieur que de 18 pb à son niveau d'avant-crise.

La politique budgétaire de la zone euro a également pris une tournure contra-cyclique. En allégeant les entraves aux politiques nationales par la suspension des règles budgétaires, la Commission européenne a permis aux pays de répondre immédiatement à la crise. Cette réponse atteint désormais 3,5% du PIB de la zone euro. Ajoutées à la détérioration du solde public liée au cycle à hauteur de 4 points de PIB, ces mesures conduiraient à une remontée du déficit à 9,3% en moyenne dans la zone euro et à une forte hausse des dettes publiques en 2020 de presque 18 points en moyenne pour atteindre un peu plus de 104% du PIB. Il a cependant été rapidement et clairement diagnostiqué qu'une sortie de crise différenciée selon les marges de manœuvre budgétaires nationales posait un risque pour le marché unique mais aussi pour la monnaie unique : le renforcement de la fragmentation était à même de provoquer un choc pour la cohésion de l'Union européenne (UE). Le saut d'une simple coordination vers la mise en commun des ressources s'est donc imposé. Les ressources existantes ont été mobilisées, par la réorientation des fonds de cohésion non utilisés du budget de l'UE à hauteur de 37 milliards d'euros, par des garanties aux PME fournies par la Banque européenne d'investissement (BEI), par l'utilisation des fonds encore disponibles du Mécanisme européen de stabilité (MES) à hauteur de 240 milliards d'euros (soit 2% PIB de la zone). A mesure que l'ampleur de la crise se dessinait, de nouvelles ressources communes financées par l'endettement ont vu le jour : fonds SURE de 100 milliards d'euros (fonds de réassurance contre le chômage), 200 milliards d'euros de garanties à investissement par la BEI, proposition de la Commission Européenne en faveur d'un fonds garantissant le soutien à la reprise et à la reconstruction mais aussi opérant une redistribution en faveur des pays les plus touchés par la crise et les plus pauvres : le *Recovery Fund*, soit 750 milliards d'euros levés par émission obligataire garantie par le budget de l'UE.

1 Parmi les nouvelles classes d'actifs éligibles aux rachats, les billets de trésorerie du secteur non financier permettent à la BCE d'alléger le risque de liquidité des sociétés non financières. Cette flexibilité a été augmentée par la suppression des limites d'achat par émission et par émetteur dans le PEPP, qui a permis à la BCE de s'écarter de la clé de répartition de son capital et de concentrer les rachats sur les émetteurs et les classes d'actifs soumis à un plus fort stress de marché. Depuis lors, le PEPP a été étendu à juin 2021 et son montant maximal porté à 1 350 milliards d'euros.

La réponse monétaire et budgétaire, aussi ample soit elle, a vocation à amortir le choc, à limiter les destructions d'emplois et de capacités de production afin d'assurer que le redémarrage s'opère le mieux possible, une fois le choc immédiat passé. Mais elle n'a pas pu, par définition, contrer les ruptures physiques d'offre et de demande en amont.

En zone euro, les chocs subis se révèlent d'ampleur très diverse selon les pays et leurs modalités respectives de restrictions d'activité : les chiffres de croissance du premier trimestre l'illustrent clairement alors même que le confinement n'est intervenu que courant mars. Le PIB en zone euro a reculé de -3,6% par rapport au quatrième trimestre 2019. La France et l'Italie (-5,3%) et l'Espagne (-5,2%) sont très touchées. L'Allemagne et les Pays-Bas, enregistrent une contraction moins sévère (-2,2% et -1,7% respectivement). Côté demande, c'est la demande intérieure qui a surtout contribué au repli de l'activité (-3,6%), tandis que la contribution de la demande extérieure nette à la croissance a été moins négative (-0,4 point) en raison d'une contraction presque identique des importations (-3,6%) et des exportations (-4,2%). Grâce aux dispositifs de chômage partiel, le recul des salaires (-1,1% sur le trimestre) a été inférieur au repli du nombre d'heures travaillées (-3,1%). Avec le repli forcé de la consommation, le taux d'épargne a enregistré un rebond historique (à 16,9% après 12,7% au trimestre précédent).

Avec le retour progressif à une plus grande mobilité, le redémarrage de la consommation (dans un contexte de pertes de revenus limitée), la réouverture des lignes de production et des chantiers suggèrent **désormais un fort rebond mécanique de la croissance**. Les enquêtes, les ventes au détail et divers indicateurs à fréquence plus rapprochés en témoignent. L'indice PMI (enquête auprès des directeurs d'achat IHS Markit) en zone euro est formel : l'amélioration enregistrée en juin est presque aussi vigoureuse que celle signalée au mois de mai (la plus forte depuis l'existence de l'enquête) et conduit l'indice près de la limite entre l'expansion et la contraction de l'activité. En France, l'indice PMI dépasse même ce seuil indiquant une économie en croissance ; le climat des affaires mesuré par l'Insee est en net rebond tout en restant, à 78, inférieur à sa moyenne de long terme (100).

La **Chine** a été confrontée à la vague de Covid-19 plus tôt que l'Europe. Elle a connu une contraction forte du PIB au premier trimestre 2020 (-6,8% sur un an), mais elle a renoué avec la croissance dès le deuxième trimestre avec une progression du PIB de 3,2% sur un an. Si le détail par composante n'est pas encore disponible, les données d'activité de juin permettent de se faire une idée du contenu de cette croissance : l'écart entre le dynamisme de l'offre (production industrielle, construction) soutenue par l'appareil étatique et la reprise moins vigoureuse de la demande se réduit sans disparaître. Côté demande, la confiance des consommateurs chinois peine à se redresser. Cela se traduit tant dans leur comportement d'achat (ventes au détail en baisse de 1,8% en glissement annuel en juin) que d'épargne (le taux d'épargne a légèrement reculé au deuxième trimestre mais reste très élevé à 38%). Sur le trimestre, la consommation privée a donc reculé de 5,7%, et ce malgré une hausse du revenu disponible par tête de 1,8%. La question sous-jacente reste donc toujours celle de l'emploi. Officiellement, le taux de chômage urbain décline lentement depuis mars et a atteint 5,7% en juin. Pourtant, les créations de nouveaux emplois sont toujours très faibles. En juin, elles étaient encore loin de leur niveau habituel : juste au-dessus d'un million de créations, soit plus de 25% de moins qu'en 2019. La baisse du chômage résulte donc plutôt d'un effet de base (nombre de migrants rentrés dans leur campagne ont disparu des statistiques urbaines) que d'un véritable redémarrage du marché du travail.

Aux États-Unis, où l'épidémie n'est pas encore partout sous contrôle, le PIB a reculé de 5%, en rythme annualisé, sur le premier trimestre, mais le plus fort de l'impact de la crise devrait porter sur le deuxième trimestre, avec une contraction inédite qui pourrait être de l'ordre de 30% (en rythme annualisé par rapport au T1). Néanmoins, les dernières données suggèrent que le rebond conjoncturel est bien là (hausse des ventes au détail, de la production industrielle, des enquêtes régionales). Hors composantes erratiques, les ventes au détail (qui ont crû de 7,5% au mois de juin après un rebond exceptionnel au mois de mai à18,2%) dites sous-jacentes ont en réalité atteint leur plus haut historique, au-dessus du record enregistré au mois de mars, lorsque les consommateurs s'étaient rués vers les magasins pour constituer des stocks. La réouverture de l'économie et la préservation de la santé financière des ménages grâce aux aides de l'État suggèrent que le rebond de la consommation privée au troisième trimestre devrait être soutenu. La production industrielle a progressé de 5,4 % au mois de juin selon la Fed (après +1,4 % en mai), avec une hausse de 7,2 % de la production manufacturière. Fin juin, la production industrielle restait néanmoins inférieure de 10,8 % à son niveau de février. Enfin, l'emploi (-14,7 millions en juin par rapport à février) inquiète toujours (les inscriptions hebdomadaires aux allocations chômage continuent de baisser à un rythme très lent).

Au cours du semestre écoulé, **les marchés financiers ont évolué de façon heurtée au gré des** évolutions **sanitaires et des assurances offertes par des banques centrales généreuses**. Depuis leur plongeon en mars, les marchés actions se sont redressés, gagnant entre 20% (22% pour le CAC40) et 35% (pour le S&P 500) entre le 20 mars et fin juin. Cela a ainsi limité les pertes sur le semestre à 4% pour le S&P 500. Mais ces dernières restent de 17% pour le CAC40 et de 14% pour l'Eurostoxx 50. Les taux sans risques se sont également rétablis : les taux à 10 ans allemands et américains se situent fin juin à respectivement -0,50% (-31 pb sur le semestre) et 0,66% (-126 pb). La dérive des *spreads* des obligations *non core* de la zone euro a été limitée. Fin juin, l'écart de rendement offert par la France au-dessus du Bund était, à 37 pb, supérieur de seulement 7 pb à son niveau de fin 2019, tandis que la dérive des *spreads* italiens et espagnols était limitée à respectivement 21 et 27 pb (à 182 et 91 pb). **Les assouplissements monétaires ont permis un certain retour au calme des marchés et se révèlent *in fine* couronnés de succès.**

PERSPECTIVES POUR LE SECOND SEMESTRE

Le second semestre se présente sous le signe d'une reprise vive après la très forte contraction du premier semestre. Néanmoins la vigueur du rebond, observée sur les indicateurs récents, est largement mécanique et ne préjuge pas de la robustesse ultérieure du mouvement. Évaluer l'ampleur de la récession, puis ébaucher les contours de la reprise (sa rapidité, sa vigueur, sa pérennité au-delà du rebond technique) dépend de multiples paramètres au sein desquels plusieurs sont essentiels : le retour, plus ou moins rapide et plus ou moins complet, à la normale en termes de mobilité et de consommation et le rétablissement de l'offre suite à la levée des freins physiques, ainsi que le rythme de sorties des mesures de soutien, notamment pour les entreprises. Enfin, la vigueur de la sortie de crise dépend largement de la confiance des agents économiques, ménages et entreprises, susceptibles d'adopter des comportements prudents, d'épargne de précaution ou de réduction de l'investissement. Néanmoins, en moyenne sur l'année 2020, même si les situations sont très diverses, **très peu de pays** devraient échapper **à la récession**, à l'exception notable de la Chine (+3% en 2020 selon nos prévisions) entrée plus précocement dans la crise. Fait inédit, les pays émergents dans leur ensemble seront en récession en 2020 (-2% anticipé) mais c'est sans commune mesure avec la contraction du PIB des pays développés (-6,7%, -5,5% pour les Etats-Unis). En moyenne mondiale, le PIB réel baissera d'un peu plus de 4%.

Pour la zone euro, notre scénario table sur un redémarrage vigoureux de l'activité à l'articulation des deuxième et troisième trimestres 2020 et épouse un profil trimestriel en forme de V marqué : rebond mécanique de la croissance au deuxième semestre de 2020, suivi d'une reprise modérée et incomplète en 2021. Le profil de la croissance 2020 serait particulièrement heurté : au deuxième trimestre, pénalisé par un confinement à son apogée, le PIB pourrait se contracter de près de 12,7% (-17% en France) avant de rebondir de 9,6% au troisième trimestre (+16,8% en France) : un rebond mécanique résultant de la réouverture des activités de services et de production. Le mouvement de V pourrait même être plus vigoureux qu'attendu : la réinjection dans le circuit économique d'une partie de l'épargne « forcée » accumulée en temps de confinement laisse espérer une reprise robuste de la consommation à partir du troisième trimestre.

Les incertitudes restent cependant importantes, et certaines menaces pèsent sur la reprise : fragilisation de la situation financière des entreprises, destructions d'emplois, comportements de précaution, demande mondiale affaiblie et risque toujours présent d'une deuxième vague de l'épidémie, apparu ponctuellement en Chine, et qui refait surface en petits foyers en Europe. Une véritable reprise, robuste, ramenant durablement à son niveau d'avant crise l'économie de la zone euro dans son ensemble, n'est ainsi pas encore acquise. Le potentiel de reprise à moyen terme dépendra de la capacité à préserver l'emploi et les capacités de production, à protéger les chaînes d'approvisionnement européennes et mondiales.

La dynamique de la reprise à partir du quatrième trimestre 2020 s'annonce donc modérée (1,4% au T4 par rapport au T3). Sous l'hypothèse d'absence de deuxième vague de contagion entraînant un confinement strict, **notre prévision de croissance pour la zone euro s'établit à -8,1% en 2020** (puis 5,5% en 2021). La reprise de la demande intérieure, bien qu'incomplète, serait le pilier de la sortie de crise. En France, en dépit d'un plan de soutien majeur (134 milliards d'euros), le PIB se contracterait de 10,2% en 2020 avant de progresser de 7,5% en 2021. Il faudra néanmoins attendre que soient précisé le plan de relance national.

Au cours de sa réunion de juin, **passant d'un mode de gestion d'urgence de la crise à un mode de soutien à la croissance dans la durée, la BCE a clairement indiqué sa volonté de maintenir une politique monétaire ultra-accommodante,** aussi longtemps et aussi vigoureusement que nécessaire. Notre scénario n'exclut pas une augmentation de l'enveloppe PEPP par la BCE vers la fin de cette année si les marchés devaient se montrer de nouveau « agités ».

Compte tenu d'assouplissements monétaires massifs et durables, notre scénario économique permet d'éloigner les risques financiers extrêmes. Les conditions financières seraient favorables, au moins dans les pays « développé » : pas de tensions sur les taux longs, *spreads* souverains sous contrôle en zone euro, faible risque de correction majeure des marchés actions. Sous réserve que la situation sanitaire et économique s'engage fermement sur la voie de la stabilisation, notre scénario central table sur un taux allemand à 10 ans proche de -0,30% en fin d'année assorti de primes de risque maîtrisées (autour de 30 et de 160 pb pour la France et l'Italie, respectivement).

6. ÉVOLUTION DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Les instances de gouvernance de Crédit Agricole S.A. sont décrites dans le Document d'enregistrement universel 2019.
A la date de publication du présent document, les instances sont composées de la façon suivante:

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Directeur général	**Philippe BRASSAC**
Le Directeur général délégué	**Xavier MUSCA**
Le Directeur général adjoint en charge du pôle Développement, Client et Innovation	**Bertrand CORBEAU**
Le Directeur général adjoint en charge du pôle Assurances	**Philippe DUMONT**
Le Directeur général adjoint en charge du pôle Fonctionnement et Transformation	**Michel GANZIN**
Le Directeur général adjoint en charge du pôle Finances Groupe	**Jérôme GRIVET**
Le Directeur général adjoint en charge du pôle Filiales Banques de Proximité	**Michel MATHIEU**
Le Directeur général adjoint en charge du pôle Transformation digitale et IT Groupe	**Jean-Paul MAZOYER**
Le Directeur général adjoint en charge du pôle Epargne et Immobilier	**Yves PERRIER**
Le Directeur général adjoint en charge du pôle Services financiers spécialisés	**Stéphane PRIAMI**
Le Directeur général adjoint en charge du pôle Grandes Clientèles	**Jacques RIPOLL**
La Directrice des Risques Groupe	**Alexandra BOLESLAWSKI**
Le Directeur de la Conformité Groupe	**Martine BOUTINET**
La Directrice des Ressources Humaines	**Bénédicte CHRÉTIEN**
La Secrétaire générale	**Véronique FAUJOUR**
L'Inspecteur général Groupe	**Michel LE MASSON**
Le Directeur Groupe Crédit Agricole S.A. pour l'Italie	**Giampiero MAIOLI**

COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de Direction est composé du Comité exécutif auquel se rajoutent :

Le Directeur général de CACEIS	**Jean-François ABADIE**
Le Directeur des Affaires publiques Groupe	**Alban AUCOIN**
Le Directeur général adjoint de Crédit Agricole CIB	**Jean-François BALAŸ**
Le Directeur du Pôle Institutionnels & Chief Investment Officer d'Amundi	**Pascal BLANQUÉ**
Le Directeur de la RSE et Délégué Général de la Fondation Grameen Crédit Agricole	**Éric CAMPOS**
Le Directeur de la division Clients institutionnels et Corporates d'Amundi	**Dominique CARREL-BILLIARD**
Le Directeur général France de CA Consumer Finance	**Laurent CAZELLES**
Le Directeur du pôle Paiements	**Bertrand CHEVALLIER**
Le Directeur de la Banque de proximité à l'international	**François-Edouard DRION**
La Directrice de la stratégie	**Meriem ECHCHERFI**
Le Senior Country Officer Groupe pour l'Egypte	**Pierre FINAS**
Le Directeur du Pilotage Financier Groupe	**Paul FOUBERT**
Le Directeur du Développement Retail de LCL	**Laurent FROMAGEAU**
Le responsable du Coverage et de la banque d'affaires de Crédit Agricole CIB	**Didier GAFFINEL**
Le responsable mondial des Marchés de capitaux de Crédit Agricole CIB	**Pierre GAY**
Le Directeur du pôle Retail d'Amundi	**Fathi JERFEL**
La Directrice des études économiques	**Isabelle JOB-BAZILLE**
Le Directeur général de Pacifica	**Thierry LANGRENEY**
Le Directeur général de Caci	**Henri LE BIHAN**
Le Directeur général des fonctions support et développement d'Amundi	**Guillaume LESAGE**
Le Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB	**François MARION**
Le Directeur de la Communication Groupe Crédit Agricole S.A.	**Denis MARQUET**
Le Senior Country Officer Groupe pour la Pologne	**Jean-Bernard MAS**
Le Directeur Marketing Groupe	**Pierre METGE**
Le Directeur des Affaires juridiques	**Pierre MINOR**
Le Senior Coverage and Investment Banker de Crédit Agricole CIB	**Régis MONFRONT**
Le Senior Country Officer Groupe pour le Maroc	**Bernard MUSELET**
Le Directeur entreprises, institutionnels, gestion de fortune et banque privée de LCL	**Olivier NICOLAS**

Le Directeur général de Crédit Agricole Immobilier	**Marc OPPENHEIM**
Le Directeur général d'Agos Ducato	**Dominique PASQUIER**
Le Senior Regional Officer Amériques de Crédit Agricole CIB	**Marc-André POIRIER**
Le Directeur général de la Banque Privée	**Jacques PROST**
Le Directeur agriculture, agroalimentaire et marchés spécialisés	**Didier REBOUL**
La Directrice des Achats Groupe	**Sylvie ROBIN-ROMET**
Le Senior Regional Officer Asie-Pacifique de Crédit Agricole CIB	**Michel ROY**
Le Directeur des Relations avec les Caisses régionales	**Nicolas TAVERNIER**
Le Directeur général de Crédit Agricole Leasing & Factoring	**Hervé VARILLON**
Le Directeur des fonctions de pilotage et contrôle d'Amundi	**Bernard de WIT**

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du Conseil d'administration Président de la Caisse régionale Val de France Président de la Fédération nationale du Crédit Agricole Président de la SAS Rue La Boétie	**Dominique LEFEBVRE**
Vice-Président du Conseil d'administration Directeur général de la Caisse régionale Centre Premier Vice-Président de la Fédération nationale du Crédit Agricole Vice-Président de la SAS Rue La Boétie	**Raphaël APPERT** **Représentant la SAS Rue La Boétie**
Représentant les salariés des Caisses régionales de Crédit Agricole	**Pascale BERGER**
Directeur général de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées	**Pierre CAMBEFORT**
Administratrice de sociétés	**Caroline CATOIRE**
Administratrice de sociétés	**Marie-Claire DAVEU**
Président de la Caisse régionale Brie Picardie	**Philippe DE WAAL**
Administratrice de sociétés	**Laurence DORS**
Président de la Caisse régionale de Normandie	**Daniel EPRON**
Président de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes	**Jean-Pierre GAILLARD**
Administratrice de sociétés	**Françoise GRI**
Président de la Caisse régionale du Finistère	**Jean-Paul KERRIEN**
Président de la Caisse régionale Normandie Seine	**Pascal LHEUREUX**
Administratrice de sociétés	**Monica MONDARDINI**
Directeur général de la Caisse régionale Loire Haute-Loire	**Gérard OUVRIER-BUFFET**
Administratrice de sociétés	**Catherine POURRE**
Directeur général de la Caisse régionale de Lorraine	**Renée TALAMONA**
Président de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres	**Louis TERCINIER**
Représentant les salariés (UES Crédit Agricole S.A.)	**François HEYMAN**
Représentant les salariés (UES Crédit Agricole S.A.)	**Simone VEDIE**
Représentant des organisations professionnelles agricoles - désigné par arrêté	**Christiane LAMBERT**
Censeure Administratrice de sociétés	**Agnès AUDIER**
Censeure Directrice générale de la Caisse régionale Atlantique-Vendée	**Nicole GOURMELON**
Représentant du Comité social et économique	**Bernard de DREE**

COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité des risques

Présidente du Comité	**Françoise GRI**
Membre	**Marie-Claire DAVEU**
Membre	**Catherine POURRE**
Membre	**Pierre CAMBEFORT**
Membre	**Jean-Paul KERRIEN**

Comité des risques aux Etats-Unis

Présidente du Comité	**Françoise GRI**
Membre	**Caroline CATOIRE**
Membre	**Pierre CAMBEFORT**

Comité d'audit

Présidente du Comité	**Catherine POURRE**
Membre	**Caroline CATOIRE**
Membre	**Laurence DORS**
Membre	**Jean-Pierre GAILLARD**
Membre	**Françoise GRI**
Membre	**Gérard OUVRIER-BUFFET**

Comité stratégique et de la responsabilité sociétale de l'entreprise

Président du Comité	**Dominique LEFEBVRE**
Membre	**Raphaël APPERT**
Membre	**Daniel EPRON**
Membre	**Françoise GRI**
Membre	**Renée TALAMONA**
Membre	**Catherine POURRE**
Membre	**Louis TERCINIER**

Comité des rémunérations

Présidente du Comité	**Laurence DORS**
Membre	**Daniel EPRON**
Membre	**Marie-Claire DAVEU**
Membre	**Françoise GRI**
Membre	**François HEYMAN**
Membre	**Pascal LHEUREUX**
Invitée	**Agnès AUDIER**

Comité des nominations et de la gouvernance

Présidente du Comité	**Monica MONDARDINI**
Membre	**Raphaël APPERT**
Membre	**Laurence DORS**
Membre	**Jean-Pierre GAILLARD**
Membre	**Dominique LEFEBVRE**
Membre	**Louis TERCINIER**

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Les communiqués ci-dessous sont disponibles à l'adresse internet suivante :
https://www.credit-agricole.com/finance/finance/communiques-de-presse-financiers

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 13 MAI 2020

Assemblée générale de Crédit Agricole S.A.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 28 MAI 2020

Crédit Agricole S.A. lance des offres de rachat portant sur quinze souches d'obligations senior préférées

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 3 JUIN 2020

Crédit Agricole S.A. annonce le prix de ses offres de rachat portant sur des obligations senior préférées libellées en dollars US

COMMUNIQUÉS DE PRESSE DU 4 JUIN 2020

Crédit Agricole S.A. annonce les résultats finaux de ses offres de rachat libellées en dollars US et les résultats préliminaires de ses offres de rachat libellées en euros ou en livres sterling

Crédit Agricole S.A. annonce le prix de rachat et les résultats finaux de ses offres de rachat portant sur des obligations senior préférées libellées en euros ou en livres sterling

STATUTS
MIS À JOUR AU 13 MAI 2020

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Société Anonyme au capital de 8 654 066 136 €

784 608 416 RCS NANTERRE

Siège social : 12, Place des États-Unis - 92127 MONTROUGE CEDEX

Article 1 - Forme

Crédit Agricole S.A. (la «Société») est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le Livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumise aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L.512-47 et suivants, ainsi qu'aux dispositions non abrogées du Livre V ancien du Code rural.

Antérieurement à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 2001, la Société était dénommée Caisse nationale de Crédit agricole, désignée en abrégé C.N.C.A..

La Société est issue de la transformation de l'établissement public industriel et commercial Caisse nationale de Crédit agricole après absorption du Fonds commun de garantie des caisses régionales de crédit agricole mutuel. Elle reste titulaire de l'ensemble des droits, obligations, garanties et sûretés de ces personnes morales avant leur transformation ; elle exerce tous les droits afférents aux hypothèques consenties au profit de l'État.

Article 2 - Dénomination

La Société a pour dénomination : CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Dans tous actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination devra être précédée ou suivie immédiatement des mots «Société anonyme» ou des initiales S.A. «régie par le livre deuxième du Code de commerce et par les dispositions du Code monétaire et financier» et de l'énonciation du montant du capital social.

Article 3 - Objet social

Crédit Agricole S.A. a pour mission de faciliter et de promouvoir l'activité et le développement des caisses régionales de crédit agricole mutuel et de l'ensemble du groupe crédit agricole. A cet effet :

1. Elle exerce la fonction de caisse centrale et assure l'unité financière du groupe dans ses relations avec l'extérieur, dans le but d'optimiser la gestion financière des capitaux gérés et de procéder à la redistribution des ressources collectées.

   Elle reçoit et gère les excédents de dépôts et d'épargne des caisses régionales ainsi que l'épargne collectée par celles-ci pour son compte.

   Elle consent des avances aux caisses régionales pour faciliter le financement de leurs prêts à moyen et long terme. Elle s'assure que les risques de transformation sont couverts pour la Société et ses filiales et les caisses régionales. Elle met en œuvre les mécanismes de garantie des opérations des caisses régionales de crédit agricole mutuel. Elle négocie et conclut en son nom et pour le compte des sociétés du groupe crédit agricole les accords de portée nationale ou internationale qui engagent le crédit du groupe. Elle signe toute convention nationale avec l'État.
2. Elle réalise, tant en France qu'à l'étranger, toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de prise de participations, de service d'investissement ou de services connexes au sens du Code monétaire et financier, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage et de commission, soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, dans le respect des compétences propres des caisses régionales de crédit agricole mutuel.
3. En qualité d'organe central du crédit agricole mutuel, elle veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, à la cohésion du réseau du crédit agricole mutuel, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier ; elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Et, de façon générale, elle effectue toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, de même que toutes prestations de service se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

Article 4 - Siège social

Le siège social de la Société est fixé 12, Place des États-Unis (92127) MONTROUGE Cedex.

Article 5 - Durée

La Société, issue de la transformation mentionnée au dernier alinéa de l'article 1er des présents statuts, prendra fin le 31 décembre 2086 sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Article 6 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 8 654 066 136 euros. Il est divisé en 2 884 688 712 actions de 3 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Pour les besoins des présents statuts :

- «Assemblée Générale» désigne l'assemblée générale des porteurs d'actions ;
- «Assemblée Générale Extraordinaire» désigne l'Assemblée Générale statuant à titre extraordinaire ;
- «Assemblée Générale Ordinaire» désigne l'Assemblée Générale statuant à titre ordinaire.

Article 7 - Modifications du capital social : augmentation, réduction et amortissement du capital social

A. Augmentation du capital social

1. Le capital social peut être augmenté par tous modes et de toutes manières autorisés par la loi.
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider ou autoriser, dans les conditions légales et réglementaires, l'augmentation du capital social.
3. Les porteurs d'actions ont, dans les conditions légales et réglementaires, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société.
4. L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, dans les conditions légales et réglementaires, les apports en nature.

B. Réduction du capital social

1. La réduction du capital social est décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui peut déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour la réaliser.

2. Toute réduction de capital motivée par des pertes est imputée sur le capital social entre les différentes actions proportionnellement à leur part dans le capital social.

   Les pertes seront imputées prioritairement sur le report à nouveau, puis sur les réserves dont l'Assemblée Générale a la disposition, puis sur les autres réserves, puis sur les réserves statutaires, puis sur les primes de toute nature, puis sur la réserve légale et enfin sur le capital social.

3. La Société pourra procéder à des réductions de capital non motivées par des pertes dans les conditions légales et réglementaires.

C. Amortissement du capital social

Le capital peut être amorti conformément aux articles L.225-198 et suivants du Code de commerce.

Article 8 - Forme des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du porteur d'actions, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

Article 9 - Déclaration de franchissements de seuil et identification des porteurs d'actions

A. Déclaration de franchissements de seuil

Sans préjudice des obligations de déclaration de franchissements de seuils prévues par la loi, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant 1 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours à compter du jour de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre de droits de vote qu'elle possède, ainsi que le nombre total des titres donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions mentionnées ci-dessus chaque fois que la part du capital ou des droits de vote détenue franchira à la hausse ou à la baisse un multiple de 1 % du capital ou des droits de vote.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs porteurs d'actions détenant 2 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée Générale.

B. Identification des porteurs d'actions

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées Générales ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Au vu de la liste transmise à la Société par le dépositaire central, la Société a la faculté de demander dans les mêmes conditions soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites en qualité d'intermédiaire pour compte de tiers, les informations prévues à l'alinéa précédent concernant ces propriétaires de titres.

Ces personnes seront tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information sera fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central.

La Société est également en droit pour ce qui concerne les titres inscrits sous la forme nominative de demander à tout moment à l'intermédiaire inscrit pour le compte de tiers propriétaires des titres, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

A l'issue des demandes d'informations visées ci-dessus, la Société est en droit de demander à toute personne morale propriétaire d'actions de la Société représentant plus du quarantième du capital ou des droits de vote de la Société de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote qui sont exercés aux assemblées générales de celle-ci.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions du présent article 9.B. n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, soit à la quantité de titres détenus par chacun d'eux, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute Assemblée Générale qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social peut, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs porteurs d'actions détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant.

Article 10 -Droits de vote - Indivisibilité des actions - droits et obligations attachés aux actions

A. Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions de la Société est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix. Les actions de la Société (y compris celles qui pourraient être attribuées gratuitement dans le cadre d'une augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission) ne bénéficient pas de droit de vote double conformément au dernier alinéa de l'article L.225-123 du Code de commerce.

B. Indivisibilité des actions

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Le droit de vote attaché à chaque action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées Générales, par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit à l'attribution d'actions nouvelles, à la suite de l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes de toute nature, appartient au nu-propriétaire, sous réserve des droits de l'usufruitier.

C. Droits et obligations attachés aux actions

1. La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par les Assemblées Générales.
2. Chaque action dispose de droits identiques dans l'actif social et dans les bénéfices, définis respectivement à l'article 31 «Dissolution-liquidation» et à l'article 30 «Fixation - Affectation et répartition des bénéfices» des présents statuts.

   Chaque action donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, aux Assemblées Générales et d'y voter. Chaque action donne droit à une voix dans ces Assemblées Générales.
3. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, motivés ou non par des pertes, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions ou de droits formant rompus nécessaires.

Article 11 - Conseil d'administration

1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de :

- **3 au moins et 18** au plus administrateurs élus par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions de l'article L.225-18 du Code de commerce;
- **1 administrateur représentant** les organisations professionnelles agricoles, désigné conformément aux dispositions de l'article L.512-49 du Code monétaire et financier ;
- **2 administrateurs élus par les salariés** conformément aux dispositions des articles L.225-27 à L.225-34 du Code de commerce;
- **1 administrateur représentant les salariés actionnaires**, conformément aux dispositions de l'article L.225-23 du Code de commerce, élu par l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition des actionnaires visés à l'article L. 225-102.

Participent également aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative :

- Le ou les censeurs désignés conformément à l'article 12 des présents statuts ;
- 1 membre titulaire du Comité Social et Économique de l'entreprise désigné par celui-ci.

En cas de vacance de l'un des postes des administrateurs élus par les salariés ou du poste de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles, le conseil, constitué des membres élus par l'Assemblée Générale, pourra valablement délibérer.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur est fixée à 65 ans. Si un administrateur vient à dépasser l'âge de 65 ans, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

2. Administrateurs élus par l'Assemblée Générale

Les administrateurs élus par l'Assemblée Générale peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

La durée de leurs fonctions est de trois années. Toutefois, l'administrateur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas expiré ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs personnes physiques ne peuvent exercer plus de quatre mandats successifs. Cependant, si un administrateur vient à cesser ses fonctions avant la fin de son mandat, l'administrateur nommé pour la durée restant à courir dudit mandat peut solliciter un cinquième mandat, dans la limite d'une durée correspondant à quatre mandats successifs. Il sera réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire suivant le douzième anniversaire de sa première nomination.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

A l'exception des administrateurs élus par les salariés et l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles, le renouvellement des administrateurs élus par l'Assemblée générale s'effectue de manière à favoriser, dans la mesure du possible, un échelonnement équilibré des dates d'expiration des mandats.

3. Administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles

La durée du mandat de l'administrateur représentant les organisations professionnelles agricoles est de trois années. Ce mandat est renouvelable et il peut y être mis fin à tout moment par l'autorité qui a désigné cet administrateur.

4. Administrateurs élus par les salariés.

Le statut et les modalités d'élection des administrateurs élus par les salariés sont fixés par les articles L.225-27 et suivants du Code de commerce et par les dispositions suivantes :

La durée des fonctions des deux administrateurs élus par les salariés est de trois ans. Leurs fonctions cessent à la date du troisième anniversaire de leur élection et la Société prend toutes dispositions pour organiser une nouvelle élection dans les trois mois précédant l'expiration de leur mandat.

Ils ne peuvent exercer plus de quatre mandats consécutifs.

L'un des deux administrateurs est élu par le collège des cadres, l'autre par le collège des autres salariés de la Société.

En cas de vacance par décès, par démission ou par révocation ou rupture du contrat de travail d'un administrateur élu par les salariés, son remplaçant entre en fonction instantanément. A défaut de remplaçant apte à remplir les fonctions, il est procédé à une nouvelle élection dans le délai de trois mois.

Les élections des administrateurs par les salariés s'effectuent, pour le premier tour de scrutin, selon les modalités suivantes :

Les listes des électeurs comportant leur nom, prénoms, date, lieu de naissance et domicile sont établies par le directeur général et affichées cinq semaines au moins avant la date de l'élection. Une liste d'électeurs est établie pour chacun des deux collèges. Tout électeur peut présenter au directeur général, dans le délai de quinze jours de l'affichage, une réclamation tendant à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou inscrit à tort. Dans le même délai, toute personne omise peut également présenter une réclamation en vue de son inscription.

Les candidats doivent appartenir au collège dont ils sollicitent le suffrage.

Pour chaque collège, chaque candidature doit comporter, outre le nom du candidat, celui de son remplaçant éventuel.

Le directeur général arrête la liste des candidats et l'affiche trois semaines au moins avant les élections.

En l'absence de candidature dans un collège, le siège attribué à ce

collège reste vacant pendant toute la durée pour laquelle l'élection avait pour objet de le pourvoir.

Les résultats sont consignés dans un procès-verbal affiché au plus tard dans les trois jours de la clôture de l'élection. Un exemplaire de ce procès-verbal est conservé par la Société.

L'organisation et les modalités des élections sont établies par le directeur général et font l'objet d'un affichage cinq semaines au moins avant la date de l'élection.

Les modes de scrutin sont déterminés par les articles L.225-28 et suivants du Code de commerce. Tout électeur peut voter soit dans les bureaux de vote prévus à cet effet, soit par correspondance.

Si, dans un collège, aucun candidat n'a obtenu au premier tour la majorité des suffrages exprimés, il est procédé, dans un délai de quinze jours, à un second tour de scrutin.

5. Administrateur représentant les salariés actionnaires.

a. Modalités de désignation du candidat au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires

Dans les conditions définies à l'article L.225-102 du Code de commerce, le candidat à la nomination au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires est désigné :

1. d'une part, par l'ensemble des membres élus des conseils de surveillance desdits FCPE pour les porteurs de parts de fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) investis principalement en actions Crédit Agricole S.A., ; et
2. d'autre part, par des grands électeurs élus par toutes les personnes ayant acquis des actions en qualité de salarié lorsque ces dernières exercent directement les droits de vote attachés aux actions qu'elles détiennent en propre (étant précisé que les salariés visés par le présent paragraphe 2) sont ceux visés à l'article L.225-102 du Code de commerce, à savoir les salariés actionnaires de la Société et des entités ou groupements liés ou affiliés à la Société en application de l'article L.225-180 du Code de commerce)

Les membres des conseils de surveillance visés au paragraphe 1) et les grands électeurs visés au paragraphe 2) sont réunis au sein d'un collège (Collège) chargé de l'élection parmi eux du candidat au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires et de son suppléant en vue de leur élection par l'Assemblée générale.

Les conditions de désignation des grands électeurs et du candidat, non précisées dans les présents statuts, sont arrêtées par le conseil d'administration, leur mise en œuvre étant assurée par toute personne et/ou direction de Crédit Agricole S.A. à qui il aura donné délégation, en accord avec le Directeur général.

En tout état de cause,

- le conseil d'administration, lorsqu'il arrête les conditions d'éligibilité à la candidature aux postes de grands électeurs, doit s'assurer que le nombre de grands électeurs sera tel que la composition du Collège sera raisonnablement représentative du poids respectif des actions dont le droit de vote est exercé directement par les personne ayant acquis des actions en qualité de salarié et des actions dont le droit de vote est exercé par les conseils de surveillance des FCPE ;
- sera proposé à l'Assemblée Générale le candidat et son suppléant ayant reçu la majorité absolue des suffrages exprimés au sein du Collège, étant précisé que si, à l'issue du vote, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, alors les deux candidats ayant obtenu le plus de voix devront se présenter à un second tour, à l'issue duquel celui ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sera proposé à l'Assemblée Générale. L'identité du candidat et celle de son suppléant doivent figurer dans l'avis de convocation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur sa désignation.

b. Statut de l'administrateur représentant les salariés actionnaires

La durée des fonctions de l'administrateur représentant les salariés actionnaires est identique à celle des administrateurs élus par l'Assemblée Générale conformément à l'article L.225-18 du Code de commerce. Toutefois, son mandat prendra fin de plein droit et l'administrateur représentant les salariés actionnaires sera réputé démissionnaire d'office en cas de perte de sa qualité d'actionnaire (individuellement ou par l'intermédiaire d'un FCPE), ou de salarié de la Société ou d'une société ou d'un groupement d'intérêt économique lié à la Société au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce.

Tout candidat doit se présenter avec un suppléant, qui est appelé à le remplacer en cas de cessation définitive, en cours de mandat, des fonctions d'administrateur du titulaire avec lequel il a été nommé. Le suppléant est dans cette hypothèse coopté par le conseil d'administration pour exercer le mandat d'administrateur représentant les salariés actionnaires jusqu'au terme fixé. La cooptation du suppléant par le conseil d'administration sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Jusqu'à la cooptation du suppléant, le conseil d'administration pourra se réunir et délibérer valablement.

En cas d'empêchement définitif du suppléant, le remplacement de ce dernier s'effectuera dans les conditions prévues au paragraphe a. pour la désignation du candidat, au plus tard avant la réunion de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire ou, si celle-ci se tient moins de quatre mois après l'empêchement définitif du suppléant, avant l'assemblée générale ordinaire suivante. Jusqu'à la désignation du remplaçant, le conseil d'administration pourra se réunir et délibérer valablement.

Dans l'hypothèse où en cours de mandat le rapport présenté annuellement par le conseil d'administration lors de l'Assemblée Générale, en application de l'article L.225-102 du Code de commerce, établit que les actions détenues dans le cadre dudit article représente un pourcentage inférieur à 3 % du capital de la Société, le mandat du membre du conseil d'administration représentant les salariés actionnaires prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale où sera présenté le rapport du conseil d'administration le constatant.

Article 12 - Censeurs

Sur proposition du président, le conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du conseil d'administration.

Ils sont nommés pour une durée de 3 années, renouvelable quatre fois au plus. Il peut, à tout moment, être mis fin à leurs fonctions par le conseil.

Ils peuvent, en contrepartie des services rendus, recevoir une rémunération déterminée par le conseil d'administration.

Article 13 - Actions des administrateurs

Les administrateurs doivent être chacun propriétaire d'au moins une action. Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire d'au moins une action ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

Article 14 - Délibérations du conseil d'administration

1. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son président, de toute personne mandatée à cet effet par le conseil d'administration ou, si la dernière réunion date de plus de deux mois, sur la convocation de son président à la demande d'un tiers au moins de ses membres et sur un ordre du jour déterminé.

Le cas échéant, le directeur général peut demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

En principe, la convocation doit être faite au moins trois jours à l'avance par lettre ou tout autre moyen. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Toute convocation doit mentionner les principales questions figurant à l'ordre du jour.

2. Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

A la demande du président, des collaborateurs exerçant des fonctions de responsabilité dans le groupe peuvent assister aux délibérations du conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration sont tenus à la discrétion en ce qui concerne les délibérations du conseil ainsi qu'à l'égard de toutes informations et de tous documents revêtant un caractère confidentiel et présentés comme tels par le président du conseil d'administration.

3. Les décisions relevant des attributions du Conseil relatives aux nominations d'administrateurs à titre provisoire, à la mise en conformité des statuts avec les dispositions législatives et réglementaires, à la convocation de l'assemblée générale et au transfert du siège social dans le même département peuvent être prises par consultation écrite des administrateurs.

Article 15 - Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer par la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet pour avis à leur examen.

Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

Article 16 - Présidence du conseil d'administration

Conformément à l'article L.512-49 du Code monétaire et financier, le conseil d'administration élit, parmi ses membres ayant la qualité d'administrateur de Caisse régionale de crédit agricole mutuel, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration peut élire un ou plusieurs vice-présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leur mandat d'administrateur.

Le président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Par dérogation aux dispositions de l'article 11-1 dernier alinéa des présents statuts, la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de président du conseil d'administration est fixée à 67 ans. Dans cette limite et par dérogation aux dispositions de l'article 11-2 3ème alinéa des présents statuts, le président en exercice peut solliciter un cinquième mandat consécutif d'administrateur.

Article 17 - Direction générale

A. Directeur général

Conformément à l'article L.512-49 du Code monétaire et financier, le conseil d'administration procède à la nomination du directeur général de la Société, il peut également mettre fin à ses fonctions.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales et au conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Il participe aux réunions du conseil d'administration.

Il nomme à tous emplois de la Société et détermine la rémunération des personnels, en conformité avec les dispositions du Code monétaire et financier

Il a faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de délégataires qu'il avisera.

B. Directeurs généraux délégués

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration procède à la nomination d'une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux directeurs généraux délégués.

À l'égard des tiers, les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du directeur général, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général.

Article 18 - Disposition générale relative aux limites d'âge

Tout dirigeant atteint par une limite d'âge, fixée par les statuts ou par la loi, est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui suit cette date anniversaire.

Article 19 - Rémunération des administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire détermine et approuve l'enveloppe de rémunération des administrateurs.

Article 20 - Commissaires aux comptes

Le contrôle des comptes est exercé conformément à la loi par deux commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

La durée du mandat des commissaires aux comptes est de six exercices.

Les commissaires aux comptes sortants sont rééligibles dans le respect des dispositions légales et règlementaires relatives à la durée de leurs mandats et au rythme de rotation

Ils peuvent agir ensemble ou séparément, mais sont tenus d'établir un rapport commun sur les opérations de la Société. Ils rendent compte de leur mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Article 21 - Assemblées Générales

Les décisions collectives sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Article 22 - Convocation et lieu de réunion des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Article 23 - Ordre du jour et procès-verbaux des Assemblées Générales

L'ordre du jour des Assemblées Générales est arrêté par l'auteur de la convocation conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 24 - Accès aux Assemblées Générales

A. Pouvoirs

Tout porteur d'actions, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts, aux Assemblées Générales sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous réserve que les titres soient inscrits en compte à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris :

- pour les titulaires d'actions nominatives, dans les comptes de titres nominatifs tenus sur les registres de la Société ;
- pour les propriétaires de titres au porteur, dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, inscription ou enregistrement qui est constaté par une attestation de participation délivrée par celui-ci, le cas échéant par voie électronique.

Le porteur d'actions, à défaut d'assister personnellement ou par mandataire à l'Assemblée Générale, peut choisir entre l'une des deux formules suivantes :

- voter à distance ;

ou

- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire,- dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

B. Participations aux Assemblées Générales

Lorsque le porteur d'actions a demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ou, le cas échéant, exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée Générale. Toutefois, il peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

Si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir ou la carte d'admission ou l'attestation de participation. À cette fin, l'intermédiaire habilité, teneur de compte, notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucun transfert de propriété réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris, n'est notifié par l'intermédiaire habilité ou pris en considération par la Société.

Les propriétaires d'actions n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée Générale par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour compte d'autrui.

Les porteurs d'actions peuvent, sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, participer aux Assemblées Générales par voie de visioconférence ou par tous moyens de télécommunication ou télétransmission, y compris Internet, dans les conditions des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'administration fixe les modalités de participation et de vote correspondantes, en s'assurant que les procédures et technologies employées satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations et l'intégrité du vote exprimé.

Ceux des porteurs d'actions qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée Générale, sont assimilés aux porteurs d'actions présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par le Conseil d'administration et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1367 du Code civil, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration et le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée Générale par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de transfert de propriété intervenant avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Article 25 - Feuille de présence - Bureau des Assemblées Générales

1. À chaque Assemblée Générale est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

   Cette feuille de présence, dûment émargée par les porteurs d'actions présents et les mandataires et à laquelle sont annexés, les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant, les formulaires de vote à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée Générale.

2. Les Assemblées Générales sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil.

   Si l'Assemblée Générale est convoquée par le ou les commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale est présidée par l'un deux.

   Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'Assemblée Générale, celle-ci élit son président.

   Le bureau désigne un secrétaire qui peut ne pas être un porteur d'actions.

   Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité, et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Article 26 - Quorum - vote - nombre de voix aux Assemblées Générales

Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions dans les Assemblées Générales, déduction faite dans chaque cas des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi ou des statuts.

En cas de vote à distance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale, dans les conditions et délais fixés par les textes en vigueur.

En cas de vote par pouvoir sans indication de mandataire, le président émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration, mais défavorable à tous les autres projets de résolution.

Sauf dans les cas spéciaux prévus par la loi, chaque membre d'une Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles.

La Société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte des porteurs d'actions n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres de fournir la liste des porteurs d'actions qu'il représente dont les droits de vote seraient exercés à l'Assemblée Générale.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel conformément aux dispositions légales et réglementaires ou des présents statuts ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres ne peut être pris en compte.

Article 27 - Assemblée Générale Ordinaire

1. L'Assemblée Générale Ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

   Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux ou réglementaires, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent.

Elle a notamment les pouvoirs suivants :

- approuver, modifier ou rejeter les comptes qui lui sont soumis,
- statuer sur la répartition et l'affectation des bénéfices en se conformant aux dispositions statutaires,
- donner ou refuser quitus de leur gestion aux administrateurs,
- nommer et révoquer les administrateurs,
- approuver ou rejeter les nominations d'administrateurs faites à titre provisoire par le conseil d'administration,
- autoriser le rachat d'actions dans le cadre de programmes de rachat d'actions mis en œuvre dans les conditions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce (ou de la réglementation équivalente applicable à la date de l'opération considérée),
- nommer les commissaires aux comptes,
- statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes concernant les conventions soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les porteurs d'actions présents, représentés ou ayant voté à distance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

   Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

   Elle statue à la majorité des voix dont disposent les porteurs d'actions présents ou représentés y compris les porteurs d'actions ayant voté à distance.

Article 28 - Assemblée Générale Extraordinaire

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des porteurs d'actions, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

2. L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les porteurs d'actions présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée Générale Extraordinaire peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

   Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les porteurs d'actions présents ou représentés y compris les porteurs d'actions ayant voté à distance.

3. Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'Assemblée Générale Extraordinaire qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserve, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire.

Article 29 - Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Article 30 - Fixation - Affectation et répartition des bénéfices

1. Sur le bénéfice de l'exercice social diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est effectué un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

2. Le solde, augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable que l'Assemblée Générale Ordinaire affecte afin de :

- doter un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires, ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale,

– distribuer un dividende aux porteurs d'actions .

L'Assemblée Générale Ordinaire peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

3. L'Assemblée Générale Ordinaire ou, en cas d'acompte sur dividende, le conseil d'administration, peut, au titre d'un exercice considéré, décider de distribuer ou de ne pas distribuer de dividende aux porteurs d'actions, notamment aux fins de respecter les obligations prudentielles de la Société.

Article 31 - Dissolution - liquidation

1. La Société est en liquidation dès l'instant de sa dissolution pour quelque cause que ce soit. Sa personnalité morale subsiste pour les besoins de cette liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

   Les actions demeurent négociables jusqu'à la clôture de la liquidation.

   La dissolution de la Société ne produit ses effets à l'égard des tiers qu'à compter de la date à laquelle elle est publiée au registre du commerce et des sociétés.

   À l'expiration de la Société ou en cas de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, celle-ci règle le mode de liquidation. Elle nomme un ou plusieurs liquidateurs aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires dont elle détermine les pouvoirs et qui exercent leurs fonctions conformément à la loi. La nomination des liquidateurs met fin aux fonctions des administrateurs, du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués.

   L'Assemblée Générale conserve pendant toute la durée de la liquidation les mêmes pouvoirs qu'au cours de l'existence de la Société.

2. Le liquidateur représente la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

   L'Assemblée Générale peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

   Il sera procédé au remboursement de la valeur nominale des actions au prorata de leur part dans le capital social, puis le cas échéant au partage du boni de liquidation.

Article 32 - Contestations

Toutes contestations qui pourraient s'élever au cours de l'existence de la Société ou après sa dissolution pendant le cours des opérations de liquidation, soit entre les porteurs d'actions, les organes de gestion ou d'administration et la Société, soit entre les porteurs d'actions eux-mêmes, relativement aux affaires sociales ou à l'exécution des dispositions statutaires, seront soumises aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

8. FACTEURS DES RISQUES

Cette partie du Document d'enregistrement universel présente les principaux risques auxquels Crédit Agricole S.A. est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et titres obligataires émis par Crédit Agricole S.A. du fait de sa structure. D'autres parties du présent chapitre exposent l'appétence au risque de Crédit Agricole S.A. et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer. L'information relative à la gestion des risques auxquels Crédit Agricole S.A. est exposé est présentée en conformité avec la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers.

Les termes « Crédit Agricole S.A. » utilisés dans cette partie se définissent comme l'ensemble constitué de Crédit Agricole S.A entité sociale (i.e. maison mère et société cotée du) et l'ensemble de ses filiales détenues directement ou indirectement au sens de l'article L233-3 du code de commerce (ci-après individuellement une « Filiale » ou collectivement les « Filiales »).

A. Facteurs de risque liés à Crédit Agricole S.A. et à son activité

Les risques propres à l'activité de Crédit Agricole S.A. sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel Crédit Agricole S.A. évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations de Crédit Agricole S.A. et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que Crédit Agricole S.A. considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur Crédit Agricole S.A. s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

1. Risques de crédit et de contrepartie

a) Crédit Agricole S.A. est exposé au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels Crédit Agricole S.A. est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable d e ces obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, Crédit Agricole S.A. pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que Crédit Agricole S.A. cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, Crédit Agricole S.A. est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par Crédit Agricole S.A. est couverte par ces techniques. En conséquence, Crédit Agricole S.A. est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2020, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 1 608,0 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 14 % sur la clientèle de détail, 27 % sur les entreprises, 12 % sur les États et 31 % sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé Crédit Agricole S.A. étaient respectivement de 263,5 milliards d'euros et de 22,4 milliards d'euros au 30 juin 2020. À cette date d'arrêté, le solde des prêts et titres de créances en défaut et ayant fait l'objet d'une réduction de valeur (dépréciés) s'élevait à 14,5 milliards d'euros.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par Crédit Agricole S.A. liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, Crédit Agricole S.A. comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de Crédit Agricole S.A. est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que Crédit Agricole S.A. s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons, comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries. L'augmentation significatives des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2020, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 1 007 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 10,6 milliard d'euros. Le coût du risque sur encours sur le premier semestre 2020 annualisé de Crédit Agricole S.A. ressort à 74 points de base.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de Crédit Agricole S.A.

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, aux risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques

récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, Crédit Agricole S.A. pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2020, l'exposition brute de Crédit Agricole S.A. sur les secteurs hors administrations publiques, banques, assurances et personnes privées s'élève à 418,9 milliards d'euros (dont 8,2 milliards d'euros en défaut) et provisionnés à hauteur de près de 5,8 milliards d'euros.

d) Crédit Agricole S.A. pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

Les expositions crédit de Crédit Agricole S.A. sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de banque universelle de proximité au travers du réseau des Caisses régionales, du réseau LCL ainsi que du réseau de CA Italia. A fin juin 2020, la part de la clientèle de détail dans le portefeuille total d'engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A. représentait , 24 %, soit 231 milliards d'euros. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. est exposé au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur industriel en particulier auquel il est fortement exposé. Au 30 juin 2020, le portefeuille d'engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A. était composé à hauteur de 27%d'emprunteurs du secteur public (compris des collectivités locales) représentant un montant d'environ 259 milliards d'euros, et à hauteur de7% d'emprunteurs du secteur énergétique représentant un montant d'environ 67 milliards d'euros,. Les emprunteurs du secteur public pourraient être affectés par les politiques budgétaires nationales et locales et l'affectation des dépenses publiques. Les emprunteurs du secteur de l'énergie sont exposés à la volatilité des prix de l'énergie. Si ces secteurs ou d'autres secteurs représentant une part significative du portefeuille de Crédit Agricole S.A. devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière de Crédit Agricole S.A. pourraient en être affectées.

e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur Crédit Agricole S.A.

La capacité de Crédit Agricole S.A. à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading,* de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Crédit Agricole S.A. est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent Crédit Agricole S.A. à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de Crédit Agricole S.A. serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par Crédit Agricole S.A. ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de Crédit Agricole S.A. au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2020, le montant total des expositions brutes de Crédit Agricole S.A. sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 496 milliards d'euros dont 447 milliards d'euros en méthode notations internes.

f) Crédit Agricole S.A. est exposé au risquepays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où il exerce ses activités

Crédit Agricole S.A. est plus particulièrement exposé, en valeur absolue, au risque pays sur la France et l'Italie. Le montant des expositions de Crédit Agricole S.A. est respectivement au 31 décembre 2019 de 417 et 104 milliards d'euros ce qui représente respectivement 49 % et 12 % des expositions de Crédit Agricole S.A. sur la période.

Crédit Agricole S.A. est exposé au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Crédit Agricole S.A. surveille le risque-pays et en tient compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistré dans ses états financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, le portefeuille de prêts commerciaux de Crédit Agricole S.A. était composé de créances sur des emprunteurs situés en France à hauteur de, respectivement, 49 % comme en 2018 et en Italie à hauteur de, respectivement, 12 % et 13 %. Une dégradation des conditions économiques de ces pays aurait des répercussions sur Crédit Agricole S.A. En outre, Crédit Agricole S.A. est exposé à des risques importants dans des pays non-membres de l'OCDE, qui sont sujets à des incertitudes telles que l'instabilité politique, l'imprévisibilité législative et fiscale, l'expropriation ainsi que d'autres risques moins présents dans des économies plus développées.

À fin 2019, les engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires) sur la clientèle de Crédit Agricole S.A. dans les pays de *rating* inférieur à A3 (Moody's) ou A- (Standard & Poors), hors pays d'Europe de l'Ouest (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, et Islande) s'élèvent à 67,5 milliards d'euros.

g) Crédit Agricole S.A. est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Crédit Agricole S.A. pourrait subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie dans le cadre de ses activités sur titres, devises, matières premières et autres activités de marché. Lorsque Crédit Agricole S.A. détient des portefeuilles de titres de créance, y compris dans le cadre de ses activités de tenue de marché, il est soumis au risque de détérioration de la qualité du crédit des émetteurs ou de défaut de paiement. Dans le cadre de ses activités de *trading,* Crédit Agricole S.A. est exposé au risque de défaillance d'une contrepartie dans l'exécution de ses obligations de dénouement des transactions. Les activités de dérivés de Crédit Agricole S.A. sont également soumises au risque de défaillance d'une contrepartie, ainsi qu'à des incertitudes significatives concernant les montants dus en cas d'une telle défaillance. À cet égard, les actifs pondérés par les risques (RWAs) correspondant au risque de contrepartie sur les dérivés et opérations à règlement différé s'élevaient à 9,8 milliards d'euros au 30 juin 2020. Bien que Crédit Agricole S.A. obtienne souvent du collatéral ou fasse usage de droits de compensation pour faire face à ces risques, ces techniques pourraient ne pas être suffisantes pour lui assurer une protection complète, et Crédit Agricole S.A. pourrait supporter des pertes importantes en raison de la défaillance de contreparties importantes.

2. Risques financiers

a) Les revenus tirés par Crédit Agricole S.A. de ses activités d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché

Par le passé, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients des Filiales spécialisées dans la gestion d'actifs, d'assurance et de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les revenus tirés par Crédit Agricole S.A. de ces activités. Sur le premier semestre 2020, 15 % et 12 % des revenus de Crédit Agricole S.A. ont été générés respectivement par ses activités de gestion d'actifs et de fortune et celles d'assurance. Crédit Agricole S.A. est en France le premier assureur *via* Crédit Agricole Assurances. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole S.A.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles Crédit Agricole S.A. intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de Crédit Agricole S.A., qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles Crédit Agricole S.A. intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché. En outre, les commissions de gestion que les Filiales facturent à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients de Crédit Agricole S.A. réduirait les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services par les Filiales.

Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de Crédit Agricole S.A. ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des revenus que Crédit Agricole S.A. tire de ses activités de gestion d'actifs et d'assurance.

b) Crédit Agricole S.A. est exposé à l'environnement de taux bas et toute variation significative des taux d'intérêt pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus consolidés ou la rentabilité de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. compte parmi les leaders1 de la banque de détail en France, au travers de son réseau de banque de proximité LCL et est exposé au risque de taux bas.

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par Crédit Agricole S.A. sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels Crédit Agricole S.A. n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer les revenus nets d'intérêt des activités de prêts de Crédit Agricole S.A. Sur l'année 2020, en cas de baisse des taux d'intérêt de la zone euro de 100 points de base, Crédit Agricole S.A. perdrait 41,1 millions d'euros sur le portefeuille bancaire au 31 décembre 2019, soit une baisse de 0,20 % du PNB 2019 (contre une baisse de 19,8 millions d'euros, soit 0,10 % du PNB sur l'arrêté du 31 décembre 2018).

L'impact cumulé sur les trente prochaines années d'une baisse des taux de 200 points de base correspond à un impact négatif de - 215 millions d'euros, soit 0,38 % des fonds propres prudentiels *(fonds propres de catégorie 1 et fonds propres de catégorie 2)* de Crédit Agricole S.A. après déduction des participations. Par ailleurs, une augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur la rentabilité de Crédit Agricole S.A.

c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de Crédit Agricole S.A., ainsi que de la dette de Crédit Agricole S.A., pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de Crédit Agricole S.A., ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de Crédit Agricole S.A. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de Crédit Agricole S.A. au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de Crédit Agricole S.A. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de Crédit Agricole S.A. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2020, l'encours brut des titres de créances détenus par Crédit Agricole S.A. s'élevait à 134,9 milliards d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 112 millions d'euros.

d) Crédit Agricole S.A. peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par Crédit Agricole S.A. pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour Crédit Agricole S.A. Crédit Agricole S.A. supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de *trading,* principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées, dans l'exercice d'activités de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie de Crédit Agricole S.A. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de Crédit Agricole S.A. peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de Crédit Agricole S.A. à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par Crédit Agricole S.A. venait à diminuer de manière significative, Crédit Agricole S.A. pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2020, Crédit Agricole S.A. détenait près de 38,6 milliards d'euros d'instruments de capitaux propres dont 29,7 milliards d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 6,4 milliards d'euros détenus à des fins de transaction d'une part 2,5 milliards d'instruments de capitaux propre comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres d'autre part.

1 *Sources internes, Etudes ECO*

e) Crédit Agricole S.A. doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

Crédit Agricole S.A. est exposé au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de Crédit Agricole S.A. est incertain, et si Crédit Agricole S.A. perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que Crédit Agricole S.A. s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de Crédit Agricole S.A. en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 30 juin 2020, Crédit Agricole S.A. affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 134,4 % supérieur au plancher réglementaire de 100 % et à l'objectif du Plan moyen terme de 110 %.

Dans certaines activités de Crédit Agricole S.A., notamment ses activités de marché, de gestion d'actifs ou encore ses activités d'assurance, des fluctuations prolongées des marchés, en particulier des baisses du prix des actifs, peuvent peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. De telles situations peuvent exposer Crédit Agricole S.A. à des pertes significatives si Crédit Agricole S.A. n'est pas en mesure de solder rapidement, le cas échéant, ses positions déficitaires. Cela peut notamment être le cas pour les actifs détenus par Crédit Agricole S.A. peu liquides à l'origine. Les actifs qui ne sont pas négociés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés, tels que certains produits dérivés négociés entre banques, sont valorisés par Crédit Agricole S.A. à l'aide de modèles plutôt que sur la base des cours de marché. Compte tenu de la difficulté de suivre l'évolution des prix de ces actifs, Crédit Agricole S.A. pourrait subir des pertes qu'il n'a pas anticipées.

f) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent Crédit Agricole S.A. à des risques de marché

Les activités de Crédit Agricole S.A. sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles Crédit Agricole S.A. opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. Crédit Agricole S.A. est ainsi fortement exposé aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des titres, des taux de change, de la prime applicable à ses émissions obligataires ainsi que des prix du pétrole, des métaux précieux et autres matières premières.

Crédit Agricole S.A. utilise un modèle de *"Value at Risk"* (VaR) pour quantifier son exposition aux pertes potentielles liées aux risques de marché. Au 20 juin 2020, la VaR de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 14 millions d'euros.

Il réalise également des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés aux paragraphes 2.5.III.1 (Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché – Indicateurs) et 2.5.IV (Expositions) du chapitre 5 (Risques et Pilier 3) figurant respectivement aux pages 273 à 276 et aux pages 276 à 277 du DEU 2019. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition de Crédit Agricole S.A. aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de marché auquel est exposé Crédit Agricole S.A. s'élevait à 13,2 milliards d'euros au 30 juin 2020.

g) Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de direction de Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à la date du 31 décembre 2019, Crédit Agricole S.A. est tenu de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées par Crédit Agricole S.A. s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, Crédit Agricole S.A. pourrait enregistrer des pertes imprévues.

À titre d'exemple, Crédit Agricole S.A. a communiqué sur la première application de la norme IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018. Les impacts se sont traduits pour Crédit Agricole S.A. par une perte de - 1 140 millions d'euros et prudentiellement, par une diminution des fonds propres de base CET1 de - 678 millions d'euros ainsi qu'une augmentation des RWA de + 350 millions d'euros résultant dans une diminution du ratio CET1 de - 25 points de base.

h) Les stratégies de couverture mises en place par Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par Crédit Agricole S.A. pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, Crédit Agricole S.A. pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si Crédit Agricole S.A. détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par Crédit Agricole S.A. pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de Crédit Agricole S.A. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par Crédit Agricole S.A.

Au 31 décembre 2019, l'encours des protections achetées sous forme de dérivés de crédits unitaires s'élève à 6,4 milliards d'euros (3,7 milliards d'euros au 31 décembre 2018), le montant notionnel des positions à la vente est nul (idem au 31 décembre 2018).

3. Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** de Crédit Agricole S.A. inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées. Sur la période allant de 2016 à 2018, les incidents de risque opérationnel pour Crédit Agricole S.A. se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 26 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 35 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 28 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (3 %), la fraude interne (4 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (3%).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé Crédit Agricole S.A. s'élevait à 34,6 milliards d'euros au 30 juin 2020.

a) Crédit Agricole S.A. est exposé aux risques de fraude

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin 2019, le montant de la fraude avérée pour Crédit Agricole S.A. s'élève à 78 millions d'euros.

La Banque de proximité en France et à l'international, représente la majorité de la fraude en nombre et en montant (environ 85 %).

La répartition des risques de fraudes est la suivante :

- fraude identitaire et documentaire : 46 % ;
- fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 31 % ;
- fraude interne : 15 % ;
- autres fraudes externes (escroqueries diverses) : 7 % ;
- la cybercriminalité : 1 %.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

b) Crédit Agricole S.A. est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et Crédit Agricole S.A. continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, Crédit Agricole S.A. est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, Crédit Agricole S.A. dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de Crédit Agricole S.A. devenaient défaillants, même sur une courte période, Crédit Agricole S.A. se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de Crédit Agricole S.A., en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Crédit Agricole S.A. ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Crédit Agricole S.A. est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels Crédit Agricole S.A. a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, Crédit Agricole S.A. pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de Crédit Agricole S.A., et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. Crédit Agricole S.A. ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2017 à 2019, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 3 % des pertes opérationnelles.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par Crédit Agricole S.A. pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par Crédit Agricole S.A. ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que Crédit Agricole S.A. n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que Crédit Agricole S.A. utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, Crédit Agricole S.A. applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de Crédit Agricole S.A. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par Crédit Agricole S.A. pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que Crédit Agricole S.A. utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer Crédit Agricole S.A. à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2020, Crédit Agricole S.A. a une exigence de fonds propres prudentiels de 2,8 milliards d'euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

d) Tout préjudice porté à la réputation de Crédit Agricole S.A. pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de Crédit Agricole S.A. dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant Crédit Agricole S.A. sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. Crédit Agricole S.A. est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de Crédit Agricole S.A. pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer Crédit Agricole S.A. à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour Crédit Agricole S.A. et géré par la Direction de la conformité de Crédit Agricole S.A. qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

e) Crédit Agricole S.A. est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Crédit Agricole S.A. a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour Crédit Agricole S.A., ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont Crédit Agricole S.A. a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, Crédit Agricole S.A. dispose de moyens de défense importants, Crédit Agricole S.A. pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités. Sur le premier semestre 2020, Crédit Agricole S.A. n'a pas enregistré de coût du risque juridique. Les provisions pour litiges représentent 582 millions d'euros au 30 juin 2020.

f) La dimension internationale des activités de Crédit Agricole S.A. l'expose à des risques juridiques et de conformité

La dimension internationale des activités de Crédit Agricole S.A. l'expose aux risques inhérents à l'exercice d'activités à l'étranger, notamment à la nécessité de se conformer à de multiples lois et réglementations, souvent complexes, régissant les activités concernées dans chacun des pays où Crédit Agricole S.A. les exerce, telles que les lois et réglementations bancaires locales, les exigences en matière de contrôle interne et d'information, les règles en matière de confidentialité des données, les lois et réglementations européennes, américaines et locales sur le blanchiment de capitaux, la corruption et les sanctions internationales, ainsi que d'autres règles et exigences. Toute violation de ces lois et réglementations pourrait nuire à la réputation de Crédit Agricole S.A., faire naître des litiges, engendrer le prononcé de sanctions civiles ou pénales, ou avoir un impact défavorable important sur l'activité de Crédit Agricole S.A.

À titre illustratif, Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole *Corporate and Investment Bank* (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros).

En dépit de la mise en œuvre et de l'amélioration des procédures visant à assurer le respect de ces lois et règlements, rien ne garantit que tous les salariés ou sous-traitants de Crédit Agricole S.A. respecteront ces politiques ou que ces programmes permettront de prévenir toute violation. Il ne peut être exclu que des opérations effectuées en contradiction avec les politiques de Crédit Agricole S.A. soient identifiées et donnent lieu éventuellement à des pénalités. En outre, Crédit Agricole S.A. ne détient pas le contrôle, direct ou indirect, en termes de droit de vote, de certaines entités au sein desquelles il détient une participation et qui exercent des activités à l'international ; dans ces cas, sa capacité à imposer le respect des politiques et procédures internes au Crédit Agricole S.A. pourrait s'avérer être plus restreinte.

À fin 2019, Crédit Agricole S.A. était implanté dans 47 pays. Ce périmètre comprend l'entité mère, les filiales et succursales. Il exclut les activités destinées à être cédées et abandonnées, ainsi que les entités consolidées selon la méthode de mise en équivalence. À noter qu'en 2019, 68 % du produit net bancaire (hors éliminations intragroupes) de Crédit Agricole S.A. provenaient de ses deux principales implantations (France et Italie).

4. Risques liés à l'environnement dans lequel Crédit Agricole S.A. évolue

a) La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de Crédit Agricole S.A

En décembre 2019, une nouvelle souche du coronavirus (COVID-19) est apparue en Chine. Le virus s'est propagé dans de nombreux pays à travers le monde, conduisant l'Organisation mondiale de la santé à qualifier la situation de pandémie en mars 2020. Cette pandémie a eu, et devrait continuer à avoir, des impacts défavorables significatifs sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle mondiale.

La propagation du COVID-19 et les mesures gouvernementales de contrôle et de restriction des déplacements mises en œuvre pour y répondre dans le monde entier ont perturbé les chaines d'approvisionnement à l'échelle internationale et l'activité économique mondiale. En conséquence de l'impact des mesures de confinement sur la consommation, des difficultés de production, de la perturbation des chaines d'approvisionnement et du ralentissement des investissements, l'épidémie a engendré des chocs d'offre et de demande ayant entraîné un ralentissement marqué de l'activité économique. Les marchés financiers ont été affectés de manière significative, comme en attestent la volatilité accrue, la chute des indices boursiers et du cours des matières premières et l'accroissement des spreads de crédit affectant de nombreux emprunteurs et émetteurs. L'ampleur de l'impact défavorable, dans la durée, de la pandémie sur l'économie et les marchés à l'échelle mondiale dépendra, notamment, de sa durée et de son intensité, ainsi que de l'impact des mesures gouvernementales adoptées pour limiter la propagation du virus et les effets de ces dernières sur l'économie.

La pandémie et les effets qui en résultent sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des activités et la situation financière de Crédit Agricole S.A. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir (1) une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole (qui pourrait affecter son Ratio de Liquidité à Court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit, (2) une baisse des revenus imputable notamment à (a) un ralentissement de la production dans des secteurs tels que le crédit immobilier et le crédit à la consommation, (b) une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, et (c) une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance, (3) une augmentation du coût du risque résultant de remises de dettes et de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, (4) un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles annoncées par certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles de Crédit Agricole S.A. et (5) des actifs pondérés par les risques (risk weighted assets ou RWAs) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital de Crédit Agricole S.A. (et notamment son ratio de solvabilité).

La crise sanitaire et son effet sur l'économie en France, en Europe et à l'international ont fortement impacté les niveaux d'activités des différents métiers du Groupe. (1) Les activités liées aux banques de proximité ont été fortement impactées par les deux mois de confinement imposés en France et en Italie. Ainsi, la production des crédits habitat est en recul sur le deuxième trimestre 2020 chez LCL (-9,8% par rapport au deuxième trimestre 2019), elle est quasi stable pour CA Italia (-0,8%). De même, la production des crédits à la consommation chez CA-CF enregistre une baisse de -40% sur le deuxième trimestre 2020 par rapport au deuxième trimestre 2019 et CAL&F enregistre également une baisse de la production en crédit-bail de -23,9% et le chiffre d'affaires factoré diminue de -24,6% ; (2) Les activités d'assurance ont aussi été impactées par le confinement. La collecte nette totale est négative à -0,9 milliard d'euro sur le deuxième trimestre 2020 (contre +3,3 milliards d'euros au deuxième trimestre 2019 et +0,8 milliard d'euros au premier trimestre 2020) et le chiffre d'affaires en assurances-dommages enregistre une légère baisse de -0,9% sur le deuxième trimestre 2020 par rapport au deuxième trimestre 2019°; (3) Les activités Corporates et Institutionnels, sont restées très soutenues au deuxième trimestre 2020, mais les clients ont tiré fortement sur les lignes de crédit pendant le deuxième trimestre, même si en ralentissement sur la fin du mois de juin.

Ainsi, les revenus de Crédit Agricole S.A. sont en baisse sur le deuxième trimestre 2020 à 4 897 millions d'euros (-4,9% par rapport au deuxième trimestre 2019). Comme pour le trimestre précédent, l'impact principal de la crise ce deuxième trimestre sur le compte de résultat de Crédit Agricole S.A. a été la hausse du coût du risque (+484 millions d'euros à 842 millions d'euros, contre 358 millions d'euros au deuxième trimestre 2019 et 621 millions d'euros au premier trimestre 2020). Cette hausse s'explique pour 48% par un provisionnement supplémentaire des encours sains (Stages/Buckets 1&2) sous l'effet de l'application des règles IFRS 9 et d'une mise à jour des paramètres de provisionnement et pour 52% par un provisionnement accru des risques avérés (Stage/Bucket 3).

Enfin, en termes de solvabilité, la crise a eu pour principaux impacts sur le ratio de CET1 de Crédit Agricole S.A., outre un niveau de résultat plus modeste (cf. supra), une hausse des emplois pondérés liée à la mise en place des prêts garantis (dans l'attente du délai de carence de 2 mois et du démarrage effectif de la garantie de l'Etat) et aux dégradations de notations principalement dans la BFI (1,9 milliards d'euros sur le trimestre). Ces impacts ont été compensés à hauteur de 46 points de base (pour Crédit Agricole S.A.) et de 59 points de base (pour le Groupe Crédit Agricole) par des changements de méthodologie et des assouplissements règlementaires. Par conséquent, le ratio CET1 non phasé de Crédit Agricole S.A. est passé de 12,1% au 31 décembre 2019, à 11,4% au 31 mars 2020 à 11,7% au 30 juin 2020, tandis que le ratio non phasé CET1 du Groupe Crédit Agricole atteint 15,8% au 30 juin 2020, contre 15,5% au 31 mars 2020 et 15,9% au 31 décembre 2019.

Dans le contexte de la publication de ses résultats du premier semestre 2020, Crédit Agricole S.A. a décrit une « reprise en V » de l'activité du Groupe sur les trois mois du deuxième trimestre 2020. Ceci ne préjuge en rien du niveau d'activité lors des prochains trimestres, en particulier, l'incertitude reste forte sur l'utilisation de l'épargne accumulée, le scénario sanitaire et l'agenda des mesures publiques. Il n'est pas possible de prévoir le calendrier d'une éventuelle reprise de l'activité économique ou d'exclure un nouveau ralentissement.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourtant avoir à l'avenir, un impact sur Crédit Agricole S.A. et les marchés sur lesquels il opère

Dans l'exercice de ses activités, Crédit Agricole S.A. est spécifiquement exposé de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, 53 % du produit net bancaire de Crédit Agricole S.A. a été réalisé en France, 15 % en Italie, 19 % dans le reste de l'Europe et 13 % dans le reste du monde. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels Crédit Agricole S.A. intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de Crédit Agricole S.A., ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités de

Crédit Agricole S.A., y compris notamment la rentabilité de ses activités de *trading*, de banque d'investissement et de gestion d'actifs ;

- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de Crédit Agricole S.A. les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de Crédit Agricole S.A., en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

À ce titre, dans un contexte de croissance globale en ralentissement et de politiques monétaires très accommodantes, une détérioration des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourrait repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

- Une dégradation du contexte global conduirait à un assouplissement supplémentaire des politiques monétaires qui, combiné à un regain d'aversion au risque, entrainerait un maintien prolongé de taux très bas dans les pays jugés sans risque (Allemagne, États-Unis).
- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela qui peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies : guerre commerciale, *Brexit*, tensions au Moyen-Orient, crises sociales ou politiques à travers le monde, etc.
- En Italie, une crise politique, dans un contexte de croissance déjà faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance et l'économie, et pourrait également provoquer une hausse des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs.
- En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- Le niveau très bas des taux conduit les investisseurs, à la recherche de rendement, à s'orienter vers des actifs plus risqués et entraîne la formation de bulles d'actifs financiers et sur certains marchés immobiliers. Il conduit également les agents économiques privés et les États à s'endetter et les niveaux de dette sont parfois très élevés. Cela renforce les risques en cas de retournement de marché.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de Crédit Agricole S.A. pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourrait en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c) La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de Crédit Agricole S.A.

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas. Si cet environnement de taux bas devait perdurer, la rentabilité de Crédit Agricole S.A. pourrait être affectée de manière significative. Durant des périodes de taux d'intérêt bas, les différentiels des taux d'intérêt tendent à se resserrer, et Crédit Agricole S.A. pourrait alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment son coût de financement pour compenser la baisse de revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marché plus bas. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance, notamment en France, marché d'origine de Crédit Agricole S.A., des produits d'épargne réglementés (tels que le Plan d'Épargne Logement (PEL)) rémunérés par des taux d'intérêt fixés au-dessus des taux de marché actuels. Des taux d'intérêt bas pourraient également affecter la rentabilité des activités d'assurance des Filiales, qui pourraient ne pas être en mesure de générer un retour sur investissement suffisant pour couvrir les montants payés sur certains produits d'assurance.

Sur le premier semestre 2020, la part des activités d'assurance dans le produit net bancaire de Crédit Agricole S.A. représentait 12 %. Des taux bas pourraient également affecter les commissions facturées par Filiales spécialisés dans la gestion d'actifs sur le marché monétaire et d'autres produits à revenu fixe. Sur l premier semestre 2020, la part des activités de gestion d'actifs dans le produit net bancaire de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 11 %. En outre, en raison de la baisse des taux, les Filiales ont dû faire face à une hausse des remboursements anticipés et des refinancements de prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises, les clients cherchant à tirer parti de la baisse des coûts d'emprunt. Au 31 décembre 2019, l'exposition brute des prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe octroyés par Crédit Agricole S.A. s'élevait à 94,4 milliards d'euros. La survenance d'une nouvelle vague de remboursements anticipés ne peut être exclue. Ceci, conjugué avec l'octroi de nouveaux prêts aux faibles taux d'intérêt en vigueur sur le marché, pourrait entraîner une diminution globale du taux d'intérêt moyen des portefeuilles de prêts. Une réduction des *spreads* de crédit et une diminution des revenus générés par la banque de détail résultant de la baisse des taux d'intérêt des portefeuilles de créances pourraient affecter de manière significative la rentabilité des activités de banque de détail des affiliés de Crédit Agricole S.A. et la situation financière globale de Crédit Agricole S.A.

Un environnement persistant de taux d'intérêt bas pourrait également avoir pour effet d'aplanir la courbe des taux sur le marché en général, ce qui pourrait réduire significativement les revenus générés par Crédit Agricole S.A. dans le cadre des activités de financement et affecter défavorablement leur rentabilité et leur situation financière. Un tel aplanissement de la courbe des taux pourrait également inciter les institutions financières à s'engager dans des activités plus risquées en vue d'obtenir le niveau de taux escompté, ce qui pourrait être de nature à accroître le risque et la volatilité du marché de manière globale. En conséquence, les opérations de Crédit Agricole S.A. pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

Inversement, la fin d'une période prolongée de taux d'intérêt bas comporte des risques. Une augmentation des taux d'intérêt sur le marché devrait entraîner une perte de valeur de tout portefeuille de créances rémunérées par des taux d'intérêts bas résultant d'une période prolongée de taux bas ou d'actifs à revenu fixe. Si les stratégies de couverture de Crédit Agricole S.A. s'avéraient inefficaces ou ne fournissaient qu'une couverture partielle contre cette diminution de valeur, Crédit Agricole S.A. pourrait subir des pertes significatives.

En outre, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer la croissance économique dans l'Union Européenne,

aux États-Unis et ailleurs. Concernant les prêts octroyés par Crédit Agricole S.A., cela pourrait éprouver la résistance des portefeuilles de prêts et d'obligations, et conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation *investment grade,* certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations de Crédit Agricole S.A. pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

d) Crédit Agricole S.A. intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

Crédit Agricole S.A. est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où Crédit Agricole S.A. exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement telle que transposée en droit interne (telle que modifiée par la directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que Crédit Agricole S.A doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 30 juin 2020, le ratio CET1 non phasé de Crédit Agricole S.A. atteint 11,7% et le ratio global 16,8% ;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire transposant en droit interne les dispositions de la Directive 2014/59/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprise d'investissement tel que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (la « DRRB ») ; notamment, Crédit Agricole S.A est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de redressement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la section "Gestion des risques" du Document d'enregistrement unique 2019]). En outre, la contribution de Crédit Agricole S.A. au financement annuel du Fonds de résolution unique peut être significative. Ainsi, en 2019, la contribution de Crédit Agricole S.A. au Fonds de résolution unique a enregistré une nette hausse à 340 millions d'euros, soit + 12,5% par rapport à 2018, concentrée sur les deux premiers trimestres de 2018 et 2019 ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A.), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités, ainsi que les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, Crédit Agricole S.A a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement Crédit Agricole S.A, notamment en obligeant Crédit Agricole S.A à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour Crédit Agricole S.A : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de Crédit Agricole S.A à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel Crédit Agricole S.A et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales telles que Crédit Agricole S.A), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de trading pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une

procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision.

- Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière devraient ainsi être prochainement modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels Crédit Agricole S.A est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein Crédit Agricole S.A. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur Crédit Agricole S.A et nécessiter un renforcement des actions menées par Crédit Agricole S.A présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur Crédit Agricole S.A, mais son impact pourrait être très important.

Par ailleurs, un certain nombre d'ajustement et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles) ont été mises en place par les autorités nationales et européennes sur le premier semestre 2020 dans le contexte de la crise sanitaire actuelle liée au Covid-19. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la règlementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, sont encore incertains, à ce stade de sorte qu'il est impossible à ce stade de déterminer ou de mesurer leur impact sur Crédit Agricole S.A.

5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de Crédit Agricole S.A.

a) Crédit Agricole S.A. pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans son Plan moyen terme

Le 6 juin 2019, Crédit Agricole S.A. a annoncé son Plan moyen terme à horizon 2022 (le **"Plan moyen terme"**). Le Plan moyen terme prévoit plusieurs initiatives, dont une ambition stratégique qui repose sur trois leviers (i) la croissance sur tous les marchés de Crédit Agricole S.A., avec pour objectif d'être premier en conquête clients, (ii) les synergies de revenus pour atteindre 10 milliards d'euros en 2022, et (iii) la transformation technologique pour une efficacité renforcée des dépenses informatiques cumulées de 15 milliards d'euros sur quatre ans.

Le Plan moyen terme comprend un certain nombre d'objectifs financiers liés notamment aux revenus, aux dépenses, au revenu net et aux ratios d'adéquation des fonds propres. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et commerciale. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de Crédit Agricole S.A. sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section. À titre d'exemple, Crédit Agricole S.A. prévoit, à fin 2022, de réaliser un résultat net supérieur à 5 milliards d'euros, d'afficher un *Return on Tangible Equity* (RoTE) supérieur à 11 %, d'avoir une solvabilité à 11 % et de démanteler 50 % du *Switch*.

Le succès de ce plan repose sur un très grand nombre d'initiatives (à l'ampleur significative comme plus réduite) devant être déployées au sein des différentes entités de Crédit Agricole S.A. Bien qu'un grand nombre de ces objectifs puissent être atteints, il est peu probable qu'ils le soient tous et il n'est pas possible de prédire, parmi ces objectifs, lesquels seront atteints et lesquels ne le seront pas. Le Plan moyen terme prévoit également des investissements importants, mais si les objectifs du plan ne sont pas atteints, le rendement de ces investissements sera inférieur aux prévisions.

Si Crédit Agricole S.A. ne réalise pas les objectifs définis dans son Plan moyen terme 2022, sa situation financière et ses résultats pourraient être affectés de manière significative.

Crédit Agricole S.A. s'est engagé dans une démarche globale de sa politique Responsabilité Sociale et Environnementale dans le Plan moyen terme avec entre autres le financement d'un projet d'énergie renouvelable sur trois et devenir un acteur majeur en Europe ainsi que développer une gamme d'offres de leasing vert, le doublement de la taille du portefeuille de *green loans* à 13 milliards d'euros d'encours, le renforcement du mécanisme *Green Liquidity Factor* au sein du Groupe Crédit Agricole, l'attribution à chaque client grande entreprise une note de transition, l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans 100 % des financements aux grandes entreprises et progressivement aux Petites et Moyennes Entreprises et enfin, l'alignement de la politique sectorielle sur l'Accord de Paris (sortie programmée du charbon thermique à dans l'Union européenne et l'OCDE, avec un seuil à 25 % dès 2019).

b) Les demandes d'indemnisation formulées à l'encontre des Filiales dans l'exercice de leurs activités d'assurance pourraient ne pas correspondre aux hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs de produits d'assurance ainsi que les charges au titre des obligations liées aux demandes d'indemnisation et aux provisions techniques

Les revenus des activités d'assurance des Filiales spécialisés dans ce domaine dépendent de manière significative de l'adéquation des demandes d'indemnisation avec les hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs des produits d'assurance et pour établir les provisions techniques. Crédit Agricole Assurances se fonde à la fois sur ses analyses empiriques et sur des données sectorielles pour développer des produits et élaborer des estimations des profits à venir au titre des polices d'assurance, y compris des informations utilisées afin de fixer les tarifs des produits d'assurance et d'établir les obligations actuarielles connexes. Cependant, rien ne garantit que les demandes réelles correspondent à ces estimations, et que des risques imprévus, telles que des pandémies ou catastrophes naturelles, se traduisent par des pertes cohérentes avec les hypothèses de fixation des tarifs et des provisions. Si les prestations d'assurance actuellement fournies par Crédit Agricole Assurances aux bénéficiaires des polices d'assurance étaient supérieures aux hypothèses sous-jacentes utilisées initialement pour établir les politiques futures de réserves, ou si les événements ou les tendances devaient conduire Crédit Agricole Assurances à modifier ses hypothèses, Crédit Agricole Assurances pourrait supporter des passifs plus élevés que ceux anticipés, ce qui pourrait affecter les activités d'assurance, les résultats et la situation financière de Crédit Agricole S.A. de manière significative.

Crédit Agricole Assurances adapte sa stratégie au nouveau contexte de taux, notamment en initiant des mesures incitatives à la souscription d'Unité de Compte, et se prépare à orienter à la baisse la participation aux bénéfices (PAB). Crédit Agricole Assurances continue de doter sa Provision pour Participation aux Excédents (PPE) qui atteint 11,5 milliards d'euros au 30 juin 2020 (contre 10,8 milliards d'euros au 31 décembre 2019), soit 5,5 % des encours de contrats en euros, ce qui représente plusieurs années de taux servis aux assurés (sur la base des taux servis en 2019) et qui constitue un niveau de couverture supérieur à la moyenne du marché français. Par ailleurs, le taux d'Unité de Compte

dans les encours de Crédit Agricole Assurances a atteint 22,7 % au 30 juin 2020 en hausse de 0,5 point sur un an. En Assurance dommages, le ratio combiné reste bien maîtrisé. Il augmente de 1,8 point de pourcentage par rapport au 31 décembre 2019 pour atteindre 97,7 %.

Enfin, Crédit Agricole Assurances maintient un haut niveau de solvabilité en affichant un ratio de 233 % au 30 juin 2020.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de Crédit Agricole S.A.

Bien que les principales activités de Crédit Agricole S.A. soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de Crédit Agricole S.A. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des Filiales d'assurance. Dans une telle situation, Crédit Agricole S.A. pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter Crédit Agricole S.A. à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole S.A. est d'autant plus important.

d) Crédit Agricole S.A. est exposé aux risques liés au changement climatique

Bien que de manière générale les activités de Crédit Agricole S.A. ne soient pas exposées directement aux risques liés au changement climatique, Crédit Agricole S.A. est soumis à un certain nombre de risques indirects qui pourraient avoir un impact important. Lorsque Crédit Agricole S.A. prête à des entreprises dont les activités génèrent des quantités importantes de gaz à effet de serre, il se retrouve exposé au risque qu'une réglementation ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable important sur la qualité de crédit de ce dernier, et réduirait ainsi la valeur du portefeuille de créances de Crédit Agricole S.A. Crédit Agricole S.A. exerce également des activités liées à l'échange de quotas d'émission et pourrait subir des pertes en raison de l'évolution défavorable du prix de ces quotas. Avec l'accélération de la transition vers un environnement climatique plus contraignant, Crédit Agricole S.A. devra adapter ses activités de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

À travers le Plan moyen terme et sa stratégie climat, le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union-Européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde.

e) Crédit Agricole S.A., ainsi que sa filiale de Banque de financement et d'investissement, doivent maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir leurs activités et leur rentabilité défavorablement affectées

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité de Crédit Agricole S.A. et de chacune de ses Filiales prises individuellement intervenant sur les marchés financiers (principalement sa Filiale de Banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole CIB). Une dégradation importante de leurs notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de Crédit Agricole S.A. ou de Crédit Agricole CIB, augmenter leur coût de financement, limiter leur accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de *covered bonds* de Crédit Agricole S.A. ou de stipulations contractuelles de certains contrats de *trading,* de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'ils émettent sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti de Crédit Agricole S.A. auprès des investisseurs et celui de Crédit Agricole CIB sont directement liés à leurs *spreads* de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation de crédit. Une augmentation des *spreads* de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement de Crédit Agricole S.A. ou de Crédit Agricole CIB. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de Crédit Agricole S.A. En outre, les *spreads* de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des *swaps* de crédit indexés sur les titres de créance de Crédit Agricole S.A. ou de Crédit Agricole CIB, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB.

Sur les trois agences de notations sollicitées par le Groupe Crédit Agricole, la perspective est stable selon Moody's et est passée à négative selon S&P Global ratings et Fitch Ratings, dans le contexte de la crise sanitaire. Pour rappel, les notations du Groupe Crédit Agricole selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3, A+ et A+.

f) Crédit Agricole S.A. est confronté à une forte concurrence

Crédit Agricole S.A. est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. Concernant cette activité, à titre illustratif, les Caisses régionales, qui assurent la distribution des produits financiers de Crédit Agricole S.A. ont en France une part de marché de près de 23 % à fin 2019.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de Crédit Agricole S.A., ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par Crédit Agricole S.A. et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le *bitcoin,* et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain,* transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de

prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Crédit Agricole S.A. doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le **"Réseau"**).

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (le « FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière. Dans le cas extrême où cette situation entraînerait l'ouverture d'une procédure de résolution du Groupe Crédit Agricole ou la liquidation judiciaire d'un membre du Réseau, la mobilisation des ressources de Crédit Agricole S.A. et le cas échéant des autres membres du Réseau au soutien de l'entité qui aurait initialement subi la difficulté financière pourrait impacter, dans un premier temps, les instruments de fonds propres de toute catégorie (Fonds Propres de Base de Catégorie 1, Fonds Propres Additionnels de Catégorie 1, Fonds Propres de Catégorie 2) et, dans un deuxième temps, si la perte s'avérait supérieure au montant des instruments de fonds propres ci-dessus visés, des éléments de passif constitutifs d'engagements éligibles au renflouement interne, y compris les titres senior non-préférés et senior préférés et autres dettes de rang similaire, selon les modalités prévues par la Loi et les dispositions contractuelles applicables. Dans un tel cas, les porteurs et créanciers concernés pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la **"Garantie de 1988"**).

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution. Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. de ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie.

Cette partie du Document d'enregistrement universel présente les principaux risques auxquels le Groupe Crédit Agricole est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A. compte tenu de la structure du Groupe Crédit Agricole.

D'autres parties du présent chapitre exposent l'appétence au risque du Groupe Crédit Agricole et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer. L'information relative à la gestion des risques auxquels le Groupe Crédit Agricole est exposé est présentée en conformité avec la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers.

Dans cette partie les termes de « Groupe Crédit Agricole » se définissent comme l'ensemble constitué de Crédit Agricole S.A. entité sociale (société mère et société cotée), de ses filiales consolidée, directes et indirectes, au sens de l'article L233-3 du code de commerce, des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel, des Caisses locales et de leurs filiales directes et indirectes respectives.

A. Facteurs de risque liés au Groupe Crédit Agricole et à son activité

Les risques propres à l'activité du Groupe Crédit Agricole sont présentés dans la présente section sous les six catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations du Groupe Crédit Agricole et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que le Groupe Crédit Agricole considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur le Groupe Crédit Agricole s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

1. Risques de crédit et de contrepartie

a) Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels le Groupe Crédit Agricole est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ces obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, le Groupe Crédit Agricole pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que le Groupe Crédit Agricole cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par le Groupe Crédit Agricole est couverte par ces techniques. En conséquence, le Groupe Crédit Agricole est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2020, les données extraites du Pilier 3 indiquent que l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) du Groupe Crédit Agricole s'élevait à 1 907,8 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 36 % sur la clientèle de détail, 30 % sur les entreprises, 20 % sur les États et 9 % sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé le Groupe Crédit Agricole étaient respectivement de 463,4 milliards d'euros et de 23,3 milliards d'euros au 30 juin 2020. Le Groupe Crédit Agricole est leader en France sur la banque de proximité avec notamment une part de marché cumulée de plus de 28 % en France.À cette date d'arrêté, le solde des prêts et titres de créances en défaut et ayant fait l'objet d'une réduction de valeur (dépréciés) s'élevait à 24,6 milliards d'euros.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de perte estimé par le Groupe Crédit Agricole lié à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Groupe Crédit Agricole comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions du Groupe Crédit Agricole est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que le Groupe Crédit Agricole s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons, comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole.

Au 30 juin 2020, le montant brut des prêts, avances et titres de créance du Groupe Crédit Agricole s'élevait selon le bilan comptable à 1 193 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 20,6 milliard. Le coût du risque sur encours sur le premier semestre 2020 annualisé du Groupe Crédit Agricole ressort à 45 points de base.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats du Groupe Crédit Agricole

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, aux risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, le Groupe Crédit Agricole pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole.

Au 30 juin 2020, l'exposition brute extraite du Pilier 3 du Groupe Crédit Agricole sur les secteurs hors administrations publiques, banques, assurances et personnes privées s'élève à 611,7 milliards d'euros (dont 10,7 milliards d'euros en défaut) et provisionnés à hauteur de près de 11,4 milliards d'euros.

d) Le Groupe Crédit Agricole pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

Les expositions crédit du Groupe Crédit Agricole sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de banque universelle de proximité. Le Groupe Crédit Agricole est principalement exposé à la banque de détail avec d'une part, le réseau des caisses régionales et d'autre part, le réseau de LCL. Par ailleurs, à fin décembre 2019, selon les données IFRS 7, les expositions brutes crédit du Groupe Crédit Agricole sur la filière "clientèle de détail" s'élevaient à 673,6 milliards d'euros, soit près de 47 % des expositions au risque de crédit. Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur industriel en particulier auquel il est fortement exposé. Au 31 décembre 2019, le portefeuille de prêts commerciaux du Groupe Crédit Agricole était composé à hauteur de 14,5 % d'emprunteurs du secteur public (en ce compris des collectivités locales) représentant un montant d'environ 207 milliards d'euros, et à hauteur de, 4,6 % d'emprunteurs du secteur énergétique représentant un montant d'environ 65,7 milliards d'euros. Les emprunteurs du secteur public pourraient être affectés par les politiques budgétaires nationales et locales et l'affectation des dépenses publiques. Les emprunteurs du secteur de l'énergie sont exposés à la volatilité des prix de l'énergie. Si ces secteurs ou d'autres secteurs représentant une part significative du portefeuille du Groupe Crédit Agricole devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole pourraient en être affectées.

e) Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque-pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où il exerce ses activités

Le Groupe Crédit Agricole est, en valeur absolue, plus particulièrement exposé au risque pays sur la France et l'Italie. Le montant des expositions du Groupe Crédit Agricole est respectivement au 31 décembre 2019 de 1 113,9 et 107,6 milliards d'euros d'après les données issues du Pilier 3 ce qui représente respectivement 66 % et 6 % des expositions du Groupe Crédit Agricole sur la période.

Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Le Groupe Crédit Agricole surveille le risque-pays et en tient compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistré dans ses états financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, la ventilation des données sous IFRS 7 indique que le portefeuille de prêts commerciaux du Groupe Crédit Agricole était composé de créances sur des emprunteurs situés en France à hauteur de 68 % comme en 2018 et en Italie à hauteur de 8 % comme en 2018. Une dégradation des conditions économiques de ces pays aurait des répercussions sur le Groupe Crédit Agricole. En outre, le Groupe Crédit Agricole est exposé à des risques importants dans des pays non-membres de l'OCDE, qui sont sujets à des incertitudes telles que l'instabilité politique, l'imprévisibilité législative et fiscale, l'expropriation ainsi que d'autres risques moins présents dans des économies plus développées.

À fin 2019, les engagements commerciaux extraits des ventilations IFRS 7 (y compris sur contreparties bancaires) sur la clientèle du Groupe Crédit Agricole dans les pays de rating inférieur à A3 (Moody's) ou A- (Standard & Poors), hors pays d'Europe de l'Ouest (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, et Islande) s'élèvent à 67,5 milliards d'euros.

f) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Groupe Crédit Agricole

La capacité du Groupe Crédit Agricole à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading,* de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe Crédit Agricole est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent le Groupe Crédit Agricole à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit du Groupe Crédit Agricole serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par le Groupe Crédit Agricole ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe Crédit Agricole au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2020, le montant total des expositions brutes détaillées dans le Pilier 3 du Groupe Crédit Agricole sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 166,5 milliards d'euros dont 119,1 milliards d'euros en méthode notations internes.

g) Le Groupe Crédit Agricole est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie dans le cadre de ses activités sur titres, devises, matières premières et autres activités de marché. Lorsque le Groupe Crédit Agricole détient des portefeuilles de titres de créance, y compris dans le cadre de ses activités de tenue de marché, il est soumis au risque

de détérioration de la qualité du crédit des émetteurs ou de défaut de paiement. Dans le cadre de ses activités de *trading,* le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de défaillance d'une contrepartie dans l'exécution de ses obligations de dénouement des transactions. Les activités de dérivés du Groupe Crédit Agricole sont également soumises au risque de défaillance d'une contrepartie, ainsi qu'à des incertitudes significatives concernant les montants dus en cas d'une telle défaillance. À cet égard, les actifs pondérés par les risques (RWAs) correspondant au risque de contrepartie sur les dérivés et opérations à règlement différé et indiqué dans le Pilier 3 s'élevaient à 9,8 milliards d'euros au 30 juin 2020. Bien que le Groupe Crédit Agricole obtienne souvent du collatéral ou fasse usage de droits de compensation pour faire face à ces risques, ces techniques pourraient ne pas être suffisantes pour lui assurer une protection complète, et le Groupe Crédit Agricole pourrait supporter des pertes importantes en raison de la défaillance de contreparties importantes.

2. Risques financiers

a) Le Groupe Crédit Agricole est exposé à l'environnement de taux bas et toute variation significative des taux d'intérêt pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Groupe Crédit Agricole

Le Groupe Crédit Agricole est un des leaders2 de la banque de détail et est exposé *via* ses réseaux des Caisses régionales et de LCL au risque de taux bas avec notamment une part de marché cumulée de plus de 28 % en France (source : Études économiques et Banque de France). Au 30 juin 2020, le montant brut des prêts, avances et titres de créance du Groupe Crédit Agricole s'élevait selon le bilan comptable à 1 193 milliards d'euros.

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par le Groupe Crédit Agricole sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels le Groupe Crédit Agricole n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer les revenus nets d'intérêt des activités de prêts du Groupe Crédit Agricole. À titre illustratif, les stress de taux sont indiqués dans la gestion des risques et indiquent que sur l'année 2020, en cas de hausse des taux d'intérêt de la zone euro de + 100 points de base, le Groupe Crédit Agricole perdrait 23,8 millions d'euros sur le portefeuille bancaire au 31 décembre 2019, soit une baisse de 0,07 % du PNB 2019 (contre une baisse de 6,9 millions d'euros, soit 0,02 % du PNB sur l'arrêté du 31 décembre 2018).

L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse des taux de + 200 points de base correspond à un impact négatif de - 895 millions d'euros, soit 0,82 % des fonds propres prudentiels *(fonds propres de catégorie 1 et fonds propres de catégorie 2)* du groupe Crédit Agricole après déduction des participations. Par ailleurs, une augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur la rentabilité du Groupe Crédit Agricole.

b) Les revenus tirés par le Groupe Crédit Agricole de ses activités d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché

Par le passé, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients des membres du Groupe Crédit Agricole spécialisés dans la gestion d'actifs et de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les revenus tirés par le Groupe Crédit Agricole de ces activités. Sur le premier semestre 2020, 9% et 7 % des revenus du Groupe Crédit Agricole ont été générés respectivement, par ses activités de gestion d'actifs et de fortune et celles d'assurance. Le Groupe Crédit Agricole est en France le premier assureur *via* Crédit Agricole Assurances *(Argus de l'assurance).* De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles le Groupe Crédit Agricole intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus du Groupe Crédit Agricole, qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles le Groupe Crédit Agricole intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché. En outre, les commissions de gestion que les membres du Groupe Crédit Agricole facturent à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients du Groupe Crédit Agricole réduirait les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services par les membres du Groupe Crédit Agricole.

Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif du Groupe Crédit Agricole ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des revenus que le Groupe Crédit Agricole tire de ses activités de gestion d'actifs et d'assurance.

c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Groupe Crédit Agricole, ainsi que de la dette du Groupe Crédit Agricole, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs du Groupe Crédit Agricole, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre du Groupe Crédit Agricole. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs du Groupe Crédit Agricole au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé du Groupe Crédit Agricole. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres du Groupe Crédit Agricole. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

2 *Sources internes, Etudes ECO*

Au 30 juin 2020, l'encours brut tel que détaillé dans le Pilier 3 des titres de créances détenus par le Groupe Crédit Agricole s'élevait à près de 173,7 milliards d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 146 millions d'euros.

d) Le Groupe Crédit Agricole peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par le Groupe Crédit Agricole pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour le Groupe Crédit Agricole. Le Groupe Crédit Agricole supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de *trading,* principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées, dans l'exercice d'activités de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie de l'émetteur. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle du Groupe Crédit Agricole peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité du Groupe Crédit Agricole à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par le Groupe Crédit Agricole venait à diminuer de manière significative, le Groupe Crédit Agricole pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2020, le Groupe Crédit Agricole détenait selon le bilan comptable près de 40,9 milliards d'euros d'instruments de capitaux propres dont 30,6 milliards d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 6,4 milliards d'euros détenus à des fins de transaction d'une part 3,9 milliards d'instruments de capitaux propre comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres d'autre part.

e) Le Groupe Crédit Agricole doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte, néanmoins des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs du Groupe Crédit Agricole est incertain, et si le Groupe Crédit Agricole perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que le Groupe Crédit Agricole s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif du Groupe Crédit Agricole en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 30 juin 2020, le Groupe affichait, dans sa partie gestion des risques, un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 132,9% supérieur au plancher réglementaire de 100 %, et supérieur à l'objectif du Plan moyen terme de 110 %.

Dans certaines activités du Groupe Crédit Agricole, notamment ses activités de marché, de gestion d'actifs ou encore ses activités d'assurance, des fluctuations prolongées des marchés, en particulier des baisses du prix des actifs, peuvent peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. De telles situations peuvent exposer le Groupe Crédit Agricole à des pertes significatives si le Groupe Crédit Agricole n'est pas en mesure de solder rapidement, le cas échéant, ses positions déficitaires. Cela peut notamment être le cas pour les actifs détenus par le Groupe Crédit Agricole peu liquides à l'origine. Les actifs qui ne sont pas négociés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés, tels que certains produits dérivés négociés entre banques, sont valorisés par le Groupe Crédit Agricole à l'aide de modèles plutôt que sur la base des cours de marché. Compte tenu de la difficulté de suivre l'évolution des prix de ces actifs, le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes qu'il n'a pas anticipées.

f) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent le Groupe Crédit Agricole à des risques de marché

Les activités du Groupe Crédit Agricole sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles le Groupe Crédit Agricole opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. Le Groupe Crédit Agricole est ainsi fortement exposé aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des titres, des taux de change, de la prime applicable à ses émissions obligataires ainsi que des prix du pétrole, des métaux précieux et autres matières premières.

Le Groupe Crédit Agricole utilise un modèle de *"Value at Risk"* (VaR) détaillé dans la gestion des risques pour quantifier son exposition aux pertes potentielles liées aux risques de marché. Au 30 juin 2020, la VaR du Groupe Crédit Agricole s'élevait à 14 millions d'euros.

Il réalise également des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition du Groupe Crédit Agricole aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de marché auquel est exposé le Groupe Crédit Agricole s'élevait à 13,6 milliards d'euros au 30 juin 2020.

g) Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de Direction du Groupe Crédit Agricole dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à la date du 31 décembre 2019, le Groupe Crédit Agricole est tenu de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées par le Groupe Crédit Agricole s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, le Groupe Crédit Agricole pourrait enregistrer des pertes imprévues.

À titre d'exemple, le Groupe a communiqué sur la première application de la norme IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018. Les impacts se sont traduits pour le Groupe Crédit Agricole par une perte de - 1 222 millions d'euros et prudentiellement, par une diminution des fonds propres de

base CET1 de - 1 186 millions d'euros ainsi qu'une augmentation des actifs pondérés par les risques (RWAs) de + 1 543 millions d'euros résultant dans une diminution du ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) de - 27 points de base.

h) Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par le Groupe Crédit Agricole pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si le Groupe Crédit Agricole détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par le Groupe Crédit Agricole pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture du Groupe Crédit Agricole. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Groupe Crédit Agricole.

3. Risques opérationnels et risques connexes

Le risque opérationnel du Groupe Crédit Agricole inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées. Sur la période allant de 2016 à 2018, les incidents de risque opérationnel pour le Groupe Crédit Agricole sont détaillés dans la partie ad hoc de la gestion des risques et se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 33 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 30 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 27 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (3 %), la fraude interne (3 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (2 %) et les dommages aux actifs corporels (1 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé le Groupe Crédit Agricole s'élevait à 56,7 milliards d'euros au 30 juin 2020.

a) Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de fraude externe et interne

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin 2019, le montant de la fraude avérée pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à 114 millions d'euros (en baisse de 6 % par rapport à 2018) dont 78 millions d'euros sur le périmètre Crédit Agricole S.A. et ses filiales. La banque de détail en France et à l'international représente plus de 85 % de la fraude totale au travers de la fraude identitaire et documentaire et de la fraude aux moyens de paiement.

La banque de détail France et internationale, représente la majorité de la fraude en nombre et en montant (environ 85 %).

La répartition des risques de fraudes est la suivante :

- fraude identitaire et documentaire : 46 % ;
- fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 31 % ;
- fraude interne : 15 % ;
- autres fraudes externes (escroqueries diverses) : 7 % ;
- la cybercriminalité : 1 %.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (*via* notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

b) Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et le Groupe Crédit Agricole. continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, Le Groupe Crédit Agricole est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, le Groupe Crédit Agricole dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information du Groupe Crédit Agricole devenaient défaillants, même sur une courte période, le Groupe Crédit Agricole se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Groupe Crédit Agricole, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Le Groupe Crédit Agricole ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe Crédit Agricole est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels le Groupe Crédit Agricole a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, le Groupe Crédit Agricole pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement

opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information du Groupe Crédit Agricole, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. Le Groupe Crédit Agricole ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2017 à 2019, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 2 % des pertes opérationnelles conformément aux informations mentionnées dans la gestion des risques.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par le Groupe Crédit Agricole pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par le Groupe Crédit Agricole ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que le Groupe Crédit Agricole n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Groupe Crédit Agricole utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, le Groupe Crédit Agricole applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque du Groupe Crédit Agricole. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par le Groupe Crédit Agricole pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques. Par ailleurs, certains des processus que le Groupe Crédit Agricole utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer le Groupe Crédit Agricole à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2020, le Groupe Crédit Agricole a indiqué, dans son Pilier 3, une exigence de fonds propres prudentiels de 4,5 milliards d'euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

d) Tout préjudice porté à la réputation du Groupe Crédit Agricole pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités du Groupe Crédit Agricole dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant le Groupe Crédit Agricole sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. Le Groupe Crédit Agricole est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe Crédit Agricole pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer le Groupe Crédit Agricole à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour le Groupe Crédit Agricole et géré par la Direction de la conformité Groupe Crédit Agricole qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

e) Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Le Groupe Crédit Agricole a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour le Groupe Crédit Agricole, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont le Groupe Crédit Agricole a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, le Groupe Crédit Agricole dispose de moyens de défense importants, le Groupe Crédit Agricole pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités. Sur le premier semestre 2020, le Groupe Crédit Agricole n'a pas enregistré de coût du risque juridique. Par ailleurs, les notes aux états financiers indiquent que les provisions pour litiges représentent 816 millions d'euros au 30 juin 2020.

f) La dimension internationale des activités du Groupe Crédit Agricole l'expose à des risques juridiques et de conformité

La dimension internationale des activités du Groupe Crédit Agricole l'expose aux risques inhérents à l'exercice d'activités à l'étranger, notamment à la nécessité de se conformer à de multiples lois et réglementations, souvent complexes, régissant les activités concernées dans chacun des pays où le Groupe Crédit Agricole les exerce, telles que les lois et réglementations bancaires locales, les exigences en matière de contrôle interne et d'information, les règles en matière de confidentialité des données, les lois et réglementations européennes, américaines et locales sur le blanchiment de capitaux, la corruption et les sanctions internationales, ainsi que d'autres règles et exigences. Toute violation de ces lois et réglementations pourrait nuire à la réputation du Groupe Crédit Agricole, faire naître des litiges, engendrer le prononcé de sanctions civiles ou pénales, ou avoir un impact défavorable important sur l'activité du Groupe Crédit Agricole.

À titre illustratif, Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros).

En dépit de la mise en œuvre et de l'amélioration des procédures visant à assurer le respect de ces lois et règlements, rien ne garantit que tous les salariés ou sous-traitants du Groupe Crédit Agricole respecteront ces politiques ou que ces programmes permettront de prévenir toute violation. Il ne peut être exclu que des opérations effectuées en contradiction avec les politiques du Groupe Crédit Agricole soient identifiées et donnent lieu éventuellement à des pénalités. En outre, le Groupe Crédit Agricole ne détient pas le contrôle, direct ou indirect, en termes de droit de vote, de certaines entités au sein desquelles il détient une participation et qui exercent des activités à l'international ; dans ces cas, sa capacité à imposer le respect des politiques et procédures internes au Groupe Crédit Agricole pourrait s'avérer être plus restreinte.

À fin 2019, le Groupe Crédit Agricole était implanté dans 47 pays. Ce périmètre comprend l'entité mère, les filiales et succursales. Il exclut les activités destinées à être cédées et abandonnées, ainsi que les entités consolidées selon la méthode de mise en équivalence. À noter qu'à fin 2019, 81 % du produit net bancaire (hors éliminations intragroupes) du Groupe Crédit Agricole provenaient de ses deux principales implantations (France et Italie).

4. Risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole évolue

La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Groupe Crédit Agricole

En décembre 2019, une nouvelle souche du coronavirus (COVID-19) est apparue en Chine. Le virus s'est propagé dans de nombreux pays à travers le monde, conduisant l'Organisation mondiale de la santé à qualifier la situation de pandémie en mars 2020. Cette pandémie a eu et devrait continuer à avoir, des impacts défavorables significatifs sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle mondiale.

La propagation du COVID-19 et les mesures gouvernementales de contrôle et de restriction des déplacements mises en œuvre pour y répondre dans le monde entier ont perturbé les chaines d'approvisionnement à l'échelle internationale et l'activité économique mondiale. En conséquence de l'impact des mesures de confinement sur la consommation, des difficultés de production, de la perturbation des chaines d'approvisionnement et du ralentissement des investissements, l'épidémie a engendré des chocs d'offre et de demande ayant entraîné un ralentissement marqué de l'activité économique. Les marchés financiers ont été affectés de manière significative, comme en attestent la volatilité accrue, la chute des indices boursiers et du cours des matières premières et l'accroissement des spreads de crédit affectant de nombreux emprunteurs et émetteurs. L'ampleur de l'impact défavorable, dans la durée, de la pandémie sur l'économie et les marchés à l'échelle mondiale dépendra, notamment, de sa durée et de son intensité, ainsi que de l'impact des mesures gouvernementales adoptées pour limiter la propagation du virus et les effets de ces dernières sur l'économie.

La pandémie et les effets qui en résultent sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles d'avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des activités et la situation financière du Groupe Crédit Agricole. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir (1) une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole (qui pourrait affecter son Ratio de Liquidité à Court terme (LCR) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit, (2), une baisse des revenus imputable notamment à (a) un ralentissement de la production dans des secteurs tels que le crédit immobilier et le crédit à la consommation, (b) une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, et (c) une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance, (3) une augmentation du coût du risque résultant de remises de dettes et de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, (4) un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles annoncées par certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles du Groupe Crédit Agricole, et (5) des actifs pondérés par les risques (risk weighted assets ou RWAs) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital du Groupe Crédit Agricole (et notamment son ratio de solvabilité).

La crise sanitaire et son effet sur l'économie en France, en Europe et à l'international ont fortement impacté les niveaux d'activités des différents métiers du Groupe. (1) Les activités liées aux banques de proximité ont été fortement impactées par les deux mois de confinement imposés en France et en Italie. Ainsi, la production des crédits est en baisse de -14,8%3 sur le deuxième trimestre 2020 dans les Caisses régionales par rapport au deuxième trimestre 2019 ; chez LCL, la production des crédits habitat est également en baisse (-9,8% par rapport au deuxième trimestre 2019), elle est quasi-stable pour CA Italia (-0,8%). De même, la production des crédits à la consommation chez CA-CF enregistre une baisse de -40% sur le deuxième trimestre 2020 par rapport au deuxième trimestre 2019 et CAL&F enregistre également une baisse de la production en crédit-bail de -23,9% et le chiffre d'affaires factoré est en recul de -24,6% ; (2) Les activités d'assurance ont aussi été impactées par le confinement. La collecte nette totale est négative sur le deuxième trimestre 2020 à -0,9 milliard d'euros (contre +3,3 milliards d'euros au deuxième trimestre 2019) et +0,8 milliard d'euros au premier trimestre 2020, et le chiffre d'affaires en assurances-dommages enregistre une légère baisse de -0,9% sur le deuxième trimestre 2020 par rapport au deuxième trimestre 2019°; (3) Les activités Corporates et Institutionnels, sont restées très soutenues au deuxième trimestre 2020, mais les clients ont tiré fortement sur les lignes de crédit pendant le deuxième trimestre 2020, même si en ralentissement sur la fin du mois de juin.

Ainsi, les revenus sous-jacents du Groupe Crédit Agricole sont en baisse sur le deuxième trimestre 2020 à 8 096 millions d'euros (-4,6% par rapport au deuxième trimestre 2019) . Comme pour le trimestre précédent, l'impact principal de la crise ce deuxième trimestre sur le compte de résultat du Groupe Crédit Agricole a été la hausse du coût du risque (+610 millions d'euros à 1 208 millions d'euros, contre 598 millions d'euros au deuxième trimestre 2019 et 930 millions d'euros au premier trimestre 2020). Cette hausse s'explique pour 70% par un provisionnement supplémentaire des encours sains (Stages/Buckets 1&2) sous l'effet de l'application des règles IFRS 9 et d'une mise à jour des paramètres de provisionnement et pour 30% par un provisionnement accru des risques avérés (Stage/Bucket 3).

Enfin, en termes de solvabilité, la crise a eu pour principaux impact sur le ratio de CET1 du Groupe Crédit Agricole, outre un niveau de résultat plus modeste (cf. supra), une hausse des emplois pondérés liée à la mise en place des prêts garantis par l'Etat (dans l'attente du délai de carence de

3 *Hors prêts garantis par l'Etat.*

deux mois et du démarrage effectif de la garantie de l'Etat) et aux dégradations de notations principalement dans la BFI (1,9 milliards d'euros sur le trimestre). Ces impacts ont été compensés à hauteur de 46 points de base (pour Crédit Agricole S.A.) et de 59 points de base (pour le Groupe Crédit Agricole) par des changements de méthodologie et des assouplissements règlementaires. Par conséquent, le ratio CET1 non phasé de Crédit Agricole S.A. est passé de 12,1% au 31 décembre 2019, à 11,4% au 31 mars 2020 et à 11,7% au 30 juin 2020, tandis que le ratio non phasé CET1 du Groupe Crédit Agricole atteint 15,8% au 30 juin 2020, contre 15,5% au 31 mars 2020 et 15,9% au 31 décembre 2019.

Dans le contexte de la publication de ses résultats du premier semestre 2020, Crédit Agricole S.A. a décrit une « reprise en V » de l'activité du Groupe sur les trois mois du deuxième trimestre 2020. Ceci ne préjuge en rien du niveau d'activité lors des prochains trimestres, en particulier, l'incertitude reste forte sur l'utilisation de l'épargne accumulée, le scénario sanitaire et l'agenda des mesures publiques. Il n'est pas possible de prévoir le calendrier d'une éventuelle reprise de l'activité économique ou d'exclure un nouveau ralentissement.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Groupe Crédit Agricole et les marchés sur lesquels il opère

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe Crédit Agricole est spécifiquement exposé de manière significative à l'évolution des marchés financiers et, plus généralement, à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, 71 % du produit net bancaire du Groupe Crédit Agricole a été réalisé en France, 9 % en Italie, 12 % dans le reste de l'Europe et 8 % dans le reste du monde selon les informations détaillées dans les notes aux états financiers. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels le Groupe Crédit Agricole intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable pourrait affecter les activités et les opérations des clients du Groupe Crédit Agricole, ce qui pourrait accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités du Groupe Crédit Agricole, y compris notamment la rentabilité de ses activités de *trading,* de banque d'investissement et de gestion d'actifs ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités du Groupe Crédit Agricole les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités du Groupe Crédit Agricole, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession ;
- des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités de *trading* et d'investissement que le Groupe Crédit Agricole exerce sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions ainsi que sur ses positions sur d'autres investissements. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant le Groupe Crédit Agricole à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de *trading* et de couverture auxquels le Groupe Crédit Agricole a recours, notamment aux *swaps, forward, futures,* options et produits structurés. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances et la mise en œuvre de stratégies de *trading* efficaces.

À ce titre, dans un contexte de croissance globale modeste et de politiques monétaires très accommodantes, une détérioration des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourrait repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté, et sur le prix des matières premières.

- Une dégradation du contexte global, conduirait à un assouplissement supplémentaire des politiques monétaires qui, combiné à un regain d'aversion au risque, entraîne un maintien prolongé de taux très bas dans les pays jugés sans risque (Allemagne, États-Unis).
- Le contexte politique et géopolitique global, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies : guerre commerciale, *Brexit,* tensions au Moyen-Orient, crises sociales ou politiques au travers le monde, etc.
- En Italie, une crise politique, dans un contexte de croissance déjà faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance et l'économie, et pourrait également provoquer une hausse des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition du Groupe Crédit Agricole sur l'Italie est de 107,6 milliards d'euros à fin décembre 2019 (Pilier 3), ce qui représente 6 % des expositions du Groupe Crédit Agricole.
- En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- Le niveau très bas des taux conduit les investisseurs, à la recherche de rendement, à s'orienter vers des actifs plus risqués et entraîne la formation de bulles d'actifs financiers et sur certains marchés immobiliers. Il conduit également les agents économiques privés et les États à s'endetter et les niveaux de dette sont parfois très élevés. Cela renforce les risques en cas de retournement de marché.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations du Groupe Crédit Agricole pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c) La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas. Si cet environnement de taux bas devait perdurer, la rentabilité du Groupe Crédit Agricole pourrait être affectée de manière significative. Durant des périodes de taux d'intérêt bas, les différentiels des taux d'intérêt tendent à se resserrer, et le Groupe Crédit Agricole pourrait alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment son coût de financement pour compenser la baisse de revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marché plus bas. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance, notamment en France, marché d'origine du Groupe Crédit Agricole, des produits d'épargne réglementés (tels que le Plan d'Épargne Logement (PEL)) rémunérés par des taux d'intérêt fixés au-dessus des taux de marché actuels. Des taux d'intérêt bas pourraient également affecter la rentabilité des activités d'assurance des membres du Groupe Crédit Agricole, qui pourraient ne pas être en mesure de générer un retour sur investissement suffisant pour couvrir les montants payés sur certains produits d'assurance.

Sur le premier semestre 2020, la part des activités d'assurance dans le produit net bancaire du Groupe Crédit Agricole représentait 7 %. Des taux bas pourraient également affecter les commissions facturées par les membres du Groupe Crédit Agricole spécialisés dans la gestion d'actifs sur le marché monétaire et d'autres produits à revenu fixe. Sur le premier semestre 2020, la part des activités de gestion d'actifs dans le produit net bancaire du Groupe Crédit Agricole s'élevait à 7 %. En outre, en raison de la baisse des taux, les membres du Groupe Crédit Agricole ont dû faire face à une hausse des remboursements anticipés et des refinancements de prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises, les clients cherchant à tirer parti de la baisse des coûts d'emprunt. Au 31 décembre 2019, l'exposition brute des prêts et avances octroyés par le Groupe Crédit Agricole détaillée dans le Pilier 3 s'élevait à 1 137 milliards d'euros. La survenance d'une nouvelle vague de remboursements anticipés ne peut être exclue. Ceci, conjugué avec l'octroi de nouveaux prêts aux faibles taux d'intérêt en vigueur sur le marché, pourrait entraîner une diminution globale du taux d'intérêt moyen des portefeuilles de prêts. Une réduction des *spreads* de crédit et une diminution des revenus générés par la banque de détail résultant de la baisse des taux d'intérêt des portefeuilles de créances pourraient affecter de manière significative la rentabilité des activités de banque de détail des affiliés du Groupe Crédit Agricole et la situation financière globale du Groupe Crédit Agricole.

Un environnement persistant de taux d'intérêt bas pourrait également avoir pour effet d'aplanir la courbe des taux sur le marché en général, ce qui pourrait réduire significativement les revenus générés par le Groupe Crédit Agricole et chacun de ses membres dans le cadre des activités de financement et affecter défavorablement leur rentabilité et leur situation financière. Un tel aplanissement de la courbe des taux pourrait également inciter les institutions financières à s'engager dans des activités plus risquées en vue d'obtenir le niveau de taux escompté, ce qui pourrait être de nature à accroître le risque et la volatilité du marché de manière globale. En conséquence, les opérations du Groupe Crédit Agricole pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

Inversement, la fin d'une période prolongée de taux d'intérêt bas comporte des risques. Une augmentation des taux d'intérêt sur le marché devrait entraîner une perte de valeur de tout portefeuille de créances rémunérées par des taux d'intérêts bas résultant d'une période prolongée de taux bas ou d'actifs à revenu fixe. Si les stratégies de couverture du Groupe Crédit Agricole s'avéraient inefficaces ou ne fournissaient qu'une couverture partielle contre cette diminution de valeur, le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes significatives.

En outre, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer la croissance économique dans l'Union européenne, aux États-Unis et ailleurs. Concernant les prêts octroyés par le Groupe Crédit Agricole, cela pourrait éprouver la résistance des portefeuilles de prêts et d'obligations, et conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation *investment grade,* certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations du Groupe Crédit Agricole pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

d) Le Groupe Crédit Agricole intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

Le Groupe Crédit Agricole est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités, notamment la France, l'Europe et les États-Unis.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié notamment par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement telle que transposée en droit interne (telle que modifiée par la directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que le Groupe Crédit Agricole doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 30 juin 2020, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) non phasé du Groupe Crédit Agricole était de 15,8% et le ratio global non phasé du Groupe Crédit Agricole était de 19,1% ;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire transposant en droit interne les dispositions de la directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement tel que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (la « DRRB ») ; notamment, le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de redresse-

ment Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la section "Gestion des risques" de l'Amendement A01 de l'URD 2019). En outre, la contribution du Groupe Crédit Agricole au financement annuel du Fonds de résolution unique peut être significative. Ainsi, en 2019, la contribution du Groupe Crédit Agricole au Fonds de résolution unique a enregistré une nette hausse à 426 millions d'euros, soit + 9,4 % par rapport à 2018, concentrée sur les deux premiers trimestres de 2018 et 2019 ;

- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A.), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités, ainsi que les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Groupe Crédit Agricole a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement du Groupe Crédit Agricole, notamment en obligeant le Groupe Crédit Agricole à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Groupe Crédit Agricole : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Groupe Crédit Agricole à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que le Groupe Crédit Agricole), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de *trading* pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de *swap,* certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision.

- Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière devraient ainsi être prochainement modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels le Groupe Crédit Agricole est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein du Groupe Crédit Agricole. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur le Groupe Crédit Agricole et nécessiter un renforcement des actions menées par le Groupe Crédit Agricole présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur le Groupe Crédit Agricole, mais son impact pourrait être très important.

Par ailleurs, un certain nombre d'ajustements et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles) ont été mises en place par les autorités nationales et européennes sur le premier semestre 2020 dans le contexte de la crise sanitaire actuelle liée au Covid-19. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la règlementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, sont encore incertains, à ce stade de sorte qu'il est impossible à ce stade de déterminer ou de mesurer leur impact sur le Groupe Crédit Agricole.

5. Risques liés à la stratégie et aux opérations du Groupe Crédit Agricole

a) Le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans son Plan moyen terme

Le 6 juin 2019, le Groupe Crédit Agricole a annoncé son plan à moyen terme à horizon 2022 (le "Plan moyen terme"). Le Plan moyen terme prévoit plusieurs initiatives, dont une ambition stratégique qui repose sur trois leviers (i) la croissance sur tous les marchés du Groupe Crédit Agricole, avec pour objectif d'être premier en conquête clients, (ii) les synergies de revenus pour atteindre 10 milliards d'euros en 2022, et (iii) la transformation technologique pour une efficacité renforcée des dépenses informatiques cumulées de 15 milliards d'euros sur quatre ans.

Le Groupe Crédit Agricole s'est ainsi engagé dans une démarche globale de sa politique Responsabilité Environnementale et Sociale (RSE) dans le Plan moyen terme avec entre autres le financement d'un projet d'énergie renouvelable sur trois et devenir un acteur majeur en Europe ainsi que développer une gamme d'offres de *leasing* vert, le doublement de la taille du portefeuille de *"green loans"* à 13 milliards d'euros d'encours, le renforcement du mécanisme *Green Liquidity Factor* au sein du Groupe Crédit Agricole, l'attribution à chaque client grande entreprise une note de transition, l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans 100 % des financements aux grandes entreprises et progressivement aux Petites et Moyennes Entreprises et enfin, l'alignement de la politique sectorielle sur l'Accord de Paris (sortie programmée du charbon thermique à dans l'Union Européenne et l'OCDE, avec un seuil à 25 % dès 2019).

Le Plan moyen terme comprend par ailleurs un certain nombre d'objectifs financiers liés notamment aux revenus, aux dépenses, au revenu net et aux ratios d'adéquation des fonds propres. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et commerciale. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels du Groupe Crédit Agricole sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section. À titre d'exemple, le Groupe Crédit Agricole prévoit d'avoir une solvabilité supérieure à 16 % pour son ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1).

Le succès de ce plan repose sur un très grand nombre d'initiatives (à l'ampleur significative comme plus réduite) devant être déployées au sein des différentes entités du Groupe Crédit Agricole. Bien qu'un grand nombre de ces objectifs puissent être atteints, il est peu probable qu'ils le soient tous et il n'est pas possible de prédire, parmi ces objectifs, lesquels seront atteints et lesquels ne le seront pas. Le Plan moyen terme prévoit également des investissements importants, mais si les objectifs du plan ne sont pas atteints, le rendement de ces investissements sera inférieur aux prévisions.

Si le Groupe Crédit Agricole ne réalise pas les objectifs définis dans son Plan moyen terme, sa situation financière et ses résultats pourraient être affectés de manière significative.

b) Les demandes d'indemnisation formulées à l'encontre des filiales du Groupe Crédit Agricole dans l'exercice de leurs activités d'assurance pourraient ne pas correspondre aux hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs de produits d'assurance ainsi que les charges au titre des obligations liées aux demandes d'indemnisation et aux provisions techniques

Les revenus des activités d'assurance des membres du Groupe Crédit Agricole spécialisés dans ce domaine dépendent de manière significative de l'adéquation des demandes d'indemnisation avec les hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs des produits d'assurance et pour établir les provisions techniques. Crédit Agricole Assurances se fonde à la fois sur ses analyses empiriques et sur des données sectorielles pour développer des produits et élaborer des estimations des profits à venir au titre des polices d'assurance, y compris des informations utilisées afin de fixer les tarifs des produits d'assurance et d'établir les obligations actuarielles connexes. Cependant, rien ne garantit que les demandes réelles correspondent à ces estimations, et que des risques imprévus, telles que des pandémies ou catastrophes naturelles, se traduisent par des pertes cohérentes avec les hypothèses de fixation des tarifs et des provisions. Si les prestations d'assurance actuellement fournies par Crédit Agricole Assurances aux bénéficiaires des polices d'assurance étaient supérieures aux hypothèses sous-jacentes utilisées initialement pour établir les politiques futures de réserves, ou si les événements ou les tendances devaient conduire Crédit Agricole Assurances à modifier ses hypothèses, Crédit Agricole Assurances pourrait supporter des passifs plus élevés que ceux anticipés, ce qui pourrait affecter les activités d'assurance, les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole de manière significative.

Crédit Agricole Assurances adapte sa stratégie au nouveau contexte de taux, notamment en initiant des mesures incitatives à la souscription d'unité de compte (UC), et se prépare à orienter à la baisse la participation aux bénéfices (PAB). Crédit Agricole Assurances continue de doter sa provision pour participation aux excédents (PPE) qui atteint 11,5 milliards d'euros au 30 juin 2020, contre 10,8 milliards d'euros au 31 décembre 2019 , soit 5,5 % des encours de contrats en euros, ce qui représente plusieurs années de taux servis aux assurés (sur la base des taux servis en 2018 et 2019) et qui constitue un niveau de couverture supérieur à la moyenne du marché français. Par ailleurs, le taux d'unités de compte (UC) dans les encours de Crédit Agricole Assurances a atteint 22,7 % au 30 juin 2020 en hausse de 0,5 point sur un an. En assurance dommages, le ratio combiné reste bien maîtrisé. Il augmente de 1,8 point de pourcentage par rapport au 31 décembre 2019 pour atteindre 97,7 %. Enfin, Crédit Agricole Assurances maintient un haut niveau de solvabilité en affichant un ratio de 233 % au 30 juin 2020.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Groupe Crédit Agricole

Bien que les principales activités du Groupe Crédit Agricole soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités du Groupe Crédit Agricole. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des filiales d'assurance. Dans une telle situation, le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter le Groupe Crédit Agricole à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole est d'autant plus important.

d) Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques liés au changement climatique

Bien que de manière générale les activités du Groupe Crédit Agricole ne soient pas exposées directement aux risques liés au changement climatique, le Groupe Crédit Agricole est soumis à un certain nombre de risques indirects qui pourraient avoir un impact important. Lorsque le Groupe Crédit Agricole prête à des entreprises dont les activités génèrent des quantités importantes de gaz à effet de serre, il se retrouve exposé au risque qu'une réglementation ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable important sur la qualité de crédit de ce dernier, et réduirait ainsi la valeur du portefeuille de créances du Groupe Crédit Agricole. Le Groupe Crédit Agricole exerce également des activités liées à l'échange de quotas d'émission et pourrait subir des pertes en raison de l'évolution défavorable du prix de ces quotas. Avec l'accélération de la transition vers un environnement climatique plus contraignant, le Groupe Crédit Agricole devra adapter ses activités de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

À travers le Plan moyen terme et sa stratégie climat, le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde.

e) Le Groupe Crédit Agricole, ainsi que sa filiale de banque de financement et d'investissement, doivent maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir leurs activités et leur rentabilité défavorablement affectées

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité du Groupe Crédit Agricole et de chacun de ses membres pris individuellement intervenant sur les marchés financiers (principalement sa filiale de banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole CIB). Une dégradation importante de leurs notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole CIB, augmenter leur coût de financement, limiter leur accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de *covered bonds* du Groupe Crédit Agricole ou de stipulations contractuelles de certains contrats de *trading,* de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'ils émettent sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti du Groupe Crédit Agricole auprès des investisseurs et celui de Crédit Agricole CIB sont directement liés à leurs *spreads* de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation de crédit. Une augmentation des *spreads* de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole CIB. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de l'émetteur. En outre, les *spreads* de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des *swaps* de crédit indexés sur les titres de créance du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole CIB, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole CIB.

Sur les trois agences de notations sollicitées par le Groupe Crédit Agricole, la perspective est stable selon Moody's et est passée à négative selon S&P Global Ratings et Fitch Ratings, dans le contexte de la crise sanitaire. Pour rappel, les notations du Groupe Crédit Agricole selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3, A+ et A+.

f) Le Groupe Crédit Agricole est confronté à une forte concurrence

Le Groupe Crédit Agricole est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. Concernant cette activité, à titre illustratif, les Caisses régionales ont en France une part de marché de plus de 23 % (source : Banque de France, septembre 2019). Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar du Groupe Crédit Agricole, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par le Groupe Crédit Agricole et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le *bitcoin,* et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain,* transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Le Groupe Crédit Agricole doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le **"Réseau"**).

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière. Dans le cas extrême où cette situation entraînerait l'ouverture d'une procédure de résolution du Groupe Crédit Agricole ou la liquidation judiciaire d'un membre du Réseau, la mobilisation des ressources de Crédit Agricole S.A. et le cas échéant des autres membres du Réseau appelés au soutien de l'entité qui aurait initialement subi la difficulté financière pourrait impacter, dans un premier temps, les instruments de fonds propres de toute catégorie (Fonds Propres de Base de Catégorie 1, Fonds Propres Additionnels de Catégorie 1, Fonds Propres de Catégorie 2) et, dans un deuxième temps, si la perte s'avérait supérieure au montant des instruments de fonds propres, des éléments de passif constitutifs d'engagements éligibles au renflouement interne, y compris les titres senior non-préférés et senior préférés et autres dettes de rang similaire, selon les modalités prévues par la Loi et les dispositions contractuelles applicables. Dans un tel cas, les porteurs et créanciers concernés pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la **"Garantie de 1988"**).

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

9. GESTION DES RISQUES

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du document d'enregistrement universel 2019, dans le chapitre consacré à la gestion des risques du rapport de gestion (cf. chapitre 5).

Les principales catégories de risques auxquels le Crédit Agricole S.A. est exposé sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de change, de prix), les risques structurels de gestion du bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de change, risque de liquidité), ainsi que les risques juridiques.

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2020 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains en zone euro considérés comme significatifs dont les évolutions sont présentées dans la note 6.4 des annexes aux états financiers.

1. RISQUES DE CRÉDIT

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du document d'enregistrement universel 2019 dans la partie 5 chapitre 2. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2020.

I. EXPOSITION ET CONCENTRATION

I.1. Exposition au risque de crédit

Au 30 juin 2020, le montant agrégé des valeurs comptables brutes des expositions au risque de crédit, au bilan et hors bilan, s'élève à 1 145 milliards d'euros contre 1081,8 milliards d'euros au 31 décembre 2019, soit une progression de près de 6% sur la période. Le montant agrégé des corrections de valeur relatives à ces expositions est de 11,7 milliards à fin juin contre 10,8 milliards au 31 décembre 2019.

I.2. Concentration

L'analyse de la concentration du risque de crédit par zone géographique et par filière d'activité économique porte sur les engagements commerciaux, hors opérations internes au groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par le Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de pensions, soit 960,8 milliards d'euros au 30 juin 2020 contre 886,3 milliards au 31 décembre 2019. Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (cf. infra risques de marché) et les actifs financiers détenus par les compagnies d'assurance.

Diversification par zone géographique et par filière d'activité économique

Zone géographique de risque	30/06/20	31/12/19
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT	4%	4%
AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD	1%	1%
AMERIQUE DU NORD	6%	8%
ASIE ET OCEANIE HORS JAPON	5%	5%
EUROPE DE L'EST	2%	2%
EUROPE DE L'OUEST HORS ITALIE	12%	13%
FRANCE (Retail)	15%	16%
FRANCE (hors retail)	37%	32%
ITALIE	11%	12%
JAPON	4%	5%
NON VENTILE	3%	2%
TOTAL	100%	100%

Secteur d'activité	30/06/20	31/12/19
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	2%	2%
AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE	2%	2%
ASSURANCE	1%	1%
AUTOMOBILE	3%	3%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	9%	10%
AUTRES INDUSTRIES	2%	2%
AUTRES TRANSPORTS	1%	1%
BANQUES	3%	3%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	0%	0%
BTP	2%	2%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	2%	2%
DIVERS	3%	3%
ENERGIE	7%	7%
IMMOBILIER	3%	3%
INDUSTRIE LOURDE	2%	2%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	1%	1%
MARITIME	2%	2%
MEDIA / EDITION	0%	0%
SANTE / PHARMACIE	1%	1%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	27%	20%
TELECOM	1%	2%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	1%	1%
UTILITIES	0%	0%
BANQUE DE DETAIL	24%	25%
NON VENTILE	1%	5%
Total	100%	100%

La progression de la part des expositions sur le secteur « Services non marchands/Secteur public/Collectivités » s'explique principalement par l'accroissement de dépôts auprès de banques centrales.

Exposition des prêts et créances

La répartition des prêts et créances dépréciés est présentée dans la note 3. Risque de crédit des états financiers consolidés.

II. COÛT DU RISQUE

Le coût du risque de Crédit Agricole S.A. et ses filiales et le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.9 des états financiers consolidés.

III . APPLICATION DE LA NORME IFRS9

Évaluation du risque de crédit

Dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, le Groupe a revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scenarios macroéconomiques retenus

Le groupe a utilisé **trois scénarios principaux** pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS9 avec des projections à l'horizon 2022.

Ces trois scénarios intègrent **des hypothèses différenciées quant aux impacts de la crise du Covid-19 sur l'économie**, fonctions du caractère plus ou moins rapide et complet du retour à la normale de la mobilité, de l'activité et de la consommation, et dépendant en grande partie des évolutions sanitaires, aujourd'hui encore très incertaines**. La solidité de la confiance des agents économiques est également décisive** : selon les anticipations sur le plan sanitaire, économique et de l'emploi, elle conduit à des comportements d'attentisme et de précaution plus ou moins marqués qui déterminent en conséquence la propension des ménages à consommer l'épargne abondante accumulée durant le confinement et la capacité des entreprises à engager des investissements. L'ampleur, l'efficacité et le calendrier des mesures de soutien de relance gouvernementales **ont également un impact important sur l'évolution de l'activité.**

PREMIER SCÉNARIO

Le premier scénario décrit une sortie de crise graduelle mais pas synchronisée, car le retour à une parfaite mobilité s'opère à des rythmes différenciés selon les pays. Il suppose qu'il n'y a pas véritablement de deuxième vague de l'épidémie

Après une phase de confinement stricte en France et en zone euro (mars-mai), s'opère un déconfinement progressif (mai-juin) et une reprise de l'activité dans la plupart des secteurs. Des contraintes liées au respect des règles sanitaires et à des mesures restrictives subsistent dans certains secteurs. Les restrictions d'activité et de mobilité ont produit un double choc, sur l'offre et sur la demande, qui a entraîné une chute violente de l'activité sur la période de confinement. De manière largement mécanique, le rebond, amorcé à l'articulation des deuxième et troisième trimestre 2020 du fait de la levée des contraintes, est très marqué durant l'été.

Grâce à des conditions sanitaires largement améliorées et la menace d'un retour en force du virus écartée, la confiance ainsi retrouvée des ménages conduit à un rattrapage important de la consommation en biens permis par l'utilisation du surplus d'épargne « forcée » constitué pendant la période de confinement. La dégradation des capacités de production reste très limitée grâce aux mesures de soutien, ce qui permet de préserver l'emploi et le revenu des ménages. La fin de l'incertitude et une meilleure visibilité sur leurs débouchés permet également aux entreprises de reprendre plus rapidement leurs investissements. Cela se traduit par une récession **très marquée en 2020 en moyenne annuelle** (-7% en France) et une croissance qui reste solide en 2021 et 2022 (respectivement de +7,3% et +1,8%), **avec la majeure partie du rattrapage de l'activité effectuée néanmoins en 2020. Ainsi le PIB réel de 2022 dépasse de 1,6% son niveau de 2019.**

Grâce aux mesures de soutien, destinées à contenir les effets récessifs et les difficultés financières des agents économiques, l'impact sur le chômage en France reste limité.

Dans ce contexte, **l'inflation reste très faible et atteint seulement 1% en moyenne en 2022 en France (0,3% en 2020 et 0,6% en 2021).**

En conséquence, **la BCE maintient durablement une politique résolument accommodante, afin de maintenir des conditions financières et de liquidité favorables** et éviter toute fragmentation de la zone euro. Ainsi, les taux d'intérêt restent durablement très bas. Cela, combiné au signal fort que constitue le lancement du fonds de relance européen financé par des émissions communes, permet de contenir les écarts des taux souverains européens avec le Bund allemand. L'OAT 10 ans reste environ 50 points de base au-dessus du Bund.

DEUXIÈME SCÉNARIO

Le deuxième scénario implique une chute de l'activité dont le chiffrage se révèle finalement plus négatif au deuxième trimestre, et une récupération moins rapide de l'économie sur la fin de l'année 2020

Par la suite, une reprise graduelle, encore solide début 2021, puis qui se modère progressivement, permet de retrouver le niveau d'activité de 2019 à la fin de l'année 2022.

Le profil très contrasté de l'évolution de l'activité en 2020, conduit en France à une reprise graduelle de la production aux 3ème et 4ème trimestres 2020. On observe un recul du PIB légèrement plus fort que dans le scénario n°1 (-7,2% dans le cas de la France) suivi d'une reprise marquée en 2021 et 2022 (hausse du PIB respectivement + 5,9% et +1,5%).

TROISIÈME SCÉNARIO

Le troisième scénario est caractérisé par **un repli de l'activité un peu plus fort au deuxième trimestre** et une sortie de crise très poussive. **La résurgence de l'épidémie conduit à un reconfinement** général, désormais peu probable, de deux mois à l'automne et la levée des restrictions s'opère progressivement sur la fin 2020. Au total, les périodes de déconfinement ne sont pas assez durables pour permettre un retour à la normale. L'activité ne se redresse que partiellement au cours des périodes trop brèves de déconfinement. Les ménages adoptent des comportements de précaution et conservent leur épargne aux dépens de la consommation et, faute de visibilité sur leurs débouchés, les entreprises retardent leurs investissements. En France, le PIB se contracte d'environ -15% en moyenne annuelle en 2020. **La reprise graduelle est différée courant 2021** mais le niveau tendanciel d'activité est grevé par une hausse plus forte du chômage et la destruction de capacités de production, malgré des mesures de soutien, très lourdes sur les finances publiques. Le PIB français affiche néanmoins des taux de croissance élevés en 2021 et 2022 (+6,6% et +8% respectivement), en raison d'effets de base favorable fin 2020 et début 2021. En 2022, l'activité reste inférieure de plus de 2% à son niveau de 2019.

Mesures de soutien : A noter que le processus de projection des paramètres de risque a été révisé afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections. Cette révision a pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise et de la diffuser sur une période plus longue (3 ans).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien

Scénarios filières et locaux : Comme indiqué ci-dessus, des compléments sectoriels établis au niveau local (« forward looking local ») par certaines entités du Groupe peuvent compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

En intégrant les forward looking locaux, la part des provisions B1/B2 d'une part (provisionnement des encours sains) et des provisions B3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) représentent respectivement 24 % et 76 % du stock total de provisions au 30/06/2020.

En terme de coût du risque, la part des dotations nettes de reprises de provisions B1/B2 représente 31% du coût du risque au 30/06/2020 contre 69% pour la part B3.

Analyses de sensibilité des montants d'ECL

A titre d'exemple, une baisse de 10 points de la pondération **du scénario 1 dans les calculs au 30/06/2020** au profit du scénario 3, sensiblement plus défavorable, entraînerait une évolution du stock de ECL au titre **du « forward looking central »** de l'ordre **de 5 % du stock d'ECL total.** Toutefois, une telle évolution de pondération n'aurait pas nécessairement d'incidence significative en raison d'ajustements au titre du « forward looking local » qui pourraient en atténuer l'effet.

Évolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des états financiers au 30 juin 2020. Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle) qui représente 86 % des corrections de valeurs pour pertes.

Structure des encours

Au premier semestre 2020, les encours sains (bucket 1 et 2) correspondent à 96,8% du total des expositions de Crédit Agricole S.A., un poids identique par rapport au début de l'année. Suite aux nombreuses mesures gouvernementales (notamment la mise en place des prêts garantis par l'Etat), les effets de la crise sanitaire du Covid-19 n'ont eu qu'un impact modéré sur la notation des encours. Il en résulte une progression du bucket 1 de 13 milliards d'euros pour atteindre un poids relatif de 88,1 % des expositions totales de Crédit Agricole S.A. vs 89,1 % en début d'année, alors que les encours du bucket 2 progressent de 5,7 milliards d'euros pour atteindre un poids relatif de 8,6%, en hausse d'un point de pourcentage par rapport au 1er janvier de l'année.

Le taux des créances dépréciées (Bucket 3) reste inchangé à 3,2% sur le périmètre consolidé de Crédit Agricole S.A. tout en augmentant légèrement de 2,3% à 2,6% sur le périmètre de Crédit Agricole CIB suite à quelques dossiers significatifs sur lesquels la crise du Covid a révélé des fraudes parfois massives.

Évolution des ECL

Les corrections de valeur pour perte augmentent fortement de 20% sur les bucket 1 (+158 millions d'euros) et bucket 2 (+262 millions d'euros) du fait de la mise à jour des scénarios macro-économiques tenant compte des effets anticipés de la crise sanitaire et d'un renforcement du provisionnement au titre du Forward Looking Local sur les filières économiques les plus impactées. Il en résulte un taux de couverture en progression de 0,21% fin 2019 à 0,24% à fin juin sur le bucket 1 et de 4,1% à 4,2% sur le bucket 2.

Les provisions individuelles sur dossiers en défaut augmentent pour leur part de 453 millions d'euros pour atteindre un stock total de 7 643 millions d'euros (prêts et créances à la clientèle) ; le taux de couverture des créances dépréciées atteint ainsi 55,6% (vs. 54,8% fin 2019) pour les prêts et créances à la clientèle et 47% (vs. 46%) en incluant toutes les provisions pour risque de crédit.

2. RISQUES DE MARCHÉ

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés dans le document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A. à fin 2019 en chapitre 5 partie 2.5.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Gestion du risque

L'organisation du dispositif de contrôle des risques de marché ainsi que les méthodologies de mesure de VaR n'ont pas subi d'évolution majeure au cours du premier semestre 2020.

Exposition :

VaR

La VaR du Crédit Agricole S.A. intègre les effets de diversification entre les différentes entités du groupe. Cette VaR mutualisée s'élève à 14 millions d'euros au 30 juin 2020. Cette hausse de la VaR, observée à partir de la mi-mars, s'explique principalement par les chocs exceptionnels relatifs à la crise du COVID-19.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR, sur les activités de marché de Crédit Agricole S.A. entre le 1er janvier 2020 et le 30 juin 2020 en fonction des facteurs de risques principaux :

Évolution de l'exposition aux risques des activités de marché de Crédit agricole S.A.

	VaR (99% - 1 jour) - 1er janvier au 30 juin 2020				
En millions d'euros	Minimum	Maximum	Moyenne	30 juin	31-déc-19
Taux	6	16	11	10	6
Crédit	3	12	7	7	4
Change	1	6	3	4	3
Actions	1	3	2	1	1
Matières premières	0	0	0	0	0
VaR du groupe Crédit Agricole S.A.	**7**	**24**	**16**	**14**	**9**

N.B. : la VaR inclut la contribution des couvertures de change et de taux du desk CVA.

VaR stressée (99%, 1 jour)

La VaR stressée est calculée sur le périmètre de Crédit Agricole CIB. Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR réglementaire stressée, sur les activités de marché de Crédit Agricole CIB, entre le 31 décembre 2019 et le 30 juin 2020 :

En millions d'euros	30/06/2020	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2019
VaR stressée	17	13	26	20	16

Sur le premier semestre 2020, la VaR stressée est assez stable avec une moyenne à 20 millions d'euros vs. 16 millions d'euros pour l'année 2019

Exigence de fonds propres liés à l'IRC (Incremental Risk Charge)

L'IRC est calculé sur le périmètre des positions de crédit dites linéaires (i.e. hors portefeuille de corrélation en extinction géré en back-to-back) de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de l'IRC, sur les activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, entre le 31 décembre 2019 et le 30 juin 2020 :

En millions d'euros	30/06/2020	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2019
IRC	147	123	231	155	148

Exigence de fonds propres liés à la CVA (Credit Valuation Adjustment

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution du CVA sur les activités de marché de Crédit Agricole CIB, entre le 31 décembre 2019 et le 30 juin 2020 :

En millions d'euros	30/06/2020	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2019
CVA	398	277	458	366	272

3. GESTION DU BILAN

Le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan est décrit dans le document d'enregistrement universel 2019 dans le chapitre 5, partie 2.6.

S'agissant des évolutions notables lors du premier semestre 2020 relatives à la liquidité, se reporter à la partie 4. « Liquidité et refinancement » du présent document.

4. RISQUES OPÉRATIONNELS

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du document d'enregistrement universel 2019 dans le chapitre 5, partie 2.8.

Lors du premier semestre, la pandémie de coronavirus (COVID-19) a constitué un événement notable et exceptionnel. Il constitue un facteur de risque pour le Crédit Agricole S.A. décrit en page 141 du document d'actualisation A03 Crédit Agricole S.A. auquel on pourra se référer.

5. RISQUES JURIDIQUES

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2019.

Par rapport aux faits exceptionnels et litiges exposés dans ce document et actualisés au premier trimestre 2020 dans le document A02, les seules évolutions se trouvent :

- au paragraphe « O' Sullivan and Tavera », dernier alinéa,
- au paragraphe « Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. », dernier alinéa.

Au deuxième trimestre 2020, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a notifié des griefs à Amundi tel que précisé ci-après au paragraphe « Amundi – Procédure AMF ».

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Strauss/Wolf/Faudem

Des citoyens américains (et des membres de leurs familles), victimes d'attentats attribués au Hamas commis en Israël entre 2001 et 2004, ont assigné le Crédit Lyonnais et une autre banque devant un tribunal new-yorkais.

Ils soutiennent que ces banques seraient complices des terroristes car elles détenaient chacune un compte ouvert – en 1990 pour le Crédit Lyonnais – par une association charitable d'aide aux Palestiniens, compte par lequel des fonds auraient été virés à des entités palestiniennes accusées, selon les demandeurs, de financer le Hamas. Les demandeurs, qui n'ont pas chiffré leur préjudice, réclament l'indemnisation de leurs « blessures, angoisses et douleurs émotionnelles ».

En l'état du dossier et de la procédure, les demandeurs n'ont pas rapporté la preuve que l'association était effectivement liée aux terroristes, ni que le Crédit Lyonnais savait que son client pouvait être impliqué – si ceci était démontré – dans le financement du terrorisme. Le Tribunal a pourtant exigé cette démonstration de la part des demandeurs pour qu'ils puissent espérer obtenir gain de cause. Le Crédit Lyonnais conteste donc vigoureusement les allégations des demandeurs.

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2013, le juge du *Summary Judgement* a renvoyé le Crédit Lyonnais et les demandeurs vers un procès au fond devant un jury populaire.

En février 2018, le Crédit Lyonnais a déposé une nouvelle « motion for summary judgement », fondée sur une jurisprudence récente afin que les réclamations des demandeurs soient rejetées sans que l'affaire soit soumise à un tel jury populaire.

En janvier 2019, les demandeurs ont tenté de modifier leurs écritures pour y ajouter de nouveaux demandeurs, avant que leur action ne soit prescrite. Le juge a refusé cette demande et deux nouvelles actions (Fisher et Miller) ont donc été introduites devant le même tribunal que celui en charge des procédures Strauss/Wolf. Elles sont similaires à celles déjà en

cours, leur analyse juridique est identique et leur sort dépendra de l'issue de la dernière demande de summary judgment déposée par le Crédit Lyonnais en février 2018. Elles vont donc, d'un point de vue procédural, rester en suspens jusque-là.

Le 31 mars 2019, le tribunal a accueilli dans son intégralité la « motion for summary judgment » déposée par le Crédit Lyonnais en février 2018. Le tribunal a estimé qu'aucun jury raisonnable ne pourrait donner raison aux demandeurs et a donc rejeté toutes leurs prétentions. Les demandeurs ont fait appel de cette décision.

Affaire EIC (échange image chèques)

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que dix autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie.

En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'échange image chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (annulation d'opérations compensées à tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision.

Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros.

LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT.

L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet.

L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012.

La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC - Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi.

La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros.

Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation.

Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, CACIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne.

En outre, Crédit Agricole S.A. fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) a été close par la KFTC, selon une décision notifiée à CA-CIB le 20 décembre 2018.

S'agissant des deux actions de groupe (class actions) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une (« Sullivan » pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre (« Lieberman » pour le Libor), l'action de groupe « Lieberman » est au stade préliminaire de l'examen de sa recevabilité ; la procédure est toujours suspendue devant la Cour fédérale de l'État de New York. Quant à l'action de groupe « Sullivan », Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont présenté une motion to dismiss visant à rejeter la demande des plaignants. La Cour fédérale de New-York, statuant en première instance, a fait droit à cette demande à l'égard de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB. Le 14 juin 2019, les demandeurs ont interjeté appel de cette décision.

Depuis le 1er juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (*class action*) aux États-Unis (« Frontpoint ») relative aux indices SIBOR (Singapore Interbank Offered Rate) et SOR (Singapore Swap Offer Rate). Après avoir accepté une première motion to dismiss présentée par Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, la cour fédérale de New York, statuant sur une nouvelle demande des plaignants, a écarté Crédit Agricole S.A. de l'action Frontpoint, au motif qu'elle n'avait pas contribué aux indices concernés. La cour a en revanche considéré, en tenant compte d'évolutions récentes de la jurisprudence, que sa compétence juridictionnelle pouvait s'appliquer à l'égard de Crédit Agricole CIB, comme à l'égard de l'ensemble des banques membres du panel de l'indice SIBOR. Les allégations contenues dans la plainte relative aux indices SIBOR/USD et SOR ont par ailleurs été écartées par la cour, ne demeure donc pris en compte que l'indice SIBOR/dollar singapourien. Le 26 décembre2018, les plaignants ont déposé une nouvelle plainte visant à réintroduire dans le champ de l'action Frontpoint les manipulations alléguées des indices Sibor et Sor ayant affecté les transactions en dollars américains. Crédit Agricole CIB, aux côtés des autres défendeurs, s'est opposé à cette nouvelle plainte lors de l'audience qui s'est tenue le 2 mai 2019 devant la cour fédérale de New York. Le 26 juillet 2019, la cour fédérale a fait droit aux arguments présentés par les défendeurs. Les plaignants ont relevé appel de cette décision le 26 août 2019.

Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor, Libor, SIBOR et SOR, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indûment perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

Banque Saudi Fransi

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) a reçu au cours de l'année 2018 une demande d'arbitrage présentée par Banque Saudi Fransi (BSF) devant la Chambre de Commerce Internationale (CCI). Le litige portait sur l'exécution d'un contrat de services techniques entre BSF et Crédit Agricole CIB qui n'est plus en vigueur. BSF avait quantifié sa réclamation à 1 023 523 357,00 SAR en principal, soit la contre-valeur en euros d'environ 242 millions. Crédit Agricole CIB et BSF ont signé un accord ayant pour effet de mettre un terme à la procédure d'arbitrage devant la CCI. Cet accord n'a pas d'impact significatif sur les comptes de Crédit Agricole CIB.

Bonds SSA

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre d'enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché secondaire des obligations SSA (Supranational, Sub-Sovereign and Agencies) libellées en dollars américains. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises disponibles. Le 20 décembre 2018, la Commission européenne a adressé une communication des griefs à plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction à des règles du droit européen de la concurrence sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont pris connaissance des griefs et y ont répondu le 29 mars 2019, puis au cours d'une audition qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2019. Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans une action de groupe (class action) consolidée putative devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Les plaignants n'ayant pas réussi à établir un dommage suffisant, cette action a été rejetée par une décision du 29 août 2018 qui leur a donné néanmoins la possibilité d'y remédier. Le 7 novembre 2018, les plaignants ont déposé une plainte modifiée. Crédit Agricole CIB ainsi que les autres défendeurs ont déposé des « motions to dismiss » visant à rejeter cette plainte. La plainte a été jugée irrecevable, le 30 septembre 2019, pour défaut de compétence de la juridiction new-yorkaise.

Le 7 février 2019, une autre action de groupe contre Crédit Agricole CIB et les défendeurs également cités dans l'action de groupe déjà en cours a été déposée devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole-CIB ont reçu notification, le 11 juillet 2018, d'une citation avec d'autres banques dans une action de groupe déposée au Canada devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario. Une autre action, a été déposée le même jour devant la Cour fédérale. L'action devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario a été radiée en date du 19 février 2020.

À ce stade, il n'est pas possible de connaître l'issue de ces enquêtes, procédures ou actions de groupe ni la date à laquelle elles se termineront.

O'Sullivan and Tavera

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York *(« O' Sullivan I »).*

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs *(« O'Sullivan II »).*

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs *(« Tavera »*).

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du US Anti-Terrorism Act et du Justice Against Sponsors of Terrorism Act. Plus particulièrement, elles soutiennent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient traité des opérations en dollars américains pour l'Iran et des entités iraniennes en violation de sanctions édictées par le US Treasury Department's Office of Foreign Assets Control, ce qui aurait permis à l'Iran de financer des organisations terroristes qui, comme il est allégué, seraient les auteurs des attaques précitées. Les demandeurs réclament des dommages intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Le 2 mars 2018, Crédit Agricole CIB et d'autres défendeurs ont déposé une « motion to dismiss » visant à rejeter les prétentions des demandeurs dans la procédure « *O'Sullivan I* ». Le 28 mars 2019 le juge a fait droit à cette demande de Crédit Agricole CIB et des autres défendeurs. Les plaignants ont déposé le 22 avril 2019 une requête en vue de modifier leur plainte. Les défendeurs se sont opposés à cette requête le 20 mai 2019 et les plaignants ont répondu le 10 juin 2019. Le 25 février 2020 la requête des plaignants en vue de modifier leur plainte a été refusée et leur plainte initiale a été rejetée.

Le 28 mai 2020, les plaignants ont déposé une nouvelle requête en vue d'obtenir une décision finale susceptible d'appel. Le 11 juin 2020, les défendeurs se sont opposés à cette requête et le 18 juin 2020 les plaignants ont répondu. Le Tribunal n'a pas encore statué sur la requête.

Autorité de la concurrence italienne

Le 5 octobre 2018, CA Consumer Finance SA (« CACF ») et sa filiale FCA Bank S.p.A. ont reçu –ainsi que plusieurs autres banques et certains constructeurs automobiles – une communication des griefs de l'*Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato* (Autorité italienne de la concurrence). Il était allégué dans cette communication des griefs que plusieurs banques adossées à certains fabricants d'automobiles et offrant des solutions de financement de ces véhicules (banques dites « captives ») auraient restreint la concurrence du fait de certains échanges d'informations, notamment au sein de deux associations professionnelles.

Par une décision notifiée le 9 janvier 2019, l'*Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato* a considéré que FCA Bank S.p.A. avait participé à cette prétendue infraction et que celle-ci était également imputable à CACF. L'AGCM a imposé une amende de 178,9 millions euros à FCA Bank S.p.A., FCA Bank S.p.A. et CA CF ont fait appel de cette décision devant le Tribunal administratif régional (TAR) du Lazio. Par ordonnance du 4 avril 2019, le TAR du Lazio a prononcé, à titre provisoire, le sursis à l'exécution du paiement de l'amende imposée à FCA Bank S.p.A. sous réserve de la constitution d'une caution par FCA Bank S.p.A. couvrant le montant de l'amende.

Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE")

Le 15 janvier 2019, une action de groupe (« Putnam Bank ») a été introduite devant un tribunal fédéral de New York (l'US District Court Southern District of New-York) contre l'Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE") et de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Cette action a été introduite par des plaignants qui prétendent avoir investi dans des produits financiers indexés sur l'USD ICE LIBOR. Ils accusent les banques de s'être entendues, depuis février 2014, pour fixer de manière artificiellement basse cet indice et d'avoir réalisé ainsi des profits illicites.

Le 31 janvier 2019 une action similaire (« Livonia ») a été introduite auprès de l'US District Court Southern District of New-York contre de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Le 1er février 2019 ces deux actions ont été jointes.

Le 4 mars 2019 une troisième action de groupe («*Hawaï Sheet Metal Workers retirement funds »)* a été introduite contre les mêmes banques devant le même tribunal et consolidée avec les deux actions précédentes le 26 avril 2019. Le 1er juillet 2019, les demandeurs ont déposé une "Consolidated Class Action Complaint".

Les défendeurs ont déposé le 30 août 2019 une « motion to dismiss » visant à rejeter cette plainte consolidée.

Le 26 mars 2020, le juge a fait droit à la « motion to dismiss » des défendeurs. Le 24 avril 2020, les plaignants ont fait appel de cette décision.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V.

Les conditions de révision des taux d'intérêts de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., filiale à 100% de Crédit Agricole Consumer Finance SA, et ses filiales font l'objet de réclamations d'un certain nombre d'emprunteurs qui portent sur les critères de révision de ces taux et d'éventuels trop-perçus d'intérêts.

Le 21 janvier 2019, dans deux affaires concernant des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., la commission des appels de la KIFID (instance néerlandaise spécialisée dans les litiges concernant les services financiers) a jugé que, en cas d'absence d'information ou d'information insuffisante sur les éléments précis déterminant le taux d'intérêt, celui-ci devait suivre l'évolution des taux d'intérêt du marché des prêts à la consommation.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a mis en place en mai 2020 un plan de compensation au profit de clients emprunteurs qui tient compte des décisions de la KIFID précitées.

CACEIS Allemagne

CACEIS Allemagne a reçu des autorités fiscales bavaroises une demande de restitution d'impôts sur dividendes remboursés à certains de ses clients en 2010.

Cette demande porte sur un montant de 312 millions d'euros. Elle est assortie d'une demande de paiement de 148 millions d'euros d'intérêts (calculés au taux de 6% l'an).

CACEIS Allemagne conteste vigoureusement cette demande qui lui apparaît dénuée de tout fondement. CACEIS Allemagne a interjeté appel sur le fond et a sollicité un sursis à exécution du paiement dans l'attente de l'issue de la procédure au fond. Le sursis à exécution a été accordé pour le paiement des 148 millions d'euros d'intérêts et rejeté pour la demande de restitution du montant de 312 millions d'euros. CACEIS a fait appel de cette décision de rejet. La décision de rejet étant exécutoire, le paiement de la somme de 312 millions a été effectué par CACEIS qui a inscrit dans ses comptes, compte tenu des procédures d'appel en cours, une créance d'un montant équivalent.

Amundi – Procédure AMF

Suite à une enquête diligentée de 2017 à 2019, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a notifié des griefs à Amundi le 12 juin 2020. Les griefs concernent la gestion de certaines transactions réalisées par deux salariés d'Amundi, entre 2014 et 2015. Ce dossier a été transmis à un Rapporteur qui présentera ses conclusions à la Commission des Sanctions au terme de l'instruction du dossier. Amundi coopère pleinement dans le cadre de cette procédure. A ce jour, aucune sanction n'a été prononcée à l'encontre d'Amundi.

Dépendances éventuelles

Crédit Agricole S.A. n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

6. RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité sont traités au sein du document d'enregistrement universel Crédit Agricole S.A 2019 en chapitre 5 partie 2.10.

INDICATEURS CLÉS AU NIVEAU DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. (KM1)

	Indicateurs clés phasés au niveau du Groupe consolidé - Crédit Agricole S.A. (KM1) *(en millions d'euros)*	30/06/2020
Fonds propres disponibles (montants)		
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	41 530
2	Fonds propres de catégorie 1 (CET1 + AT1)	46 759
3	Fonds propres totaux	60 978
Actifs pondérés des risques (montants)		
4	Total des actifs pondérés des risques (RWA)	347 405
Ratios de solvabilité (en % des RWA)		
5	Ratio CET1 (%)	12,0%
6	Ratio Tier 1 (%)	13,5%
7	Ratio Global (%)	17,6%
Exigences additionnelles de fonds propres SREP (en % des RWA)		
EU 7a	Exigence additionnelle SREP de CET1 (%)	0,8%
EU 7b	Exigence additionnelle SREP d'AT1 (%)	0,3%
EU 7c	Exigence additionnelle SREP de Tier 2 (%)	0,4%
EU 7d	Exigence totale de capital SREP (TSCR) (%)	9,5%
Exigence globale de coussins de fonds propres (en % des RWA)		
8	Coussin de conservation (%)	2,5%
EU 8a	Coussin de conservation lié aux risques macro-prudentiel ou systémique au niveau d'un Etat Membre (%)	0,0%
9	Coussin contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,0%
EU 9a	Coussin pour risque systémique (%)	0,0%
10	Coussin applicable aux établissements d'importance systémique mondiale (%)	
EU 10a	Coussin applicable aux autres établissements d'importance systémique (%)	
11	Exigence globale de coussins de fonds propres (%)	2,5%
EU 11a	Exigence globale de capital (OCR) (%)	12,0%
Ratio de levier		
13	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier (LRE)	1 186 268
14	Ratio de levier (%)	3,9%
Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)		
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) (valeur pondérée - moyenne)	224 373
16	Total des sorties nettes de trésorerie (valeur ajustée)	166 911
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR) (%)	134,4%

1. COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation,* dit "CRR") tel que modifié par CRR n° 2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques de Crédit Agricole S.A. sont décrits dans la présente partie et dans la partie "Gestion des risques".

Les accords de Bâle 3 s'organisent autour de trois piliers :

- le **Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- le **Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres (cf. partie "Adéquation du capital en vision interne") ;
- le **Pilier 3** instaure des normes en matière de communication financière à destination du marché ; cette dernière doit détailler les composantes des fonds propres réglementaires et l'évaluation des risques, tant au plan de la réglementation appliquée que de l'activité de la période.

Crédit Agricole S.A. a fait le choix de communiquer les informations au titre du Pilier 3 dans une partie distincte des Facteurs de risque et Gestion des risques, afin d'isoler les éléments répondant aux exigences prudentielles en matière de publication.

Le pilotage de la solvabilité vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier qu'ils sont suffisants pour couvrir les risques auxquels Crédit Agricole S.A. est, ou pourrait être exposé compte tenu de ses activités.

L'objectif est de sécuriser les dépôts de ses clients et de permettre l'accès du Groupe aux marchés financiers aux conditions souhaitées.

Pour la réalisation de cet objectif, le Groupe mesure les exigences de capital réglementaire (Pilier 1) et assure le pilotage du capital réglementaire en s'appuyant sur des mesures prospectives, à court et à moyen terme, cohérentes avec les projections budgétaires, sur la base d'un scénario économique central.

Par ailleurs, le Groupe s'appuie sur un processus interne appelé ICAAP (*Internal Capital Adequacy and Assessment Process*), développé conformément à l'interprétation des principaux textes réglementaires précisés ci-après. L'ICAAP comprend en particulier :

- une gouvernance de la gestion du capital, adaptée aux spécificités des filiales du Groupe qui permet un suivi centralisé et coordonné au niveau Groupe ;
- une mesure des besoins de capital économique, qui se base sur le processus d'identification des risques et une quantification des exigences de capital selon une approche interne (Pilier 2) ;
- la conduite d'exercices de stress tests ICAAP, qui visent à simuler la destruction de capital après trois ans de scénario économique adverse ;
- le pilotage du capital économique (cf. partie "Adéquation du capital en vision interne") ;
- un dispositif d'ICAAP qualitatif qui formalise notamment les axes d'amélioration de la maîtrise des risques.

L'ICAAP est en forte intégration avec les autres processus stratégiques du Groupe tels que l'ILAAP *(Internal Liquidity Adequacy and Assessment Process),* l'appétence au risque, le processus budgétaire, le plan de rétablissement, l'identification des risques.

Outre la solvabilité, Crédit Agricole S.A. pilote également les ratios de levier et de résolution (MREL & TLAC) pour le compte du Groupe Crédit Agricole.

Enfin, les ratios de solvabilité et de résolution font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque appliqué au sein du Groupe Crédit Agricole (décrit dans le chapitre "Facteurs de risque et gestion des risques").

1.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE APPLICABLE

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit la prise en compte de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel.

En complément, un cadre réglementaire spécifique, permettant une alternative à la mise en faillite des banques a été instauré suite à la crise financière de 2008.

Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013. Ils comprennent la directive 2013/36/EU (*Capital Requirements Directive,* dite CRD 4) et le règlement 575/2013 (*Capital Requirements Regulation,* dit CRR) et sont entrés en application le 1er janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

La directive 2014/59/EU, "Redressement et résolution des banques" ou *Bank Recovery and Resolution Directive* (dite BRRD), a été publiée le 12 juin 2014 au Journal officiel de l'Union européenne et est applicable en France depuis le 1er janvier 2016. Le règlement européen "Mécanisme de Résolution Unique" ou *Single Resolution Mecanism Regulation* (dit SRMR, règlement 806/2014) a été publié le 15 juillet 2014 et est entré en vigueur le 19 août 2016, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

Le 7 juin 2019, quatre textes constituant le "paquet bancaire" ont été publiés au *Journal officiel de l'Union européenne* :

- CRR 2 : Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le Règlement (UE) n° 575/2013 ;
- SRMR 2 : Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le règlement (UE) n° 806/2014 ;
- CRD 5 : directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2013/36/EU ;
- BRRD 2 : directive (UE) 2019/879 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2014/59/EU.
- Les directives BRRD 2 et CRD 5 seront transposées en droit français au plus tard le 28 décembre 2020. Les règlements SRMR 2 et CRR 2 sont entrés en vigueur 20 jours après leur publication, soit le 27 juin 2019 (toutes les dispositions n'étant toutefois pas d'application immédiate).

Le règlement 2020/873 dit 'Quick-Fix' a été publié le 26 juin 2020 et est entré en application le 27 juin 2020, venant amender les règlements 575/2013 ('CRR') et 2019/876 ('CRR2').

Dans le régime CRR 2/CRD 4 (et dans l'attente de la transposition de CRD 5), quatre niveaux d'exigences de fonds propres sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio *Tier 1* ;
- le ratio de fonds propres globaux ;
- le ratio de levier (qui deviendra une exigence réglementaire de Pilier 1 à compter de juin 2021).

Le calcul de ces ratios est phasé de façon à gérer progressivement :

- la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 (les dispositions transitoires ont été appliquées aux fonds propres jusqu'au 1er janvier 2018 et continuent de s'appliquer aux instruments de dette hybride jusqu'au 1er janvier 2022) ;
- les critères d'éligibilité définis par CRR 2 (jusqu'au 28 juin 2025, s'agissant des instruments de fonds propres) ;
- les impacts liés à l'application de la norme comptable IFRS9

Une vision non phasée des ratios, comme si les évolutions réglementaires étaient d'application immédiate, est également publiée.

À ce dispositif s'ajoutent deux ratios visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption des pertes et de recapitalisation dans le cadre de la résolution bancaire. Ces deux exigences sont applicables au niveau du Groupe Crédit Agricole :

- le ratio TLAC *(Total Loss Absorbing Capacity),* défini pour les banques systémiques au niveau mondial (*Global Systemically Important Institution,* G-SII) et applicable en Union européenne *via* son intégration dans CRR 2 ;
- le ratio de MREL *(Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities),* applicable à tous les établissements bancaires de l'Union européenne et défini dans BRRD.

Les exigences applicables à Crédit Agricole S.A. et au Groupe Crédit Agricole sont respectées.

1.2 SUPERVISION ET PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité, de résolution et de grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a été exempté par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées précédemment par l'ACPR.

La liste détaillée des entités présentant une différence de traitement entre périmètre comptable et périmètre prudentiel est présentée dans la partie "Annexe aux fonds propres réglementaires".

1.3 POLITIQUE DE CAPITAL

Lors de la journée Investisseurs du 6 juin 2019, le Groupe a dévoilé sa trajectoire financière pour le Projet de Groupe et le Plan moyen terme 2022. Des objectifs en termes de résultat et de ressources rares ont été précisés à cette occasion.

1.3.1. Groupe Crédit Agricole

Le Groupe Crédit Agricole vise à rester parmi les établissements d'importance systémique mondiale les plus capitalisés en Europe en atteignant et conservant un ratio CET1 supérieur à 16 % à horizon 2022. Cet objectif sera réalisé grâce à la conservation de plus de 80 % de ses résultats, portant ses fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) à 100 milliards d'euros d'ici fin 2022.

Le Groupe Crédit Agricole se donne comme cible d'atteindre un niveau de ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée) de 24 % à 25 % des emplois pondérés d'ici fin 2022, et de garder un niveau de ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée) d'au moins 8 % du TLOF *(Total Liabilities and Own Funds*).

L'atteinte de ces deux objectifs permettra de confirmer la robustesse et la solidité financière du Groupe Crédit Agricole, confortant ainsi la sécurité des dépôts de ses clients, ses conditions d'accès au marché et sa notation vis-à-vis des agences de notation.

1.3.2. Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. se fixe comme objectif un ratio CET1 de 11 % sur la durée du plan. Il s'engage sur un taux de distribution de 50 % en numéraire.

Dans un contexte économique et réglementaire incertain, ce modèle permet d'aboutir à un équilibre entre une politique de distribution attractive pour l'actionnaire et une allocation de capital agile et il donne suffisamment de marge de manœuvre pour financer le démantèlement de la moitié de la garantie *Switch* d'ici fin 2022 avec un impact positif sur le résultat de Crédit Agricole S.A. Ce niveau de fonds propres sécurise aussi le respect de la recommandation SREP P2G (cf. partie "Exigences prudentielles").

1.3.3. Caisses régionales

Grâce à leur structure financière, les Caisses régionales ont une forte capacité à générer du capital par la conservation de la majeure partie de leur résultat. Le capital est également renforcé par les émissions de parts sociales réalisées par les Caisses locales.

1.3.4. Filiales

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sous contrôle exclusif et assujetties au respect d'exigences en fonds propres sont dotées en capital à un niveau cohérent, prenant en compte les exigences réglementaires locales, les besoins en fonds propres nécessaires au financement de leur développement et un coussin de gestion adapté à la volatilité de leur ratio CET1.

1.4 GOUVERNANCE

Chaque trimestre se tient le Comité de *capital management,* présidé par le Directeur général adjoint en charge des finances et auquel participent notamment la Directrice des risques, le Directeur du pilotage financier, la Directrice de la communication financière et le Directeur de la trésorerie et du financement.

Ce Comité a comme principales missions de :

- revoir les projections à court et moyen terme du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. en matière de solvabilité, de ratio de levier et de résolution, mais aussi les ratios suivis par les agences de notation ;
- valider les hypothèses structurantes impactant la solvabilité en cohérence avec le Plan moyen terme ;
- fixer les règles de gestion et d'allocation du capital au sein du Groupe ;
- décider les opérations de *liability management* (gestion de la dette subordonnée) ;
- prendre connaissance de l'actualité en matière de supervision et de réglementation ;
- étudier les problématiques pertinentes relatives aux filiales et aux Caisses régionales ;
- préparer les décisions à soumettre le cas échéant au Comité actif-passif et au Conseil d'administration ;
- étudier tout autre sujet impactant les ratios de solvabilité et de résolution au niveau Groupe.

Le pilotage du capital réglementaire est réalisé dans le cadre d'un processus de planification nommé *capital planning.*

Le *capital planning* a pour objet de fournir des projections de fonds propres et de consommation de ressources rares (emplois pondérés et taille de bilan) sur l'horizon du Plan moyen terme en cours sur les deux périmètres de consolidation (l'entité cotée Crédit Agricole S.A. et le Groupe Crédit Agricole, établissement d'importance systémique mondiale), en vue d'établir les trajectoires de ratios de solvabilité (*CET*1, *Tier 1,* ratio global et ratio de levier) et de résolution (MREL et TLAC le cas échéant).

Il décline les éléments budgétaires de la trajectoire financière en y incluant les projets d'opérations de structure, les évolutions réglementaires comptables et prudentielles, ainsi que les revues de modèles appliqués aux assiettes de risques. Il traduit également la politique d'émission (dettes subordonnées et dettes éligibles TLAC et MREL) et de distribution au regard des objectifs de structure de capital définis en cohérence avec la stratégie du Groupe.

Il détermine les marges de manœuvre dont dispose le Groupe pour se développer. Il est également utilisé pour la fixation des différents seuils de risques retenus pour l'appétence au risque. Il veille ainsi au respect des différentes exigences prudentielles et sert au calcul du Montant Maximum Distribuable (MMD) tel que défini par le texte CRD 4.

Le *capital planning* est présenté à diverses instances de gouvernance et fait l'objet d'une communication aux autorités compétentes, soit dans le cadre d'échanges réguliers, soit pour des opérations ponctuelles (par exemple des demandes d'autorisations).

Les filiales soumises au respect d'exigences prudentielles et les Caisses régionales se livrent également à cet exercice de prévision au niveau sous-consolidé.

1.5 CONGLOMÉRAT FINANCIER

1.5.1. Dispositif d'ensemble

La directive européenne du 16 décembre 2002 impose une surveillance complémentaire consolidée sur les "conglomérats financiers", en particulier ceux exerçant à la fois des activités de banque et d'assurance.

Cette réglementation impose notamment de disposer, au niveau du conglomérat financier, de procédures de gestion des risques ainsi que de dispositifs de contrôle interne appropriés permettant un suivi global des risques.

L'approche en conglomérat est pertinente pour le Groupe Crédit Agricole, car elle correspond au périmètre naturel du Groupe qui associe les activités bancaires et celles d'assurance ainsi qu'à sa gouvernance interne (reflétée notamment au travers du dispositif d'Appétence au risque). Par ailleurs, la démarche ICAAP du Groupe Crédit Agricole repose sur une approche en conglomérat pour définir à la fois le besoin de capital économique et le capital interne disponible au niveau du Groupe pour couvrir ce besoin.

Pour la supervision du conglomérat, le Groupe Crédit Agricole s'appuie ainsi sur trois périmètres réglementaires :

- le périmètre bancaire (Bâle 3) – *ratios bancaires* ;
- le périmètre assurance (Solvabilité 2 [1]) – *ratio de solvabilité de l'assurance* ;
- le périmètre conglomérat – *ratio conglomérat.*

$$\text{Ratio conglomérat} = \frac{\text{Fonds propres globaux du conglomérat}}{\text{Exigences bancaires} + \text{Exigences d'assurances}} > 100\ \%$$

Le ratio conglomérat est le rapport entre les fonds propres globaux phasés du conglomérat financier et les exigences de fonds propres de la banque cumulées avec celles de l'assurance :

- un retraitement est effectué, à la fois au numérateur et au dénominateur sur les intragroupes liée aux participations en fonds propres ;
- les fonds propres du conglomérat financier intègrent les fonds propres de la filiale d'assurance levés à l'extérieur du périmètre de consolidation ;
- le dénominateur intègre les activités bancaires et d'assurance selon leurs exigences réglementaires respectives de solvabilité, tenant ainsi compte des risques spécifiques réels liés à chacun de ces deux secteurs d'activité.

Le ratio conglomérat doit à tout moment être supérieur à 100 %. Le seuil de 100 % reste une exigence contraignante dont le non-respect serait préjudiciable : en cas de non-respect ou risque de non-respect de la situation financière d'un conglomérat, les mesures nécessaires doivent être prises pour remédier dès que possible à cette situation (au sens de la directive européenne FICOD 2002/87).

Au 30 juin 2020, le ratio conglomérat phasé de Crédit Agricole S.A., qui intègre l'exigence Solvabilité 2 pour la participation dans Crédit Agricole Assurances, est de 167 %, bien au-dessus de l'exigence minimale réglementaire de 100 %, en prenant compte de l'arrêté du 24 décembre 2019 autorisant l'intégration de la Provision pour Participation aux Excédents (PPE) dans les fonds propres des compagnies d'assurance, à hauteur du montant nécessaire à la couverture des risques portés par l'Assurance (*Solvency Capital Requirement*, ou SCR). Le ratio conglomérat phasé de Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2020 correspond à un excédent de fonds propres du conglomérat financier de Crédit Agricole S.A. de 31 milliards d'euros.

Cette situation découle logiquement du respect des exigences de solvabilité de chacun des deux secteurs, bancaire et assurantiel.

1.5.2. Exigences prudentielles au titre de l'assurance dans les ratios bancaires

Les conglomérats financiers peuvent, sur autorisation de l'autorité compétente, utiliser l'option de ne pas déduire des fonds propres prudentiels leur participation dans les sociétés d'assurance mais de les traiter en risques pondérés. Cette disposition, dite "compromis danois" (ou article 49-(1) du CRR) n'a pas été modifiée par "CRR 2" (Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le Règlement (UE) n° 575/2013).

Le Groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A. ont reçu l'autorisation de l'ACPR le 18 octobre 2013 d'appliquer ce traitement aux entités du groupe Crédit Agricole Assurances.

Les emplois pondérés incluent, pour le périmètre validé en conglomérat, la valeur de mise en équivalence des participations dans les assurances, en application de l'article 49-(1) du CRR. La pondération appliquée à cette valeur est de 370 %, étant donné le statut non coté de Crédit Agricole Assurances (CAA).

1 Solvabilité 2 est une réforme réglementaire européenne du monde de l'assurance.

Le tableau ci-dessous présente le montant des participations couvertes au titre de l'article 49-(1) du CRR.

Participations non déduites dans des entreprises d'assurance (INS1)

Participations non déduites des entreprises d'assurances (INS1) *(en millions d'euros)*	30/06/2020
Détentions d'instruments de fonds propres d'une entité du secteur financier dans laquelle l'établissement détient un investissement important non déduit des fonds propres (avant pondération en fonction des risques)	8 521
Détentions d'instruments de fonds propres d'une entité du secteur non financier appartenant à l'actif général de l'assurance et consolidés par mise en équivalence, dans laquelle l'établissement détient un investissement important non déduit des fonds propres (avant pondération en fonction des risques)	4 080
Total des actifs pondérés des risques (RWA)	**46 622**

Les exigences prudentielles sur ces participations font l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales grâce à des garanties spécifiques *(Switch),* depuis le 2 janvier 2014. Crédit Agricole S.A. s'est engagé à démanteler 50 % de la garantie *Switch* avant la fin du Plan moyen terme s'achevant fin 2022. Le 2 mars 2020, Crédit Agricole S.A. a ainsi procédé au débouclage partiel de 35 % de la garantie, ce qui générera un impact relutif de 58 millions d'euros en 2020 et d'environ 70 millions d'euros en année pleine sur le résultat net part du Groupe. L'impact de cette opération sur le ratio CET1 de Crédit Agricole S.A. s'est élevé à - 0,4 point de pourcentage au 31 mars 2020.

Au 30 juin 2020, dans le contexte de la crise du COVID-19, la garantie Switch a été activée, et un produit de 65 millions d'euros à été provisionné en coût du risque dans les comptes de Crédit Agricole S.A. (une charge symétrique a été comptabilisée dans les comptes des Caisses Régionales). L'appel en garantie définitif sera effectué le 1er septembre.

Le montant garanti s'élevait initialement à 9,2 milliards d'euros, soit 33,9 milliards d'euros d'emplois pondérés. Suite à ces opérations, il s'élève à 5,96 Md€, soit 22,04 milliards d'euros d'emplois pondérés.

1.5.3. Démarche ICAAP du Groupe

Dans l'optique d'évaluer et de conserver en permanence des fonds propres adéquats afin de couvrir les risques auxquels il est (ou peut-être) exposé, le Groupe complète son dispositif d'adéquation du capital en vision réglementaire par l'adéquation du capital en vision interne. De ce fait, la mesure des exigences de capital réglementaire (Pilier 1) est enrichie par une mesure du besoin de capital économique (Pilier 2), qui s'appuie sur le processus d'identification des risques et sur une évaluation selon une approche interne. Le besoin de capital économique doit être couvert par le capital interne qui correspond à la vision interne des fonds propres disponibles définie par le Groupe.

L'évaluation du besoin de capital économique est un des éléments de la démarche ICAAP qui couvre également le programme de stress-tests – afin d'introduire une vision prospective de l'impact de scénarios plus défavorables sur le niveau de risque et sur la solvabilité du Groupe.

Le suivi et la gestion de l'adéquation du capital en vision interne est développé conformément à l'interprétation des principaux textes réglementaires :

- les accords de Bâle ;
- la CRD 4 *via* sa transposition dans la réglementation française par l'arrêté du 3 novembre 2014 ;
- les lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne ;
- les attentes prudentielles relatives à l'ICAAP et l'ILAAP et la collecte harmonisée d'informations en la matière.

L'ICAAP est avant tout un processus interne et il appartient à chaque établissement de le mettre en œuvre de manière proportionnée et crédible. Ainsi, la mise en œuvre, mais également l'actualisation de la démarche ICAAP, sont de la responsabilité de chaque filiale.

1.6 FONDS PROPRES PRUDENTIELS ET CAPITAL INTERNE

1.6.1. Fonds propres prudentiels

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- les fonds propres de catégorie 1 *(Tier 1),* constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 *(Tier 2).*

L'ensemble des tableaux et commentaires ci-après inclut le résultat conservé de la période.

1.6.1.1. Fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1)

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres par rapport au niveau nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale et s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
  - les détentions d'instruments CET1, au titre des contrats de liquidité et des programmes de rachat,
  - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition,
  - la *prudent valuation* ou "évaluation prudente" qui consiste en l'ajustement du montant des actifs et des passifs de l'établissement si, comptablement, il n'est pas le reflet d'une valorisation jugée prudente par la réglementation,
  - les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables,
  - les insuffisances de provisions par rapport aux pertes attendues pour les expositions suivies en approche notations internes ainsi que les pertes anticipées relatives aux expositions sous forme d'actions,

– les instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments CET1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise),

– les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),

– les instruments de CET1 détenus dans les participations du secteur financier supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),

– la somme des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles et des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond commun de 17,65 % des fonds propres CET1 de l'établissement, après calculs des plafonds individuels explicités ci-dessus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),

– les ajustements demandés par le superviseur au titre du Pilier 2 (engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de Résolution Unique et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution).

Passage des capitaux propres aux fonds propres CET1

Passage des capitaux propres aux fonds propres CET1 phasés *(en millions d'euros)*	30/06/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (1)	**63 894**	**62 920**
(-) Prévision de distribution	**(692)**	**(2 019)**
(-) Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	**(5 130)**	**(5 134)**
Intérêts minoritaires comptables (1)	8 038	7 923
(-) éléments non reconnus en prudentiel (3)	(3 606)	(3 504)
Intérêts minoritaires éligibles (2)	**4 432**	**4 419**
(-) Augmentations de la valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés	(284)	(314)
Réserve de couverture de flux de trésorerie	(969)	(552)
Profits et pertes cumulatifs attribuables aux variations du risque de crédit propre pour les passifs évalués à la juste valeur	102	170
Profits et pertes en juste valeur résultant du propre risque de crédit de l'établissement lié aux instruments dérivés au passif	(20)	(15)
(-) Prudent valuation	(823)	(914)
Filtres prudentiels	**(1 995)**	**(1 625)**
Ecarts d'acquisition	(16 342)	(16 000)
Actifs incorporels	(2 757)	(2 678)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	**(19 099)**	**(18 678)**
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	**(162)**	**(137)**
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	**(227)**	**(164)**
Dépassement de franchises	**-**	**-**
Autres éléments du CET1	**510**	**(371)**
TOTAL CET1	**41 530**	**39 211**

(1) Information couverte par l'opinion des Commissaires aux comptes.

(2) Ce poste se retrouve dans le tableau ci-dessous des fonds propres prudentiels simplifiés.

(3) Dont titres hybrides émis par Crédit Agricole Assurances.

1.6.1.2. Fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1)

Ils comprennent :

- les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) éligibles qui correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier le saut dans la rémunération ou *step up clause*) ;
- les déductions directes d'instruments AT1 (dont *market making*) ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments AT1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- les déductions d'instruments AT1 détenus dans les participations du secteur financier supérieures à 10 % (dits investissements importants) ;
- les autres éléments de fonds propres AT1 ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en AT1).

Les instruments AT1 éligibles au CRR n° 575/2013 tel que modifié par CRR n° 2019/876 (CRR 2) sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio CET1 est inférieur à un seuil qui doit au minimum être fixé à 5,125 % (ou 7 % pour le ratio CET1 du Groupe Crédit Agricole). Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur valeur nominale. Une totale flexibilité des paiements est exigée (interdiction des mécanismes de rémunération automatique et/ou suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur).

Le montant d'instruments AT1 retenu dans les ratios non phasés correspond aux instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles au CRR n° 575/2013 tel que modifié par CRR n° 2019/876 (CRR 2).

Les instruments AT1 émis par Crédit Agricole S.A. comportent deux mécanismes d'absorption des pertes qui se déclenchent lorsque l'une au moins de ces deux conditions est remplie :

- le ratio CET1 de Crédit Agricole S.A. est inférieur à un seuil de 5,125 % ;
- le ratio CET1 du Groupe Crédit Agricole est inférieur à un seuil de 7 %.

Au 30 juin 2020, les ratios phasés CET1 de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole s'établissent respectivement à 12,0 % et 16,1 %. Ainsi, ils représentent un coussin en capital de 23,7 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A. et de 52,1 milliards d'euros le Groupe Crédit Agricole par rapport aux seuils d'absorption des pertes de respectivement 5,125 % et 7 %.

Au 30 juin 2020, aucune restriction sur le paiement des coupons n'est applicable.

À cette même date, les éléments distribuables de l'entité Crédit Agricole S.A. s'établissent à 40,8 milliards d'euros incluant 28,3 milliards d'euros de réserves distribuables et 12,5 milliards d'euros de primes d'émission.

Le règlement CRR 2 ajoute des critères d'éligibilité. Par exemple, les instruments émis par un établissement installé dans l'Union européenne qui relèvent d'un droit de pays tiers doivent comporter une clause de bail-in (renflouement interne) pour être éligibles. Ces dispositions s'appliquent pour chacune des catégories d'instruments de fonds propres AT1 et *Tier 2.*

Ces instruments sont publiés et détaillés sur le site Internet (https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres) dans l'annexe II "Principales caractéristiques des instruments de fonds propres" et correspondent aux titres super-subordonnés (TSS).

1.6.1.3. Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de cinq ans et pour lesquels :
  - les incitations au remboursement anticipé sont interdites,
  - une décote s'applique pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- les déductions de détentions directes d'instruments *Tier 2* (dont *market making*) ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB *(Internal Rating Based)* ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments *Tier 2* dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- les déductions d'instruments *Tier 2* détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants), majoritairement du secteur des assurances ;
- les éléments de fonds propres *Tier 2* ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en *Tier 2*).

Le montant des instruments *Tier 2* retenu dans les ratios non phasés correspond aux instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles au CRR n° 575/2013 tel que modifié par CRR n° 2019/876 (CRR 2).

Ces instruments sont publiés et détaillés sur le site Internet (https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres) dans l'annexe II "Principales caractéristiques des instruments de fonds propres". Ils correspondent aux titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI), aux titres participatifs (TP) et aux titres subordonnés remboursables (TSR).

1.6.1.4. Dispositions transitoires

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec CRR 2/CRD 4 (dans l'attente de la transposition de CRD 5), des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, grâce à l'introduction progressive des nouveaux traitements prudentiels sur les fonds propres.

Toutes ces dispositions transitoires ont pris fin au 1er janvier 2018, excepté celles portant sur les instruments de dette hybride qui s'achèvent le 1er janvier 2022.

Les instruments de dette hybride qui étaient éligibles en fonds propres sous CRD 3 et qui ne le sont plus du fait de l'entrée en vigueur de la réglementation CRD 4 peuvent sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis :

- tout instrument émis après le 31 décembre 2011 et non conforme à la réglementation CRR est exclu depuis le 1er janvier 2014 ;
- les instruments dont la date d'émission est antérieure peuvent sous conditions être éligibles à la clause de grand-père et sont alors progressivement exclus sur une période de huit ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2014, 80 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 était reconnu, puis 70 % en 2015 et ainsi de suite ;
- la partie non reconnue peut être incluse dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à *Tier 2* par exemple) si elle remplit les critères correspondants.

CRR 2 est venu compléter ces dispositions en introduisant une nouvelle clause de maintien des acquis (ou clause de grand-père) : les instruments non éligibles émis avant le 27 juin 2019 restent éligibles en dispositions transitoires jusqu'au 28 juin 2025.

Pendant la phase transitoire, le montant de *Tier 1* retenu dans les ratios correspond à la somme :

- des fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles sous CRR 2 (AT1) ;
- des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles CRR émis avant le 27 juin 2019 ;
- d'une fraction du *Tier 1* non éligible CRR émis avant le 1er janvier 2014, égale au minimum :
  - du montant prudentiel des instruments de *Tier 1* non éligibles en date de clôture (*post calls* éventuels, rachats, etc.),
  - de 20 % (seuil réglementaire pour l'exercice 2020) du stock de *Tier 1* existant au 31 décembre 2012, qui s'élevait à 9 329 millions d'euros, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 1 866 millions d'euros,
  - le montant de *Tier 1* dépassant ce seuil prudentiel est intégré au *Tier 2* phasé, dans la limite du propre seuil prudentiel applicable au *Tier 2.*

Pendant la phase transitoire, le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond à la somme :

- du *Tier 2* éligible CRR 2 ;
- des instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles CRR émis avant le 27 juin 2019 ;
- d'une fraction du *Tier 2* non éligible CRR émis avant le 1er janvier 2014, égale au minimum :
  - du montant prudentiel des titres *Tier 2* non éligibles en date de clôture et, le cas échéant, du report des titres *Tier 1* en excédent par rapport au seuil de 20 % (seuil pour l'exercice 2020) des titres *Tier 1* non éligibles,
  - de 20 % (seuil pour 2020) du stock de *Tier 2* non éligible CRR existant au 31 décembre 2012 ; le stock de *Tier 2* non éligible CRR existant au 31 décembre 2012 s'élevait à 4 121 millions d'euros, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 824 millions d'euros.

Enfin le règlement 'Quick Fix' du 26 juin 2020 est venu étendre jusqu'en 2024 les dispositions transitoires prévues par le CRR relatives à la prise en compte dans les ratios de solvabilité des impacts liés à l'application de la norme comptable IFRS9. Crédit Agricole S.A. et le Groupe Crédit Agricole n'avaient pas opté pour cette disposition lors de la 1ère application d'IFRS9 en 2018. Suite à la publication du règlement Quick Fix, la décision a été prise d'opter pour cette disposition à compter de l'arrêté du 30 juin 2020.

Pendant la phase transitoire (jusqu'en 2024), les impacts liés à l'application de la norme comptable IFRS9 peuvent être repris dans les fonds propres CET1, selon un calcul composé de plusieurs éléments :

- Une composante statique permettant de neutraliser, dans les fonds propres, une partie de l'impact de 1ère application de la norme IFRS 9. En 2020, la neutralisation est réalisée sur la base d'un taux de 70% ;
- Une composante dynamique, permettant de neutraliser une partie de l'augmentation nette des provisions constatées entre le 1er janvier 2018 et le 1er janvier 2020 sur les encours sains (compartiments 1 et 2 d'IFRS9). En 2020, la neutralisation est réalisée sur la base d'un taux de 70% ;
- Une seconde composante dynamique, permettant de neutraliser une partie de l'augmentation nette des provisions constatées entre le 1er janvier 2020 et la date d'arrêté sur les encours sains (compartiments 1 et 2 d'IFRS9). En 2020, la neutralisation est réalisée sur la base d'un taux de 100%.

1.6.1.5. Situation au 30 juin 2020

Fonds propres prudentiels simplifiés

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés *(en millions d'euros)*	30/06/2020		31/12/2019	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres CET1	21 147	21 147	21 147	21 147
Autres réserves / Résultats non distribués	34 740	34 740	32 066	32 066
Autres éléments du résultat global accumulés	2 395	2 395	2 740	2 740
Intérêts minoritaires pris en compte dans les fonds propres CET1	4 432	4 432	4 419	4 419
Instruments de capital et réserves	**62 715**	**62 715**	**60 372**	**60 372**
Filtres prudentiels	(1 995)	(1 995)	(1 625)	(1 625)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(19 099)	(19 099)	(18 678)	(18 678)
Dépassement de franchises (1)	-	-	-	-
Autres éléments du CET1	(90)	(1 030)	(858)	(858)
Ajustements réglementaires	**(21 184)**	**(22 125)**	**(21 161)**	**(21 161)**
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	**41 530**	**40 590**	**39 211**	**39 211**
Instruments de capital AT1 éligibles	3 768	3 768	3 816	3 816
Instruments de capital AT1 non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	1 812	-	1 908	-
Instruments Tier 1 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 1	(1)	(1)	(1)	(1)
Autres éléments du Tier 1	(350)	(141)	(623)	(323)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	**5 228**	**3 626**	**5 100**	**3 492**
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	**46 759**	**44 216**	**44 311**	**42 703**
Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres Tier 2	17 512	17 512	15 882	15 882
Instruments de capital non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	147	-	134	-
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes (2)	482	482	100	100
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2	(3 739)	(3 739)	(3 738)	(3 738)
Autres éléments du Tier 2	(183)	(178)	(179)	(173)
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	**14 219**	**14 077**	**12 199**	**12 071**
FONDS PROPRES GLOBAUX	**60 978**	**58 293**	**56 510**	**54 774**

(1) Les instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important représentent 1 984 millions d'euros et les impôts différés dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles sont de 1 014 millions d'euros au 30/06/2020

(2) La réintégration en Tier 2 de l'excès de provision par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes est limitée à 0,6% des emplois pondérés en IRB.

Par souci de lisibilité, le tableau complet sur la composition des fonds propres est présenté dans le Pilier 3 disponible sur le site Internet : **https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres.**

Évolution sur la période

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) non phasés s'élèvent à 40,6 milliards d'euros au 30 juin 2020 et font ressortir une hausse de 1,4 milliard d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2019.

Les variations sont détaillées ci-dessous par rubrique du ratio :

- les instruments de capital et les réserves s'élèvent à 62,7 milliards d'euros, en hausse de 2,3 milliards d'euros par rapport à fin 2019 du fait, principalement, de la mise en réserves du dividende au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 2 milliards d'euros, suite à la recommandation de la Banque Centrale Européenne émise le 27 mars qui demande aux banques sous sa supervision de ne pas verser de dividendes tant que perdure la crise de la Covid-19 et en tout état de cause jusqu'au 1er octobre 2020, et du résultat prudentiel au titre du semestre pour 0,9 milliards d'euros, les intérêts minoritaires étant stables. En sens inverse, l'impact des plus et moins-values latentes est négatif à hauteur de 0,3 milliard d'euros et les coupons AT1 pèsent sur le CET1 à hauteur de 0,2 milliard d'euros ;
- les filtres prudentiels ont un impact négatif de 0,4 milliard d'euros ;
- les déductions au titre des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles s'élèvent à 19,1 milliards d'euros, en hausse de 0,4 milliard d'euros, essentiellement sous l'effet de l'acquisition par Amundi de l'intégralité du capital de Sabadell Asset Management, filiale de gestion d'actifs de Banco Sabadell;
- les instruments de CET1 détenus dans les participations du secteur financier supérieures à 10 % sont inchangés et s'élèvent à 2,0 milliards d'euros ; les impôts différés actifs (IDA) dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles s'élèvent à 1 milliard d'euros, en baisse de 0,1 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2019 ; ces deux éléments bénéficient pleinement de la franchise et font donc l'objet d'un traitement en emplois pondérés à 250 % ; au global, la déduction correspondante en fonds propres est nulle au 30 juin 2020 (de même qu'au 31 décembre 2019) ;
- les autres éléments du CET1 ont un impact négatif à hauteur de 0,2 milliard d'euros.

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasés s'élèvent à 41,5 milliards d'euros au 30 juin 2020 et font ressortir une hausse de 0,9 milliard d'euros par rapport aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) non phasés. Cette hausse est entièrement due à une mesure du règlement 'Quick Fix' du 26 juin 2020, précité dans le paragraphe sur les dispositions transitoires, qui est venue étendre jusqu'en 2024 la possibilité de prise en compte dans les ratios de solvabilité des impacts liés à l'application de la norme comptable IFRS9. Pendant cette phase transitoire, les impacts liés à l'application de cette norme peuvent être ainsi repris dans les fonds propres CET1, ce que le Groupe a choisi de faire à compter de cet arrêté.

Les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) non phasés s'élèvent à 44,2 milliards d'euros, soit une augmentation de 1,5 milliards d'euros par rapport à ceux du 31 décembre 2019, avec une hausse des fonds propres additionnels de catégorie 1 de 0,1 milliard d'euros ;

Les autres éléments du Tier 1 varient positivement de 0,2 milliard d'euros.

Les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) phasés atteignent 46,8 milliards d'euros, en augmentation de 2,4 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2019, avec une hausse des fonds propres additionnels de catégorie 1 de 0,1 milliard d'euros ;

les instruments de capital AT1 non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité dite clause de "grand-père" baissent de 0,1 milliard d'euros, du fait, essentiellement, de deux opérations de rachat partiel.Par ailleurs, le montant total des titres bénéficiant d'une clause de "grand-père" définie par CRR, reste inférieur à la clause de maintien des acquis qui permet de retenir, en sus des instruments éligibles en CRR, un montant de dette correspondant à un maximum de 20 % du stock au 31 décembre 2012.

Les autres éléments du Tier 1 augmentent de 0,3 milliard d'euros.

Les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) non phasés, s'élèvent à 14,1 milliards d'euros et sont en hausse de 2 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2019. Cette variation s'explique comme suit :

- les instruments de capital éligibles en tant que fonds propres de catégorie 2 s'élèvent à 17,5 milliards d'euros, soit une augmentation de 1,6 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2019 du fait des émissions réalisées au cours de la période à hauteur d'un montant total de 2,2 milliards d'euros, et de l'impact des décotes prudentielles et des remboursements ;
- l'excès de provision par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes est en hausse de 0,4 milliard d'euros ;
- les créances subordonnées des banques et assurances, toutes représentatives d'instruments Tier 2, sont déduites intégralement du Tier 2 en non phasé pour un montant de 3,7 milliards d'euros, montant inchangé par rapport au 31 décembre 2019 ;
- les autres éléments du Tier 2 sont également inchangés.

Les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) phasés s'élèvent à 14,2 milliards d'euros, en hausse de 2 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2019 et font ressortir la même variation totale que la vision non phasée.

Par ailleurs, le montant total des titres bénéficiant d'une clause de "grand-père" définie par CRR, reste inférieur à la clause de maintien des acquis qui permet de retenir, en sus des instruments éligibles en CRR, un montant de dette correspondant à un maximum de 20 % du stock au 31 décembre 2012.

Au total, les fonds propres globaux non phasés s'élèvent à 58,3 milliards d'euros, en hausse de 3,5 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2019.

Les fonds propres globaux phasés s'élèvent, quant à eux, à 61 milliards d'euros et sont supérieurs de 4,5 milliards d'euros à ceux du 31 décembre 2019. Ces fonds propres prudentiels ne prennent pas en compte les émissions de dette senior non préférée, traitées dans le point "Ratios de résolution".

Évolution des fonds propres

Évolution des fonds propres prudentiels phasés *(en millions d'euros)*	30/06/2020 vs 31/12/2019
Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2019	**39 211**
Augmentation de capital	-
Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution	1 363
Prévision de distribution	(692)
Autres éléments du résultat global accumulés	(345)
Intérêts minoritaires éligibles	13
Filtres prudentiels	(370)
Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	(421)
Dépassement de franchises	-
Autres éléments du CET1	2 771
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 AU 30/06/2020	**41 530**
Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2019	**5 100**
Emissions	-
Remboursements et écarts de change (1)	(145)
Autres éléments du Tier 1	273
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 AU 30/06/2020	**5 228**
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 AU 30/06/2020	**46 759**
Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2019	**12 199**
Emissions	2 194
Remboursements et écarts de change (1) (2)	(550)
Autres éléments du Tier 2	376
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 AU 30/06/2020	**14 219**
FONDS PROPRES GLOBAUX AU 30/06/2020	**60 978**

(1) y compris impact éventuel du plafond applicable aux instruments soumis à exclusion progressive

(2) un amortissement est pris en compte pour les instruments de Tier 2 pendant la période des 5 années précédant leur échéance

1.6.2. Capital interne

Le Groupe a défini le capital interne, vision interne des fonds propres, auquel est comparé le besoin de capital économique. Le capital interne est abordé dans une approche en conglomérat, étant donnée l'importance des activités d'assurance du Groupe et tient compte du principe de continuité d'exploitation.

1.7 ADÉQUATION DU CAPITAL

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité, sur le ratio de levier et sur les ratios de résolution. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels et/ou d'instruments éligibles à une exposition en risque, en levier, ou en taille de bilan. Les définitions et les calculs de ces expositions sont développés dans la partie "Composition et évolution des emplois pondérés". La vision réglementaire est complétée de l'adéquation du capital en vision interne, qui porte sur la couverture du besoin de capital économique par le capital interne.

1.7.1. Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité ont pour objet de vérifier l'adéquation des différents compartiments de fonds propres (CET1, *Tier 1* et fonds propres globaux) aux emplois pondérés issus des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels. Ces risques sont calculés soit en approche standard soit en approche interne (cf. partie "Composition et évolution des emplois pondérés").

1.7.1.1. Exigences prudentielles

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR. Le régulateur fixe en complément, de façon discrétionnaire, des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2.

Exigences minimales au titre du Pilier 1

Les exigences en fonds propres fixées au titre du Pilier 1 depuis 2015 sont les suivantes :

Exigence minimale de Pilier 1	
CET1	4,50%
Tier 1	6,00%
Fonds Propres Totaux	8,00%

Exigences minimales au titre du Pilier 2

Le Groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A. sont notifiés annuellement par la Banque centrale européenne (BCE) des exigences de capital applicables suite aux résultats du processus de revue et d'évaluation de supervision ("SREP").

Depuis 2017, la BCE a fait évoluer la méthodologie utilisée, en scindant l'exigence prudentielle en deux parties :

- une exigence Pilier 2 ou *"Pillar 2 Requirement"* (P2R) qui : s'applique à tous les niveaux de fonds propres et entraîne automatiquement des restrictions de distributions (coupons des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1, dividendes, rémunérations variables) en cas de non-respect ; en conséquence, cette exigence est publique ;
  - Depuis le 12 mars 2020 et compte tenu des impacts de la crise du Covid-19, la Banque Centrale Européenne a anticipé l'entrée en application de l'article 104a de CRD 5 et autorise les établissements

sous sa supervision à utiliser des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 pour remplir leur exigence additionnelle de capital au titre du P2R. Au total, le P2R peut désormais être couvert par 75% de fonds propres Tier 1 dont a minima 75% de CET1.

- une recommandation Pilier 2 ou "Pillar 2 Guidance" (P2G) qui n'a pas de caractère public et doit être constituée intégralement de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1).

Exigence globale de coussins de fonds propres et seuil de restrictions de distribution

La réglementation a prévu la mise en place de coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :

- le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés depuis le 1er janvier 2019) ;
- le coussin contracyclique (taux en principe fixé dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau de l'établissement étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'établissement ; lorsque le taux d'un coussin contracyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles ;
- les coussins pour les établissements d'importance systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) ; pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII) (entre 0 % et 3,5 %) ; ou pour les autres établissements d'importance systémique (O-SII), (entre 0 % et 2 %). Ces coussins ne sont pas cumulatifs et, de manière générale, sauf exception, c'est le taux du coussin le plus élevé qui s'applique. Seul le Groupe Crédit Agricole fait partie des établissements d'importance systémique et a un coussin de 1 % depuis le 1er janvier 2019. Crédit Agricole S.A. n'est pas soumis à ces exigences.

Ces coussins doivent être couverts par des fonds propres de base de catégorie 1.

À ce jour, des coussins contracycliques ont été activés dans 6 pays par les autorités nationales compétentes. De nombreux pays ont relâché leur exigence de coussin contracyclique suite à la crise du COVID-19. En ce qui concerne les expositions françaises, le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) a porté le taux de coussin contracyclique de 0,25% à 0% le 2 avril 2020.

Compte tenu des expositions portées par Crédit Agricole S.A. dans ces pays, le taux de coussin contracyclique de Crédit Agricole S.A. s'élève à 0,014 % au 30 juin 2020.

Détail du calcul du coussin contracyclique (CCYB1)

	Expositions générales de crédit		Expositions du portefeuille de négociation		Exigences de fonds propres						
30/06/2020 *(en millions d'euros)*	Approche standard	Approche notations internes	Somme des positions longues et courtes du portefeuille de négociation	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Expositions générales de crédit	Expositions du portefeuille de négociation	Expositions de titrisation	Total	Répartition par pays (%)	Taux de coussin de fonds propres contracyclique (%) 30/06/2020	Taux de coussin de fonds propres contracyclique projeté (%) 30/06/2021**
Allemagne	3 662	15 968	-	-	608	-	62	670	3,12%	0,000%	0,00%
Belgique	3 202	3 375	-	-	149	-	-	149	0,69%	0,000%	0,00%
Bulgarie	2	19	-	-	1	-	-	1	0,00%	0,500%	0,50%
Danemark	141	694	-	-	23	-	-	23	0,11%	0,000%	0,00%
France	44 103	224 622	154	1 835	9 864	159	243	10 266	47,81%	0,000%	0,00%
Hong Kong	623	4 509	-	-	146	-	-	146	0,68%	1,000%	1,00%
Irlande	99	3 369	-	-	88	-	1	89	0,42%	0,000%	0,00%
Islande	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,000%	0,00%
Lituanie	21	1	-	-	2	-	-	2	0,01%	0,000%	0,00%
Luxembourg	2 317	12 642	-	-	423	-	2	425	1,98%	0,250%	0,50%
Norvege	5	1 494	-	-	39	-	-	39	0,18%	1,000%	1,00%
Republique Tchèque	17	177	-	-	6	-	-	6	0,03%	1,000%	1,00%
Royaume Uni	1 541	16 197	-	-	488	-	34	522	2,43%	0,000%	0,00%
Slovaquie	2	1	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,500%	1,50%
Suede	65	1 689	-	-	47	-	1	48	0,22%	0,000%	0,00%
Autres pays *	63 982	163 103	123	-	8 628	10	447	9 085	42,32%	0,000%	0,00%
Total	**119 782**	**447 860**	**277**	**1 835**	**20 512**	**169**	**790**	**21 471**	**100%**	**0,014%**	**0,019%**

*Pour lesquels aucun niveau de coussin contracyclique n'a été défini par l'autorité compétente

**Le taux de coussin de fonds propres contracyclique projeté au 30/06/2021 est obtenu par application des taux de coussin connus à ce jour et applicables au plus tard dans 12 mois, à la répartition des exigences de fonds propres par pays du 30/06/2020.

Exigence au titre du coussin contracyclique (CCYB2)

Exigences au titre du coussin contracyclique (CCYB2)	30/06/2020	31/12/2019
Montant total d'exposition du risque	347 405	323 678
Coussin de fonds propres contracyclique propre à l'établissement	0,014%	0,166%
Coussin de fonds propres contracyclique propre à l'établissement	**48**	**538**

En résumé :

Exigence globale de coussins de fonds propres	30/06/2020	31/12/2019
Coussin de conservation phasé	2,50%	2,50%
Coussin systémique phasé	0,00%	0,00%
Coussin contracyclique	0,01%	0,17%
Exigence globale de coussins de fonds propres	**2,51%**	**2,67%**

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (*via* CRD 4 et sa transposition en droit français) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuable (MMD), somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions, vise à restreindre les distributions lorsque ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, *Tier 1* et fonds propres totaux. Avec la mise en application anticipée de l'article 104a de CRD 5, le P2R peut désormais être couvert par 75% de fonds propres Tier 1 dont a minima 75% de CET1. Ainsi, l'exigence CET1 de Crédit Agricole S.A. a baissé de 66bp à compter du 1er trimestre 2020.

	Exigence SREP CET1	Exigence SREP Tier 1	Exigence globale de capital
Exigence minimale de Pilier 1	4,50%	6,00%	8,00%
Exigence de Pilier 2 (P2R)	0,84%	1,13%	1,50%
Coussin de conservation	2,50%	2,50%	2,50%
Coussin contracyclique	0,01%	0,01%	0,01%
Exigence SREP (a)	**7,86%**	**9,64%**	**12,01%**
30/06/2020 Ratios de solvabilité phasés (b)	**12,0%**	**13,5%**	**17,6%**
Distance à l'exigence SREP (b-a)	410 pb	382 pb	554 pb
Distance au seuil de déclenchement du MMD		**382 pb (13 Md€)**	

Au 30 juin 2020, Crédit Agricole S.A. dispose d'une marge de sécurité de 382 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 13 milliards d'euros de capital CET1.

Au final, après prise en compte des exigences au titre du Pilier 1, de celles au titre du Pilier 2 et de l'exigence globale de coussins de fonds propres, l'exigence globale de capital ressort comme suit :

Exigence de fonds propres SREP	30/06/2020	31/12/2019
Exigence minimale de CET1 au titre du Pilier 1	4,50%	4,50%
Exigence additionnelle de Pilier 2 (P2R) en CET1	0,84%	1,50%
Exigence globale de coussins de fonds propres	2,51%	2,67%
Exigence de CET1	**7,86%**	**8,67%**
Exigence minimale d'AT1 au titre du Pilier 1	1,50%	1,50%
P2R en AT1	0,28%	
Exigence minimale de Tier 2 au titre du Pilier 1	2,00%	2,00%
P2R en Tier 2	0,38%	
Exigence globale de capital	**12,01%**	**12,17%**

Crédit Agricole S.A. doit en conséquence respecter un ratio CET1 minimum de 7,86 %. Ce niveau inclut les exigences au titre du Pilier 1 et du Pilier 2 P2R, complétées de l'exigence globale de coussins de fonds propres (d'après les décisions connues à ce jour).

Ajustement au titre du Pilier 2

Les tableaux et les éléments chiffrés du présent Pilier 3 tiennent compte des ajustements effectués dans le cadre du Pilier 2 conformément à la demande de la Banque centrale européenne ; ceux-ci portent à ce jour exclusivement sur la déduction prudentielle des engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de résolution unique (FRU) et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR).

À ce titre, par rapport aux déclarations réglementaires faites au titre du Pilier 1, une déduction supplémentaire de 429 millions d'euros a été portée sur le CET1 ; corollairement, les emplois pondérés ont été ajustés à la baisse pour 269 millions d'euros.

1.7.1.2. Situation au 30 juin 2020

Synthèse des chiffres clés

Synthèse chiffres clés *(en millions d'euros)*	30/06/2020			31/12/2019		
	Phasé	Non Phasé	Exigences	Phasé	Non Phasé	Exigences
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	41 530	40 590		39 211	39 211	
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	46 759	44 216		44 311	42 703	
Fonds propres globaux	60 978	58 293		56 510	54 774	
Total des emplois pondérés	347 405	346 913		323 678	323 678	
RATIO CET1	**12,0%**	**11,7%**	**7,9%**	**12,1%**	**12,1%**	**8,7%**
RATIO TIER 1	**13,5%**	**12,7%**	**9,6%**	**13,7%**	**13,2%**	**10,2%**
RATIO GLOBAL	**17,6%**	**16,8%**	**12,0%**	**17,5%**	**16,9%**	**12,2%**

Les exigences minimales applicables sont pleinement respectées ; le ratio CET1 de Crédit Agricole S.A. est de 12,0 % au 30 juin 2020.

Évolution du CET1 sur le premier semestre 2020

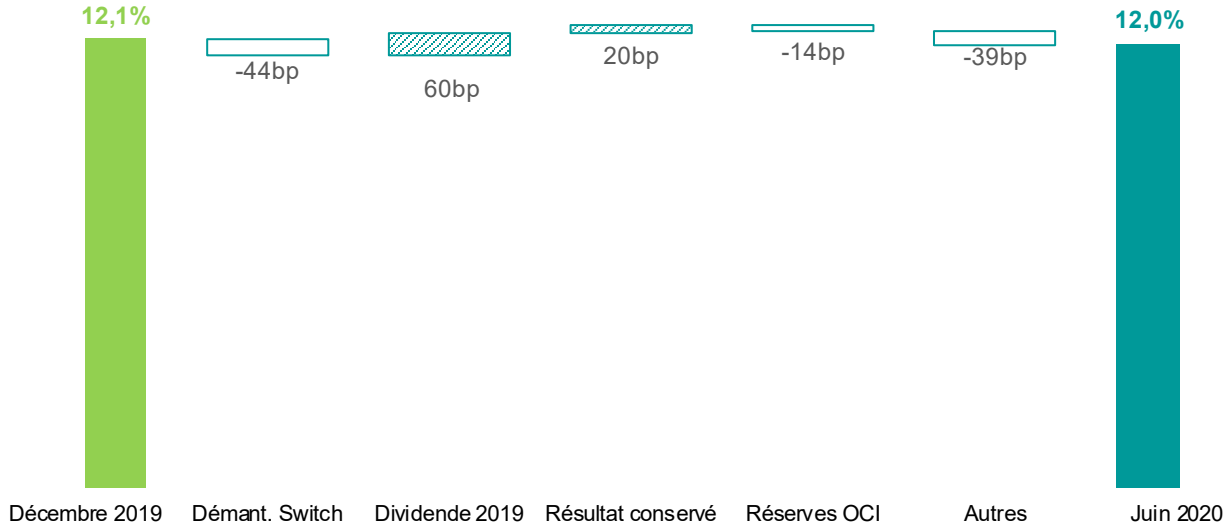

Le ratio CET1 baisse de 0,1 point de pourcentage sur le premier semestre 2020, dont -0,4 points de pourcentage liés au démantèlement de 35% du mécanisme du Switch.

Hors cet effet, le ratio a bénéficié de la mise en réserves du dividende 2019, générant un impact positif de 60 points de base, et du résultat conservé à hauteur de 20 points de base, tenant compte d'une provision pour dividende de 24 centimes par action pour le semestre.

L'évolution défavorable des marchés a en revanche généré un impact défavorable sur les réserves latentes du portefeuille titres, avec un impact de -14 points de base sur le ratio CET1.

Le poste Autres comprend essentiellement la croissance des métiers pour -46 points de base, dont -8 points de base sont liés à l'effet provisoire du délai de carence sur les Prêts Garantis par l'Etat. Il inclut également des évolutions règlementaires globalement positives à hauteur de +28 points de base, dont notamment l'impact du phasing IFRS 9 pour +25 points de base, l'application du nouveau facteur supplétif sur les expositions PME pour +9 points de base, et l'effet d'une nouvelle méthodologie règlementaire relative aux titrisations pour -20 points de base. Ce poste comprend enfin l'impact de l'acquisition de Sabadell Asset Management par Amundi, pour -9 points de base.

Impact de l'application des dispositions transitoires IFRS 9

Les dispositions transitoires d'IFRS 9 ont été appliquées pour la première fois à partir de l'arrêté du 30 juin 2020.

Modèle quantitatif		
		a 30/06/2020
Fonds propres disponible (montants)		
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	41 530
2	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	40 590
3	Fonds propres de catégorie 1	46 759
4	Fonds propres de catégorie 1 si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	45 818
5	Total Fonds propres	60 978
6	Total Fonds propres si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	60 037
Total des Actifs pondérés en fonction du risque (montants)		
7	Total des actifs pondérés en fonction du risque	347 406
8	Total des actifs pondérés en fonction du risque si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	346 913
Ratios de fonds propres		
9	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	12,0%
10	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) (en pourcentage du montant d'exposition au risque) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	11,7%
11	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	13,5%
12	Fonds propres de base de catégorie 1 si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	13,2%
13	Total Fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	17,6%
14	Total Fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition au risque) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	17,3%
Ratio de levier		
15	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	1 186 268
16	Ratio de levier	3,9%
17	Ratio de levier si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	3,9%

1.7.2. Ratio de levier

1.7.2.1. Cadre réglementaire

Le ratio de levier a pour objectif de contribuer à préserver la stabilité financière en agissant comme filet de sécurité en complément des exigences de fonds propres fondées sur le risque et en limitant l'accumulation d'un levier excessif en période de reprise économique. Il a été défini par le Comité de Bâle dans le cadre des accords de Bâle 3 et transposé dans la loi européenne *via* l'article 429 du CRR, modifié par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014 et publié au *Journal officiel de l'Union européenne* le 18 janvier 2015.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Depuis la publication au *Journal officiel de l'Union européenne* le 7 juin 2019 du règlement européen CRR 2, le ratio de levier devient une exigence minimale de Pilier 1 applicable à compter du 28 juin 2021 :

- l'exigence minimale de ratio de levier sera de 3 % ;
- à ce niveau s'ajoutera, à partir du 1er janvier 2023, pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII), donc pour le Groupe Crédit Agricole, un coussin de ratio de levier, défini comme la moitié du coussin systémique de l'entité ;
- enfin, le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînera une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD).

La publication du ratio de levier est obligatoire depuis le 1er janvier 2015 au moins une fois par an : les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé ou un ratio phasé. Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

Crédit Agricole S.A. a retenu comme option de publier le ratio de levier en format phasé.

Début 2019, le Groupe Crédit Agricole a reçu l'autorisation de la BCE (avec application rétroactive en 2016) d'exempter du calcul du ratio de levier ses expositions liées à la centralisation des dépôts à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

1.7.2.2. Situation au 30 juin 2020

Le ratio de levier de Crédit Agricole S.A. s'élève à 3,9 % sur une base de *Tier 1* phasé. Le ratio de levier intra-trimestriel phasé de Crédit Agricole S.A., qui se réfère à la moyenne des expositions fins de mois des deux premiers mois du dernier trimestre, atteint 3,8 %.

Ratio de levier – Déclaration commune (LRCom)

	Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR *(en millions d'euros)*	30/06/2020	31/12/2019
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)			
1	Éléments du bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	1 300 168	1 135 758
2	Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1	(21 460)	(21 535)
3	**TOTAL DES EXPOSITIONS AU BILAN (DÉRIVÉS, SFT ET ACTIFS FIDUCIAIRES EXCLUS) (SOMME DES LIGNES 1 ET 2)**	**1 278 709**	**1 114 223**
Expositions sur dérivés			
4	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	18 630	15 123
5	Montant supplémentaire pour les expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés (évaluation au prix du marché)	39 932	39 473
EU-5a	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-	-
6	Sûretés fournies pour des dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	4 351	4 586
7	Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés	(22 141)	(18 936)
8	Jambe CCP exemptée des expositions pour transactions compensées par le client	(4 739)	(4 210)
9	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	13 943	14 844
10	Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus	(5 999)	(6 099)
11	**TOTAL DES EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS (SOMME DES LIGNES 4 À 10)**	**43 976**	**44 781**
Expositions sur SFT			
12	Actifs SFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	279 393	227 673
13	Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT bruts	(132 084)	(101 704)
14	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs SFT	3 185	3 134
EU-14a	Dérogation pour SFT : Exposition au risque de crédit de la contrepartie conformément à l'article 429 ter, paragraphe 4, et à l'article 222 du règlement (UE) n° 575/2013	-	-
15	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-	-
EU-15a	Jambe CCP exemptée des expositions pour SFT compensées par le client	-	-
16	**TOTAL DES EXPOSITIONS SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (SOMME DES LIGNES 12 À 15A)**	**150 493**	**129 103**
Autres expositions de hors bilan			
17	Expositions de hors-bilan en valeur notionnelle brute	288 718	280 486
18	Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents	(131 174)	(129 731)
19	**AUTRES EXPOSITIONS DE HORS-BILAN (SOMME DES LIGNES 17 ET 18)**	**157 544**	**150 755**
Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphes 7 et 14, du règlement (UE) no 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan)			
EU-19a	Expositions intragroupe exemptées (sur base individuelle) au titre de l'article 429, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan)	(382 788)	(338 902)
EU-19b	Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphe 14, du règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan)	(61 665)	(55 316)
Fonds propres et mesure de l'exposition totale			
20	**FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1**	**46 759**	**44 311**
21	**MESURE TOTALE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER (SOMME DES LIGNES 3, 11, 16, 19, EU-19A ET EU-19B)**	**1 186 268**	**1 044 644**
Ratio de levier			
22	**RATIO DE LEVIER**	**3,94%**	**4,24%**
Choix en matière de dispositions transitoires et montant des actifs fiduciaires décomptabilisés			
EU-23	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Transitoire	Transitoire
EU-24	Montant des actifs fiduciaires décomptabilisés au titre de l'article 429, paragraphe 11, du règlement (UE) n° 575/2013	-	-

Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier (LRSum)

	Montant applicable	30/06/2020	31/12/2019
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	1 975 372	1 767 643
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation réglementaire	(374 836)	(381 906)
3	Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 13, du règlement (UE) n° 575/2013	-	-
4	Ajustements pour instruments financiers dérivés	(109 084)	(79 230)
5	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT)	3 186	3 135
6	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	157 544	150 755
EU-6a	Ajustement pour expositions intragroupe exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 575/2013	(382 788)	(338 902)
EU-6b	Ajustement pour expositions exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 14, du règlement (UE) n° 575/2013	(61 665)	(55 316)
7	Autres ajustements	(21 460)	(21 535)
8	**MESURE TOTALE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER**	**1 186 268**	**1 044 644**

Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées) (LRSpl)

	Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR *(en millions d'euros)*	30/06/2020	31/12/2019
EU-1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées) dont :	876 134	746 287
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	41 860	34 545
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	834 273	711 742
EU-4	Obligations garanties	5 964	5 891
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	272 517	188 572
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	6 786	4 440
EU-7	Établissements	58 653	45 593
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	107 579	7 208
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	95 701	192 204
EU-10	Entreprises	215 153	201 306
EU-11	Expositions en défaut	11 221	10 588
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	60 699	55 940

Les éléments qualitatifs (LRQua) demandés par le Règlement d'exécution (UE) 2016/200 du 15 février 2016 sont les suivants :

- le ratio de levier n'est pas un ratio sensible aux facteurs de risque et à ce titre, il est considéré comme une mesure venant compléter le dispositif de pilotage de la solvabilité (ratio de solvabilité / ratio de résolution) et de la liquidité limitant déjà la taille de bilan. Dans le cadre du suivi du levier excessif, un pilotage est réalisé au niveau du Groupe fixant des contraintes de taille de bilan à certaines activités peu consommatrices d'emplois pondérés ;
- Le ratio de levier est en baisse de -30 points de base sur le semestre. Cette diminution s'explique par la croissance des expositions en levier pour + 142 milliards d'euros (notamment hausse des dépôts en banques centrales). Cette évolution a en partie été compensée par la progression des fonds propres Tier 1 sur la période pour +2,4 milliards d'euros.

1.7.3. Ratios de résolution

Les exigences de TLAC et MREL décrites ci-dessous sont applicables au niveau du Groupe Crédit Agricole.

1.7.3.1. Ratio TLAC

Le ratio TLAC, dont les modalités ont été précisées dans un *Term Sheet* publié le 9 novembre 2015, a été élaboré à la demande du G20 par le Conseil de stabilité financière *Financial Stability Board* (FSB). Le FSB a ainsi défini le calcul d'un ratio visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de pertes et de recapitalisation des banques d'importance systémique mondiale (G-SII). Ce ratio de *Total Loss Absorbing Capacity* (TLAC) fournit aux autorités de résolution le moyen d'évaluer si les G-SII ont une capacité suffisante d'absorption de pertes et de recapitalisation avant et pendant la résolution. En conséquence, les autorités de résolution pourront mettre en œuvre une stratégie de résolution ordonnée, qui minimise les impacts sur la stabilité financière, assure la continuité des fonctions économiques critiques des G-SII et limite le recours aux contribuables. Il s'applique aux établissements d'importance systémique mondiale, donc au Groupe Crédit Agricole.

Les éléments pouvant absorber les pertes sont constitués par le capital, les titres subordonnés et les dettes pour lesquelles l'autorité de résolution peut appliquer le renflouement interne.

L'exigence de ratio TLAC a été transposée en droit de l'Union européenne *via* CRR 2 et s'applique depuis le 27 juin 2019. Depuis lors, le Groupe Crédit Agricole doit satisfaire à tout moment aux exigences suivantes :

- un ratio TLAC supérieur à 16 % des actifs pondérés des risques (*Risk Weighted Assets* – RWA), niveau auquel s'ajoute, d'après la directive européenne CRD 5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5 %, un coussin systémique de 1 % et le coussin contracyclique). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole devra respecter un ratio TLAC supérieur à 19,5 % (auquel il faudra ajouter le coussin contracyclique) ;
- un ratio TLAC supérieur à 6 % de l'exposition en levier (*Leverage Ratio Exposure* – LRE).

Les exigences minimales de TLAC augmenteront à compter du 1er janvier 2022 à 18 % des actifs pondérés des risques – niveau auquel il faudra ajouter l'exigence globale de coussins à cette date – et 6,75 % de l'exposition en levier.

	Exigences de TLAC au niveau du Groupe de résolution - Groupe Crédit Agricole (KM2) *(en millions d'euros)*	30/06/2020
1	Capacité totale d'absorption de pertes (éléments de TLAC)	136 125
2	Total des actifs pondérés des risques (RWA)	572 833
3	**TLAC (en pourcentage des actifs pondérés des risques, RWA)**	**23,8%**
4	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier (LRE)	1 826 763
5	**TLAC (en pourcentage de l'exposition en levier, LRE)**	**7,5%**
6a	L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau du FSB sur la TLAC s'applique t-elle ?	Non
6b	L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle ?	Non
6c	Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)	NA

Au 30 juin 2020, le ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole s'élève à 23,8 % des emplois pondérés et 7,5 % de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible. Il est supérieur aux exigences respectives de 19,5 % des emplois pondérés (d'après CRR 2/CRD 5, exigence à laquelle il faut ajouter le coussin contracyclique de 0,01 % au 30 juin 2020) et de 6 % de l'exposition en levier, alors même qu'il est possible à cette date d'inclure jusqu'à 2,5 % des emplois pondérés en dette senior préférée éligible.

L'atteinte du ratio TLAC est soutenue par un programme d'émission 2020 sur le marché d'environ 6 à 8 milliards d'euros de dettes TLAC. Sur le 1er semestre 2020, 7,2 milliards d'euros équivalents ont été émis sur le marché ; le montant de titres senior non préférés du Groupe Crédit Agricole pris en compte dans le calcul du ratio TLAC s'élève à 23,2 milliards d'euros. Sur le semestre, le ratio TLAC progresse de 120 points de base, également en lien avec le renforcement de CET1 (hausse du ratio CET1 de 15,9 % à 16,1 %).

Du rang le plus senior au plus junior, les éléments de TLAC du Groupe Crédit Agricole incluent des titres de dette senior non préférée, des titres subordonnés non reconnus en fonds propres prudentiels (part amortie prudentiellement), des instruments *Tier 2,* des éléments additionnels de catégorie 1 et des éléments de fonds propres de base de catégorie 1.

L'ensemble de ces éléments d'engagements éligibles et leurs caractéristiques peuvent être consultés l'annexe II "Principales caractéristiques des instruments de fonds propres" disponible sur le site internet :

https://www.credit-agricole.com/finance/finance/informations-financieres.

		(en millions d'euros)	30/06/2020
Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements			
1	Actions ordinaires et autres éléments de CET1		92 227
2	Autres éléments de Tier 1		5 165
3	**Instruments de Tier 1 éligibles aux termes du dispositif de TLAC**		**97 392**
4	Fonds propres Tier 2		15 212
5	Fraction amortie des instruments de Tier 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an		343
6	**Instruments de Tier 2 éligibles aux termes du dispositif de TLAC**		**15 555**
7	**TLAC liée aux fonds propres réglementaires**		**112 947**
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires			
8	Instruments de dette senior non préférée		23 178
9	Déduction d'instruments d'engagements éligibles d'autres GSII		0
10	**TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires**		**23 178**
11	**CAPACITE TOTALE D'ABSORPTION DE PERTES (ELEMENTS DE TLAC)**		**136 125**
Actifs pondérés et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC			
12	**TOTAL DES ACTIFS PONDERES DES RISQUES (RWA)**		**572 833**
13	**MESURE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER (LRE)**		**1 826 763**
Ratios TLAC			
14	**TLAC (EN POURCENTAGE DES ACTIFS PONDERES DES RISQUES, RWA)**		**23,8%**
15	**TLAC (EN POURCENTAGE DE L'EXPOSITION EN LEVIER, LRE)**		**7,5%**

1.7.3.2. Ratio MREL

Le ratio MREL *(Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities)* est défini dans la directive européenne "Redressement et résolution des banques" (*Bank Recovery and Resolution Directive* – BRRD). Cette directive établit un cadre pour la résolution des banques dans l'ensemble de l'Union européenne, visant à doter les autorités de résolution d'instruments et de pouvoirs communs pour prévenir la survenue de crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire l'exposition des contribuables aux pertes.

L'autorité de résolution nationale considère la stratégie de résolution « *single point of entry* » comme la plus appropriée s'agissant du système bancaire français. Crédit Agricole a retenu le modèle du SPE. A ce titre, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole. Compte tenu des mécanismes de solidarité existant au sein du Groupe, un membre du réseau Crédit Agricole ou une entité qui lui est affiliée ne peut pas être mise en résolution de manière individuelle.

Le ratio MREL correspond à une exigence minimale de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution. Il est calculé comme étant le montant de fonds propres et de passifs éligibles, exprimé en pourcentage du total des passifs et des fonds propres de l'établissement, après certains retraitements prudentiels (*Total Liabilities and Own Funds,* TLOF) ou exprimé en actifs pondérés des risques (*Risk Weighted Assets* – RWA).

Sont éligibles au numérateur du ratio MREL les fonds propres prudentiels, les titres subordonnés ayant une échéance résiduelle de plus d'un an (y compris non éligibles de façon prudentielle et la part décotée des *Tier 2*), les dettes seniors non préférées ayant une échéance résiduelle de plus d'un an et certaines dettes seniors préférées d'échéance résiduelle de plus d'un an. La dette senior préférée éligible au MREL est soumise à l'appréciation du Conseil de Résolution Unique (CRU).

Le ratio MREL sert à calibrer une exigence de passifs éligibles et ne préjuge pas des dettes qui seraient effectivement appelées à subir des pertes en cas de résolution.

En 2020, le Groupe Crédit Agricole s'est vu notifié par le Conseil de Résolution Unique (CRU) la révision de son exigence de MREL total au niveau consolidé, ainsi qu'une nouvelle exigence de MREL subordonné. Celles-ci sont d'ores et déjà applicables et respectées par le Groupe depuis lors. Ces exigences seront révisées périodiquement par les autorités de résolution et intégreront les évolutions du cadre réglementaire européen (i.e. BRRD2).

L'objectif du Groupe Crédit Agricole est d'atteindre d'ici fin 2022 un ratio de MREL subordonné (hors dette senior préférée potentiellement éligible) entre 24 % et 25 % des emplois pondérés et de maintenir le ratio de MREL subordonné au-dessus de 8 % du TLOF. Ce niveau permettrait le recours au Fonds de Résolution Unique (soumis à la décision de l'autorité de résolution) avant d'appliquer le principe de renflouement interne aux dettes seniors préférées, permettant de créer une couche de protection supplémentaire pour les investisseurs en dette senior préférée.

Au 30 juin 2020, le Groupe Crédit Agricole présentait un ratio MREL total estimé à 11 % du TLOF et 8,2 % hors dette senior préférée éligible. Exprimé en pourcentage des emplois pondérés, le ratio MREL estimé du Groupe Crédit Agricole atteint environ 32 %. Il s'établit à 23,8 % hors dettes senior éligibles à fin juin 2020, en hausse de 120 points de base sur le semestre.

1.7.4. Adéquation du capital en vision interne

Le Groupe a mis en œuvre un dispositif de mesure du besoin de capital économique au niveau du Groupe Crédit Agricole, de Crédit Agricole S.A. et des principales entités françaises et étrangères du Groupe.

Le processus d'identification des risques majeurs vise, dans une première étape, à recenser de la manière la plus exhaustive possible l'ensemble des risques susceptibles d'impacter le bilan, le compte de résultat, les ratios prudentiels ou la réputation d'une entité ou du Groupe et à les classer par catégorie et sous catégories, selon une nomenclature homogène pour l'ensemble du Groupe. Dans une seconde étape, l'objectif est d'évaluer l'importance de ces risques d'une manière systématique et exhaustive afin d'identifier les risques majeurs.

Le processus d'identification des risques allie plusieurs sources : une analyse interne sur la base d'informations recueillies auprès de la filière Risques et des autres fonctions de contrôle et un complément par des données externes. Il est formalisé pour chaque entité et pour le Groupe, coordonné par la filière Risques et approuvé par le Conseil d'administration.

Pour chacun des risques majeurs identifiés, la quantification du besoin de capital économique s'opère de la façon suivante :

- les mesures de risques déjà traités par le Pilier 1 sont revues et, le cas échéant, complétées par des ajustements de capital économique ;
- les risques absents du Pilier 1 font l'objet d'un calcul spécifique de besoin de capital économique, fondé sur des approches internes ;
- de manière générale, les mesures de besoin de capital économique sont réalisées avec un horizon de calcul à un an ainsi qu'un quantile (probabilité de survenance d'un défaut) dont le niveau est défini sur la base de l'appétence du Groupe en termes de notation externe ;
- enfin, la mesure du besoin de capital économique tient compte de façon prudente des effets de diversification résultant de l'exercice d'activités différentes au sein du même Groupe, y compris entre la banque et l'assurance.

La cohérence de l'ensemble des méthodologies de mesure du besoin de capital économique est assurée par une gouvernance spécifique au sein du Groupe.

La mesure du besoin de capital économique est complétée par une projection sur l'année en cours, en cohérence avec les prévisions du *capital planning* à cette date, de façon à intégrer l'impact des évolutions de l'activité sur le profil de risques.

Sont pris en compte pour l'évaluation du besoin de capital économique au 30 juin 2020 l'ensemble des risques majeurs recensés lors du processus d'identification des risques. Le Groupe mesure notamment le risque de taux sur le portefeuille bancaire, le risque émetteur, le risque d'activité et risque stratégique, le risque de crédit, le risque de prix de la liquidité.

Le Groupe s'assure que l'ensemble du besoin de capital économique est couvert par le capital interne. Au niveau du Groupe Crédit Agricole, le capital interne couvre ainsi près de 180 % du besoin de capital économique au 30 juin 2020.

Les entités de Crédit Agricole S.A. soumises à la mesure du besoin de capital économique sur leur périmètre sont responsables de son déploiement selon les normes et les méthodologies définies par le Groupe. Elles doivent en particulier s'assurer que le dispositif de mesure du besoin de capital économique fait l'objet d'une organisation et d'une gouvernance appropriées. Le besoin de capital économique déterminé par les entités fait l'objet d'une remontée d'information détaillée à Crédit Agricole S.A.

Outre le volet quantitatif, l'approche du Groupe repose également sur un volet qualitatif complétant les mesures de besoin de capital économique par des indicateurs d'exposition au risque et de contrôle permanent des métiers. Le volet qualitatif répond à trois objectifs :

- l'évaluation du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle des entités du périmètre de déploiement selon différents axes, cette évaluation est une composante du dispositif d'identification des risques ;
- si nécessaire, l'identification et la formalisation de points d'amélioration du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle permanent, sous forme d'un plan d'action formalisé par l'entité ;
- l'identification d'éventuels éléments qui ne sont pas correctement appréhendés dans les mesures d'ICAAP quantitatif.

1.8 ANNEXE AUX FONDS PROPRES PRUDENTIELS

1.8.1. Différence de traitement des expositions sous forme d'actions entre périmètre comptable et périmètre prudentiel

Type d'exposition	Traitement comptable	Traitement prudentiel Bâle 3 non phasé
Filiales ayant une activité financière	Consolidation par intégration globale	Consolidation par intégration globale générant une exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale.
Filiales ayant une activité financière détenues conjointement	Mise en équivalence	Consolidation proportionnelle.
Filiales ayant une activité d'assurance	Consolidation par intégration globale	Traitement prudentiel de ces participations par mise en équivalence, le Groupe étant reconnu «conglomérat financier» : ■ pondération des instruments de CET1 à 370 % (pour les entités non cotées) avec calcul de la perte anticipée *(expected loss)* à hauteur de 2,4 %, sous réserve de l'accord du superviseur ; à défaut, déduction des instruments de CET1 de la filiale du total des instruments CET1 du Groupe ; ■ déduction des instruments AT1 et *Tier 2* du total des instruments respectifs du Groupe. En contrepartie, comme les années précédentes, Crédit Agricole S.A. et le Groupe Crédit Agricole sont soumis à des exigences complémentaires en matière de fonds propres et de ratio d'adéquation des fonds propres du conglomérat financier.
Participations > 10 % ayant une activité financière par nature	■ Mise en équivalence	■ Déduction du CET1 des instruments de CET1, au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % du CET1. Cette franchise, appliquée après calcul d'un seuil de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles.
	■ Titres de participation dans les établissements de crédit	■ Déduction des instruments AT1 et Tier 2 de la catégorie d'instruments correspondante du Groupe.
Participations ≤ 10 % ayant une activité financière ou assurance	Titres de participation et titres détenus à des fins de collecte et vente	Déduction des instruments CET1, AT1 et *Tier 2,* au-delà d'une limite de franchise de 10 % du CET1.
Participations ≤ 10 % dans un établissement d'importance systémique mondiale (G-SII)	Actifs financiers	Déduction des éléments d'engagements éligibles ou, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas en quantité suffisante, déduction des instruments *Tier 2,* au-delà d'une limite de franchise de 10 % du CET1 (pour les établissements d'importance systémique mondiale).
Véhicules de titrisation de l'activité ABCP *(Asset-Backed Commercial Paper)*	Consolidation par intégration globale	Pondération en risque de la valeur de mise en équivalence et des engagements pris sur ces structures (lignes de liquidité et lettres de crédit).

1.8.2. Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation à des fins de surveillance prudentielle

Les entités comptablement consolidées mais exclues de la surveillance prudentielle des établissements de crédit sur base consolidée sont essentiellement les sociétés d'assurance et quelques entités *ad hoc* mises en équivalence de façon prudentielle. Par ailleurs, les entités consolidées comptablement par la méthode de l'intégration proportionnelle au 31 décembre 2013 et désormais consolidées comptablement par la méthode de mise en équivalence, conformément à la norme IFRS 11, restent consolidées de manière prudentielle par intégration proportionnelle. L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans l'annexe aux comptes consolidés "Périmètre de consolidation au 30 juin 2020".

2. COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

2.1 Synthèse des emplois pondérés

2.1.1 Emplois pondérés par type de risque (OV1)

Les emplois pondérés au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 347,4 milliards d'euros au 30 juin 2020 contre 323,7 milliards d'euros au 31 décembre 2019.

		RWA		Exigences minimales de fonds propres
(en millions d'euros)		30/06/2020	31/12/2019 (1)	30/06/2020
1	**Risque de crédit (hors risque de contrepartie - RCC)**	**263 453**	**245 450**	**21 077**
2	dont approche standard (SA)	97 723	99 137	7 818
3	dont approche fondation IRB (IRBF)	29 769	24 787	2 382
4	dont approche avancée IRB (IRBA)	99 627	94 668	7 970
5	dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes	36 334	26 858	2 907
6	**Risque de contrepartie**	**22 421**	**20 619**	**1 794**
7	dont méthode de l'évaluation au prix du marché	6 747	7 540	540
8	dont méthode de l'exposition initiale	-	-	-
9	dont méthode standard	-	-	-
10	dont méthode du modèle interne (IMM)	9 821	8 937	786
11	dont contributions au fonds de défaillance d'une CCP	380	403	31
12	dont CVA	5 473	3 739	438
13	**Risque de règlement**	**-**	**15**	**-**
14	**Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (après plafonnement)**	**9 814**	**7 671**	**781**
15	dont approche IRBA (SEC-IRBA)	2 247	1 880	180
16	dont approche ERBA (incluant l'approche IAA)	6 427	4 237	512
17	dont approche standard (SEC-SA)	1 140	1 020	89
18	dont approche autre (1250%)	-	-	-
	dont opérations échues au 31/03/2020	-	534	-
19	**Risque de marché**	**13 231**	**11 595**	**1 059**
20	dont approche standard (SA)	4 523	4 665	362
21	dont approches fondées sur la méthode des modèles internes (IMA)	8 708	6 930	697
22	**Expositions Grands Risques**	**-**	**-**	**-**
23	**Risque opérationnel**	**34 574**	**33 972**	**2 766**
24	dont approche élémentaire	-	-	-
25	dont approche standard	10 702	10 300	856
26	dont approche par mesure avancée	23 872	23 672	1 910
27	**Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)**	**3 913**	**4 356**	**313**
28	**Ajustement du plancher Bâle 1**	**-**	**-**	**-**
29	**TOTAL**	**347 406**	**323 678**	**27 790**

(1) Proforma sur les expositions de titrisation 2019 suite à la valorisation de l'ensemble du stock des titrisations au 01/01/2020 selon le nouveau cadre règlementaire (UE) 2017/2401.

2.1.2 Information sectorielle par secteur opérationnel

30/06/2020 (en millions d'euros)	Risque de crédit				Risque de crédit	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	Risque opérationnel	Risque de marché	Total emplois pondérés
	Approche Standard	IRB Forfaitaire	Approche IRB(1)	Contributions au fonds de défaillance d'une CCP					
Banque de proximité en France	8 401	1 161	41 720	-	**51 282**	10	2 850	5	**54 147**
Banque de proximité à l'international	31 425	990	4 545	6	**36 966**	6	4 189	167	**41 328**
Gestion de l'épargne et Assurances	6 807	25 487	746	-	**33 040**	474	7 328	63	**40 905**
Services financiers spécialisés	29 900	1 242	17 198	-	**48 340**	20	3 308	3	**51 671**
Grandes Clientèles	21 090	2 102	76 824	374	**100 390**	4 963	16 171	10 226	**131 750**
Activités hors métiers	5 285	9 265	9 559	-	**24 109**	-	729	2 767	**27 605**
TOTAL EMPLOIS PONDERES	**102 908**	**40 247**	**150 592**	**380**	**294 127**	**5 473**	**34 575**	**13 231**	**347 406**

(1) Approche IRB Avancé ou IRB Fondation selon les métiers.

31/12/2019 (en millions d'euros)	Risque de crédit				Risque de crédit	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	Risque opérationnel	Risque de marché	Total emplois pondérés
	Approche Standard	IRB Forfaitaire	Approche IRB(1)	Contributions au fonds de défaillance d'une CCP					
Banque de proximité en France	8 298	1 689	39 092	-	**49 078**	11	2 669	6	**51 763**
Banque de proximité à l'international	31 836	1 003	4 411	9	**37 258**	5	4 061	281	**41 606**
Gestion de l'épargne et Assurances	6 749	16 304	801	-	**23 854**	314	6 845	63	**31 076**
Services financiers spécialisés	32 687	1 202	17 800	-	**51 689**	24	3 040	3	**54 756**
Grandes Clientèles	19 951	2 530	69 524	394	**92 399**	3 384	15 019	8 796	**119 598**
Activités hors métiers	4 595	8 485	7 012	-	**20 093**	-	2 339	2 447	**24 879**
TOTAL EMPLOIS PONDERES	**104 115**	**31 213**	**138 640**	**403**	**274 371**	**3 739**	**33 973**	**11 595**	**323 678**

(1) Approche IRB Avancé ou IRB Fondation selon les métiers.

2.1.3 Évolution des emplois pondérés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des emplois pondérés du groupe Crédit Agricole S.A. au premier semestre 2020 :

(en millions d'euros)	31/12/2019	Change	Variation organique et actions d'optimisation	VME Assurances	Périmètre	Méthode et règlementation	Total variation 2020	30/06/2020
Risque de crédit	274 372	(546)	9 078	9 217	32	1 974	19 755	294 128
dont Risque actions	*31 213*	-	*(183)*	*9 217*	-	-	*9 034*	*40 247*
CVA	3 739	-	1 735	-	-	-	1 735	5 473
Risque de marché	11 595	-	1 636	-	-	-	1 636	13 231
Risque opérationnel	33 973	-	486	-	115	-	601	34 574
TOTAL	**323 678**	**(546)**	**12 935**	**9 217**	**147**	**1 974**	**23 727**	**347 406**

Les emplois pondérés s'établissent à 347,4 milliards d'euros au 30 juin 2020, en hausse de 23,7 milliards d'euros (soit +7,3 %) sur le semestre, en raison notamment :

- De la croissance des métiers (+12,9 milliards d'euros), notamment des pôles Grandes clientèles (+7 milliards d'euros) et Banque de Proximité (+4 milliards d'euros) ;

- D'effets méthodologiques et de règlementation (+2,0 milliards d'euros), en lien principalement avec un effet règlementaire sur les titrisations chez CACIB (+5.5 milliards d'euros), en partie compensé par l'effet positif de l'extension du facteur supplétif PME (-2,6 milliards d'euros) ;
- De l'augmentation de la Valeur de Mise en Equivalence de la participation dans les Assurances pour + 9,2 milliards d'euros en lien notamment avec le démantèlement de 35% de la garantie Switch (+11.9 milliards d'euros) en mars 2020 ;
- D'un effet périmètre (+0.1 milliards d'euros) lié à l'acquisition de la société Sabadell Asset Management S.A. par AMUNDI.

2.2 Risque de crédit et de contrepartie

2.2.1 Présentation générale du risque de crédit et de contrepartie

2.2.1.1 Expositions par type de risque

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de Crédit Agricole S.A. au risque global (crédit, contrepartie, dilution et règlement livraison) par catégorie d'exposition, pour les approches standard et notations internes au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019.

Les 17 catégories d'expositions en standard sont regroupées afin d'assurer une présentation homogène avec les expositions IRB.

EXPOSITIONS AU RISQUE GLOBAL (CRÉDIT, CONTREPARTIE, DILUTION, RÈGLEMENT LIVRAISON) AU 30 JUIN 2020

30/06/2020	Standard				IRB				Total				
(en milliards d'euros)	Exposition brute [1]	Exposition brute après ARC [2]	EAD	RWA	Exposition brute [1]	Exposition brute après ARC [2]	EAD	RWA	Exposition brute [1]	Exposition brute après ARC [2]	EAD	RWA	Exigence de fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	78,9	78,9	78,8	5,9	269,8	282,2	279,9	1,9	348,7	361,2	358,8	7,8	0,6
Etablissements	50,7	67,8	64,1	8,7	447,4	452,2	448,8	11,0	498,0	520,1	512,9	19,7	1,6
Entreprises	123,9	102,4	77,2	56,7	332,9	306,5	249,7	85,4	456,8	408,9	326,9	142,0	11,4
Clientèle de détail	35,3	30,9	28,0	18,1	191,8	191,8	187,8	43,7	227,1	222,7	215,7	61,8	4,9
Crédits aux particuliers	22,9	21,4	19,3	13,1	160,2	160,2	156,4	32,6	183,1	181,7	175,8	45,7	3,7
dont garantis par une sûreté immobilière	4,6	4,4	4,3	1,7	99,7	99,7	99,7	10,9	104,3	104,0	104,0	12,7	1,0
dont renouvelables	3,5	3,3	1,6	1,2	11,9	11,9	8,1	3,2	15,4	15,2	9,7	4,4	0,4
dont autres	14,8	13,8	13,4	10,2	48,7	48,7	48,7	18,4	63,4	62,5	62,1	28,6	2,3
Crédits aux Petites et moyennes entités	12,4	9,4	8,6	5,0	31,6	31,6	31,3	11,1	44,0	41,0	40,0	16,1	1,3
dont garantis par une sûreté immobilière	0,5	0,4	0,4	0,2	6,1	6,1	6,1	1,2	6,6	6,6	6,5	1,4	0,1
dont autres crédits	11,9	9,0	8,2	4,8	25,5	25,5	25,2	9,9	37,4	34,5	33,4	14,7	1,2
Actions	1,0		1,0	1,3	16,3		10,4	36,3	17,3		11,4	37,6	3,0
Titrisations	5,7		4,3	1,1	41,0		41,0	8,7	46,7		45,3	9,8	0,8
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	13,4		13,4	10,8	-		-	-	13,4		13,4	10,8	0,9
TOTAL	**308,8**		**266,8**	**102,6**	**1 299,2**		**1 217,5**	**186,9**	**1 608,0**		**1 484,3**	**289,5**	**23,2**

(1) Exposition brute initiale

(2) Exposition brute après atténuation du risque de crédit (ARC)

EXPOSITIONS AU RISQUE GLOBAL (CRÉDIT, CONTREPARTIE, DILUTION, RÈGLEMENT LIVRAISON) AU 31 DÉCEMBRE 2019

31/12/2019	Standard				IRB				Total				
(en milliards d'euros)	Exposition brute [1]	Exposition brute après ARC [2]	EAD	RWA	Exposition brute [1]	Exposition brute après ARC [2]	EAD	RWA	Exposition brute [1]	Exposition brute après ARC [2]	EAD	RWA	Exigence de fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	59,0	59,1	58,9	6,3	196,5	206,9	204,8	1,5	255,5	265,9	263,7	7,8	0,6
Etablissements	44,4	64,3	61,3	7,9	404,4	409,0	405,3	8,5	448,8	473,4	466,5	16,5	1,3
Entreprises	124,5	100,5	72,1	57,9	312,9	287,5	226,9	78,0	437,4	388,0	299,0	135,9	10,9
Clientèle de détail	36,7	32,3	29,1	18,7	186,7	186,7	183,1	44,0	223,4	219,0	212,2	62,7	5,0
Crédits aux particuliers	23,6	22,2	19,9	13,4	158,5	158,5	155,1	33,4	182,0	180,7	175,1	46,8	3,7
dont garantis par une sûreté immobilière	4,8	4,5	4,5	1,8	97,5	97,5	97,5	11,1	102,3	102,1	102,1	12,9	1,0
dont renouvelables	4,1	3,9	1,9	1,4	11,7	11,7	8,3	3,4	15,7	15,5	10,2	4,9	0,4
dont autres	14,7	13,8	13,6	10,2	49,3	49,3	49,3	18,8	64,0	63,1	62,9	29,0	2,3
Crédits aux Petites et moyennes entités	13,1	10,1	9,2	5,3	28,2	28,2	28,0	10,6	41,4	38,3	37,1	15,9	1,3
dont garantis par une sûreté immobilière	0,5	0,4	0,4	0,2	5,9	5,9	5,9	1,2	6,4	6,4	6,4	1,4	0,1
dont autres crédits	12,7	9,6	8,7	5,1	22,3	22,3	22,0	9,4	35,0	31,9	30,8	14,5	1,2
Actions	0,9	-	0,9	1,1	17,3	-	7,9	26,9	18,1	-	8,8	27,9	2,2
Titrisations	1,2	-	0,9	0,6	39,8	-	39,8	5,0	41,0	-	40,7	5,6	0,4
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	14,0	-	14,0	11,1	-	-	-	-	14,0	-	14,0	11,1	0,9
TOTAL	**280,7**	-	**237,1**	**103,6**	**1 157,7**	-	**1 067,8**	**163,9**	**1 438,4**	-	**1 304,9**	**267,5**	**21,4**

(1) Exposition brute initiale.

(2) Exposition brute après atténuation du risque de crédit (ARC).

Mesurés en exposition brute, les encours globaux du Groupe enregistrent une hausse de + 11,8% reflétant la dynamique commerciale favorable observée sur les principaux métiers.

Le principal portefeuille demeure la catégorie « Établissements » avec un montant global d'exposition brute de 498,0 milliards d'euros. Il intègre 377,7 milliards d'euros d'expositions liées aux opérations internes au groupe Crédit Agricole au 30 juin 2020 (335,8 milliards d'euros au 31 décembre 2019).

Hors ces opérations internes, le total du portefeuille crédits atteint 1 230,3 milliards d'euros en exposition brute au 30 juin 202011,6% par rapport à fin 2019.

Le portefeuille "Administrations centrales et banques centrales" progresse de 36,49% en raison principalement de l'accroissement des dépôts auprès de banques centrales.

La densité des emplois pondérés (définie comme le ratio emplois pondérés/EAD) s'élève à 29% en moyenne pour la clientèle de détail et à 43% pour le portefeuille Entreprises au 30 juin 2020.

2.2.1.2 Expositions en défaut et ajustements de valeur

QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET INSTRUMENT (CR1-A)

30/06/2020 (en millions d'euros)		Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations	Valeurs nettes
		Expositions en défaut	Expositions non en défaut		
1	Administrations centrales ou banques centrales	109	269 725	52	269 783
2	Banques (établissements)	400	446 977	394	446 982
3	Entreprises	5 749	327 147	3 780	329 116
4	Dont : Financement spécialisé	1 520	62 072	663	62 930
5	Dont : PME	190	5 864	172	5 881
6	Clientèle de détail	4 541	187 277	3 646	188 172
7	Expositions garanties par des biens immobiliers	1 067	104 693	466	105 294
8	PME	230	5 875	111	5 993
9	Non-PME	837	98 819	355	99 300
10	Expositions renouvelables éligibles	318	11 578	339	11 557
11	Autre clientèle de détail	3 157	71 005	2 841	71 321
12	PME	1 320	24 170	1 037	24 453
13	Non-PME	1 837	46 835	1 804	46 868
14	Action	-	16 318	-	16 318
15	**Sous-total approche IRB 30/06/2020**	**10 799**	**1 247 444**	**7 873**	**1 250 371**
	Sous-total approche IRB 31/12/2019	**10 131**	**1 107 723**	**7 202**	**1 110 653**
16	Administrations centrales ou banques centrales	-	74 330	20	74 309
17	Administrations régionales ou locales	-	727	2	725
18	Entités du secteur public	-	3 630	1	3 629
19	Banques multilatérales de développement	-	329	-	328
20	Organisations Internationales	-	1 095	-	1 094
21	Banques (établissements)	-	48 263	11	48 252
22	Entreprises	-	90 584	130	90 455
23	Dont : PME	-	18 059	119	17 940
24	Clientèle de détail	-	28 882	331	28 551
25	Dont : PME	-	11 563	52	11 511
26	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	6 811	35	6 775
27	Dont : PME	-	1 409	-	1 409
28	Expositions en défaut	4 454	-	2 294	2 160
29	Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-	820	38	782
30	Obligations garanties	-	1 101	1	1 100
31	Entreprises d'investissement	-	-	-	-
32	Parts ou actions d'OPC	-	27 483	32	27 451
33	Actions	-	972	-	972
34	Autres éléments	-	13 427	67	13 360
35	**Sous-total approche Standard 30/06/2020**	**4 454**	**298 453**	**2 963**	**299 944**
	Sous-total approche Standard 31/12/2019	**4 497**	**274 980**	**3 314**	**276 162**
36	**TOTAL 30/06/2020**	**15 253**	**1 545 898**	**10 836**	**1 550 315**
	TOTAL 31/12/2019	**14 629**	**1 382 702**	**10 516**	**1 386 815**

Note : Dont 377 679 M€ d'opérations internes au Crédit Agricole au 30/06/2020
Dont 335 796 M€ d'opérations internes au Crédit Agricole au 31/12/2019

Les expositions en défaut s'élèvent à 15,3 milliards d'euros au 30 juin 2020, en augmentation de +4,3% par rapport au 31 décembre 2019. Elles représentent 1,0% du total des expositions brutes, comme à fin 2019.

QUALITÉ DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PAR SECTEUR OU TYPE DE CONTREPARTIE (CR1-B)

30/06/2020		Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations	Valeurs nettes
(en millions d'euros)		Expositions en défaut	Expositions non défaillantes		
1	Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	203	5 538	165	5 576
2	Industries extractives et minières	551	23 190	133	23 608
3	Industrie	1 449	106 989	942	107 496
4	Production et distribution	128	30 039	87	30 080
5	BTP et génie civil	928	15 454	526	15 856
6	Commerce de gros	663	27 073	434	27 302
7	Commerce de détail	625	17 006	285	17 346
8	Transport et entreposage	1 968	38 030	682	39 316
9	Hôtellerie et restauration	232	7 656	152	7 736
10	Information et communication	69	21 244	58	21 255
11	Education et Instruction-Formation	10	469	7	472
12	Activités immobilières	1 044	37 847	459	38 432
13	Finance et assurances	693	852 225	659	852 259
14	Ste Gestion participations financières	234	9 048	189	9 093
15	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	105	6 318	57	6 366
16	Activités administratives et activités de soutien	47	4 908	46	4 909
17	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	116	72 636	45	72 707
18	Activités pour la santé humaine et actions sociales	73	7 522	28	7 567
19	Autres services à la personne hors administration publique	15	835	9	841
20	Personnes privées	6 016	199 823	4 077	201 762
21	Activités artistiques et de loisirs	60	1 349	42	1 367
22	Autres services	24	60 699	1 754	58 969
23	**TOTAL 30/06/2020**	**15 253**	**1 545 898**	**10 836**	**1 550 315**
24	**TOTAL 31/12/2019**	**14 629**	**1 382 702**	**10 516**	**1 386 815**

Note : Dont 377 679 M€ d'opérations internes au Crédit Agricole au 30/06/2020

Dont 335 796 M€ d'opérations internes au Crédit Agricole au 31/12/2019

QUALITÉ DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (CR1-C)

30/06/2020 (en millions d'euros)		Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations	Valeurs nettes
		Expositions en défaut	Expositions non en défaut		
1	**EUROPE**	**11 417**	**1 316 566**	**8 431**	**1 319 552**
2	France	5 092	974 136	4 082	975 146
3	Italie	4 115	113 894	3 139	114 870
4	Royaume uni	132	40 884	178	40 838
5	Allemagne	357	36 497	290	36 564
6	Luxembourg	61	33 601	55	33 607
7	Suisse	23	17 172	23	17 173
8	Pays-Bas	313	20 030	133	20 210
9	Autres (EUROPE)	1 324	80 352	531	81 144
10	**ASIE ET OCEANIE**	**565**	**102 481**	**261**	**102 786**
11	Japon	76	49 267	34	49 310
12	Autres (ASIE ET OCEANIE)	489	53 214	227	53 476
13	**AMERIQUE DU NORD**	**872**	**78 308**	**604**	**78 576**
14	Etats-Unis	822	68 335	563	68 595
15	Autres (AMERIQUE DU NORD)	50	9 973	41	9 981
16	**AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD**	**885**	**15 963**	**409**	**16 439**
17	**AFRIQUE ET MOYEN ORIENT**	**1 513**	**32 577**	**1 131**	**32 959**
18	**TOTAL 30/06/2020**	**15 253**	**1 545 898**	**10 836**	**1 550 315**
	TOTAL 31/12/2019	**14 629**	**1 382 702**	**10 516**	**1 386 815**

Note : Dont 377 679 M€ d'opérations internes au Crédit Agricole au 30/06/2020

Dont 335 796 M€ d'opérations internes au Crédit Agricole au 31/12/2019

ÂGE DES EXPOSITIONS EN SOUFFRANCE (CR1-D)

30/06/2020 (en millions d'euros)		Valeurs comptables brutes					
		≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 60 jours	> 60 jours ≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an
1	Prêts	6 526	1 325	1 394	554	636	2 316
2	Encours des titres de créance	868	345	-	-	-	-
3	Expositions totales	7 394	1 670	1 394	554	636	2 316

31/12/2019 (en millions d'euros)		Valeurs comptables brutes					
		≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 60 jours	> 60 jours ≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an
1	Prêts	4 501	1 124	1 192	883	578	2 615
2	Encours des titres de créance	914	348	9	-	-	-
3	Expositions totales	5 415	1 472	1 201	883	578	2 615

La part des expositions en souffrance depuis 60 jours au plus représente 65% des expositions totales en souffrance au 30 juin 2020 et 57% au 31 décembre 2019.

EXPOSITIONS NON PERFORMANTES ET RESTRUCTURÉES (CR1-E)

30/06/2020 (en millions d'euros)		Valeur comptable brute des expositions performantes et non-performantes							Dépréciation et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit				Sûretés et garanties financières reçues	
			Dont performantes mais en souffrance > 30 jours <= 90 jours	Dont expositions performantes faisant l'objet d'une renégociation	Dont non-performantes				Sur les expositions performantes		Sur les expositions non performantes		Sur les expositions non performantes	Dont : Expositions faisant l'objet de mesures de renégociation
						Dont : en défaut	Dont : dépréciées	Dont : renégociées		Dont : renégociées		Dont : renégociées		
10	Encours des titres de créance	134 870	347	12	96	91	-	-	(87)	-	(25)	-	-	-
20	Prêts et avances	922 524	2 626	2 915	15 527	14 441	-	6 263	(2 401)	(274)	(8 275)	(2 805)	3 749	3 457
30	Expositions hors bilan	652 442	-	105	3 959	3 729	-	112	(487)	(3)	(385)	(24)	213	65

31/12/2019 (en millions d'euros)		Valeur comptable brute des expositions performantes et non-performantes							Dépréciation et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit				Sûretés et garanties financières reçues	
			Dont performantes mais en souffrance > 30 jours <= 90 jours	Dont expositions performantes faisant l'objet d'une renégociation	Dont non-performantes				Sur les expositions performantes		Sur les expositions non performantes		Sur les expositions non performantes	Dont : Expositions faisant l'objet de mesures de renégociation
						Dont : en défaut	Dont : dépréciées	Dont : renégociées		Dont : renégociées		Dont : renégociées		
10	Encours des titres de créance	104 549	368	12	110	80	80	-	(61)	-	(18)	-	-	-
20	Prêts et avances	945 159	2 214	2 865	15 104	13 861	13 861	5 958	(2 033)	(202)	(7 796)	(2 533)	3 662	2 794
30	Expositions hors bilan	467 922	-	149	4 612	3 576	-	71	(489)	(13)	(422)	(9)	278	38

L'information relative aux expositions non performantes et renégociées comprend la valeur brute comptable, les dépréciations, provisions et ajustements de valeur qui s'y rapportent, ainsi que la valeur des sûretés et garanties financières reçues.

Les définitions d'expositions en défaut, dépréciées, renégociées ou restructurées figurent dans les états financiers à fin 2019 en partie 1.2 « Principes et méthodes comptables » du chapitre 6.

QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS RESTRUCTURÉES (TEMPLATE 1)

30/06/2020		Valeur Comptable brute / Montant nominal des expositions forborne				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues sur les expositions forborne	
		Performantes forborne	Non performantes forborne			Sur les expositions performantes forborne	Sur les expositions non performantes forborne		Dont sûretés et garanties financières reçues sur les expositions non performantes forborne
				Dont en défaut	Dont dépréciées				
(en millions d'euros)		a	b	c	d	f	g	h	i
1	**Prêts et avances**	**2 915**	**6 263**	**5 511**	**5 511**	**(274)**	**(2 805)**	**3 457**	**1 493**
2	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Administrations publiques	18	4	3	3	(1)	(3)	-	-
4	Etablissements de crédit	-	45	45	45	-	(26)	-	-
5	Autres entreprises financières	5	41	41	41	(1)	(30)	7	1
6	Entreprises non financières	2 070	4 295	4 064	4 064	(176)	(1 954)	2 584	1 086
7	Ménages	822	1 878	1 358	1 358	(97)	(793)	865	406
8	**Titres de créance**	**12**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
9	**Engagements de prêts donnés**	**105**	**112**	**106**	**106**	**(3)**	**(24)**	**65**	**51**
10	**TOTAL**	**3 032**	**6 374**	**5 617**	**5 617**	**(277)**	**(2 829)**	**3 522**	**1 544**

31/12/2019		Valeur Comptable brute / Montant nominal des expositions forborne				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues sur les expositions forborne dont sûretés et garanties financières reçues sur les expositions non performantes forborne
		Performantes forborne	Non performantes forborne			Sur les expositions performantes forborne	Sur les expositions non performantes forborne	
				Dont en défaut	Dont dépréciées			
(en millions d'euros)		a	b	c	d	f	g	h
1	**Prêts et avances**	**2 865**	**5 958**	**5 283**	**5 300**	**(202)**	**(2 533)**	**2 794**
2	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
3	Administrations publiques	26	4	3	3	(1)	(3)	4
4	Etablissements de crédit	-	51	51	51	-	(26)	-
5	Autres entreprises financières	3	46	44	44	-	(30)	5
6	Entreprises non financières	2 087	4 038	3 862	3 856	(129)	(1 825)	2 163
6	Entreprises non financières	749	1 818	1 322	1 346	(73)	(649)	623
8	**Titres de créance**	**12**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
9	**Engagements de prêts donnés**	**149**	**71**	**64**	**64**	**(13)**	**(9)**	**38**
10	**TOTAL**	**3 025**	**6 029**	**5 348**	**5 365**	**(216)**	**(2 542)**	**2 832**

QUALITÉ DE CREDIT DES EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES PAR NOMBRE DE JOURS D'IMPAYÉS (TEMPLATE 3)

30/06/2020 (en millions d'euros)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	i	j	j
		Valeur comptable brute / Montant nominal											
			Expositions performantes		Expositions non performantes								
			Non en souffrance ou en souffrance ≤ 30jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours		Paiement improbable, mais non en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 2 ans	En souffrance > 2 ans ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans	Dont en défaut
1	Prêts et avances	906 997	904 371	2 626	15 527	7 053	912	1 453	1 251	2 771	877	1 209	14 441
2	*Banques centrales*	32 089	32 089										
3	*Administrations publiques*	11 869	11 808	61	107	57		-	-	50	-	-	107
4	*Etablissements de crédit*	456 181	456 146	35	492	419	54			16	2		492
5	*Autres sociétés financières*	17 390	17 373	16	441	211	1	1	5	27	6	190	440
6	*Sociétés non financières*	227 292	225 245	2 047	9 673	4 492	431	565	696	2 022	686	781	9 289
7	*Dont PME*	55 588	54 945	643	4 187	1 279	94	282	342	1 233	440	517	3 861
8	*Ménages*	162 177	161 710	467	4 813	1 874	426	887	551	655	183	237	4 113
9	Encours des titres de créance	134 773	134 427	347	96	96							91
10	*Banques centrales*	5 996	5 996										
11	*Administrations publiques*	58 694	58 694		2	2							
12	*Etablissements de crédit*	38 454	38 454		1	1							1
13	*Autres sociétés financières*	21 683	21 336	347	58	58							54
14	*Sociétés non financières*	9 946	9 946		36	36							36
15	Expositions hors bilan	648 484			3 959								3 729
16	*Banques centrales*	297 956											
17	*Administrations publiques*	18 606			38								22
18	*Etablissements de crédit*	66 945			29								28
19	*Autres sociétés financières*	65 103			2 270								2 270
20	*Sociétés non financières*	179 136			1 516								1 374
21	*Ménages*	20 738			106								34
22	**TOTAL**	**1 690 254**	**1 038 797**	**2 973**	**19 582**	**7 149**	**912**	**1 453**	**1 251**	**2 771**	**877**	**1 209**	**18 261**

31/12/2019 (en millions d'euros)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
		Valeur comptable brute / Montant nominal									
			Expositions performantes		Expositions non performantes						
			Non en souffrance ou en souffrance ≤ 30jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours		Paiement improbable, mais non en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans	Dont en défaut
1	Prêts et avances	930 055	927 841	2 214	15 104	5 445	1 312	1 497	5 214	1 635	13 861
2	*Banques centrales*	114 466	114 466								
3	*Administrations publiques*	10 230	10 158	72	114	39	1	-	52	23	114
4	*Etablissements de crédit*	413 583	413 482	101	509	326	80		-	102	509
5	*Autres sociétés financières*	17 042	17 024	18	456	58	-	3	27	367	453
6	*Sociétés non financières*	212 827	211 348	1 479	9 280	3 197	817	548	3 876	842	8 692
7	*Dont PME*	42 567	42 371	196	3 436	677	148	273	2 138	200	3 249
8	*Ménages*	161 908	161 363	545	4 746	1 825	415	946	1 259	301	4 093
9	Encours des titres de créance	104 439	104 072	368	110	107				3	80
10	*Banques centrales*	4 651	4 651								
11	*Administrations publiques*	47 211	47 211		2	2					
12	*Etablissements de crédit*	26 614	26 614		1					1	1
13	*Autres sociétés financières*	17 186	16 829	358	81	81					53
14	*Sociétés non financières*	8 776	8 766	10	26	23				3	26
15	Expositions hors bilan	463 310			4 612						3 576
16	*Banques centrales*	136 450									
17	*Administrations publiques*	13 356			31						31
18	*Etablissements de crédit*	50 614			48						48
19	*Autres sociétés financières*	65 713			1 993						1 993
20	*Sociétés non financières*	177 685			2 375						1 458
21	*Ménages*	19 492			166						47
22	**TOTAL**	**1 497 804**	**1 031 913**	**2 582**	**19 826**	**5 552**	**1 312**	**1 497**	**5 214**	**1 639**	**17 517**

EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES (TEMPLATE 4)

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sortie partielle du bilan cumulée	Sûretés reçues et garanties financières reçues	
		Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – Dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
30/06/2020 *(en millions d'euros)*			Dont bucket 1	Dont bucket 2		Dont bucket 2	Dont bucket 3		Dont bucket 1	Dont bucket 2		Dont bucket 2	Dont bucket 3			
1	Prêts et avances	906 997	870 636	36 187	15 527	1 063	14 441	(2 401)	(978)	(1 423)	(8 275)	(148)	(8 127)		182 606	3 749
2	*Banques centrales*	32 089	32 089					-	-							
3	*Administrations publiques*	11 869	11 460	409	107		107	(16)	(13)	(3)	(31)		(31)		143	-
4	*Etablissements de crédit*	456 181	456 083	97	492		492	(35)	(35)	-	(375)		(375)		87	
5	*Autres sociétés financières*	17 390	17 238	144	441	1	440	(33)	(26)	(7)	(364)	-	(363)		4 754	7
6	*Sociétés non financières*	227 292	204 119	23 154	9 673	384	9 289	(1 389)	(544)	(845)	(5 092)	(65)	(5 027)		95 426	2 733
7	*Dont PME*	55 588	48 375	7 209	4 187	327	3 861	(492)	(178)	(314)	(2 185)	(50)	(2 135)		27 338	1 270
8	*Ménages*	162 177	149 647	12 383	4 813	678	4 113	(927)	(360)	(567)	(2 413)	(82)	(2 331)		82 196	1 009
9	Encours des titres de créance	134 773	125 546	1 032	96		91	(87)	(78)	(9)	(25)		(25)			
10	*Banques centrales*	5 996	5 596	399				(8)	(5)	(2)						
11	*Administrations publiques*	58 694	58 430	264	2			(36)	(33)	(3)						
12	*Etablissements de crédit*	38 454	38 421		1		1	(27)	(27)		(1)		(1)			
13	*Autres sociétés financières*	21 683	13 186	349	58		54	(10)	(8)	(2)						
14	*Sociétés non financières*	9 946	9 912	20	36		36	(6)	(5)	(1)	(25)		(25)			
15	Expositions hors bilan	648 484	638 809	9 674	3 959	230	3 729	(487)	(243)	(243)	(385)	(23)	(361)		25 121	213
16	*Banques centrales*	297 956	297 956													
17	*Administrations publiques*	18 606	18 275	331	38	16	22	(2)	(2)	(1)	(5)		(5)		1 165	9
18	*Etablissements de crédit*	66 945	66 923	21	29	-	28	(5)	(4)	(1)	(21)		(21)		195	
19	*Autres sociétés financières*	65 103	64 510	593	2 270		2 270	(11)	(11)	-	(32)		(32)		2 126	-
20	*Sociétés non financières*	179 136	171 261	7 875	1 516	142	1 374	(390)	(182)	(208)	(293)	(20)	(274)		16 882	195
21	*Ménages*	20 738	19 884	854	106	72	34	(79)	(45)	(34)	(33)	(4)	(29)		4 753	9
22	**TOTAL**	**1 690 254**	**1 634 991**	**46 893**	**19 582**	**1 293**	**18 261**	**(2 974)**	**(1 299)**	**(1 675)**	**(8 685)**	**(171)**	**(8 513)**		**207 727**	**3 962**

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	o
		Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sûretés reçues et garanties financières reçues
		Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – Dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Sur les expositions non performantes
31/12/2019 *(en millions d'euros)*			Dont bucket 1	Dont bucket 2		Dont bucket 2	Dont bucket 3		Dont bucket 1	Dont bucket 2		Dont bucket 2	Dont bucket 3	
1	Prêts et avances	930 055	899 214	30 316	15 104	1 214	13 861	(2 033)	(832)	(1 201)	(7 796)	(108)	(7 689)	3 662
2	*Banques centrales*	114 466	114 466	-	-	-	-	(14)	(14)	-	-	-	-	-
3	*Administrations publiques*	10 230	10 051	180	114	-	114	(11)	(8)	(3)	(32)	-	(32)	77
4	*Etablissements de crédit*	413 583	413 556	27	509	-	509	(30)	(30)	-	(392)	-	(392)	-
5	*Autres sociétés financières*	17 042	16 878	156	456	2	453	(30)	(23)	(6)	(370)	(1)	(369)	11
6	*Sociétés non financières*	212 827	194 764	17 716	9 280	588	8 692	(1 096)	(428)	(668)	(4 573)	(45)	(4 528)	2 641
7	*Dont PME*	42 567	38 455	4 112	3 436	187	3 249	(372)	(154)	(217)	(1 858)	(38)	(1 820)	794
8	*Ménages*	161 908	149 499	12 238	4 746	624	4 093	(852)	(329)	(524)	(2 430)	(62)	(2 368)	933
9	Encours des titres de créance	104 439	100 400	1 189	110	-	80	(61)	(46)	(15)	(18)	-	(18)	-
10	*Banques centrales*	4 651	4 105	546	-	-	-	(3)	(2)	(2)	-	-	-	-
11	*Administrations publiques*	47 211	46 874	262	2	-	-	(27)	(25)	(2)	-	-	-	-
12	*Etablissements de crédit*	26 614	26 579	-	1	-	1	(12)	(12)	-	(1)	-	(1)	-
13	*Autres sociétés financières*	17 186	14 101	360	81	-	53	(13)	(3)	(10)	-	-	-	-
14	*Sociétés non financières*	8 776	8 741	21	26	-	26	(4)	(3)	(1)	(17)	-	(17)	-
15	Expositions hors bilan	463 310	454 578	8 696	4 612	1 036	3 576	(489)	(219)	(270)	(422)	(25)	(398)	278
16	*Banques centrales*	136 450	136 449	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
17	*Administrations publiques*	13 356	13 113	243	31	-	31	(1)	(1)	(1)	-	-	-	9
18	*Etablissements de crédit*	50 614	50 550	28	48	-	48	(4)	(3)	(1)	(22)	-	(22)	-
19	*Autres sociétés financières*	65 713	65 659	54	1 993	-	1 993	(9)	(8)	(1)	(26)	-	(26)	1
20	*Sociétés non financières*	177 685	170 127	7 559	2 375	917	1 458	(377)	(155)	(221)	(338)	(20)	(318)	255
21	*Ménages*	19 492	18 680	811	166	119	47	(98)	(52)	(46)	(35)	(5)	(31)	14
22	**TOTAL**	**1 497 804**	**1 454 192**	**40 202**	**19 826**	**2 251**	**17 517**	**(2 583)**	**(1 097)**	**(1 486)**	**(8 237)**	**(132)**	**(8 104)**	**3 940**

SURETES OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET PROCESSUS D'EXECUTION (TEMPLATE 9)

(en millions d'euros)		Sûretés obtenues par prise de possession	
		Valeur lors de la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées
1	Immobilisations corporelles	1	
2	Autres qu'immobilisations corporelles	204	(137)
3	Biens immobiliers résidentiels	1	(1)
4	Biens immobiliers commerciaux	83	(44)
5	Biens mobiliers (voiture, expédition, etc.)	120	(93)
6	Instruments de capitaux propres et titres de créance		
7	Autres		
8	**TOTAL**	**205**	**(137)**

ÉVOLUTION DU SOLDE DES AJUSTEMENTS POUR RISQUES SPÉCIFIQUES (CR2-A)

30/06/2020 (en millions d'euros)		Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	TOTAL
1	**Solde initial au 1er janvier**	**864**	**1 324**	**7 690**	**9 878**
2	Augmentations dues à des créations et des acquisitions	500	607	-	1 107
3	Diminutions dues à des décomptabilisations	(261)	(414)	(313)	(988)
4	Changements dus à un changement du risque de crédit (net)	(36)	74	1 477	1 514
5	Changements dus à des modifications sans décomptabilisation (net)	10	(2)	(4)	3
6	Changements dus à des mises à jour dans la méthodologie d'estimation de l'entité (net)	-	-	-	-
7	Réduction du compte de dépréciation dues à des sorties de bilan	-	-	(651)	(651)
8	Autres ajustements	(20)	(9)	(47)	(76)
9	**Solde de clôture (1)**	**1 056**	**1 579**	**8 152**	**10 787**
10	Recouvrement de montants précédemment sortis du bilan enregistrés directement en compte de résultat	-	-	(112)	(112)
11	Montants sortis du bilan directement en compte de résultat	-	-	99	99

(1) Les différences sur le montant total des provisions entre les tableaux CR2-A et CR1-A et CR1-C sont principalement liées à des divergences de périmètre. Les dépréciations sur immobilisations, sur titres de participation et les provisions sur engagements de garanties données sont uniquement intégrées aux états CR1-A et CR1-C.

31/12/2019 (en millions d'euros)		Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	TOTAL
1	**Solde initial au 1er janvier**	**908**	**1 453**	**7 863**	**10 223**
2	Augmentations dues à des créations et des acquisitions	457	580	-	1 037
3	Diminutions dues à des décomptabilisations	(433)	(516)	(549)	(1 498)
4	Changements dus à un changement du risque de crédit (net)	(52)	(195)	1 833	1 586
5	Changements dus à des modifications sans décomptabilisation (net)	4	-	13	18
6	Changements dus à des mises à jour dans la méthodologie d'estimation de l'entité (net)	-	-	-	-
7	Réduction du compte de dépréciation dues à des sorties de bilan	-	-	(1 389)	(1 389)
8	Autres ajustements	(21)	2	(82)	(100)
9	**Solde de clôture (1)**	**864**	**1 324**	**7 690**	**9 878**
10	Recouvrement de montants précédemment sortis du bilan enregistrés directement en compte de résultat	-	-	(392)	(392)
11	Montants sortis du bilan directement en compte de résultat	-	-	231	231

(1) Les différences sur le montant total des provisions entre les tableaux CR2-A et CR1-A et CR1-C sont principalement liées à des divergences de périmètre. Les dépréciations sur immobilisations, sur titres de participation et les provisions sur engagements de garanties données sont uniquement intégrées aux états CR1-A et CR1-C.

EVOLUTIONS DU SOLDE DES PRÊTS ET TITRES DE CRÉANCES EN DÉFAUT ET AYANT FAIT L'OBJET D'UNE RÉDUCTION DE VALEUR (DÉPRÉCIÉES) (CR2-B)

(en millions d'euros)		Valeur comptable brute des expositions en défaut	
		30/06/2020	31/12/2019
1	**Solde initial**	**13 941**	**13 723**
2	Prêts et titres de créance en défaut ou ayant fait l'objet d'une réduction de valeur (dépréciés) depuis la période précédente	2 180	2 976
3	Retour au statut « non en défaut »	(364)	(369)
4	Montants sortis du bilan	(726)	(1 336)
5	Autres variations	(483)	(1 052)
6	**Solde de clôture**	**14 549**	**13 941**

2.2.2 Risque de crédit

2.2.2.1 Expositions en approche standard

APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AU 30 JUIN 2020 (CR4)

30/06/2020 Classes d'actifs *(En millions d'euros)*		Expositions avant prise en compte des CCF et ARC		Expositions après prise en compte des CCF et ARC		RWA et densité des RWA	
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	RWA	Densité des RWA
1	Administration centrales et banques centrales	70 123	105	70 134	26	5 933	8,46%
2	Administration régionales ou locales	658	67	658	32	102	14,78%
3	Entités du secteur public	3 554	41	3 564	22	193	5,38%
4	Banques multilatérales de développement	328	-	376	-	16	4,26%
5	Organisations internationales	1 094	-	1 094	-	-	-
6	Banques (établissements)	22 607	6 482	40 209	4 101	6 713	15,15%
7	Entreprises	65 792	20 653	48 841	6 893	45 669	81,94%
8	Clientèle de détail	24 706	3 840	22 020	726	15 620	68,67%
9	Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	6 715	61	6 554	22	2 724	41,42%
10	Actions	966	6	966	6	1 272	130,86%
11	Défaut (prêts en souffrance)	2 045	111	1 664	50	2 065	120,48%
12	Catégories plus risquées	816	164	809	86	1 344	150,17%
13	Obligations garanties	1 100	-	1 100	-	197	17,91%
14	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-
15	Parts ou actions d'OPC	8 166	19 285	8 166	6 819	5 113	34,12%
16	Autres actifs	13 360	-	13 360	-	10 764	80,57%
17	**TOTAL**	**222 030**	**50 816**	**219 516**	**18 782**	**97 723**	**41,01%**

APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) AU 31 DÉCEMBRE 2019 (CR4)

31/12/2019 Classes d'actifs *(En millions d'euros)*		Expositions avant prise en compte des CCF et ARC		Expositions après prise en compte des CCF et ARC		RWA et densité des RWA	
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	RWA	Densité des RWA
1	Administration centrales et banques centrales	53 160	147	53 160	46	6 312	11,86%
2	Administration régionales ou locales	535	65	535	32	109	19,22%
3	Entités du secteur public	2 660	37	2 664	25	147	5,47%
4	Banques multilatérales de développement	79	-	120	-	21	17,50%
5	Organisations internationales	828	-	828	-	-	-
6	Banques (établissements)	20 829	4 254	41 864	2 669	6 427	14,43%
7	Entreprises	67 637	22 302	48 331	7 494	47 559	85,19%
8	Clientèle de détail	25 827	4 078	23 103	639	16 271	68,53%
9	Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	6 825	53	6 672	17	2 778	41,53%
10	Actions	851	6	851	6	1 048	122,29%
11	Défaut (prêts en souffrance)	1 929	126	1 468	57	1 819	119,28%
12	Catégories plus risquées	938	162	938	84	1 533	150,00%
13	Obligations garanties	1 044	-	1 044	-	169	16,19%
14	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-
15	Parts ou actions d'OPC	2 927	21 079	2 927	6 400	3 820	40,96%
16	Autres actifs	13 979	-	13 979	-	11 123	79,57%
17	**TOTAL**	**200 048**	**52 309**	**198 484**	**17 468**	**99 137**	**45,91%**

EXPOSITIONS PAR CLASSE D'ACTIFS ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DES RISQUES AU 30 JUIN 2020 (CR5)

30/06/2020		Pondération des risques																	
Classes d'actifs *(En millions d'euros)*		0%	2%	4 %	10%	20%	35%	50%	70 %	75%	100%	150%	250 %	370%	1250%	Autres	Déduits	Exposition totale au risque de crédit	Dont non notée
1	Administrations centrales et banques centrales	65 583	-	-	-	15	-	304	-	-	3 244	-	-	-	-	-	1 014	70 159	70 159
2	Administrations régionales ou locales	180	-	-	-	510	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	690	690
3	Entités du secteur public	2 948	-	-	-	532	-	37	-	-	69	-	-	-	-	-	-	3 586	3 513
4	Banques multilatérales de développement	360	-	-	-	-	-	-	-	-	16	-	-	-	-	-	-	376	376
5	Organisations internationales	1 094	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 094	1 094
6	Banques (établissements)	22 429	3 465	-	-	11 304	-	5 561	-	-	1 450	102	-	-	-	-	-	44 310	35 413
7	Entreprises	-	9	-	-	4 401	-	9 282	-	-	40 834	1 208	-	-	-	-	-	55 734	32 186
8	Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	22 746	-	-	-	-	-	-	-	22 746	22 746
9	Garanties par une hypothéque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	4 126	1 857	-	593	-	-	-	-	-	-	-	6 575	6 575
10	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	771	-	200	-	-	-	-	972	972
11	Défaut (prêts en souffrance)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 014	701	-	-	-	-	-	1 714	1 714
12	Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	896	-	-	-	-	-	896	896
13	Obligations garanties	-	-	-	650	398	-	-	-	-	52	-	-	-	-	-	-	1 100	-
14	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Parts ou actions d'OPC	5 674	-	3	14	2 865	-	3 914	-	-	2 381	134	-	-	-	-	-	14 985	13 926
16	Autres actifs	1 762	-	-	-	1 043	-	-	-	-	10 555	-	-	-	-	-	-	13 360	13 360
17	**TOTAL**	**100 028**	**3 473**	**3**	**663**	**21 068**	**4 126**	**20 955**	**-**	**23 339**	**60 386**	**3 040**	**200**	**-**	**-**	**-**	**1 014**	**238 298**	**203 621**

EXPOSITIONS PAR CLASSE D'ACTIFS ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DES RISQUES AU 31 DÉCEMBRE 2019 (CR5)

31/12/2019		Pondération des risques																	
	Classes d'actifs (En millions d'euros)	0%	2%	4 %	10%	20%	35%	50%	70 %	75%	100%	150%	250 %	370%	1250%	Autres	Déduits	Exposition totale au risque de crédit	Dont non notée
1	Administrations centrales et banques centrales	48 234	-	-	-	99	-	376	-	-	3 418	8	-	-	-	-	1 070	53 206	53 205
2	Administrations régionales ou locales	23	-	-	-	543	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	567	567
3	Entités du secteur public	2 294	-	-	-	292	-	29	-	-	74	-	-	-	-	-	-	2 689	2 661
4	Banques multilatérales de développement	98	-	-	-	-	-	-	-	-	21	-	-	-	-	-	-	120	120
5	Organisations internationales	828	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	828	828
6	Banques (établissements)	24 857	2 275	-	-	10 391	-	5 491	-	-	1 442	77	-	-	-	-	-	44 533	35 622
7	Entreprises	-	-	-	-	4 669	-	9 295	-	-	40 410	1 450	-	-	-	-	-	55 825	32 947
8	Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	23 742	-	-	-	-	-	-	-	23 742	23 742
9	Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	4 323	1 780	-	570	16	-	-	-	-	-	-	6 688	6 688
10	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	728	-	128	-	-	-	-	857	856
11	Défaut (prêts en souffrance)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	937	588	-	-	-	-	-	1 525	1 525
12	Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 022	-	-	-	-	-	1 022	1 022
13	Obligations garanties	-	-	-	651	360	-	-	-	-	32	-	-	-	-	-	-	1 044	-
14	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Parts ou actions d'OPC	4 060	-	3	17	788	-	1 720	-	-	2 617	122	-	-	-	-	-	9 327	8 634
16	Autres actifs	1 923	-	-	-	1 166	-	-	-	-	10 890	-	-	-	-	-	-	13 979	13 979
17	**TOTAL**	**82 318**	**2 275**	**3**	**669**	**18 309**	**4 323**	**18 691**	**-**	**24 312**	**60 586**	**3 268**	**128**	**-**	**-**	**-**	**1 070**	**215 952**	**182 397**

Les expositions sur les classes d'actifs « Administrations centrales et banques centrales » et « Banques » (établissements) traitées en approche standard bénéficient majoritairement de l'application d'un coefficient de pondération de 0% mi-2020 comme à fin 2019. Cela reflète la qualité des activités réalisées avec ces types de contreparties.

2.2.2.2 Qualité des expositions en approche notations internes

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION AU 30 JUIN 2020 (CR6)

(en millions d'euros)	Fourchette de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen	EAD après prise en compte des CRM et des CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA	Perte attendue	Provisions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	148 905	-	38,60%	149 891	-	45,00%		533	0,36%	-	-
	0,15 à < 0,25	880	-	-	880	0,16%	45,00%		362	41,14%	1	-
	0,25 à < 0,50	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-
	0,50 à < 0,75	1	-	-	1	0,60%	45,00%		-	79,98%	-	-
	0,75 à < 2,50	1	-	-	1	1,69%	45,00%		1	118,93%	-	-
	2,50 à < 10,00	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-
	10,00 à < 100,00	-	-	-	-	19,99%	45,00%		-	260,31%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-
	Sous-total	**149 788**	**-**	**38,60%**	**150 773**	**0,00%**	**45,00%**		**897**	**0,60%**	**1**	**20**
Etablissements	0,00 à < 0,15	383 105	1 999	48,08%	384 118	0,03%	2,11%		3 776	0,98%	3	-
	0,15 à < 0,25	629	16	71,08%	641	0,16%	36,56%		281	43,77%	-	-
	0,25 à < 0,50	185	3	21,01%	185	0,30%	45,00%		141	76,12%	-	-
	0,50 à < 0,75	125	23	64,18%	140	0,60%	45,00%		144	103,48%	-	-
	0,75 à < 2,50	85	23	35,24%	93	0,91%	41,47%		98	105,79%	-	-
	2,50 à < 10,00	2	5	30,50%	3	5,00%	45,00%		6	183,79%	-	-
	10,00 à < 100,00	3	1	29,74%	3	19,53%	45,00%		8	258,96%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	100,00%	45,33%		-	-	-	-
	Sous-total	**384 133**	**2 070**	**48,19%**	**385 183**	**0,03%**	**2,22%**		**4 455**	**1,16%**	**4**	**2**

Entreprises - Autres	0,00 à < 0,15	10 204	5 360	78,77%	14 425	0,04%	44,93%		2 872	19,91%	3	-
	0,15 à < 0,25	2 634	2 636	79,69%	4 696	0,16%	44,72%		1 978	42,12%	3	-
	0,25 à < 0,50	3 299	2 955	70,31%	5 253	0,30%	44,79%		3 102	59,04%	7	-
	0,50 à < 0,75	3 607	1 912	75,69%	4 879	0,60%	44,61%		3 981	81,60%	13	-
	0,75 à < 2,50	5 137	2 756	75,61%	6 860	1,20%	44,53%		7 105	103,56%	37	-
	2,50 à < 10,00	348	375	80,95%	641	5,00%	44,86%		1 032	161,17%	14	-
	10,00 à < 100,00	320	154	72,14%	412	16,94%	44,75%		1 002	243,24%	31	-
	100,00 (défaut)	592	210	39,07%	672	100,00%	44,92%		-	-	302	-
	Sous-total	**26 143**	**16 358**	**75,99%**	**37 837**	**2,42%**	**44,77%**		**21 071**	**55,69%**	**410**	**604**
Entreprises - PME	0,00 à < 0,15	67	33	96,20%	97	0,04%	45,00%		13	13,83%	-	-
	0,15 à < 0,25	211	95	90,93%	297	0,16%	44,95%		94	31,63%	-	-
	0,25 à < 0,50	389	143	89,55%	505	0,30%	44,62%		228	45,10%	1	-
	0,50 à < 0,75	523	121	83,29%	595	0,60%	44,44%		351	58,95%	2	-
	0,75 à < 2,50	2 774	484	70,74%	2 880	1,31%	44,11%		2 184	75,85%	17	-
	2,50 à < 10,00	196	32	63,40%	194	5,00%	44,13%		212	109,38%	4	-
	10,00 à < 100,00	149	23	56,70%	152	15,05%	43,90%		243	159,75%	10	-
	100,00 (défaut)	172	15	46,30%	176	100,00%	44,85%		-	-	79	-
	Sous-total	**4 482**	**946**	**77,19%**	**4 896**	**5,14%**	**44,29%**		**3 325**	**67,92%**	**112**	**166**
TOTAL	TOTAL	**564 561**	**19 385**	**73,01%**	**578 714**	**0,22%**	**16,50%**		**29 769**	**5,14%**	**528**	**792**

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION AU 31 DÉCEMBRE 2019 (CR6)

(en millions d'euros)	Fourchette de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen	EAD après prise en compte des CRM et des CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA	Perte attendue	Provisions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	98 742	50	61,60%	98 827	0,00%	45,00%	-	461	0,47%	-	-
	0,15 à < 0,25	113	-	-	113	0,16%	45,00%	-	46	41,15%	-	-
	0,25 à < 0,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	0,65%	45,00%	-	-	80,00%	-	-
	0,75 à < 2,50	1	-	-	1	1,39%	45,00%	-	1	112,06%	-	-
	2,50 à < 10,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	10,00 à < 100,00	-	-	-	-	20,00%	45,00%	-	-	260,30%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	**98 855**	**50**	**61,60%**	**98 941**	**0,00%**	**45,00%**	**-**	**508**	**0,51%**	**-**	**19**
Etablissements	0,00 à < 0,15	345 671	1 936	57,93%	346 845	0,03%	1,14%	-	1 792	0,52%	1	-
	0,15 à < 0,25	234	16	70,58%	246	0,16%	22,97%	-	63	25,55%	-	-
	0,25 à < 0,50	13	2	20,00%	13	0,30%	45,00%	-	10	71,19%	-	-
	0,50 à < 0,75	89	13	50,28%	95	0,60%	45,00%	-	98	103,10%	-	-
	0,75 à < 2,50	84	23	34,50%	92	0,88%	41,24%	-	95	103,10%	-	-
	2,50 à < 10,00	-	3	39,69%	2	5,00%	45,00%	-	3	175,07%	-	-
	10,00 à < 100,00	127	1	33,25%	127	19,99%	11,48%	-	82	64,53%	3	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	100,00%	45,06%	-	-	-	-	-
	Sous-total	**346 218**	**1 994**	**57,62%**	**347 420**	**0,04%**	**1,19%**	**-**	**2 142**	**0,62%**	**5**	**1**
Entreprises - Autres	0,00 à < 0,15	8 870	5 886	79,31%	13 587	0,04%	44,83%	-	2 726	20,06%	3	-
	0,15 à < 0,25	2 731	2 252	79,28%	4 523	0,16%	44,66%	-	1 902	42,06%	3	-
	0,25 à < 0,50	3 221	3 405	73,10%	5 690	0,30%	44,66%	-	3 344	58,78%	8	-
	0,50 à < 0,75	2 990	2 012	73,24%	4 455	0,60%	44,59%	-	3 633	81,55%	12	-
	0,75 à < 2,50	3 778	2 643	75,48%	5 697	1,20%	44,64%	-	5 908	103,71%	30	-
	2,50 à < 10,00	164	139	88,98%	288	5,00%	44,63%	-	462	160,79%	6	-
	10,00 à < 100,00	219	149	54,85%	297	16,83%	44,67%	-	722	243,17%	22	-
	100,00 (défaut)	562	237	48,30%	674	100,00%	44,97%	-	-	-	303	-
	Sous-total	**22 535**	**16 722**	**76,15%**	**35 211**	**2,45%**	**44,72%**	**-**	**18 698**	**53,10%**	**388**	**491**
Entreprises - PME	0,00 à < 0,15	58	36	96,18%	93	0,05%	45,00%	-	16	17,19%	-	-
	0,15 à < 0,25	181	96	91,55%	271	0,16%	44,29%	-	98	36,26%	-	-
	0,25 à < 0,50	328	131	84,31%	437	0,30%	44,76%	-	231	52,76%	1	-
	0,50 à < 0,75	435	143	83,67%	554	0,60%	44,54%	-	385	69,42%	1	-
	0,75 à < 2,50	2 236	465	71,75%	2 530	1,32%	44,03%	-	2 241	88,57%	15	-
	2,50 à < 10,00	148	27	64,44%	159	5,00%	44,00%	-	202	127,60%	3	-
	10,00 à < 100,00	119	31	71,22%	135	15,32%	43,68%	-	247	183,50%	9	-
	100,00 (défaut)	202	14	43,71%	205	100,00%	44,83%	-	-	-	92	-
	Sous-total	**3 707**	**944**	**77,68%**	**4 385**	**6,21%**	**44,23%**	**-**	**3 421**	**78,01%**	**121**	**172**
TOTAL		**471 330**	**19 720**	**74,28%**	**485 979**	**0,26%**	**13,65%**	**-**	**24 787**	**5,10%**	**514**	**682**

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE INTERNE AVANCÉE AU 30 JUIN 2020 (CR6)

(en millions d'euros)	Fourchette de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen	EAD après prise en compte des CRM et des CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA	Perte attendue	Provisions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	106 863	1 916	64,47%	120 078	0,00%	1,42%	561	265	0,22%	-	-
	0,15 à < 0,25	1 170	10	60,63%	1 764	0,16%	9,81%	805	144	8,18%	8	-
	0,25 à < 0,50	102	-	-	102	0,30%	9,96%	1 447	19	18,54%	-	-
	0,50 à < 0,75	654	154	75,00%	375	0,60%	9,50%	468	58	15,56%	-	-
	0,75 à < 2,50	614	587	74,05%	108	1,15%	45,13%	934	107	98,73%	1	-
	2,50 à < 10,00	695	183	75,00%	50	5,00%	60,00%	1 276	115	228,64%	2	-
	10,00 à < 100,00	156	224	75,68%	27	14,27%	74,90%	1 256	118	442,70%	3	-
	100,00 (défaut)	92	17	75,00%	34	100,00%	45,00%	1 267	-	0,86%	15	-
	Sous-total	**110 345**	**3 090**	**64,53%**	**122 539**	**0,04%**	**1,66%**	**566**	**827**	**0,68%**	**29**	**31**
Etablissements	0,00 à < 0,15	28 291	3 111	89,55%	36 555	0,03%	10,81%	629	1 233	3,37%	2	-
	0,15 à < 0,25	2 055	333	49,27%	686	0,16%	35,71%	707	226	32,91%	-	-
	0,25 à < 0,50	549	793	31,24%	776	0,30%	38,28%	531	268	34,53%	1	-
	0,50 à < 0,75	142	556	34,74%	328	0,60%	49,84%	578	208	63,52%	1	-
	0,75 à < 2,50	289	659	41,60%	412	1,06%	30,62%	837	374	90,79%	2	-
	2,50 à < 10,00	1	51	23,22%	12	5,00%	87,76%	475	38	308,37%	1	-
	10,00 à < 100,00	1	17	26,72%	5	13,70%	71,90%	406	20	403,84%	1	-
	100,00 (défaut)	214	185	98,84%	397	100,00%	45,01%	1 586	1	0,30%	381	-
	Sous-total	**31 542**	**5 706**	**78,34%**	**39 171**	**1,07%**	**12,70%**	**640**	**2 368**	**6,05%**	**388**	**392**
Entreprises - Autres	0,00 à < 0,15	29 838	60 796	59,93%	65 685	0,05%	33,98%	705	8 855	13,48%	10	-
	0,15 à < 0,25	11 633	20 784	47,29%	17 938	0,16%	45,54%	798	6 148	34,28%	11	-
	0,25 à < 0,50	10 834	15 196	49,88%	15 672	0,30%	44,39%	853	7 521	47,99%	17	-
	0,50 à < 0,75	11 418	8 579	53,06%	12 090	0,60%	43,20%	795	7 746	64,07%	26	-
	0,75 à < 2,50	12 327	9 724	58,94%	11 466	1,17%	47,96%	965	10 163	88,64%	50	-
	2,50 à < 10,00	1 273	1 019	69,97%	737	5,00%	39,74%	1 056	925	125,61%	12	-
	10,00 à < 100,00	1 052	1 415	30,90%	727	14,82%	42,28%	833	1 199	164,95%	34	-
	100,00 (défaut)	2 334	853	30,78%	2 426	100,00%	46,39%	911	288	11,88%	1 772	-
	Sous-total	**80 708**	**118 366**	**55,69%**	**126 740**	**2,27%**	**39,37%**	**775**	**42 846**	**33,81%**	**1 932**	**2 341**
Entreprises - PME	0,00 à < 0,15	33	-	100,00%	34	0,06%	50,83%	1 072	10	28,39%	-	-
	0,15 à < 0,25	27	-	-	27	0,16%	47,13%	1 446	17	60,60%	-	-
	0,25 à < 0,50	18	5	49,43%	19	0,30%	53,84%	1 499	17	88,11%	-	-
	0,50 à < 0,75	4	4	60,65%	6	0,60%	51,75%	923	4	67,58%	-	-
	0,75 à < 2,50	128	255	27,01%	151	1,58%	34,68%	901	96	63,42%	1	-
	2,50 à < 10,00	12	11	54,91%	8	5,00%	31,72%	867	6	74,33%	-	-
	10,00 à < 100,00	13	5	44,84%	15	19,45%	29,26%	657	19	130,49%	1	-
	100,00 (défaut)	3	-	36,72%	3	100,00%	45,00%	415	1	20,31%	5	-
	Sous-total	**238**	**280**	**30,58%**	**263**	**3,40%**	**39,57%**	**1 004**	**169**	**64,16%**	**6**	**7**
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	1 831	1 052	65,51%	9 771	0,03%	5,94%	1 393	386	3,95%	-	-
	0,15 à < 0,25	6 596	1 905	58,02%	9 174	0,16%	10,50%	1 332	978	10,66%	2	-
	0,25 à < 0,50	10 132	3 036	61,47%	10 071	0,30%	10,06%	1 320	1 541	15,30%	3	-
	0,50 à < 0,75	10 143	2 373	56,72%	10 206	0,60%	11,44%	1 192	2 194	21,50%	7	-
	0,75 à < 2,50	13 502	3 952	60,59%	11 475	1,12%	12,13%	1 301	3 373	29,40%	15	-
	2,50 à < 10,00	1 176	91	76,04%	1 007	5,00%	10,43%	1 250	380	37,72%	5	-
	10,00 à < 100,00	1 760	40	75,00%	1 036	15,48%	12,05%	1 128	619	59,76%	17	-
	100,00 (défaut)	1 440	47	52,37%	1 384	100,00%	33,23%	1 037	226	16,33%	451	-
	Sous-total	**46 580**	**12 497**	**60,36%**	**54 123**	**3,39%**	**10,73%**	**1 295**	**9 696**	**17,92%**	**500**	**662**
Crédits aux particuliers garantis par une sureté immobilière	0,00 à < 0,15	41 135	1 899	100,00%	43 035	0,09%	11,56%		1 201	2,79%	5	-
	0,15 à < 0,25	5 054	18	100,00%	5 072	0,22%	17,04%		396	7,81%	2	-
	0,25 à < 0,50	22 586	1 102	100,00%	23 688	0,42%	11,23%		1 930	8,15%	11	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	18 583	1 647	100,00%	20 231	1,46%	11,32%		3 812	18,84%	33	-
	2,50 à < 10,00	5 921	425	100,00%	6 345	5,65%	11,95%		2 784	43,88%	44	-
	10,00 à < 100,00	441	7	100,00%	447	26,45%	-		365	81,56%	16	-
	100,00 (défaut)	834	3	99,87%	837	100,00%	36,17%		455	54,31%	303	-
	Sous-total	**94 555**	**5 101**	**100,00%**	**99 656**	**1,63%**	**11,87%**		**10 942**	**10,98%**	**413**	**359**
Crédits renouvelables aux particuliers	0,00 à < 0,15	87	2 390	57,50%	1 461	0,10%	65,23%		58	3,99%	1	-
	0,15 à < 0,25	9	15	97,92%	24	0,24%	48,25%		2	6,69%	-	-
	0,25 à < 0,50	201	3 072	51,65%	1 788	0,47%	65,60%		265	14,84%	6	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	953	2 079	53,28%	2 061	1,65%	61,71%		751	36,47%	21	-
	2,50 à < 10,00	1 559	1 016	70,39%	2 275	4,95%	62,24%		1 736	76,30%	69	-
	10,00 à < 100,00	168	29	74,03%	189	34,16%	62,38%		323	170,33%	40	-
	100,00 (défaut)	316	2	65,92%	318	100,00%	84,06%		103	32,46%	267	-
	Sous-total	**3 294**	**8 602**	**56,04%**	**8 116**	**6,48%**	**64,60%**		**3 238**	**39,90%**	**404**	**339**
Autres crédits aux particuliers	0,00 à < 0,15	13 337	510	92,75%	13 810	0,09%	12,47%		415	3,01%	2	-
	0,15 à < 0,25	3 441	98	79,30%	3 522	0,21%	26,35%		406	11,52%	2	-
	0,25 à < 0,50	4 893	312	97,09%	5 196	0,45%	37,44%		1 371	26,38%	9	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	13 564	628	105,76%	14 228	1,49%	44,46%		7 690	54,05%	94	-
	2,50 à < 10,00	8 685	207	99,77%	8 894	4,69%	49,59%		6 754	75,95%	193	-
	10,00 à < 100,00	1 154	6	78,60%	1 160	12,36%	20,11%		1 210	104,26%	215	-
	100,00 (défaut)	1 832	5	51,97%	1 843	100,00%	71,30%		558	30,27%	1 331	-
	Sous-total	**46 906**	**1 766**	**98,06%**	**48 654**	**5,33%**	**34,29%**		**18 404**	**37,83%**	**1 845**	**1 851**
Crédits aux petites et moyennes entités garantis par une sureté immobilière	0,00 à < 0,15	220	-	100,00%	220	0,11%	17,24%		8	3,70%	-	-
	0,15 à < 0,25	687	5	100,00%	692	0,21%	14,65%		35	5,03%	-	-
	0,25 à < 0,50	1 751	11	100,00%	1 762	0,53%	14,74%		170	9,67%	1	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	1 648	25	100,00%	1 673	1,25%	14,16%		276	16,51%	3	-
	2,50 à < 10,00	1 303	58	100,00%	1 361	5,17%	13,88%		495	36,38%	10	-
	10,00 à < 100,00	158	9	100,00%	167	12,43%	9,50%		115	68,94%	7	-

	100,00 (défaut)	229	1	100,00%	230	100,00%	46,46%		91	39,71%	107	-
	Sous-total	**5 996**	**108**	**100,00%**	**6 104**	**5,57%**	**15,63%**		**1 191**	**19,51%**	**128**	**112**
Autres credits aux petites et moyennes entités	0,00 à < 0,15	176	5	104.49%	182	0,11%	18,24%		9	4,79%	-	-
	0,15 à < 0,25	4 533	170	83,19%	4 675	0,21%	31,48%		1 008	21,56%	3	-
	0,25 à < 0,50	6 604	348	72,92%	6 858	0,53%	32,78%		2 169	31,63%	12	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	5 962	286	79,61%	6 190	1,29%	34,77%		2 584	41,75%	28	-
	2,50 à < 10,00	4 900	365	83,59%	5 205	4,78%	34,73%		2 926	56,22%	86	-
	10,00 à < 100,00	768	48	92,44%	813	15,58%	-		785	96,50%	77	-
	100,00 (défaut)	1 290	30	76,51%	1 314	100,00%	78,04%		465	35,40%	1 015	-
	Sous-total	**24 234**	**1 252**	**79,92%**	**25 236**	**7,16%**	**34,70%**		**9 946**	**39,41%**	**1 221**	**1 038**
TOTAL	TOTAL	**444 398**	**156 768**	**60,24%**	**530 601**	**2,24%**	**19,91%**		**99 627**	**18,78%**	**6 867**	**7 132**

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE INTERNE AVANCÉE AU 31 DÉCEMBRE 2019 (CR6)

(en millions d'euros)	Fourchette de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen	EAD après prise en compte des CRM et des CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA	Perte attendue	Provisions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	85 427	2 155	63,25%	97 936	0,00%	1,56%	580	289	0,30%	-	-
	0,15 à < 0,25	1 110	10	64,96%	1 789	0,16%	9,91%	829	155	8,64%	-	-
	0,25 à < 0,50	17	-	-	17	0,30%	10,00%	651	3	14,94%	-	-
	0,50 à < 0,75	678	213	75,00%	425	0,60%	10,00%	602	64	15,14%	-	-
	0,75 à < 2,50	609	595	75,02%	86	0,95%	45,71%	760	84	97,64%	-	-
	2,50 à < 10,00	726	99	71,63%	52	5,00%	59,60%	1 295	118	228,29%	2	-
	10,00 à < 100,00	122	214	75,63%	28	16,13%	78,70%	1 299	131	458,57%	4	-
	100,00 (défaut)	100	17	75,00%	27	100,00%	45,00%	1 481	3	10,46%	15	-
	Sous-total	**88 789**	**3 304**	**63,64%**	**100 361**	**0,05%**	**1,85%**	**586**	**846**	**0,84%**	**22**	**29**
Etablissements	0,00 à < 0,15	24 115	2 653	90,32%	31 674	0,03%	10,06%	678	956	3,02%	1	-
	0,15 à < 0,25	2 008	466	52,83%	714	0,16%	36,14%	769	260	36,37%	-	-
	0,25 à < 0,50	598	963	38,76%	924	0,30%	38,28%	551	346	37,46%	1	-
	0,50 à < 0,75	228	1 048	26,31%	493	0,60%	47,10%	505	310	62,92%	1	-
	0,75 à < 2,50	285	680	45,53%	408	1,05%	31,07%	820	311	76,17%	2	-
	2,50 à < 10,00	-	123	22,20%	27	5,00%	82,81%	297	82	303,12%	1	-
	10,00 à < 100,00	-	23	31,28%	6	12,41%	70,17%	468	26	410,73%	1	-
	100,00 (défaut)	401	20	20,20%	405	100,00%	45,01%	595	12	3,02%	386	-
	Sous-total	**27 635**	**5 975**	**76,39%**	**34 652**	**1,24%**	**12,60%**	**674**	**2 304**	**6,65%**	**393**	**396**
Entreprises - Autres	0,00 à < 0,15	24 474	53 923	53,61%	52 898	0,04%	34,90%	758	7 286	13,78%	8	-
	0,15 à < 0,25	11 849	19 075	46,27%	17 767	0,16%	43,10%	823	5 946	33,47%	11	-
	0,25 à < 0,50	10 192	17 401	48,81%	14 471	0,30%	45,94%	871	7 068	48,84%	16	-
	0,50 à < 0,75	7 643	9 302	57,58%	9 165	0,60%	46,30%	823	6 451	70,39%	20	-
	0,75 à < 2,50	9 717	11 350	55,74%	10 093	1,11%	47,62%	927	8 479	84,01%	40	-
	2,50 à < 10,00	605	440	46,06%	250	5,00%	52,83%	1 078	416	166,14%	5	-
	10,00 à < 100,00	1 055	1 604	33,32%	841	15,48%	35,91%	657	1 360	161,65%	39	-
	100,00 (défaut)	1 882	898	31,27%	1 986	100,00%	45,39%	899	292	14,68%	1 507	-
	Sous-total	**67 417**	**113 993**	**51,79%**	**107 472**	**2,23%**	**40,15%**	**808**	**37 297**	**34,71%**	**1 646**	**1 950**
Entreprises - PME	0,00 à < 0,15	44	1	72,93%	45	0,06%	45,81%	1 037	11	25,57%	-	-
	0,15 à < 0,25	29	-	-	32	0,16%	49,98%	1 338	19	59,98%	-	-
	0,25 à < 0,50	7	3	46,94%	9	0,30%	49,86%	622	4	47,45%	-	-
	0,50 à < 0,75	6	345	20,38%	44	0,60%	51,08%	432	32	71,14%	-	-
	0,75 à < 2,50	126	94	52,90%	151	1,53%	32,86%	907	96	63,87%	1	-
	2,50 à < 10,00	16	3	59,65%	10	5,00%	44,42%	693	13	131,32%	-	-
	10,00 à < 100,00	21	2	83,76%	22	17,76%	36,98%	584	37	168,16%	1	-
	100,00 (défaut)	2	-	36,28%	2	100,00%	45,00%	433	-	-	4	-
	Sous-total	**252**	**448**	**30,63%**	**315**	**2,93%**	**40,20%**	**861**	**213**	**67,62%**	**7**	**6**
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	2 092	1 511	55,65%	10 419	0,03%	7,32%	1 327	409	3,93%	-	-
	0,15 à < 0,25	8 127	2 003	63,82%	10 619	0,16%	10,23%	1 312	1 192	11,23%	2	-
	0,25 à < 0,50	10 783	4 208	59,55%	11 405	0,30%	11,11%	1 268	1 866	16,36%	4	-
	0,50 à < 0,75	10 011	2 757	51,42%	9 486	0,60%	12,01%	1 171	2 132	22,47%	7	-
	0,75 à < 2,50	11 548	4 905	49,81%	10 201	1,10%	13,45%	1 242	3 328	32,63%	15	-
	2,50 à < 10,00	1 030	67	48,95%	865	5,00%	14,22%	1 241	444	51,34%	6	-
	10,00 à < 100,00	1 569	40	73,00%	907	13,94%	13,16%	1 059	608	67,04%	18	-
	100,00 (défaut)	1 170	26	79,17%	1 142	100,00%	40,58%	1 068	23	2,00%	395	-
	Sous-total	**46 330**	**15 517**	**56,16%**	**55 044**	**2,79%**	**11,51%**	**1 258**	**10 002**	**18,17%**	**447**	**571**
Crédits aux particuliers garantis par une sureté immobilière	0,00 à < 0,15	39 206	1 717	100,00%	40 924	0,09%	11,54%	-	1 139	2,78%	4	-
	0,15 à < 0,25	4 944	13	100,00%	4 957	0,22%	17,12%	-	389	7,86%	2	-
	0,25 à < 0,50	21 773	1 010	100,00%	22 783	0,42%	11,24%	-	1 867	8,20%	11	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	18 954	1 644	100,00%	20 597	1,49%	11,28%	-	3 906	18,96%	34	-
	2,50 à < 10,00	6 512	486	100,00%	6 998	5,65%	11,75%	-	3 018	43,12%	47	-
	10,00 à < 100,00	437	10	100,00%	447	27,50%	-	-	350	78,27%	16	-
	100,00 (défaut)	829	7	99,50%	836	100,00%	36,39%	-	453	54,18%	304	-
	Sous-total	**92 655**	**4 887**	**100,00%**	**97 543**	**1,70%**	**11,85%**	**-**	**11 122**	**11,40%**	**418**	**358**
Crédits renouvelables aux particuliers	0,00 à < 0,15	110	2 363	56,63%	1 448	0,09%	64,70%	-	56	3,84%	1	-
	0,15 à < 0,25	11	347	27,08%	105	0,25%	54,83%	-	8	7,55%	-	-
	0,25 à < 0,50	218	2 225	61,43%	1 585	0,48%	65,53%	-	240	15,13%	5	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	1 004	1 995	56,65%	2 134	1,67%	61,05%	-	777	36,39%	22	-
	2,50 à < 10,00	1 676	1 203	70,57%	2 524	5,03%	62,12%	-	1 938	76,78%	78	-
	10,00 à < 100,00	170	32	73,76%	194	34,40%	61,64%	-	331	170,88%	40	-

(en millions d'euros)	Fourchette de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen	EAD après prise en compte des CRM et des CCF	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA	Perte attendue	Provisions
	100,00 (défaut)	300	2	70,23%	303	100,00%	85,62%	-	100	33,13%	260	-
	Sous-total	**3 489**	**8 166**	**58,81%**	**8 293**	**6,32%**	**64,15%**	**-**	**3 449**	**41,59%**	**405**	**354**
Autres crédits aux particuliers	0,00 à < 0,15	14 242	453	95,96%	14 677	0,09%	12,54%	-	446	3,04%	2	-
	0,15 à < 0,25	3 074	56	84,47%	3 124	0,21%	25,05%	-	344	11,02%	2	-
	0,25 à < 0,50	4 882	258	98,16%	5 135	0,45%	37,40%	-	1 354	26,37%	9	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	13 153	567	104,02%	13 744	1,44%	45,70%	-	7 577	55,13%	91	-
	2,50 à < 10,00	9 423	155	100,57%	9 582	4,58%	49,52%	-	7 251	75,68%	204	-
	10,00 à < 100,00	1 181	5	93,65%	1 189	11,53%	18,39%	-	1 212	101,99%	225	-
	100,00 (défaut)	1 841	4	75,24%	1 857	100,00%	71,65%	-	614	33,09%	1 367	-
	Sous-total	**47 795**	**1 499**	**99,38%**	**49 308**	**5,29%**	**34,29%**	**-**	**18 799**	**38,13%**	**1 899**	**1 832**
Crédits aux petites et moyennes entités garantis par une sureté immobilière	0,00 à < 0,15	211	-	-	211	0,11%	17,16%	-	8	3,68%	-	-
	0,15 à < 0,25	641	4	100,00%	644	0,21%	14,74%	-	33	5,07%	-	-
	0,25 à < 0,50	1 644	11	100,00%	1 655	0,53%	14,82%	-	161	9,71%	1	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	1 612	24	100,00%	1 636	1,25%	14,24%	-	271	16,57%	3	-
	2,50 à < 10,00	1 317	60	100,00%	1 377	5,22%	13,81%	-	502	36,43%	10	-
	10,00 à < 100,00	176	12	100,00%	188	12,50%	9,51%	-	127	67,57%	7	-
	100,00 (défaut)	236	-	100,00%	237	100,00%	45,76%	-	93	39,50%	108	-
	Sous-total	**5 837**	**110**	**100,00%**	**5 948**	**5,91%**	**15,69%**	**-**	**1 195**	**20,08%**	**130**	**108**
Autres credits aux petites et moyennes entités	0,00 à < 0,15	158	6	94,41%	163	0,11%	18,74%	-	8	5,08%	-	-
	0,15 à < 0,25	3 816	168	83,14%	3 956	0,21%	34,04%	-	925	23,39%	3	-
	0,25 à < 0,50	5 292	330	73,24%	5 534	0,53%	34,90%	-	1 795	32,43%	10	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	5 194	271	78,80%	5 407	1,28%	37,45%	-	2 415	44,66%	26	-
	2,50 à < 10,00	4 634	360	81,28%	4 926	5,01%	37,84%	-	3 103	62,99%	92	-
	10,00 à < 100,00	713	47	91,93%	757	14,71%	-	-	741	97,90%	68	-
	100,00 (défaut)	1 259	32	75,73%	1 285	100,00%	78,73%	-	454	35,29%	1 002	-
	Sous-total	**21 066**	**1 214**	**79,13%**	**22 029**	**7,96%**	**37,30%**	**-**	**9 441**	**42,86%**	**1 202**	**967**
TOTAL		**401 266**	**155 113**	**57,34%**	**480 964**	**2,31%**	**20,39%**	**-**	**94 668**	**19,68%**	**6 569**	**6 572**

2.2.2.3 Utilisation des dérivés de crédit en couverture

EFFET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT SUR LES ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (CR7)

30/06/2020

	(en millions d'euros)	RWA avant prise en compte des dérivés de crédit	RWA après prise en compte des dérivés de crédit
1	**Expositions en approche IRB Fondation**	**-**	**-**
2	Administration centrales et banques centrales	-	-
3	Banques	-	-
4	Entreprises - PME	-	-
5	Entreprises - Financement spécialisé	-	-
6	Entreprises - Autres	-	-
7	**Expositions en approche IRB Avancée**	**-**	**-**
8	Administration centrales et banques centrales	3	2
9	Banques	-	-
10	Entreprises - PME	6 831	4 717
11	Entreprises - Financement spécialisé	-	-
12	Entreprises - Autres	-	-
13	Clientèle de détail – expositions aux créances immobilières résidentielles PME	-	-
14	Clientèle de détail – expositions aux créances immobilières résidentielles hors PME	-	-
15	Clientèle de détail – expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	-	-
16	Clientèle de détail – PME	-	-
17	Clientèle de détail – autres expositions	-	-
18	Actions – approche IRB	-	-
19	Autres actifs	-	-
20	**TOTAL**	**6 834**	**4 719**

2.2.2.4 Évolution des RWA entre le 31/12/2019 et le 30/06/2020

ÉTATS DES FLUX D'ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (RWA) POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT SELON L'APPROCHE NOTATION INTERNE (CR8)

30/06/2020

	(en millions d'euros)	RWA	Exigences minimales de fonds propres
1	**RWA à la fin de la période précédente (31/12/2019)**	**119 455**	**9 556**
2	Montant des actifs	7 701	616
3	Qualité des actifs	868	69
4	Mises à jour des modèles	56	4
5	Méthodologie et politique	(615)	(49)
6	Acquisitions et cessions	-	-
7	Mouvements de devises	906	72
8	Autres	1 024	82
9	**RWA à la fin de la période considérée (30/06/2020)**	**129 395**	**10 352**

Le périmètre d'analyse de variation de RWA est désormais hors expositions sur actions traitées en IRB Forfaitaire et hors participations mises en équivalence.

2.2.3 Risque de contrepartie

Crédit Agricole S.A. et ses filiales traitent le risque de contrepartie pour l'ensemble de leurs expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation. Pour les éléments inclus dans le portefeuille de négociation, le risque de contrepartie est traité en conformité avec les dispositions relatives à la surveillance prudentielle des risques de marché.

Le traitement prudentiel du risque de contrepartie pour les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire est défini réglementairement dans le règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013. Pour mesurer l'exposition au risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire, Crédit Agricole S.A. utilise la méthode d'évaluation au prix du marché (art. 274) ou la méthode du modèle interne (art. 283) sur le périmètre de Crédit Agricole CIB.

2.2.3.1 Analyse de l'exposition au risque de contrepartie

EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR APPROCHE AU 30 JUIN 2020

30/06/2020	Standard			IRB			Total			
(en milliards d'euros)	Exposition brute	EAD	RWA	Exposition brute	EAD	RWA	Exposition brute	EAD	RWA	Exigence de fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	4,1	4,1	0,0	6,6	6,6	0,2	10,7	10,7	0,2	0,0
Établissements	19,2	17,5	1,5	23,9	24,4	4,1	43,1	42,0	5,7	0,5
Entreprises	4,0	2,8	2,5	26,3	25,8	8,2	30,3	28,6	10,8	0,9
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**27,3**	**24,5**	**4,0**	**56,8**	**56,8**	**12,5**	**84,1**	**81,3**	**16,6**	**1,3**

EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR APPROCHE AU 31 DÉCEMBRE 2019

31/12/2019	Standard			IRB			Total			
(en milliards d'euros)	Exposition brute	EAD	RWA	Exposition brute	EAD	RWA	Exposition brute	EAD	RWA	Exigence de fonds propres
Administrations centrales et banques centrales	2,5	2,5	0,0	5,5	5,5	0,1	8,0	8,0	0,1	0,0
Établissements	17,2	14,7	1,0	22,6	23,2	4,1	39,8	37,9	5,1	0,4
Entreprises	4,2	3,0	2,8	25,0	24,5	8,4	29,2	27,5	11,2	0,9
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titrisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**23,8**	**20,2**	**3,9**	**53,1**	**53,1**	**12,6**	**76,9**	**73,4**	**16,5**	**1,3**

2.2.3.2 Exposition au risque de contrepartie par approche

ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR APPROCHE (CCR1)

30/06/2020 *(en millions d'euros)*		Montants notionnels	Coût de remplacement / valeur de marché courante	Exposition de crédit potentielle future	Exposition positive anticipée effective	Multiplicateur	Valeur exposée au risque post ARC	RWA
1	Méthode utilisant les prix du marché	-	3 447	3 492	-	-	6 602	2 916
2	Exposition initiale	-	-	-	-	-		
3	Approche standard	-	-	-	-	-		
4	MMI (pour les dérivés et SFT)	-	-	-	24 186	1,55	37 489	9 821
5	Dont opérations de financement sur titres	-	-	-	-			-
6	Dont dérivés et opérations à règlement différé	-	-	-	24 186	1,55	37 489	9 821
7	Dont découlant d'une convention de compensation multiproduits	-	-	-	-	-		
8	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)	-	-	-	-	-		
9	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)	-	-	-	-	-	20 611	2 416
10	VaR pour les SFT	-	-	-	-	-		
11	TOTAL 30/06/2020	-	-	-	-	-		15 153
	TOTAL 31/12/2019							**14 873**

2.2.3.3 Exposition au risque de contrepartie en méthode standard

EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE EN MÉTHODE STANDARD PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDÉRATIONS DES RISQUES AU 30 JUIN 2020 (CCR3)

30/06/2020	Pondération des risques													
Portefeuille réglementaire *(en millions d'euros)*	0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	Autres	Exposition totale au risque de contreparti	dont non notée
Administrations centrales et banques centrales	4 080	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	4 081	4 081
Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités du secteur public	14	-	-	-	6	-	3	-	-	-	-	-	23	14
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques (établissements)	6	14 486	-	-	1 088	-	1 899	-	-	49	-	-	17 527	15 137
Entreprises	-	-	-	-	8	-	547	-	-	2 241	21	-	2 817	1 889
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-	5	5
Défaut (prêts en souffrance)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	3	-
Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**4 099**	**14 486**	**-**	**-**	**1 102**	**-**	**2 450**	**-**	**5**	**2 290**	**25**	**-**	**24 457**	**21 126**

EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE EN MÉTHODE STANDARD PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDÉRATIONS DES RISQUES AU 31 DÉCEMBRE 2019 (CCR3)

31/12/2019	Pondération des risques													
Portefeuille réglementaire *(en millions d'euros)*	0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	Autres	Exposition totale au risque de contreparti	dont non notée
Administrations centrales et banques centrales	2 450	-	-	-	-	-	4	-	-	3	-	-	2 457	2 457
Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités du secteur public	10	-	-	-	6	-	3	-	-	-	-	-	19	10
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques (établissements)	-	12 279	-	-	1 488	-	951	-	-	18	3	-	14 739	12 938
Entreprises	-	-	-	-	10	-	374	-	-	2 615	19	-	3 018	2 301
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	15	-	-	-	15	15
Défaut (prêts en souffrance)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	3	-
Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**2 459**	**12 279**	**-**	**-**	**1 504**	**-**	**1 332**	**-**	**15**	**2 636**	**26**	**-**	**20 251**	**17 721**

2.2.3.4 Exposition au risque de contrepartie en méthode avancée

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION AU 30 JUIN 2020 (CCR4)

30/06/2020 *(en millions d'euros)*	Fourchette de PD	EAD après prise en compte des CRM	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA
Etablissements	0,00 à < 0,15	1 057	0,03%	1,86%	-	-	-
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	-	-	-	-	-	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	-	-	-	-	-	-
	2,50 à < 10,00	-	-	-	-	-	-
	10,00 à < 100,00	1	20,00%	45,00%	-	2	252,52%
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	**1 058**	**0,04%**	**1,88%**	**-**	**2**	**0,15%**
Entreprises - Autres	0,00 à < 0,15	8	0,03%	44,94%	-	-	5,61%
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	-	-	-	-	-	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	-	-	-	-	-	-
	2,50 à < 10,00	-	-	-	-	-	-
	10,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	**8**	**0,03%**	**44,94%**	**-**	**-**	**5,61%**
TOTAL		**1 066**	**0,04%**	**2,19%**	**-**	**2**	**0,18%**

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION AU 31 DÉCEMBRE 2019 (CCR4)

31/12/2019 *(en millions d'euros)*	Fourchette de PD	EAD après prise en compte des CRM	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA
Etablissements	0,00 à < 0,15	255	0,03%	1,05%	-	-	-
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	1	0,30%	45,00%	-	-	57,64%
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	-	-	-	-	-	-
	2,50 à < 10,00	-	-	-	-	-	-
	10,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	**256**	**0,03%**	**1,17%**	**-**	**-**	**0,16%**
Entreprises - Autres	0,00 à < 0,15	6	0,03%	44,96%	-	-	5,61%
	0,15 à < 0,25	-	-	-	-	-	-
	0,25 à < 0,50	-	-	-	-	-	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	-	-	-	-	-	-
	2,50 à < 10,00	-	-	-	-	-	-
	10,00 à < 100,00	-	-	-	-	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	**6**	**0,03%**	**44,96%**	**-**	**-**	**5,61%**
TOTAL		**262**	**0,03%**	**2,14%**	**-**	**1**	**0,28%**

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE AU 30 JUIN 2020 (CCR4)

30/06/2020 *(en millions d'euros)*	Fourchette de PD	EAD après prise en compte des CRM	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	6 080	0,01%	1,24%	1 084	16	0,26%
	0,15 à < 0,25	218	0,16%	9,81%	805	19	8,77%
	0,25 à < 0,50	35	0,30%	9,96%	1 447	3	9,79%
	0,50 à < 0,75	218	0,60%	9,50%	468	23	10,72%
	0,75 à < 2,50	47	1,00%	45,01%	981	51	107,70%
	2,50 à < 10,00	-	0,00%	0,00%		-	0,00%
	10,00 à < 100,00	14	20,00%	62,40%	1 456	39	272,72%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	0,00%		-	0,00%
	Sous-total	**6 612**	**0,09%**	**2,28%**	**1 056**	**151**	**2,28%**
Etablissements	0,00 à < 0,15	17 984	0,04%	15,57%	628	1 524	8,47%
	0,15 à < 0,25	2 226	0,16%	35,71%	707	831	37,35%
	0,25 à < 0,50	1 635	0,30%	38,28%	531	786	48,04%
	0,50 à < 0,75	635	0,60%	49,84%	578	617	97,23%
	0,75 à < 2,50	946	0,81%	23,49%	1 056	321	33,94%
	2,50 à < 10,00	16	5,00%	87,76%	475	48	293,61%
	10,00 à < 100,00	7	19,97%	39,89%	1 280	15	209,08%
	100,00 (défaut)	-	100,00%	45,01%	1 586	-	59,57%
	Sous-total	**23 450**	**0,12%**	**20,33%**	**642**	**4 143**	**17,67%**
Entreprises - Autres	0,00 à < 0,15	11 356	0,04%	32,91%	670	1 352	11,91%
	0,15 à < 0,25	2 643	0,16%	45,54%	798	1 142	43,22%
	0,25 à < 0,50	2 437	0,30%	44,39%	853	1 135	46,58%
	0,50 à < 0,75	2 471	0,60%	43,20%	795	1 533	62,05%
	0,75 à < 2,50	2 015	1,06%	48,19%	948	1 707	84,72%
	2,50 à < 10,00	109	5,00%	39,74%	1 056	171	156,70%
	10,00 à < 100,00	168	16,43%	43,81%	843	308	183,67%
	100,00 (défaut)	50	100,00%	46,39%	911	11	21,39%
	Sous-total	**21 247**	**0,64%**	**38,59%**	**752**	**7 359**	**34,64%**
Entreprises - PME	0,00 à < 0,15	64	0,03%	47,41%	1 003	12	18,07%
	0,15 à < 0,25	3	0,16%	47,13%	1 446	1	44,26%
	0,25 à < 0,50	-	0,30%	53,84%	1 499	-	53,82%
	0,50 à < 0,75	5	0,60%	51,75%	923	5	92,11%
	0,75 à < 2,50	32	1,66%	33,07%	916	40	126,37%
	2,50 à < 10,00	2	5,00%	31,72%	867	4	173,60%
	10,00 à < 100,00	1	19,96%	26,44%	632	2	203,29%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	0,00%		-	0,00%
	Sous-total	**107**	**0,83%**	**42,85%**	**982**	**64**	**59,50%**
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	725	0,06%	10,94%	1 367	42	5,82%
	0,15 à < 0,25	1 151	0,16%	10,50%	1 332	154	13,35%
	0,25 à < 0,50	804	0,30%	10,06%	1 320	102	12,70%
	0,50 à < 0,75	723	0,60%	11,44%	1 192	148	20,43%
	0,75 à < 2,50	919	0,98%	12,52%	1 323	266	28,95%
	2,50 à < 10,00	66	5,00%	10,43%	1 250	18	27,87%
	10,00 à < 100,00	67	15,90%	11,79%	1 146	65	97,06%
	100,00 (défaut)	33	100,00%	33,23%	1 037	5	15,36%
	Sous-total	**4 488**	**1,46%**	**11,24%**	**1 305**	**800**	**17,82%**
TOTAL		**55 909**	**0,42%**	**24,45%**	**-**	**12 520**	**22,39%**

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE AU 31 DÉCEMBRE 2019 (CCR4)

31/12/2019 *(en millions d'euros)*	Fourchette de PD	EAD après prise en compte des CRM	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à < 0,15	5 053	0,01%	1,33%	1 121	14	0,28%
	0,15 à < 0,25	255	0,16%	9,91%	829	20	7,95%
	0,25 à < 0,50	46	0,30%	10,00%	651	4	9,62%
	0,50 à < 0,75	80	0,60%	10,00%	602	14	17,36%
	0,75 à < 2,50	49	1,34%	46,91%	1 002	57	117,28%
	2,50 à < 10,00	-	0,00%	0,00%		-	0,00%
	10,00 à < 100,00	6	20,00%	67,81%	1 543	16	255,15%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	0,00%		-	0,00%
	Sous-total	**5 489**	**0,06%**	**2,40%**	**1 096**	**126**	**2,29%**
Etablissements	0,00 à < 0,15	17 852	0,04%	14,49%	668	1 493	8,36%
	0,15 à < 0,25	2 142	0,16%	36,14%	769	823	38,44%
	0,25 à < 0,50	1 530	0,30%	38,28%	551	778	50,87%
	0,50 à < 0,75	626	0,60%	47,10%	505	587	93,77%
	0,75 à < 2,50	780	0,84%	23,93%	979	306	39,28%
	2,50 à < 10,00	38	5,00%	82,81%	297	95	252,36%
	10,00 à < 100,00	6	17,65%	50,14%	538	13	207,60%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	0,00%		-	0,00%
	Sous-total	**22 973**	**0,12%**	**19,35%**	**672**	**4 096**	**17,83%**
Entreprises - Autres	0,00 à < 0,15	10 694	0,04%	34,21%	740	1 333	12,46%
	0,15 à < 0,25	2 256	0,16%	43,10%	823	1 016	45,02%
	0,25 à < 0,50	2 674	0,30%	45,94%	871	1 101	41,19%
	0,50 à < 0,75	2 501	0,60%	46,30%	823	1 443	57,68%
	0,75 à < 2,50	2 143	0,99%	45,88%	880	1 694	79,03%
	2,50 à < 10,00	63	5,00%	52,83%	1 078	87	137,95%
	10,00 à < 100,00	865	19,71%	29,79%	377	964	111,46%
	100,00 (défaut)	69	100,00%	45,39%	899	26	37,63%
	Sous-total	**21 265**	**1,39%**	**39,11%**	**776**	**7 663**	**36,04%**
Entreprises - PME	0,00 à < 0,15	55	0,03%	47,46%	460	11	19,60%
	0,15 à < 0,25	3	0,16%	49,98%	1 338	1	41,66%
	0,25 à < 0,50	-	0,30%	49,86%	622	-	54,48%
	0,50 à < 0,75	3	0,60%	51,08%	432	2	76,00%
	0,75 à < 2,50	28	1,62%	31,80%	901	35	124,67%
	2,50 à < 10,00	3	5,00%	44,42%	693	5	167,58%
	10,00 à < 100,00	3	13,78%	25,35%	511	7	248,32%
	100,00 (défaut)	-	0,00%	0,00%		-	0,00%
	Sous-total	**95**	**1,09%**	**42,33%**	**629**	**61**	**64,33%**
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	665	0,06%	11,80%	1 225	42	6,27%
	0,15 à < 0,25	933	0,16%	10,23%	1 312	150	16,06%
	0,25 à < 0,50	620	0,30%	11,11%	1 268	98	15,84%
	0,50 à < 0,75	481	0,60%	12,01%	1 171	95	19,76%
	0,75 à < 2,50	427	0,95%	12,59%	1 239	147	34,45%
	2,50 à < 10,00	16	5,00%	14,22%	1 241	5	28,67%
	10,00 à < 100,00	98	14,73%	14,39%	1 045	86	87,30%
	100,00 (défaut)	22	100,00%	40,58%	1 068	11	47,78%
	Sous-total	**3 263**	**1,50%**	**11,64%**	**1 246**	**633**	**19,40%**
TOTAL		**53 090**	**0,71%**	**25,06%**	**-**	**12 582**	**23,70%**

2.2.3.5 SÛRETÉS

INCIDENCES DES COMPENSATIONS ET SÛRETÉS DÉTENUES SUR LES VALEURS EXPOSÉES (CCR5-A)

30/06/2020 (en millions d'euros)		Juste valeur brute positive ou valeur comptable nette	Bénéfices de la compensation	Exposition de crédit courante après compensation	Sûretés détenues	Expositions de crédit nettes
1	Dérivés	288 583	250 021	38 509	4 323	34 186
2	SFT	30 329	26 616	3 713	964	2 749
3	Compensation multiproduits					-
4	TOTAL	318 913	276 638	42 223	5 286	36 937

31/12/2019 (en millions d'euros)		Juste valeur brute positive ou valeur comptable nette	Bénéfices de la compensation	Exposition de crédit courante après compensation	Sûretés détenues	Expositions de crédit nettes
1	Dérivés	203 855	173 299	30 547	4 851	25 696
2	SFT	26 953	22 820	4 132	1 776	2 356
3	Compensation multiproduits					-
4	TOTAL	230 808	196 120	34 679	6 628	28 051

2.2.3.6 Évolution des RWA en méthode des modèles internes (IMM) entre le 31/12/2019 et le 30/06/2020

ÉTATS DES FLUX D'ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (RWA) POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE (RCC) SELON LA MÉTHODE DES MODÈLES INTERNES (MMI) (CCR7)

30/06/2020

(en millions d'euros)		RWA	Exigences minimales de Fonds Propres
1	**RWA à la fin de la période précédente (31/12/2019)**	**8 937**	**715**
2	Montant des actifs	881	70
3	Qualité de crédit des contreparties	(167)	(13)
4	Mises à jour des modèles (MMI seule)	-	-
5	Méthodologie et politique (MMI seule)	-	-
6	Acquisitions et cessions	-	-
7	Mouvements de devises	474	38
8	Autres	(304)	(24)
9	**RWA à la fin de la période considérée (30/06/2020)**	**9 821**	**786**

2.2.3.7 Expositions sur les contreparties centrales (CCP)

EXPOSITIONS SUR LES CONTREPARTIES CENTRALES (CCP) (CCR8)

(en millions d'euros)		30/06/2020		31/12/2019	
		Valeur exposée au risque post-ARC	RWA	Valeur exposée au risque post-ARC	RWA
1	**Expositions aux QCCP (total)**		**677**		**652**
2	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles	14 489	292	12 281	246
3	(i) Instruments dérivés de gré à gré	9 931	200	9 004	181
4	(ii) Dérivés cotés	113	2	147	3
5	(iii) SFT	4 446	89	3 129	63
6	(iv) Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée				
7	Marge initiale ségrégée	3 220		3 166	
8	Marge initiale non ségrégée	259	5	151	3
9	Contributions au fonds de défaillance préfinancées	839	380	744	403
10	Méthode alternative de calcul de l'exigence de fonds propres pour les expositions				
11	**Expositions aux non-QCCP (total)**				
12	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles				
13	(i) Instruments dérivés de gré à gré				
14	(ii) Dérivés cotés				
15	(iii) SFT				
16	(iv) Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée				
17	Marge initiale ségrégée				
18	Marge initiale non ségrégée				
19	Contributions au fonds de défaillance préfinancées				
20	Contributions au fonds de défaillance non financées				

2.2.3.8 CVA

EXIGENCE DE FONDS PROPRES EN REGARD DE L'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT (CVA) (CCR2)

(en millions d'euros)		30/06/2020		31/12/2019	
		EAD après prise en compte des ARC	RWA	EAD après prise en compte des ARC	RWA
1	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée	17 079	4 001	16 495	2 682
2	i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)	-	72	-	20
3	ii) Composante VaR en période de tensions (y compris multiplicateur x 3)	-	248	-	195
4	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard	16 768	1 472	16 029	1 057
EU4	Méthode de l'exposition initiale	-	-	-	-
5	**Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA**	**33 846**	**5 473**	**32 524**	**3 739**

2.2.4 Techniques de réduction du risque de crédit et de contrepartie

EXPOSITIONS EN MÉTHODE AVANCÉE (RC3)

30/06/2020 (en millions d'euros)		Expositions non garanties - Valeur comptable	Expositions garanties - Valeur comptable	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Total prêts	829 007	257 077	138 767	104 108	14 202
2	Total titres de créance	134 870	-	-	-	-
3	**Expositions totales**	**963 877**	**257 077**	**138 767**	**104 108**	**14 202**

31/12/2019 (en millions d'euros)		Expositions non garanties - Valeur comptable	Expositions garanties - Valeur comptable	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Total prêts	712 353	232 806	119 490	96 984	16 332
2	Total titres de créance	104 549	-	-	-	-
3	**Expositions totales**	**816 903**	**232 806**	**119 490**	**96 984**	**16 332**

2.2.4.1 Techniques de réduction du risque appliquées au risque de contrepartie

Dérivés de crédit utilisés en couverture

Ces techniques sont présentées dans le chapitre « Gestion des risques », partie 2.4.II.4 page 268 « Risque de crédit – Mécanismes de réduction du risque de crédit – Utilisation de dérivés de crédit » du document d'enregistrement universel à fin 2019 de Crédit Agricole S.A.

EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT (CCR6)

30/06/2020 *(en millions d'euros)*	Couverture de dérivés de crédit		Autres dérivés de crédit
	Protection achetée	Protection vendue	
Montants notionnels	-	-	-
Contrats dérivés sur défaut sur signature unique	5 845	-	-
Contrats dérivés sur défaut indiciels	-	-	-
Contrats d'échange sur rendement total	-	-	-
Options sur crédit	-	-	-
Autres dérivés de crédit	-	-	-
TOTAL DES MONTANTS NOTIONNELS	**5 845**	**-**	**-**
Justes valeurs	-	-	-
Juste valeur positive (actif)	35	-	-
Juste valeur négative (passif)	(153)	-	-

2.2.5 Expositions sur actions du portefeuille bancaire

MONTANT DES EXPOSITIONS BRUTES ET DES VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE EN MÉTHODE NOTATION INTERNE AU 30 JUIN 2020 (CR10)

30/06/2020 **Catégories** *(en millions d'euros)*	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficients de pondération des risques	Valeurs des expositions	RWA	Exigences minimales de fonds propres
Expositions sur capital-investissement	1 014	54	190%	1 068	2 029	162
Expositions sur actions cotées	401	-	290%	401	1 164	93
Autres expositions en actions	14 849	-	370%	8 957	33 141	2 651
TOTAL	**16 265**	**54**		**10 426**	**36 334**	**2 907**

MONTANT DES EXPOSITIONS BRUTES ET DES VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE EN MÉTHODE NOTATION INTERNE AU 31 DÉCEMBRE 2019 (CR10)

31/12/2019 **Catégories** *(en millions d'euros)*	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficients de pondération des risques	Valeurs des expositions	RWA	Exigences minimales de fonds propres
Expositions sur capital-investissement	1 068	77	190%	1 145	2 175	174
Expositions sur actions cotées	515	-	290%	515	1 493	119
Autres expositions en actions	15 610	-	370%	6 267	23 189	1 855
TOTAL	**17 193**	**77**		**7 927**	**26 858**	**2 149**

2.3 Risques de marché

2.3.1 Expositions aux risques de marché du portefeuille de négociation

2.3.1.1 Emplois pondérés des expositions en méthode standard

EMPLOIS PONDÉRÉS DES EXPOSITIONS EN MÉTHODE STANDARD (MR1)

(en millions d'euros)		30/06/2020		31/12/2019	
		RWA	Exigences en fonds propres	RWA	Exigences en fonds propres
	Produits fermes				
1	Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	702	56	831	66
2	Risque sur actions (général et spécifique)	-	-	-	-
3	Risque de change	3 816	305	3 819	306
4	Risque sur produits de base	4	-	15	1
	Options				
5	Approche simplifiée	-	-	-	-
6	Méthode delta-plus	-	-	-	-
7	Approche par scénario	-	-	-	-
8	Titrisation	-	-	-	-
9	**TOTAL**	**4 523**	**362**	**4 665**	**373**

2.3.1.2 Expositions en méthode modèle interne

Emplois pondérés et exigences de fonds propres

RISQUE DE MARCHÉ DANS LE CADRE DE L'APPROCHE DU MODÈLE INTERNE (MR2-A)

(en millions d'euros)		30/06/2020		31/12/2019	
		RWA	Exigences minimales de fonds propres	RWA	Exigences minimales de fonds propres
1	**VaR (max entre les valeurs a et b)**	**3 405**	**272**	**1 743**	**139**
(a)	Mesure de la valeur en risque du jour précédent (VaRt-1)		44	-	30
(b)	Coefficient multiplicateur (mc) X la moyenne des mesures quotidiennes de la valeur en risque au cours des 60 jours ouvrables précédents (VaRavg)		272	-	139
2	**SVaR (max entre les valeurs a et b)**	**3 468**	**277**	**3 337**	**267**
(a)	Dernière mesure disponible (SVaRt-1)		53	-	50
(b)	Coefficient multiplicateur (ms) X la moyenne des mesures quotidiennes de la valeur en risque stressée au cours des 60 jours ouvrés précédents (SVaRavg)		277	-	267
3	**Risque additionnel de défaut et de migration - IRC (max entre les valeurs a et b)**	**1 835**	**147**	**1 849**	**148**
(a)	Dernière mesure disponible		81	-	65
(b)	Mesure moyenne sur 12 semaines		147	-	148
4	**Mesure globale des risques relative au portefeuille de corrélation – CRM (max entre les valeurs a, b et c)**	**-**	**-**	**-**	**-**
(a)	Dernière mesure disponible		-	-	-
(b)	Mesure moyenne sur 12 semaines		-	-	-
(c)	Niveau plancher		-	-	-
5	**TOTAL**	**8 708**	**697**	**6 930**	**554**

Valeurs résultantes de l'utilisation des modèles internes

VALEUR DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION SELON L'APPROCHE DES MODÈLES INTERNES (AMI) (MR3)

(en millions d'euros)		30/06/2020	31/12/2019
1	**VaR (10 jours, 99 %)**		
2	Valeur maximale	75	39
3	Valeur moyenne	62	31
4	Valeur minimale	40	21
5	Valeur en fin de période	44	30
6	**VaR en période de tensions (10 jours, 99 %)**		
7	Valeur maximale	84	75
8	Valeur moyenne	63	59
9	Valeur minimale	52	48
10	Fin de période	53	50
11	**Exigence de fonds propres au titre de l'IRC (99,9 %)**		
12	Valeur maximale	272	300
13	Valeur moyenne	113	114
14	Valeur minimale	62	47
15	Valeur en fin de période	62	50
16	**Exigence de fonds propres au titre du CRM (99,9 %)**		
17	Valeur maximale	-	-
18	Valeur moyenne	-	-
19	Valeur minimale	-	-
20	Valeur en fin de période	-	-
21	Plancher (méthode de mesure standard)	-	-

2.3.2 Back testing du modéle de VAR (MR4)

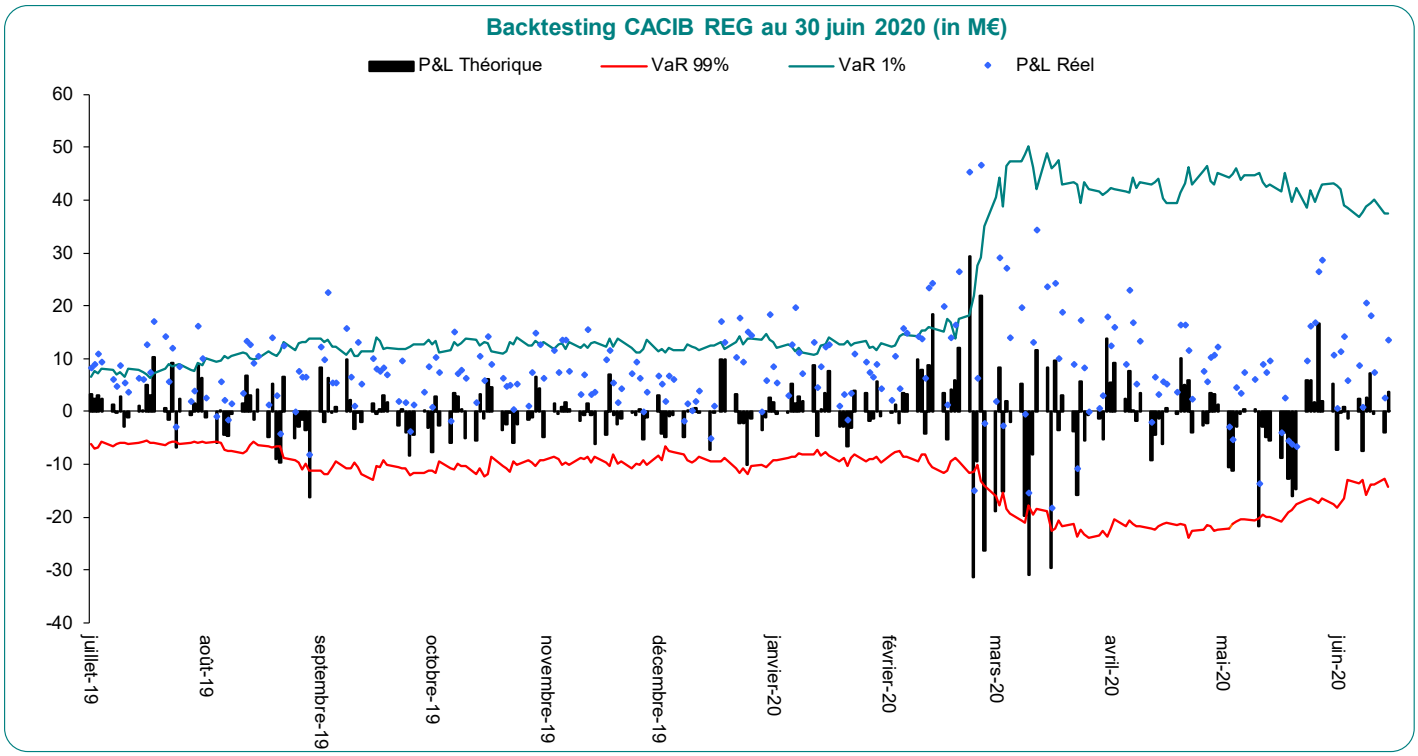

PUBLICATION DES EXPOSITIONS FAISANT L'OBJET DE MESURES APPLIQUÉES EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 – GROUPE CRÉDIT AGRICOLE (MORATOIRES SUR LES PAIEMENTS ET GARANTIES PUBLIQUES)

MODÈLE 1 – INFORMATIONS SUR LES PRÊTS ET AVANCES SOUMIS À DES MORATOIRES LÉGISLATIFS ET NON LÉGISLATIFS

Objet : Relevé de la qualité de crédit des prêts et avances soumis à des moratoires sur les remboursements de prêts appliqués en raison de la pandémie de COVID-19, conformément aux orientations de l'ABE «EBA/GL/2020/02».

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
		Valeur comptable brute							Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit							Valeur comptable brute
			Performants			Non performants				Performants			Non performants			
				Dont: expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	Dont: instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (étape 2)		Dont: expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	Dont: paiement improbable, pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours			Dont: expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	Dont: instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (étape 2)		Dont: expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	Dont: paiement improbable, pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	Entrées d'expositions non performantes
1	Prêts et avances soumis à des moratoires	51 738 993 396	51 194 499 001	867 737 255	5 053 483 652	544 494 395	496 370 109	303 799 280	-901 759 164	-744 737 875	-100 768 960	-471 894 280	-157 021 289	-140 734 667	-54 100 125	6 424 153
2	dont: ménages	3 957 202 682	3 948 010 603	64 718 919	669 569 369	9 192 080	6 454 822	2 155 080	-50 009 130	-48 356 588	-3 982 739	-39 983 892	-1 652 542	-925 299	-267 161	851 621
3	dont: garantis par des biens immobiliers résidentiels	3 178 089 350	3 173 532 946	51 456 087	518 039 561	4 556 403	4 070 008	32 998	-34 462 545	-33 787 309	-2 694 268	-30 689 808	-675 236	-542 578	-769	0
4	dont: sociétés non financières	45 965 667 960	45 434 008 134	801 731 300	4 366 630 606	531 659 826	489 781 953	301 644 201	-849 769 097	-694 400 349	-96 716 793	-430 215 181	-155 368 747	-139 809 368	-53 832 964	5 572 532
5	dont: petites et moyennes entreprises	33 465 711 264	32 973 147 608	741 255 332	3 796 173 161	492 563 656	456 995 466	277 149 203	-737 993 890	-592 283 366	-95 160 613	-387 548 146	-145 710 524	-132 274 690	-49 754 022	5 099 157
6	dont: garantis par des biens immobiliers commerciaux	10 422 560 315	10 319 674 389	278 338 529	792 248 798	102 885 925	91 596 704	50 847 780	-164 711 060	-134 344 072	-34 164 922	-94 852 103	-30 366 988	-27 183 497	-10 273 502	473 375

MODÈLE 2 – VENTILATION DES PRÊTS ET AVANCES SOUMIS À DES MORATOIRES LÉGISLATIFS ET NON LÉGISLATIFS PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE DU MORATOIRE

Objet : Relevé du volume de prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs conformément aux orientations de l'ABE «EBA/GL/2020/02», selon l'échéance résiduelle de ces moratoires.

		a	b	c	d	e	f	g	h	i
			Valeur comptable brute							
						Échéance résiduelle des moratoires				
		Nombre de débiteurs		Dont : moratoires législatifs	Dont : qui ont expiré	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 9 mois	> 9 mois ≤ 12 mois	> 1 an
1	Prêts et avances pour lesquels un moratoire a été proposé	407 727	54 456 497 013							
2	Prêts et avances soumis à des moratoires (accordés)	400 477	53 436 261 591	6 195 521 947	1 696 483 717	7 583 855 748	43 047 552 708	658 865 066	392 558 202	56 946 151
3	dont: ménages		4 803 368 717	849 362 095	846 166 035	2 206 395 487	1 666 796 507	37 914 852	11 439 388	34 656 449
4	dont: garantis par des biens immobiliers résidentiels		3 239 910 904	179 541 197	61 821 554	1 661 920 826	1 490 766 187	13 650 860	3 597 781	8 153 696
5	dont: sociétés non financières		46 816 605 537	3 579 746 049	850 153 099	5 362 506 949	39 614 414 475	586 149 126	381 092 187	22 289 701
6	dont: petites et moyennes entreprises		34 291 594 165	3 094 875 249	825 098 423	4 178 715 590	28 672 212 775	318 484 655	277 121 094	19 961 627
7	dont: garantis par des biens immobiliers commerciaux		10 589 479 850	1 267 285 434	166 919 536	1 575 082 197	8 597 582 420	188 189 154	61 393 769	312 774

MODÈLE 3 – INFORMATIONS SUR LES NOUVEAUX PRÊTS ET AVANCES ÉMIS ET FOURNIS EN VERTU DES NOUVEAUX RÉGIMES DE GARANTIE PUBLICS INTRODUITS EN RÉPONSE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

Objet : Relevé du stock de nouveaux prêts et avances émis qui sont soumis à des régimes de garantie publics introduits en réponse à la pandémie de COVID-19.

		a	b	c	d
		Valeur comptable brute		Montant maximum de garantie pouvant être pris en considération	Valeur comptable brute
			dont: renégociés	Garanties publiques reçues	Entrées d'expositions non performantes
1	**Nouveaux prêts et avances émis qui sont soumis à des régimes de garantie publics**	9 316 869 393	121 848 606		
2	dont: ménages	266 114 772			
3	dont: garantis par des biens immobiliers résidentiels	-			
4	dont: sociétés non financières	9 050 754 621	119 996 006		
5	dont: petites et moyennes entreprises	5 974 154 267			
6	dont: garantis par des biens immobiliers commerciaux	-			

COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2020

Examinés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 05 Août 2020

SOMMAIRE

CADRE GÉNÉRAL **221**
PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ 221
PARTIES LIÉES 222

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS **223**
COMPTE DE RÉSULTAT 223
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABLISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES 224
BILAN ACTIF 225
BILAN PASSIF 226
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 227
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 228

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS **230**

NOTE 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés 230

NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période 233
2.1 Crise sanitaire liée au COVID 19 233
2.2 Principales variations du périmètre de consolidation 235
2.3 Dispositif de garantie « Switch » 236
2.4 Souscription au dispositif de refinancement TLTRO III (Targeted Longer-Term Refinancing Operations) 236
2.5 Litige Échange Images Chèques 236

NOTE 3 Risque de crédit 237
3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période 237
3.2 Concentrations du risque de crédit 243

NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 251
4.1 Produits et charges d'intérêts 251
4.2 Produits et charges de commissions 251
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat 252
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres 253
4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti 253
4.6 Produits (charges) nets des autres activités 254
4.7 Charges générales d'exploitation 254
4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles 254
4.9 Coût du risque 255
4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs 255
4.11 Impôts 256
4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 257

NOTE 5 Informations sectorielles 260
5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel 261
5.2 Spécificités de l'assurance 263

NOTE 6 Notes relatives au bilan 267
6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat 267
6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres 271
6.3 Actifs financiers au coût amorti 273
6.4 Expositions au risque souverain 275
6.5 Passifs financiers au coût amorti 278
6.6 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées 279
6.7 Immeubles de placement 280
6.8 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) 281
6.9 Écarts d'acquisition 282
6.10 Provisions techniques des contrats d'assurance 284
6.11 Provisions 285
6.12 Dettes subordonnées 286
6.13 Capitaux propres 286

NOTE 7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties 289

NOTE 8 Reclassements d'instruments financiers 291

NOTE 9 Juste valeur des instruments financiers 291
9.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti 292
9.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur 295
9.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine 304

NOTE 10 Périmètre de consolidation au 30 juin 2020 305

NOTE 11 Événements postérieurs au 30 juin 2020 336

CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A..**

Depuis le 1er juillet 2012, l'adresse du siège social de la société est : 12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex France.

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416

Code NAF : 6419Z.

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumise aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 512-47 et suivants.

Crédit Agricole S.A. est enregistrée sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. À ce titre, il est soumis aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de la Banque centrale européenne et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumis à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32) à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

PARTIES LIÉES

Les parties liées à Crédit Agricole S.A. sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les principaux dirigeants du Groupe ainsi que les Caisses régionales compte tenu de la structure juridique du Groupe et de la qualité de Crédit Agricole S.A. d'organe central du réseau Crédit Agricole.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales [11] sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (notes 4.1 "Produits et charges d'intérêts", 4.2 "Produits et charges de commissions" et 6.3 "Actifs financiers au coût amorti" et 6.5 "Passifs financiers au coût amorti").

Autres conventions entre actionnaires

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

Relations entre les sociétés consolidées affectant le bilan consolidé

La liste des sociétés de Crédit Agricole S.A. est présentée en note 10 "Périmètre de consolidation au 30 juin 2020". Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 30 juin 2020 sont relatifs aux transactions avec les entités mises en équivalence pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 2 846 millions d'euros ;
- prêts et créances sur la clientèle : 2 890 millions d'euros ;
- dettes envers les établissements de crédit : 1 212 millions d'euros ;
- dettes envers la clientèle : 276 millions d'euros ;
- engagements donnés sur instruments financiers : 6 311millions d'euros ;
- engagements reçus sur instruments financiers : 5 923 millions d'euros.

Les effets des transactions réalisées avec ces entités sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

1 A l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est consolidée en intégration globale.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)		Notes	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Intérêts et produits assimilés		4.1	12 340	25 107	12 993
Intérêts et charges assimilées		4.1	(6 629)	(13 663)	(7 255)
Commissions (produits)		4.2	5 247	10 556	5 348
Commissions (charges)		4.2	(3 268)	(6 500)	(3 557)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		4.3	(5 557)	17 082	10 487
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction			1 171	4 730	2 681
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat			(6 728)	12 352	7 806
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		4.4	337	162	113
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables			287	47	42
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)			50	115	71
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		4.5	3	(9)	2
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			-	-	-
Produits des autres activités		4.6	21 480	41 042	22 089
Charges des autres activités		4.6	(14 283)	(53 180)	(29 968)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition		5.2	427	(445)	(248)
Produit net bancaire			**10 097**	**20 152**	**10 004**
Charges générales d'exploitation		4.7	(6 140)	(11 713)	(5 980)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		4.8	(533)	(1 048)	(494)
Résultat brut d'exploitation			**3 424**	**7 391**	**3 530**
Coût du risque		4.9	(1 463)	(1 256)	(582)
Résultat d'exploitation			**1 961**	**6 135**	**2 948**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			179	352	193
Gains ou pertes nets sur autres actifs		4.10	87	54	22
Variations de valeur des écarts d'acquisition		6.9	-	(589)	-
Résultat avant impôt			**2 227**	**5 952**	**3 163**
Impôts sur les bénéfices		4.11	(347)	(456)	(880)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		6.6	(1)	(38)	8
Résultat net			**1 879**	**5 458**	**2 291**
Participations ne donnant pas le contrôle			287	614	306
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE			**1 592**	**4 844**	**1 985**
Résultat par action (en euros) [1]	(en euros)	6.13	**0,473**	**1,482**	**0,609**
Résultat dilué par action (en euros) [1]	(en euros)	6.13	**0,473**	**1,482**	**0,609**

[1] Correspond au résultat y compris Résultat net d'impôt des activités abandonnées

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABLISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Résultat net		**1 879**	**5 458**	**2 291**
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	40	(162)	(124)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre [1]	4.12	91	(74)	(51)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables [1]	4.12	(129)	53	86
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	**2**	**(183)**	**(89)**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	**7**	**(30)**	**(2)**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	**11**	**71**	**79**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	**(4)**	**8**	**2**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.12	**-**	**3**	**3**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.12	**16**	**(131)**	**(7)**
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	(118)	301	71
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	(198)	1 189	1 482
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	539	361	504
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	4.12	(427)	434	241
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	**(204)**	**2 285**	**2 298**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	**(120)**	**9**	**-**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	**(138)**	**(481)**	**(624)**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	**1**	**1**	**2**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.12	**-**	**(12)**	**(12)**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.12	**(461)**	**1 802**	**1 665**
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4.12	**(445)**	**1 671**	**1 658**
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		**1 434**	**7 129**	**3 949**
Dont part du Groupe		1 205	6 464	3 626
Dont participations ne donnant pas le contrôle		229	665	323

[1] Dont l'impact du transfert en réserves d'éléments non recyclables de +1 million d'euros.

BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Caisse, banques centrales		156 484	93 079	64 337
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	430 941	399 477	398 256
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		267 004	230 721	246 898
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		163 937	168 756	151 358
Instruments dérivés de couverture		23 149	19 368	21 371
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 - 6.2	261 760	261 321	263 293
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		259 304	258 803	260 115
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		2 456	2 518	3 178
Actifs financiers au coût amorti	3 - 6.3	1 006 903	906 280	871 453
Prêts et créances sur les établissements de crédit		499 783	438 581	420 022
Prêts et créances sur la clientèle		413 355	395 180	384 828
Titres de dettes		93 765	72 519	66 603
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		8 091	7 145	8 546
Actifs d'impôts courants et différés		4 649	4 300	4 173
Comptes de régularisation et actifs divers		44 629	38 349	45 273
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.6	493	475	-
Participation aux bénéfices différée		-	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		7 392	7 232	6 955
Immeubles de placement	6.7	6 600	6 576	6 514
Immobilisations corporelles	6.8	5 399	5 598	5 436
Immobilisations incorporelles	6.8	3 228	3 163	2 566
Ecarts d'acquisition	6.9	15 654	15 280	15 611
TOTAL DE L'ACTIF		**1 975 372**	**1 767 643**	**1 713 784**

BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Banques centrales		1 581	1 896	651
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	271 850	246 669	246 324
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		235 177	206 708	209 820
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		36 673	39 961	36 504
Instruments dérivés de couverture		15 558	13 293	15 344
Passifs financiers au coût amorti	6.5	1 164 792	989 962	938 756
Dettes envers les établissements de crédit	6.5	275 617	142 041	133 949
Dettes envers la clientèle	3 - 6.5	704 090	646 914	611 391
Dettes représentées par un titre	6.5	185 085	201 007	193 416
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		10 509	9 183	10 627
Passifs d'impôts courants et différés		3 855	3 766	3 115
Comptes de régularisation et passifs divers		55 644	49 285	53 881
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		488	478	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.10	351 865	356 107	348 228
Provisions	6.11	4 260	4 364	5 927
Dettes subordonnées	6.12	23 038	21 797	23 136
Total dettes		**1 903 440**	**1 696 800**	**1 645 989**
Capitaux propres	6.13	**71 932**	**70 843**	**67 795**
Capitaux propres part du Groupe		**63 894**	**62 920**	**61 216**
Capital et réserves liées		27 371	27 368	28 133
Réserves consolidées		32 475	27 865	28 234
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		2 456	2 843	2 864
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	-	-
Résultat de l'exercice		1 592	4 844	1 985
Participations ne donnant pas le contrôle		**8 038**	**7 923**	**6 579**
TOTAL DU PASSIF		**1 975 372**	**1 767 643**	**1 713 784**

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe									Participation ne donnant pas le contrôle						
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
(en millions d'euros)	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2019	**8 599**	**44 129**	**(151)**	**5 011**	**57 588**	**2 328**	**(1 105)**	**1 223**	**-**	**58 811**	**6 826**	**(114)**	**(7)**	**(121)**	**6 705**	**65 516**
Impact nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2019 retraité	**8 599**	**44 129**	**(151)**	**5 011**	**57 588**	**2 328**	**(1 105)**	**1 223**	**-**	**58 811**	**6 826**	**(114)**	**(7)**	**(121)**	**6 705**	**65 516**
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	20	-	20	-	-	-	-	20	-	-	-	-	-	20
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(7)	-	1 083	1 076	-	-	-	-	1 076	-	-	-	-	-	1 076
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2019	-	(233)	-	-	(233)	-	-	-	-	(233)	(12)	-	-	-	(12)	(245)
Dividendes versés au 1er semestre 2019	-	(1 976)	-	-	(1 976)	-	-	-	-	(1 976)	(378)	-	-	-	(378)	(2 354)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	12	-	-	12	-	-	-	-	12	6	-	-	-	6	18
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	**-**	**(2 204)**	**20**	**1 083**	**(1 101)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(1 101)**	**(384)**	**-**	**-**	**-**	**(384)**	**(1 485)**
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-**	**12**	**-**	**-**	**12**	**1 637**	**3**	**1 640**	**-**	**1 652**	**1**	**25**	**(9)**	**16**	**17**	**1 669**
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	15	-	-	15	-	(15)	(15)	-	-	1	-	(1)	(1)	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	(4)	-	-	(4)	-	4	4	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	4	-	-	4	1	-	1	-	5	(1)	1	-	1	-	5
Résultat du 1er semestre 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	1 985	1 985	306	-	-	-	306	2 291
Autres variations	-	(136)	-	-	(136)	-	-	-	-	(136)	(65)	-	-	-	(65)	(201)
Capitaux propres au 30 juin 2019	**8 599**	**41 805**	**(131)**	**6 094**	**56 367**	**3 966**	**(1 102)**	**2 864**	**1 985**	**61 216**	**6 683**	**(88)**	**(16)**	**(104)**	**6 579**	**67 795**
Augmentation de capital	55	96	-	-	151	-	-	-	-	151	-	-	-	-	-	151
Variation des titres autodétenus	-	-	23	-	23	-	-	-	-	23	-	-	-	-	-	23
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(109)	-	(960)	(1 069)	-	-	-	-	(1 069)	-	-	-	-	-	(1 069)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2nd semestre 2019	-	(238)	-	-	(238)	-	-	-	-	(238)	(15)	-	-	-	(15)	(253)
Dividendes versés au 2nd semestre 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	2	2
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	14	-	-	14	-	-	-	-	14	6	-	-	-	6	20
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	**55**	**(237)**	**23**	**(960)**	**(1 119)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(1 119)**	**(7)**	**-**	**-**	**-**	**(7)**	**(1 126)**
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-**	**(42)**	**-**	**-**	**(42)**	**89**	**(97)**	**(8)**	**-**	**(50)**	**-**	**42**	**(7)**	**35**	**35**	**(15)**
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(37)	-	-	(37)	-	37	37	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	(4)	-	-	(4)	-	4	4	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	1	-	-	1	8	(21)	(13)	-	(12)	-	(1)	-	(1)	(1)	(13)
Résultat du 2nd semestre 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	2 859	2 859	308	-	-	-	308	3 167
Autres variations	-	26	-	-	26	-	-	-	-	26	1 009	-	-	-	1 009	1 035
Capitaux propres au 31 décembre 2019	**8 654**	**41 553**	**(108)**	**5 134**	**55 233**	**4 063**	**(1 220)**	**2 843**	**4 844**	**62 920**	**7 993**	**(47)**	**(23)**	**(70)**	**7 923**	**70 843**
Affectation du résultat 2019	-	4 844	-	-	4 844	-	-	-	(4 844)	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2020	**8 654**	**46 397**	**(108)**	**5 134**	**60 077**	**4 063**	**(1 220)**	**2 843**	**-**	**62 920**	**7 993**	**(47)**	**(23)**	**(70)**	**7 923**	**70 843**
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2020 retraité	**8 654**	**46 397**	**(108)**	**5 134**	**60 077**	**4 063**	**(1 220)**	**2 843**	**-**	**62 920**	**7 993**	**(47)**	**(23)**	**(70)**	**7 923**	**70 843**
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	(14)	-	(14)	-	-	-	-	(14)	-	-	-	-	-	(14)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	(4)	(4)	-	-	-	-	(4)	-	-	-	-	-	(4)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2020	-	(229)	-	-	(229)	-	-	-	-	(229)	(14)	-	-	-	(14)	(243)
Dividendes versés au 1er semestre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(108)	-	-	-	(108)	(108)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	6	-	-	6	-	-	-	-	6	3	-	-	-	3	9
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	**-**	**(223)**	**(14)**	**(4)**	**(241)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(241)**	**(119)**	**-**	**-**	**-**	**(119)**	**(360)**
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-**	**(1)**	**-**	**-**	**(1)**	**(332)**	**31**	**(301)**	**-**	**(302)**	**-**	**(10)**	**(18)**	**(28)**	**(28)**	**(330)**
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(1)	-	-	(1)	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	(89)	3	(86)	-	(86)	-	(30)	-	(30)	(30)	(116)
Résultat du 1er semestre 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	1 592	1 592	287	-	-	-	287	1 879
Autres variations	-	11	-	-	11	-	-	-	-	11	5	-	-	-	5	16
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2020	**8 654**	**46 184**	**(122)**	**5 130**	**59 846**	**3 642**	**(1 186)**	**2 456**	**1 592**	**63 894**	**8 166**	**(87)**	**(41)**	**(128)**	**8 038**	**71 932**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole S.A.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques «Juste valeur par résultat» ou «Juste valeur par capitaux propres non recyclables» sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Résultat avant impôt		**2 227**	**5 952**	**3 163**
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		533	1 048	494
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.8 – 6.9	-	589	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		2 182	22 608	14 630
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		(301)	(608)	(378)
Résultat net des activités d'investissement		(87)	(54)	(22)
Résultat net des activités de financement		1 791	2 955	1 549
Autres mouvements		(5 666)	5 021	518
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		**(1 548)**	**31 559**	**16 791**
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		52 313	(24 679)	(11 992)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		36 457	9 461	(5 042)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(51 987)	(21 872)	(17 833)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		2 588	7 137	6 131
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence [1]		75	310	148
Impôts versés		(778)	(1 063)	(317)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		**38 668**	**(30 706)**	**(28 905)**
Flux provenant des activités abandonnées		**(12)**	**32**	**8**
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		**39 333**	**6 837**	**(8 943)**
Flux liés aux participations [2]		**(875)**	**7 229**	**(767)**
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		**(304)**	**(947)**	**(310)**
Flux provenant des activités abandonnées		**(1)**	**-**	**-**
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		**(1 180)**	**6 282**	**(1 077)**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires [3]		(332)	(2 666)	(1 517)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement [4]		5 893	4 880	3 183
Flux provenant des activités abandonnées		3	(9)	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		**5 564**	**2 206**	**1 666**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		**(701)**	**1 266**	**1 037**
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		**43 016**	**16 591**	**(7 318)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**90 776**	**74 185**	**74 185**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		91 236	66 017	66 017
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(460)	8 168	8 168
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**133 791**	**90 776**	**66 867**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		154 946	91 236	63 684
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(21 155)	(460)	3 183
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		**43 016**	**16 591**	**(7 318)**

* Composé du solde net du poste "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.5 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

[1] Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence :Au 30 juin 2020, ce montant comprend le versement des dividendes des sociétés de l'assurance pour 61 millions d'euros, des filiales d'Amundi pour 10 millions d'euros et 5 millions d'euros pour Crédit Agricole S.A.

[2] Flux liés aux participations :
Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation.
- L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 30 juin 2020 s'établit à -448 millions d'euros. Les principales opérations concernent l'acquisition de Sabadell Asset Management pour -424 millions d'euros, la prise de contrôle à hauteur de 100% de Ménafinance pour -29 millions d'euros de trésorerie nette acquise et l'acquisition de titres des sociétés mises en équivalence dont Korian pour -17 millions d'euros.
- Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à -427 millions d'euros dont -293 millions d'euros réalisés dans le cadre des investissements de l'assurance et -72 millions d'euros liés à la création de BOC Wealth Management.

[3] Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires :
Ce montant correspond principalement à - 339 millions d'euros de dividendes, hors dividendes payés en actions, versés par le groupe Crédit Agricole. Ils se décomposent de la manière suivante :
- Dividendes versés par les filiales aux Participations ne donnant pas le contrôle pour -108 millions d'euros, et
- Intérêts, assimilables à des dividendes, sur les instruments financiers à durée indéterminée assimilés à des capitaux propres pour -229 millions d'euros.
Ce montant comprend également les émissions et remboursements d'instruments de capitaux propres pour +20 millions euros.

[4] Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement :
Au 30 juin 2020, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à +14 757 millions d'euros et les remboursements à -7 631 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à +2 198 millions d'euros et les remboursements à -1 482 millions d'euros.
Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires pour -1 789 millions d'euros.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2020 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2019 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2020 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2020.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement aux références au Cadre Conceptuel dans les normes IFRS	6 décembre 2019 (UE 2019/2075)	1er janvier 2020	Oui
IAS 1/IAS 8 Présentation des états financiers Définition de la matérialité	10 décembre 2019 (UE 2019/2104)	1er janvier 2020	Oui
Amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers Réforme des taux d'intérêt de référence	15 janvier 2020 (UE 2020/34)	1er janvier 2020 [1]	Oui
Amendement à IFRS 3 Regroupements d'entreprises Définition d'une activité	21 avril 2020 (UE 2020/551)	1er janvier 2020	Oui

1 Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers sur la réforme des taux d'intérêt de référence à compter du 1er janvier 2019.

Réforme IBOR

Le groupe Crédit Agricole, en tant qu'utilisateur d'indices critiques, est fortement sensibilisé à l'importance des indices de référence et aux enjeux relatifs à leur évolution qui s'opère dans le cadre des réformes en cours.

Le projet « Benchmarks » du Crédit Agricole pilote la transition des indices de référence pour le Groupe, soit de manière proactive par anticipation du remplacement des indices de référence soit en prévoyant l'activation de clauses de fallback robustes existantes ou à insérer dans les contrats. Ainsi, il vise à coordonner les entités du Groupe pour préparer l'ensemble des métiers et accompagner nos clients dans les transitions vers les nouveaux taux de référence. Ce projet veille également à la mise en conformité des entités du groupe Crédit Agricole avec la BMR (Benchmark Regulation).

Suite aux travaux de cartographie recensant nos expositions et contrats, les principaux indices auxquels les relations de couverture du Groupe sont exposées sont les indices critiques tels que définis par la BMR (Eonia, Euribor, Libor USD, Libor GBP, Libor JPY, Libor CHF, Libor EUR, Wibor, Stibor).

S'agissant de la transition Eonia-€STR, les termes précis ont été déterminés par le groupe de travail de la BCE sur les taux sans risque pour l'euro. L'Eonia disparaitra le dernier jour de sa publication, soit le 3 janvier 2022. Pour les autres indices, des travaux de place, avec le support des autorités, avancent dans la détermination des méthodologies pour les remplacer par des taux alternatifs calculés à partir des taux sans risque « Risk-Free Rate / RFR » et pour préconiser les clauses de fallback à insérer dans les contrats. Les associations de marché telles que ISDA et LMA œuvrent également dans cette direction. A ce stade, ces travaux n'ont pas tous été conclusifs et il existe encore des incertitudes sur les choix méthodologiques / conventions exacts qui seront retenus ainsi que les calendriers précis.

Afin que les relations de couvertures affectées par cette réforme des taux d'intérêt de référence puissent se poursuivre malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'UE le 15 janvier 2020.

Le Groupe appliquera ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture, principalement ceux liés à l'Eonia, l'Euribor et les taux Libor (USD, GBP, CHF, JPY), peuvent en bénéficier au 30 juin 2020.

Au 30 juin 2020, le recensement des instruments de couverture impactés par la réforme et sur lesquels subsistent des incertitudes fait apparaître un montant nominal de 615 milliards d'euros.

Durée des contrats de location IFRS 16 - Décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019

L'IFRS IC a été saisi lors du premier semestre 2019 d'une question relative à la détermination de la durée exécutoire pour la comptabilisation des contrats de location sous IFRS 16, notamment pour deux types de contrats de location :

- Les contrats de location sans échéance contractuelle, résiliables par chacune des parties sous réserve d'un préavis ;
- Les contrats renouvelables par tacite reconduction (sauf résiliation par l'une des parties), et sans aucune pénalité contractuelle due en cas de résiliation.

Lors de sa réunion du 26 novembre 2019, l'IFRS IC a rappelé qu'en application d'IFRS 16 et de manière générale, un contrat de location n'est plus exécutoire lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en s'exposant tout au plus à une pénalité négligeable, et a clarifié que pour déterminer la durée exécutoire, tous les aspects économiques du contrat doivent être pris en compte et que la notion de pénalité s'entend au-delà des indemnités de résiliation contractuelles et inclut toute incitation économique à ne pas résilier le contrat.

Cette décision constitue un changement de méthode dans les approches retenues par le Groupe dans la détermination de la durée des contrats de location, et va au-delà des cas particuliers sur lesquels l'IFRS IC a été interrogé, comme rappelé par l'AMF dans ses recommandations au 31 décembre 2019. En effet, la détermination de la durée du contrat à retenir pour l'évaluation du droit d'utilisation et de la dette de loyers s'effectue en application d'IFRS 16 au sein de cette période exécutoire. Par ailleurs, l'application d'une nouvelle méthode suite à une décision définitive de l'IFRS IC est de manière générale d'application rétrospective et impose au Groupe de revoir les durées retenues à la transition IFRS 16 et pour l'exercice 2019.

Dès la publication de cette décision définitive de l'IFRS IC, et dans le but de se mettre en conformité pour la clôture du 31 décembre 2020, le groupe Crédit Agricole a initié un projet intégrant les fonctions comptables, finances, risques et informatiques, et se décomposant en 3 volets :

- 1er volet : identification des contrats impactés par la décision de l'IFRS IC ;
- 2e volet : évaluation des impacts comptables et prudentiels de la décision de l'IFRS IC relative à la durée des contrats de location ;
- 3e volet : mise en conformité des systèmes d'information et intégration des impacts dans les comptes consolidés.

Le Groupe a notamment identifié les types de contrat de location comme étant impactés par cette décision :

- Contrats de location immobilière relevant du régime français des baux commerciaux : le Groupe applique le relevé de conclusions de l'ANC du 16 février 2018 indiquant que « au plan comptable, il n'existe pas d'option de renouvellement au terme du bail et la période pendant laquelle le contrat est exécutoire est généralement de 9 ans (la période non-résiliable étant alors de 3 ans) ». Le Groupe a prévu d'analyser, au cours du second semestre 2020, les effets sur les baux commerciaux proches du terme des 9 ans au regard du relevé de conclusions de l'ANC relatif à l'application de la norme IFRS 16 publié courant juillet 2020 en remplacement de celui du 16 février 2018. Au 31 décembre 2019, le Groupe était engagé sur 775 baux commerciaux français.
- Contrats de location immobilière relevant du régime français des baux commerciaux en situation de tacite prolongation : la durée exécutoire de ces contrats étant inférieure à 12 mois antérieurement à la décision de l'IFRS IC, ces contrats relevaient de l'exemption de transition prévue par IFRS 16 au titre des contrats dont la durée résiduelle en date d'application est inférieure à douze mois. En cas d'allongement de la durée exécutoire en application de la décision de l'IFRS IC et d'un allongement en conséquence de la durée de location au-delà de 12 mois, ces contrats devront être réintégrés aux droits d'utilisation et aux dettes locatives comptabilisés à la transition IFRS 16 au 1er janvier 2019. Au 31 décembre 2019, le Groupe était engagé sur 920 contrats de ce type.
- Autres contrats toute juridiction confondue : le Groupe procède au recensement exhaustif des contrats dont la durée de location au sens d'IFRS 16 serait modifiée par la décision de l'IFRS IC. Ces analyses sont réalisées au cas par cas, en fonction de la documentation contractuelle et des dispositions légales en vigueur les concernant.

Dans le cadre de la préparation des comptes au 30 juin 2020, le Groupe n'a pas pris en considération cette décision dans les états financiers au 30 juin 2020 afin de disposer du temps nécessaire pour analyser de manière exhaustive les conséquences comptables de cette décision.

NORMES PUBLIÉES PAR L'IASB MAIS NON ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE AU 30 JUIN 2020

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2020 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2020.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17.

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance publiée en mai 2017 remplacera la norme IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

La norme IFRS 17 définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. De 2017 à 2019, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme pour les filiales assurance du Groupe. Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre se poursuivent en 2020.

Par ailleurs, plusieurs amendements publiés par l'IASB sont applicables sous réserve de leur adoption par l'Union européenne :

Amendements	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
IFRS 16 Contrats de location Concessions de loyers liées au Covid-19	1er juin 2020
IFRS 4 Contrats d'assurance Extension d'exemption d'appliquer IFRS 9	1er janvier 2021
IAS 16 Immobilisations corporelles Produits de la vente avant l'utilisation prévue	1er janvier 2022
IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire	1er janvier 2022
Améliorations annuelles Cycle 2018-2020 – IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière – IFRS 9 Instruments financiers – IFRS 16 Contrats de location – IAS 41 Agriculture	1er janvier 2022
IFRS 3 Regroupements d'entreprises Références au cadre conceptuel	1er janvier 2022
IAS 1 Présentation des états financiers Classification des passifs courants et passifs non courants	1er janvier 2023

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019 de Crédit Agricole S.A. et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de Crédit Agricole S.A. sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-options, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 10 “Périmètre de consolidation au 30 Juin 2020”.

2.1 CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID 19

Dans le contexte de la crise sanitaire liée au COVID19, le Groupe Crédit Agricole s’est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d’accompagner ses clients dont l’activité serait impactée par le Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l’économie.

2.1.1 Prêts Garantis par l’État (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, …), en complément des mesures déjà annoncées (report d’échéances, procédures accélérées d’examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de prêts garantis par l’État.

Ces financements prennent la forme d’un prêt sur 12 mois, avec la faculté pour l’emprunteur de l’amortir sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans.

L’offre Groupe pour la première année se présente sous la forme d’un prêt à taux zéro ; seul le coût de la garantie est refacturé (via une commission payée par le client) conformément aux conditions d’éligibilité définies par l’État pour bénéficier de la garantie.

Ces prêts peuvent atteindre jusqu’à 3 mois de chiffre d’affaires, permettant ainsi aux entrepreneurs d’avoir accès au financement nécessaire pour traverser la période actuelle très perturbée.

Ces prêts, pour une grande majorité, appartiennent à un modèle de gestion « Collecte » et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc pour l’essentiel enregistrés au coût amorti.

Au 30 juin 2020, le montant des prêts garantis par l’État octroyés à la clientèle par Crédit Agricole S.A., en France, s’élève à 7,8 milliards d’euros

2.1.2 Report d’échéance sur concours octroyés aux clients

Le Groupe s’est associé à l’initiative de place des banques françaises, avec la coordination de la Fédération des Banques Françaises (FBF), pour offrir un report des échéances des prêts en cours jusqu’à 6 mois pour la clientèle des Entreprises et des Professionnels, sans coûts additionnels.

La mise en œuvre d’un tel report des échéances sans pénalité ni frais additionnels et avec maintien du taux contractuel sur une durée maximale de 6 mois implique que seuls les intérêts intercalaires seront perçus après le report sur la durée restante du crédit et hors frais de garantie éventuels de la Banque Publique d’Investissement.

Tel que proposé par le Groupe, le report des échéances implique :

- Soit un allongement de durée du prêt si le client souhaite conserver ses échéances initiales de prêt
- Soit une augmentation de ses échéances après la pause si le client souhaite garder sa durée initiale.

Ce report d’échéance se traduit par un décalage dans le temps des échéances initiales à percevoir.

Au 30 juin 2020, le montant des échéances clientèles non contractuelles bénéficiant de ce report, en France s’élève à 2,85 milliards d’euros au niveau du Crédit Agricole S.A.

2.1.3 Impacts de ces mesures sur le risque de crédit

Conformément à la communication de l’IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l’importance de l’exercice du jugement dans l’application des principes d’IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Ce report d’échéance n’a pas systématiquement comme conséquence une remise en cause de la situation financière des clients. Il n’y a pas automatiquement d’augmentation du risque de contrepartie. Les modifications du contrat ne peuvent généralement pas être considérées comme des évolutions liées à des cas de restructurations pour difficultés financières.

Ce report n’a donc pour conséquence ni le basculement mécanique de l’encours dont la dépréciation est fondée sur les pertes attendues de crédits sur 12 mois (Bucket 1) vers une comptabilisation de la dépréciation des pertes attendues à maturité (Bucket 2), ni le passage automatique des encours vers la catégorie douteux (Bucket 3).

De même, le calcul du montant des pertes attendues doit s’effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

2.1.4 Évaluation du risque de crédit

Dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, le Groupe a revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l’estimation du risque de crédit.

Informations sur les scenarios macroéconomiques retenus

Le groupe a utilisé trois scénarios principaux pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS9 avec des projections à l’horizon 2022.

Ces trois scénarios intègrent des hypothèses différenciées quant aux impacts de la crise du Covid-19 sur l’économie, fonctions du caractère plus ou moins rapide et complet du retour à la normale de la mobilité, de l’activité et de la consommation, et dépendant en grande partie des évolutions sanitaires, aujourd’hui encore très incertaines. La solidité de la confiance des agents économiques est également décisive : selon les anticipations sur le plan sanitaire, économique et de l’emploi, elle conduit à des comportements d’attentisme et de précaution plus ou moins marqués qui déterminent en conséquence la propension des ménages à consommer l’épargne abondante accumulée durant le confinement et la capacité des entreprises à engager des investissements. L’ampleur, l’efficacité et le calendrier des mesures de soutien de relance gouvernementales ont également un impact important sur l’évolution de l’activité.

Le premier scénario décrit une sortie de crise graduelle mais pas synchronisée, car le retour à une parfaite mobilité s’opère à des rythmes différenciés selon les pays. Il suppose qu’il n’y a pas véritablement de deuxième vague de l’épidémie

Après une phase de confinement stricte en France et en zone euro (mars-mai), s’opère un déconfinement progressif (mai-juin) et une reprise de l’activité dans la plupart des secteurs. Des contraintes liées au respect des règles sanitaires et à des mesures restrictives subsistent dans

certains secteurs. Les restrictions d'activité et de mobilité ont produit un double choc, sur l'offre et sur la demande, qui a entraîné une chute violente de l'activité sur la période de confinement. De manière largement mécanique, le rebond, amorcé à l'articulation des deuxième et troisième trimestre 2020 du fait de la levée des contraintes, est très marqué durant l'été.

Grâce à des conditions sanitaires largement améliorées et la menace d'un retour en force du virus écartée, la confiance ainsi retrouvée des ménages conduit à un rattrapage important de la consommation en biens permis par l'utilisation du surplus d'épargne « forcée » constitué pendant la période de confinement. La dégradation des capacités de production reste très limitée grâce aux mesures de soutien, ce qui permet de préserver l'emploi et le revenu des ménages. La fin de l'incertitude et une meilleure visibilité sur leurs débouchés permet également aux entreprises de reprendre plus rapidement leurs investissements. Cela se traduit par une récession très marquée en 2020 en moyenne annuelle (-7% en France) et une croissance qui reste solide en 2021 et 2022 (respectivement de +7,3% et +1,8%), avec la majeure partie du rattrapage de l'activité effectuée néanmoins en 2020. Ainsi le PIB réel de 2022 dépasse de 1,6% son niveau de 2019.

Grâce aux mesures de soutien, destinées à contenir les effets récessifs et les difficultés financières des agents économiques, l'impact sur le chômage en France reste limité.

Dans ce contexte, l'inflation reste très faible et atteint seulement 1% en moyenne en 2022 en France (0,3% en 2020 et 0,6% en 2021).

En conséquence, la BCE maintient durablement une politique résolument accommodante, afin de maintenir des conditions financières et de liquidité favorables et éviter toute fragmentation de la zone euro. Ainsi, les taux d'intérêt restent durablement très bas. Cela, combiné au signal fort que constitue le lancement du fonds de relance européen financé par des émissions communes, permet de contenir les écarts des taux souverains européens avec le Bund allemand. L'OAT 10 ans reste environ 50 points de base au-dessus du Bund.

Le deuxième scénario implique une chute de l'activité dont le chiffrage se révèle finalement plus négatif au deuxième trimestre, et une récupération moins rapide de l'économie sur la fin de l'année 2020

Par la suite, une reprise graduelle, encore solide début 2021, puis qui se modère progressivement, permet de retrouver le niveau d'activité de 2019 à la fin de l'année 2022.

Le profil très contrasté de l'évolution de l'activité en 2020, conduit en France à une reprise graduelle de la production aux 3ème et 4ème trimestres 2020. On observe un recul du PIB légèrement plus fort que dans le scénario n°1 (-7,2% dans le cas de la France) suivi d'une reprise marquée en 2021 et 2022 (hausse du PIB respectivement + 5,9% et +1,5%).

Le troisième scénario est caractérisé par un repli de l'activité un peu plus fort au deuxième trimestre et une sortie de crise très poussive

La résurgence de l'épidémie conduit à un reconfinement général, désormais peu probable, de deux mois à l'automne et la levée des restrictions s'opère progressivement sur la fin 2020. Au total, les périodes de déconfinement ne sont pas assez durables pour permettre un retour à la normale. L'activité ne se redresse que partiellement au cours des périodes trop brèves de déconfinement. Les ménages adoptent des comportements de précaution et conservent leur épargne aux dépens de la consommation et, faute de visibilité sur leurs débouchés, les entreprises retardent leurs investissements. En France, le PIB se contracte d'environ -15% en moyenne annuelle en 2020. La reprise graduelle est différée courant 2021 mais le niveau tendanciel d'activité est grevé par une hausse plus forte du chômage et la destruction de capacités de production, malgré des mesures de soutien, très lourdes sur les finances publiques. Le PIB français affiche néanmoins des taux de croissance élevés en 2021 et 2022 (+6,6% et +8% respectivement), en raison d'effets de base favorable fin 2020 et début 2021. En 2022, l'activité reste inférieure de plus de 2% à son niveau de 2019.

Mesures de soutien : A noter que le processus de projection des paramètres de risque a été révisé afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections. Cette révision a pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise et de la diffuser sur une période plus longue (3 ans).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

Scénarios filières et locaux : Comme indiqué ci-dessus, des compléments sectoriels établis au niveau local (« forward looking local ») par certaines entités du Groupe peuvent compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

En intégrant les forward looking locaux, la part des provisions B1/B2 d'une part (provisionnement des encours sains) et des provisions B3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) représentent respectivement 24 % et 76 % du stock total de provisions au 30/06/2020.

En terme de coût du risque, la part des dotations nettes de reprises de provisions B1/B2 représente 31% du coût du risque au 30/06/2020 contre 69% pour la part B3.

Analyses de sensibilité des montants d'ECL

A titre d'exemple, une baisse de 10 points de la pondération du scénario 1 dans les calculs au 30/06/2020 au profit du scénario 3, sensiblement plus défavorable, entraînerait une évolution du stock de ECL au titre du « forward looking central » de l'ordre de 5 % du stock d'ECL total. Toutefois, une telle évolution de pondération n'aurait pas nécessairement d'incidence significative en raison d'ajustements au titre du « forward looking local » qui pourraient en atténuer l'effet.

2.1.5 Décision concernant le dividende 2019

Le 27 mars 2020, la Banque Centrale Européenne a émis des recommandations demandant aux banques sous sa supervision de ne pas verser de dividendes tant que perdure la crise du coronavirus, et ce jusqu'à « au moins début octobre 2020 ».

Ce délai apparaît incompatible avec le code du commerce, qui prescrit un paiement du dividende annuel au plus tard le 30 septembre.

Dans ces conditions, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., consulté par écrit le 1er avril 2020 en application des dispositions légales sur le fonctionnement des organes délibérant durant l'épidémie de Covid-19, a décidé de ne pas proposer à l'Assemblée Générale du 13 mai 2020 la distribution d'un dividende initialement fixé à 0,70 euros par action au titre de l'exercice 2019, et d'affecter à un compte de réserves l'intégralité du résultat de l'année 2019.

Le 28 juillet 2020, la BCE a prolongé ses recommandations de ne pas verser de dividendes jusqu'en janvier 2021.

2.1.6 Dispositif mutualiste de soutien aux professionnels

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19, et dans le but d'accompagner et d'aider les professionnels à traverser cette crise, le Groupe Crédit Agricole a pris la décision, le 22 avril 2020, de mettre en œuvre un dispositif inédit de soutien pour tous ses assurés ayant souscrit une assurance multirisque professionnelle avec perte d'exploitation.

Ce dispositif mutualiste de soutien conduit à verser une somme correspondant à une estimation forfaitaire de la perte de revenus du secteur économique concerné pendant la période.

Au 30 juin 2020, dans le cadre de ce dispositif, une somme de 237,5 millions d'euros a été versée aux assurés professionnels du groupe dont :

- 231,5 millions d'euros supportés par le groupe Crédit Agricole :
  - 96,5 millions d'euros supportés par Pacifica ;
  - 96,5 millions d'euros supportés par les Caisses régionales et LCL ;
  - 38,5 millions d'euros supportés par la Médicale de France.
- 6 millions d'euros hors groupe supportés par les agents généraux de la Médicale de France.

2.2 PRINCIPALES VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.2.1 Acquisition de Sabadell Asset Management par Amundi

Le 21 janvier 2020, Amundi et Banco Sabadell ont annoncé la signature d'un partenariat stratégique d'une durée de 10 ans portant sur la distribution de produits de gestion d'actifs dans le réseau de Banco Sabadell en Espagne.

La combinaison de la forte implantation régionale du réseau de Banco Sabadell et de l'offre complète d'Amundi en produits et solutions d'épargne crée un potentiel significatif de développement en Espagne entre les deux partenaires.

Dans ce cadre, Amundi acquiert l'intégralité du capital de Sabadell Asset Management, filiale de gestion d'actifs de Banco Sabadell avec 22 Mds€ d'actifs sous gestion au 31/12/2019.

Le 30 juin 2020, l'ensemble des autorisations réglementaires nécessaires à la réalisation de cette opération ayant été obtenues, Amundi a acquis l'intégralité du capital de Sabadell Asset Management pour un prix d'achat en numéraire de 430 millions d'euros. Un complément de prix pouvant aller jusqu'à 30 millions d'euros pourrait être payable d'ici 2024.

Cette acquisition, exclusivement financée par le capital excédentaire d'Amundi, a généré la comptabilisation d'un goodwill de 335 millions d'euros dans les comptes du Groupe Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2020.

Conformément à IFRS 3R, le goodwill présenté dans cette note est une évaluation préliminaire et pourrait faire l'objet d'une réévaluation au cours de l'année à venir.

2.2.2 Acquisition complémentaire de titres Menafinance par Crédit Agricole Consumer Finance

Suite au renouvellement pour 10 ans de son partenariat avec le Groupe FNAC DARTY intervenu en mars 2020, Crédit Agricole Consumer Finance a décidé de prendre le contrôle de Menafinance, entité portant les crédits à la consommation de la clientèle Darty. Cette entité était jusqu'alors sous le contrôle conjoint des deux partenaires et consolidée jusque-là selon la méthode de la mise en équivalence dans le groupe Crédit Agricole S.A.

Ainsi, le 30 juin 2020, Crédit Agricole Consumer Finance acquiert les 50% du capital de Menafinance détenu par le groupe FNAC DARTY, soit 185 358 actions Menafinance pour un montant total de 29,3 millions d'euros.

A l'issue de cette opération, Menafinance est détenue à 100% par Crédit Agricole Consumer Finance et est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans le groupe Crédit Agricole S.A.

Conformément à la norme IFRS 3R, cette acquisition complémentaire impacte positivement le résultat part du Groupe à hauteur de 12,6 millions d'euros au titre de la revalorisation des titres antérieurement détenus. De plus, elle génère la comptabilisation d'un goodwill de 25,2 millions d'euros dans les comptes du groupe Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2020.

2.2.3 Projet de cession de Crédit Agricole Bank Romania (IFRS 5)

Crédit Agricole Bank Romania est une filiale contrôlée à 100% par Crédit Agricole S.A..

Courant 2019, Crédit Agricole S.A. s'est engagé dans un processus de mise en vente de Crédit Agricole Bank Romania.

Les actifs et les passifs de Crédit Agricole Bank Romania ont ainsi été reclassés en IFRS5 dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019.

Au 30 juin 2020, le projet de cession reste inchangé. Des négociations sont en cours avec de potentiels acquéreurs.

Crédit Agricole Bank Romania est donc maintenue en IFRS5 dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. au 30 juin 2020 pour un montant de 493 millions d'euros en Actifs non courants destinés à être cédés et pour un montant de 488 millions d'euros en Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.

Le résultat net est classé en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession pour un montant de -1 million d'euros.

2.3 DISPOSITIF DE GARANTIE « SWITCH »

Le mécanisme de garantie "Switch" correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

2.3.1 Démantèlement de 35% du dispositif de garantie « Switch »

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 2 mars 2020, 35% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le débouclage partiel de cette opération intragroupe vient renforcer la capacité bénéficiaire de Crédit Agricole S.A. avec un impact relutif de 58 millions d'euros en 2020. Il s'inscrit dans le cadre de l'objectif du Plan moyen terme de déboucler 50% du switch d'ici 2022.

Cette opération s'est traduite, pour les Caisses régionales, par une baisse des engagements donnés de 35% (soit 3,2 milliards d'euros) et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A. de 35% (soit environ 1 milliard d'euros).

Cette opération n'a aucun impact au niveau des résultats et ratios de solvabilité du Groupe Crédit Agricole.

2.3.2 Déclenchement du dispositif de garantie « Switch »

Le dispositif de garantie « Switch » porte sur la Valeur de Mise en Equivalence ajustée de Crédit Agricole Assurances. Elle est activée en cas de baisse de celle-ci sur un semestre.

En cas d'activation, l'appel en garantie conduit les Caisses Régionales à verser à Crédit Agricole S.A. le produit de la baisse semestrielle de la valeur de mise en équivalence ajustée par le taux de couverture qui s'établit depuis le 2 mars 2020, date de débouclement de 35% de cette garantie, à 44,51%.

Au 30 juin 2020, une baisse de 147 millions d'euros, de la valeur de mise en équivalence estimée ajustée de Crédit Agricole Assurances est observée au titre du 1er semestre 2020. Elle entraîne le déclenchement du mécanisme de garantie à hauteur de 65,4 millions d'euros. Cela se traduit dans les comptes du Groupe Crédit Agricole S.A., par la comptabilisation en résultat d'un produit en coût du risque de 65,4 millions d'euros.

La valeur définitive de mise en équivalence ajustée de Crédit Agricole Assurances sera connue au troisième trimestre 2020. Dès lors, l'indemnité sera ajustée et perçue par Crédit Agricole S.A. par prélèvement sur le dépôt de garantie des Caisses régionales qui sera aussitôt reconstitué par un versement de fonds.

2.4 SOUSCRIPTION AU DISPOSITIF DE REFINANCEMENT TLTRO III (TARGETED LONGER-TERM REFINANCING OPERATIONS)

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars et avril 2020 en lien avec la situation COVID-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits, appliquée sur la maturité de 3 ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021. Le groupe Crédit Agricole estime que le taux de croissance cible des crédits sera atteint.

Le groupe Crédit Agricole a recours à la facilité TLTRO III de la BCE pour soutenir l'activité crédit et pour bénéficier d'un coût de funding compétitif. En juin 2020, le groupe Crédit Agricole S.A. a emprunté 88 milliards d'euros au titre du TLTRO III, et remboursé des tirages TLTRO II (partiellement) et LTRO.

2.5 LITIGE ÉCHANGE IMAGES CHÈQUES

La Cour d'appel de Paris, dans son arrêt du 21 décembre 2017, a confirmé la décision de l'Autorité de la Concurrence (ADLC) qui avait sanctionné en 2010 les principales banques françaises pour entente dans la détermination des tarifs et conditions liées aux chèques remis à l'encaissement.

Comme les autres banques parties à cette procédure, le Groupe Crédit Agricole s'était pourvu en cassation.

La Cour de cassation a donné raison aux banques dans le dossier EIC (Échange Image chèque) par un arrêt du 29 janvier 2020 et a renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

Cette décision remet l'affaire et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant l'arrêt la Cour d'appel du 21 décembre 2017. Les banques sont donc de nouveau soumises à la décision défavorable de l'Autorité de la Concurrence du 20 septembre 2010.

En pratique, la décision de la Cour de cassation a pour conséquence pour Crédit Agricole S.A. d'être appelé à reverser au Trésor Public la différence entre l'amende prononcée par l'Autorité de la Concurrence en septembre 2010 (82,9 M€) et l'amende réduite prononcée par la Cour d'appel de Paris en décembre 2017 (76,6 M€), soit la somme de 6,4 M€.

Sur le même principe que l'amende payée en décembre 2017, ce complément de charge est partagé à parité entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales et comptabilisé dans les comptes consolidés au 30 juin 2020.

NOTE 3 Risque de crédit

(Cf. Chapitre "Facteurs de risque – Risque de crédit")

3.1 VARIATION DES VALEURS COMPTABLES ET DES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR LA PÉRIODE

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
(en millions d'euros)	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 Décembre 2019	**72 170**	**(27)**	**380**	**(12)**	**23**	**(15)**	**72 572**	**(53)**	**72 519**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	**(10)**	**-**	**(1)**	**-**	**11**	**-**	**-**	**-**	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(9)	-	9	-	-		-	-	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-		-	-	
Transferts vers Bucket 3 [1]	(1)	-	(10)	-	11	-	-	-	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	**72 160**	**(27)**	**379**	**(12)**	**34**	**(15)**	**72 573**	**(54)**	**72 519**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**20 713**	**(21)**	**(10)**	**8**	**(1)**	**(8)**	**20 702**	**(21)**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, renégociation [2]	43 274	(17)	347	-	-		43 621	(17)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(22 024)	6	(357)	8	-	-	(22 381)	14	
Passages à perte						-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(5)	-	-	-	-	-	(5)	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(5)		-		(9)	-	(14)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	(537)	-	-	-	(1)	1	(538)	1	
Total	**92 873**	**(48)**	**369**	**(4)**	**33**	**(23)**	**93 275**	**(75)**	**93 200**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) [3]	565		-		-		565		
Au 30 juin 2020	**93 438**	**(48)**	**369**	**(4)**	**33**	**(23)**	**93 840**	**(75)**	**93 765**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

[1] Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3. Les principes de provisionnement des buckets sont présentés dans les « Principes et méthodes comptables » du groupe et dans le chapitre "Facteurs de risque – Risque de crédit".

[2] Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

[3] Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif).

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
(en millions d'euros)	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 Décembre 2019	**103 931**	**(27)**	**26**	**-**	**505**	**(389)**	**104 464**	**(416)**	**104 048**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	**(20)**	**-**	**20**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(20)	-	20	-			-	-	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts vers Bucket 3 [1]	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	**103 911**	**(27)**	**46**	**-**	**505**	**(389)**	**104 462**	**(416)**	**104 046**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**18 533**	**(6)**	**50**	**-**	**(15)**	**8**	**18 568**	**2**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, renégociation … [2]	42 653	(14)	83	-			42 736	(14)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(23 634)	23	(31)	-	(11)	5	(23 676)	28	
Passages à perte					(3)	3	(3)	3	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(3)	-	-	-	-	-	(3)	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(12)		-		(1)	-	(13)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-	
Variations de périmètre	(179)	-	-	-	-	-	(179)	-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	(307)	-	(2)	-	(1)	1	(310)	1	
Total	**122 444**	**(33)**	**96**	**-**	**490**	**(381)**	**123 030**	**(414)**	**122 616**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) [3]	718		-		1		719		
Au 30 juin 2020	**123 162**	**(33)**	**96**	**-**	**491**	**(381)**	**123 749**	**(414)**	**123 335**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

[1] Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3. Les principes de provisionnement des buckets sont présentés dans les « Principes et méthodes comptables » du groupe et dans le chapitre "Facteurs de risque – Risque de crédit".

[2] Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

[3] Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
(en millions d'euros)	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 Décembre 2019	**360 437**	**(743)**	**30 825**	**(1 277)**	**13 130**	**(7 192)**	**404 392**	**(9 212)**	**395 180**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	**(6 664)**	**28**	**4 842**	**(12)**	**1 822**	**(730)**	**-**	**(714)**	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(11 950)	67	11 950	(317)			-	(250)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	6 186	(65)	(6 186)	203	-	-	-	138	
Transferts vers Bucket 3 [1]	(1 007)	28	(1 146)	121	2 153	(819)	-	(670)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	107	(2)	224	(19)	(331)	89	-	68	
Total après transferts	**353 771**	**(717)**	**35 667**	**(1 287)**	**14 955**	**(7 922)**	**404 392**	**(9 926)**	**394 467**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**19 339**	**(184)**	**1 110**	**(252)**	**(1 447)**	**279**	**19 002**	**(156)**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, renégociation … [2]	129 115	(232)	7 319	(346)			136 434	(578)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(108 775)	164	(6 115)	255	(715)	260	(115 605)	679	
Passages à perte					(704)	648	(704)	648	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	(1)	-	(6)	2	(16)	3	(23)	6	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période [5]		(132)		(187)		(661)	-	(980)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		17		-	-	17	
Variations de périmètre	272	(3)	28	(3)	40	(27)	340	(33)	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	(1 272)	19	(116)	10	(52)	56	(1 440)	85	
Total	**373 110**	**(901)**	**36 777**	**(1 539)**	**13 508**	**(7 643)**	**423 394**	**(10 082)**	**413 312**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) [3]	58		(244)		228		43		
Au 30 juin 2020 [4]	**373 168**	**(901)**	**36 533**	**(1 539)**	**13 736**	**(7 643)**	**423 437**	**(10 082)**	**413 355**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

[1] Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3. Les principes de provisionnement des buckets sont présentés dans les « Principes et méthodes comptables » du groupe et dans le chapitre "Facteurs de risque – Risque de crédit".

[2] Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

[3] Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

[4] Au 30 juin 2020, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, le Crédit Agricole S.A. a accordé des reports d'échéances non contractuelles à la clientèle pour 2,85 milliards d'euros.

[5] Concernant le bucket 3 - cette ligne correspond à l'évolution de l'appréciation du risque de crédit sur les dossiers déjà en défaut.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)					
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Dont Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Dont Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Dont Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Dont Correction de valeur pour pertes
Au 31 Décembre 2019	**256 189**	**(135)**	**2 614**	**(34)**	**-**	**(4)**	**258 803**	**(173)**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	**(158)**	**-**	**156**	**(2)**			**(2)**	**(2)**
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(158)	-	156	(2)			(2)	(2)
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3 [1]	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	**256 031**	**(135)**	**2 770**	**(36)**	**-**	**(4)**	**258 801**	**(175)**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**2 087**	**(98)**	**(322)**	**(5)**	**-**	**-**	**1 765**	**(103)**
Réévaluation de juste valeur sur la période	43		(37)		-		6	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, renégociation … [2]	24 333	(41)	5 167	(4)			29 500	(45)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(22 078)	11	(5 453)	1	-	-	(27 531)	12
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	(3)	(3)	4	4	-	-	1	1
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(65)		(6)		-	-	(71)
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(208)	-	(3)	-	-	-	(211)	-
Total	**258 118**	**(233)**	**2 448**	**(41)**	**-**	**(4)**	**260 566**	**(278)**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) [3]	(1 274)		12		-		(1 262)	
Au 30 juin 2020	**256 844**	**(233)**	**2 460**	**(41)**	**-**	**(4)**	**259 304**	**(278)**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

[1] Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3. Les principes de provisionnement des buckets sont présentés dans les « Principes et méthodes comptables » du groupe et dans le chapitre "Facteurs de risque – Risque de crédit".

[2] Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

[3] Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes).

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
(en millions d'euros)	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 Décembre 2019	**148 020**	**(169)**	**5 097**	**(181)**	**481**	**(58)**	**153 598**	**(409)**	**153 189**
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	**(962)**	**(3)**	**927**	**(10)**	**35**	**(14)**	**-**	**(27)**	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(1 654)	6	1 654	(42)			-	(36)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	703	(9)	(703)	27			-	18	
Transferts vers Bucket 3 [1]	(31)	-	(26)	5	57	(14)	-	(9)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	20	-	2	-	(22)	-	-	-	
Total après transferts	**147 058**	**(172)**	**6 024**	**(191)**	**516**	**(72)**	**153 598**	**(436)**	**153 162**
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	**8 556**	**(4)**	**(447)**	**42**	**(122)**	**11**	**7 987**	**49**	
Nouveaux engagements donnés [2]	67 150	(33)	1 547	(36)			68 697	(69)	
Extinction des engagements	(61 997)	38	(1 934)	76	(212)	23	(64 143)	137	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(5)		1		(13)		(17)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	1 242	-	8	-	-	-	1 250	-	
Autres	2 161	(4)	(68)	1	90	1	2 183	(2)	
Au 30 juin 2020	**155 614**	**(176)**	**5 577**	**(149)**	**394**	**(61)**	**161 585**	**(387)**	**161 198**

[1] Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3. Les principes de provisionnement des buckets sont présentés dans les « Principes et méthodes comptables » du groupe et dans le chapitre "Facteurs de risque – Risque de crédit"

[2] Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
(en millions d'euros)	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 Décembre 2019	**80 129**	**(48)**	**4 578**	**(112)**	**3 094**	**(339)**	**87 800**	**(498)**	**87 304**
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	**(348)**	**9**	**82**	**7**	**267**	**(21)**	**-**	**(5)**	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(454)	1	454	(4)			-	(3)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	349	(8)	(349)	10			-	2	
Transferts vers Bucket 3 [1]	(243)	16	(23)	1	267	(21)	-	(4)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	**79 781**	**(39)**	**4 660**	**(105)**	**3 361**	**(360)**	**87 802**	**(504)**	**87 298**
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	**(4 258)**	**(28)**	**(454)**	**(13)**	**(28)**	**58**	**(4 740)**	**17**	
Nouveaux engagements donnés [2]	24 066	(26)	1 469	(22)			25 535	(48)	
Extinction des engagements	(26 538)	9	(1 895)	12	(263)	107	(28 696)	128	
Passages à perte					(3)	4	(3)	4	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(11)		(3)		(56)	-	(70)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-	-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	(1 786)	-	(28)	-	238	3	(1 576)	3	
Au 30 juin 2020	**75 523**	**(67)**	**4 206**	**(118)**	**3 333**	**(302)**	**83 062**	**(487)**	**82 575**

[1] Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3. Les principes de provisionnement des buckets sont présentés dans les « Principes et méthodes comptables » du groupe et dans le chapitre "Facteurs de risque – Risque de crédit".

[2] Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

3.2 CONCENTRATIONS DU RISQUE DE CRÉDIT

3.2.1 Concentrations du risque de crédit par agent économique

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option par agent économique

	30/06/2020			31/12/2019		
		Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit			Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit	
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Sur la période	En cumulé	Valeur comptable	Sur la période	En cumulé
Administration générale	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	1	-	-	1	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**1**	**-**	**-**	**1**	**-**	**-**

Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2020			
	Valeur comptable			
	Actifs sains			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	48 973	409	107	**49 489**
Banques centrales	36 902	-	-	**36 902**
Etablissements de crédit	118 252	97	491	**118 840**
Grandes entreprises	231 046	21 097	8 884	**261 027**
Clientèle de détail	154 594	15 395	4 779	**174 768**
Dépréciations	(982)	(1 543)	(8 046)	**(10 571)**
TOTAL	**588 785**	**35 455**	**6 215**	**630 455**

	Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable			
	Actifs sains			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	38 062	179	112	**38 353**
Banques centrales	26 066	-	-	**26 066**
Etablissements de crédit	96 525	27	505	**97 057**
Grandes entreprises	221 511	16 933	8 421	**246 865**
Clientèle de détail	154 373	14 092	4 623	**173 088**
Dépréciations	(800)	(1 287)	(7 595)	**(9 682)**
TOTAL	**535 737**	**29 944**	**6 066**	**571 747**

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique

	Au 30 juin 2020			
	Valeur comptable			
	Actifs sains			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	119 346	705	-	**120 051**
Banques centrales	339	397	-	**736**
Etablissements de crédit	66 879	4	-	**66 883**
Grandes entreprises	70 234	1 353	-	**71 587**
Clientèle de détail	46	1	-	**47**
TOTAL	**256 844**	**2 460**	**-**	**259 304**

	Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable			
	Actifs sains			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	116 377	700	-	**117 077**
Banques centrales	384	544	-	**928**
Etablissements de crédit	67 951	4	-	**67 955**
Grandes entreprises	71 428	1 363	-	**72 791**
Clientèle de détail	49	3	-	**52**
TOTAL	**256 189**	**2 614**	**-**	**258 803**

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Administration générale	19 384	25 015
Grandes entreprises	265 856	219 466
Clientèle de détail	418 850	402 433
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	**704 090**	**646 914**

Engagements de financement par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Total
Administration générale	2 485	329	17	**2 831**
Banques centrales	89	-	-	**89**
Etablissements de crédit	15 391	1	1	**15 393**
Grandes entreprises	117 474	4 169	355	**121 998**
Clientèle de détail	20 175	1 076	22	**21 273**
Provisions [1]	(177)	(149)	(60)	**(386)**
TOTAL	**155 437**	**5 426**	**335**	**161 198**

[1] Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Total
Administration générale	2 669	214	31	**2 914**
Banques centrales	94	-	-	**94**
Etablissements de crédit	12 144	-	1	**12 145**
Grandes entreprises	114 573	3 921	414	**118 908**
Clientèle de détail	18 540	961	35	**19 536**
Provisions [1]	(171)	(181)	(58)	**(410)**
TOTAL	**147 849**	**4 915**	**423**	**153 187**

[1]Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Total
Administration générale	254	2	5	**261**
Banques centrales	512	-	-	**512**
Etablissements de crédit	6 429	21	27	**6 477**
Grandes entreprises	67 166	4 135	3 214	**74 515**
Clientèle de détail	1 160	49	88	**1 297**
Provisions [1]	(67)	(118)	(301)	**(486)**
TOTAL	**75 454**	**4 089**	**3 033**	**82 576**

[1] Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements dépréciés (Bucket 3)	
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Total
Administration générale	291	6	-	**297**
Banques centrales	511	-	-	**511**
Etablissements de crédit	7 874	28	47	**7 949**
Grandes entreprises	70 393	4 504	2 964	**77 861**
Clientèle de détail	1 060	41	83	**1 184**
Provisions [1]	(48)	(113)	(339)	**(500)**
TOTAL	**80 081**	**4 466**	**2 755**	**87 302**

[1] Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

3.2.2 Concentration du risque de crédit par zone géographique

Actifs financiers au coût amorti par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2020			
	Valeur comptable			
	Actifs sains			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	314 524	19 218	4 745	338 487
Autres pays de l'Union européenne	155 113	9 017	6 015	170 145
Autres pays d'Europe	17 941	932	275	19 148
Amérique du Nord	36 341	1 688	542	38 571
Amériques centrale et du Sud	9 465	1 364	968	11 797
Afrique et Moyen-Orient	17 934	2 296	1 273	21 503
Asie et Océanie (hors Japon)	30 885	1 692	379	32 956
Japon	5 956	791	64	6 811
Organismes supra-nationaux	1 608	-	-	1 608
Dépréciations	(982)	(1 543)	(8 046)	(10 571)
TOTAL	**588 785**	**35 455**	**6 215**	**630 455**

	Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable			
	Actifs sains			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	273 736	15 968	4 800	**294 504**
Autres pays de l'Union européenne	142 978	7 899	6 015	**156 892**
Autres pays d'Europe	18 480	750	265	**19 495**
Amérique du Nord	34 898	964	392	**36 254**
Amériques centrale et du Sud	9 465	1 219	692	**11 376**
Afrique et Moyen-Orient	17 289	2 228	1 241	**20 758**
Asie et Océanie (hors Japon)	31 083	1 717	256	**33 056**
Japon	5 938	486	-	**6 424**
Organismes supra-nationaux	2 670	-	-	**2 670**
Dépréciations	(800)	(1 287)	(7 595)	**(9 682)**
TOTAL	**535 737**	**29 944**	**6 066**	**571 747**

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique

	Au 30 juin 2020			
	Valeur comptable			
	Actifs sains			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	128 137	682	-	**128 819**
Autres pays de l'Union européenne	95 351	1 121	-	**96 472**
Autres pays d'Europe	3 754	-	-	**3 754**
Amérique du Nord	19 774	-	-	**19 774**
Amériques centrale et du Sud	376	-	-	**376**
Afrique et Moyen-Orient	766	657	-	**1 423**
Asie et Océanie (hors Japon)	5 246	-	-	**5 246**
Japon	922	-	-	**922**
Organismes supra-nationaux	2 518	-	-	**2 518**
TOTAL	**256 844**	**2 460**	**-**	**259 304**

	Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable			
	Actifs sains			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	127 049	893	-	**127 942**
Autres pays de l'Union européenne	96 721	917	-	**97 638**
Autres pays d'Europe	4 055	-	-	**4 055**
Amérique du Nord	18 695	-	-	**18 695**
Amériques centrale et du Sud	333	-	-	**333**
Afrique et Moyen-Orient	546	804	-	**1 350**
Asie et Océanie (hors Japon)	5 522	-	-	**5 522**
Japon	634	-	-	**634**
Organismes supra-nationaux	2 634	-	-	**2 634**
TOTAL	**256 189**	**2 614**	**-**	**258 803**

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
France (y compris DOM-TOM)	485 348	442 439
Autres pays de l'Union européenne	134 801	127 097
Autres pays d'Europe	15 284	14 387
Amérique du Nord	17 755	14 448
Amériques centrale et du Sud	4 992	4 435
Afrique et Moyen-Orient	14 530	17 939
Asie et Océanie (hors Japon)	15 760	12 889
Japon	15 615	13 271
Organismes supra-nationaux	5	9
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	**704 090**	**646 914**

Engagements de financement par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains			
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	66 542	2 432	90	**69 064**
Autres pays de l'Union européenne	45 551	1 373	107	**47 031**
Autres pays d'Europe	6 598	139	67	**6 804**
Amérique du Nord	22 457	1 290	16	**23 763**
Amériques centrale et du Sud	2 806	14	93	**2 913**
Afrique et Moyen-Orient	5 273	302	1	**5 576**
Asie et Océanie (hors Japon)	5 447	25	21	**5 493**
Japon	940	-	-	**940**
Organismes supra-nationaux	-	-	-	**-**
Provisions [1]	(177)	(149)	(60)	**(386)**
TOTAL	**155 437**	**5 426**	**335**	**161 198**

[1] Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains			
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	57 698	1 912	152	59 763
Autres pays de l'Union européenne	41 492	1 493	163	43 148
Autres pays d'Europe	6 565	172	69	6 806
Amérique du Nord	26 025	1 102	80	27 207
Amériques centrale et du Sud	3 391	63	17	3 471
Afrique et Moyen-Orient	5 323	240	-	5 563
Asie et Océanie (hors Japon)	6 566	85	-	6 651
Japon	959	29	-	988
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions [1]	(171)	(181)	(58)	(410)
TOTAL	**147 849**	**4 915**	**423**	**153 187**

[1] Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Au 30 juin 2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains			
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	32 732	960	597	**34 289**
Autres pays de l'Union européenne	15 899	1 490	2 335	**19 724**
Autres pays d'Europe	3 463	34	-	**3 497**
Amérique du Nord	10 870	1 285	326	**12 481**
Amériques centrale et du Sud	1 337	1	20	**1 358**
Afrique et Moyen-Orient	2 594	86	56	**2 736**
Asie et Océanie (hors Japon)	6 338	288	-	**6 626**
Japon	2 288	63	-	**2 351**
Organismes supra-nationaux	-	-	-	**-**
Provisions [1]	(67)	(118)	(301)	**(486)**
TOTAL	**75 454**	**4 089**	**3 033**	**82 576**

[1] Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains			
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Engagements dépréciés (Bucket 3)	Total
France (y compris DOM-TOM)	35 531	1 133	459	**37 123**
Autres pays de l'Union européenne	16 054	1 626	2 132	**19 814**
Autres pays d'Europe	4 346	697	-	**5 044**
Amérique du Nord	10 243	635	397	**11 275**
Amériques centrale et du Sud	1 059	1	29	**1 089**
Afrique et Moyen-Orient	3 318	66	76	**3 461**
Asie et Océanie (hors Japon)	6 732	235	-	**6 966**
Japon	2 845	185	-	**3 031**
Organismes supra-nationaux	-	-	-	**-**
Provisions [1]	(47)	(113)	(339)	**(500)**
TOTAL	**80 082**	**4 466**	**2 755**	**87 302**

[1] Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Sur les actifs financiers au coût amorti	**8 203**	**17 407**	**9 173**
Opérations avec les établissements de crédit	796	1 702	1 015
Opérations internes au Crédit Agricole	1 381	2 877	1 463
Opérations avec la clientèle	5 344	11 429	5 757
Opérations de location-financement	337	610	517
Titres de dettes	345	789	421
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**2 642**	**5 312**	**2 721**
Opérations avec les établissements de crédit	-	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-	-
Titres de dettes	2 642	5 312	2 721
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	**1 467**	**2 351**	**1 077**
Autres intérêts et produits assimilés	**28**	**37**	**22**
PRODUITS D'INTÉRÊTS [1] [2]	**12 340**	**25 107**	**12 993**
Sur les passifs financiers au coût amorti	(6 009)	(12 706)	(6 743)
Opérations avec les établissements de crédit	(663)	(1 376)	(801)
Opérations internes au Crédit Agricole	(530)	(1 008)	(493)
Opérations avec la clientèle	(2 513)	(6 016)	(3 083)
Opérations de location-financement	(88)	(68)	(246)
Dettes représentées par un titre	(1 972)	(3 605)	(1 779)
Dettes subordonnées	(243)	(633)	(341)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	**(583)**	**(872)**	**(462)**
Autres intérêts et charges assimilées	**(37)**	**(85)**	**(50)**
CHARGES D'INTÉRÊTS	**(6 629)**	**(13 663)**	**(7 255)**

[1] Dont 94 millions d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 30 juin 2020 contre 136 millions d'euros au 31 décembre 2019 et 80 millions d'euros au 30 juin 2019.
[2] Dont produits d'intérêts reçus au titre de la facilité TLTRO III de la BCE

4.2 PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

	30/06/2020			31/12/2019			30/06/2019		
(en millions d'euros)	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	118	(29)	89	261	(43)	218	143	(22)	121
Sur opérations internes au Crédit Agricole	459	(201)	258	803	(477)	326	373	(260)	113
Sur opérations avec la clientèle	637	(126)	511	1 763	(211)	1 552	907	(101)	806
Sur opérations sur titres	31	(62)	(31)	49	(99)	(50)	20	(48)	(28)
Sur opérations de change	22	(23)	(1)	41	(44)	(3)	21	(24)	(3)
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	212	(130)	82	342	(249)	93	381	(341)	40
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	1 460	(2 012)	(552)	2 506	(3 762)	(1 256)	1 200	(1 818)	(618)
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 308	(685)	1 623	4 792	(1 616)	3 176	2 303	(943)	1 360
TOTAL PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	**5 247**	**(3 268)**	**1 979**	**10 556**	**(6 500)**	**4 057**	**5 348**	**(3 557)**	**1 791**

Les produits de commissions des opérations sur la clientèle et des opérations sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers sont portés majoritairement par les activités de Gestion de l'épargne et Assurances et de Services financiers spécialisés.

Les produits de commissions de Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues sont essentiellement liées aux activités de Gestion de l'épargne et Assurances.

4.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Dividendes reçus	546	1 505	1 042
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	2 137	3 878	1 979
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	(3 586)	3 462	1 643
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	(933)	2 860	2 079
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	(2 778)	6 440	4 029
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option [1]	(46)	(1 771)	(525)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	(883)	713	232
Résultat de la comptabilité de couverture	(14)	(6)	7
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	**(5 557)**	**17 082**	**10 487**

[1] Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

	30/06/2020		
(en millions d'euros)	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	**4 767**	**(4 778)**	**(11)**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 575	(2 930)	(1 355)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	3 192	(1 848)	1 344
Couverture de flux de trésorerie	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**6 132**	**(6 135)**	**(3)**
Variations de juste valeur des éléments couverts	2 938	(3 240)	(302)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	3 194	(2 895)	299
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	**10 899**	**(10 913)**	**(14)**

	31/12/2019		
(en millions d'euros)	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	**6 362**	**(6 363)**	**(1)**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 283	(4 151)	(1 868)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	4 079	(2 212)	1 867
Couverture de flux de trésorerie	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**10 837**	**(10 842)**	**(5)**
Variations de juste valeur des éléments couverts	4 401	(6 316)	(1 915)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	6 436	(4 526)	1 910
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	**17 199**	**(17 205)**	**(6)**

	30/06/2019		
(en millions d'euros)	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	**6 504**	**(6 499)**	**5**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 304	(4 144)	(1 840)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	4 200	(2 355)	1 845
Couverture de flux de trésorerie	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**11 863**	**(11 861)**	**2**
Variations de juste valeur des éléments couverts	4 905	(6 835)	(1 930)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	6 958	(5 026)	1 932
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	**18 367**	**(18 360)**	**7**

4.4 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables [1]	287	47	42
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) [2]	50	115	71
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	**337**	**162**	**113**

[1] Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque"
[2] Dont aucun dividende sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de la période

4.5 GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Titres de dettes	5	8	3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	1	-
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	5	9	3
Titres de dettes	(1)	(1)	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	(1)	(17)	(1)
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(2)	(18)	(1)
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI [1]	**3**	**(9)**	**2**

[1] Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque"

4.6 PRODUITS (CHARGES) NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	(5)	(15)	(14)
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	2 657	13 800	8 362
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	4 471	(26 163)	(16 395)
Produits nets des immeubles de placement	92	140	111
Autres produits (charges) nets	(18)	100	57
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	**7 197**	**(12 139)**	**(7 879)**

4.7 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Charges de personnel	(3 573)	(7 147)	(3 554)
Impôts, taxes et contributions réglementaires [1]	(735)	(816)	(603)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(1 832)	(3 749)	(1 823)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	**(6 140)**	**(11 713)**	**(5 980)**

[1] Dont -439 millions d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 30 juin 2020 et -337 millions d'euros au 30 juin 2019

4.8 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Dotations aux amortissements	**(531)**	**(1 047)**	**(494)**
Immobilisations corporelles [1]	(343)	(678)	(321)
Immobilisations incorporelles	(188)	(369)	(173)
Dotations (reprises) aux dépréciations	**(2)**	**(1)**	**-**
Immobilisations corporelles	-	(1)	-
Immobilisations incorporelles	(2)	-	-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	**(533)**	**(1 048)**	**(494)**

[1] Dont -163 millions d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2020, -307 millions d'euros au 31 décembre 2019 et -145 millions d'euros au 30 juin 2019

4.9 COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2) (A)	**(460)**	**216**	**25**
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	**(220)**	**24**	**4**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(13)	(1)	1
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(186)	24	(7)
Engagements par signature	(21)	1	10
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	**(240)**	**192**	**21**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(2)	(1)	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(263)	129	17
Engagements par signature	25	64	4
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3) (B)	**(1 023)**	**(1 326)**	**(534)**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(1 052)	(1 195)	(527)
Engagements par signature	29	(131)	(7)
Autres actifs (C)	(10)	(164)	(7)
Risques et charges (D)	(10)	(15)	(13)
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)	**(1 503)**	**(1 289)**	**(529)**
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(96)	(223)	(101)
Récupérations sur prêts et créances	101	345	104
comptabilisés au coût amorti	101	345	104
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(31)	(29)	(16)
Pertes sur engagements par signature	-	-	-
Autres pertes	(21)	(74)	(40)
Autres produits [1]	87	14	-
COÛT DU RISQUE	**(1 463)**	**(1 256)**	**(582)**

[1] Dont 65 millions d'euros relatifs à l'appel de la garantie Switch Assurance, reçus (ou à recevoir) des Caisses régionales pour combler la baisse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

4.10 GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**75**	**51**	**12**
Plus-values de cession	77	59	16
Moins-values de cession	(2)	(8)	(4)
Titres de capitaux propres consolidés	**(1)**	**22**	**10**
Plus-values de cession	9	25	10
Moins-values de cession	(10)	(3)	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	**13**	**(19)**	**-**
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	**87**	**54**	**22**

4.11 IMPÔTS

Le taux effectif d'impôt du 1er semestre 2020 ressort à 16,9% sur la base d'un résultat avant impôt positif de 2 048 millions d'euros (avant résultat des sociétés mises en équivalence, dépréciation des écarts d'acquisition et résultat des activités abandonnées) contre 7,4% (24,6% hors produit fiscal Emporiki) au 31 décembre 2019 et 29,6% au 30 juin 2019.

4.12 VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion	(118)	301	72
Ecart de réévaluation de la période	(118)	301	72
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	**(198)**	**1 189**	**1 482**
Ecart de réévaluation de la période	(228)	1 181	1 488
Transferts en résultat	(73)	(38)	(20)
Autres variations	103	46	14
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	**539**	**361**	**504**
Ecart de réévaluation de la période	542	364	507
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	(3)	(3)	(3)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	**(427)**	**434**	**241**
Ecart de réévaluation de la période	(427)	445	248
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	(11)	(7)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**(120)**	**9**	**-**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**(138)**	**(481)**	**(624)**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**1**	**1**	**2**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	**-**	**(12)**	**(12)**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**(461)**	**1 802**	**1 665**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	40	(162)	(124)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	**91**	**(74)**	**(51)**
Ecart de réévaluation de la période	91	(86)	(55)
Transferts en réserves	-	12	4
Autres variations	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	**(129)**	**53**	**86**
Ecart de réévaluation de la période	(129)	77	147
Transferts en réserves	1	20	(15)
Autres variations	(1)	(44)	(46)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**7**	**(30)**	**(2)**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	**11**	**71**	**79**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**(4)**	**8**	**2**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	**-**	**3**	**3**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**16**	**(131)**	**(7)**
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**(445)**	**1 671**	**1 658**
Dont part du Groupe	(387)	1 620	1 641
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(58)	51	17

VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS d'IMPÔTS

	31/12/2019				Variation				30/06/2020			
(en millions d'euros)	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	57	(4)	53	117	(118)	-	(118)	(107)	(61)	(4)	(65)	10
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	3 666	(954)	2 712	2 699	(198)	60	(138)	(133)	3 468	(894)	2 574	2 566
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	848	(259)	589	582	539	(115)	424	417	1 387	(374)	1 013	999
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	587	87	674	674	(427)	(83)	(510)	(510)	160	4	164	164
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**5 158**	**(1 130)**	**4 028**	**4 072**	**(204)**	**(138)**	**(342)**	**(333)**	**4 954**	**(1 268)**	**3 686**	**3 739**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(13)	2	(11)	(8)	(121)	1	(120)	(89)	(134)	3	(131)	(97)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	(1)	(1)	(1)	-	1	1	1	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**5 145**	**(1 129)**	**4 016**	**4 063**	**(325)**	**(136)**	**(461)**	**(421)**	**4 820**	**(1 265)**	**3 555**	**3 642**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(863)	193	(670)	(624)	40	(12)	28	28	(823)	181	(642)	(596)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(214)	57	(157)	(153)	91	(27)	64	61	(123)	30	(93)	(92)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(309)	(45)	(354)	(381)	(129)	50	(79)	(58)	(438)	5	(433)	(439)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	**(1 386)**	**205**	**(1 181)**	**(1 158)**	**2**	**11**	**13**	**31**	**(1 384)**	**216**	**(1 168)**	**(1 127)**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(57)	(7)	(63)	(62)	8	(4)	4	3	(49)	(11)	(60)	(59)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	1	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**(1 442)**	**198**	**(1 243)**	**(1 220)**	**10**	**7**	**17**	**34**	**(1 432)**	**205**	**(1 227)**	**(1 186)**
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**3 703**	**(931)**	**2 773**	**2 843**	**(315)**	**(129)**	**(444)**	**(387)**	**3 388**	**(1 060)**	**2 328**	**2 456**

	31/12/2018				Variation				31/12/2019			
(en millions d'euros)	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	(244)	(4)	(248)	(158)	301	-	301	275	57	(4)	53	117
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	2 477	(653)	1 824	1 848	1 189	(301)	888	851	3 666	(954)	2 712	2 699
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	487	(143)	344	339	361	(116)	245	243	848	(259)	589	582
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	153	151	304	304	434	(64)	370	370	587	87	674	674
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**2 873**	**(649)**	**2 224**	**2 333**	**2 285**	**(481)**	**1 804**	**1 739**	**5 158**	**(1 130)**	**4 028**	**4 072**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(22)	1	(21)	(16)	9	1	10	9	(13)	2	(11)	(8)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	12	(1)	11	11	(12)	-	(12)	(12)	-	(1)	(1)	(1)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**2 863**	**(649)**	**2 214**	**2 328**	**2 282**	**(480)**	**1 802**	**1 735**	**5 145**	**(1 129)**	**4 016**	**4 063**
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(701)	166	(535)	(504)	(162)	27	(135)	(120)	(863)	193	(670)	(624)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(140)	37	(103)	(100)	(74)	20	(54)	(53)	(214)	57	(157)	(153)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(362)	(69)	(431)	(457)	53	24	77	76	(309)	(45)	(354)	(381)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	**(1 203)**	**134**	**(1 069)**	**(1 061)**	**(183)**	**71**	**(113)**	**(97)**	**(1 386)**	**205**	**(1 181)**	**(1 158)**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(27)	(15)	(42)	(42)	(30)	8	(21)	(21)	(57)	(7)	(63)	(62)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	(2)	-	(2)	(2)	3	-	3	3	1	-	1	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**(1 232)**	**119**	**(1 112)**	**(1 105)**	**(210)**	**79**	**(131)**	**(115)**	**(1 442)**	**198**	**(1 243)**	**(1 220)**
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**1 631**	**(530)**	**1 102**	**1 223**	**2 072**	**(401)**	**1 671**	**1 620**	**3 703**	**(931)**	**2 773**	**2 843**

NOTE 5 Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage de Crédit Agricole S.A., l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au 30 juin 2020, au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont ainsi organisées en six secteurs opérationnels :

- les cinq pôles métiers suivants :
  - Gestion de l'Epargne et Assurances,
  - Banque de Proximité en France – LCL,
  - Banque de Proximité à l'International,
  - Services Financiers Spécialisés,
  - Grandes Clientèles,
- auxquels s'ajoute un pôle "Activités Hors Métiers".

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

1. Gestion de l'Epargne et Assurances

Cette ligne métier rassemble :

- les activités d'assurance (solutions d'épargne et assurance de biens et de responsabilité) :
  - assurance-vie et assurance de personnes, exercées notamment par Predica en France et CA Vita en Italie,
  - assurance de biens et de responsabilité, exercées notamment par Pacifica,
  - assurance des emprunteurs, exercées par Crédit Agricole Creditor Insurance et assurances collectives exercées par Predica en France ;
- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant des solutions d'épargne pour les particuliers et des solutions d'investissement pour les institutionnels;
- ainsi que les activités de gestion de fortune exercées principalement par les filiales de Crédit Agricole Indosuez Wealth Management (CA Indosuez Switzerland SA, CA Indosuez Wealth Europe, CFM Indosuez Wealth, CA Indosuez Wealth France).

2. Banque de Proximité en France - LCL

LCL est un réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

3. Banque de Proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : en Italie avec le Gruppo Bancario Crédit Agricole Italia, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine et en Serbie.

Par ailleurs, des filiales sont aussi implantées sur le pourtour de la Méditerranée avec Crédit du Maroc et Crédit Agricole Egypt.

Enfin, ce pôle comprend aussi des banques de taille non significative. A ce titre, Crédit Agricole Bank Romania est en cours de cession.

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services Financiers Spécialisés" à l'exception de Calit en Italie, qui est intégré à la Banque de Proximité à l'International.

4. Services Financiers Spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, FCA Bank, Creditplus Bank, Ribank, Credibom, Interbank Group et Bankia).
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL).

5. Grandes Clientèles

Le pôle Grandes Clientèles regroupe la banque de financement et d'investissement, se décomposant elle-même en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB ainsi que les services financiers aux institutionnels réalisés par CACEIS :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale et de financements structurés en France et à l'international. Le métier des financements structurés consiste à initier, structurer et financer des actifs réels et des projets reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés ;
- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;
- les services financiers aux institutionnels : CACEIS Bank pour la fonction conservation et CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds. Suite à son acquisition par CACEIS au cours du troisième trimestre 2019, Kas Bank a été intégré à ce pôle en septembre 2019. Et dans le cadre du rapprochement des activités de CACEIS et de Santander Securities Services ("S3") finalisé en décembre 2019, les activités de S3 en Espagne ainsi que 49,99 % de ses activités en Amérique latine ont été intégrés dans ce pôle en décembre 2019.

6. Activités hors métiers

Ce pôle comprend trois types d'activités :

- la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif, la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières ainsi que les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A ;
- le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés de Crédit Agricole S.A. (notamment CA Immobilier, Uni-médias, Foncaris, etc.) ;
- les résultats des sociétés de moyens notamment les sociétés des activités informatiques et de paiement (CA-GIP et CAPS) et des sociétés immobilières d'exploitation.

Ce pôle inclut également les impacts techniques volatils liés aux opérations intragroupes.

5.1 INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

	30/06/2020						
(en millions d'euros)	Gestion de l'Epargne et assurances	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Grandes clientèles	Activités hors métiers	Total
Produit net bancaire	2 678	1 728	1 310	1 255	3 293	(167)	**10 097**
Charges d'exploitation	(1 477)	(1 170)	(873)	(681)	(2 001)	(471)	**(6 673)**
Résultat brut d'exploitation	**1 201**	**558**	**437**	**574**	**1 292**	**(638)**	**3 424**
Coût du risque	46	(219)	(314)	(438)	(501)	(37)	**(1 463)**
Résultat d'exploitation	**1 247**	**339**	**123**	**136**	**791**	**(675)**	**1 961**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	29	-	-	132	5	13	**179**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	-	66	18	-	-	**87**
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	**-**
Résultat avant impôt	**1 279**	**339**	**189**	**286**	**796**	**(662)**	**2 227**
Impôts sur les bénéfices	(323)	(109)	(53)	18	(103)	223	**(347)**
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	-	(1)	-	-	-	**(1)**
Résultat net	**956**	**230**	**135**	**304**	**693**	**(439)**	**1 879**
Participations ne donnant pas le contrôle	139	10	47	46	40	5	**287**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**817**	**220**	**88**	**258**	**653**	**(444)**	**1 592**

	31/12/2019						
(en millions d'euros)	Gestion de l'Epargne et assurances	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Grandes clientèles	Activités hors métiers	Total
Produit net bancaire	6 077	3 457	2 796	2 716	5 603	(497)	**20 152**
Charges d'exploitation	(2 905)	(2 371)	(1 753)	(1 362)	(3 498)	(872)	**(12 761)**
Résultat brut d'exploitation	**3 172**	**1 086**	**1 043**	**1 354**	**2 105**	**(1 369)**	**7 391**
Coût du risque	(19)	(217)	(335)	(497)	(160)	(28)	**(1 256)**
Résultat d'exploitation	**3 153**	**869**	**708**	**857**	**1 945**	**(1 397)**	**6 135**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	46	-	-	295	5	6	**352**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	32	2	2	-	6	12	**54**
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	22	(611)	**(589)**
Résultat avant impôt	**3 231**	**871**	**710**	**1 152**	**1 978**	**(1 990)**	**5 952**
Impôts sur les bénéfices	(881)	(274)	(199)	(233)	(407)	1 538	**(456)**
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	8	-	(46)	-	-	-	**(38)**
Résultat net	**2 358**	**597**	**465**	**919**	**1 571**	**(452)**	**5 458**
Participations ne donnant pas le contrôle	325	27	132	104	33	(7)	**614**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**2 033**	**570**	**333**	**815**	**1 538**	**(445)**	**4 844**

	30/06/2019						
(en millions d'euros)	Gestion de l'Epargne et assurances	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Services financiers spécialisés	Grandes clientèles	Activités hors métiers	Total
Produit net bancaire	2 948	1 747	1 391	1 368	2 806	(256)	**10 004**
Charges d'exploitation	(1 451)	(1 197)	(878)	(690)	(1 793)	(465)	**(6 474)**
Résultat brut d'exploitation	**1 497**	**550**	**513**	**678**	**1 013**	**(721)**	**3 530**
Coût du risque	(3)	(95)	(172)	(239)	(60)	(13)	**(582)**
Résultat d'exploitation	**1 494**	**455**	**341**	**439**	**953**	**(734)**	**2 948**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	25	-	-	156	(1)	13	**193**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	1	(1)	1	3	18	**22**
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	**-**
Résultat avant impôt	**1 519**	**456**	**340**	**596**	**955**	**(703)**	**3 163**
Impôts sur les bénéfices	(421)	(153)	(96)	(137)	(278)	205	**(880)**
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	8	-	-	-	-	-	**8**
Résultat net	**1 106**	**303**	**244**	**459**	**677**	**(498)**	**2 291**
Participations ne donnant pas le contrôle	157	14	66	58	13	(2)	**306**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**949**	**289**	**178**	**401**	**664**	**(496)**	**1 985**

5.2 SPÉCIFICITÉS DE L'ASSURANCE

MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

	30/06/2020			31/12/2019			30/06/2019		
(en millions d'euros)	Compte de résultat avant reclassement lié à l'approche par superposition	Reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat après reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat avant reclassement lié à l'approche par superposition	Reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat après reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat avant reclassement lié à l'approche par superposition	Reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat après reclassement lié à l'approche par superposition
Primes émises	14 480	-	14 480	36 967	-	36 967	20 396	-	20 396
Variation des primes non acquises	(524)	-	(524)	(225)	-	(225)	(653)	-	(653)
Primes acquises	**13 956**	**-**	**13 956**	**36 742**	**-**	**36 742**	**19 743**	**-**	**19 743**
Autres produits d'exploitation	**148**	**-**	**148**	**(124)**	**-**	**(124)**	**(142)**	**-**	**(142)**
Produits des placements	3 819	(3)	3 816	7 737	(4)	7 733	4 101	(1)	4 100
Charges des placements	(259)	1	(258)	(457)	1	(456)	(218)	1	(217)
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	373	363	736	72	103	175	42	98	140
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(7 935)	3 776	(4 159)	12 405	(4 041)	8 364	7 743	(2 219)	5 524
Variation des dépréciations sur placements	(100)	(229)	(329)	(39)	(112)	(151)	(4)	36	32
Produits des placements nets de charges	**(4 102)**	**3 908**	**(194)**	**19 718**	**(4 053)**	**15 666**	**11 664**	**(2 085)**	**9 579**
Charges de prestations des contrats [1]	**(7 093)**	**(3 481)**	**(10 574)**	**(49 154)**	**3 608**	**(45 546)**	**(27 696)**	**1 837**	**(25 859)**
Produits des cessions en réassurance	275	-	275	693	-	693	272	-	272
Charges des cessions en réassurance	(405)	-	(405)	(736)	-	(736)	(347)	-	(347)
Charges ou produits nets de cessions en réassurance	**(130)**	**-**	**(130)**	**(43)**	**-**	**(43)**	**(75)**	**-**	**(75)**
Frais d'acquisition des contrats	(1 096)	-	(1 096)	(2 021)	-	(2 021)	(1 045)	-	(1 045)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'administration	(1 045)	-	(1 045)	(2 163)	-	(2 163)	(1 001)	-	(1 001)
Autres produits et charges opérationnels courants	(261)	-	(261)	(416)	-	(416)	(228)	-	(228)
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-	7	-	7	-	-	-
Résultat opérationnel	**377**	**427**	**804**	**2 547**	**(445)**	**2 102**	**1 220**	**(248)**	**972**
Charge de financement	(124)	-	(124)	(238)	-	(238)	(117)	-	(117)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les résultats	(262)	83	(179)	(591)	51	(540)	(322)	66	(256)
Résultat après impôt des activités abandonnées	-	-	-	8	-	8	8	-	8
Résultat net de l'ensemble consolidé	**(9)**	**510**	**501**	**1 726**	**(394)**	**1 332**	**789**	**(182)**	**607**
Participations ne donnant pas le contrôle	**2**	**-**	**2**	**3**	**-**	**3**	**3**	**-**	**3**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**(11)**	**510**	**499**	**1 723**	**(394)**	**1 329**	**786**	**(182)**	**604**

[1] Dont -11 milliards d'euros de coût des rachats et des sinistres au 30 juin 2020 (-11 milliards d'euros au 30 juin 2019), -1 milliard d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés 30 juin 2020 (-1 milliard d'euros au 30 juin 2019) et 2 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 30 juin 2020 (-13 milliards d'euros au 30 juin 2019).

VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**163 570**	**173 352**
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**934**	**776**
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Instruments dérivés	934	776
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	**162 636**	**172 576**
Instruments de capitaux propres	26 550	33 178
Actions et autres titres à revenu variable	9 213	9 774
Titres de participation non consolidés	4 204	4 501
Actifs financiers désignés aux fins d'application de l'approche par superposition	13 133	18 903
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	67 568	70 263
Prêts et créances	757	718
Titres de dettes	66 811	69 545
Effets publics et valeurs assimilées	181	171
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 742	4 781
OPCVM	43 426	44 078
Actifs financiers désignés aux fins d'application de l'approche par superposition	18 462	20 515
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	68 518	69 135
Effets publics et valeurs assimilées	534	457
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 611	13 819
Actions et autres titres à revenu variable	7 068	6 822
OPCVM	47 305	48 037
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Prêts et créances	-	-
Titres de dettes	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Instruments dérivés de couverture	**774**	**929**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**226 002**	**227 570**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**225 818**	**227 393**
Titres de dettes	225 818	227 393
Effets publics et valeurs assimilées	68 517	68 474
Obligations et autres titres à revenu fixe	157 301	158 919
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**184**	**177**
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres de participation non consolidés	184	177
Actifs financiers au coût amorti	**6 575**	**4 772**
Prêts et créances	5 379	3 815
Titres de dettes	1 196	957
Effets publics et valeurs assimilées	118	76
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 079	881
Dépréciations	(1)	-
Immeubles de placement	**6 436**	**6 410**
Investissements dans les entreprises associées et coentreprises	**4 122**	**4 002**
TOTAL PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	**407 479**	**417 035**

Au 30 juin 2020, le montant de l'investissement dans les entreprises mises en équivalence de l'assurance s'élève à 4 122 millions d'euros contre 4 002 millions d'euros au 31 décembre 2019.

	30/06/2020			31/12/2019		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**225 818**	**20 200**	**(224)**	**227 393**	**20 456**	**(128)**
Titres de dettes	225 818	20 200	(224)	227 393	20 456	(128)
Effets publics et valeurs assimilées	68 517	8 212	(32)	68 474	7 560	(69)
Obligations et autres titres à revenu fixe	157 301	11 988	(192)	158 919	12 896	(59)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**184**	**(1)**	**(33)**	**177**	**-**	**(23)**
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	184	(1)	(33)	177	-	(23)
Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	**226 002**	**20 199**	**(257)**	**227 570**	**20 456**	**(151)**
Impôts		(5 269)	68		(5 354)	39
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (NET D'IMPÔTS)		**14 930**	**(189)**		**15 102**	**(112)**

Reclassement entre le résultat net et les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour les actifs financiers désignés à l'approche par superposition

	30/06/2020			31/12/2019			30/06/2019		
(en millions d'euros)	Montant présenté en application d'IFRS 9 pour les actifs désignés	Montant qui aurait été présenté en application d'IAS 39 pour les actifs désignés	Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition	Montant présenté en application d'IFRS 9 pour les actifs désignés	Montant qui aurait été présenté en application d'IAS 39 pour les actifs désignés	Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition	Montant présenté en application d'IFRS 9 pour les actifs désignés	Montant qui aurait été présenté en application d'IAS 39 pour les actifs désignés	Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition
Produits des placements	444	441	(3)	1 029	1 025	(4)	671	670	(1)
Charges des placements	(3)	(2)	1	(7)	(6)	1	(3)	(2)	1
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	8	371	363	71	174	103	29	127	98
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(3 776)	-	3 776	4 041	-	(4 041)	2 219	-	(2 219)
Variation des dépréciations sur placements	-	(229)	(229)	-	(112)	(112)	-	36	36
Produits des placements nets de charges	**(3 327)**	**581**	**3 908**	**5 134**	**1 081**	**(4 053)**	**2 916**	**831**	**(2 085)**
Charges des prestations des contrats			**(3 481)**			**3 608**			**1 837**
Résultat opérationnel			**427**			**(445)**			**(248)**
Impôts sur les résultats			83			51			66
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE			**510**			**(394)**			**(182)**

NOTE 6 Notes relatives au bilan

6.1 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	267 004	230 721
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	163 937	168 756
Instruments de capitaux propres	29 753	36 293
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	75 102	72 942
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	59 081	59 520
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1	1
VALEUR AU BILAN	**430 941**	**399 477**
Dont Titres prêtés	176	615

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Instruments de capitaux propres	**6 379**	**6 901**
Actions et autres titres à revenu variable	6 379	6 901
Titres de dettes	**24 643**	**18 380**
Effets publics et valeurs assimilées	19 015	13 665
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 600	4 607
OPCVM	28	108
Prêts et créances	**111 741**	**104 645**
Créances sur les établissements de crédit	-	61
Créances sur la clientèle	1 614	894
Titres reçus en pension livrée	110 127	103 690
Valeurs reçues en pension	-	-
Instruments dérivés	**124 241**	**100 795**
VALEUR AU BILAN	**267 004**	**230 721**

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Actions et autres titres à revenu variable	18 920	24 753
Titres de participation non consolidés	10 833	11 540
TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	**29 753**	**36 293**

Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Titres de dettes	**71 531**	**68 733**
Effets publics et valeurs assimilées	186	252
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 879	13 152
OPCVM	58 466	55 329
Prêts et créances	**3 571**	**4 209**
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	3 571	4 209
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
TOTAL INSTRUMENTS DE DETTES NE REMPLISSANT PAS LES CRITÈRES SPPI À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	**75 102**	**72 942**

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Prêts et créances	**-**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres de dettes	**1**	**1**
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1	1
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION	**1**	**1**

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	235 177	206 708
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	36 673	39 961
VALEUR AU BILAN	**271 850**	**246 669**

Ce poste intègre les dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés dans l'activité de l'assurance.

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Titres vendus à découvert	30 918	33 472
Titres donnés en pension livrée	82 549	74 763
Dettes représentées par un titre	2	55
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	121 708	98 418
VALEUR AU BILAN	**235 177**	**206 708**

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables

	30/06/2020				
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation [1]
Dépôts et passifs subordonnés	**3 568**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dépôts	3 568	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	**23 999**	**4 350**	**124**	**(90)**	**-**
Autres passifs financiers	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**27 567**	**4 350**	**124**	**(90)**	**-**

[1] Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

	31/12/2019				
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation [1]
Dépôts et passifs subordonnés	**3 993**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dépôts	3 993	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	**25 942**	**(110)**	**214**	**86**	**(11)**
Autres passifs financiers	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**29 935**	**(110)**	**214**	**86**	**(11)**

[1] Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

En application de la norme IFRS 9, Crédit Agricole S.A. calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

- Base de calcul du risque de crédit propre

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein de Crédit Agricole S.A., il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

- Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)

L'approche privilégiée par Crédit Agricole S.A. est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

- Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)

Le choix de Crédit Agricole S.A. est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au spread de crédit multipliée par la variation de ce spread entre la date d'émission et celle du remboursement.

Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées en résultat net

	30/06/2020			
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
Dépôts et passifs subordonnés	**9 106**	**841**	**-**	**-**
Dépôts	9 106	841	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Titres de dettes	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres passifs financiers	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**9 106**	**841**	**-**	**-**

	31/12/2019			
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
Dépôts et passifs subordonnés	**10 026**	**152**	**-**	**-**
Dépôts	10 026	152	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Titres de dettes	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres passifs financiers	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**10 026**	**152**	**-**	**-**

6.2 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	30/06/2020		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	259 304	20 139	(510)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 456	524	(963)
TOTAL	**261 760**	**20 663**	**(1 473)**

	31/12/2019		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	258 803	20 348	(290)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 518	617	(938)
TOTAL	**261 321**	**20 965**	**(1 228)**

Instruments de dettes comptabilisés a la juste valeur par capitaux propres recyclables

	30/06/2020		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	82 748	8 408	(142)
Obligations et autres titres à revenu fixe	176 556	11 731	(368)
Total des titres de dettes	**259 304**	**20 139**	**(510)**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	**-**	**-**	**-**
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**259 304**	**20 139**	**(510)**
Impôts		(5 266)	146
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		**14 873**	**(364)**

	31/12/2019		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	82 684	7 806	(151)
Obligations et autres titres à revenu fixe	176 119	12 542	(140)
Total des titres de dettes	**258 803**	**20 348**	**(291)**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	**-**	**-**	**-**
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**258 803**	**20 348**	**(290)**
Impôts		(5 341)	81
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		**15 007**	**(209)**

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30/06/2020		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	687	28	(79)
Titres de participation non consolidés	1 769	496	(884)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**2 456**	**524**	**(963)**
Impôts		(23)	28
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		**501**	**(935)**

	31/12/2019		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	802	29	(33)
Titres de participation non consolidés	1 716	588	(905)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**2 518**	**617**	**(938)**
Impôts		(65)	19
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		**552**	**(919)**

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	30/06/2020		
(en millions d'euros)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés [1]	Pertes cumulées réalisées [1]
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-
Titres de participation non consolidés	5	-	(1)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	**5**	**-**	**(1)**
Impôts		-	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT) [1]		**-**	**(1)**

[1] Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

	31/12/2019		
(en millions d'euros)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés 1	Pertes cumulées réalisées 1
Actions et autres titres à revenu variable	(1)	-	(4)
Titres de participation non consolidés	1 058	47	(65)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	**1 057**	**47**	**(69)**
Impôts		-	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		**47**	**(69)**

[1] Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.3 ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Prêts et créances sur les établissements de crédit	499 783	438 580
Prêts et créances sur la clientèle [1]	413 355	395 181
Titres de dettes	93 765	72 519
VALEUR AU BILAN	**1 006 903**	**906 280**

[1]Au 30 juin 2020, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, le Crédit Agricole S.A. a accordé des prêts garantis par l'Etat (PGE) pour 7,8 milliards d'euros et des reports d'échéances non contractuelles à la clientèle pour 2,85 milliards d'euros.

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	114 223	98 434
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux [1]	7 498	7 002
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux [1]	31 666	22 484
Valeurs reçues en pension	1	1
Titres reçus en pension livrée	8 887	5 358
Prêts subordonnés	534	538
Autres prêts et créances	105	133
Valeur brute	**123 750**	**104 464**
Dépréciations	(415)	(416)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	**123 335**	**104 048**
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	123	1 294
Titres reçus en pension livrée	15 977	1 343
Comptes et avances à terme	359 957	331 504
Prêts subordonnés	391	392
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	**376 448**	**334 533**
VALEUR AU BILAN	**499 783**	**438 580**

[1] Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	23 480	27 824
Autres concours à la clientèle	363 755	340 041
Valeurs reçues en pension	181	232
Titres reçus en pension livrée	3 024	4 071
Prêts subordonnés	45	45
Créances nées d'opérations d'assurance directe	636	314
Créances nées d'opérations de réassurance	849	770
Avances en comptes courants d'associés	151	143
Comptes ordinaires débiteurs	14 786	14 670
Valeur brute	**406 907**	**388 110**
Dépréciations	(9 639)	(8 813)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	**397 268**	**379 297**
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	5 513	5 512
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	11 017	10 772
Valeur brute	**16 530**	**16 284**
Dépréciations	(443)	(400)
Valeur nette des opérations de location-financement	**16 087**	**15 884**
VALEUR AU BILAN	**413 355**	**395 181**

Titres de dettes

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Effets publics et valeurs assimilées	27 376	23 590
Obligations et autres titres à revenu fixe	66 462	48 983
Total	**93 838**	**72 573**
Dépréciations	(73)	(53)
VALEUR AU BILAN	**93 765**	**72 519**

6.4 EXPOSITIONS AU RISQUE SOUVERAIN

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions du Groupe au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

30/06/2020	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
(en millions d'euros)	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite	-	-	-	893	893	-	**893**
Argentine	-	-	-	-	-	-	
Autriche	183	-	-	200	383	(3)	**380**
Belgique	-	8	2 402	1 567	3 977	(298)	**3 679**
Brésil	26	-	129	169	324	-	**324**
Chine	18	-	37	38	93	(2)	**91**
Egypte	2	7	657	-	666	-	**666**
Espagne	-	16	1 338	1 405	2 759	85	**2 844**
Etats-Unis	3 720	4	206	1 646	5 576	(34)	**5 542**
France	202	114	4 700	12 279	17 295	(1 053)	**16 242**
Grèce	-	-	-	-	-	-	**-**
Hong Kong	62	-	-	723	785	-	**785**
Iran	-	-	-	-	-	-	**-**
Irlande	-	14	-	-	14	-	**14**
Italie	-	36	2 775	5 131	7 942	(453)	**7 489**
Japon	104	-	-	1 569	1 673	-	**1 673**
Lituanie	-	-	-	-	-	-	**-**
Maroc	122	23	233	-	378	-	**378**
Pologne	-	-	907	233	1 140	-	**1 140**
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	**-**
Russie	-	-	-	-	-	-	**-**
Syrie	-	-	-	-	-	-	**-**
Turquie	-	-	-	-	-	-	**-**
Ukraine	-	-	56	286	342	-	**342**
Venezuela	-	-	-	42	42	-	**42**
Yémen	-	-	-	-	-	-	**-**
Autres pays souverains	2 361	60	767	5 060	8 248	(37)	**8 211**
TOTAL	**6 800**	**282**	**14 207**	**31 241**	**52 530**	**(1 795)**	**50 735**

31/12/2019	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
(en millions d'euros)	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite	-	-	-	899	899	-	**899**
Argentine	-	-	-	-	-	-	**-**
Autriche	68	4	-	16	88	(1)	**87**
Belgique	-	-	2 412	671	3 083	(206)	**2 877**
Brésil	57	-	77	191	325	-	**325**
Chine	12	-	36	-	48	-	**48**
Egypte	2	8	804	-	814	-	**814**
Espagne	-	7	1 290	612	1 909	(2)	**1 907**
Etats-Unis	4 083	-	205	2 858	7 146	(21)	**7 125**
France	41	195	4 724	10 559	15 519	(1 015)	**14 504**
Grèce	-	-	-	-	-	-	**-**
Hong Kong	46	-	-	890	936	-	**936**
Iran	-	-	-	-	-	-	**-**
Irlande	1	6	-	-	7	-	**7**
Italie	24	96	2 821	4 921	7 862	(452)	**7 410**
Japon	-	-	-	889	889	8	**897**
Lituanie	-	-	-	-	-	-	**-**
Maroc	68	7	258	-	333	-	**333**
Pologne	14	-	722	242	978	-	**978**
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	**-**
Russie	1	-	-	-	1	-	**1**
Syrie	-	-	-	-	-	-	**-**
Turquie	-	-	-	-	-	-	**-**
Ukraine	-	-	55	148	203	-	**203**
Venezuela	-	-	-	42	42	-	**42**
Yémen	-	-	-	-	-	-	**-**
Autres pays souverains	993	31	699	4 783	6 506	(345)	**6 161**
Total	**5 410**	**354**	**14 103**	**27 721**	**47 588**	**(2 034)**	**45 554**

ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

Expositions brutes		
(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Arabie Saoudite	6	6
Argentine	1	1
Autriche	3 036	3 036
Belgique	3 367	3 299
Brésil	-	-
Chine	-	-
Egypte	-	-
Espagne	1 735	1 318
Etats-Unis	132	131
France	51 203	52 216
Grèce	4	4
Hong Kong	-	-
Iran	-	-
Irlande	191	725
Italie	8 468	7 602
Japon	124	97
Lituanie	75	-
Maroc	-	-
Pologne	331	363
Royaume-Uni	16	15
Russie	-	-
Syrie	-	-
Turquie	2	2
Ukraine	-	-
Venezuela	1	1
Yémen	-	-
Autres pays souverains	2 308	2 219
TOTAL	**71 000**	**71 035**

6.5 PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Dettes envers les établissements de crédit	275 617	142 041
Dettes envers la clientèle	704 090	646 914
Dettes représentées par un titre	185 085	201 007
VALEUR AU BILAN	**1 164 792**	**989 962**

Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	169 739	74 133
dont comptes ordinaires créditeurs [1]	9 898	10 137
dont comptes et emprunts au jour le jour [1]	2 437	2 359
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	23 710	27 169
Total	**193 449**	**101 302**
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs [1]	48 131	18 794
Comptes et avances à terme	33 265	20 876
Titres donnés en pension livrée	772	1 069
Total	**82 168**	**40 739**
VALEUR AU BILAN	**275 617**	**142 041**

[1] Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires créditeurs	277 775	228 339
Comptes d'épargne à régime spécial	313 524	302 424
Autres dettes envers la clientèle	108 168	112 020
Titres donnés en pension livrée	1 719	1 569
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 143	940
Dettes nées d'opérations de réassurance	590	467
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	1 171	1 155
VALEUR AU BILAN	**704 090**	**646 914**

Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	9 028	9 289
Titres de créances négociables	67 367	86 272
Emprunts obligataires [1]	105 179	101 738
Autres dettes représentées par un titre	3 511	3 708
VALEUR AU BILAN	**185 085**	**201 007**

[1] Ce poste comprend les émissions de type "Covered Bonds" et les émissions d'obligations senior non préférées.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont éliminés pour la partie en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est supporté par l'assuré.

6.6 ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Bilan des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Caisse, banques centrales	45	55
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	40	(40)
Actifs financiers au coût amorti	393	370
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Actifs d'impôts courants et différés	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	7	1
Participation dans les entreprises mises en équivalence	-	-
Immeubles de placement	-	-
Immobilisations corporelles	5	5
Immobilisations incorporelles	3	4
Ecarts d'acquisition	-	-
Total de l'Actif	**493**	**475**
Banques centrales	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Passifs financiers au coût amorti	429	420
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôts courants et différés	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	6	5
Provisions	1	1
Dettes subordonnées	9	9
Mise à la juste valeur des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées (hors fiscalité)	43	43
Total du passif	**488**	**478**
ACTIF NET DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	**5**	**(3)**

Compte de résultat des activités abandonnées

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Produit net bancaire	6	12
Charges générales d'exploitation	(6)	(12)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(1)	(2)
Coût du risque	-	(1)
Résultat avant impôt	**(1)**	**(3)**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-
Résultat net	**(1)**	**(3)**
Résultat lié à la mise à leur juste valeur des activités abandonnées	-	(43)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	**(1)**	**(46)**
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES PART DU GROUPE	**(1)**	**(46)**

Flux de trésorerie nets des activités abandonnées

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	(12)	(23)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1)	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	3	7
TOTAL	**(10)**	**(16)**

6.7 IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2020
Valeur brute	6 673	-	168	(144)	-	7	6 704
Amortissements et dépréciations	(97)	-	(2)	2	-	(7)	(104)
VALEUR AU BILAN [1]	**6 576**	**-**	**166**	**(142)**	**-**	**-**	**6 600**

[1] Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en millions d'euros)	31/12/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Valeur brute	6 492	-	555	(388)	-	14	6 673
Amortissements et dépréciations	(84)	-	(4)	7	-	(16)	(97)
VALEUR AU BILAN [1]	**6 408**	**-**	**551**	**(381)**	**-**	**(2)**	**6 576**

[1] Y compris immeubles de placement donnés en location simple

6.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ÉCARTS D'ACQUISITION)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en millions d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2020
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	10 249	-	330	(245)	(37)	6	10 303
Amortissements et dépréciations	(4 651)	-	(356)	90	18	(5)	(4 904)
VALEUR AU BILAN	**5 598**	**-**	**(26)**	**(155)**	**(19)**	**1**	**5 399**
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	7 808	79	273	(14)	(11)	25	8 160
Amortissements et dépréciations	(4 645)	-	(226)	(8)	6	(59)	(4 932)
VALEUR AU BILAN	**3 163**	**79**	**47**	**(22)**	**(5)**	**(34)**	**3 228**

(en millions d'euros)	31/12/2018	01/01/2019[1]	Variations de périmètre[2]	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	8 466	9 968	(190)	769	(575)	56	221	10 249
Amortissements et dépréciations	(4 397)	(4 451)	129	(707)	461	(25)	(58)	(4 651)
VALEUR AU BILAN	**4 069**	**5 517**	**(61)**	**62**	**(114)**	**31**	**163**	**5 598**
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	6 985	6 926	697	586	(411)	11	(1)	7 808
Amortissements et dépréciations	(4 698)	(4 644)	80	(442)	390	(6)	(23)	(4 645)
VALEUR AU BILAN	**2 287**	**2 282**	**777**	**144**	**(21)**	**5**	**(24)**	**3 163**

[1] Impact de la comptabilisation du droit d'utilisation dans le cadre de la première application de la norme IFRS 16 Contrats de location (Cf. note 1.1 «Normes applicables et comparabilité»)

[2] Principalement liée à l'entrée dans le périmètre consolidé d'Agos S.p.A et de Santander Securities Services S.A.

6.9 ÉCARTS D'ACQUISITION

(en millions d'euros)	31/12/2019 BRUT	31/12/2019 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2020 BRUT	30/06/2020 NET
Gestion de l'épargne et assurances	**6 908**	**6 908**	**335**	**-**	**-**	**4**	**-**	**7 248**	**7 247**
dont assurances	1 214	1 214	-	-	-	-	-	1 214	1 214
dont gestion d'actifs [1]	4 868	4 868	335	-	-	(11)	-	5 193	5 192
dont banque privée internationale	826	826	-	-	-	15	-	841	841
Banque de proximité en France - LCL	**5 263**	**4 161**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**5 263**	**4 161**
Banque de proximité à l'international	**3 239**	**1 698**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 223**	**1 698**
dont Italie	2 872	1 660	-	-	-	-	-	2 871	1 660
dont Pologne	221	-	-	-	-	-	-	212	-
dont Ukraine	49	-	-	-	-	-	-	44	-
dont autres pays	97	38	-	-	-	-	-	96	38
Services financiers spécialisés	**2 819**	**1 128**	**25**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2 844**	**1 153**
dont crédit à la consommation (hors Agos) [2]	1 694	956	25	-	-	-	-	1 719	981
dont crédit à la consommation - Agos	672	103	-	-	-	-	-	672	103
dont affacturage	453	69	-	-	-	-	-	453	69
Grandes clientèles	**2 610**	**1 385**	**17**	**-**	**-**	**-**	**(7)**	**2 620**	**1 395**
dont banque de financement et d'investissement	1 711	486	-	-	-	-	-	1 711	486
dont services financiers aux institutionnels	899	899	17	-	-	-	(7)	909	909
Activités hors métiers	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**20 839**	**15 280**	**377**	**-**	**-**	**4**	**(7)**	**21 198**	**15 654**
Part du Groupe	**18 959**	**13 570**	**266**	**-**	**-**	**7**	**(5)**	**19 213**	**13 838**
Participations ne donnant pas le contrôle	**1 880**	**1 710**	**111**	**-**	**-**	**(3)**	**(2)**	**1 985**	**1 816**

[1] Ecart d'acquisition de 335 millions d'euros suite à l'acquisition de Sabadell Asset Management par le groupe AMUNDI au 30 juin 2020.

[2] Ecart d'acquisition de 25 millions suite à l'acquisition complémentaire de Ménafinance par le groupe CACF au 30 juin 2020 engendrant un changement de méthode de consolidation passant de mise en équivalence à intégration globale.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an. Même si la crise sanitaire et économique liée au COVID ne constitue pas à elle seule un indice de perte de valeur, ses conséquences économiques impactent le niveau de rentabilité du secteur financier, en particulier bancaire. Au cours du deuxième trimestre 2020, Crédit Agricole S.A. a procédé à des tests de valorisation des écarts d'acquisition inscrits à son bilan. Ces tests sont fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent des nouvelles trajectoires d'activité établies sur trois ans (2020-2022) pour les besoins de pilotage du Groupe, extrapolés sur une quatrième et une cinquième année afin de converger vers une année terminale normalisée intégrant tous les effets de rattrapage attendus post Covid. Pour l'UGT Banque de proximité à l'international – Italie, très sensible à l'environnement de taux courts, la trajectoire d'activité a été extrapolée sur une année supplémentaire afin de mieux appréhender la convergence vers cette année terminale normalisée.

Le groupe Crédit Agricole a travaillé au cours du 2e trimestre 2020 sur plusieurs scénarios économiques et a retenu pour ses tests de valorisation le scénario dit « central » qui reflète au mieux la conviction du management. Ce scénario a conduit à réviser les trajectoires financières prévisionnelles des UGT par rapport à celles qui avaient été retenues pour le test de valeur des écarts d'acquisition réalisé fin 2019. Ce scénario en forme de « V » intègre la forte contraction de l'offre et de la demande intervenue entre mi-mars et mi-mai 2020 suite au confinement des populations. Cette contraction se traduirait par une forte baisse du produit intérieur brut au 2e trimestre 2020, amplifiant celle du premier trimestre. Elle serait suivie d'un rebond marqué au 3e trimestre 2020 lié à un rattrapage rapide de la consommation de biens et à une reprise progressive de la consommation de services favorisés notamment par les réponses rapides et sans précédent apportées par les régulateurs et les superviseurs (adoption d'un programme de rachats d'actifs, autorisation donnée aux banques d'utiliser pleinement les coussins de fonds propres et de liquidité, allègement anticipé de la composition du capital pour les exigences du Pilier 2, élargissement du périmètre des actifs éligibles dans le cadre du programme d'achats de titres émis par des entreprises, etc.). La reprise de l'activité se ferait ensuite de manière plus graduelle. La dégradation des capacités de production resterait limitée grâce aux mesures de soutien, ce qui permet de préserver l'emploi et le revenu des ménages. Le scénario table sur un niveau de PIB en 2022 légèrement supérieur à celui de 2019.

Pour les UGT présentant au 31 décembre 2019 un écart relativement limité entre valeur d'utilité et valeur consolidée, des travaux complémentaires ont été menés dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2020. Ces UGT sont la Banque de Proximité en France - LCL, la Banque de Proximité à l'International – Italie et le Crédit à la consommation (hors Agos). Pour les autres UGT, l'écart positif entre la valeur d'utilité et la valeur consolidée au 31 décembre 2019 est tel que le Groupe considère que la mise à jour des tests de valorisation n'aurait pas conduit à des besoins de dépréciation.

Ces travaux ont consisté à réexaminer la valeur des écarts d'acquisition sur la base des trajectoires financières révisées et à procéder à des analyses de sensibilité dont les résultats sont présentés ci-après. La méthodologie reste inchangée par rapport aux travaux conduits au 31 décembre 2019, à l'exception de la prise en considération de certaines évolutions réglementaires : disparition de certains coussins contra-cycliques sur la durée du plan (dont le coussin français, suite à la décision du Haut Conseil de Stabilité Financière du 18 juin 2020) et application par anticipation de l'article 104a de CRD 5 qui autorise la couverture des exigences de pilier 2 (P2R) avec 75% de fonds propres Tier 1, permettant ainsi de de réduire l'exigence de CET1 de 66 points de base tant en P2R qu'en P2G pour Crédit Agricole S.A., LCL - Banque de Proximité en France ainsi que Crédit à la consommation (hors Agos) et de 77 points de base pour l'UGT Banque de proximité à l'international - Italie. Les paramètres de valorisation, notamment les taux d'actualisation ont été mis à jour au 30 juin 2020.

Les paramètres de calcul sont ainsi les suivants :

- Taux d'actualisation : 7,8% pour l'UGT Banque de proximité en France - LCL, 8,2% pour l'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) et 9,0% pour l'UGT Banque de proximité à l'international - Italie,
- Allocation de fonds propres CET1 : 8.85% pour les UGT Banque de proximité en France - LCL et Crédit à la consommation (hors Agos) et 8,99% pour l'UGT Banque de proximité à l'international - Italie,
- Taux de croissance à l'infini des cash flows : conservé à 2% pour les 3 UGT.

Suite à ces travaux, Crédit Agricole S.A. n'a pas été amené à constater de dépréciation d'écart d'acquisition au 30 juin 2020.

Des tests de sensibilité ont été effectués sur les écarts d'acquisition - part du Groupe avec des variations des principaux paramètres de valorisation. Ces tests montrent que les UGT de Banque de proximité en France - LCL, Banque de proximité à l'international - Italie ainsi que l'UGT Crédit à la consommation (hors Agos), affectées par les conséquences de la crise sanitaire et l'environnement de taux durablement bas, sont sensibles aux dégradations des paramètres du modèle. Ces tests donnent les résultats suivants :

- S'agissant des paramètres financiers :
  - une variation de + 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à un écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée de l'ordre de 330 millions d'euros pour l'UGT Banque de proximité en France - LCL, de l'ordre de 320 millions d'euros pour l'UGT de Banque de proximité à l'international – Italie et de l'ordre de 30 millions d'euros pour l'UGT Crédit à la consommation (hors Agos).
  - une variation de + 100 points de base du niveau de fonds propres CET1 alloués aux UGT conduirait à un écart négatif de l'ordre de 230 millions d'euros pour l'UGT Banque de proximité à l'international - Italie. Les UGT Banque de proximité en France - LCL et Crédit à la consommation (hors Agos) conserveraient quant à elles des écarts positifs entre valeur d'utilité et valeur consolidée.

- S'agissant des paramètres opérationnels, ils montrent que seules les UGT Banque de proximité à l'international - Italie et Crédit à la consommation (hors Agos) sont sensibles à la dégradation des paramètres opérationnels que nous avons simulée :
  - Pour l'UGT Banque de proximité à l'international - Italie, tant le scénario d'une variation de + 100 points de base du coefficient d'exploitation [2] en année terminale de projection que le scénario d'un alourdissement de + 10% du coût du risque pour cette même année conduiraient à un écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée d'environ 140 millions d'euros.
  - Pour l'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) l'alourdissement de + 10% du coût du risque en dernière année de projection conduirait à un écart négatif d'environ 150 millions d'euros entre la valeur d'utilité et la valeur consolidée. Sous l'hypothèse d'une hausse de 100 points de base du coefficient d'exploitation en dernière année de projection, la valeur d'utilité resterait supérieure à la valeur consolidée.

2 A revenus constants

Sensibilité des valeurs d'utilité des UGT aux principaux paramètres de valorisation

	Sensibilité aux fonds propres alloués	Sensibilité au taux d'actualisation		Sensibilité au coût du risque en année terminale		Sensibilité au coefficient d'exploitation [1] en année terminale	
Au 30 juin 2020	+ 100 pb	- 50 pb	+ 50 pb	- 10%	+ 10%	- 100 pb	+ 100 pb
Banque de proximité en France - LCL	(2,5 %)	+ 8,3 %	(6,9 %)	+ 2,9 %	(2,9 %)	+3,3%	(3,3%)
Banque de proximité à l'international - Italie	(4,4 %)	+ 7,3 %	(6,3 %)	+ 2,4 %	(2,4 %)	+2,4%	(2,4%)
Crédit à la consommation (hors Agos)	(6,4 %)	+ 9,8 %	(8,3 %)	+ 13,5 %	(13,5 %)	+5,5%	(5,5%)

[1] A revenus constants

6.10 PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE

	30/06/2020				
(en millions d'euros)	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	209 687	6 840	23 690	1 997	**242 214**
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	68 569	-	15 484	-	**84 053**
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 447	-	1 590	-	**4 037**
Participation aux bénéfices différée passive	21 427	-	561	-	**21 988**
Autres provisions techniques	-	-	-	-	**-**
Total des provisions techniques ventilées	**302 130**	**6 840**	**41 325**	**1 997**	**352 292**
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	**-**
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	(1 187)	(616)	(82)	(280)	**(2 165)**
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	**300 943**	**6 224**	**41 243**	**1 717**	**350 127**

	31/12/2019				
(en millions d'euros)	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	208 188	6 092	24 167	2 005	**240 452**
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	70 161	-	15 284	-	**85 445**
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 420	-	1 694	-	**4 114**
Participation aux bénéfices différée passive	25 824	-	763	-	**26 587**
Autres provisions techniques	-	-	-	-	**-**
Total des provisions techniques ventilées	**306 593**	**6 092**	**41 909**	**2 005**	**356 599**
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	**-**
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	(1 151)	(579)	(86)	(280)	**(2 096)**
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	**305 442**	**5 513**	**41 823**	**1 725**	**354 503**

La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les Comptes de régularisation. La ventilation des provisions techniques des contrats d'assurance est présentée avant élimination des émissions en euros et en unités de compte souscrites par les sociétés d'assurance.

La participation aux bénéfices différée nette, avant impôt, au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019 s'analyse ainsi :

Participation aux bénéfices différée avant impôt	30/06/2020	31/12/2019
(en millions d'euros)	PBD nette	PBD nette
Participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et sur dérivés de couverture	(18 670)	(22 550)
Dont participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres [1]	(19 304)	(23 322)
Dont participation différée sur dérivés de couverture	634	772
Participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par résultat	(758)	(1 783)
Autres participations différées	(2 560)	(2 254)
TOTAL PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE AVANT IMPÔT	**(21 988)**	**(26 587)**

[1] cf Note 6.2 «Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres»

6.11 PROVISIONS

(en millions d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2020
Risques sur les produits épargne-logement	367	-	61	-	-	-	-	428
Risques d'exécution des engagements par signature	910	2	417	(4)	(449)	(1)	(3)	872
Risques opérationnels	103	-	8	(7)	(17)	(1)	(13)	73
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 667	-	48	(51)	(13)	4	3	1 658
Litiges divers	607	-	14	(28)	(10)	(1)	-	582
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	33	-	-	(2)	-	-	-	31
Autres risques	677	-	157	(76)	(137)	-	(5)	616
TOTAL	**4 364**	**2**	**705**	**(168)**	**(626)**	**1**	**(18)**	**4 260**

Au 30 juin 2020, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 87 millions d'euros (103 millions d'euros au 31 décembre 2019) de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

(en millions d'euros)	31/12/2018	01/01/2019 [1]	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Risques sur les produits épargne-logement	245	245	-	122	-	-	-	-	**367**
Risques d'exécution des engagements par signature	872	872	-	776	(41)	(710)	8	5	**910**
Risques opérationnels	68	68	-	35	(11)	(9)	-	20	**103**
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 709	1 709	(5)	151	(226)	(87)	8	117	**1 667**
Litiges divers	2 132	521	2	52	(39)	(27)	2	96	**607**
Participations	1	1	-	2	(1)	(2)	-	-	**-**
Restructurations	24	24	2	12	(2)	(1)	-	(2)	**33**
Autres risques	758	758	3	132	(72)	(120)	-	(24)	**677**
TOTAL	**5 809**	**4 198**	**2**	**1 282**	**(392)**	**(956)**	**18**	**212**	**4 364**

[1] Reclassement des provisions pour risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat de la rubrique «Provisions» vers la rubrique «Passifs d'impôts courants et différés» au 1er janvier 2019 pour 1 611 millions d'euros.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V.

Les conditions de révision des taux d'intérêts de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., filiale à 100% de Crédit Agricole Consumer Finance SA, et ses filiales font l'objet de réclamations d'un certain nombre d'emprunteurs qui portent sur les critères de révision de ces taux et d'éventuels trop-perçus d'intérêts.

Le 21 janvier 2019, dans deux affaires concernant des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., la commission des appels de la KIFID (instance néerlandaise spécialisée dans les litiges concernant les services financiers) a jugé que, en cas d'absence d'information ou d'information insuffisante sur les éléments précis déterminant le taux d'intérêt, celui-ci devait suivre l'évolution des taux d'intérêt du marché des prêts à la consommation.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a mis en place en mai 2020 un plan de compensation au profit de clients emprunteurs qui tient compte des décisions de la KIFID précitées.

Amundi – Procédure AMF

Suite à une enquête diligentée de 2017 à 2019, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a notifié des griefs à Amundi le 12 juin 2020. Les griefs concernent la gestion de certaines transactions réalisées par deux salariés d'Amundi, entre 2014 et 2015.

Ce dossier a été transmis à un Rapporteur qui présentera ses conclusions à la Commission des Sanctions au terme de l'instruction du dossier. Amundi coopère pleinement dans le cadre de cette procédure. A ce jour, aucune sanction n'a été prononcée à l'encontre d'Amundi.

6.12 DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Dettes subordonnées à durée déterminée [1]	22 287	20 822
Dettes subordonnées à durée indéterminée [2]	518	747
Dépôts de garantie à caractère mutuel	172	167
Titres et emprunts participatifs	61	61
VALEUR AU BILAN	**23 038**	**21 797**

[1] Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

[2] Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés « TSS » et de titres subordonnés à durée indéterminée « TSDI ».

Au 30 juin 2020, l'encours des titres super-subordonnés est de 253 millions d'euros contre 472 millions d'euros au 31 décembre 2019.

6.13 CAPITAUX PROPRES

Composition du capital au 30 juin 2020

Au 30 juin 2020, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote est la suivante:

Actionnaires	Nombre de titres au 30/06/2020	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue La Boétie	1 612 517 290	55,90%	55,94%
Actions en autodétention	1 900 000	0,07%	-
Salariés (FCPE)	152 504 221	5,29%	5,29%
Public	1 117 767 201	38,75%	38,77%
TOTAL	**2 884 688 712**	**100,00%**	**100,00%**

Au 30 juin 2020, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 8 654 066 136 euros composé de 2 884 688 712 actions ordinaires de 3 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

Concernant le titre Crédit Agricole S.A., un contrat de liquidité a été signé le 25 octobre 2006 avec Crédit Agricole Cheuvreux S.A., racheté par Kepler, devenu Kepler Cheuvreux en 2013.

Ce contrat est reconduit chaque année par tacite reconduction. Afin que l'opérateur puisse réaliser en toute indépendance les opérations prévues au contrat, et conformément aux dispositions des Règlements UE 596/2014 et 2016/908 et à la décision AMF N°2018-01, celui-ci est doté d'un montant maximum de 50 millions d'euros.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Résultat par action

		30/06/2020	31/12/2019	30/06/2019
Résultat net part du Groupe de la période	*(en millions d'euros)*	1 592	4 844	1 985
Résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés		(229)	(587)	(240)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires		**1 363**	**4 257**	**1 745**
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période		2 882 727 994	2 873 414 500	2 863 694 478
Coefficient d'ajustement		1,000	1,000	1,000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action		2 882 727 994	2 873 414 500	2 863 694 478
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	**(en euros)**	**0,473**	**1,482**	**0,609**
Résultat de base par action des activités poursuivies	**(en euros)**	**0,473**	**1,495**	**0,606**
Résultat de base par action des activités abandonnées	**(en euros)**	**-**	**(0,013)**	**0,003**
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS)	**(en euros)**	**0,473**	**1,482**	**0,609**
Résultat dilué par action des activités poursuivies	**(en euros)**	**0,473**	**1,495**	**0,606**
Résultat dilué par action des activités abandonnées	**(en euros)**	**-**	**(0,013)**	**0,003**

Le Résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés correspond aux frais d'émission et aux intérêts échus des émissions obligataires subordonnées et super-subordonnées Additional Tier 1. Le montant s'élève à -229 millions d'euros au 30 juin 2020.

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Crédit Agricole S.A., l'ensemble des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. sont non dilutifs.

En l'absence d'émission dilutive par Crédit Agricole S.A. le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2019, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. dans sa séance du 13 février 2020, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2020 le paiement en numéraire d'un dividende par action de 0,70 euro à la date de mise en paiement fixée au 20 mai 2020. L'intention de distribuer des dividendes au titre de l'exercice 2019 est apparue incompatible avec les recommandations de la Banque Centrale Européenne émises le 27 mars qui ont demandé aux banques sous sa supervision de ne pas verser de dividendes tant que perdure la crise du coronavirus, et ce jusqu'à « au moins début octobre 2020 ». Or, ce délai était incompatible avec le code du commerce, qui prescrit un paiement du dividende annuel au plus tard le 30 septembre.

Dans ces conditions, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., consulté par écrit le 1er avril 2020 en application des dispositions légales sur le fonctionnement des organes délibérant durant l'épidémie de Covid-19, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 13 mai 2020 l'affectation à un compte de réserves de l'intégralité du résultat de l'année 2019

(en euros)	2019	2018	2017	2016	2015
Dividende ordinaire	N/A	0,69	0,63	0,60	0,60
Dividende majoré	N/A	N/A	0,693	0,660	0,660

Affectations du résultat

L'affectation du résultat a été validée par l'Assemblée générale mixte de Crédit Agricole S.A. du mardi 13 mai 2020, sur proposition du Conseil d'Administration.

Le résultat net de Crédit Agricole S.A. entité sociale au titre de l'exercice 2019 est positif et s'élève à 2 015 810 057,93 euros.

L'Assemblée générale mixte a décidé :

- de constater que le bénéfice de l'exercice s'élève à 2 015 810 057,93 euros ;
- d'affecter la somme de 5 475 466,80 euros à la réserve légale pour la porter à 10 % du capital social ;
- d'affecter le solde du bénéfice de l'exercice, soit la somme de 2 010 334 591,13 € à un compte de réserves.

Instruments financiers à durée indéterminée

Les principales émissions d'instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact en Capitaux propres - part du Groupe se détaillent comme suit :

					Au 30 juin 2020			
		Montant en devises au 31 décembre 2019	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 30 juin 2020	Montant en euros au cours d'origine	Rémunération - Part du Groupe - Cumulée	Frais d'émission net d'impôt	Impact en Capitaux propres part du Groupe Cumulé
Date d'émission	Devise	*(en millions de devises d'émission)*	*(en millions de devises d"émission)*	*(en millions de devises d"émission)*	*(en millions d'euros)*	*(en millions d'euros)*	*(en millions d'euros)*	*(en millions d'euros)*
23/01/2014	USD	1 750	-	1 750	1 283	(770)	(8)	505
08/04/2014	GBP	500	-	500	607	(279)	(4)	324
08/04/2014	EUR	1 000	-	1 000	1 000	(403)	(6)	591
19/01/2016	USD	1 250		1 250	1 150	(397)	(8)	745
26/02/2019	USD	1 250		1 250	1 098	(83)	(7)	1 008
Émissions Crédit Agricole S.A.					**5 138**	**(1 932)**	**(33)**	**3 173**
14/10/2014	EUR				-	(169)	(3)	(172)
13/01/2015	EUR				-	(214)	(3)	(217)
Émissions Assurance					**-**	**(383)**	**(6)**	**(389)**
Émissions souscrites en interne								
Effet Part Groupe/ Participations ne donnant pas le contrôle					-	73	-	73
Souscriptions de Crédit Agricole CIB pour régulation de cours					(8)	-	-	(8)
TOTAL					**5 130**	**(2 242)**	**(39)**	**2 849**

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

		Montant en devises au 31 décembre 2019	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 30 juin 2020	Montant en euros au cours d'origine
Date d'émission	Devise	(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions d'euros)
14/10/2014	EUR	745	-	745	745
13/01/2015	EUR	1 000	-	1 000	1 000
TOTAL					**1 745**

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Titres super-subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(186)	(395)
Evolutions des nominaux	-	123
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	86	145
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	-	(7)
Autres	-	(109)
Titres subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(43)	(76)
Evolutions des nominaux	-	-
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	14	26
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	-	-
Autres	-	-

NOTE 7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Engagements donnés		
Engagements de financement	**162 738**	**154 791**
Engagements en faveur des établissements de crédit	16 636	13 433
Engagements en faveur de la clientèle	146 102	141 358
Ouverture de crédits confirmés	120 537	112 825
Ouverture de crédits documentaires	2 765	4 282
Autres ouvertures de crédits confirmés	117 772	108 543
Autres engagements en faveur de la clientèle	25 565	28 533
Engagements de garantie	**83 123**	**87 884**
Engagements d'ordre des établissements de crédit	7 075	8 542
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 138	3 372
Autres garanties [1]	4 937	5 170
Engagements d'ordre de la clientèle	76 048	79 342
Cautions immobilières	1 789	2 168
Autres garanties d'ordre de la clientèle	74 259	77 175
Engagements sur titres	16 228	4 765
Titres à livrer	16 228	4 765
Engagements reçus		
Engagements de financement	**141 801**	**84 102**
Engagements reçus des établissements de crédit	138 030	81 155
Engagements reçus de la clientèle	3 771	2 946
Engagements de garantie	**338 283**	**327 988**
Engagements reçus des établissements de crédit	92 680	94 670
Engagements reçus de la clientèle	245 603	233 318
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées [2]	31 925	25 934
Autres garanties reçues	213 678	207 385
Engagements sur titres	**15 526**	**4 556**
Titres à recevoir	15 526	4 556

[1] Dont 5,9 milliards d'euros relatifs aux garanties Switch Assurance suite à la résiliation anticipée partielle du 2 mars 2020

[2] Au 30 juin 2020, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, Crédit Agricole S.A. a accordé des prêts garantis par l'Etat (PGE) pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat pour 7,3 milliards d'euros.

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH …)	365 415	189 444
Titres prêtés	9 906	8 874
Dépôts de garantie sur opérations de marché	23 431	18 155
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	108 775	104 627
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	**507 527**	**321 099**
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie [1]	2 017	3 102
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	5	4
Titres et valeurs reçus en pension	395 017	275 463
Titres vendus à découvert	30 913	33 468
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	**425 935**	**308 935**

[1] Dans le cadre des garanties Switch Assurance, suite à la résiliation anticipée partielle du 2 mars 2020, Crédit Agricole S.A. a reçu un dépôt de 2 milliards d'euros

CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au 30 juin 2020, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 187,9 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 81,9 milliards d'euros au 31 décembre 2019, et 48,2 milliards d'euros ont été déposés directement par les autres filiales (dont 2,6 milliards d'euros de titres).

Au 30 juin 2020, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 12,1 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 12,3 milliards d'euros au 31 décembre 2019, et 1,7 milliard d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 30 juin 2020, dans le cadre des émissions sécurisées de European Secured Notes Issuer (ESNI), société de titrisation de droit français créée par cinq banques dont le Groupe Crédit Agricole, 2,7 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et 0,5 milliard d'euros de créances de Crédit Agricole CIB ont été cédées en pleine propriété à titre de garantie.

Au 30 juin 2020, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100% par Crédit Agricole S.A., 40,3 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et 10,0 milliards d'euros de LCL ont été apportés en garantie.

Au 30 juin 2020, dans le cadre des opérations auprès des supranationaux BEI/BDCE, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,7 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Au 30 juin 2020, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de CDC, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,7 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuel n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs.

GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. pour 211 milliards d'euros et chez Crédit Agricole CIB pour 156 milliards d'euros. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes en vue d'obtenir des refinancements. Ces créances (immobilières, ou prêts auprès d'entreprises ou de collectivités locales) sont sélectionnées et marquées pour leur qualité et conservées au bilan des Caisses régionales.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique de Crédit Agricole S.A. consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 30 juin 2020.

NOTE 8 Reclassements d'instruments financiers

Principes retenus par le Groupe crédit agricole S.A.

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale du Groupe à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

Reclassements effectués par le groupe crédit agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. n'a pas opéré en 2020 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

NOTE 9 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie est retenu pour les instruments financiers à la juste valeur pour lesquels la valorisation fait appel, exclusivement ou pour partie significative, à des paramètres de marché non observables.

Sont considérés comme inobservables les paramètres pour lesquels aucune information de marché n'est disponible, ou bien pour lesquels les informations de marché disponibles sont considérées comme insuffisantes. Cette qualification peut faire appel au dire d'expert. Les informations examinées peuvent comprendre des transactions effectivement conclues, des cotations fermes ou indicatives, des informations résultant de consensus de marché.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.

9.1 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT amorti AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 30/06/2020	Juste valeur au 30/06/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	913 138	945 650	-	599 148	346 502
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**499 783**	**511 713**	**-**	**510 418**	**1 295**
Comptes ordinaires et prêts JJ	39 287	40 277	-	40 157	120
Comptes et prêts à terme	434 601	444 793	-	443 846	947
Valeurs reçues en pension	1	1	-	-	1
Titres reçus en pension livrée	24 864	25 481	-	25 481	-
Prêts subordonnés	925	1 056	-	829	227
Autres prêts et créances	105	105	-	105	-
Prêts et créances sur la clientèle	**413 355**	**433 937**	**-**	**88 730**	**345 207**
Créances commerciales	39 429	40 140	-	21 562	18 578
Autres concours à la clientèle	355 550	373 516	-	50 380	323 136
Valeurs reçues en pension	181	181	-	181	-
Titres reçus en pension livrée	3 024	3 026	-	2 715	311
Prêts subordonnés	45	456	-	416	40
Créances nées d'opérations d'assurance directe	636	636	-	7	629
Créances nées d'opérations de réassurance	849	849	-	2	847
Avances en comptes courants d'associés	151	153	-	16	137
Comptes ordinaires débiteurs	13 490	14 980	-	13 451	1 529
Titres de dettes	**93 765**	**96 963**	**65 499**	**16 376**	**15 088**
Effets publics et valeurs assimilées	27 360	28 051	23 441	4 378	232
Obligations et autres titres à revenu fixe	66 405	68 912	42 058	11 998	14 856
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	**1 006 903**	**1 042 613**	**65 499**	**615 524**	**361 590**

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	**833 761**	**858 085**	**-**	**529 155**	**328 930**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**438 580**	**448 243**	**-**	**447 039**	**1 204**
Comptes ordinaires et prêts JJ	30 780	30 793	-	30 618	175
Comptes et prêts à terme	400 063	409 649	-	408 849	800
Valeurs reçues en pension	1	1	-	-	1
Titres reçus en pension livrée	6 701	6 707	-	6 707	-
Prêts subordonnés	929	966	-	738	228
Autres prêts et créances	106	127	-	127	-
Prêts et créances sur la clientèle	**395 180**	**409 842**	**-**	**82 116**	**327 726**
Créances commerciales	43 563	42 854	-	20 832	22 022
Autres concours à la clientèle	332 629	346 991	-	44 075	302 916
Valeurs reçues en pension	232	232	-	232	-
Titres reçus en pension livrée	4 071	4 073	-	4 073	-
Prêts subordonnés	44	44	-	4	40
Créances nées d'opérations d'assurance directe	314	314	-	9	305
Créances nées d'opérations de réassurance	770	770	-	1	769
Avances en comptes courants d'associés	142	143	-	10	133
Comptes ordinaires débiteurs	13 415	14 421	-	12 880	1 541
Titres de dettes	**72 519**	**72 706**	**48 164**	**7 138**	**17 404**
Effets publics et valeurs assimilées	23 578	23 672	21 996	1 435	241
Obligations et autres titres à revenu fixe	48 942	49 034	26 169	5 703	17 162
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	**906 280**	**930 791**	**48 164**	**536 293**	**346 334**

PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 30/06/2020	Juste valeur au 30/06/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	**275 617**	**282 180**	**-**	**281 030**	**1 150**
Comptes ordinaires et emprunts JJ	60 466	60 896	-	60 896	-
Comptes et emprunts à terme	190 669	196 762	-	195 612	1 150
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	24 482	24 522	-	24 522	-
Dettes envers la clientèle	**704 090**	**706 875**	**-**	**388 206**	**318 669**
Comptes ordinaires créditeurs	277 775	277 790	-	277 790	-
Comptes d'épargne à régime spécial	313 524	315 323	-	-	315 323
Autres dettes envers la clientèle	108 168	109 133	-	108 711	422
Titres donnés en pension livrée	1 719	1 720	-	1 629	91
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 143	1 143	-	68	1 075
Dettes nées d'opérations de réassurance	590	595	-	8	587
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	1 171	1 171	-	-	1 171
Dettes représentées par un titre	**185 085**	**194 176**	**70 800**	**122 730**	**646**
Dettes subordonnées	**23 038**	**25 442**	**6 705**	**18 494**	**243**
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	**1 187 830**	**1 208 673**	**77 505**	**810 460**	**320 708**

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	**142 041**	**142 755**	**-**	**142 723**	**32**
Comptes ordinaires et emprunts JJ	31 290	31 287	-	31 287	-
Comptes et emprunts à terme	82 514	83 207	-	83 175	32
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	28 237	28 261	-	28 261	-
Dettes envers la clientèle	**646 914**	**647 017**	**-**	**341 395**	**305 622**
Comptes ordinaires créditeurs	228 338	228 337	-	228 301	37
Comptes d'épargne à régime spécial	302 423	302 425	-	281	302 144
Autres dettes envers la clientèle	112 020	112 125	-	111 173	952
Titres donnés en pension livrée	1 569	1 568	-	1 568	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	942	940	-	61	878
Dettes nées d'opérations de réassurance	467	467	-	11	456
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	1 155	1 155	-	-	1 155
Dettes représentées par un titre	**201 007**	**204 181**	**71 169**	**132 308**	**703**
Dettes subordonnées	**21 797**	**22 119**	**5 754**	**16 182**	**183**
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	**1 011 759**	**1 016 071**	**76 922**	**632 609**	**306 540**

9.2 INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marché.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers …) ;
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de Mark-to-Market

Ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;

Les réserves bid/ask

Ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

Les réserves pour incertitude

Ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », Crédit Agricole S.A. intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs :

- au risque de défaut ou à la qualité de crédit (Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment)
- aux coûts et gains futurs de financement (Funding Valuation Adjustment)
- au risque de liquidité associé au collatéral (Liquidity Valuation Adjustment).

Ajustement CVA

Le CVA (Credit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS côtés lorsqu'ils existent, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement DVA

Le DVA (Debit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC parfaitement collatéralisés la valeur de marché du risque de défaut propre (pertes potentielles que Crédit Agricole S.A. fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de Crédit Agricole S.A.) et les pertes encourues en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (utilisation du CDS Crédit Agricole S.A. pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement FVA

Le FVA (Funding Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (Assets & Liabilities Management). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les Spreads de funding ALM. Ces derniers prennent en compte la maturité économique des opérations.

Sur le périmètre des dérivés « clearés », un ajustement FVA dit IMVA (Initial Margin Value Adjustment) est calculé afin de tenir compte des coûts et gains de financement futurs des marges initiales à poster auprès des principales chambres de compensation sur dérivés jusqu'à la maturité du portefeuille.

Ajustement LVA

Le LVA (Liquidity Valuation Adjustment) est l'ajustement positif ou négatif de valorisation visant à matérialiser à la fois l'absence potentielle de versement de collatéral pour les contreparties possédant un CSA (Credit Support Annex), ainsi que la rémunération non standard des CSA.

Le LVA matérialise ainsi le gain ou la perte résultant des coûts de liquidité additionnels. Il est calculé sur le périmètre des dérivés OTC avec CSA.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	30/06/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**267 004**	**29 198**	**230 373**	**7 433**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 614	-	1	1 613
Titres reçus en pension livrée	110 127	-	107 108	3 019
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	31 022	29 059	1 199	764
Effets publics et valeurs assimilées	19 015	18 143	872	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 600	5 138	325	137
OPCVM	28	28	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	6 379	5 750	2	627
Instruments dérivés	124 241	139	122 065	2 037
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	**163 937**	**105 988**	**48 273**	**9 676**
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	**29 753**	**17 987**	**7 391**	**4 375**
Actions et autres titres à revenu variable	18 920	15 514	2 451	955
Titres de participation non consolidés	10 833	2 473	4 940	3 420
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	**75 102**	**46 915**	**22 912**	**5 275**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	3 571	-	3 572	(1)
Titres de dettes	71 531	46 915	19 340	5 276
Effets publics et valeurs assimilées	186	24	162	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 879	1 984	10 259	636
OPCVM	58 466	44 907	8 919	4 640
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	**59 081**	**41 085**	**17 970**	**26**
Effets publics et valeurs assimilées	535	523	12	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 173	1 213	2 960	-
Actions et autres titres à revenu variable	7 068	1 202	5 866	-
OPCVM	47 305	38 147	9 132	26
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**1**	**1**	**-**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	1	1	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1	1	-	-
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	**261 760**	**242 667**	**18 829**	**264**
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 456	955	1 237	264
Actions et autres titres à revenu variable	687	342	309	36
Titres de participation non consolidés [1]	1 769	613	928	228
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	259 304	241 712	17 592	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	259 304	241 712	17 592	-
Effets publics et valeurs assimilées	82 748	82 449	299	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	176 556	159 263	17 293	-
Instruments dérivés de couverture	**23 149**	**11**	**23 138**	**-**
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**715 850**	**377 864**	**320 613**	**17 373**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1 735	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		618		109
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	376	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		**618**	**2 111**	**109**

1 Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Titres de participation non consolidés dans le niveau 2 pour 66 millions d'euros.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des options listées sur sous-jacent equity.
Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 1 concernent essentiellement des titres de dettes.
Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée à des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée à des établissements de crédit et des instruments dérivés de transaction. Plusieurs positions sont devenues observables.

(en millions d'euros)	31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**230 721**	**23 646**	**201 576**	**5 499**
Créances sur les établissements de crédit	61	-	61	-
Créances sur la clientèle	894	-	-	894
Titres reçus en pension livrée	103 690	-	101 771	1 919
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	25 281	22 762	1 740	779
Effets publics et valeurs assimilées	13 665	12 494	1 170	1
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 607	3 878	568	161
OPCVM	108	84	-	24
Actions et autres titres à revenu variable	6 901	6 305	2	594
Instruments dérivés	100 795	884	98 004	1 907
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	**168 756**	**113 114**	**46 358**	**9 284**
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	**36 293**	**25 070**	**6 852**	**4 371**
Actions et autres titres à revenu variable	24 754	21 726	2 027	1 001
Titres de participation non consolidés	11 539	3 344	4 825	3 370
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	**72 942**	**45 690**	**22 535**	**4 717**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	4 209	-	3 847	362
Titres de dettes	68 733	45 690	18 688	4 355
Effets publics et valeurs assimilées	252	111	139	2
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 152	1 995	10 578	579
OPCVM	55 329	43 584	7 971	3 774
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	**59 520**	**42 352**	**16 972**	**196**
Effets publics et valeurs assimilées	457	444	13	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 204	1 218	2 986	-
Actions et autres titres à revenu variable	6 822	1 287	5 351	184
OPCVM	48 037	39 403	8 622	12
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**1**	**1**	**-**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	1	1	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	1	1	-	-
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	**261 321**	**243 263**	**17 772**	**286**
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 518	1 367	884	267
Actions et autres titres à revenu variable	802	457	309	36
Titres de participation non consolidés	1 716	910	575	231
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	258 803	241 895	16 888	20
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	258 803	241 895	16 888	20
Effets publics et valeurs assimilées	82 684	82 361	323	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	176 119	159 534	16 565	20
Instruments dérivés de couverture	**19 368**	**34**	**19 334**	**-**
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**680 166**	**380 057**	**285 040**	**15 069**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			4 420	106
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		474		2 119
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		72	1 820	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		**546**	**6 240**	**2 225**

Les transferts de Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent le reclassement des instruments dérivés OTC de marchés organisés vers gré à gré.
Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent des obligations et autres titres à revenus fixes.
Les transferts de Niveau 2 vers le Niveau 1 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.
Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée des établissements de crédit et des swaps de taux.
Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 1 concernent essentiellement des effets publics.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée clientèle et des instruments dérivés de transaction dont - 0,3 Md€ liée à la revue de la cartographie d'observabilité sur les instruments dérivés.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	30/06/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**235 177**	**30 859**	**202 503**	**1 815**
Titres vendus à découvert	30 918	30 703	215	-
Titres donnés en pension livrée	82 549	-	81 559	990
Dettes représentées par un titre	2	-	2	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	121 708	156	120 727	825
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**36 673**	**7 845**	**20 988**	**7 840**
Instruments dérivés de couverture	**15 558**	**-**	**15 313**	**245**
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**287 408**	**38 704**	**238 804**	**9 900**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1 304	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		1 476
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	271	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		**-**	**1 575**	**1 476**

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des options listées sur sous-jacent equity.

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 sont principalement liés à un changement de cartographie sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

(en millions d'euros)	31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**206 708**	**34 018**	**171 104**	**1 586**
Titres vendus à découvert	33 473	33 259	214	-
Titres donnés en pension livrée	74 762	-	73 842	920
Dettes représentées par un titre	55	-	55	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	98 418	759	96 993	666
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**39 961**	**8 763**	**23 683**	**7 515**
Instruments dérivés de couverture	**13 293**	**-**	**12 981**	**312**
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**259 962**	**42 781**	**207 768**	**9 413**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			4 023	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		35		605
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		241	4 676	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		**275**	**8 699**	**605**

Les transferts de Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent le reclassement des instruments dérivés OTC de marchés organisés vers gré à gré.
Les transferts de Niveau 2 vers le Niveau 1 concernent les ventes à découvert.
Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée à des établissements de crédit.
Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 1 concernent essentiellement des ventes à découvert d'effets publics.
Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée clientèle, des titres de créances négociables comptabilisés en juste valeur par résultat sur option et des instruments dérivés de transaction. La revue de la cartographie d'observabilité sur les instruments dérivés et sur les passifs à la juste valeur par option s'élève à - 2,1 Mds€.

Les instruments classés en niveau 1

Le Niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutables et mis à jour régulièrement sont classées en Niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en Niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en Niveau 2 sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option
- Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;
- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le Niveau 2 regroupe notamment :

- Les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés soit à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts), ou pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, credit default swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités);
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures ;

Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres de valorisation significatifs sont observables. Des prix sont observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers et les consensus de place le cas échéant, permettent de corroborer les valorisations internes ;

- les titres, options listées actions, et futures actions, cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en Niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en Niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en Niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'in observabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le Niveau 3 regroupe notamment :

- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

  - les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
  - les ABS et CLO pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables ;
  - les ABS, CLO, tranches super sénior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré.

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

- Dérivés de gré à gré

Les produits non observables regroupent les instruments financiers complexes, significativement exposés au risque modèle ou faisant intervenir des paramètres jugés non observables.

L'ensemble de ces principes fait l'objet d'une cartographie d'observabilité selon les trois niveaux indiquant pour chaque produit, devise et maturité le classement retenu.

Principalement, relèvent du classement en Niveau 3 :

- les produits linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ; ceci peut comprendre des opérations des pensions selon la maturité des opérations visées et leurs actifs sous-jacent ;
- les produits non linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ;
- les produits dérivés complexes ci-dessous :
  - certains produits dérivés actions : produits optionnels sur des marchés insuffisamment profonds ou options de maturité très longue ou produits dont la valorisation dépend de corrélations non-observables entre différents sous-jacents actions ;
  - certains produits de taux exotiques dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt (produits structurés basés sur des différences de taux ou produits dont les corrélations ne sont pas observables) ;
  - certains produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice (Euribor, Spread de CMS). Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;
  - les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires ;
  - les produits hybrides taux/change long terme de type Power Reverse Dual Currency, ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
  - les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations entre plusieurs classes de risque (taux, crédit, change, inflation et actions) ;
  - les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit corporate. Celles-ci sont désormais non significatives.

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

		Actifs financiers détenus à des fins de transaction								Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat										Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres				
				Titres détenus à des fins de transaction						Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI					Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
													Titres de dettes							Titres de dettes			
(en millions d'euros)	Total	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur la clientèle	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Titres de dettes	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes
Solde d'ouverture (31/12/2019)	**15 069**	**892**	**1 919**	**-**	**161**	**23**	**594**	**779**	**1 907**	**1 000**	**3 374**	**362**	**2**	**579**	**3 774**	**4 354**	**184**	**12**	**35**	**231**	**-**	**20**	**20**
Gains /pertes de la période [1]	**(207)**	(31)	97	-	(16)	-	31	15	10	(40)	(52)	(8)	(5)	-	8	4	(184)	-	(2)	4	-	(20)	(20)
Comptabilisés en résultat	**(197)**	(16)	86	-	(16)	-	31	15	10	(40)	(52)	-	(5)	-	8	4	(184)	-	-	-	-	(20)	(20)
Comptabilisés en capitaux propres	**(8)**	(15)	11	-	-	-	-	-	-	-	-	(8)	-	-	-	-	-	-	(2)	6	-	-	-
Achats de la période	**4 334**	1 066	1 360	-	2	-	2	3	210	50	375	-	-	59	1 197	1 253	-	14	3	-	-	-	-
Ventes de la période	**(1 290)**	(578)	-	-	-	(23)	-	(23)	-	(55)	(277)	(10)	-	(2)	(339)	(341)	-	-	-	(5)	-	-	-
Emissions de la période	**-**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	**(240)**	(10)	(182)	-	(3)	-	-	(3)	(11)	-	-	(35)	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-
Reclassements de la période	**(31)**	279	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(310)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	**(3)**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(3)	-	-	-
Transferts	**(259)**	(5)	(175)	-	(7)	-	-	(7)	(79)	-	-	1	6	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	**109**	-	76	-	-	-	-	-	33	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	**(368)**	(5)	(251)	-	(7)	-	-	(7)	(112)	-	-	1	6	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2020)	**17 373**	**1 613**	**3 019**	**-**	**137**	**-**	**627**	**764**	**2 037**	**955**	**3 420**	**-**	**-**	**636**	**4 640**	**5 276**	**-**	**26**	**36**	**229**	**-**	**-**	**-**

[1] Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(13)
Comptabilisés en résultat	(14)
Comptabilisés en capitaux propres	1

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

		Passifs financiers détenus à des fins de transaction							
(en millions d'euros)	Total	Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
Solde d'ouverture (31/12/2019)	**9 413**	**-**	**920**	**-**	**-**	**-**	**666**	**7 514**	**313**
Gains /pertes de la période [1]	**35**	-	(58)	-	-	-	109	20	(37)
Comptabilisés en résultat	**36**	-	(58)	-	-	-	109	20	(37)
Comptabilisés en capitaux propres	**(1)**	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	**(4)**	-	48	-	-	-	25	(77)	-
Ventes de la période	**(31)**	-	-	-	-	-	-	-	(31)
Emissions de la période	**919**	-	-	-	-	-	-	919	-
Dénouements de la période	**(1 637)**	-	-	-	-	-	(72)	(1 564)	-
Reclassements de la période	**-**	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	**-**	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	**1 205**	-	80	-	-	-	97	1 028	-
Transferts vers niveau 3	**1 476**	-	80	-	-	-	138	1 258	-
Transferts hors niveau 3	**(271)**	-	-	-	-	-	(41)	(230)	-
SOLDE DE CLÔTURE (30/06/2020)	**9 900**	**-**	**990**	**-**	**-**	**-**	**825**	**7 840**	**245**

[1] Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	**68**
Comptabilisés en résultat	68
Comptabilisés en capitaux propres	-

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en «Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat» ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en «Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres».

9.3 EVALUATION DE L'IMPACT DE LA PRISE EN COMPTE DE LA MARGE À L'ORIGINE

(en millions d'euros)	30/06/2020	31/12/2019
Marge différée au 1er janvier	**66**	**61**
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	40	36
Comptabilisée en résultat durant la période	-	-
Amortissement et transactions annulées / remboursées / échues	(28)	(24)
Intéressement et participation	-	-
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période	-	(7)
MARGE DIFFÉRÉE EN FIN DE PÉRIODE	**78**	**66**

La marge au 1er jour sur les transactions de marché relevant du niveau 3 de juste valeur est réservée au bilan et comptabilisée en résultat à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres non observables redeviennent observables.

NOTE 10 Périmètre de consolidation au 30 juin 2020

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
GESTION DE L'EPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
ABC-CA Fund Management CO	Equivalence		Chine		Entreprise associée	33,3	33,3	22,8	22,8
AMUNDI	Globale		France		Filiale	68,6	68,6	68,4	68,4
AMUNDI (UK) Ltd.	Globale		Royaume-Uni		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT AGENCIA EN CHILE	Globale		Chili		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT BELGIUM	Globale		Belgique		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT DUBAI (OFF SHORE) BRANCH	Globale		Emirats Arabes Unis		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT HONG KONG BRANCH	Globale		Hong Kong		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT LONDON BRANCH	Globale		Royaume-Uni		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT MEXICO BRANCH	Globale		Mexique		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI ASSET MANAGEMENT NEDERLAND	Globale		Pays-Bas		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Asset Management S.A.I SA	Globale		Roumanie		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Austria GmbH	Globale		Autriche		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Czech Republic Asset Management Bratislava Branch	Globale		Slovaquie		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Czech Republic Asset Management Sofia Branch	Globale		Bulgarie		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Czech Republic Asset Management, A.S.	Globale		République Tchèque		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Czech Republic, Investicni Spolecnost, A.S.	Globale		République Tchèque		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Deutschland GmbH	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Finance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Finance Emissions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI GLOBAL SERVICING	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Hellas MFMC S.A.	Globale		Grèce		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Hong Kong Ltd.	Globale		Hong Kong		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Iberia S.G.I.I.C S.A.	Globale		Espagne		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI India Holding	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Intermédiation	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Intermédiation Asia PTE Ltd	Globale		Singapour		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Intermédiation Dublin Branch	Globale		Irlande		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
Amundi Intermédiation London Branch	Globale		Royaume-Uni		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Investment Fund Management Private Limited Company	Globale		Hongrie		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Ireland Ltd	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Issuance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Japan	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Japan Holding	Globale	S4	Japon		Filiale		100,0		68,4
Amundi Luxembourg SA	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Malaysia Sdn Bhd	Globale		Malaisie		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Pioneer Asset Management Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Pioneer Asset Management USA Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Pioneer Distributor Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Pioneer Institutional Asset Management Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Polska	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Private Equity Funds	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Real Estate Italia SGR S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI SGR S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Singapore Ltd.	Globale		Singapour		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Suisse	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Amundi Taïwan Limited	Globale		Taiwan		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Tenue de Comptes	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI USA Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
AMUNDI Ventures	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
BFT INVESTMENT MANAGERS	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
CA Indosuez (Suisse) S.A. Hong Kong Branch	Globale		Hong Kong	Suisse	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez (Suisse) S.A. Singapore Branch	Globale		Singapour	Suisse	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez (Suisse) S.A. Switzerland Branch	Globale		Suisse		Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez (Switzerland) S.A.	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Finanziaria S.A.	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Gestion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM	Globale		Brésil		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Europe)	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Europe) Belgium Branch	Globale		Belgique	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Luxembourg (succursale Italie)	Globale	D1	Italie	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Europe) Spain Branch	Globale		Espagne	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (France)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Group)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth Italy S.P.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CFM Indosuez Conseil en Investissement	Globale		France		Filiale	70,2	70,2	67,5	67,5

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
CFM Indosuez Conseil en Investissement, Succursale de Noumea	Globale		France		Succursale	70,2	70,2	69,0	67,5
CFM Indosuez Gestion	Globale		Monaco		Filiale	70,2	70,2	66,1	66,1
CFM Indosuez Wealth	Globale		Monaco		Filiale	70,2	70,2	67,5	67,5
CPR AM	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Etoile Gestion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Fund Channel	Equivalence		Luxembourg		Co-entreprise	50,0	50,0	34,3	34,3
Fund Channel Singapore Branch	Equivalence		Singapour	Luxembourg	Co-entreprise	50,0	50,0	34,2	34,2
KBI Fund Managers Limited	Globale		Irlande		Filiale	87,5	87,5	68,4	68,4
KBI Global Investors (North America) Limited	Globale		Irlande		Filiale	87,5	87,5	68,4	68,4
KBI Global Investors Limited	Globale		Irlande		Filiale	87,5	87,5	68,4	68,4
LCL Emissions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
NH-AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Equivalence		Corée du sud		Entreprise associée	30,0	30,0	20,5	20,5
Pioneer Global Investments LTD Buenos Aires Branch	Globale	S1	Argentine		Succursale		100,0		68,4
Pioneer Global Investments LTD Mexico city Branch	Globale		Mexique		Succursale	100,0	100,0	68,4	68,4
Sabadell Asset Management, S.A., S.G.I.I.C.	Globale	E3	Espagne		Filiale	100,0		68,4	
Société Générale Gestion (S2G)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
Sociétés d'investissement									
State Bank of India Fund Management	Equivalence		Inde		Entreprise associée	37,0	37,0	25,3	25,3
Vanderbilt Capital Advisors LLC	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	68,4	68,4
WAFA Gestion	Equivalence		Maroc		Entreprise associée	34,0	34,0	23,3	23,3
Assurance									
ASSUR&ME	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Assicurazioni	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI DANNI	Globale		Italie	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI LIFE LIMITED	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON LIFE LIMITED	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON VIE	Globale		France	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Reinsurance Ltd.	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VIE	Globale		France	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VITA	Globale		Italie	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CALIE Europe Succursale France	Globale		France	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CALIE Europe Succursale Pologne	Globale		Pologne	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Assurances (CAA)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life	Globale		Grèce		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
Crédit Agricole Life Insurance Europe	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	99,9	99,9
Crédit Agricole Vita S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
GNB SEGUROS	Globale		Portugal		Filiale	75,0	75,0	75,0	75,0
Médicale de France	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Pacifica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica - Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole	Globale		Espagne		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Holding (Ireland) Limited	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Spirica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCVM									
37785 QXEURC	Globale	E2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	93,4		93,4	
ACAJOU	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,4
AGRICOLE RIVAGE DETTE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
AM DESE FIII DS3IMDI	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
AMUNDI GRD 24 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
AMUNDI PE Solution Alpha	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,4
APLEGROSENIEUHD	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	50,9	50,9	50,9	50,9
ARTEMID	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT CREDIT OPPORTUNITES -I-C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT opportunité	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT VALUE PREM OP CD	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA VITA INFRASTRUCTURE CHOICE FIPS c.I.A.	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA VITA PRIVATE DEBT CHOICE FIPS cl.A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CA VITA PRIVATE EQUITY CHOICE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A5	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR B1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR C1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR D1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
CAA 2014 COMPARTIMENT 1 PART A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2014 INVESTISSMENT PART A3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2015 COMPARTIMENT 1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2015 COMPARTIMENT 2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2016	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA COMMERCES 2	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CAA INFRASTRUCTURE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE 2017	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE 2018 - COMPARTIMENT 1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE 2019	Globale		France		Entité structurée contrôlée	92,1	100,0	92,1	100,0
CAA PR FI II C1 A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV EQY 19 CF A	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CAA PRIV.FINANC.COMP.1 A1 FIC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV.FINANC.COMP.2 A2 FIC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 BIS	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 FRANCE INVESTISSEMENT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 MEZZANINE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 TER	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT 1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT FRANCE INVESTISSEMENT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT 1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT BIS	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT TER	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA SECONDAIRE IV	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CAREPTA R 2016	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CEDAR	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,4
Chorial Allocation	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,7	99,7	68,2	68,2

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
CNP ACP 10 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
COMPARTIMENT DS3 - IMMOBILIER VAUGIRARD	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
COMPARTIMENT DS3 - VAUGIRARD	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIR 1.52% 25/10/38	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIR 1.5255% 25/04/35	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIRE FINANCE IRELAND 0.83% 25-10-38	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIRE FINANCE IRELAND 1.24 % 25-10-38	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIRE FINANCE IRELANDE 0.7% 25-10-38	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
EFFITHERMIE FPCI	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA 2013	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMP TER PART A3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPART BIS PART A2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPARTIMENT 1 PART A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA France croissance 2 A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2007 A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2007 C2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRE I A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRE I A2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRES II A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRES II B	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP AGRO	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP SANTE A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,8	100,0	99,8	100,0
FCT BRIDGE 2016-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAA – Compartment 2017-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT RE-2016-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA - RE 2015 -1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA 2-2016	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
FCT MID CAP 2 05/12/22	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FDA 18 FCP 2 DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FDC A3 P	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERIS CORE EU CR 19 MM	Globale		France		Entité structurée contrôlée	43,7	43,7	43,7	43,7
Federval	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,9	97,9	97,9	97,9
FPCI Cogeneration France I	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FR0010671958 PREDIQUANT A5	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N°3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N4 PART CD	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N5	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 54	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD02	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD03	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD05	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD07	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD08	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD09	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD10	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD13	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,8	97,8	97,8	97,8

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
GRD17	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD20	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD21	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
IAA CROISSANCE INTERNATIONALE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LF PRE ZCP 12 99 LIB	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Londres Croissance C16	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,4
LRP - CPT JANVIER 2013 0.30 13-21 11/01A	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	84,2	84,2	84,2	84,2
OBJECTIF LONG TERME FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI GHD SPPICAV PROFESSIONNELLE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	90,0	90,0	90,0	90,0
Peg - Portfolio Eonia Garanti	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,2	97,2	66,5	66,5
Predica 2005 FCPR A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006 FCPR A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA SECONDAIRES III	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A1 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A2 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A3 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant Eurocroissance A2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant opportunité	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIQUANT PREMIUM	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GR 0% 28	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 0.508% 25-10-38	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 0.63% 25-10-38	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
PREMIUM GREEN 1.24% 25/04/35	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 1.531% 25-04-35	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 1.55% 25-07-40	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.52%06-21 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.54%06-13.06.21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.5575%21 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.56%06-21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.7% EMTN 08/08/21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.72%12-250927	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN PLC 1.095% 25-10-38	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN PLC 4.30%2021	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 06/22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 07/22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 07-22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 26/07/22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV2027	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV23/05/2022 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN4.33%06-29/10/21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PurpleProtAsset 1,36% 25/10/2038	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
PurpleProtAsset 1.093% 20/10/2038	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
RED CEDAR	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,4
UI CAP SANTE 2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Fonds UC									
58 fonds UC dont le taux de détention est supérieur ou égal à 95%	Globale		France		Entité structurée contrôlée	> 95 %	> 95 %	> 95 %	> 95 %
0057514 AUC	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	59,2	58,1	59,2	58,1
1827 A2EURC	Globale	E2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	62,7		62,7	
56055 A5 EUR	Globale	E2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	99,5		99,5	

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
5880 AEURC	Globale	E2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	59,2		59,2	
5884 AEURC	Globale	E2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	46,8		46,8	
5922 AEURHC	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	54,0	51,6	54,0	51,6
78752 AEURHC	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	41,1	40,2	41,1	40,2
A FD EQ E CON AE(C)	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	59,3	58,3	59,3	58,3
A FD EQ E FOC AE (C)	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	67,4	76,3	67,4	76,3
ACTICCIA VIE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,1	99,1	99,1	99,1
ACTICCIA VIE 3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,3	99,4	99,3	99,4
ACTICCIA VIE 90 C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
ACTICCIA VIE 90 N2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
ACTICCIA VIE 90 N3 C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
ACTICCIA VIE 90 N4	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,9	100,0	99,9
ACTICCIA VIE 90 N6 C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,9	100,0	99,9
ACTICCIA VIE N2 C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,3	99,3	99,3	99,3
ACTICCIA VIE N4	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,7	99,7	99,7	99,7
ACTIONS 50 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
AF INDEX EQ JAPAN AE CAP	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	88,0	17,7	88,0	17,7
AF INDEX EQ USA A4E	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	63,0	70,2	63,0	70,2
AFCPRGLLIFEAEC	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	42,2	47,3	42,2	47,3
AIMSCIWOAE	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	7,2	30,9	7,2	30,9
AM AC FR ISR PC 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	40,3	58,1	40,3	58,1
AM.AC.EU.ISR-P-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	43,0	44,0	43,0	44,0
AM.AC.MINER.-P-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	83,2	73,7	83,2	73,7
AM.AC.USA ISR P 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	50,7	54,5	50,7	54,5
AM.ACT.EMER.-P-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	42,8	43,4	42,8	43,4
AM.RDT PLUS -P-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	46,2	41,3	46,2	41,3
AMIRAL GROWTH OPP A	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	51,1		51,1	
AMUN TRESO CT PC 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	85,8	100,0	85,8

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
AMUN.ACT.REST.P-C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	68,6	70,7	68,6	70,7
AMUN.TRES.EONIA ISR E FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	47,5	85,2	47,5	85,2
AMUNDI AC.FONC.PC 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	64,2	56,3	64,2	56,3
AMUNDI ACTIONS FRANCE C 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	56,0	56,6	56,0	56,6
AMUNDI AFD AV DURABL P1 FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	78,8	78,4	78,8	78,4
AMUNDI ALLOCATION C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,3	97,7	99,3	97,7
AMUNDI B GL AGG AEC	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	8,4	55,3	8,4	55,3
AMUNDI BGEB AEC	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	45,5	43,7	45,5	43,7
AMUNDI EQ E IN AHEC	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	39,6	37,4	39,6	37,4
AMUNDI GBL MACRO MULTI ASSET P	Globale		France		Entité structurée contrôlée	70,1	69,6	70,1	69,6
AMUNDI GLB MUL-ASSET-M2EURC	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	47,5	67,9	47,5	67,9
AMUNDI GLO M/A CONS-M2 EUR C	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	76,2	66,0	76,2	66,0
AMUNDI HORIZON 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	66,3	66,0	66,3	66,0
AMUNDI KBI ACTION PC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	87,7	87,4	87,7	87,4
AMUNDI KBI ACTIONS C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	53,8	25,2	53,8	25,2
AMUNDI KBI AQUA C	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	83,5		83,5	
AMUNDI OBLIG EURO C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	49,6	48,5	49,6	48,5
AMUNDI PATRIMOINE C 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	85,7	85,5	85,7	85,5
AMUNDI PULSACTIONS	Globale		France		Entité structurée contrôlée	57,5	57,6	57,5	57,6
AMUNDI SONANCE VIE 7 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,4	97,4	97,4	97,4
AMUNDI SONANCE VIE N8 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	98,6	98,7	98,6	98,7
AMUNDI TRANSM PAT C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	98,6	98,1	98,6	98,1
AMUNDI VALEURS DURAB	Globale		France		Entité structurée contrôlée	63,3	67,9	63,3	67,9
AMUNDI-CSH IN-PC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	76,0	100,0	76,0
AMUNDI-EUR EQ GREEN IM-IEURC	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	69,1	80,2	69,1	80,2
AMUNDI-GL INFLAT BD-MEURC	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	54,8	60,4	54,8	60,4
AMUNDIOBLIGMONDEP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	72,6	68,3	72,6	68,3
AMUNDI-VOLATILITY WRLD-IUSDC	Globale	S1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		69,7		69,7

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
AMUNDI-VOLATILITY WRLD-OUSDC	Globale	S1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		64,5		64,5
ANTINEA FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	30,5	55,2	30,5	55,2
ARC FLEXIBOND-D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	7,6	49,6	7,6	49,6
ATOUT EUROPE C FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	82,3	82,4	82,3	82,4
ATOUT FRANCE C FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	41,8	41,9	41,8	41,9
ATOUT PREM S ACTIONS 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,9	100,0	99,9	100,0
ATOUT VERT HORIZON FCP 3 DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	35,2	35,2	35,2	35,2
AXA EUR.SM.CAP E 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	93,0	82,4	93,0	82,4
BA-FII EUR EQ O-GEUR	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	50,3	50,7	50,3	50,7
BFT FRAN FUT-C SI.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	51,5	49,2	51,5	49,2
BFT SEL RDT 23 PC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,6	100,0	99,6	100,0
BFT STATERE P (C)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	44,4	43,6	44,4	43,6
BNP PAR.CRED.ERSC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	60,8	60,8	60,8	60,8
CA MASTER EUROPE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	46,1	46,6	46,1	46,6
CA MASTER PATRIMOINE FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	98,6	98,5	98,6	98,5
CADEISDA 2DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	40,0	40,0	40,0	40,0
CALIFORNIA 09	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	67,3		67,3	
CHORELIA N2 PART C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	87,8	87,8	87,8	87,8
CHORELIA N3 PART C	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	86,3	86,5	86,3	86,5
CHORELIA N4 PART C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	88,5	88,6	88,5	88,6
CHORELIA N5 PART C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	77,7	77,9	77,7	77,9
CHORELIA N6 PART C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	81,8	58,9	81,8	58,9
CHORELIA N7 C	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	85,9		85,9	
CHORELIA PART C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	85,1	85,2	85,1	85,2
CPR CONSO ACTIONNAIRE FCP P	Globale		France		Entité structurée contrôlée	51,8	51,8	51,8	51,8
CPR CROIS.REA.-P	Globale		France		Entité structurée contrôlée	28,3	39,1	28,3	39,1
CPR EUR.HI.DIV.P 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	44,3	43,2	44,3	43,2
CPR EUROLAND ESG P	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	54,7		54,7	

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
CPR FOCUS INF.-P-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	30,3	19,6	30,3	19,6
CPR GLO SILVER AGE P	Globale		France		Entité structurée contrôlée	95,1	96,9	95,1	96,9
CPR I-SM B C-AEURA	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	60,0	61,1	60,0	61,1
CPR OBLIG 12 M.P 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	88,0	90,5	88,0	90,5
CPR REF.ST.EP.R.0-100 FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR REFL RESP 0-100 I 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,3	97,0	99,3	97,0
CPR REFL.RESP.0-100 P FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	85,4	85,6	85,4	85,6
CPR REFLEX STRATEDIS 0-100 P 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,8	99,8	99,8	99,8
CPR RENAI.JAP.-P-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	33,9	66,1	33,9	66,1
CPR SILVER AGE P 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	55,7	52,6	55,7	52,6
CPR-CLIM ACT-AEURA	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	46,6	53,3	46,6	53,3
CPRGLODISOPARAC	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	46,6	47,0	46,6	47,0
ECOFI MULTI OPPORTUN.FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	79,4	83,3	79,4	83,3
EPARINTER EURO BD	Globale		France		Entité structurée contrôlée	47,4	44,7	47,4	44,7
EXAN.PLEI.FD P	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		4,2		4,2
EXANE 1 OVERDR CC	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	72,1	63,8	72,1	63,8
FE AMUNDI INC BLDR-IHE C	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	80,2	77,8	80,2	77,8
FONDS AV ECHUS FIA A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	0,2	100,0	0,2
FONDS AV ECHUS FIA B	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FRANKLIN DIVER-DYN-I ACC EU	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	50,2	50,1	50,2	50,1
FRANKLIN GLB MLT-AS IN-IAEUR	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	80,8	75,1	80,8	75,1
GRD CAR 39 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD FCR 99 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD IFC 97 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
HASTINGS PATRIM AC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	43,3	41,0	43,3	41,0
HYMNOS P 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	50,3	46,5	50,3	46,5
IGSF-GBL GOLD FD-I C	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	42,7	46,3	42,7	46,3
IND.CAP EMERG.-C-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	46,6	80,6	46,6	80,6

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
INDO ALLOC MANDAT C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	96,8	2,0	96,8	2,0
INDO-FII EUR CP-IEUR	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	59,9	51,7	59,9	51,7
INDOFIIFLEXEG	Globale	E2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée	53,1		53,1	
INDO-GBL TR-PE	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	47,8	41,0	47,8	41,0
INDOS.EURO.PAT.PD 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	43,2	43,1	43,2	43,1
INDOSUEZ ALLOCATION	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,5	81,6	99,5	81,6
INDOSUEZ EURO DIV G	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	85,8	75,8	85,8	75,8
INDOSUEZ NAVIGATOR G	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	38,5	40,9	38,5	40,9
INDOSUEZSWZOPG	Globale	S1	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		50,8		50,8
INVEST RESP S3 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	74,6	74,1	74,6	74,1
JPM US EQY ALL CAP-C HDG	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	88,7	88,9	88,7	88,9
JPM US SEL EQ PLS-CA EUR HD	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	49,8	57,0	49,8	57,0
JPMORGAN F-JPM US VALUE-CEHA	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	-	59,3	-	59,3
JPMORGAN F-US GROWTH-C AHD	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	0,5	49,4	0,5	49,4
LCF CREDIT ERSC 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	50,1	54,7	50,1	54,7
LCL 3 TEMPO AV 11/16	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL 6 HORIZ. AV 0615	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL AC.DEV.DU.EURO	Globale		France		Entité structurée contrôlée	84,6	71,3	84,6	71,3
LCL AC.EMERGENTS 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	50,0	54,2	50,0	54,2
LCL AC.MDE HS EU.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	38,1	41,2	38,1	41,2
LCL ACT RES NATUREL	Globale		France		Entité structurée contrôlée	45,7	45,3	45,7	45,3
LCL ACT.E-U ISR 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	57,6	55,5	57,6	55,5
LCL ACT.IMMOBI.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	52,0	49,3	52,0	49,3
LCL ACT.OR MONDE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	49,5	46,8	49,5	46,8
LCL ACT.USA ISR 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	87,0	85,6	87,0	85,6
LCL ACTIONS EURO C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	64,0	64,3	64,0	64,3
LCL ACTIONS EURO FUT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	77,5	73,9	77,5	73,9
LCL ACTIONS MONDE FCP 3 DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	43,3	51,6	43,3	51,6

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
LCL ALLOCATION DYNAMIQUE 3D FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	95,4	95,4	95,4	95,4
LCL AUTOCALL VIE 17	Globale		France		Entité structurée contrôlée	94,2	96,6	94,2	96,6
LCL BP ECHUS A	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
LCL DEVELOPPEM.PME C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	67,9	68,5	67,9	68,5
LCL DOUBLE HORIZON A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL FLEX 30	Globale		France		Entité structurée contrôlée	49,4	45,7	49,4	45,7
LCL FO.SE.FR.AV(AV11) FCP 3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
LCL INVEST.EQ C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	93,4	92,9	93,4	92,9
LCL INVEST.PRUD.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	92,7	92,1	92,7	92,1
LCL L.GR.B.AV 17 C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL MGEST 60 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	88,1	87,9	88,1	87,9
LCL MGEST FL.0-100	Globale		France		Entité structurée contrôlée	92,5	92,0	92,5	92,0
LCL OBL.CREDIT EURO	Globale		France		Entité structurée contrôlée	82,1	81,4	82,1	81,4
LCL OPTIM II VIE 17	Globale		France		Entité structurée contrôlée	95,8	97,4	95,8	97,4
LCL PREMIUM VIE 2015	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		98,4		98,4
LCL TRI ESC AV 0118	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL TRIPLE TE AV OC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL TRIPLE TEMPO AV (FEV.2015)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL TRP HOZ AV 0117	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
LOUVOIS PLACEMENT	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	40,1		40,1	
M.D.F.89 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OBJECTIF DYNAMISME FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	98,3	98,5	98,3	98,5
OBJECTIF MEDIAN FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OBJECTIF PRUDENCE FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	80,1	80,1	80,1	80,1
OPCIMMO LCL SPPICAV 5DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	97,5	97,4	97,5	97,4
OPCIMMO PREM SPPICAV 5DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	95,0	94,7	95,0	94,7
OPTALIME FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,6	99,6	99,6	99,6
PIMCO GLOBAL BND FD-CURNC EX	Globale	E2	Irlande		Entité structurée contrôlée	41,2		41,2	

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
PORT EX ABS RET P	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	99,6		99,6	
PORT.METAUX PREC.A-C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,4	100,0	99,4	100,0
PORTF DET FI EUR AC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	98,9	99,8	98,9	99,8
RAVIE FCP 5DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
RETAH PART C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
RSD 2006 FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI TANGRAM	Globale	E2	France		Filiale	100,0		100,0	
SCI VICQ D'AZIR VELLEFAUX	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCPI LFP MULTIMMO	Globale		France		Entité structurée contrôlée	40,9	100,0	40,9	100,0
SOLIDARITE AMUNDI P	Globale		France		Entité structurée contrôlée	74,7	68,6	74,7	68,6
SOLIDARITE INITIATIS SANTE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	79,6	82,1	79,6	82,1
SONANCE VIE 2 FCP 3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
SONANCE VIE 3 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SONANCE VIE 3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0
SONANCE VIE 4 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SONANCE VIE 5 FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SONANCE VIE 6 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SONANCE VIE 9	Globale		France		Entité structurée contrôlée	98,2	98,1	98,2	98,1
TRIAN 6 ANS N10 C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	82,1	63,2	82,1	63,2
TRIANANCE 6 ANS	Globale		France		Entité structurée contrôlée	61,9	61,8	61,9	61,8
TRIANANCE 6 ANS 5 C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	79,2	79,2	79,2	79,2
TRIANANCE 6 ANS N 11	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	81,8		81,8	
TRIANANCE 6 ANS N 4	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		74,7		74,7
TRIANANCE 6 ANS N 9	Globale		France		Entité structurée contrôlée	79,7	79,9	79,7	79,9
TRIANANCE 6 ANS N2 C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	74,8	75,0	74,8	75,0
TRIANANCE 6 ANS N3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	70,5	70,7	70,5	70,7
TRIANANCE 6 ANS N6	Globale		France		Entité structurée contrôlée	84,6	84,5	84,6	84,5
TRIANANCE 6 ANS N7 C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	82,1	82,2	82,1	82,2
TRIANANCE 6 ANS N8 C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	86,6	86,9	86,6	86,9

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
UNIPIERRE ASSURANCE (SCPI)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
VENDOME INV.FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	92,0	91,2	92,0	91,2
OPCI									
Nexus 1	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	78,5	98,5	78,5	98,5
OPCI Camp Invest	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	80,1	100,0	80,1
OPCI ECO CAMPUS SPPICAV	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI Immanens	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,4
OPCI Immo Emissions	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	68,4	68,4
OPCI Iris Invest 2010	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	80,1	100,0	80,1
OPCI MASSY BUREAUX	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI Messidor	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Bureau	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Commerces	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Habitation	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI									
B IMMOBILIER	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
DS Campus	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FREY RETAIL VILLEBON	Equivalence		France		Co-entreprise	47,5	47,5	47,5	47,5
HDP BUREAUX	Globale		France		Filiale	95,0	95,0	95,0	95,0
HDP HOTEL	Globale		France		Filiale	95,0	95,0	95,0	95,0
HDP LA HALLE BOCA	Globale		France		Filiale	95,0	95,0	95,0	95,0
IMEFA 177	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA 178	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA 179	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Issy Pont	Globale		France		Entité structurée contrôlée	75,0	75,0	75,0	75,0
RUE DU BAC (SCI)	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI 1 TERRASSE BELLINI	Equivalence		France		Entreprise associée	33,3	33,3	33,3	33,3
SCI BMEDIC HABITATION	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI CAMPUS MEDICIS ST DENIS	Globale		France		Filiale	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI CAMPUS RIMBAUD ST DENIS	Globale		France		Filiale	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI CARPE DIEM	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI EUROMARSEILLE 1	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI EUROMARSEILLE 2	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
SCI FEDERALE PEREIRE VICTOIRE	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI FEDERALE VILLIERS	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERLOG	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI FEDERLONDRES	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERPIERRE	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FONDIS	Equivalence		France		Entreprise associée	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI GRENIER VELLEF	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI HEART OF LA DEFENSE	Equivalence		France		Entreprise associée	33,3	33,3	33,3	33,3
SCI Holding Dahlia	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI ILOT 13	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI IMEFA 001	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 002	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 003	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 004	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 005	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 006	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 008	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 009	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 010	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 011	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 012	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 013	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 016	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 017	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 018	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 020	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 022	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 025	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 032	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 033	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 034	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 035	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 036	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 037	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 038	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 039	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 042	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 043	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 044	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 047	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 048	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 051	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 052	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 054	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
SCI IMEFA 057	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 058	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 060	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 061	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 062	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 063	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 064	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 067	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 068	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 069	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 072	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 073	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 074	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 076	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 077	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 078	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 079	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 080	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 081	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 082	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 083	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 084	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 085	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 089	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 091	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 092	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 096	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 100	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 101	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 102	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 103	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 104	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 105	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 107	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 108	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 109	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 110	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 112	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 113	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 115	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 116	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 117	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 118	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 120	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 121	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 122	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 123	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 126	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
SCI IMEFA 128	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 129	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 131	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 132	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 140	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 148	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 149	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 150	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 155	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 156	Globale		France		Filiale	90,0	90,0	90,0	90,0
SCI IMEFA 157	Globale		France		Filiale	90,0	90,0	90,0	90,0
SCI IMEFA 158	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 159	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 164	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 169	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 170	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 171	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 172	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 173	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 174	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 175	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 176	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI LE VILLAGE VICTOR HUGO	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEDI BUREAUX	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PACIFICA HUGO	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PORTE DES LILAS - FRERES FLAVIEN	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VALHUBERT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VAUGIRARD 36-44	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI WAGRAM 22/30	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI WASHINGTON	Equivalence		France		Entreprise associée	34,0	34,0	34,0	34,0
TOUR MERLE (SCI)	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI ACADEMIE MONTROUGE	Equivalence	E2	France		Co-entreprise	50,0		50,0	
Divers									
ALTA VAI HOLDCO P	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
ALTAREA	Equivalence		France		Entreprise associée	24,7	24,7	24,7	24,7
AMUNDI IT Services	Globale		France		Filiale	99,6	99,6	69,4	69,4
ARCAPARK SAS	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Azqore	Globale		Suisse		Filiale	80,0	80,0	78,2	78,2
Azqore SA Singapore Branch	Globale		Singapour	Suisse	Succursale	80,0	80,0	80,0	78,2
CA Indosuez Wealth (Asset Management)	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Assurances Solutions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS 1	Globale		Luxembourg		Filiale	60,0	60,0	60,0	60,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
FIXED INCOME DERIVATIVES - STRUCTURED FUND PLC	Globale	E1	Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0		97,8	
FONCIERE HYPERSUD	Equivalence		France		Co-entreprise	51,4	51,4	51,4	51,4
FREY	Equivalence		France		Entreprise associée	19,3	19,3	19,3	19,3
HOLDING EUROMARSEILLE	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Icade	Equivalence		France		Entreprise associée	19,0	19,0	19,0	19,0
INFRA FOCH TOPCO	Equivalence		France		Entreprise associée	35,7	36,9	35,7	36,9
IRIS HOLDING FRANCE	Globale		France		Filiale	80,1	80,1	80,1	80,1
KORIAN	Equivalence		France		Entreprise associée	24,4	24,4	24,4	24,4
PATRIMOINE ET COMMERCE	Equivalence		France		Entreprise associée	20,5	20,3	20,5	20,3
PREDICA ENERGIES DURABLES	Globale		France		Filiale	89,2	99,9	89,2	99,9
PREDICA INFRASTRUCTURE SA	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIPARK	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
RAMSAY – GENERALE DE SANTE	Equivalence		France		Entreprise associée	39,6	39,6	39,6	39,6
SA RESICO	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS CRISTAL	Equivalence		France		Entreprise associée	46,0	46,0	46,0	46,0
SAS PARHOLDING	Equivalence		France		Entreprise associée	50,0	50,0	50,0	50,0
SAS PREDI-RUNGIS	Globale		France		Filiale	85,0	85,0	85,0	85,0
SH PREDICA ENERGIES DURABLES SAS	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9
VAUGIRARD AUTOVIA SLU	Globale		Espagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Vaugirard Infra S.L.	Globale		Espagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Via Vita	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIWATT	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE									
Établissement bancaire et financier									
FIMO Courtage	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	94,6	94,6
Interfimo	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	94,6	94,6
LCL	Globale		France		Filiale	95,6	95,6	95,6	95,6
LCL succursale de Monaco	Globale		Monaco	France	Succursale	95,6	95,6	95,6	95,6
Sociétés de crédit-bail et location									
Sociétés d'investissement									
Développement touristique-immobilier									
Angle Neuf	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	95,6	95,6
Divers									
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft GmbH	Globale	S3	Allemagne		Filiale		100,0		95,6
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	95,6	95,6
FCT True Sale (Compartiment LCL)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	95,6	95,6
BANQUE DE PROXIMITÉ À L'INTERNATIONAL									
Établissement bancaire et financier									

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
Arc Broker	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT AGRICOLE BANK	Globale		Ukraine		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Bank Polska S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad	Globale		Serbie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Egypt S.A.E.	Globale		Egypte		Filiale	60,5	60,5	60,2	60,2
Crédit Agricole Friuladria S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	82,0	81,8	62,0	61,9
Crédit Agricole Group Solutions	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	74,4	74,4
Crédit Agricole Italia	Globale		Italie		Filiale	75,6	75,6	75,6	75,6
Crédit Agricole Leasing Italia	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	79,3	79,3
Crédit Agricole Polska S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credit Agricole Romania	Globale		Roumanie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credit Agricole Service sp z o.o.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit du Maroc	Globale		Maroc		Filiale	78,7	78,7	78,7	78,7
SIFIM	Globale		Maroc		Filiale	100,0	100,0	78,7	78,7
Divers									
IUB Holding	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SERVICES FINANCIERS SPECIALISÉS									
Établissement bancaire et financier									
Agos	Globale		Italie		Filiale	61,0	61,0	61,0	61,0
Alsolia	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACF BANKIA sa	Equivalence		Espagne		Co-entreprise	51,0	51,0	51,0	51,0
Crealfi	Globale		France		Filiale	51,0	51,0	51,0	51,0
Credibom	Globale		Portugal		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crediet Maatschappij " De Ijssel" B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance Nederland	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit LIFT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Creditplus Bank AG	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
De Kredietdesk B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
DE NEDERLANDSE VOORSCHOTBANK BV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Services	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROFACTOR GmbH	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor Italia S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROFACTOR NEDERLAND	Globale		Pays-bas	Allemagne	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROFACTOR POLSKA S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor SA - NV (Benelux)	Globale		Belgique		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)	Globale		Portugal		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofintus Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCA Automotive Services UK Ltd	Equivalence		Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank	Equivalence		Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank Gmbh, Hellenic Branch	Equivalence		Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
FCA BANK SPA, IRISH BRANCH	Equivalence		Irlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank Germany GmbH	Equivalence		Allemagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank GmbH	Equivalence		Autriche		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA BANK S.P.A, BELGIAN BRANCH	Equivalence	D1	Belgique		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Danmark A/S	Equivalence		Danemark		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital España EFC S.A.	Equivalence		Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA CAPITAL France SA	Equivalence	D1	France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Hellas S.A.	Equivalence		Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital IFIC	Equivalence		Portugal		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Nederland B.V.	Equivalence		Pays-Bas		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Norge AS	Equivalence		Norvège		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Re Limited	Equivalence		Irlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Suisse S.A.	Equivalence		Suisse		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Sverige	Equivalence		Suède		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA DEALER SERVICES ESPANA SA, Morocco Branch	Equivalence		Maroc	Espagne	Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer services España, S.A.	Equivalence		Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer Services Portugal S.A.	Equivalence		Portugal		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer Services UK Ltd	Equivalence		Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA BANK SPA ODDZIAL W POLSCE	Equivalence	D1	Pologne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Insurance Hellas S.A.	Equivalence		Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Leasing France	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS POLSKA	Equivalence	D1	Pologne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Leasing GmbH	Equivalence		Autriche		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH	Equivalence		Allemagne		Co-entreprise	50,0	50,0	25,0	25,0
FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH, UK Branch	Equivalence		Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Danmark A/S, Finland Branch	Equivalence		Finlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Financierings Data Netwerk B.V.	Equivalence		Pays-Bas		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Finaref Assurances S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Zuid-Nederland B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	98,1	98,1	98,1	98,1
GAC - Sofinco Auto Finance Co.	Equivalence		Chine		Entreprise associée	50,0	50,0	50,0	50,0
GSA Ltd	Globale		Maurice		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM Finance B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM lease maatschappij B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Iebe Lease B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
INTERBANK NV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
INTERMEDIAIRE VOORSCHOTBANK BV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Krediet '78 B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Leasys	Equivalence		Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS France S.A.S	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
LEASYS Nederland	Equivalence		Pays-Bas		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS SPA Belgian Branch	Equivalence		Belgique		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS SPA GERMAN BRANCH	Equivalence		Allemagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS SPA SUCURSAL ESPANA	Equivalence		Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Leasys UK Ltd	Equivalence		Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Mahuko Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Menafinance	Globale	D2	France		Filiale	100,0	50,0	100,0	50,0
NL Findio B.V	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
RIBANK NV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofinco Participations	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ste Européenne de Développement d'Assurances	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
AD SUCCURSALE	Globale	D1	Maroc		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ste Européenne de Développement du Financement	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Themis Courtage	Equivalence		Maroc		Entreprise associée	49,0	49,0	48,9	48,9
Ucafleet	Equivalence		France		Entreprise associée	35,0	35,0	35,0	35,0
VoordeelBank B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Wafasalaf	Equivalence		Maroc		Entreprise associée	49,0	49,0	49,0	49,0
WINRENT	Equivalence		Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Sociétés de crédit-bail et location									
Auxifip	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Carefleet S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring, Sucursal en Espana	Globale		Espagne	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	Globale		Maroc		Filiale	100,0	100,0	85,8	85,8
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finamur	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxbail	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcourtage	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcredit	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unifergie	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement									
Assurance									
ARES Reinsurance Ltd.	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	61,0	61,0
Divers									
A-BEST ELEVEN UG	Equivalence		Allemagne		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST FIFTEEN	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST FOURTEEN	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST SEVENTEEN	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
A-BEST SIXTEEN	Equivalence		Allemagne		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST THIRTEEN	Equivalence		Espagne		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST TWELVE	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
CLICKAR SRL	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
EFL Finance S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Lease Abs 2017-1 Designated Activity Company	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
ERASMUS FINANCE	Equivalence		Irlande		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
FAST THREE SRL	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
FCT GINGKO DEBT CONSO 2015-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINGKO PERSONAL LOANS 2016-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINGKO SALES FINANCE 2015-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO MASTER REVOLVING LOANS	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO SALES FINANCE 2017-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO PERSONAL LOANS 2020-01	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
GAC - SOFINCO 2014-01	Equivalence		Chine		Entreprise associée structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
HUI JU TONG 2019-1	Equivalence		Chine		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
HUI TONG 2018-3	Equivalence	E2	Chine		Entité structurée contrôlée	50,0		50,0	
HUI TONG 2019-1	Equivalence	E2	Chine		Entité structurée contrôlée	50,0		50,0	
HUI TONG 2018-2	Equivalence	E2	Chine		Entité structurée contrôlée	50,0		50,0	
MAGOI BV	Globale		Pays-Bas		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
MATSUBA BV	Globale		Pays-Bas		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
NIXES SEVEN SRL	Equivalence		Pays-Bas		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
NIXES SIX (LTD)	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	50,0	50,0
RETAIL AUTOMOTIVE CP GERMANY 2016 UG	Globale	D1	Allemagne		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SUNRISE SPV 20 SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV 30 SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV 40 SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV 50 SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	61,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
SUNRISE SPV Z60 Srl	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV Z70 Srl	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV Z80 Srl	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	61,0	61,0
THETIS FINANCE 2015-1	Globale		Portugal		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
GRANDES CLIENTÈLES									
Établissement bancaire et financier									
Banco Crédit Agricole Brasil S.A.	Globale		Brésil		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Banco S3 México, S.A.	Equivalence		Mexique		Entreprise associée	50,0	50,0	34,7	34,7
BTN Förvaltning AB	Equivalence		Suède	Pays-Bas	Entreprise associée	20,0	19,5	13,9	13,6
CACEIS Bank	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank S.A., Germany Branch	Globale		Allemagne		Succursale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, Belgium Branch	Globale		Belgique		Succursale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, Ireland Branch	Globale		Irlande		Succursale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, Italy Branch	Globale		Italie		Succursale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, Luxembourg Branch	Globale		Luxembourg		Succursale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, Netherlands Branch	Globale	D2	Pays-Bas		Succursale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, Switzerland Branch	Globale		Suisse		Succursale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, UK Branch	Globale		Royaume-Uni		Succursale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Belgium	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Corporate Trust	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Fund Administration	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Ireland Limited	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS S.A.	Globale		France		Filiale	69,5	69,5	69,5	69,5
CACEIS Switzerland S.A.	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
Crédit Agriciole CIB (Belgique)	Globale		Belgique	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (ABU DHABI)	Globale		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Allemagne)	Globale		Allemagne	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Canada)	Globale		Canada	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)	Globale		Corée du sud	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)	Globale		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Dubai)	Globale		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Espagne)	Globale		Espagne	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Etats-Unis)	Globale		Etats-Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Finlande)	Globale		Finlande	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)	Globale		Hong Kong	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
Crédit Agricole CIB (Inde)	Globale		Inde	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Italie)	Globale		Italie	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Japon)	Globale		Japon	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Miami)	Globale		Etats-Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)	Globale		Royaume-Uni	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Singapour)	Globale		Singapour	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Suède)	Globale		Suède	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Taipei)	Globale		Taiwan	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa	Globale		Algérie		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB AO	Globale		Russie		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.	Globale		Australie		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB China Ltd.	Globale		Chine		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB China Ltd. Chinese Branch	Globale		Chine		Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB S.A.	Globale		France		Filiale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.	Globale		Inde		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
ESTER FINANCE TECHNOLOGIES	Globale	D1	France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
KAS Bank N.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	97,4	69,5	67,7
KAS Bank N.V. Frankfurt branch	Globale		Allemagne	Pays-Bas	Succursale	100,0	97,4	69,5	67,7
KAS Bank N.V. London branch	Globale		Royaume-Uni	Pays-Bas	Succursale	100,0	97,4	69,5	67,7
KAS Trust & Depositary Services B.V. Amsterdam	Globale	S4	Pays-Bas		Filiale		97,4		67,7
S3 Latam Holdco 1	Equivalence		Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	34,7	34,7
S3 Latam Holdco 2	Equivalence		Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	34,7	34,7
CACEIS FUND ADMINISTRATION SPAIN S.A.U	Globale	D1	Espagne		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
SANTANDER CACEIS BRASIL DTVM S.A.	Equivalence	D1	Bresil		Co-entreprise	50,0	50,0	34,7	34,7
SANTANDER CACEIS BRASIL PARTICIPACOES S.A	Equivalence	D1	Bresil		Co-entreprise	50,0	50,0	34,7	34,7
SANTANDER CACEIS COLOMBIA S.A, SOCIEDAD FIDUCIARIA	Equivalence	D1	Colombie		Co-entreprise	50,0	50,0	34,7	34,7
Santander Securities Services, S.A.	Globale		Espagne		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
UBAF	Equivalence		France		Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0
UBAF (Corée du Sud)	Equivalence		Corée du sud	France	Co-entreprise	47,0	47,0	47,0	46,0
UBAF (Japon)	Equivalence		Japon	France	Co-entreprise	47,0	47,0	47,0	46,0
UBAF (Singapour)	Equivalence		Singapour	France	Co-entreprise	47,0	47,0	47,0	46,0
Sociétés de Bourse									
Credit Agricole Securities (Asia) Limited Hong Kong	Globale		Hong Kong		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Credit Agricole Securities (Asia) Limited Seoul Branch	Globale		Corée du sud		Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities (USA) Inc	Globale	D2	Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	Globale		Japon	Pays-Bas	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sociétés d'investissement									
Compagnie Française de l'Asie (CFA)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.	Globale		Royaume-Uni		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Global Partners Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities Asia BV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Doumer Finance S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fininvest	Globale		France		Filiale	98,3	98,3	96,2	96,1
Fletirec	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Assurance									
CAIRS Assurance S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Divers									
Atlantic Asset Securitization LLC	Globale		Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Benelpart	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	97,4	95,3
Calixis Finance	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		100,0		97,8
Calliope SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Clifap	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole America Services Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.	Globale		Hong Kong		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.	Globale		Guernesey		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Finance Luxembourg S.A.	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Financial Solutions	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Global Banking	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Pension Limited Partnership	Globale		Royaume-Uni		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Transactions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
DGAD International SARL	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Elipso Finance S.r.l	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	48,9	48,9
ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Eucalyptus FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
FCT CFN DIH	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
FIC-FIDC	Globale		Brésil		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	97,8
Financière des Scarabées	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	98,7	96,5
Financière Lumis	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fundo A De Investimento Multimercado	Globale		Brésil		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Héphaïstos EUR FCC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		-
Héphaïstos GBP FCT	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		-
Héphaïstos Multidevises FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Héphaïstos USD FCT	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		-
Investor Service House S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
ItalAsset Finance SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
La Fayette Asset Securitization LLC	Globale		Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
La Route Avance	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Lafina	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	97,7	95,6
LMA SA	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Merisma	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Molinier Finances	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,1	95,0
Pacific EUR FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Pacific IT FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Pacific USD FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Partinvest S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	69,5	69,5
Placements et réalisations immobilières (SNC)	Globale	S5	France		Filiale		100,0		95,3
Sagrantino Italy SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8
Shark FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
Sinefinair B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
SNGI	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
SNGI Belgium	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sococlabecq	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	97,7	95,6
Sofipac	Globale		Belgique		Filiale	98,6	98,6	96,0	93,9
Sufinair B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
TCB	Globale		France		Filiale	98,7	98,7	97,4	95,3
Triple P FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
TSUBAKI OFF (FCT)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-
TSUBAKI ON (FCT)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	-	-

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
Vulcain EUR FCT	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		-
Vulcain Multi-Devises FCT	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		-
Vulcain USD FCT	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		-
ACTIVITES HORS METIERS									
Crédit Agricole S.A.									
Crédit Agricole S.A.	Mère		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Succursale Credit Agricole SA	Globale		Royaume-Uni	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Établissement bancaire et financier									
Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	49,9	49,9
CL Développement de la Corse	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole Home Loan SFH	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncaris	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement									
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Delfinances	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Sodica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
CA Grands Crus	Globale		France		Filiale	77,9	77,9	77,9	77,9
Cariou Holding	Globale		France		Filiale	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole - Group Infrastructure Platform	Equivalence		France		Co-entreprise	57,7	57,7	53,7	53,7
Crédit Agricole Agriculture	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole Payment Services	Globale		France		Entité structurée contrôlée	50,2	50,2	50,3	50,3
Crédit Agricole Public Sector SCF	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Régions Développement	Globale		France		Filiale	76,3	75,7	76,3	75,7
ESNI (compartiment Crédit Agricole S.A.)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2015 Compartiment Corse	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	49,9	49,9
FCT Crédit Agricole Habitat 2017 Compartiment Corse	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	99,9	99,9
FCT Crédit Agricole Habitat 2018 Compartiment Corse	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	99,9	99,9
FCT Crédit Agricole Habitat 2019 Compartiment Corse	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	99,9	99,9
FCT Crédit Agricole Habitat 2020 Compartiment Corse	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		99,9	
FIRECA	Globale		France		Filiale	51,0	51,0	51,0	51,0
Grands Crus Investissements (GCI)	Globale		France		Filiale	52,1	52,1	52,1	52,1
IDIA	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDIA DEVELOPPEMENT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
IDIA PARTICIPATIONS	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Evergreen Montrouge	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI D2 CAM	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI Quentyvel	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Kalliste Assur	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	49,9	49,9
Société d'Epargne Foncière Agricole (SEFA)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-medias	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique-immobilier									
Crédit Agricole Immobilier Promotion	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole Immobilier Services	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SO.GI.CO	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0

(a) Modification de périmètre

Entrées (E) dans le périmètre :

E1 : Franchissement de seuil

E2 : Création

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sorties (S) du périmètre :

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle

S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

S4 : Fusion absorption

S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers (D) :

D1 : Changement de dénomination sociale

D2 : Modification de mode de consolidation

D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre

D4 : Entité en IFRS 5

(b) Type d'entité et nature du contrôle

Filiale

Succursale

Entité structurée controlee

Co-entreprise

Co-entreprise structure

Opération en commun

Entreprise associée

Entreprise associée structure

NOTE 11 Événements postérieurs au 30 juin 2020

Aucun événement significatif n'a eu lieu postérieurement à la date d'arrêté.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier au 30 juin 2020

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Crédit Agricole S.A., relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration le 5 août 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 5 août 2020 commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 7 août 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	ERNST & YOUNG et Autres
Anik Chaumartin	Olivier Durand

13. RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

M. Philippe Brassac, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Amendement au Document d'enregistrement universel 2019 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité constitué des sections indiquées dans la table de concordance située à la fin de ce document, présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Montrouge, le 11 août 2020
Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.
Philippe BRASSAC

14. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Ernst & Young & Autres	PricewaterhouseCoopers Audit
Société représentée par Olivier Durand	Société représentée par Anik Chaumartin
1-2, place des Saisons 92400 Courbevoie, Paris - La Défense 1	63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles	Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Le collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A. est demeuré inchangé sur les exercices 2011/2012/2013/2014/2015/2016 /2017/2018 et 2019. Les signataires sont demeurés inchangés pour les exercices 2011/2012/2013 et 2014 à savoir, Valérie Meeus pour Ernst & Young & Autres et Catherine Pariset pour PricewaterhouseCoopers Audit.

Depuis 2015, le signataire de PricewaterhouseCoopers Audit est Anik Chaumartin en remplacement de Catherine Pariset. Depuis 2017, le signataire d'Ernst & Young & Autres est Olivier Durand en remplacement de Valérie Meeus.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Picarle et Associés	Jean-Baptiste Deschryver
Société représentée par Marc Charles	
1-2, place des Saisons 92400 Courbevoie, Paris - La Défense 1	63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles	Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Ernst & Young & Autres a été nommé en tant que Commissaire aux comptes titulaire sous la dénomination Barbier Frinault et Autres par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

Ernst & Young & Autres est représenté par Olivier Durand.

Picarle et Associés a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young & Autres par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Anik Chaumartin.

Jean-Baptiste Deschryver a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE

A

ANPA Actif Net Par Action - ANTPA Actif net tangible par action

L'actif net par action est une des méthodes de calcul pour évaluer une action. Il correspond aux capitaux propres part du groupe retraités des émissions AT1 rapportés au nombre d'actions en circulation en fin de période.

L'actif net tangible par action correspond aux capitaux propres tangibles part du Groupe, c'est-à-dire retraités des actifs incorporels et écarts d'acquisition, rapportés au nombre d'actions en circulation en fin de période.

ANC Actif net comptable

L'actif net comptable correspond aux capitaux propres part du groupe duquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes HTCS et du projet de distribution de dividende sur résultat annuel

B

BNPA Bénéfice Net Par Action

C'est le bénéfice net de l'entreprise (net des intérêts sur la dette AT1), rapporté au nombre moyen d'actions en circulation hors titres d'autocontrôle. Il indique la part de bénéfice qui revient à chaque action (et non pas la part du bénéfice distribué à chaque actionnaire qu'est le dividende). Il peut diminuer, à bénéfice total inchangé, si le nombre d'actions augmente (voir Dilution).

C

Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges par le PNB ; il indique la part de PNB nécessaire pour couvrir les charges.

Coût du risque sur encours

Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque (sur quatre trimestres glissants) aux encours de crédit (sur une moyenne des quatre derniers trimestres, début de période). Le coût du risque sur encours est également calculé en rapportant la charge annualisée du coût du risque du trimestre aux encours de crédit début de trimestre.

A partir du premier trimestre 2019, les encours pris en compte sont les encours de crédit clientèle, avant déduction des provisions.

T

Taux des créances dépréciées (ou douteux) :

Ce taux rapporte les encours de créances clientèle brutes dépréciées sur base individuelle, avant provisions, aux encours de créances clientèle brutes totales.

Taux de couverture des créances dépréciées (ou douteux) :

Ce taux rapporte les encours de provisions aux encours de créances clientèles brutes dépréciées.

R

RNPG attribuable aux actions ordinaires – publié

Le Résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires correspondant au résultat part du groupe duquel a été déduit les intérêts sur la dette AT1 y compris les frais d'émissions avant impôt.

RNPG sous-jacent

Le résultat net part du Groupe sous-jacent correspond au résultat net part du Groupe publié duquel a été retraité des éléments spécifiques (ie non récurrents ou exceptionnels)

ROE Retour sur fonds propres - Return On Equity

Le RoE est un indicateur permettant de mesurer la rentabilité des fonds propres en rapportant le bénéfice net réalisé par une entreprise à ses fonds propres.

RoTE Retour sur fonds propres tangibles - Return on Tangible Equity

Le RoTE (Return on Tangible Equity) détermine la rentabilité sur capitaux propres tangibles (actif net de la banque retraité des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition).

AGENDA FINANCIER

4 novembre 2020	Publication des résultats du troisième trimestre et des neuf mois 2020
11 février 2021	Publication des résultats du quatrième trimestre et de l'année 2020
7 mai 2021	Publication des résultats du premier trimestre 2021
12 mai 2021	Assemblée générale à Paris
5 août 2021	Publication des résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2021
10 novembre 2021	Publication des résultats du troisième trimestre et des neuf mois 2021

INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE

Le présent Amendement au Document d'enregistrement universel doit être lu et interprété conjointement avec les documents visés ci-dessous. Ces documents sont incorporés dans le présent Amendement et sont réputés en faire partie intégrante :

- le Document d'enregistrement universel 2019 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 mars 2020 sous le numéro D.20-0168 (ci-après le « DEU 2019 ») qui inclut le rapport financier annuel, disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A. : https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/180684
- son actualisation A.01 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2020 sous le numéro D.20-0168-A01 (ci-après l'« A01»), disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A. : https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/179631
- et son actualisation A.02 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 mai 2020 sous le numéro D.20-0168-A02 (ci-après l'« A02»), disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A. : https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/181623

Tous les documents incorporés par référence dans le présent document d'enregistrement ont été déposés après de l'Autorité des marchés financiers et pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur tel qu'indiqué à la fin du présent document d'enregistrement. Ces documents sont publiés sur le site internet de l'Émetteur (https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-après. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.

TABLES DE CONCORDANCE

En application de l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent Document d'enregistrement universel comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-4 du règlement général de l'AMF.

Rapport financier semestriel	N° de page
Rapport semestriel d'activité	4 à 91
Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restant de l'exercice	98 à 218
Etats financiers au 30 juin 2020	219 à 336
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière au 1er semestre de l'exercice 2020	337
Statuts	115 à 122
Attestation du responsable et contrôleurs légaux	338 à 339

La présente table de concordance fait référence aux pages de documents incorporés par référence conformément aux dispositions et aux rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil abrogeant le règlement (CE) n°809/2004 (annexe I) de la Commission et pris en application de la directive dite "Prospectus".

Cette table de correspondance renvoie ainsi d'une part aux pages du Document d'enregistrement unique 2019 (DEU 2019) et à ses actualisations A01 et A02 ainsi qu'au présent Amendement dans la colonne de droite.

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU), de l'A01 et de l'A02	N° de page du présent Amendement
Section 1	**Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente**	**645 (DEU), 371 (A01), 157 (A02)**	**338**
1.1	Identifier toutes les personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement, ou d'une partie seulement de ces informations, auquel cas il convient d'indiquer de quelle partie il s'agit. Lorsque les personnes responsables sont des personnes physiques, y compris des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'émetteur, indiquer leur nom et leur fonction ; lorsqu'il s'agit de personnes morales, indiquer leur dénomination et leur siège statutaire.	645 (DEU), 371 (A01), 157 (A02)	338
1.2	Fournir une déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement attestant que les informations qu'il contient sont, à leur connaissance, conformes à la réalité et qu'il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée. Le cas échéant, fournir une déclaration des personnes responsables de certaines parties du document d'enregistrement attestant que les informations contenues dans les parties dont elles sont responsables sont, à leur connaissance, conformes à la réalité et que lesdites parties ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.	645 (DEU), 371 (A01), 157 (A02))	338
1.3	Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus(e) dans le document d'enregistrement, fournir les renseignements suivants sur cette personne : a) son nom ; b) son adresse professionnelle ; c) ses qualifications ; d) le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si la déclaration ou le rapport a été produit(e) à la demande de l'émetteur, indiquer que cette déclaration ou ce rapport a été inclus(e) dans le document d'enregistrement avec le consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement aux fins du prospectus.	N/A	
1.4	Lorsque des informations proviennent d'un tiers, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de le vérifier à partir des données publiées par ce tiers, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information.	N/A	
1.5	Fournir une déclaration indiquant que : a) le [document d'enregistrement/prospectus] a été approuvé par [nom de l'autorité compétente], en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129 ; b) [nom de l'autorité compétente] n'approuve ce [document d'enregistrement/prospectus] qu'en tant que respectant les normes en matière d'exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le règlement (UE) 2017/1129 ; c) cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur qui fait l'objet du [document d'enregistrement/prospectus].	1 (DEU), 1 (A01), 2 (A02)	3

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU), de l'A01 et de l'A02	N° de page du présent Amendement
Section 2	**Contrôleurs légaux des comptes**	**646 (DEU), 372 (A01), 158 (A02)**	**339**
2.1	Donner le nom et l'adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur, pour la période couverte par les informations financières historiques (indiquer aussi l'appartenance à un organisme professionnel).	646 (DEU), 372 (A01), 158 (A02)	339
2.2	Si des contrôleurs légaux ont démissionné, ont été démis de leurs fonctions ou n'ont pas été reconduits dans leurs fonctions durant la période couverte par les informations financières historiques, donner les détails de cette information, s'ils sont importants.	N/A	
Section 3	**Facteurs de risque**	**43 ; 242 à 254 ; 296 à 299 ; 427 à 462 ; 502 à 503 ; 599 à 600 (DEU) et 46 – 47 – 50 à 104 – 128 à 184 – 227 à 264 – 269 – 305 à 309 (A01) 153 à 156 (A02)**	**123 à 147**
3.1	Fournir une description des risques importants qui sont propres à l'émetteur, répartis en un nombre limité de catégories, dans une section intitulée "facteurs de risque". Dans chaque catégorie, il convient d'indiquer en premier lieu les risques les plus importants d'après l'évaluation effectuée par l'émetteur, l'offreur ou la personne qui sollicite l'admission à la négociation sur un marché réglementé, compte tenu de leur incidence négative sur l'émetteur et de la probabilité de leur survenance. Ces risques doivent être corroborés par le contenu du document d'enregistrement.	242 à 254 (DEU), 50 à 104 (A01), 153 à 156 (A02)	123 à 147
Section 4	**Informations concernant l'émetteur**		
4.1	Indiquer la raison sociale et le nom commercial de l'émetteur.	2 à 7 ; 234 à 237 ; 618 à 624 (DEU) et 3 (A01)	221
4.2	Indiquer le lieu d'enregistrement de l'émetteur, son numéro d'enregistrement et son identifiant d'entité juridique (LEI).	618 (DEU)	
4.3	Indiquer la date de constitution et la durée de vie de l'émetteur, lorsque celle-ci n'est pas indéterminée.	618 (DEU)	
4.4	Indiquer le siège social et la forme juridique de l'émetteur, la législation régissant ses activités, le pays dans lequel il est constitué, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire (ou de son principal lieu d'activité, s'il est différent de son siège statutaire) ainsi que son site web, s'il en a un, avec un avertissement indiquant que les informations figurant sur le site web ne font pas partie du prospectus, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le prospectus.	618 à 624 (DEU)	
Section 5	**Aperçu des activités**		
5.1	Principales activités	12 à 24 ; 472 à 477 (DEU) et 6 – 8 (A01)	
5.1.1	Décrire la nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités — y compris les facteurs clés y afférents —, en mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques.	12 à 24 ; 472 à 477 ; 234 à 237 (DEU) et 6 à 13 – 275 à 279 (A01)	
5.1.2	Mentionner tout nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché et, dans la mesure où le développement de nouveaux produits ou services a été publiquement annoncé, en indiquer l'état d'avancement.	625	
5.2	Principaux marchés Décrire les principaux marchés sur lesquels opère l'émetteur, en ventilant son chiffre d'affaires total par type d'activité et par marché géographique, pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques.	16 à 24 (DEU) et 32 - 33 (A01)	
5.3	Indiquer les événements importants dans le développement des activités de l'émetteur.	424 à 427 (DEU), 224 à 227 (A01) et 5, 55, 56 (A02)	233 à 236
5.4	Stratégie et objectifs Décrire la stratégie et les objectifs de l'émetteur, tant financiers que non financiers (le cas échéant). Cette description prend en compte les perspectives et défis futurs de l'émetteur.	234 à 237 ; 41 à 44 (DEU) et 47 à 49 (A01)	
5.5	S'il a une influence sur les activités ou la rentabilité de l'émetteur, fournir des informations, sous une forme résumée, sur le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.	299 (DEU) et 103 (A01)	
5.6	Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.		

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU), de l'A01 et de l'A02	N° de page du présent Amendement
5.7	Investissements.	26 à 27 ; 402 à 403 ; 424 à 425 ; 536 à 550 ; 625 (DEU) et 202 – 203, 224 à 227 – 338 (A01)	27
5.7.1	Décrire les investissements importants (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement.	26 à 27 ; 625 (DEU)	
5.7.2	Décrire tous les investissements importants de l'émetteur qui sont en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris, y compris leur répartition géographique (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe).	625 (DEU)	
5.7.3	Fournir des informations concernant les coentreprises et les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats.	495 à 498 (DEU) et 297 – 300 (A01)	
5.7.4	Décrire toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles.	40 à 109 (DEU)	
Section 6	**Structure organisationnelle**	**5 (DEU) et 3 (A01)**	
6.1	Si l'émetteur fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe l'émetteur. Cette description peut consister en un organigramme ou en être accompagnée, si cela contribue à clarifier la structure organisationnelle du groupe.	5 (DEU) et 3 (A01)	221
6.2	Dresser la liste des filiales importantes de l'émetteur, y compris leur nom, leur pays d'origine ou d'établissement ainsi que le pourcentage de capital et, s'il est différent, le pourcentage de droits de vote qui y sont détenus.	394 à 395 ; 536 à 550 ; 589 à 593 (DEU) et 338 à 356 (A01)	305 à 335
Section 7	**Examen de la situation financière et du résultat**	**216 à 239 (DEU), 15 à 49 (A01), 5 à 95 (A02)**	
7.1	Situation financière.	396 à 403 ; 568 à 570 (DEU), 196 à 203 (A01), 7, 11, 88 et 89 (A02)	11 à 91 – 223 à 229
7.1.1	Dans la mesure où ces informations ne figurent pas ailleurs dans le document d'enregistrement et où elles sont nécessaires pour comprendre les activités de l'émetteur dans leur ensemble, fournir un exposé fidèle de l'évolution et le résultat de ses activités ainsi que de sa situation pour chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées, en indiquant les causes des changements importants survenus. Cet exposé consiste en une analyse équilibrée et exhaustive de l'évolution et du résultat des activités de l'émetteur, ainsi que de sa situation, en rapport avec le volume et la complexité de ces activités. Dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution, des résultats ou de la situation de l'émetteur, l'analyse comporte des indicateurs clés de performance, de nature financière et, le cas échéant, non financière, ayant trait à l'activité spécifique de la société. Cette analyse contient, le cas échéant, des renvois aux montants publiés dans les états financiers annuels et des explications supplémentaires de ces montants.	219 à 239 (DEU), 15 à 49 (A01), 5 à 33 (A02)	11 à 91
7.1.2	Dans la mesure où ces informations ne figurent pas ailleurs dans le document d'enregistrement et où elles sont nécessaires pour comprendre les activités de l'émetteur dans leur ensemble, l'exposé comporte également des indications sur : a) l'évolution future probable des activités de l'émetteur ; b) ses activités en matière de recherche et de développement. Les exigences prévues au point 7.1 peuvent être satisfaites par l'inclusion du rapport de gestion visé aux articles 19 et 29 de la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil [1].		
7.2	Résultats d'exploitation.	396 ; 570 (DEU), 196 (A01), 6 à 19, 60 et 61 (A02)	11 à 22
7.2.1	Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou les nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, et indiquer la mesure dans laquelle celui-ci est affecté.	N/A	
7.2.2	Lorsque les informations financières historiques font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements.	N/A	

[1] Directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, modifiant la directive 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant les directives 78/660/CEE et 83/349/CEE du Conseil (JO L 182 du 29.6.2013).

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU), de l'A01 et de l'A02	N° de page du présent Amendement
Section 8	**Trésorerie et capitaux**		
8.1	Fournir des informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme).	9 à 11 ; 28 à 33 ; 234 à 236 ; 302 à 323 ; 398 à 400 ; 463 ; 509 à 511 ; 584 à 585 (DEU), 3 à 7 – 31 – 105 à 127 – 198 à 201 – 265 – 271 à 273 (A01), 20 à 32, 89 et 90 (A02)	50 à 51 – 61 – 98 à 107
8.2	Indiquer la source et le montant des flux de trésorerie de l'émetteur et décrire ces flux de trésorerie.	402 à 403 (DEU) et 202 – 203 (A01), 26 à 28 (A02)	228 à 229
8.3	Fournir des informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur.	221 à 222 ; 281 à 286 ; 453 à 454 (DEU), 18 – 19 – 88 à 92 – 255 – 256 – 257 (A01), 29 à 32 (A02)	98 à 107 – 158 à 176
8.4	Fournir des informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les activités de l'émetteur.	304 à 320 ; 498 ; 536 ; 554 (DEU) et 105 à 124 – 338 – 361 (A01)	
8.5	Fournir des informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2.	625 à 627 (DEU)	
Section 9	**Environnement réglementaire**	**300 à 301 (DEU) et 105 – 106 (A01)**	**158 à 176 – 230 à 232**
9.1	Fournir une description de l'environnement réglementaire dans lequel l'émetteur opère et qui peut influer de manière significative sur ses activités et mentionner toute mesure ou tout facteur de nature administrative, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les activités de l'émetteur.	311 à 326 (DEU) et 108 à 127 (A01)	108 à 109 – 158 à 176 – 230 à 232
Section 10	**Informations sur les tendances**	**2 à 3 ; 234 à 236 ; 554 (DEU) et 46 – 47 (A01)**	
10.1	Fournir une description : a) des principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks ainsi que les coûts et les prix de vente entre la fin du dernier exercice et la date du document d'enregistrement ; b) de tout changement significatif de performance financière du groupe survenu entre la fin du dernier exercice pour lequel des informations financières ont été publiées et la date du document d'enregistrement, ou fournir une déclaration négative appropriée.	234 (DEU)	
10.2	Signaler toute tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement dont l'émetteur a connaissance et qui est raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours.	234 à 236 ; 626 (DEU), 45 – 46 – 47 (A01), 153 à 156 (A02)	108 à 110
Section 11	**Prévisions ou estimations du bénéfice**		
11.1	Lorsqu'un émetteur a publié une prévision ou une estimation du bénéfice (qui est encore en cours et valable), celle-ci doit être incluse dans le document d'enregistrement. Si une prévision ou une estimation du bénéfice a été publiée et est encore en cours, mais n'est plus valable, fournir une déclaration en ce sens, ainsi qu'une explication des raisons pour lesquelles cette prévision ou estimation n'est plus valable. Une telle prévision ou estimation caduque n'est pas soumise aux exigences prévues aux points 11.2 et 11.3.	N/A	

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU), de l'A01 et de l'A02	N° de page du présent Amendement
11.2	Lorsqu'un émetteur choisit d'inclure une nouvelle prévision ou estimation du bénéfice, ou une prévision ou estimation du bénéfice précédemment publiée conformément au point 11.1, cette prévision ou estimation du bénéfice doit être claire et sans ambiguïté et contenir une déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur la fait reposer. La prévision ou estimation est conforme aux principes suivants : a) les hypothèses relatives à des facteurs que peuvent influencer les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance doivent être clairement distinguées des hypothèses relatives à des facteurs échappant totalement à leur influence ; b) les hypothèses doivent être raisonnables, aisément compréhensibles par les investisseurs, spécifiques et précises et sans lien avec l'exactitude générale des estimations sous-tendant la prévision ; c) dans le cas d'une prévision, les hypothèses mettent en exergue pour l'investisseur les facteurs d'incertitude qui pourraient changer sensiblement l'issue de la prévision.	N/A	
11.3	Le prospectus contient une déclaration attestant que la prévision ou l'estimation du bénéfice a été établie et élaborée sur une base : a) comparable aux informations financières historiques ; b) conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.	N/A	
Section 12	**Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale**		
12.1	Donner le nom, l'adresse professionnelle et la fonction, au sein de l'émetteur, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de l'émetteur lorsque ces activités sont significatives par rapport à celui-ci : a) membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; b) associés commandités, s'il s'agit d'une société en commandite par actions ; c) fondateurs, s'il s'agit d'une société fondée il y a moins de cinq ans ; d) tout directeur général dont le nom peut être mentionné pour prouver que l'émetteur dispose de l'expertise et de l'expérience appropriées pour diriger ses propres affaires. Indiquer la nature de tout lien familial existant entre n'importe lesquelles des personnes visées aux points a) à d). Pour chaque personne membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et pour chaque personne visée aux points b) et d) du premier alinéa, fournir des informations détaillées sur son expertise et son expérience pertinentes en matière de gestion ainsi que les informations suivantes : a) le nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des cinq dernières années (indiquer également si elle a toujours, ou non, cette qualité). Il n'est pas nécessaire d'énumérer toutes les filiales de l'émetteur au sein desquelles la personne est aussi membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ; b) le détail de toute condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ; c) le détail de toute faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire concernant les personnes visées aux points a) et d) du premier alinéa qui ont occupé une ou plusieurs de ces fonctions au cours des cinq dernières années au moins ; d) le détail de toute mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Indiquer également si ces personnes ont déjà, au moins au cours des cinq dernières années, été déchues par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur. S'il n'y a aucune information de la sorte à communiquer, il convient de le déclarer expressément.	113 à 123 ; 141 à 170 (DEU) et 96 à 98 (A02)	111 à 113
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de l'une quelconque des personnes visées au point 12.1 à l'égard de l'émetteur et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration en ce sens doit être faite. Indiquer tout arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 12.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale. Donner le détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 12.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'elles détiennent.	116 à 121 ; 171 (DEU)	222
Section 13	**Rémunération et avantages**		
Concernant le dernier exercice complet clos, indiquer, pour toute personne visée au 12.1, premier alinéa, points a) et d) :			
13.1	Indiquer le montant de la rémunération versée (y compris de toute rémunération conditionnelle ou différée) et les avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type qui leur ont été fournis par la personne. Cette information doit être fournie sur une base individuelle, sauf s'il n'est pas exigé d'informations individualisées dans le pays d'origine de l'émetteur et si celui-ci n'en publie pas autrement.	115 à 116 ; 130 à 131 ; 172 à 205 ; 514 à 517 ; 610 (DEU), 315 à 318 (A01), 100 à 152 (A02)	

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU), de l'A01 et de l'A02	N° de page du présent Amendement
13.2	Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages du même ordre.	130 à 131 ; 172 à 206 ; 417 à 418 ; 503 ; 514 à 517 ; 583 ; 601 ; 610 (DEU) et 217 à 218 – 305 à 309 – 315 à 318 (A01), 100 à 152 (A02)	285
Section 14	**Fonctionnement des organes d'administration et de direction**		
Pour le dernier exercice clos de l'émetteur, et sauf spécification contraire, fournir les informations suivantes concernant toute personne visée au 12.1, premier alinéa, a) :			
14.1	La date d'expiration du mandat actuel de cette personne, le cas échéant, et la période durant laquelle elle est restée en fonction.	141 à 170 (DEU)	
14.2	Des informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration appropriée attestant de l'absence de tels avantages.	171 (DEU)	
14.3	Des informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur, comprenant le nom des membres de ces comités et un résumé du mandat en vertu duquel ils siègent.	129 à 131 (DEU), 98 (A02)	113
14.4	Une déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au(x) régime(s) de gouvernance d'entreprise qui lui est (sont) applicable(s). Si l'émetteur ne s'y conforme pas, il convient d'inclure une déclaration en ce sens, assortie d'une explication des raisons de cette non-conformité.	112 à 140 ; 208 à 214 (DEU)	
14.5	Les incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition des organes d'administration et de direction et des comités (dans la mesure où cela a déjà été décidé par les organes d'administration et de direction et/ou l'assemblée des actionnaires).	N/A	
Section 15	**Salariés**		
15.1	Indiquer soit le nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques, soit leur nombre moyen durant chaque exercice de cette période, jusqu'à la date du document d'enregistrement (ainsi que les changements de ce nombre, s'ils sont importants) et, si possible, et si cette information est importante, la répartition des salariés par grande catégorie d'activité et par site. Si l'émetteur emploie un grand nombre de travailleurs temporaires, indiquer également le nombre moyen de ces travailleurs temporaires durant l'exercice le plus récent.	4 ; 56 ; 69 ; 514 ; 610 (DEU) et 2 – 15 (A01)	
15.2	Participations et *stock-options* pour chacune des personnes visées au point 12.1, premier alinéa, points a) et d), fournir des informations, les plus récentes possibles, concernant la participation qu'elle détient dans le capital social de l'émetteur et toute option existant sur ses actions.	28 à 29 ; 31 à 33 ; 190 ; 197 à 2017 ; 417 ; 517 ; 583 à 584 (DEU) et 218 – 318 (A01)	64 - 286
15.3	Décrire tout accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.	583 à 584 (DEU)	
Section 16	**Principaux actionnaires**		
16.1	Dans la mesure où cette information est connue de l'émetteur, donner le nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable à celui-ci, ainsi que le montant de la participation ainsi détenue à la date du document d'enregistrement. En l'absence de telles personnes, fournir une déclaration appropriée indiquant l'absence de telles personnes.	144 à 168 (DEU)	286 à 287
16.2	Indiquer si les principaux actionnaires de l'émetteur détiennent des droits de vote différents, ou fournir une déclaration appropriée indiquant l'absence de tels droits de vote.	28 à 29 ; 113 ; 509 à 511 (DEU)	286
16.3	Dans la mesure où ces informations sont connues de l'émetteur, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui ; décrire la nature de ce contrôle et les mesures prises en vue d'éviter qu'il ne s'exerce de manière abusive.	5 ; 28 à 29 ; 113 ; 117 (DEU) et 3 (A01)	
16.4	Décrire tout accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement du contrôle qui s'exerce sur lui.	29 (DEU)	
Section 17	**Transactions avec des parties liées**		

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU), de l'A01 et de l'A02	N° de page du présent Amendement
17.1	Le détail des transactions avec des parties liées [qui, à cette fin, sont celles prévues dans les normes adoptées conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil (2)] conclues par l'émetteur durant la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement doit être divulgué conformément à la norme pertinente adoptée en vertu du règlement (CE) n° 1606/2002, si elle est applicable à l'émetteur. Si tel n'est pas le cas, les informations suivantes doivent être publiées : a) la nature et le montant de toutes les transactions qui, considérées isolément ou dans leur ensemble, sont importantes pour l'émetteur. Lorsque les transactions avec des parties liées n'ont pas été conclues aux conditions du marché, expliquer pourquoi. Dans le cas de prêts en cours comprenant des garanties de tout type, indiquer le montant de l'encours ; b) le montant ou le pourcentage pour lequel les transactions avec des parties liées entrent dans le chiffre d'affaires de l'émetteur.	390 à 392 ; 495 à 497 ; 572 à 575 ; 604 (DEU) et 297 à 300 (A01)	222
Section 18	**Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur**		
18.1	Informations financières historiques.	390 à 403 (DEU), 193 à 203 (A01), 5 à 19 (A02)	4 à 22 – 28 à 49 – 221 à 335
18.1.1	Fournir des informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices (ou pour toute période plus courte durant laquelle l'émetteur a été en activité) et le rapport d'audit établi pour chacun de ces exercices.	390 à 564 ; 556 à 612 (DEU) et 193 à 369 (A01)	4 à 22 – 28 à 49 – 221 à 335
18.1.2	Changement de date de référence comptable Si l'émetteur a modifié sa date de référence comptable durant la période pour laquelle des informations financières historiques sont exigées, les informations financières historiques auditées couvrent une période de 36 mois au moins, ou toute la période d'activité de l'émetteur si celle-ci est plus courte.	N/A	
18.1.3	Normes comptables Les informations financières doivent être établies conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées dans l'Union conformément au règlement (CE) n° 1606/2002. Si le règlement (CE) n° 1606/2002 n'est pas applicable, les informations financières doivent être établies en conformité avec : a) les normes comptables nationales d'un État membre pour les émetteurs de l'EEE, ainsi que le prévoit la directive 2013/34/UE ; b) les normes comptables nationales d'un pays tiers équivalentes au règlement (CE) n° 1606/2002 pour les émetteurs des pays tiers. Si les normes comptables nationales du pays tiers ne sont pas équivalentes au règlement (CE) n° 1606/2002, les états financiers doivent être retraités conformément audit règlement.	575 à 584 (DEU)	3 – 230 à 231
18.1.4	Changement de référentiel comptable Les dernières informations financières historiques auditées, contenant des informations comparatives pour l'exercice précédent, doivent être établies et présentées sous une forme correspondant au référentiel comptable qui sera adopté dans les prochains états financiers annuels que publiera l'émetteur, compte tenu des normes, des méthodes et de la législation comptables applicables à ces états financiers annuels. Les changements au sein du référentiel comptable applicable à un émetteur ne nécessitent pas que les états financiers audités soient retraités aux seules fins du prospectus. Toutefois, si l'émetteur a l'intention d'adopter un nouveau référentiel comptable dans les prochains états financiers qu'il publiera, il doit présenter au moins un jeu complet d'états financiers (au sens de la norme IAS 1 Présentation des états financiers, telle qu'établie par le règlement (CE) n° 1606/2002), comprenant des informations comparatives, sous une forme correspondant au référentiel qui sera adopté dans les prochains états financiers annuels que publiera l'émetteur, compte tenu des normes, des méthodes et de la législation comptables applicables à ces états financiers annuels.	N/A	
18.1.5	Lorsqu'elles sont établies conformément à des normes comptables nationales, les informations financières auditées doivent inclure au minimum : a) le bilan ; b) le compte de résultat ; c) un état indiquant toutes les variations des capitaux propres ou les variations des capitaux propres autres que celles résultant de transactions sur le capital avec les propriétaires et de distribution aux propriétaires ; d) le tableau des flux de trésorerie ; e) les méthodes comptables et les notes explicatives.	N/A	
18.1.6	États financiers consolidés Si l'émetteur établit ses états financiers annuels aussi bien sur une base individuelle que sur une base consolidée, inclure au moins les états financiers annuels consolidés dans le document d'enregistrement.	396 à 404 (DEU) et 196 à 204 (A01)	223 à 336
18.1.7	Date des dernières informations financières La date du bilan du dernier exercice pour lequel les informations financières ont été auditées ne doit pas remonter : a) à plus de dix-huit mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui- ci, des états financiers intermédiaires audités ; b) à plus de 16 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires non audités.	568 (DEU)	
18.2	Informations financières intermédiaires et autres.	5 à 19 (A02)	28 à 49 – 221 à 335

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU), de l'A01 et de l'A02	N° de page du présent Amendement
18.2.1	Si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers audités, celles-ci doivent être incluses dans le document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été auditées ou examinées, le rapport d'audit ou d'examen doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser. S'il a été établi plus de neuf mois après la date des derniers états financiers audités, le document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non auditées (auquel cas ce fait doit être précisé), couvrant au moins les six premiers mois de l'exercice. Les informations financières intermédiaires sont établies conformément aux exigences du règlement (CE) n° 1606/2002. Pour les émetteurs ne relevant pas du règlement (CE) n° 1606/2002, les informations financières intermédiaires doivent comporter des états financiers comparatifs couvrant la même période de l'exercice précédent, l'exigence d'informations bilancielles comparatives pouvant cependant être satisfaite par la présentation du bilan de clôture conformément au cadre d'information financière applicable.	2 (A02)	3
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques.	563 à 564 ; 612 à 615 (DEU) et 368 à 369 (A01)	
18.3.1	Les informations financières annuelles historiques doivent faire l'objet d'un audit indépendant. Le rapport d'audit doit être élaboré conformément à la directive 2014/56/UE du Parlement européen et du Conseil (3) et au règlement (UE) n° 537/2014 du Parlement européen et du Conseil (4). Lorsque la directive 2014/56/UE et le règlement (UE) n° 537/2014 ne s'appliquent pas : a) les informations financières annuelles historiques doivent être auditées ou faire l'objet d'une mention indiquant si, aux fins du document d'enregistrement, elles donnent une image fidèle, conformément aux normes d'audit applicables dans un État membre ou à une norme équivalente. b) Si les rapports d'audit sur les informations financières historiques ont été refusés par les contrôleurs légaux ou s'ils contiennent des réserves, des modifications d'avis, des limitations de responsabilité, ou des observations, ces réserves, modifications, limitations ou observations doivent être intégralement reproduites et assorties d'une explication.	N/A	
18.3.2	Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été auditées par les contrôleurs légaux.	N/A	
18.3.3	Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers audités de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été auditées.	N/A	
18.4	Informations financières *pro forma*.	N/A	
18.4.1	En cas de modification significative des valeurs brutes, décrire la manière dont la transaction aurait pu influer sur l'actif, le passif et le résultat de l'émetteur, si elle avait eu lieu au début de la période couverte ou à la date indiquée. Cette obligation sera normalement remplie par l'inclusion d'informations financières pro forma. Les informations financières pro forma doivent être présentées conformément à l'annexe 20 et inclure toutes les données qui y sont visées. Elles doivent être assorties d'un rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants.	N/A	
18.5	Politique en matière de dividendes.	9 ; 30 ; 35 à 36 ; 239 ; 510 (DEU)	65 – 89 - 287
18.5.1	Décrire la politique de l'émetteur en matière de distribution de dividendes et toute restriction applicable à cet égard. Si l'émetteur n'a pas fixé de politique en la matière, inclure une déclaration appropriée indiquant l'absence de politique en la matière.	620 à 622 (DEU)	
18.5.2	Pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé.	510 (DEU), 25 (A02)	287
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage.	296 à 299 ; 493 à 497 ; 599 à 600 (DEU), 295 à 296 (A01), 90 à 95 (A02)	152 à 155
18.6.1	Indiquer, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois, toute procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris les procédures en cours ou menaces de procédure dont l'émetteur a connaissance) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du groupe, ou fournir une déclaration négative appropriée.	296 à 299 ; 493 à 497 ; 599 à 600 (DEU), 295 à 296 (A01), 90 à 95 (A02)	152 à 155
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur.	626 (DEU) et 45 (A01)	
18.7.1	Décrire tout changement significatif de la situation financière du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ou des informations financières intermédiaires ont été publiés, ou fournir une déclaration négative appropriée.	626 (DEU) et 45 (A01)	

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU), de l'A01 et de l'A02	N° de page du présent Amendement
Section 19	**Informations supplémentaires**	**N/A**	
19.1	Capital social Fournir les informations des points 19.1.1 à 19.1.7 dans les informations financières historiques à la date du bilan le plus récent.	28 à 33 ; 509 à 510 ; 603 à 604; 618 à 619 (DEU)	
19.1.1	Indiquer le montant du capital émis et, pour chaque catégorie d'actions : a) le total du capital social autorisé de l'émetteur ; b) le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées ; c) la valeur nominale par action, ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale ; ainsi que d) un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice. Si plus de 10 % du capital a été libéré au moyen d'actifs autres que des espèces durant la période couverte par les informations financières historiques, le préciser.	28 à 33 ; 509 à 510 ; 603 à 604; 618 à 619 (DEU)	
19.1.2	Indiquer s'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques.	N/A	
19.1.3	Indiquer le nombre, la valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui- même ou en son nom, ou par ses filiales.	28 à 29 (DEU)	
19.1.4	Indiquer le montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription.	370 (DEU) et 174 (A01)	
19.1.5	Fournir des informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.	N/A	
19.1.6	Fournir des informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent.	N/A	
19.1.7	Fournir un historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, en mettant en exergue tout changement survenu.	29 ; 509 (DEU)	
19.2	Acte constitutif et statuts.	618 à 624 (DEU)	115 à 122
19.2.1	Le cas échéant, indiquer le registre et le numéro d'entrée dans le registre ; décrire sommairement l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans la dernière version à jour de l'acte constitutif et des statuts.	618 à 624 (DEU)	115 à 122
19.2.2	Lorsqu'il existe plusieurs catégories d'actions existantes, décrire les droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie.	N/A	
19.2.3	Décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui aurait pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	618 à 624 (DEU)	
Section 20	**Contrats importants**	**390 à 392 ; 572 à 575 ; 625 à 626 ; 637 à 644 (DEU) et 45 à 46 – 193 à 195 (A01)**	
20.1	Résumer, pour les deux années précédant immédiatement la publication du document d'enregistrement, chaque contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des activités) auquel l'émetteur ou tout autre membre du groupe est partie. Résumer tout autre contrat (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des activités) souscrit par un membre quelconque du groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du groupe une obligation ou un droit important pour l'ensemble du groupe, à la date du document d'enregistrement.	390 à 392 ; 572 à 575 ; 625 à 626 ; 637 à 644 (DEU) et 45 à 46 – 193 à 195 (A01)	
Section 21	**Documents disponibles**	**626 (DEU), 161 (A02)**	**3 – 35 – 114 – 342 à 353**
21.1	Fournir une déclaration indiquant que, pendant la durée de validité du document d'enregistrement, les documents suivants peuvent, le cas échéant, être consultés : a) la dernière version à jour de l'acte constitutif et des statuts de l'émetteur ; b) tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement. Indiquer sur quel site web les documents peuvent être consultés.	626 (DEU), 161 (A02)	3 – 35 – 114 - 342 à 353